This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX LIBRIS IVSQ: DASCALAMPS DE PATS DE S.T OMER

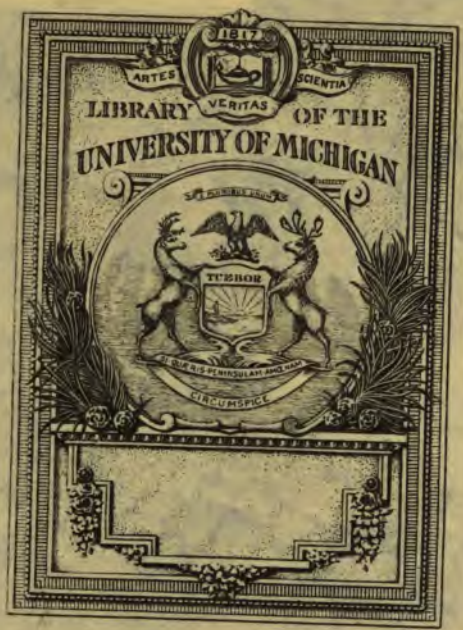
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

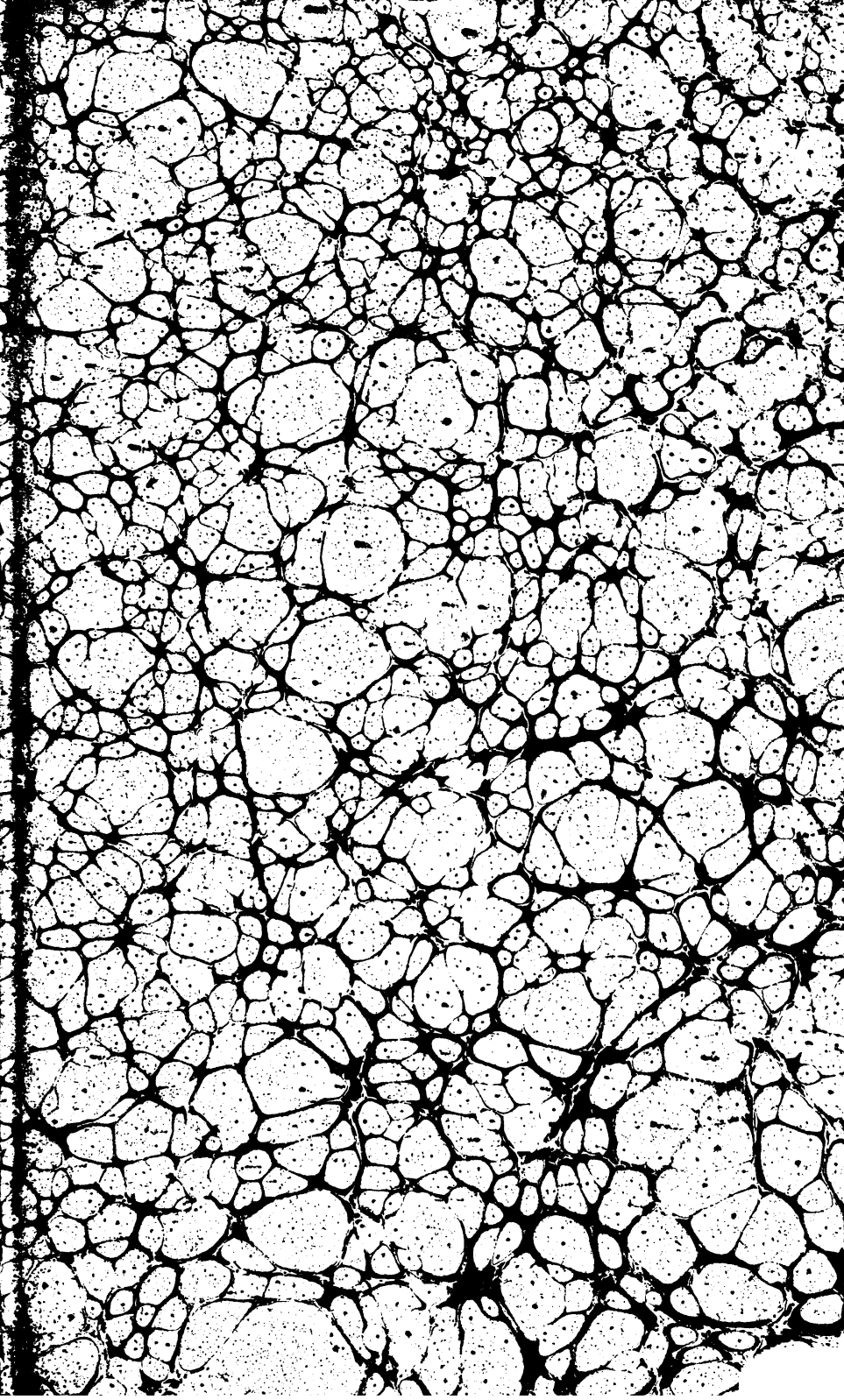

JS
7
.F7
P2

ANNUAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

1872

ANNUAIRE

Administratif et Statistique

DU

PAS-DE-CALAIS,

France (Dept.)

Pour l'Année 1872

Publié sous les auspices du Conseil général

PAR

J. COFFINIER

Membre de plusieurs Sociétés savantes

Officier d'Académie

VINGT-UNIÈME ANNÉE

ARRAS

A. PLANQUE ET ÉM. FRECHON, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Rue des Onze-Mille-Vierges

1872

History
Virgin
9-30-46
55793

TABLE SYNOPTIQUE ET SOMMAIRE (1)

des matières contenues dans le présent volume

	Pages
Aux lecteurs	7
Calendrier pour 1872	9
INTRODUCTION	
La République française	11
Le pouvoir exécutif de la République	20
Le Conseil des ministres	20
Le bureau de l'Assemblée nation.	21
Les Représentants du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale	22
Ire PARTIE. — Administration	
Département	23
Préfecture	24
Anciens préfets du département	24
Anciens secrétaires généraux	26
Administration actuelle	26
Conseil de Préfecture	27
Conseil général	28
Bureaux de la Préfecture	33
Sous-Préfectures	35
Conseils d'arrondissement	36
Archives générales du département	39
Commission des antiquités départementales	40
Bâtiments départementaux	42
Service vicinal	43
Service des aliénés	44
Service des enfants assistés	45
Institution des sourds-muets et aveugles	46
Service des prisons	46
Dépôt de mendicité	48
Service médical gratuit	48
Service des épidémies	53
Conseils d'hygiène publique	53
Commissions de salubrité	55
Inspection des pharmacies	55
Service des épizooties	57
Chambres consultatives d'agric.	57
Commissions de statistique	58
Caisses d'assurances (travaux agricoles et industriels)	59
Météorologie (commission d'observations)	60
Vérificat. des poids et mesures	61
Travail des enfants dans les manufactures	61
Administrations municipales	63
Corps municipaux	63
Corps de sapeurs-pompiers	66
Hospices et hôpitaux	67
Bureaux de bienfaisance	70
Comités consultatifs, etc	71
Monts-de-piété	71
Sociétés maternelles	72
Institutions de prévoyance	73
Octrois municipaux	79
Organisation judiciaire	81
Cour d'appel de Douai	81
Cour d'assises	83
Tribunaux de première instance	83
Bureaux d'assistance judiciaire	87
Tribunaux de commerce	88
Conseils de prud'hommes	89
Justices de paix	90
Commissariats de police	95
Notaires, commissaires priseurs et huissiers	95
Organisation militaire	99
Troisième division militaire	99
Subdivis. militaire du P.-de-C.	99

(1) voir la table alphabétique à la fin du volume.

Places de guerre 100
Gendarmerie 102
Garde nationale mobile . . . 104
Corps de troupe 104
Organisation religieuse 105
Culte catholique (administration diocésaine, séminaires, etc.). 105
Congrégations religieuses . . 112
Culte protestant 115
Instruction publique 116
Administration académique . . 116
Instruction supérieure . . . 118
Instruction secondaire . . . 120
Instruction secondaire libre . 124
Instruction primaire 125
Sociétés savantes 143
Bibliothèques publiques . . . 146
Musées 148
Beaux-Arts 149
Service télégraphique 158
Direction du service départemental 150
Administrations financières . . 152
Trésorerie générale 152
Contributions directes. . . . 162
Enregistrement et domaines. 165
Douanes 165
Contributions indirectes . . . 166
Bureaux de garantie 169
Manufactures de l'Etat . . . 171
Postes 172
Forêts 174
Administration de la Marine . . 175
Sociétés humaines et des naufrages 176
Travaux publics 177
Service des mines 177
Service des ponts-et-chaussées 178
Service de la navigation. . . 180
Service des ports maritimes et phares 180
Surveillance des bâteaux à vapeur 181
Wattringues 181
Syndicats de dessèchements . 184
Chemin de fer du Nord . . . 186
Agriculture et commerce 189
Agriculture (sociétés, comices, etc.) 189
Commerce (chambres, etc.) . 191
Banque de France 192
Consulats étrangers 193
Renseignements divers 195
Presse 195
Personnel médical 197
Pharmaciens 200
Vétérinaires brévetés 201
Tableau des commmunes par cantons (population, maires, adjoints, curés, instituteurs) . 205

IIe PARTIE. — Statistique.

Aperçu géographique, historique et statistique sur le Pas-de-Calais 229
Aperçu géographique 229
Aperçu historique 232
Galerie des célébrités 239
Aperçu statistique (division administrative, chemins de fer, routes nationales et départementales, chemins vicinaux, voies navigables, ports maritimes, produits financiers, télégraphie, instruction publique, assistance publique, institutions de prévoyance, agriculture, industrie, commerce, population, nombre d'électeurs, prisons) . . . 250
Conseil de Préfecture (statistique et jurisprudence) 285

IIIe PARTIE. — Conseil général.

Extraits de la loi organique . . 307
Ouverture de la session de 1871 . 316
Analyse alphabétique sommaire des votes et décisions de l'assemblée départementale. 328

IVe PARTIE. — Variétés.

Bibliographie 365
Sociétés savantes 365
Publications diverses 367
Météorologie 369
Chronique départementale (Campagne de l'armée du Nord dans le Pas-de-Calais, distinctions honorifiques, élections) 371
Nécrologie (Mgr Haffreingue, M. le comte d'Hericourt, etc.) . 386
Nécrologie Militaire. 424

Rectifications et changements survenus en cours d'impression. 427
Table alphabétique des matières . 428

AUX LECTEURS

Les développements considérables que la loi du 10 août 1871 vient de donner aux attributions des Conseils généraux, nous font un devoir de consacrer aux travaux de l'Assemblée départementale une partie du Recueil annuel publié sous ses auspices.

Le quatrième volume que nous offrons au public forme le vingt-uniéme de la collection de l'*Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais* fondé, en 1852, par le regrettable M. Aug. Parenty.

Comme l'indique le tableau synoptique qui précède, l'Annuaire de 1872 est divisé en cinq grandes sections.

L'Introduction contient le calendrier de l'année, la composition du Gouvernement de la République et du Bureau de l'Assemblée nationale et la liste des Députés qui forment la représentation politique du Pas-de-Calais.

Sous le titre *Administration*, l'Annuaire fait connaître l'organisation et le personnel des divers services publics, des établissements de bienfaisance et des institutions agricoles, commerciales, industrielles, artistiques et littéraires du département. Cette première partie du Recueil départemental est, comme d'ordinaire, terminée par un tableau général indiquant, par arrondissement et par canton, la population de chaque commune d'après le dénombrement de 1866, et les noms des maires, adjoints, curés et instituteurs en exercice.

La deuxième partie, réservée à la *Statistique*, comprend un aperçu géographique, historique et statistique sur le Pas-de-Calais, et le résumé des travaux du Conseil de Préfecture du 1er novembre 1870 au 31 octobre dernier, avec l'analyse des décisions de principe

rendues par le tribunal administratif. L'aperçu historique est terminé par une liste annotée des célébrités de l'ancienne province d'Artois et du département.

La troisième partie, consacrée exclusivement au *Conseil général*, contient une analyse sommaire des travaux de l'Assemblée départementale. Afin de faciliter les recherches, cette analyse a été établie par ordre alphabétique des matières, avec indication de la séance dans laquelle le vote ou la discussion a eu lieu. Elle est précédée d'extraits renfermant les principales dispositions de la loi organique du 10 août 1871.

Dans la quatrième partie intitulée *Variétés*, figurent quelques notes bibliographiques et météorologiques ; un extrait du livre de M. le général Faidherbe sur les opérations de l'armée du Nord dans le Pas-de-Calais; les résultats des récentes élections départementales; des études biographiques sur Mgr Haffreingue et sur M. le comte Achmet d'Héricourt (1) et quelques notices sommaires sur d'autres notabilités du pays.

La mise en vente du présent volume était annoncée pour la fin de décembre 1871 ; mais, pour diverses causes, les imprimeurs se sont trouvés dans l'impossibilité de terminer leur travail pour cette époque. La nécessité d'éviter de nouveaux retards nous oblige à supprimer cette année le chapitre des *Renseignements usuels* qui n'eût été, du reste que la reproduction de la dernière partie de l'*Annuaire de* 1871.

Malgré les soins minutieux que nous avons apportés à la préparation de notre recueil, il ne sera sans doute pas exempt des inexactitudes difficiles à éviter dans les œuvres de ce genre. Nous adressons nos remerciements à tous ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous faire part de leurs remarques à ce sujet, et nous prions instamment nos abonnés de nous signaler toutes erreurs et omissions que nous aurions commises dans la rédaction de ce volume.

J. COFFINIER.

Arras, le 31 *janvier* 1872.

(1) Nous devons la notice sur M. le comte d'Héricourt à la précieuse collaboration de M. le chanoine Van Drival qui a bien voulu résumer pour l'*Annuaire* le travail si intéressant et si complet dont il a donné lecture à l'Académie.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR 1872

RAPPORTS CHRONOLOGIQUES

L'ANNÉE 1872 de l'ère chrétienne, répond à :
— 5872 de la création du monde,
— 3685 de la période julienne,
— 4216 depuis le déluge,
— 2625 de la fondation de Rome selon Varron,
— 2648 des Olympiades,
— 1452 de la fondation de la monarchie française,
— 1288 de l'Hégire, ou ère des Turcs, qui a commencé le 14 mai 1871.
— 1872 des Russes, qui commence le 13 janvier de notre année.

COMPUT ECCLÉS.		QUATRE-TEMPS,
Nombre d'or.....	11	les 21, 23 et 24 février.
Epacte.....	XX	le 22, 24 et et 25 mai.
Cycle solaire.....	5	les 18, 20 et 21 septembre.
Indiction romaine.....	15	les 18, 20 et 21 décembre.
Lettre dominicale.....	GF	

FÊTES MOBILES

On appelle fêtes mobiles, les fêtes dont le jour de célébration varie chaque année et se règle sur la fête de Pâques. Elles se célèbreront, cette année, aux époques suivantes:

La Septuagésime,	28 janvier	L'ASCENSION,	9 mai
Les Cendres,	14 février	LA PENTECOTE,	19 mai
Rameaux,	24 mars.	*La Trinité*,	26 mai
PAQUES,	31 mars.	LA FÊTE-DIEU,	30 mai
Les Rogations, 6, 7 et 8 mai.		*L'Avent*,	1er décembre

SAISONS

Le Printemps commencera le 20 mars, à 7 h. 6 m. du matin.
L'Été commencera le 21 juin, à 3 h. 41 m. du matin.
L'Automne commencera le 22 septembre, à 6 h. 2 m. du soir.
L'Hiver commencera le 21 décembre, à 2 h. 20 m. du soir.

ÉCLIPSES

Eclipse partielle de lune, le 22 mai, visible à Paris.
Eclipse annulaire de soleil, le 6 juin, invisible à Paris.
Eclipse partielle de lune, le 15 novembre, visible à Paris.
Eclipse totale de soleil, le 30 novembre, invisible à Paris.

TABLEAU

Des plus grandes Marées pour 1872

		Jours et heures de la syzygie.		Haut. de la marée.
Janvier	N L	le 10, à 3 7	du soir	0,98
	P L	le 25, à 5 h 24 m	du soir	0,77
Février	N L	le 9, à 2 1	du matin	1,02
	P L	le 24, à 11 5	du matin	0,88
Mars	N L	le 9, à 1 3	du soir	1,04
	P L	le 25, à 1 53	du matin	0,98
Avril	N L	le 8, à 0 41	du matin	0,99
	P L	le 23, à 1 47	du soir	1,00
Mai	N L	le 7, à 1 28	du soir	0,86
	P L	le 22, à 11 18	du soir	0,97
Juin	N L	le 6, à 3 33	du matin	0,75
	P L	le 21, à 7 7	du matin	0,94
Juillet	N L	le 5, à 6 34	du matin	0,74
	P L	le 20, à 2 3	du soir	0,97
Août	N L	le 4, à 9 55	du matin	0,76
	P L	le 18, à 9 3	du soir	1,05
Septembre	N L	le 3, à 1 3	du matin	0,86
	P L	le 17, à 5 14	du matin	1,09
Octobre	N L	le 2, à 3 40	du soir	1,12
	P L	le 16, à 3 44	du soir	1,03
Novembre	N L	le 1, à 5 38	du matin	0,96
	P L	le 15, à 5 18	du matin	0,89
	N L	le 30, à 6 44	du soir	0,93
Décembre	P L	le 14, à 9 53	du matin	0,77
	N L	le 30, à 6 45	du soir	1,93

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la Nouvelle et la Pleine Lune. Ainsi on aura l'époque où elles arrivent en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit par ce tableau, que pendant l'année 1872 les plus fortes marées seront celles des 10 février, 11 mars, 25 avril, 20 août, 18 septembre, 3 et 18 octobre Ces marées, surtout celles des 18 septembre et 3 octobre pourraient occasionner quelques désastres, si elles étaient favorisées par les vents.

CALENDRIER POUR 1872.

Janvier. Les jours croissent de 1 h. 6 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.	Février. Les jours croissent de 1 h. 35 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 lun	CIRCONCISION	7 56	4 12	1 jeu	s Ignace	7 32	5 56
2 mar	s Basile	7 56	4 13	2 ven	PURIFICATION	7 31	5 58
3 mar	s^e Geneviève	7 56	4 14	3 sam	s Blaise	7 30	5 59
4 jeu	s Rigobert	7 56	4 15	4 DIM	SEXAGÉSIME	7 28	5 1
5 ven	s Siméon *V. J.*	7 55	4 16	5 lun	s^e Agathe	7 27	5 3
6 sam	EPIPHANIE	7 55	4 17	6 mar	s Vaast	7 25	5 4
7 DIM	s^e Mélanie	7 55	4 18	7 mer	s Lévin	7 24	5 6
8 lun	s Lucien	7 55	4 19	8 jeu	s Jean de Matha	7 22	5 8
9 mar	s Julien	7 54	4 21	9 ven	s^e Appoline	7 20	5 9
10 mer	s Guillaume	7 54	4 22	10 sam	se Scolastique	7 19	5 10
11 jeu	s^e Hortense	7 53	4 23	11 DIM	QUINQUAGÉSIME	7 17	5 12
12 ven	s Arcade	7 53	4 25	12 lun	se Eulalie	7 16	5 14
13 sam	Baptême de J.-C.	7 52	4 26	13 mar	s Gilbert	7 14	5 16
14 DIM	s Hilaire	7 52	4 27	14 mer	**Les Cendres**	7 12	5 18
15 lun	s Paul	7 51	4 29	15 jeu	s Faustin	7 10	5 19
16 mar	Saint Nom de Jésus	7 50	4 30	16 ven	s^e Julie	7 9	5 21
17 mer	s Antoine	7 49	4 32	17 sam	s Sylvain	7 7	5 22
18 jeu	Ch. de s Pierre à R.	7 49	4 33	18 DIM	QUADRAGÉSIME	7 5	5 24
19 ven	s Canut	7 48	4 35	19 lun	s Siméon	7 3	5 26
20 sam	s Sébastien	7 47	4 36	20 mar	s Eleuthère	7 1	5 27
21 DIM	s^e Agnès	7 46	4 38	21 mer	s Amand	6 59	5 29
22 lun	ss Vincent et Anast.	7 45	4 39	22 jeu	Conversion de St-P	6 57	5 31
23 mar	s Raymond	7 44	4 41	23 ven	s Pierre Damien	6 56	5 32
24 mer	s Babylas	7 43	4 42	24 sam	s Jules	6 54	5 33
25 jeu	Conv. de s. Paul	7 42	4 44	25 DIM	REMINISCERE	6 52	5 35
26 ven	s Timothée	7 41	4 45	26 lun	s Matthias	6 50	5 37
27 sam	s Jean Chrysostome	7 39	4 47	27 mar	s^e Honorine	6 48	5 39
28 DIM	SEPTUAGÉSIME	7 38	4 49	28 mer	s^e Marguerite	6 46	5 40
29 lun	s François de Sales	7 37	4 50	29 jeu	s Arille	6 45	5 41
30 mar	s^e Martine	7 36	4 52				
31 mer	s Pierre Nolasque	7 34	4 54				

PHASES DE LA LUNE

JANVIER

D. Q. le 3 à 10 8 du soir.
N. L. le 10 à 3 7 du soir.
P. Q. le 17 à 0 11 du soir.
P. L. le 25 à 5 h. 24 m. du soir.

FÉVRIER

D. Q. le 2 à 10 19 du matin.
N. L. le 9 à 2 1 du matin.
P. Q. le 16 à 6 33 du matin.
P. L. le 24 à 11 h. 6 m. du matin.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1872.

Mars. les jours croissent de 1 h. 48 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 ven	s Aubin	6 44	5 42
2 sam	s Simplice	6 42	5 43
3 DIM	OCULI	6 40	5 45
4 lun	s Casimir	6 38	5 47
5 mar	s Adrien	6 36	5 48
6 mer	se Colette	6 34	5 50
7 jeu	Mi-Carême	6 32	5 51
8 ven	s Jean de Dieu	6 30	5 53
9 sam	se Françoise	6 28	5 54
10 DIM	LÆTARE	6 26	5 56
11 lun	s Euloge	6 24	5 57
12 mar	s Grégoire	6 22	5 59
13 mer	se Christine	6 20	6 1
14 jeu	s Lubin	6 18	6 2
15 ven	s Zacharie	6 15	6 3
16 sam	s Cyriaque	6 13	6 5
17 DIM	PASSION	6 11	6 7
18 lun	s Alexandre	6 9	6 8
19 mar	s JOSEPH	6 7	6 10
20 mer	s Joachim	6 5	6 11
21 jeu	s Benoît	6 3	6 13
22 ven	s Nicolas	6 1	6 14
23 sam	s Victorien	5 59	6 16
24 DIM	RAMEAUX	5 56	6 17
25 lun	ANNONCIATION	5 54	6 19
26 mar	s Ludger	5 52	6 20
27 mer	s Emmanuël	5 50	6 22
28 jeu	s Gontran	5 48	6 25
29 ven	VENDREDI-SAINT	5 46	6 25
30 sam	s Rieul	5 44	6 26
31 DIM	**Pâques**	5 41	6 28

Avril. les jours croissent de 1 h. 45 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 lun	s Hugues	5 39	6 29
2 mar	s F de P.	5 38	6 31
3 mer	s Richard	5 36	6 32
4 jeu	s Isidore.	5 34	6 34
5 ven	s Vincent-Ferrier	5 31	6 35
6 sam	s Prudent	5 29	6 37
7 DIM	QUASIMODO	5 27	6 38
8 lun	se Perpétue	5 25	6 39
9 mar	se Marie Eg.	5 23	6 41
10 mer	s Fulbert	5 21	6 42
11 jeu	s Léon	5 19	6 44
12 ven	s Jules	5 17	6 45
13 sam	s Marcellin	5 15	6 47
14 DIM	s Tiburce	5 13	6 48
15 lun	s Victorin	5 11	6 50
16 mar	s Paterne	5 9	6 51
17 mer	s Anicet	5 7	6 53
18 jeu	s Parfait	5 5	6 54
19 ven	s Timon	5 3	6 56
20 sam	s Théodore	5 1	6 57
21 DIM	s Anselme	5 0	6 59
22 lun	se Opportune	4 58	7 0
23 mar	s Georges	4 56	7 2
24 mer	s Fidèle	4 54	7 3
25 jeu	s Marc, évangéliste	4 52	7 5
26 ven	s Clet	4 50	7 6
27 sam	s Polycarpe	4 49	7 7
28 DIM	se Valère	4 47	7 9
29 lun	s Robert	4 45	7 10
30 mar	se Catherine de S.	4 43	7 12

PHASES DE LA LUNE

MARS

P. L. le 2, à 7 h. 38 m. du soir.
D. Q. le 9, à 1 3 du soir.
N. L. le 17, à 2 35 du matin.
P. Q. le 25, à 1 53 du matin.

AVRIL

D. Q. le 1, à 2 h. 41 m. du matin.
N. L. le 8, à 0 41 du matin.
P. Q. le 15, à 10 21 du soir.
P. L. le 23, à 1 47 du soir.
D. Q. le 30, à 3 80 du matin

SUITE DU CALENDRIER POUR 1872.

Mai. les jours croissent de 1 h. 18 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.	Juin. les jours croissent de 18 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 mer	s Phil. et s Jacques	4 42	7 13	1 sam	s Pamphile	4 3	7
2 jeu	s Athanase	4 40	7 15	2 DIM	s Marcellin	4 2	54
3 ven	Inv. de la Ste Croix	4 38	7 16	3 lun	s^e Clotilde	4 2	7 54
4 sam	s^e Monique	4 37	7 18	4 mar	s Fr Car.	4 1	7 55
5 DIM	s Pie V, pape	4 35	7 19	5 mer	s Boniface	4 1	7 56
6 lun	*Rogations*	4 33	7 20	6 jeu	Sainte-Croix de J.	4 0	7 57
7 mar	s Stanislas	4 32	7 22	7 ven	s Claude	4 0	7 58
8 mer	s Désiré	4 30	7 23	8 sam	s Médard	3 59	7 59
9 jeu	**Ascension**	4 29	7 25	9 DIM	s Prime	3 59	7 59
10 ven	s Gordien	4 27	7 26	10 lun	s^e Marguerite	3 59	8 0
11 sam	s Mamert	4 26	7 27	11 mar	s Barnabé	3 58	8 1
12 DIM	s Pancrace	4 24	7 29	12 mer	s Olympe	3 58	8 1
13 lun	s Servais	4 23	7 30	13 jeu	s Antoine de Pad.	3 58	8 2
14 mar	s Boniface	4 22	7 31	14 ven	s Basile	3 58	8 2
15 mer	s Jean N.	4 20	7 33	15 sam	s Modeste	3 58	8 3
16 jeu	s Honoré	4 19	7 34	16 DIM	s Lutgard	3 58	8 3
17 ven	s Pascal	4 18	7 35	17 lun	s Cyr	3 58	8 4
18 sam	s Venant	4 16	7 37	18 mar	s Marcel.	3 58	8 4
19 DIM	**Pentecôte**	4 15	7 38	19 mer	s^e Julienne	3 58	8 4
20 lun	s Bernard	4 14	7 39	20 jeu	s Sylvère	3 58	8 5
21 mar	s Félix de Cantor.	4 13	7 40	21 ven	s Louis de Gonzag.	3 58	8 5
22 mer	s Bernardin de S	4 12	7 42	22 sam	s Paulin	3 58	8 5
23 jeu	s Didier	4 11	7 43	23 DIM	s Prosper	3 59	8 5
24 ven	s Donatien	4 10	7 44	24 lun	s JEAN-BAPTISTE	3 59	8 5
25 sam	s Augustin	4 9	7 45	25 mar	s Guillaume	3 59	8 5
26 DIM	TRINITÉ	4 8	7 46	26 mer	s Virgile	3 59	8 5
27 lun	s Philippe de N.	4 7	7 47	27 jeu	s^e Adèle	4 0	8 5
28 mar	s Germain	4 6	7 48	28 ven	s Léon II	4 1	8 5
29 mer	s Maximin	4 5	7 49	29 sam	s Pierre et s. Paul	4 1	8 5
30 jeu	FÊTE-DIEU	4 4	7 51	30 DIM	Conv. de s. Paul	4 2	8 5
31 ven	s^e Pétronille	4 4	7 52				

PHASES DE LA LUNE

MAI	JUIN
N. L. le 7, à 1 h. 28 m. du soir.	N. L. le , à 8 h. 33 m. du matin.
P. Q. le 15, à 4 15 du soir.	P. Q. le 14, à 7 29 du matin.
P. L. le 22, à 11 18 du soir.	P. L. le 21, à 7 7 du matin.
D. Q. le 29, à 2 22 du soir.	D. Q. le 27, à 9 37 du soir.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1872.

Juillet. les jours décroissent de 59 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.	Août. les jours décroissent de 1 h. 38 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 lun	s Eléonore	4 2	8 5	1 jeu	s Pierre-ès-liens	4 35	7 37
2 mar	*Visitation*	4 3	8 4	2 ven	s Alphonse	4 36	7 35
3 mer	s Anatole	4 4	8 4	3 sam	Inv. de s Étienne	4 37	7 34
4 jeu	Translat. de s. M.	4 4	8 4	4 DI	s Dominique	4 39	7 31
5 ven	s^e Philomène	4 5	8 3	5 lun	s Abel	4 40	7 32
6 sam	s Isaïe	4 6	8 3	6 mar	s Just	4 41	7 29
7 DIM	s Lucien	4 7	8 2	7 mer	s Gaëtan	4 43	7 27
8 lun	s^e Elisabeth	4 7	8 2	8 jeu	s Justin	4 44	7 26
9 mar	s Cyrille	4 8	8 1	9 ven	s Romain	4 45	7 24
10 mer	Sept Frères mart.	4 9	8 0	10 sam	s Laurent, m.	4 47	7 22
11 jeu	Translat. de s. B.	4 10	8 0	11 DIM	s^e Suzanne	4 48	7 21
12 ven	s Jean Gualbert	4 11	7 59	12 lun	s^e Claire	4 50	7 29
13 sam	s Gabriel	4 12	7 58	13 mar	s Hippolyte	4 51	7 17
14 DIM	s Bonaventure	4 13	7 58	14 mer	s Alfred *v. jeûne*	4 52	7 16
15 lun	s Henri	4 14	7 57	15 jeu	**Assomption**	4 54	7 14
16 mar	N.-D. du Mont-C.	4 15	7 56	16 ven	s Roch	4 55	7 12
17 mer	s Alexis	4 16	7 55	17 sam	s Septime	4 57	7 10
18 jeu	s Camille de Lellis	4 17	7 54	18 DIM	s^e Hélène	4 58	7 8
19 ven	s Vincent de Paul	4 18	7 53	19 lun	s Louis, évêque	4 59	7 7
20 sam	s^e Marguerite	4 19	7 52	20 mar	s Bernard	5 1	7 5
21 DIM	s Victor	4 21	7 51	21 mer	s^e Jeanne de C	5 2	7 3
22 lun	s^e Madeleine	4 22	7 50	22 jeu	s Symphorien	5 4	7 1
23 mar	s Apollinaire	4 23	7 49	23 ven	s^e Sidonie	5 5	6 59
24 mer	s^e Christine	4 24	7 47	24 sam	s Barthélemy	5 6	6 57
25 jeu	s Jacques	4 25	7 46	25 DIM	s Louis, roi	5 8	6 55
26 ven	s^e Anne	4 27	7 45	26 lun	s Zéphyrin	5 9	6 53
27 sam	s^e Nathalie	4 28	7 44	27 mar	s Césarien	5 11	6 51
28 DIM	s Innocent	4 29	7 42	28 mer	s Augustin	5 12	6 49
29 lun	s^e Marthe	4 31	7 41	29 jeu	Décollat. de s J.-B.	5 14	6 47
30 mar	s Maxime	4 32	7 40	30 ven	s Fiacre	5 15	6 45
31 mer	s Ignace	4 33	7 38	31 sam	s Ovide	5 16	6 43

PHASES DE LA LUNE

JUILLET

N. L. le 5, à 6 h. 34 m. du soir.
P. Q. le 13, à 7 57 du soir.
P. L. le 20, à 2 3 du soir.
D. Q. le 27, à 7 28 du matin.

AOUT

N. L. le 4, à 9 h. 55 m. du matin.
P. Q. le 12, à 6 2 du matin.
P. L. le 18, à 9 3 du soir,
D. Q. le 25, à 8 44 du matin.

Suite du CALENDRIER pour 1872.

Septembre. les jours décroissent de 1 h. 45 m		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 Dim	s Leu et s Gilles	5 18	6 41
2 lun	s Lazare	5 19	6 39
3 mar	s Grégoire	5 21	6 37
4 mer	se Rosalie	5 22	6 35
5 jeu	s Bertin	5 23	6 33
6 ven	se Eve	5 25	6 31
7 sam	s Cloud	5 26	6 29
8 Dim	Nativité de N.-D.	5 28	6 26
9 lun	s Hyacinthe	5 29	6 24
10 mar	se Pulchérie	5 31	6 22
11 mer	s Emilien	5 32	6 20
12 jeu	s Raphaël	5 33	6 18
13 ven	s Aimé	5 35	6 16
14 sam	Ex. Se Croix	5 36	6 14
15 Dim	s Evre	5 38	6 11
16 lun	se Lucie	5 39	6 9
17 mar	s Lambert	5 41	6 7
18 mer	se Sophie	5 42	6 5
19 jeu	s Janvier	5 43	6 3
20 ven	s Eustache	5 45	6 1
21 sam	s Mathieu	5 46	5 59
22 Dim	s Maurice	5 48	5 57
23 lun	s Lin	5 49	5 55
24 mar	s Germer	5 51	5 52
25 mer	s Firmin	5 52	5 50
26 jeu	se Justine	5 53	5 48
27 ven	s Côme et s Dam.	5 55	5 46
28 sam	s Faust	5 56	5 44
29 Dim	s Michel	5 58	5 42
30 lun	s Jérôme	5 59	5 40

Octobre. les jours décroissent de 1 h. 46 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 mar	s Remi	6 1	5 38
2 mer	ss Anges gardiens	6 2	5 36
3 jeu	s Denis, abbé	6 4	5 33
4 ven	s François d'A.	6 5	5 31
5 sam	se Placide	6 7	5 29
6 Dim	s Bruno	6 8	5 27
7 lun	se Amélie	6 10	5 25
8 mar	se Brigitte	6 11	5 23
9 mer	s Denis	6 13	5 21
10 jeu	s François de B.	6 14	5 19
11 ven	s Germain	6 16	5 17
12 sam	s Wilfrid	6 17	5 15
13 Dim	s Edouard	6 19	5 13
14 lun	se Angade	6 20	5 11
15 mar	se Thérèse	6 22	5 9
16 mer	s Ambroise	6 23	5 7
17 jeu	s Florentin	6 25	5 5
18 ven	s Luc, évan.	6 26	5 3
19 sam	s Amable	6 28	5 1
20 Dim	s Aurèle	6 30	5 59
21 lun	se Ursule	6 31	4 58
22 mar	se Alodie	6 33	4 56
23 mer	s Gratien	6 34	4 54
24 jeu	s Marsan	6 36	4 52
25 ven	s Crépin et s Crép	6 37	4 50
26 sam	s Evariste	6 39	4 48
27 Dim	se Sabine	6 41	4 47
28 lun	s Simon et s Jude	6 42	4 45
29 mar	s Jean	6 44	4 43
30 mer	s Lucain	6 45	4 41
31 jeu	s Quentin *v. j.*	6 47	4 40

PHASES DE LA LUNE

SEPTEMBRE

N. L. le 3, à 1 h. 3 m. du soir.
P. Q. le 10, à 2 13 du soir.
P. L. le 17, à 5 14 du matin
D. Q. le 24, à 1 3 du soir.

OCTOBRE

N. L. le 2, à 3 h. 40 m. du soir.
P. Q. le 9, à 9 13 du soir.
P. L. le 16, à 3 44 du soir.
D. Q. le 24, à 9 3 du matin.

SUITE DU CALENDRIER POUR 1872.

Novembre. les jours décroissent de 1 h. 20 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. coucher.
1	ven **Toussaint**	6 49	4 38
2	sam *Trépassés*	6 50	4 37
3	DIM s Hubert	6 52	4 35
4	lun s Charles B.	6 53	4 33
5	mar se Berthilde	6 55	4 32
6	mer s Léonard	6 57	4 30
7	jeu s Ernest	6 58	4 29
8	ven s Dieudonné	7 0	4 27
9	sam s Théodore	7 1	4 26
10	DIM s Léon	7 3	4 25
11	lun s Martin	7 5	4 23
12	mar s René	7 6	4 22
13	mer s Stanislas Kostka	7 8	4 21
14	jeu s Achille	7 9	4 19
15	ven s Eugène	7 11	4 18
16	sam s Edme	7 13	4 17
17	DIM s Aignan	7 14	4 16
18	lun s Mandé	7 16	4 15
19	mar se Elisabeth	7 17	4 14
20	mer s Edmond	7 19	4 13
21	jeu Prés. de N.-D.	7 20	4 12
22	ven se Cécile	7 22	4 11
23	sam s Clément	7 23	4 10
24	DIM s Séverin	7 25	4 9
25	lun se Catherine	7 26	4 8
26	mar s Conrad	7 28	4 7
27	mer s Achaire	7 29	4 6
28	jeu s Virgile	7 30	4 6
29	ven s Saturnin	7 32	4 5
30	sam s André	7 33	4 5

Décembre. les jours décroissent de 27 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. coucher.
1	DIM AVENT	7 34	4 4
2	lun se Aurélie	7 36	4 4
3	mar s François-Xavier	7 37	4 3
4	mer se Barbe	7 38	4 3
5	jeu s Nicet	7 39	4 2
6	ven s Nicolas	7 40	4 2
7	sam s Martin	7 42	4 2
8	DIM IMM. CONCEPTION	7 43	4 2
9	lun se Léocadie	7 44	4 1
10	mar se Valère	7 45	4 1
11	mer s Daniel	7 46	4 1
12	jeu s Florent	7 47	4 1
13	ven se Luce	7 48	4 1
14	sam s Nicaise	7 48	4 1
15	DIM s Faustin	7 49	4 2
16	lun se Adelaïde	7 50	4 2
17	mar s Lazare	7 51	4 2
18	mer s Gatien	7 51	4 2
19	jeu s Thée	7 52	4 3
20	ven s Ammon	7 53	4 3
21	sam s Thomas	7 53	4 4
22	DIM s Dagobert	7 54	4 4
23	lun se Victoire	7 54	4 5
24	mar se Delph.	7 55	4 5
25	mer **Noël**	7 55	4 6
26	jeu s Etienne, martyr	7 55	4 7
27	ven s Jean, évangéliste	7 55	4 7
28	sam ss Innocents	7 56	4 8
29	DIM se Eléonore	7 56	4 9
30	lun s Roger	7 56	4 10
31	mar s Sylvestre	7 56	4 11

PHASES DE LA LUNE

NOVEMBRE

N. L. le 4, à 5 h. 3 m. du matin.
P. Q. le 8, à 4 0 du matin.
P. L. le 15, à 5 18 du matin.
D. Q. le 22, à 3 55 du matin.
P. L. le 30, à 6 44 du soir.

DÉCEMBRE

P. Q. le 7, à 11 h. 45 m. du matin.
P. L. le 14, à 9 53 du soir.
D. Q. le 23, à 2 21 du matin.
N. L. le 30, à 6 45 du matin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C'est l'Assemblée nationale qui est dépositaire de l'autorité souveraine.

Dans sa séance du 31 août 1871, l'Assemblée a adopté une loi ainsi conçue, promulguée au *Journal officiel* du 3 septembre :

« L'Assemblée nationale,

« Considérant qu'elle a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté dont elle est investie, et que les devoirs impérieux que tout d'abord elle a dû s'imposer, et qui sont encore loin d'être accomplis, l'ont seuls empêchée jusqu'ici d'user de ce pouvoir ;

« Considérant que, jusqu'à l'établissement des institutions définitives du pays, il importe aux besoins du travail, aux

« intérêts du commerce, au développement de l'industrie, « que nos institutions provisoires prennent, aux yeux de « tous, sinon cette stabilité, qui est l'œuvre du temps, du « moins celle que peuvent assurer l'accord des volontés et « l'apaisement des partis ;

« Considérant qu'un nouveau titre, une appellation plus « précise, sans rien changer au fond des choses, peut avoir « cet effet de mettre mieux en évidence l'intention de l'As- « semblée de continuer franchement l'essai loyal commencé « à Bordeaux ;

« Que la prorogation des fonctions conférées au Chef du « Pouvoir exécutif, limitée désormais à la durée des travaux « de l'Assemblée, dégagent ces fonctions de ce qu'elles sem- « blent avoir d'instable et de précaire, sans que les droits « souverains de l'Assemblée en souffrent la moindre atteinte, « puisque dans tous les cas la décision suprême appartient à « l'Assemblée, et qu'un ensemble de garanties nouvelles vient « assurer le maintien de ces principes parlementaires, tout à « la fois la sauvegarde et l'honneur du pays ;

« Prenant, d'ailleurs, en considération les services émi- « nents rendus par M. THIERS depuis six mois et les garan- « ties que présente la durée du pouvoir qu'il tient de l'As- « semblée,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — Le Chef du Pouvoir exécutif pren- « dra le titre de *Président de la République française* et con- « tinuera d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, « tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions « qui lui ont été déléguées par décret du 17 février 1871.

« ART. 2. — Le Président de la République promulgue les « lois dès qu'elles lui sont transmises par le Président de « l'Assemblée nationale.

« Il assure et surveille l'exécution des lois.

« Il réside au lieu où siége l'Assemblée.

« Il est entendu par l'Assemblée nationale toutes les fois « qu'il le croit nécessaire et après avoir informé de son inten- « tion le Président de l'Assemblée.

« Il nomme et révoque les ministres. Le Conseil des mi- « nistres et les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

« Chacun des actes du Président doit être contresigné par « un ministre.

« ART. 3. — Le Président de la République est responsable « devant l'Assemblée.

« Délibéré en séance publique, à Versailles, le 31 août 1871. »

Le Pouvoir exécutif de la République française

M. THIERS (Louis-Adolphe), de l'Académie française, né le 16 avril 1797, à Marseille, *Chef du Pouvoir exécutif* sous le titre de PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Conseil des Ministres

M. DUFAURE, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, *vice-président du Conseil;*

M. le comte de RÉMUSAT, de l'Institut, ministre des Affaires étrangères (1);

M. Casimir PÉRIER, ministre de l'Intérieur (2);

M. POUYER-QUERTIER, ministre des Finances;

M. le général de CISSEY, ministre de la Guerre (3);

M. le vice-amiral POTHUAU, ministre de la Marine et des Colonies;

M. Jules SIMON, de l'Institut, ministre de l'Instruction publique et des Cultes;

M. Victor LEFRANC, ministre de l'Agriculture et du Commerce (4);

M. le baron de LARCY, ministre des Travaux publics.

(1) Succède à M. Jules Favre, démissionnaire.
(2) Succède à M. Lambrecht, décédé.
(3) Succède à M. le général Le Flô, nommé ambassadeur à St-Pétersbourg.
(4) Succède à M. Lambrecht, appelé au ministère de l'Intérieur.

Le Bureau de l'Assemblée nationale (1)

Président de l'Assemblée nationale : M. Jules GRÉVY (représentant du Jura).

Vice-Présidents de l'Assemblée : MM. VITET (Seine-Inférieure) ; — MARTEL (Pas-de-Calais); — BENOIST D'AZY (Nièvre) ; — SAINT-MARC-GIRARDIN (Haute-Vienne).

Secrétaires : MM. Paul BETHMONT (Charente-Inférieure) ; — Paul de RÉMUSAT (Haute-Garonne) ; — le vicomte de MEAUX (Loire) ; — JOHNSTON (Gironde) ; — le baron de BARANTE (Puy-de-Dôme) ; — et le marquis de CASTELLANE (Cantal).

Questeurs : MM. BAZE (Lot-et-Garonne) ; — le général Martin des PALLIÈRES (Gironde) ; — PRINCETEAU (Gironde).

(1) Le Président, les Vice-Présidents et Secrétaires de l'Assemblée nationale ne sont élus que pour trois mois. Les changements qui seraient survenus pendant l'impression de l'*Annuaire*, seront indiqués à la fin du volume.

Les Représentants du Pas-de-Calais

à l'Assemblée nationale

MM. MARTEL, rue des Classes, 3, à Saint-Omer et Hôtel des Réservoirs (annexe), à Versailles.

Le marquis de PARTZ DE PRESSY, à Équirre, et Hôtel des Réservoirs, à Versailles.

Achille ADAM, rue de l'Écu, 6, à Boulogne, et rue du Vieux-Versailles, 1, à Versailles.

WARTELLE de RETZ, rue des Trois-Pommettes, 1, à Arras, et rue de l'Orangerie, 36, à Versailles.

DOUAI, à Lestrem, et Hôtel des Réservoirs, à Versailles.

FOULER, comte de RELINGUE, au château de Philiomel, à Lillers, et Hôtel des Réservoirs, à Versailles.

PARIS, rue des Trois-Faucilles, à Arras, et rue de l'Orangerie, 36, à Versailles.

Le comte de BRYAS, à Brias, et Hôtel des Réservoirs, à Versailles.

Le comte de DIESBACH, à Gouy-en-Artois, et rue du Vieux-Versailles, 24, à Versailles.

L. DE CLERCQ, à Oignies, et rue du Vieux-Versailles, 1, à Versaillles.

HAMILLE, rue des Réservoirs, 8, à Versailles.

DUSSAUSSOY, à Calais, et rue des Missionnaires, 4 *bis*, à Versailles.

DE RINCQUESENT, à Rinxent, et rue du Vieux-Versailles, 1, à Versailles.

DE SAINT-MALO, rue Jacob, 46, à Paris, et rue des Tournelles, 8, à Versailles.

N. (1).

(1) Le général FAIDHERBE, élu le 2 juillet 1871, en remplacement de M. THIERS, a opté pour le département du Nord.

Département du Pas-de-Calais

PREMIÈRE PARTIE

ADMINISTRATION

Organisation et Personnel des divers Services publics, des Etablissements de Bienfaisance et des Institutions agricoles, commerciales, industrielles et littéraires du Département.

DÉPARTEMENT

Superficie : 660,426 hectares. — Population : 749,777 habitants.— Impôts fonciers : 3,119,331 fr. — 6 arrondissements. — 44 cantons. — 111 perceptions. — 904 communes.

Cour d'appel de Douai.— 3e Division militaire (état-major à Lille).— 3e Légion de gendarmerie (chef de légion à Lille).— Evêché d'Arras, suffragant de Cambrai.— Académie de Douai. — Conservation de forêts d'Amiens.— Arrondissement minéralogique de Valenciennes.

Préfecture

L'administration départementale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Un préfet, à la nomination du Chef de l'Etat, est chargé de l'administration du département.

L'article 3 de la loi organique du 10 août 1871 sur les Conseils généraux dispose que le Préfet est le représentant du Pouvoir exécutif de la République française dans le département et qu'il est, en outre, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale institués par les articles 1 et 2 de ladite loi.

Un Secrétaire général, également à la nomination du Chef de l'Etat, signe les expéditions, veille à la conservation des archives et peut, outre les attributions déterminées qui lui sont propres, remplir, par délégation, une partie des attributions du Préfet.

Anciens Préfets du Département

Le département du Pas-de-Calais a été successivement administré par les préfets dont les noms suivent :

Poitevin-Maissemy, nommé le 11 ventôse an VIII.

Baron de la Chaise, général de brigade, nommé le 21 ventôse an XI (18 mars 1803)

Baron de Laussal, nommé le 22 mars 1815 (n'a pas été installé).

Baron de Roujoux, ancien préfet de Saône-et-Loire, nommé le 6 avril 1815; depuis préfet d'Eure-et-Loire.

André Dumont, nommé le 17 mai 1815.

Comte de Casteja, ancien sous-préfet de Boulogne, nommé, le 26 juin 1815, administrateur de la 16e division militaire, pour remplir en cette qualité les fonctions attribuées au préfet : nommé préfet provisoire le 30 du même mois.

Baron Malhouet, ancien préfet de l'Allier, nommé le 14 juillet 1815; depuis préfet de la Seine-Inférieure.

Baron Siméon, ancien préfet du Doubs, gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, maître des requêtes au Conseil d'Etat, nommé le 15 juillet 1818; depuis directeur des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur.

Vicomte Blin de Bourdon, gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, membre de la Chambre des députés, nommé le 1er septembre 1824; depuis député de la Somme.

Cahouet, nommé le 22 août 1830.

Baron de Talleyrand (Alexandre), conseiller d'État, nommé le 14 mai 1831.

Baron Nau de Champlouis, conseiller d'État, pair de France, nommé le 23 mars 1833; depuis préfet de la Côte-d'Or.

Gauja, ancien préfet de Maine-et-Loire, nommé le 5 juin 1840; depuis préfet de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

Desmousseaux de Givré, précédemment préfet de l'Aisne, nommé le 1er août 1841; appelé en 1847 à la préfecture du Nord.

Mercier, maître des requêtes au Conseil d'État, préfet de l'Oise, nommé le 4 janvier 1847; depuis député de la Mayenne.

Degeorge (Frédéric), homme de lettres, commissaire général du gouvernement (conjointement avec M. Delescluze), nommé le 29 février 1848, installé à l'Hôtel-de-Ville le 1er mars.

Degouve-Denuncques, homme de lettres, nommé le 2 juin 1848, en remplacement de M. Degeorge, élu représentant du peuple; depuis préfet des Deux-Sèvres.

Fresneau, ancien préfet de la Corse, nommé le 18 janvier 1849.

Combe-Sieyès, préfet de la Haute-Marne, nommé le 7 mars 1851; depuis préfet d'Ille-et-Vilaine et du Cher.

Comte Victor du Hamel, ancien préfet du Lot, nommé le 9 mai 1852; appelé à la préfecture de la Somme, le 31 octobre 1854.

Comte de Tanlay, ancien préfet de la Manche et de la Somme, nommé le 31 octobre 1854, décédé en activité de service, le 24 février 1864.

Levert, ancien préfet de l'Ardèche, d'Alger et de la Vienne, nommé le 11 mars 1864, appelé le 21 février 1866 à la préfecture de la Loire; depuis préfet des Bouches-du-Rhône.

Alp. Paillard, ancien préfet du Cantal, de Lot-et-Garonne et du Puy-de-Dôme, nommé le 10 mars 1866; démissionnaire le 4 septembre 1870.

Émile Lenglet, avocat, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, nommé le 5 septembre 1870; démissionnaire le 5 février 1871.

Anciens Secrétaires généraux

(depuis le rétablissement de la fonction dans le Pas-de-Calais)

Eyriniac, ancien sous-préfet, nommé le 17 février 1855, décédé avant d'avoir été installé.

Darcy-Delcer, ancien juge de paix, ancien sous-préfet de Vervins et de Villeneuve-d'Agen, nommé le 29 mai 1855, admis à la retraite le 28 février 1866 ; secrétaire général honoraire.

Hastron, ancien sous-préfet d'Aubusson, de Lannion et de Fougères, nommé le 23 février 1866, appelé au secrétariat général de Maine-et-Loire, le 16 mars 1870.

Albert Plichon, auditeur au Conseil d'Etat, ancien sous-préfet du Blanc et de Saint-Marcellin, ancien secrétaire-général de Maine-et-Loire, nommé le 16 mars 1870 ; démissionnaire le 6 septembre 1870.

Ernest Delannoy, avocat, nommé le 6 septembre 1870, démissionnaire le 25 mars 1871.

Administration actuelle

Préfet : M. le Cte de RAMBUTEAU ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'État, chargé du Cours de Droit administratif à l'École des Ponts et Chaussées de Paris.

Secrétaire général : M. A. de Chataux, rue des Rapporteurs, 3 bis.

Le Préfet reçoit les mercredi, vendredi et samedi, de deux à quatre heures. En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé par le Secrétaire-général.— Le Secrétaire-général reçoit, en sa qualité, les lundi, mardi et jeudi, de deux à quatre heures.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture a été institué par la loi du 28 pluviôse an VIII, pour aider le Préfet de ses avis, exercer les actes de tutelle à l'égard des communes et des établissements publics, et statuer sur le contentieux administratif.

Le Conseil de préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes de dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En résumé, les Conseils de préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative.

Lorsque le Préfet assiste aux séances du Conseil, il préside et, en cas de partage, sa voix est prépondérante. Mais, le Préfet n'exerce presque jamais cette partie des attributions que la loi lui confère : en fait, les séances sont toujours présidées, dans le Pas-de-Calais, par un conseiller désigné annuellement à cet effet.

En exécution d'un décret impérial du 30 décembre 1862 et d'un autre décret en date du 18 juillet 1865, qui a réglé le mode de procéder devant les Conseils de préfecture, les audiences de ces Conseils statuant sur les affaires contentieuses, sont publiques. Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties peuvent présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. Le Secrétaire général remplit près du Conseil les fonctions de Commissaire du gouvernement.

Président : M. le C^te^ DE RAMBUTEAU ✻, Préfet.

Vice-Président : M. Paul LECESNE, conseiller, boulevard Crespel, 2.

Conseillers : MM. le baron DE LA BORIE DE LA BATUT, place du Marché-aux-Poissons, 4; — DE DOMPIERRE D'HORNOY, rue Baudimont, 34; — COFFINIER, rue des Chanoines, 1.

Commissaire du gouvernement : M. DE CHATAUX, Secrétaire-général.

Secrétaire-Greffier : M. Lefebvre, rédacteur à la 1^re^ division.

Conseil général

Le Conseil général a été institué par la loi du 28 pluviôse an VIII. Son organisation et ses attributions, réglées, jusqu'à ces derniers temps, par les lois des 22 juillet 1833, 10 mai 1838, 18 juillet 1866 et 23 juillet 1870, ont reçu de très-larges développements par la loi du 10 août 1871, qui inaugure en quelque sorte, la décentralisation départementale.

Entre autres innovations, la loi organique du 10 août 1871 dispose que le Conseil général élit dans son sein, à la fin de la session d'août, une Commission départementale composée de quatre membres au moins et de sept au plus, et qui comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement. Cette Commission a des attributions assez étendues spécifiées dans la loi dont l'on trouvera les principales dispositions aux premières pages de la *troisième partie* de ce volume exclusivement consacrée au Conseil général.

En exécution de la loi du 10 août 1871, un décret du Président de la République, en date du 10 septembre suivant, a convoqué les électeurs à l'effet de procéder au renouvellement intégral des Conseils généraux.

Les scrutins des 8 et 15 octobre ont eu pour résultats, dans le Pas-de-Calais, l'élection des Conseillers dont les noms suivent :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

	MM.
Arras nord . .	Lenglet, avocat, ancien Préfet, à Arras.
Arras sud . .	Leloup, fabricant de sucre, à Arras.
Bapaume . .	Deusy, maire d'Arras.
Beaumetz-l.-L..	Sens ✻, ancien député, à Arras.
Bertincourt. .	Le Mis d'Havrincourt O. ✻, ancien député.
Croisilles . .	Boisleux (Augustin) ✻, maire de Wancourt.
Marquion . .	Lanthiez, agriculteur, maire de Baralle.
Pas	Le Cte de Louvencourt, maire de Couin.
Vimy. . . .	Dubrulle, maire de Rouvroy.
Vitry. . . .	Florent-Lefebvre, maire de Monchy-le-Preux.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. . .	Dellisse-Engrand ✻, maire de Béthune.
Cambrin. . .	Le Dr. Dansou ✻, médecin des épidémies.
Carvin . . .	De Clercq (Louis), député, à Oignies.

Houdain. . .	Hermary, maire de Barlin.
Laventie. . .	Lebleu, maire de Sailly-sur-la-Lys.
Lens	Brasme, maire de Bully-Grenay.
Lillers . . .	Le C^te^ Fouler de Relingue ✱, député, à Lillers.
Norrent-Fontes.	Vast, maire de Saint-Hilaire-Cottes.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne nord.	Henry, avocat, ancien maire de Boulogne.
Boulogne sud .	Ansart-Rault, propriétaire, à Outreau.
Calais. . . .	Delhaye (Adolphe), propriétaire, à Calais.
Desvres . . .	Sénéca C. ✱, ancien député, à Baincthun.
Guînes . . .	Le D^r^. Gody, maire de Guînes.
Marquise . .	Dewailly ✱, direct. des forges de Marquise.
Samer . . .	Dufour, maire d'Hesdin-l'Abbé.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne . .	Hamille C. ✱, député, ancien directeur des cultes.
Étaples . . .	Le contre-amiral de Rosamel, C. ✱, à Frencq.
Fruges . . .	Le B^on^ de Contes, maire de Planques.
Hesdin . . .	Leflon (Henri), à Marconne.
Hucqueliers .	Jourdain ✱, ancien député, à Montreuil.
Montreuil . .	Delhomel ✱, maire de Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire	Lambert, maire d'Aire.
Ardres. . . .	Francoville, procureur de la République, à Valenciennes,
Audruick. . .	Everard, ancien maire d'Audruick.
Fauquemberg .	Le Sergeant de Monnecove (Félix) ✱, à Saint-Omer.
Lumbres. . .	Le président Quenson O. ✱, à Nielles-lez-Bléquin.
St-Omer nord .	Degrave ✱, maire de Moulle.
St-Omer sud. .	Duhamel, avocat, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny. . .	Mathieu ✱, ancien député, à Camblin-l'Abbé.
Auxi-le-Châ. .	Le B^on^ de Fourment ✱, ancien député, à Frévent.

Avesnes-le-Cte.	Deruelle, ancien juge de paix, à Sus-St-Léger.
Heuchin. . .	Le Mis de Partz de Pressy, député, à Equirre.
Le Parcq . .	Cappe (Victor), maire de Maisoncelle.
Saint-Pol . .	Graux ✻, ancien maire de Saint-Pol.

Bureau du Conseil général

L'article 25 de la loi organique du 10 août 1871 dispose qu'à l'ouverture de la session d'août le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, nomme au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, un ou plusieurs vice-présidents et ses secrétaires, les fonctions du bureau ainsi nommé devant durer jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

Conformément à ces dispositions, le bureau du Conseil général du Pas-de-Calais se trouve actuellement composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Victor HAMILLE, C. ✻, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, ancien directeur de l'Administration des cultes;

Vice-Président : M. le comte FOULER DE RELINGUE ✻, représentant du peuple à l'Assemblée nationale;

Secrétaires : MM. SENS ✻, ancien député, et DEWAILLY ✻, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des usines métallurgiques de Marquise.

Commission départementale

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont dévolus, le Conseil général a décidé que la *Commission départementale*, instituée par l'article 2 de la loi organique, serait composée de six membres dans le Pas-de-Calais. La Commission est présidée par le plus âgé de ses membres : elle élit elle-même son secrétaire. Ont été nommés pour faire partie de cette commission :

MM. le contre-amiral de ROSAMEL C. ✻, GRAUX ✻, SENS ✻, DEGRAVE ✻, doyen d'âge, *président*, DUFOUR et VAST.

Séries de renouvellement du Conseil général

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les conseillers généraux sont nommés pour six ans : ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles. En cas de renouvellement intégral, à la session qui suit le renouvellement, le Conseil général divise les cantons du département en deux séries, en répartissant, autant que possible, dans une proportion égale, les cantons de chaque arrondissement dans chacune des séries, et il procède ensuite à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement des séries.

Cette formalité a été accomplie dans la séance du 7 novembre et a donné les résultats suivants :

PREMIÈRE SÉRIE RENOUVELABLE EN 1874.

Arrondissement d'Arras. — Arras, (nord), Arras (sud), Beaumetz-les-Loges, Vimy, Vitry.

Arrondissement de Béthune. — Béthune, Cambrin, Lillers.

Arrondissement de Boulogne.— Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais, Desvres.

Arrondissement de Montreuil. — Campagne, Etaples, Montreuil.

Arrondissement de St-Omer.—Ardres, Audruick, Fauquembergues.

Arrondissement de St-Pol.— Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

DEUXIÈME SÉRIE RENOUVELABLE EN 1877.

Arrondissement d'Arras. — Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas.

Arrondissement de Béthune.—Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne. — Guines, Marquise, Samer.

Arrondissement de Montreuil. — Fruges, Hesdin, Hucqueliers.

Arrondissement de St-Omer. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud).

Arrondissement de St-Pol. — Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

Liste par ancienneté des Membres du Conseil général

Date de la 1re élection	MM.
1834	— Quenson.
1840	— C^te^ Fouler de Relingue.
1842	— Mathieu.
1845	— M^is^ d'Havrincourt (1).
1848	Boisleux.
—	Vast.
—	— Delhomel.
1849	— Jourdain.
1852	— Dubrulle.
—	Graux.
1856	— Sénéca.
—	B^on^ de Contes
1861	— Sens.
—	Dansou.
—	Hamille.
—	De Rosamel.
1864	— Florent-Lefebvre.
—	Dewailly.
1865	— Degrave.
1867	— Lebleu.
—	Brasme.
—	Dernelle.

Date de la 1re élection	MM.
1867	M^is^ de Partz de Pressy.
1868	— Hermary.
1869	— Cappe (Victor).
—	Henry.
—	De Clercq.
—	Delhaye (Adolphe).
1871	— Lenglet.
—	Leloup.
—	Deusy.
—	Lanthiez.
—	C^te^ de Louvencourt.
—	Dellisse-Engrand.
—	Ansart-Rault.
—	Gody.
—	Dufour.
—	Leflon.
—	Lambert.
—	Francoville.
—	Everard.
—	De Monnecove
—	Duhamel.
—	B^on^ de Fourment.

(1) Élu pour la première fois en 1845, M. le marquis d'Havrincourt, dont l'élection fut alors annulée, n'a commencé à siéger qu'en 1847.

Bureaux de la Préfecture

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures. — Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées, sous bande ou sous enveloppe, à l'adresse du Préfet, chez le concierge de l'hôtel ou dans la chambre des huissiers. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations, demandes de passeports et de permis de chasse, et livrets de saltimbanques, qui peuvent être remis aux huissiers pour être portés aux bureaux respectifs.

Cabinet du Préfet. — M. Tiburce ADRY, chef de bureau, *détaché au Cabinet.*

Première Division. — *Chef :* M. BRUYANT, rue Baudimont, 46.

PREMIER BUREAU (*sous la direction de M. Bruyant*). — Administration générale. — Beaux-arts. — Cimetières. — Cultes. — Elections. — Instruction publique. — Personnel. — Poids et mesures. — Tabacs. — Télégraphie.

Rédacteur : M. Pentel. — *Expéditionnaire* : M. Héroghier.

DEUXIÈME BUREAU. — Agriculture. — Assistance publique. — Commerce et industrie. — Statistique.

Chef : M. Lortioit, rue Saint-Aubert, 22. — *Rédacteur* : M. Lefebvre, détaché au greffe du Conseil de Préfecture. — *Expéditionnaire* : M. Torchy, détaché à l'inspection des enfants assistés.

BUREAU MILITAIRE ET DE POLICE. — Garde nationale. — Imprimerie et librairie. — Légalisations. — Passeports. — Permis de chasse. — Police. — Prisons. — Recrutement de l'armée et affaires militaires.

Chef : M. Louchet, rue de Chateaudun, 3. — *Rédacteur* : M. Laurent. — *Expéditionnaire* : M. Pépin.

Deuxième Division. — *Chef* : M. HOURIEZ, rue du Puits-Saint-Josse, 5.

PREMIER BUREAU (*sous la direction de M. Houriez*). — Administration communale. — Hospices et Etablissements de bienfaisance. — Dons et Legs. — Contentieux.

Rédacteur : M. Jousse. — *Expéditionnaires* : MM. Portenart et Devillers.

DEUXIÈME BUREAU. — Édifices et travaux communaux. — Instruction primaire. — Voirie urbaine.

Chef : M. Sorel, rue de la Taillerie, 1. — *Expéditionnaire* : M. Fontaine.

BUREAU DES CHEMINS VICINAUX. — *Chef* : M. Thibaut, agent-voyer détaché, rue de la Paix, 8. — *Expéditionnaire* : M. Damiens, agent-voyer surnuméraire.

Troisième Division.—*Chef* : M. BANNEROT, rue des Louez-Dieu, 6.

BUREAU UNIQUE (*sous la direction de M. Bannerot*). — Bâtiments départementaux et édifices diocésains. — Canaux, rivières et dessèchements. — Chemins de fer. — Domaines et forêts. — Mines. — Ports maritimes. — Police du roulage, de la grande voirie, de la navigation, des ports maritimes. — Routes nationales et départementales.

Rédacteur : M. Bigotte. — *Expéditionnaires* : MM. Lardeur, Marcadet et Ruisseaux.

Quatrième Division. — *Chef* : M. LECLERCQ, rue Baudimont, 21.

BUREAU UNIQUE (*sous la direction de M. Leclercq*). — Comptabilité générale et départementale. — Contributions directes. — Instruction primaire (mandats),

Rédacteur : M. Franqueville. — *Commis de comptabilité* : MM. Rousseau et Pierrepont. — *Expéditionnaires* : MM. Géneau et Delannoy.—*Employé auxiliaire pour le service de l'emprunt* : M. S. Brissy.

Sous-Préfectures [1]

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Sous-Préfet : M. le Cte de BELLEVAL.

Employés de la Sous-Préfecture : M. Herman, secrétaire, rue St-Vaast, 23 ; — MM. Duriez et Coquidé, employés.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-Préfet : M. A. DESPRÈS, ancien auditeur au Conseil d'État.

Employés de la Sous-Préfecture : M. Desenclos, secrétaire, rue Neuve-Chaussée, 13 ; — MM. Sorot, Biez et Gallet, employés.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

Sous-Préfet : M. FOUCHÉ-LEPELLETIER.

Employés de la Sous-Préfecture: M. Marseilhan, secrétaire ; — M. Routier, employé.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Sous-Préfet : M. Anatole CORNE.

Employés de la Sous-Préfecture : M. Deusy, secrétaire, Grand'-Place, 43 ; — MM. Bloëme (Frédéric), Dodré et Bloëme (Lucien), employés.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Sous-Préfet : M. Paul ESTERHAZY.

Employés de la Sous-Préfecture : M. Lagache, secrétaire, rue d'Arras, 9 ; — MM. Malou et Dupuis, employés.

(1) L'arrondissement d'Arras est administré directement par le Préfet.

Conseils d'arrondissement

Les lois des 22 juin 1833 et 18 mai 1838 règlent encore aujourd'hui l'organisation et les attributions des Conseils d'arrondissement. Une loi du 10 août 1870 leur a seulement attribué la faculté d'élire leurs présidents et secrétaires qui étaient précédemment à la nomination des préfets.

Les Conseils d'arrondissement tiennent chaque année, aux époques fixées par le gouvernement, une session divisée en deux parties. Dans la première, ils délibèrent sur les réclamations auxquelles aurait donné lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Dans la seconde partie de leur session, ils répartissent entre les communes les contributions directes, mais ils sont tenus de se conformer, dans la répartition de l'impôt, aux décisions rendues par le Conseil général sur les réclamations des communes. Enfin, les Conseils d'arrondissement émettent leur avis sur divers objets déterminés par la loi et ils peuvent adresser directement au Préfet, par l'entremise de leur Président, leur opinion sur l'état et les besoins des différents services publics en ce qui touche l'arrondissement.

Les Conseils d'arrondissement dissous, comme les Conseils généraux, par le décret de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, du 25 décembre 1870, ont été reconstitués intégralement, en même temps que ces derniers, le 8 octobre 1871. Ils sont actuellement composés ainsi qu'il suit dans le département :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

	MM.
Arras nord . .	Hovine (Louis), avocat, à Arras.
Arras sud . .	Braine, notaire, à Arras.
Bapaume. . .	Grardel-Renard, négociant, à Bapaume.
Beaumetz.-l-L..	Hautecœur, maire d'Agnez-lez-Duisans.
Bertincourt . .	Le C^te^ A. d'Havrincourt, à Havrincourt.
Croisilles. . .	Vaillant, maire d'Hénin-sur-Cojeul.
Marquion. . .	Dhaussy, cultivateur, à Oisy-le-Verger.
Pas	Masclef, maire de St-Amand.
Vimy	Duquesne, brasseur, à Vimy.
Vitry	Mazy, maire de Cagnicourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune . . .	Leroy ✻, adjoint au maire de Béthune.
Cambrin . . .	Brasme, cultivateur, à Festubert.

Carvin. . . . Delaby (Paul), industriel, à Courcelles-lez-Lens.
Houdain . . . Daix, maire d'Houdain.
Laventie . . . Bavière, maire de Laventie.
Lens . . . . Déprez, propriétaire, à Harnes.
Courtin, directeur des mines de Liévin.
Lillers. . . . Le Noir des Ardonnes, maire de Gonnehem.
Norrent-Fontes. De Perretti della Rocca, maire de Blessy.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne nord Baignol-Lebeau, fabricant de plumes, à Boulogne.
Jules Petit, adjoint au maire de Boulogne.
Boulogne sud . Poirel-Adam, propriétaire, à Boulogne.
Calais. . . . Cailliette, industriel, à St-Pierre.
Brunet-Sagot, propriétaire, aux Attaques.
Desvres . . . De Cormette, maire d'Henneveux.
Guînes . . . Bernet-Butor, propriétaire à Bouquehault.
Marquise. . . Martinet, notaire, à Marquise.
Samer. . . . Huret-Lagache, maire de Condette.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Campagne . . Moitier (Hilaire), à Campagne-lez-Hesdin.
Laligant, industriel, à Maresquel.
Etaples . . . Billiet, notaire, à Étaples.
Fruges . . . Boulanger, maire de Fruges.
Hesdin . . . Plichon, conseiller à la cour d'Amiens.
Froissart (Jules), maire de Mouriez.
Hucqueliers . . Moitier (Alfred), maire d'Hucqueliers.
Montreuil. . . Hochedé, propriétaire, à Montreuil.
Enlart, maire d'Airon-Saint-Vaast.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire . . . . Bouvart, maire d'Ecques.
Ardres. . . . Declémy (Raimond), maire de Guémy.
Audruick. . . Lecouffe, adjoint au maire d'Audruick.
Fauquemberg. . Desgrousilliers, propriétaire, à Audincthun.
Lumbres. . . Ducamps, maire de Quelmes.

St-Omer nord .	Hermant-Bouquillion, négociant, à St-Omer. Degrave-Bellanger, agriculteur, à Moulle.
St-Omer sud .	Platiau, fabricant de sucre, à Longuenesse. Audebert, manufacturier, à St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny . . .	Bouilliez (Achille), à Izel-lez-Hameau.
Auxi-le-Châtel. .	Thorel, maire de Bonnières. Poulain (Jules), propriétaire, à Frévent.
Avesnes-le-C. .	Soissons, maire d'Houvin-Houvigneul. Lenfant, maire de Saulty.
Heuchin . . .	Pigouche, cultivateur, à Prédefin.
Le Parcq. . .	Dérémetz ✻, maire de Rollancourt.
Saint-Pol. . .	Danvin, notaire, à Saint-Pol. Devaux, maire de Siracourt.

Bureaux des Conseils d'arrondissement

Pour la session de 1871, les bureaux des Conseils d'arrondissement du Pas-de-Calais ont été composés ainsi qu'il suit :

ARRAS : MM. Hovine, *président* ; —Grardel-Renard, *secrétaire*.
BÉTHUNE : MM. Brasme, *président* ; — Déprez, *secrétaire*.
BOULOGNE : MM. Huret-Lagache, *président* ; — Cailliette, *vice-président* ; — Baignol, *secrétaire*.
MONTREUIL : MM. Moitier (Hilaire), *président* ; Laligant, *secrétaire*.
SAINT-OMER : MM. Ducamps, *président* ; — Audebert, *secrétaire*.
SAINT-POL : MM. Dérémetz ✻, *président* ; — Bouilliez, *secrétaire*.

Séries de renouvellement des Conseils d'arrondissement

Aux termes de l'article 25 de la loi du 22 juin 1833, les membres des Conseils d'arrondissement sont élus pour six ans et sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Les cantons de chaque arrondissement sont divisés à cet effet en deux

séries par le Conseil général, à la session qui suit le renouvellement intégral de ces assemblées et c'est le sort qui fixe l'ordre de renouvellement entre les deux séries. Cette formalité a été accomplie dans la séance du Conseil général de 7 novembre 1871 et elle a donné les résultats suivants :

PREMIÈRE SÉRIE RENOUVELABLE EN 1874

Arrondissement d'Arras.—Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Pas.

Arrondissement de Béthune.— Houdain, Laventie, Lens, Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne. — Guines, Marquise, Samer.

Arrondissement de Montreuil.—Fruges, Hesdin, Hucqueliers.

Arrondissement de St-Omer. — Aire, Lumbres, St-Omer (nord), St-Omer (sud).

Arrondissement de St-Pol.—Aubigny, Auxi-le-Château, Heuchin.

DEUXIÈME SÉRIE RENOUVELABLE EN 1877

Arrondissement d'Arras. — Arras (nord), Arras (sud), Beaumetz-lès-Loges, Vimy, Vitry.

Arrondissement de Béthune.—Béthune, Cambrin, Carvin, Lillers.

Arrondissement de Boulogne,—Boulogne (nord), Boulogne (sud), Calais, Desvres.

Arrondissement de Montreuil. — Campagne, Etaples, Montreuil.

Arrondissement de St-Omer.—Ardres, Audruick, Fauquembergues

Arrondissement de St-Pol. — Avesnes-le-Comte, Le Parcq, St-Pol.

Archives générales du Département

Le dépôt général des archives du Pas-de-Calais, un des plus riches du nord de la France, et le bureau des archives sont installés dans une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Vaast, qui ne sont pas occupés par l'Evêché.

L'entrée est au bout des bâtiments, en face de la grille qui ouvre dans la rue des Teinturiers, sur le jardin public de St-Vaast.

Le bureau est ouvert au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures du matin à une heure du soir. Les personnes qui ont à faire des

recherches dans les dossiers des archives doivent formuler une demande d'autorisation au secrétaire-général de la Préfecture.

Archiviste en chef: M. Godin (Alexandre), au palais de Saint-Vaast.
Employés des archives : MM. Cottelle et Leclercq.

Commission des Archives communales

La conservation et le classement des archives communales et hospitalières sont confiés à la vigilance des administrations municipales dans chaque commune. Ces administrations sont secondées et guidées au besoin dans leur tâche par l'archiviste du département qui inspecte chaque année les dépôts d'un certain nombre de communes. Les difficultés qui peuvent se présenter sont soumises à une commission spéciale, ainsi composée :

MM. le Secrétaire général de la Préfecture, *président* ; — l'abbé Parenty ✻, vicaire général, *vice-président* ; — Godin, archiviste du département, *inspecteur des archives communales et hospitalières, secrétaire* ; — Cavrois ✻, agent-voyer en chef; — de Linas ✻, membre de plusieurs sociétés savantes ; — Coffinier, conseiller de Préfecture ; — Bruyant, chef de la première division à la Préfecture.

Commission des Antiquités départementales

Un arrêté préfectoral du 3 mars 1845, complété par un arrêté du 16 août 1871, a institué dans le département une Commission des antiquités départementales chargée de rechercher et de classer les anciens édifices remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire, de proposer les mesures qu'exige leur conservation, de surveiller les découvertes d'objets d'art ou de débris historiques et de provoquer les mesures nécessaires pour en conserver les résultats, d'arrêter le plan de la statistique archéologique du département et d'en poursuivre l'exécution.

Cette commission tient chaque année, à Arras, sous la présidence du Préfet, une assemblée générale dans laquelle elle élit son président. L'archiviste en chef du département remplit près d'elle les fonctions de secrétaire-trésorier.

Un comité chargé de centraliser et de diriger les études et de recevoir, pendant l'année, les communications des membres de la commission, se réunit à la préfecture le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Ce comité se compose de tous les membres de la commission résidant à Arras et de tous autres membres de passage en cette ville ou qui y viendraient pour la réunion.

Les membres de la commission sont nommés par le Préfet sur la proposition de la commission elle-même ou sur celle de neuf membres du comité.

La Commission des antiquités départementales est composée ainsi qu'il suit, par ordre chronologique :

MM. l'abbé Parenty ✻, vicaire général, à Arras. — Grandguillaume, O. ✻, à Arras. — Terninck, percepteur, à Bois-Bernard. — Godin, archiviste, *secrétaire*. — L'abbé Robitaille, chanoine, à Arras. — Dancoisne, à Hénin-Liétard. —Le comte Fouler de Relingue ✻, à Lillers.— Morand ✻, juge,à Boulogne.— Debayser, architecte,à Boulogne. — De Rheims, bibliothécaire, à Calais. — Henneguier, avocat, à Montreuil. — Le président Quenson, O. ✻, à St-Omer.— Boistel, juge, à St-Omer.— Legrand (Albert), à St-Omer. — De Laplane ✻, ancien député, à Saint-Omer. — De Linas ✻, à Arras. — Colin (Maurice), O. ✻ à Arras.—L'abbé Guillaume,chanoine, à Arras. — Epellet ✻, architecte diocésain,à Arras. — L'abbé Delétoille, desservant, à Baralle.— D'Hagerue, à Lozinghem. — Deschamps de Pas ✻, ingénieur,à Saint-Omer.—Cavrois ✻, agent-voyer en chef du département. — Gaucherel, Léon, à Paris. — Le marquis d'Havrincourt, O. ✻, à Havrincourt. — De Backer, ancien juge de paix, à Bergues. — L'abbé Van Drival, chanoine, à Arras. — Mgr. Lequette ✻,évêque d'Arras.—Robaut (Alfred),à Douai.—Mgr Scott,à Aire.— L'abbé Robert, desservant, à Fouquières-lez-Lens. —L'abbé Haigneré, à Boulogne.— De Cardevacque (Adolphe), à Arras.— Ledru, maire d'Avesnes-le-Comte. — Coffinier, conseiller de préfecture. — Le baron de Sède de Liéoux, homme de lettres, à Arras. — Boulangé ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Gieseler, architecte en chef du département. — Le comte d'Héricourt (Charles), à Souchez. — De Bailliencourt, architecte, à Béthune. — Normand, architecte, à Hesdin. —Libersalle, architecte, à Saint-Omer. — De Hauteclocque (Gustave), à Bermicourt.— Carpentier ✻, inspecteur primaire, à Boulogne. — Lecesne (Paul), conseiller de préfecture. — Lecesne (Edmond) ✻, ancien adjoint, à Arras. — Le vicomte de Calonne, à Buire-le-Sec. — Le Gentil, juge, à Arras. —Cavrois-Lantoine, propriétaire, à Arras.

Bâtiments départementaux

La construction et la conservation des bâtiments départementaux, l'achat et l'entretien des mobiliers qui les garnissent, sont confiés à un architecte en chef qui réside au chef-lieu du département, et qui a pour auxiliaires, dans les arrondissements, des architectes adjoints.

Architecte en chef du département : M. GIESELER, à Arras, rue de Châteaudun, 32.

Architecte en chef honoraire : M. Epellet ✻, rue Baudimont, 25.

Architectes-adjoints : MM. Prévost, à Arras (pour les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Pol) ; — Debayser, à Boulogne ; — Leclercq, à Montreuil ; — Libersalle, à St-Omer.

Commission départementale des Bâtiments civils

La commission des bâtiments civils est chargée de l'examen des projets et comptes qui lui sont soumis pour les travaux du département, des communes et des établissements publics. Elle est ainsi composée :

M. le comte de RAMBUTEAU ✻, préfet, *président* ; — Mgr l'Evêque d'Arras et le Secrétaire général de la préfecture, *vice-présidents* ; — M. Mancel, ingénieur, *secrétaire*.

L'Architecte diocésain ; l'Inspecteur d'Académie ; le Chef de la division des travaux publics ; l'Agent-voyer en chef.

MM. Boulangé ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; — Carré, architecte à Arras ; — Gieseler, architecte en chef du département ; — Grandguillaume, O. ✻, ancien professeur à l'école régimentaire du génie ; — Lantoine (Hippolyte), entrepreneur, à Arras ; — de Linas ✻, propriétaire, à Arras ; — Milliroux, C. ✻, colonel, directeur des fortifications ; — l'abbé Parenty ✻, vicaire général ; — Plichon O. ✻, ancien maire d'Arras ; — le baron de Sède de Liéoux, ancien chef de la division des travaux publics ; — Sens ✻, ancien député ; — l'abbé Van Drival, chanoine ; — Voisin, ingénieur des mines, à Arras ; — Wartelle de Retz ✻, député à l'Assemblée nationale.

Service vicinal

Le service des chemins vicinaux est dirigé par un corps d'agents-voyers dont le Conseil général a fixé l'organisation. Un arrêté préfectoral du 31 janvier 1855, pris conformément à l'article 21 de la loi du 21 mai 1836, a servi jusqu'à ce jour de règlement pour l'exécution de la loi dans le département. Ce règlement vient d'être mis en harmonie avec les nouvelles dispositions de la loi organique sur les Conseils généraux. Une innovation heureuse y a été en même temps insérée en ce qui concerne les Commissions cantonales de surveillance : le mandat de leurs membres, dont la durée était précédemment illimitée, sera désormais renouvelé tous les trois ans. Ces commissions deviendront ainsi d'utiles auxiliaires de l'agence voirie, dont le personnel est actuellement composé ainsi qu'il suit :

Agent voyer en chef : M. Narcisse Cavrois ✻, rue Baudimont, 60.

Bureau de l'agent-voyer en chef. — *Agent-voyer comptable*, M. Leclercq (Louis). — *Agent-voyer dessinateur*, M. Ponce. — *Commis d'ordre*, M. Brévart. — *Agent-voyer inspecteur*, M. Hémery. — *Auxiliaire*, M. Duchâteau.

Arrondissement d'Arras.

Agent-voyer principal : M. Silvestre, rue des Promenades, 1 — *Agents-voyers cantonaux :* MM. Lenfant, à Arras (nord) ; — Huret jeune, à Arras (sud) ; — Capon, à Bapaume ; — Delattre, à Beaumetz-les-Loges (résidence à Gouy-en-Artois) ; — Caron aîné, à Bertincourt ; — Sallé, à Croisilles ; — Pouilly, à Marquion ; — Caron jeune, à Pas ; — Rogez, à Vimy (résidence à Saint-Nicolas-lez-Arras) ; — Macron, à Vitry. — *Auxiliaire :* M. Deneuville. — *Commis comptable* : N. — *Piqueur* : M. Debuire.

Arrondissement de Béthune.

Agent-voyer principal : M. Delecloy. — *Agents-voyers cantonaux :* MM. Prévot, à Béthune ; — Baroux, à Cambrin ; — Marenne, à Carvin ; — Buchart aîné, à Hondain ; — Turpin, à Laventie ; — Decludt, à Lens ; — Gouillart, à Lillers ; — Mariage, à Norrent-Fontes. — *Auxiliaire* : M. Leclercq (Jules). — *Commis-comptable* : N. — *Piqueur* : N.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Agent-voyer principal : M. Griset. — *Agents-voyers cantonaux* : MM. Louchet, à Boulogne ; — Lucas, à Calais ; — Guilbert jeune, à Desvres; — Lhotellier, à Guines; — Leroy, à Marquise; — Delbée, à Samer. — *Auxiliaire* : M. Marcq. — *Commis-comptable* : M. Griset fils. — *Piqueur* : N.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Agent-voyer principal : M. Cavrois jeune.—*Agents voyers cantonaux*: MM. Buchart jeune, à Beaurainville (canton de Campagne) ; — François, à Etaples ; — Machin, à Fruges ; — Sénéchal (Louis), à Hesdin ; — Guilbert aîné, à Hucqueliers; — Huret aîné, à Montreuil. — *Auxiliaires* : MM. Danger et de Guizelin. — *Commis comptable* : N. — *Piqueur* : M. Chivot.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Agent-voyer principal : M. Stenne aîné. — *Agents voyers cantonaux* : MM. Trunet, à Aire ; — Guidez, à Ardres ; — Bauduin, à Audruick ; — Fouricquet, à Fauquembergues ; — Lemaître, à Lumbres ; — Fourrier, à St-Omer (nord) ; — Truffier, à St-Omer (sud). — *Auxiliaire* : M. Capron. — *Commis comptable* : M. Mièze. — *Piqueur* : M. Ducrocq.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Agent-voyer principal : M. Leclercq (Auguste); — *Agents-voyers cantonaux* : MM. Renoux, à Aubigny ; — Sénéchal (Jules), à Auxi-le-Château ; — François, à Avesnes-le-Comte ; — Busiaux, à Heuchin ; — Leclercq (Achille), au Parcq ; — Lequien, à St-Pol.—*Auxiliaire* : M. Ficheux. — *Commis-comptable* : M. Boitelle. — *Piqueur* : M. Hémery jeune.

Service des Aliénés

Le Pas-de-Calais ne possède qu'un asile public d'aliénés, situé à St-Venant, où les femmes seules sont reçues.

Les aliénés (hommes) du département sont traités dans l'asile privé de Lommelet, près Lille (Nord). — M. Lebleu, conseiller général, maire de Sailly-sur-la-Lys, représente le Pas-de-Calais au sein de la Commission de surveillance de cet établissement.

Asile d'Aliénées de Saint-Venant

L'asile est desservi par les sœurs de l'Enfant-Jésus, de Lille; il comprenait, au 30 juin 1871, outre les 288 aliénées du Pas-de-Calais, 139 femmes appartenant au département de la Seine.

Directeur : M. Giraut. — *Médecin* : M. le docteur Florimont. — *Receveur* : M. Maës. — *Econome* : M. Lesage. — *Aumônier* : M. l'abbé Maréchal.

Commission de surveillance : MM. Guerbois, ancien maire de Saint-Venant ; — le comte Fouler de Relingue ✻, député, à Lillers ; — Flament, maire de Saint-Venant ; — Le docteur Leroy ✻, à Béthune ; — Merlin, ancien notaire, à Béthune.

Service des Enfants assistés

Il y a dans le département deux hospices dépositaires pour les enfants assistés, l'un à Arras et l'autre à St-Omer. Le premier comprend dans sa circonscription les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Pol, le second, ceux de Boulogne, Montreuil et St-Omer.

L'inspection et la surveillance des enfants assistés sont confiées à un fonctionnaire dont le traitement est à la charge de l'Etat et qui est, en même temps, chargé de l'inspection de tous les établissements charitables du département. Le bureau de l'inspecteur départemental des Enfants assistés est installé à la Préfecture (première division).

Inspecteur départemental des enfants assistés et des établissements charitables : M. Chatelain, impasse d'Elbronne, à Arras.

Employé au bureau de l'Inspecteur : M. Torchy.

Institution des Sourds-Muets et Aveugles

Il existe à Arras une institution des Sourds-Muets et Aveugles dirigée par les filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, et dans laquelle le département entretient 24 bourses en faveur des sourds-muets indigents et 11 bourses en faveur des jeunes aveugles. La durée du cours d'études est de six ans.

La Commission de surveillance de cet établissement se compose du Préfet, président, du Maire d'Arras, membre de droit, et de huit membres nommés pour 4 ans par le Préfet et renouvelables par moitié tous les deux ans.

Font actuellement partie de la Commission :

MM. Boutry ✻, juge ; — l'abbé Beugin, curé de St-Géry ; — le commandant Doudart de Lagrée, O. ✻ ; — Grandguillaume, O. ✻, administrateur des hospices ; — Renard-Desongnis ✻, ancien adjoint au maire d'Arras , — l'abbé Terninck, chanoine; — le docteur Trannoy, directeur de l'Ecole de médecine, *vice-président* ; — N.

Service des Prisons

Les établissements pénitentiaires du département comprennent une maison d'arrêt et de correction à Arras, une maison de justice à St-Omer et cinq maisons d'arrêt au chef-lieu des arrondissements de sous-préfecture.

Directeur des prisons : M. Boisard, directeur de la maison centrale de Doullens, chargé de la gestion des prisons du Pas-de-Calais.

ARRAS. — *Commission de surveillance :* MM. Hovine (Louis), propriétaire, *vice-président*. — Bellet-Lefebvre, négociant, juge au tribunal de commerce ; — Brémart, docteur en médecine ; — Bonnière (Jules), avocat ; — Coffinier, conseiller de préfecture ; — Epellet ✻, architecte des édifices diocésains ; — Tierny (Auguste) ✻, propriétaire ; — Trannoy père, avocat.

Aumônier, M. Singer. — *Médecin*, M. Dusart. — *Gardien-Chef*, M. De Créquy.

BÉTHUNE. — *Commission de surveillance* : M. Cayet (Charles), ancien juge de paix ; —Dellisse-Engrand ✱, conseiller général ; — Frémaux, avocat ; — Maunessier, négociant ; — Vallage, propriétaire.

Aumônier, M. Bocquet. — *Médecin*, M. Lotte. — *Gardien-Chef*, M. Sighl.

BOULOGNE. — *Commission de surveillance* : MM. Adam (Charles), propriétaire ; — Duprez-Martin, propriétaire ; — Grandsire, propriétaire; — Merlin, avocat ; — Mutuel-Fresson, propriétaire ; — l'abbé Rémont, grand doyen.

Aumônier, M. Sagot. — *Médecin*, M Duhamel. — *Gardien-Chef*, M. Gallet.

MONTREUIL. — *Commission de surveillance* : MM. Binsse, pharmacien ; — Delannoy (Ernest), négociant ; — Hibon de la Fresnoy, propriétaire ; — Jeanvrot, greffier du tribunal ; — Widhen, avoué.

Aumônier, M. Pillain. — *Médecin*, M. Delplanque. — *Gardien-Chef*, M. Lephay.

SAINT-OMER. — *Commission de surveillance* : MM. Butor, juge d'instruction ; — Evrard, avocat ; — l'abbé Paschal, chanoine honoraire ; — Van Heeghe, avocat ; — Wattringue ✱, vice-président honoraire du tribunal civil.

Aumônier de la maison de justice, M. Miché. — *Médecin*, M. Evrard ✱. — *Gardien Chef*, M. Cuvillier.

Aumônier de la maison d'arrêt, M. Chapelet. — *Médecin*, M. Evrard ✱. — *Gardien Chef*, M. Lesur.

SAINT-POL. — *Commission de surveillance* : MM. l'abbé Boyaval, curé doyen ; —Détape, notaire, ancien maire de St-Pol ; —Lambert (Dominique) ; — Lefebvre, avocat ; — Lefebvre (Victor), sous-inspecteur des enfants assistés de la Seine.

Aumônier, M. Boyaval. — *Médecin*, M. Bornay. — *Gardien-Chef*, M. Billot.

Maison du Bon-Pasteur, à Saint-Omer

Un certain nombre de jeunes filles, renvoyées par les tribunaux dans une maison d'éducation correctionnelle, sont placées aux frais de l'Etat dans la communauté du Bon Pasteur, à St-Omer. Elles sont sous le patronage d'un *Conseil de surveillance*, composé de :

Mmes Belin, de Givenchy, Thomas, et M. l'abbé Roger.

Dépôt de Mendicité

Le département ne possède pas, à proprement parler, de dépôt de mendicité. On désigne sous ce nom une partie des bâtiments de la Maison municipale de Refuge d'Arras, où sont envoyés les mendiants les plus incorrigibles, moyennant un loyer et un prix de journée payés à la ville par le département.

Directeur : M. Pottier (Dominique), directeur de la Maison de Refuge. — *Médecin*, M. Maurice. — *Aumônier*, M. l'abbé Dhaussy, vicaire de St-Jean-Baptiste.

Commission de surveillance du Dépôt :

MM. le Maire d'Arras, *président* ; — Paul Lecesne, conseiller de Préfecture, *vice-président* ; — Advielle (Omer), propriétaire ; — Boyenval-Bellet, négociant; —Hovine, propriétaire ; — Tierny, ✻, propriétaire ; — Topino, libraire ; — Vinchon, propriétaire ; — Wartelle, juge de paix.

Service médical gratuit

Un arrêté préfectoral du 29 mars 1856 a institué dans le département le service des médecins de bienfaisance, chargés de soigner gratuitement les malades des communes rurales dépourvues d'hospices. Presque tous les médecins en exercice dans le Pas-de-Calais ont tenu à honneur de prêter leur concours dévoué à cette institution. La plupart ont à exercer leur généreuse mission dans un certain nombre de communes, dont quelques-unes sont souvent assez éloignées de leur résidence : ils s'acquittent de leurs devoirs avec un zèle généralement très-apprécié.

Les médecins actuellement commissionnés comme médecins de bienfaisance, sont, par arrondissement et par ordre alphabétique :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

MM. Allart, à Saint-Amand; — Artus, à Combles, (*Somme*).

MM. Baillez, à Harnes (*Béth.*) ; — Basseux, à Rivière ; — Basseux, à Souastre ; — Basquin, à Oisy ; — Beaurain, à l'Arbret (*St-Pol*) ; — Billoir, à Oisy ; — Bize, à Marœuil ; — Bossu, à Fosseux ; — Bridoux, à Arleux-en-Gohelle ; — Briois, à Beaumetz-lès-Loges ; — Brissez, à Mercatel.

MM. Capelle, à Hendecourt-lez-Cagnicourt ; — Capelle, à Hermies ; — Caudron, au Transloy ; — Chapotel, à Metz-en-Couture ; — Chatelain, à Hermies ; — Cornet, à Graincourt-lez-Havrincourt ; — Cuvillier, à Beaumetz-lez-Cambrai.

MM. Dartus, à Bertincourt ; — Delattre, à Bucquoy ; — Delattre (Ferdinand), à Harnes (*Béth.*) ; — Delay, à Neuville-St-Vaast ; — Dennetière, à St.-Laurent-Blangy ; — Deriencourt, à Agny ; — Devillers, à Arras ; — Devillers, à Bourlon ; — Dhamelincourt, à Boyelles ; — Dropsy, à Saudemont ; — Dufour, à Dainville ; — Dumont, à Ransart ; — Dupuich, à Fampoux.

MM. François (Jules), à Foncquevillers ; — François, à Boiry-Ste-Rictrude.

MM. Gernez (Benoît), à Mont-St-Eloy ; — Gernez, à Ecoust-St-Mein ; — Gossart (Côme), à Villers-au-Flos.

M. Hannard, à Orville.

MM. Lallart, à Monchy-le-Preux ; — Leconte, à Inchy ; — Ledru, à Vaulx-Vraucourt ; — Legrand, à Bapaume ; — Lemoine, à Vitry ; — Lequette, à Gavrelle ; — Lequette, à Lens (*Béth.*) ; — Leroy, à Éterpigny ; — Lestocquoy (Désiré), à Arras ; — Louy, à Lécluse (*Nord.*)

MM. Mabrier, à Marœuil ; — Magniez, à Ervillers ; — Mercier, à Biache-St-Vaast ; — Mercier, à Pas ; — Mouronval, à Miraumont (*Somme*).

MM. Pécourt, à Bucquoy ; — Plouviez, à Beaurains ; — Pronier, à Courcelles-le-Comte.

M. Ronneau, à Palluel.

MM. Sacleux, à Havrincourt ; — Saudemont, à Vitry ; — Sélamme, à Vimy ; — Sergeant, à Cagnicourt ; — Serré (Auguste) ✻, à Bapaume ; — Serré, à Vaulx-Vraucourt ; — Stenne, à Liévin (*Béth.*)

MM. Thelliez (Norbert), à Habarcq ; — Thibault, à Berneville ; — Thorel, à Souchez ; — Thoriez, au Transloy.

M. Vahé, à Metz-en-Couture.

MM. Wagon, à Oisy ; — Willerval, à Avion.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Annebicque, à Nédonchel (*St-Pol*).

MM. Bacqueville, à Haillicourt ; — Bident, à Richebourg-l'Avoué ; — Blondel, à Busnes ; — Boulanger, à Lillers ; — Brunelle, à Nœux.

MM. Campagne, à Mametz (*St-O.*) ; — Caullet, à Beuvry ; — Carré, à Estrée-Cauchy ; — Carré, à Houdain ; — Constant, à Hénin-Liétard ; — Croigié, à Molinghem.

MM. Delattre, à Bully ; — Delattre (Alexandre) et Delattre (Ferdinand), à Harnes ; — Delattre, à Sailly-sur-la-Lys ; — Delay, à Aix ; — Dhuin, à Hinges ; — Durand, à Labuissière ; — Dubois, à Evin-Malmaison ; — Duflos, à Houdain ; — Ducatez, à Robecq ; — Dumont, à Norrent-Fontes.

M. Guffroy, à Nédonchel (*St-P.*)

M. Ibert, à Labassée (*Nord.*)

MM. Lamant, à Calonne-sur-la-Lys ; — Lecomte, à Douvrin ; — Lemaire, à Hersin-Coupigny ; — Lustre, à Chocques.

MM. Mathon, à Bouvigny-Boyeffles ; — Maurant, à Lambres ; — Méplaux, à Lens ; — Miennée (Victor), à Westrehem.

MM. Pollet, à Labassée (*Nord*) ; — Pollet, à Fleurbaix ; — Plouvier, à Pernes (*St-P.*).

M. Stenne, à Liévin.

MM. Thelliez, à Hénin-Liétard ; — Théry père et Théry (Alfred), à Courrières ; — Tourtois, à Lestrem ; — Toffart, à Lillers ; — Toffart, à Auchel ; — Tourtois, à Lacouture ; — Truffier, à Vermelles.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Biencourt, à Boulogne.

MM. Chevalier, à Desvres ; — Coquerel, à Licques ; — Courtois du Flégard, à Samer ; — Cuvillier, à Marquise.

MM. Dausque, à Marquise ; — Dehesdin, à Samer ; — Delsaux, à Guînes.

M. Flour, à Boulogne.

MM. Garasse, à Guînes ; — Garasse (Auguste-Félix) et Garasse (Victor), à Hardinghen ; — Gély, à Marck.

MM. Lecouffe, à St.-Pierre-lez-Calais; — Lefebvre, à Hardinghen; — Lejeune, à Wimille; — Loppe, à Marquise.

MM. Mathorez, à Outreau; — Michaux, à Lewast.

M. Noulart, à Licques.

M. Pocholle, à Campagne-lez-Boulonnais.

M. Robbe, à Sangatte.

MM. Thellier, à Marquise; — Tellier, à Condette.

MM. Warenghem, à Calais; — Widhent, à Baincthun.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Annebicque, à Anvin (*St-P.*)

MM. Baillieu, à Montcavrel; — Beaurain, à Lebiez.

M. Courtois du Flégard, à Samer (*Boul.*)

MM. Danvin ✻, à Hesdin; — Deboffe, à Etaples; — Delplanque, à Montreuil; — Ducrocq, à Verchocq; — Dunan, à Etaples.

M. Fauvelle, à Fruges.

M. Huchette, à Montreuil.

MM. Lecucq, à Blingel (*St-P.*); —Lescuyer, à Fruges.

MM. Macqueron (Louis), à Aubin-St-Vaast; — Mahée, à Verton; — Malbranque, à Douriez; — Desmons, à Fressin; — Michaux, à Hucqueliers; — Morel, à Campagne-lez-Hesdin.

MM. Perrochaud ✻, à Berck; — Pocholle, à Campagne-lez-Boulonnais.

M. Watilliaux, à Auchy-les-Hesdin (*St-P.*)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

M. Butor (Pierre), à Blandecques.

MM. Campagne, à Mametz; — Carmier, à Vieille-Eglise; — Canu, à Ardres; — Castier, à Saint-Omer; — Coquerel, à Licques (*Boul.*)

MM. Dereuder, à Bayenghem-lez-Eperlecques; — Devincq, à Audruick; —Ducrocq, à Verchocq (*Mont.*); —Dufay, à Thiembronne; — Dupuis, à Oye.

MM. Faucon fils, à Thérouanne; — Fauvelle, à Fruges, (*Mont.*); — Fiquet, à Ardres; — Flant, à Nielles-lez-Bléquin.

MM. Gadelin, à Roquetoire ; — Guilain, à Arques.

MM. Hautefeuille, à Gravelines (*Nord*) ; — Hénon, à Saint-Folquin.

M. Jovenin, à Esquerdes.

M. Kosser (Frédéric), à Saint-Omer.

M. Lecouffe, à Audruick.

MM. Miennée fils, à Ardres ; — Miennée père, à Tatinghem ; — Mouton, à Ouve-Wirquin.

M. Noulard, à Licques (*Boul.*)

M. Regniez, à Audruick

MM. Scheercousse, à Moulle ; — Scoumaque, à Acquin.

MM. Trannoy père, à Wardrecques ; — Trannoy fils, à Eperlecques.

M. Viseux, à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. Annebicque fils, à Anvin ; — Annebicque père, à Nédonchel.

MM. Beaurain, à l'Arbret ; — Beaussart, à Auxi-le-Château ; — Blaire, à Aubigny ; — Bornay, à Frévent ; — Bornay, à Saint-Pol ; — Bossu, à Fosseux (*A.*) ; — Boucly, à Œuf ; — Briois, à Bonnières.

MM. Carnel, à Prédefin ; — Carré, à Estrée-Cauchy (*Béth.*) ; — Carré, à Houdain (*Béth.*)

MM. Danvin ✱, à Hesdin, (*M.*) ; — Decroix, à Aubigny ; — Deleury, à Etrée-Wamin ; — Duflos, à Houdain (*Béth.*) ; — Dumont, à Valhuon ; — Dupuich, à Haravesnes.

M. Fauvelle, à Fruges (*M.*)

MM. Gernez, à Mont-St-Eloy (*A.*) ; — Goddée, à Auxi-le-C. ; — Guffroy, à Nédonchel ; — Guilbert, à Avesnes-le-Comte.

MM. Hannard, à Orville (*A.*) ; — Herbout, à Frévent ; — Landry, à Frévent ; — Lecucq, à Blingel ; — Ledru, à Avesnes-le-Comte.

MM. Mercier, à Saint-Pol ; — Mercier (François), à Flers.

M. Nonjan, à Penin.

MM. Obé, à Frévent ; — Oudin, à Fillièvres.

MM. Payelle, à Heuchin ; — Planque, à St-Pol ; — Plet, à Hesdin (*Mont.*) ; — Plouviez, à Pernes ; — Poulet, à Monchy-Breton.

M. Sailly, à Grand-Rullecourt.

M. Thellier, à Habarcq (*A.*)
M. Vasseur, à Maizières.
M. Watilliaux, à Auchy-lez-Hesdin.

Service des Epidémies

Le service des épidémies, réglé par un arrêté préfectoral du 6 février 1855, est dirigé par sept médecins, dont un au chef-lieu de chaque arrondissement et un à Calais. Ces médecins ont pour auxiliaires les médecins chargés du service médical gratuit. Le Conseil général affecte chaque année une somme de 4,000 francs à la dotation du service des épidémies.

Médecins des Epidémies : — MM. Dehée, à Arras ; — Dansou ✱, à Béthune ; — Ovion, à Boulogne ; — Houzel, à Montreuil ; — Mantel, à St-Omer ; — Planque, à St-Pol ; — Chely ✱, médecin-adjoint pour l'arrondissement de Boulogne, à Calais.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité

Les Conseils de salubrité ont été créés par arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Un arrêté du Ministre de l'agriculture et du Commerce, en date du 15 février 1849, en a réglé la composition. Leurs attributions sont déterminées par l'arrêté précité du 18 décembre 1848. Le Conseil établi au chef-lieu du département remplit les fonctions de Conseil départemental d'hygiène. La présidence de ces corps consultatifs appartient au Préfet et aux Sous-Préfets.

Conseil départemental d'hygiène, à Arras (12 *membres*)

MM. les docteurs Dupuich, *vice-président* ; — Dehée, *secrétaire* ; — Germe, Maurice et Trannoy, médecins ; — Brégeaut et Gossart, pharmaciens ; — Rabache, ancien pharmacien ; — Viseur, vétérinaire départemental ; — Voisin, ingénieur des mines, *secrétaire-adjoint* ; — Épellet, architecte des édifices diocésains ; — Gieseler, architecte en chef du département.

Conseil d'hygiène de Béthune (12 *membres*)

MM. les docteurs Dansou ✻, Leroy ✻ et Lotte ; — Tourtois, officier de santé, à Lestrem ; — Baudet, Gourdin (à Carvin), Engrand, Hanquelle et Lemaire, pharmaciens ; — Nocq, vétérinaire ; — Bocquet, curé-doyen ; — Mahieu-Sauvage, négociant.

Conseil d'hygiène de Boulogne (12 *membres*)

MM. les docteurs Cazin, Filliette, Gros, Ovion, Perrochaud ✻, médecins ; — Evrard et Hamain, pharmaciens ; — Hamy, ancien pharmacien ; — Dutertre, vétérinaire ; — Debayser, architecte ; — Pamart (Albert), négociant, N.

Conseil d'hygiène de Montreuil (10 *membres*)

MM. les docteurs Brullé (à Hesdin) et Delplanque (à Montreuil) ; — Beaurains (à Lebiez) et Deboffe (à Etaples), officiers de santé ; — Binsse et Descelers (à Montreuil) et Willame fils (à Hesdin), pharmaciens ; — Cresson (à Montreuil) et Latham (à Fruges), vétérinaires ; — Henneguier, avocat.

Conseil d'hygiène de Saint-Omer (12 *membres*)

MM. les docteurs Evrard ✻, Lardeur, Mantel, Musart ✻, médecins ; — Delhaye, chimiste ; — Raoult, O ✻, ancien pharmacien militaire ; — Leroy, vétérinaire ; — Deschamps de Pas ✻, ingénieur ; — F. Le Sergeant de Monnecove ✻, ancien député ; — Lefebvre du Prey, ancien maire ; — Audebert, fabricant de pipes.

Conseil d'hygiène de Saint-Pol (10 *membres*)

MM. les docteurs Bornay et Planque, médecins ; — Mercier, officier de santé ; — Cressent, Huré et Valentin, pharmaciens ; — Locquet, ancien pharmacien ; — Lemaire, vétérinaire ; — Danvin, notaire ; — Lefebvre, sous-inspecteur des enfants assistés de la Seine.

Commissions cantonales de salubrité

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, des Commissions de salubrité et d'hygiène publique ont été instituées, par arrêté préfectoral du 20 juin 1849, dans tous les chefs-lieux de canton du Pas-de-Calais qui ne sont pas en même temps chefs-lieux d'arrondissement.

Les Commissions cantonales de salubrité ont les attributions déterminées par l'article 9 de l'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif du 18 décembre 1848. Leur surveillance s'étend sur toutes les communes du canton et les membres doivent se partager l'inspection de manière à ce que chacun d'eux soit délégué pour visiter un certain nombre de communes et que chaque commune soit inspectée au moins une fois par an.

Les Commissions cantonales de salubrité sont composées de 9 membres au moins et de 12 au plus : elles sont présidées par le maire, qui en fait partie de droit, ainsi que le curé-doyen du canton et le juge de paix ; la durée du mandat des autres membres est de 4 ans. Elles sont renouvelées par moitié tous les deux ans.

Inspection des Pharmacies

L'inspection des officines de pharmaciens et des magasins de droguistes ou des épiciers tenant des articles de droguerie, a pour objet de vérifier la bonne qualité des drogues et médicaments simples et composés, ainsi que celle des sirops et drogues médicinales que peuvent vendre les épiciers et herboristes et qui ne sont pas considérés comme médicaments.

Cette inspection est maintenant confiée, en vertu du décret du 23 mars 1859, à trois membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement, désignés chaque année à cet effet.

D'après les dispositions de l'article 42 de l'arrêté consulaire du 25 thermidor an XI, et conformément à l'article 17 des lettres-patentes du 10 février 1780, la loi de finances autorise, chaque année, la perception de cette taxe ; il est payé, pour les frais de la visite, 6 francs par chaque pharmacien et 4 francs par chaque épicier ou droguiste.

Ont été chargés de l'inspection pour 1871 :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — MM. Maurice, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Ar-

ras ; — Brégeaut et Rabache, pharmaciens, professeurs à ladite école.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — MM. Lotte, docteur en médecine ; — Gourdin, pharmacien, à Carvin ; — Hanquelle, pharmacien, à Béthune.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — MM. Filliette, docteur en médecine ; — Evrard, pharmacien, et Hamy, ancien pharmacien, à Boulogne.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — MM. Delplanque, docteur en médecine ; — Binsse, pharmacien, à Montreuil, et Willame fils, pharmacien, à Hesdin.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER. — MM. Lardeur, docteur en médecine ; — Delhaye, professeur de physique et de chimie au lycée, et Raoult, O. ✻, pharmacien-major en retraite.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL. — MM. Bornay et Planque, docteurs en médecine ; — Locquet, ancien pharmacien, à St-Pol.

Service des Epizooties

Aux termes d'un arrêté préfectoral du 17 mai 1866, il y a, au chef-lieu du département, un vétérinaire départemental qui peut être chargé par le Préfet de missions dans les divers arrondissements. Il y a également, au chef-lieu de chaque sous-préfecture, un vétérinaire d'arrondissement relevant directement du Sous-Préfet : le vétérinaire départemental remplit les fonctions de vétérinaire d'arrondissement pour l'arrondissement chef-lieu. Enfin, MM. les Sous-Préfets ont la faculté de désigner, dans les cantons, des vétérinaires brevetés, parmi lesquels MM. les Maires doivent choisir les inspecteurs des foires et marchés.

Vétérinaire départemental : M. Viseur, vétérinaire à Arras.

Vétérinaires d'arrondissement : MM. Nocq, à Béthune ; — Dutertre, à Boulogne ; — Cresson, à Montreuil ; — Leroy, à Saint-Omer ; — Lemaire, à St-Pol.

Vétérinaires cantonaux : MM. Leclercq, à Hénin-Liétard (pour le canton de Vimy) ; — Mopty, à Vitry ; — Burdiat, à Béthune (pour les cantons de Cambrin et de Laventie) ; — Parisse, à Lens ; — De-

magny, à Hesdin (pour les cantons d'Hesdin et de Campagne); — Latham, à Fruges (pour les cantons de Fruges et d'Hucqueliers); — Ducrocq, à Aire; Lemaire, à St-Omer (pour le canton d'Audruick); — Eloi, à Pihem (pour le canton de Fauquembergues); — Vandomme, à Vaudringhem (pour le canton de Lumbres); — Leroy, à St-Omer (pour les cantons de St-Omer nord et sud).

Chambres consultatives d'Agriculture

Les Chambres consultatives d'agriculture ont été définitivement instituées par un décret du 25 mars 1852. Il y a dans chaque arrondissement une Chambre consultative d'Agriculture, composée d'autant de membres que l'arrondissement renferme de cantons, sans que, toutefois, le nombre de ces membres puisse être inférieur à six. Les membres sont nommés par le Préfet qui les choisit parmi les agriculteurs notables et les propriétaires de chaque canton.

Les Chambres d'agriculture sont renouvelables annuellement par tiers. Elles sont présidées par le Préfet dans l'arrondissement préfectoral et par le Sous-Préfet dans les autres arrondissements.

Elles forment la représentation officielle de l'agriculture dans le département.

Chambre d'Arras.

MM. Lefebvre, à Etrun (Arras nord); — Plaisant, à Beaurains (Arras sud); —Huré (Jean-Baptiste), à Beugnâtre (Bapaume); —le comte de Diesbach, à Gouy-en-Artois (Beaumetz); — le marquis d'Havrincourt, O ✱ (Bertincourt); — Boisleux ✱, à Wancourt (Croisilles); —Proyart (Victor), à Inchy (Marquion); —Le Roux de Puisieux, à Puisieux (Pas); —Legentil, Jules, à Méricourt (Vimy); — L. Pilat ✱, à Brebières (Vitry).

Chambre de Béthune.

MM. Delisse (Gustave), à Béthune (Béthune); — Tamboise, à Noyelles-lez-Vermelles (Cambrin); — Delaby père ✱, à Courcelles-lez-Lens (Carvin); —Gamot, à Gosnay (Houdain); —Masse, à Neuve-Chapelle (Laventie); —N. (Lens); —Lecouffe, à Lillers (Lillers); —Vast, à St-Hilaire-Cottes (Norrent-Fontes).

Chambre de Boulogne.

MM. Dufour, à Hesdin-l'Abbé (Boulogne nord et sud); — Lefebvre du Prey, à Coquelles (Calais); — Papeleu de Nordhout, à Lottinghen (Desvres); — de Foucault, à Hâmes-Boucres (Guînes); — Parenty, à Audembert (Marquise); — Moreau de Vernicourt, à Outreau (Samer).

Chambre de Montreuil.

MM. Canut-Déplanque, à Gouy-St-André (Campagne); — Trollé père, à Frencq (Etaples); — Gallet, à Embry (Fruges); — Froissart (Jules), à Mouriez (Hesdin); — Panet (Eusèbe), à Herly (Hucqueliers); — Delhomel ✱, à Montreuil (Montreuil).

Chambre de Saint-Omer.

MM. Bouvart, à Ecques (Aire); — Declémy, à Guémy (Ardres); — Platiau (E.), à Oye (Audruick); — Debomy, à Beaumetz-lez-Aire (Fauquembergues); — Ducamps, à Quelmes (Lumbres); —Degrave ✱, à Moulle (St-Omer nord); — Platiau, à Longuenesse (St-Omer sud).

Chambre de Saint-Pol.

MM. Mathieu ✱, à Camblin-l'Abbé (Aubigny); — le comte de Marles, à Wavans (Auxi-le-Château); — Deruelle, à Sus-St-Leger (Avesnes-le-Comte); —Pigouche, à Prédefin (Heuchin); — Vallée (Eugène), à St-Georges (Le Parcq); —Willerval, à Séricourt (St-Pol).

Commissions cantonales de Statistique

Un décret du 1er juillet 1852 a institué dans chaque canton des Commissions de statistique dont la mission est de fournir des renseignements sur les divers produits agricoles. Les membres de ces Commissions sont nommés par le Préfet : leur nombre est indéterminé. MM. les Maires en font partie en leur qualité.

Aucun changement n'a été apporté dans le personnel des Commissions de statistique, depuis la publication de l'*Annuaire* de 1871.

Caisses d'Assurances

Une loi du 11 juillet 1868 a créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse d'assurance ayant pour objet de payer une somme déterminée au décès de chaque assuré à ses héritiers ou ayants-droit, et une caisse d'assurance en cas d'accidents, ayant pour objet de servir des pensions viagères aux personnes assurées qui, dans l'exécution de travaux agricoles ou industriels, seront atteintes de blessures entraînant une incapacité permanente de travail, et de donner des secours aux veuves et enfants mineurs des personnes assurées qui auront péri par suite d'accidents survenus dans l'exécution desdits travaux. La participation à l'assurance est acquise par le versement de primes uniques ou de primes annuelles.

Un décret réglementaire du 10 août 1868 a décidé que les deux Caisses d'assurances sont gérées par la Caisse des dépôts et consignations : les propositions d'assurances doivent être faites aux receveurs des finances, aux percepteurs des contributions directes ou aux receveurs des postes. Aux termes de l'article 23 du décret réglementaire, il est institué, au chef-lieu de chaque arrondissement, un comité qui donne son avis sur les demandes de pensions viagères ou de secours présentées, en cas d'accident, par les assurés domiciliés dans l'arrondissement ou par leurs ayants-droit.

Comités d'Arrondissement.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Mancel, ingénieur des ponts et chaussées ; — Dupuich, professeur à l'école de médecine ; — Delétoille-Colin, vice-président de la société de Secours mutuels d'Arras ; — Sens ✻, ancien député, membre honoraire de la société de Secours mutuels des ouvriers typographes d'Arras.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Vainet, ingénieur des ponts et chaussées ; —Dansou ✻, médecin des épidémies ; — le président de la société de Secours mutuels de Béthune ; — Dellisse-Engrand ✻, maire de Béthune, membre de ladite société.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, en résidence à Boulogne ; —Ovion, médecin des épidémies ; —Crouy, président de la société de Secours mutuels de Boulogne ; — Cailliette, président de la société de Secours mutuels de St-Pierre.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. l'ingénieur des ponts et chaussées, en résidence à Montreuil ; — Perrochaud ✱, médecin de l'hôpital, à Berck ; — Lereuil, président de la société de Secours mutuels d'Hesdin ; — de Locher, secrétaire de ladite société.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

MM. Deschamps de Pas ✱, ingénieur des ponts et chaussées ; — Mantel, médecin des épidémies ; — Belin, président de la société de Secours mutuels de St-Martin-au-Laërt ; — Cortyl, président de la société de Secours mutuels de St-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. Vanherzecke, conducteur des ponts et chaussées, à St-Pol ; — Planque, médecin des épidémies, maire de St-Pol ; — le président de la Société d'agriculture de St-Pol — Lecouffe, fabricant de sucre, à Ramecourt.

Météorologie

Des stations cantonales pour l'observation des orages ont été organisées au commencement de 1865, d'après des instructions émanées du directeur de l'Observatoire. Un arrêté préfectoral du 15 juillet de la même année a complété cette organisation en instituant, au chef-lieu du département, une Commission centrale pour l'examen et la discussion des renseignements recueillis par les stations cantonales.

La Commission centrale d'observation des orages est ainsi composée :

M. Sens ✱, ancien député, *président* ; — Mancel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Arras ; — Pagnoul, professeur au collége d'Arras ; — Germe, docteur en médecine, à Arras ; — Bruyant, chef de la 1re division à la préfecture, *secrétaire*.

Vérification des Poids et Mesures

Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de veiller à l'exécution de la loi relative à l'uniformité et à l'exactitude des poids et mesures, de constater les contraventions et de provoquer leur punition (loi du 4 juillet 1837, art. 7), sans préjudice du droit qu'a tout officier de police de constater les délits et les contraventions, commis au moyen de poids et mesures. Il y a, dans chaque arrondissement au moins, un vérificateur des poids et mesures dont le bureau est établi au chef-lieu d'arrondissement. Chaque bureau est pourvu de l'assortissement nécessaire d'étalons vérifiés et poinçonnés au dépôt de prototypes établi près du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Vérificateurs : MM. Thubeauville, à Arras ; — de Savary, à Béthune ; — Docquois, à Boulogne ; — Gontier, à Montreuil ; — Paulhaye, à St-Omer ; — Bécart, à St-Pol.

Vérificateur adjoint : M. Nollet, à Arras.

Travail des enfants dans les manufactures

L'emploi des enfants dans les manufactures est soumis à certaines conditions qui ont pour objet de préserver ces jeunes ouvriers des effets matériels d'un travail excessif ou dangereux et d'assurer, en outre, leur développement moral et intellectuel par l'instruction primaire et élémentaire et l'enseignement religieux. Ces conditions sont réglées par une loi du 22 mars 1841. Le soin de surveiller et d'assurer l'exécution de la loi est confiée à des Commissions instituées dans les arrondissements où se trouvent des établissements soumis aux prescriptions légales, et à des inspecteurs spéciaux. Tous officiers de police judiciaire peuvent aussi, en vertu de leurs attributions de droit commun, veiller à l'exécution de la loi.

L'inspection du travail des enfants dans les manufactures est confiée particulièrement aux ingénieurs des mines par le décret du 7 décembre 1868.

Les Commissions de surveillance sont composées ainsi qu'il suit dans chaque arrondissement :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Sens ✻, ancien député; — Cavrois ✻, agent-voyer en chef; — Godin, archiviste en chef du département ; — Foucault, inspecteur

primaire ; — les docteurs Déhée, médecin des épidémies, Germe et Bidard ; — Lenglen vétérinaire ; — Thubeauville, vérificateur des poids et mesures.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Dansou ✱, Lebleu et Vast, membres du Conseil général ; — Le Noir des Ardonnes et de Perretti della Rocca, membres du Conseil d'arrondissement ; — Béghin, ancien conseiller général, à Laventie ; — Lequien, percepteur, à Houdain ; — Baggio, ancien maire de Carvin ; — Pégard, maire d'Hersin-Coupigny ; — le docteur Leroy ✱, à Béthune ; — Beauvoisin, inspecteur primaire ; — Parisse, vétérinaire, à Lens ; — Vallage, inspecteur des enfants assistés de la Seine ; — de Savary, vérificateur des poids et mesures.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Ovion et Chely ✱, médecins des épidémies ; — le docteur Leriche ; — Carpentier ✱, inspecteur de l'enseignement primaire ; — l'abbé Grébert ; — Lavoine et Vandal, rentiers ; — Lefebvre-Sénéca, propriétaire ; — Docquois, vérificateur des poids et mesures.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Moriez, inspecteur de l'enseignement primaire ; — Matelin, à Aubin St-Vaast ; — Brasseur (Louis), à Lépinoy ; — le docteur Fauvelle, à Fruges ; — Gontier, vérificateur des poids et mesures.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

MM. Wattringue ✱, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Omer ; — l'abbé Roger, curé de Saint-Denis, à Saint-Omer ; — l'abbé Lesage, aumônier de l'hôpital militaire ; — Meilheurat, inspecteur primaire ; — le docteur Mantel, médecin des épidémies ; — le docteur Evrard ✱, médecin des prisons ; — Paulhaye, vérificateur des poids et mesures.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

MM. Défontaine, propriétaire, à Saint-Georges ; — Wattilliaux, maire d'Auchy-lez-Hesdin ; — Vasseur, inspecteur primaire ; — les docteurs Beaussart, à Auxi-le-Château, et Herbout, à Frévent ; — Bécart, vérificateur des poids et mesures.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Corps municipaux.

Une loi du 14 avril 1871 a prescrit le renouvellement intégral des Corps municipaux qui, aux termes de la loi du 5 mai 1855, se composent, dans chaque commune, du maire, d'un ou de plusieurs adjoints et d'un nombre déterminé de conseillers, suivant le chiffre de la population,

La nouvelle loi dispose que le Conseil municipal élira les maires et les adjoints parmi ses membres. Mais, dans les villes de plus de 20,000 âmes et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, quelle qu'en soit la population, la nomination des maires et adjoints aura lieu provisoirement par décret du Gouvernement.

On trouvera au tableau des communes qui termine cette première partie de l'*Annuaire*, les noms des maires et adjoints actuellement investis des fonctions municipales. Nous n'indiquerons ci-après la composition complète des Corps municipaux que pour les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes d'Aire, Calais et Saint-Pierre auxquelles le chiffre de leur population assigne une importance exceptionnelle.

Chefs-lieux d'arrondissement.

ARRAS, chef-lieu du département (25,749 habitants). — *Maire*, M. Ernest DEUSY. — *Premier adjoint*, M. Octave PETIT-DOURLENS —*Deuxième adjoint*, M. Elie LEDIEU.

Conseillers municipaux (27) : MM. Lenglet, Legrelle-Fagniez, Deusy, Ledieu (Elie), Vasselle, Colin (Maurice) O ✱, Lantoine (Hippolyte), Guérard, Boulangé ✱, Petit (Octave), Grandguillaume O ✱, Boyenval-Bellet, Hovine, Wartelle de Retz ✱, Quarré de Boiry (Valentin), Monvoisin, Dehée-Braine, Paris, Vinchon, Gerbore, Tierny (Auguste) ✱, Plichon (Hippolyte) O ✱, Périn (Paul), Leloup, Dupont, (Edmond, Tricart, Degand-Santerne.

BUREAUX. — *Secrétariat-général* : MM. Huret, secrétaire en chef; — Tiercelin (Jules), secrétaire adjoint, chargé de la comptabilité et des contributions ; — Vermesch, chef du bureau de la garde nationale ; — Durieux, expéditionnaire. —*État-civil et passeports* : MM. Magnier, chef de bureau, et Bras, employé.—*Bureau-*

militaire : M. Leflon, employé. — *Architecte*, M. Bourgois ; — *Piqueurs des travaux* : MM. Vasseur et Dufour.

BÉTHUNE (8,178). — *Maire*, M. DELLISSE-ENGRAND ✱. — *Premier adjoint*, M. LEROY ✱ ; — *Deuxième adjoint*, M. HALLOY.

Conseillers Municipaux (23) : MM. Leroy (Amédée) ✱, Dellisse-Engrand ✱, Halloy, Hurtrel, Neuville-Delautel, Paquet, Bruneau, Fournier, Buissart, Caron, Legay-Lallart, Danel-Durteste, Soyez (Charles), Frémaux-Carette, Le Roux de Bretagne, Héaulme, Bar-Rousseaux, Duquesne, Bouveur-Bréhon, Cayet (Charles), Monbrun, Prou-Lebon, Bresselle.

BUREAUX. — *Secrétariat général* : M. Hulleu, secrétaire en chef et chef de la comptabilité ; — *État civil et passeports* : MM. Caillez (Louis), chef de bureau, et Duquesne, employé ; — *Bureau militaire et des contributions* : M. Beghin, — *Architecte*, M. de Bailliencourt.

BOULOGNE (40,251 habitants). — *Maire*, M. HUGUET-GRAND-SIRE. — *Premier adjoint*, M. Jules PETIT ; — *Deuxième adjoint*, M. Camille CHAUVEAU ; — *Troisième adjoint*, M. Victor JACQUES.

Conseillers municipaux (30) : MM. Fontaine-Pamart, Crouy (Adolphe), Baignol-Lebeau, Huguet, Henry, Dr Duhamel, Ansart, Dr Ovion, Jacques, Lagache, C. Chauveau, Huret-Lehocq, Saint-Gest, Petit (Jules), Peron, Bourgain-Dumerteau, Hamy, Poirel-Adam, Mantel, Duminy, Coustillier, Marchand, Minet, Buret, Focheux, Schrœder, Denempont, Dodon, Plourin, Ono dit Biot

BUREAUX. — *Secrétaire en chef* : M. Louis Bénard ; — *Première division* : M. Ern. Deseille, secrétaire-archiviste, délégué de l'administration à la halle ; — 2e *Division* : MM. Edm. Vincent, sous-secrétaire de la mairie, et O. Guillain, commis attaché au secrétariat. — 3e *Division* : MM. P. Leprêtre, chef de la comptabilité communale ; — Marcourt, sous-chef de la Comptabilité ; — Alp. Focheux, Bertout, Em. Pontier, Eug. Iverné et Julien Focheux, employés. — 4e *Division* : M. Coulombel, chef du bureau des Contributions. — 5e *Division* : M. Thiébaut, chef du bureau de l'état-civil ; — Chochois et Butiaux employés.

Architecte de la ville : M. Debayser ; — *Architecte-adjoint* M. Pichon ; — *Ingénieur-voyer* : M. Ed. de Poilly ; — *Architecte-voyer* : M. Dethière ; *Conducteurs des travaux* : - MM. Boulanger, Lemaître et Douchain.

MONTREUIL (3,655 hab.). — *Maire*, M. DELHOMEL ✱. — *Premier adjoint*, M. PAGNIEZ ; — *Deuxième adjoint*, M. DELANNOY.

Conseillers municipaux (21) : MM. Cosyn, Delannoy (Ernest), Pa-

gniez, Aubry, Jeanvrot, Chevau ✻, Robinet, Delhomel (Emile) ✻, Dacquin, Zorninger, Moleux ✻, Daux, Delplanque, Cailleux, Gontier père, Dubourg, Pessez, Havet, Henneguier, Widhen, Duval (Romain).

Secrétaire de la mairie, M. Croisier.

SAINT-OMER (21,869 hab.). — *Maire*, N. — *Premier adjoint*, N. ; — *Deuxième adjoint*, N.

Conseillers municipaux (27) : MM. Hermant-Bouquillion, Masquelier-Porion, Pidoux, Cortyl (Félix), Gilliers, Taffin de Givenchy (Charles), Lefebvre du Prey, Deneuville, Duméril (Constant), Dambricourt (Alexandre), Pierret, Audebert-Fiolet, Tible, Blondeau, Thibaut-Roger, Dupont-Flandrin, Derbesse, Garbe, Duquesnoy-Guilbert, Houzet (Emile), Godin-Dervaux, N, N., N., N., N., N.

BUREAUX. — *Secrétaire en chef de la mairie* : M. Hancquier ; — *Etat-civil* : M. Foulon ✻, chef de bureau ; — *Comptabilité* : N. — *Employés* : MM. Vernaelde, Loreau, Landouzy, N.

Architecte-voyer : M Thérin. — *Architecte adjoint*, M. Donné.

SAINT-POL (3,567 hab.). — *Maire*, M. PLANQUE. — *Premier adjoint*, M. LAMBERT ; — *Deuxième adjoint*, M. BOCQUILLON.

Conseillers municipaux (21) : MM. Bellenguez, Bocquillon, Crucq, Bornay, Graux ✻, Lambert, Planque, Ansart, Maillart, Lamourette, Danvin, Lambert (Nicolas), Lebel, Gaquerre-Lebel, Détape (Victor), Lambert-Roode, Vasseur-Lavoisne, Héroguelle, Thuillier, Leclercq, Morel.

Secrétaire de la mairie, M. Petitfils ; — *Employé*, M. Carette.

Villes principales du Département

AIRE (8,803 hab.). — *Maire*, M. LAMBERT. — *Premier adjoint*, M. COSSART ; — *Deuxième adjoint*, M. GRAUX.

Conseillers municipaux (23) : MM. Inbona, Deplanche, Debuire, Dufait, Deroo, Maes, Graux, Dumont, Deprez, Honcke, Descamps, Leroy, Warenghem (Léon), Wallart, Morel, Lambert, Ricart, Martin, Cossart, Lalande, Duflos, de Sars (Adolphe), N.

BUREAUX. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Macaire ; — *Employés*, MM. Heisse et Nicolle.

CALAIS (12,727 hab.).— *Maire.* M. DARQUER; —*Premier adjoint* M. SALEMBIER; — *Deuxième adjoint,* M. MUSSEL.

Conseillers municipaux (27) : MM. Vendroux, Bellart, Isaac, Matis (Léonce), Dewattre, Mulard, Darquer, Mussel, Mallet, Lecamus, Delsart, Salembier, Darnel, Devot (Louis), Debette, Lelièvre Dubrœuille, Fauquet-Laby, Devot (Victor), Fournier-Hedde, Herbelot, Lemoine, Renard, Dessin (Léon) ✻, Masse, Dussaussoy, Duniagou, Lateux.

BUREAU. —*Secrétaire en chef de la mairie,* M. A. Lefebvre ; — *Secrétaire adjoint,* M. Vincler ; — *Expéditionnaires,* MM. Pilet, Peste et Pseffer.

SAINT-PIERRE (17,294 hab.). — *Maire,* M. LECOUFFE; — *Premier adjoint,* M. CRESPIN ; — *Deuxième adjoint,* M. BIMONT.

Conseillers municipaux (27) : MM. Rebière, Lecouffe, Crespin, Roussez-Delplace, Hembert-Maniez, Cinquin-Henson, Cailliette père, Cordier-Beco, Leroux, Lecomte, Francoville, Carpente-Levray, Dolain-Quillet, Dagbert, Belin-Prilliez, Tourneur-Lefebvre, Lianne-Dagbert, Bernier-Foube, Bachelier-Lefebvre, Bruxelle-Meyns, Valdelièvre (Alexis), Bimont, Bodel-Laplanche, Lheureux, Drouart, Capelle-Delplace, Druelle-Morel.

BUREAUX. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Ritaine ; — *Chef du bureau de l'état-civil,* M. Belin ; — *Employés,* MM. Masson, Lassalle, Brebion et Sauveur.

Corps de Sapeurs-Pompiers

La garde nationale sédentaire,qui avait été reconstituée dans toutes les communes à la suite des premiers désastres essuyés par nos armes dans la fatale campagne de 1870, a été dissoute par la loi du 25 août 1871, et les armes délivrées à un certain nombre de localités, ont été réintégrées dans les arsenaux. Il n'a été fait d'exception que pour les corps de sapeurs-pompiers.

Le Pas-de-Calais compte actuellement 196 corps de Sapeurs-Pompiers,dont 97 sont organisés en compagnies commandées par un capitaine et 99 en subdivisions sous les ordres d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant.

Les 97 compagnies se répartissent ainsi par arrondissement :

Arras, 35 ; — Béthune, 16 : — Boulogne, 9 ; — Montreuil, 15; — Saint-Omer, 12 ; — St-Pol, 10.

L'arrondissement d'Arras possède 24 subdivisions ; — celui de Béthune 14 ; — celui de Boulogne 2 ; — celui de Montreuil 17 ; — celui de Saint-Omer 6 et celui de Saint-Pol 6.

Les officiers de ces corps sont maintenant nommés à l'élection, conformément aux dispositions de la loi du 13 juin 1851.

Hospices et Hôpitaux

L'administration des hospices est confiée à des Commissions administratives composées de cinq membres à la nomination du Préfet, renouvelables annuellement par cinquième et indéfiniment rééligibles. Le maire de la commune en est le Président. Les Commissions nomment elles-mêmes les médecins et autres employés dont la nomination n'est pas soumise à des règles spéciales

Arrondissement d'Arras.

ARRAS. — *Administrateurs* MM. Wartelle-Deretz ✻ ; L. Hovine ; Grandguillaume, O. ✻ ; A. Braine ; Benjamin Dauchez ✻.

Employés : MM. Choquet, économe ; — Rambure, receveur ; — Legras, secrétaire ; — Briois, archiviste ; — Mercier, commis.

HÔPITAL ST-JEAN. — *Médecin en chef*, M. Trannoy ; — *Médecin en second*, M. Leviez ; — *Chirurgien en chef*, M. Brémart ; — *Médecin des vénériennes*, M. Stival ; — *Médecin-adjoint des vénériennes*, M. Déhée. — *Pharmacien*, M. Brégeaut.

SALLES MILITAIRES. — *Médecin major de 1re classe*, M. Duval, O ✻ ; — *Chirurgien en second*, M. Lescardé (fils).

MATERNITÉ. — *Professeur*, M. Dupuich. — *Sage-femme en chef*, Mlle Vanvincq (Pélagie).

BAPAUME. — *Administrateurs* : MM. Dubron, Parel (Florimond), Caron-Lagnier, Cornet, Grarde. Renard.

Médecin, M. Serré ✻ ; — *Receveur*, M. Delorme ; — *Secrétaire*, M. Véret.

Arrondissement de Béthune.

BÉTHUNE. — *Administrateurs :* MM. Brasier, Delau (Henri), Halloy, Richebez (Paul), Legay-Lallart.

Médecin en chef, M. Leroy ✻; — *Chirurgien en chef*, M. Danson ✻; — *Pharmacien*, M. Lemaire; — *Receveur*, M. Caron; — *Econome*, M. Girard.

CARVIN. — *Administrateurs* : MM. Gauwin, Pipelart, Menu, Crépel, Honoré. — *Receveur*, M. Persin.

LENS. — *Administrateurs* : MM. Durot, Frémicourt, Beauvois, Flament (Etienne), Dessaux.

Receveur, M. Roussel. — *Econome-Secrétaire*, M. Grodecœur.

LILLERS. — *Administrateurs* : MM. Bégbin, le comte Fouler ✻, Thuillier, Liébert, Lefebvre. — *Econome*, M. Fontaine.

SAINT-VENANT. — *Administrateurs* : MM. Parent, Lissacq, Dubuyser, Guerbois, N. — *Econome*, M. Hanicle.

Arrondissement de Boulogne.

BOULOGNE. — *Administrateurs :* MM. L. Grandsire, Duprey-Martin, Mauduit, Larché, E. Hénin.

Médecin en chef, M. Gros; — *Chirurgien en chef*, M. Duhamel ; — *Médecin adjoint*, M. Cazin ;— *Pharmacien*, M. Biencourt.

Aumônier, M. Duval ; — *Receveur*, M. Flour ; — *Econome-Secrétaire de l'administration*, M. Saint-Gest ; — *Employés*, MM. Iverné et Merlent.

CALAIS. — *Administrateurs* : MM. Louchez ✻, Devot (Louis), Sagot (François), Dessin (Charles), Devot (Victor).

Médecin, M. Devot ; — *Receveur*, M. Sarrazin ; — *Econome-Secrétaire*, M. Randoux.

GUINES. — *Administrateurs* : MM. Barbe, Duquénoy, Popieul-Bertin, Vidor, N.

SAINT-PIERRE (Hôpital de). — *Administrateurs* : MM. Bruxelle, Druelle, Leprince, Hembert, Dagbert.

Médecin en chef, M. Warenghem ; — *Médecin-adjoint*, M. Lecouffe ; — *Receveur*, M. Dolain ; — *Secrétaire-Econome*, M. Ritaine.

Arrondissement de Montreuil.

HESDIN. — *Administrateurs* : MM. Willame, Coffin, Daquerel, Braquehay, Domont.

Médecin, M. Danvin ✱ ; — *Econome*, M. Burtel.

MONTREUIL. — *Administrateurs* : MM. Hibon de la Fresnoy, Moleux ✱, Jourdain ✱, Hacot, N.

Médecin en chef, M. Hallette ; — *Chirurgien*, M. Delplanque ; — *Receveur-Econome*, M. Braquehay (Augustin).

Arrondissement de Saint-Omer.

AIRE. — *Administrateurs* : MM. Delbende (Fidèle), Robichez, de Sars (Eugène), Descamps, Warenghem.

Econome, M. Tharel ; — *Secrétaire*, M. Macaire ; — *Receveur*, M. Pillet.

ARDRES. — *Administrateurs* : MM. Amelot, Barras-Coolen, Aloy, Ranson (Isidore), Telliez.

SAINT-OMER. — *Administrateurs* : MM. C. Locthemberg ✱, Van Heeghe, Bret, Eudes, Lefebvre.

Médecins, MM. Evrard ✱ (hospice St-Louis) ; — Cuvelier ✱, et Mantel (hospice St-Jean et hôpital général) ; — *Pharmacien*, N.

Receveur, M. Toffart ; — *Economes* : MM. Chevreux (hospice St-Louis ; — Wattez (hôpital général ; — *Secrétaire*, M. Battez ; — *Architecte*, M. Libersalle.

Arrondissement de Saint-Pol.

AUXI-LE-CHATEAU. — *Administrateurs* : MM. Duboille, Duquesnoy, Lefrançois-Froissart, Deslavier, Loir.—*Médecin*, M. Beaussart.

SAINT-POL. — *Administrateurs* : MM. Bellenguez, Boyaval, Danvin, Delaby, Delau ; — *Médecin*, M. Bornay fils.

Bureaux de bienfaisance

On désigne sous ce nom les administrations préposées au service des secours à domicile. Les bureaux de bienfaisance ont été institués par la loi du 7 frimaire an V ; ils sont composés de cinq membres à la nomination du Préfet, renouvelables annuellement par cinquième et indéfiniment rééligibles.

Des bureaux de bienfaisance ont été institués, en 1848, dans toutes les communes du département. Nous donnons seulement la composition du personnel de ces établissements dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les trois principales villes du Pas-de-Calais.

AIRE. — *Administrateurs* : MM. Duflos (Edouard), Robichez, de Sars (Eugène), Descamps, Warenghem.

ARRAS. — *Administrateurs* : MM. Deruy, Lantoine-Blondel, Petit (Evariste), Paillard-Burnier, N.

Médecins, MM. Brémart, Devillers, Lescardé, Lestocquoy, Leviez, Stival.

BÉTHUNE. — *Administrateurs* : MM. Bar-Caron, Cayet (Charles), Guille (Furcy), Mannessier-Soyez, Paquet (Alfred).

Médecins, MM. Bailleul et Lotte ; — *Secrétaire*, M. Duquesne.

BOULOGNE. — *Administrateurs* : MM. Crouy (A.), Dorlencourt-Marsan, Grandsire, Lardeur, Lipsin.

Médecins, MM. Biencourt et Legay ; — *Pharmacien*, M. Biencourt ; — *Secrétaire*, M. Flour.

CALAIS. — *Administrateurs* : MM. Bodard, Delattre, Delsart (Auguste), Duniagou et Lemoine.

Médecins, MM. Devot, Foucques et Garásse.

MONTREUIL. — *Administrateurs* : MM. Delannoy, Hacot, Jeanvrot, Quandalle, N.

SAINT-OMER. — *Administrateurs* : MM. Berteloot-Boulin, Capelle (Benoît), de Laplane ✻, Taffin de Givenchy, N.

Médecins, MM. Cuvelier ✻, Evrard ✻, Musart ✻.

SAINT-PIERRE. — *Administrateurs* : MM. Beutin, Dolain, Lavoine, Francoville, Tourneur (Henry),

Médecins, MM. Lecouffe et Warenghem ; — *Receveur*, M. Dolain ; — *Secrétaires*, MM. Ritaine et Masson.

SAINT-POL. — *Administrateurs* : MM. Boyaval, Danvin, Delau, Lambert, Loy. — *Médecins*, MM. Bornay et Planque.

Comités consultatifs des établissements de bienfaisance

Il y a, au chef-lieu de chaque arrondissement, un comité consultatif des établissements de bienfaisance, chargé d'éclairer l'administration sur toutes les affaires contentieuses de ces établissements.

ARRAS. — MM. Delavallée, ancien avoué ; Trannoy père, avocat ; N.

BÉTHUNE. — MM. Halloy, Hulleu, avocats, N.

BOULOGNE. — MM. Gérard ✻, Hénin et Merlin, avocats.

MONTREUIL. — MM. Aubry et Dubourg, avoués ; Jeanvrot, greffier du tribunal.

SAINT-OMER. — MM. le président Quenson O ✻ ; Evrard et Van Heeghe, avocats.

SAINT-POL. — MM. Bellenguez, avoué ; Détape (Victor), notaire ; Lefebvre, avocat.

Monts-de-Piété

Les monts-de-piété sont des établissements de prêt sur nantissement ou sur gage mobilier. Leur administration est confiée à un Conseil et à un Directeur. Les membres du Conseil sont nommés par le Préfet et choisis, un tiers dans le conseil municipal, un tiers parmi les administrateurs des établissements de bienfaisance et un tiers parmi les autres citoyens domiciliés dans la commune. Ils sont renouvelés par tiers tous les ans et indéfiniment rééligibles.

ARRAS. — *Administrateurs* : MM. Boutry ✻, Cornille (Félix), Leconte (Hector), Roguin ✻, Vasselle, Vinchon.

Employés : MM. Dujat, directeur; — Masson (Thésée), payeur; — Frère, commis aux dégagements; — Labbé, garde-magasin.

Boulogne. — *Administrateurs* : MM. Lipsin; vice-président; Ignace Brunet; Ad. Crouy; Louis Lemattre; Larché; Verquère.

Employés : MM. Watbled, directeur; — L. Bénard, secrétaire du Conseil d'administration; — Stubert (Achille), garde-magasin; — Bordesoulles, appréciateur; — Flour, Fournier (Eugène) et Fournier (Prudent, commis.

Calais. — *Administrateurs* : MM. Chély ✻, Devot, Daniagou, Fournier, Louchet ✻, N.

Employés : MM. Rousseaux, directeur-caissier; — Leroy, appréciateur; — Hautier, garde-magasin; — Darquer et Deligny, commis.

Saint-Omer. — (Le mont-de-piété de St-Omer est administré par la Commission des hospices dont il dépend.)

Employés : MM. Lefebvre-Braure directeur; — Peuvrelle, appréciateur; — Flageollet, garde-magasin; — Vilain, commis.

Sociétés de Charité maternelle

Les sociétés de charité maternelle ont pour but de secourir les femmes indigentes en couches. Cette bienfaisante institution, créée en 1788, a subi des transformations diverses jusqu'au décret du 2 Février 1853. Le Pas-de-Calais compte quatre sociétés de charité maternelle auxquelles le Conseil général accorde chaque année une subvention de mille francs et qui viennent en aide annuellement à plus de six cents femmes en couches et à un égal nombre d'enfants nouveaux nés.

Société d'Arras. — *Présidente* : Mme Becthum; — *Vice-présidente* : Mme Cotteau; — *Trésorière*, Mme la Supérieure des Filles de Saint-Vincent de Paul

Société de Calais. — *Présidente* : Mme Colin-Souville; — *Vice-présidente* : Mme Isaac-Sagot.

Société de Saint-Pierre. — *Présidente* : Mme Brepson; — *Vice-présidente* : Mme Tourneur-Lefebvre.

Société de Saint-Omer. — *Présidente* : Mme d'Hunval ; — *Vice-présidentes* : Mmes Hibon et Romain de Givenchy.

Institutions de prévoyance

Caisses d'Épargne

Les caisses d'épargne sont d'origine récente et ne remontent pas en France au delà de 1828. Elles sont instituées par décrets du pouvoir exécutif rendus dans la forme des règlements d'administration publique. L'initiative officielle de leur création appartient aux conseils municipaux : il est permis à tous les citoyens de la provoquer.

Il existe actuellement 17 caisses d'épargne et 7 succursales de ces établissements dans le Pas-de-Calais.

Arrondissement d'Arras

Arras. — *Président*, M. Deusy, maire ; — *Vice-président*, M. L. Hovine ; — *Secrétaire*, M. Guérard.

Comité de surveillance. — MM. L. Hovine, F. Cornille, Guérard, Boyenval-Bellet, Demay-Taillandier.

Administrateurs : MM. Lecesne père ✻, F. Cornille, Advielle (Omer), Beaucourt-Brevart, L. Hovine, Bocquet-Lantoine, Lantoine-Blondel, Hte Lantoine, I. Desgardin, Legentil-Trannin, Topino, L. Tricart, Guérard, Bouchez-Béru, Dion-Leconte, Boyenval-Bellet, Demay-Taillandier, Ed. Leconte, E. Ledieu, Houriez

Caissier : M. Lancial ; — *Contrôleur* : M. Leflon.

Bapaume (1). — *Président*, M. Martial-Pajot, maire ; — *Vice-*

(1 Succursale d'Hermies. — *Président* : M. le marquis d'Havrincourt. — *Administrateurs* : MM. le Comte d'Havrincourt et Cottrez, pour Havrincourt ; — Lesage-Marcheux et Lesage (Léon), pour Trescault ; — Goubet (Fénelon) et Dessaint, pour Metz-en-Couture ; — Tournant et Lagrenez, pour Neuville-Bourjonval ; — Boniface et Coche, pour Ruyaulcourt. — *Sous-caissier* : M. Bacuez.

président M. Lagnier ; — *Secrétaire*, M. Croisille (Hector.)

Administrateurs : MM. Arrachard, Lancien, Pagniez-Sellier, Debeugny, Parel (Fl,), Legay, Grardel fils, Lefebvre-Bonnard, Théry-Watissé, Pouillaude, Decauquy, Carlier-Maille, Théry, ancien notaire. — *Caissier* : M. A. Bruet

Arrondissement de Béthune.

BÉTHUNE. — *Président*; M. Dellisse-Engrand, ✻, maire ; — *Secrétaire* M. Pérard (François).

Administrateurs : MM. Legay, Herreng, Hurbiez, Brasier, Mannessier, Héaulme, Weth, Neuville, Toffart.—*Caissier* : M. Caron-Guilleman.

CARVIN. — *Bureau d'administration* : MM. Delefosse, Gauwain, Ringo, Renard. — *Conseil des Directeurs* : MM. Garez, Carlier, Daubresse, Honoré, Pipelart, Six-Carrette, Menu, Lefief, Cloquié.

Caissier : M. Taverne.

LENS. — *Président*, M. Griselle, maire.

Administrateurs : MM. Monchy, Durot, Lesot, Flament, Lefebvre, Troy (François), Troy (Joseph), Grodecœur, Legrand, Frémicourt (Eugène), Boiron (Emile), Pollet, Frémicourt (Anselme). — *Caissier* : M. Sauvage père ; — *Sous-caissier* : M. Bonvarlet (Florian).

LILLERS. — *Président* : M. Dermenghem, maire ; — *Vice-président*, M. Delaleau ; — *Secrétaire*, M. Bailly (Paul).

Administrateurs : MM. Lefebvre (Louis), Moniez, Brongniart, Olyve, Dhervilly, Lefebvre (Hippolyte), Laversin, Rischebé, Lefebvre-Lobry, Fontaine, Warembourg, Fanien (Ovide). — *Caissier* : M. Lancry-Quersin.

Arrondissement de Boulogne.

BOULOGNE-SUR-MER (1). —*Président*, M. Huguet-Grandsire, maire; — *Vice-président*, M. Sergent ; — *Secrétaire*, M. J. Merlin.

Administrateurs, MM. Sergent, Belvallette, Mutuel-Fresson,

(1) Succursales à Desvres, Guînes, Marquise et Samer.

Bouclet, Larché, Bourgain, Merlin, Lipsin, Lecerf (aîné), Marmin-Pamard, Vidor, Brunet (Ignace), Carlier-Guilmant, Buret-Copin. — *Caissier* : M, Leducq.

CALAIS. — *Président*, M. Decroix, pharmacien ; — *Secrétaire*, M. Fournier.

Administrateurs : MM. Bruxelle, Darquer, Lateux père, Vilain fils. — *Caissier* : M. Verlingue.

SAINT-PIERRE (1). — *Président*, M. Maniez-Heitz ; — *Vice-président*, M. Boitel-Grandsire ; — *Secrétaire*, M. Bodel-Laplanche.

Administrateurs : MM. Boutet, Capelle, Crèvecœur, Dolain, Legendre, Michel, Tourneur-Trouille, Tourneur (Henry), Vernalde. —*Caissier* : M. Villy.

Arrondissement de Montreuil.

ÉTAPLES. — *Président*, M. Buquet, maire ; — *Vice-président*, M. Prévost-Triplet ; — *Secrétaire*, M. Lamotte.

Comité de direction : MM. Prévost-Triplet, Lamotte, Delaporte, Friocourt, Vasseur. — *Administrateurs* : MM. Pauchet, Lefebvre, Gosselin, Andrieux, Duriez, Dachicourt, Bigot (Jonas), Brichier, Capet, Lecat. — *Caissier* : M. Caron.

FRUGES (2).

HESDIN. — *Président*, — M. Lereuil, maire ; — *Vice-président* ; M. Prévost de Courmières ; — *Secrétaire*, M. Burtel.

Comité de direction. — MM. Fauconnier, Dourlens, Chivot (Auguste,) Coffin-Ledoux, Margry.

Administrateurs. — MM. Fauconnier, Macron, Chivot (Urbain), Coffin, Margry, Quandal, Burtel, Dourlens, Levert, Carpentier, Prévost, Coffin, Chivot (fils). — *Caissier* : M. Flament (Augustin).

MONTREUIL.— *Président*, M. Delhomel ✻, maire ; — *Vice-président*, M. Pagniez ; — *Secrétaire*, M. Robine.

Comité de direction : MM. Jourdain ✻, Lefèvre, Robine, Robinet, Legros.

(1) Succursales à Ardres et Audruick.

(2) La caisse d'épargne de Fruges, créée en 1845, n'a pas encore fonctionné.

Administrateurs : MM. Robine, Pagniez, Robinet, Dubourg, Percheval, Jourdain ✱, Jeanvrot, Hacot, Tabar, Widhen, Legros, Cachelon, Daux, Delannoy. — *Caissier* : M. Baillet.

Arrondissement de St-Omer.

AIRE. — *Président*, M. Lambert, maire.

Administrateurs : MM. Robichez, Vasseur, Dumont, Lemoine, Louvet, Pillet, Graux, Delbende, Roch. — *Caissier* : M. Muller (Jules).

SAINT-OMER. — *Comité de direction* : MM. Félix de Monnecove ✱, président : — Lefebvre du Prey, vice-président ; — Ch. Gréban, secrétaire ; — G. Audebert, secrétaire-adjoint.

Administrateurs : MM. Hamy, Albert de Monnecove, Péron, Emile Duméril, Blondeau, Gaddeblé. — *Caissier* : M. Hanon.

Arrondissement de St-Pol.

AUXI-LE-CHATEAU. — *Président*, M. Renard, maire ; — *Vice-président*, M. Goddée ; — *Secrétaire*, M. Lefort.

Comité de surveillance : MM. Dercourt, Loir (Emile), Loir (Alphonse), Duquesnoy, Acloque, Bouvet, Lefort, Deslavier, Devis, Delienne, Du Bellay, Beaussart. — *Caissier* : M. Filbien (Louis).

FRÉVENT. — *Président*, M. le baron de Fourment ✱, maire ; — *Vice-président*, M. Martel ; — *Secrétaire*, M. Cauwet.

Administrateurs : MM. le baron de Fourment ✱, Martel, Cauwet, Poulain, Vollet, Sacleux, Fatien, Doyen, Melle, Sauvage, Révilion, Deray. — *Caissier* : M. Hoez.

SAINT-POL. — *Président*, M. Planque, maire.

Administrateurs : MM. Delau, Détape, Briquet, Lambert (Jules), Crucq, Valentin, Cressent, Dumont, Lefebvre, Becquart, Loy.

Caissier : M. Petitfils.

Sociétés de Secours mutuels

Les sociétés de secours mutuels n'ont pas seulement pour but de garantir le sociétaire contre les éventualités fâcheuses de la vie, c'est aussi une institution moralisatrice appelée à faire, en quelque sorte, l'éducation sociale de l'ouvrier

Le Pas-de-Calais renferme actuellement trente-quatre sociétés de secours mutuels, savoir :

Arrondissement d'Arras.

Société communale d'Arras.—*Président*, M. Deusy, maire d'Arras; —*Vice-président*, M. Delétoille-Colin; —*Secrétaire*, M. Jude; —*Trésorier*, M. L. Tricart.

Société des Instituteurs et Institutrices. — *Président*, M. Maucourt ✻, inspecteur d'académie.

Société des Médaillés de Sainte-Hélène (à Arras). — *Président*, M. Lemaire-Douchy ✻.

Société des Médecins du Pas-de-Calais.— *Président*, M. Trannoy, Directeur de l'Ecole de Médecine d'Arras ; — *Vice-président*, M. Brémart ; — *Secrétaire*, M. Lescardé fils ; —*Trésorier*, M. Maurice.

Délégués pour les arrondissements : MM. Dufour, à Dainville ; Danson ✻, à Béthune ; Demarquette, à Hénin-Liétard, Brégeaut, à Calais ; Livois ✻, à Boulogne ; Fauvelle, à Fruges ; Mantel, à Saint-Omer ; Catrice, à Aire ; Obé, à Frévent ; Blaire, à Aubigny. — *Conseil judiciaire* : M. Trannoy, père, avocat.

Société des ouvriers typographes (à Arras). — *Président*, M. A. Brissy, imprimeur ; — *Vice-président*, M. Lépine ; — *Secrétaire*, M. Debuire (Hector) ; — *Trésorier*, M. Demailly ; — *Médecin*, M. Devillers ; — *Pharmacien*, M. Gonse.

Société d'Ecourt-Saint-Quentin. — *Président* : M. Varlet.

Monchy-le-Preux, — *Président*, N.

Oisy-le-Verger. — *Président*, M. Hary (Augustin).

Arrondissement de Béthune.

Société de Béthune. — *Président*, M. Gérard; — *Vice-président*, N; — *Trésorier*, M. Caron-Guilleman ; — *Secrétaire*, M. Dellisse (Gustave)

Carvin. — *Président*, M. d'Hellemme.

Courrières. — *Président*, M. Breton (Louis).

Lambres. — *Président*, M. Petit (Eug.).

Laventie. — *Président*, M. Becquart.

Lillers. — *Président*, M. Fanien (Ovide).

Mazingarbe. — *Président*, M. Béharelle.

Oignies. — *Président*, M. Louis de Clercq.

Sailly-sur-la-Lys. — *Président,* M. Lebleu.

Ouvriers mineurs (à Nœux) N ; — Ouvriers mineurs (à Lens) N.

Arrondissement de Boulogne.

Société de Notre-Dame de Boulogne (pour les marins de cette ville et de la commune du Portel)—*Président*, M. Curet ✻, commissaire-adjoint de la marine ; — *Vice-président*, N ; — *Ordonnateur*, M. Lonquéty aîné ✻ ; — *Secrétaire*, M. Lefebvre ; — *Trésorier*, M. Duval.

Ouvriers de Boulogne. — *Président*, M. Adolphe Crouy ; — *Vice-président*, M Wimet-Ovion ; — *Secrétaire*, M. Bouloch ; — *Secrétaire-adjoint*, M. Duprey-Martin ; — *Trésorier*, M. Hiart.

Ouvriers de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie, à Boulogne. — *Président*, M. Pourre (Eugène).

Société de Saint-Pierre. — *Président*, M. Caillette ; — *Vice-président*, M. Heude-Beaugrand ; — *Trésorier*, M. Ritaine.

La Concorde (à Calais et à St-Pierre) — N.

L'Union des Travailleurs (à Boulogne). — N.

Les Trouvères (à Saint-Pierre). — N.

Arrondissement de Montreuil.

Ouvriers d'Hesdin. — *Président*, M. Lereuil ; — *Secrétaire*, M. de Locher fils ; — *Trésorier*, M. Antoine.

Arrondissement de Saint-Omer.

Société communale de Saint-Omer. — *Président*, M. Cortyl ; — *Vice-présidents*, MM. Cotel et Dumont ; — *Secrétaire*, M. Charles de Givenchy ; — *Vice-secrétaire*, M. Duquesnoy-Guilbert ; — *Trésorier*, M. Moreau.

Société d'Audruick. — *Président*, M. Haëu ; — *Vice-président*, M. Dubrœucq ; — *Trésorier*, M. Villeneuve ; — *Secrétaire*, M. Dominique.

Société de Saint-Martin-au-Laert et des communes réunies de Longuenesse, Tatinghem, Tilques et Salperwick. — *Président*, M. Belin ; — *Vice-président*, M. Platiau (Félix) ; — *Secrétaires*, MM. Boulart et Courtois ; — *Trésorier*, M. Beaucourt.

Société de Wizernes et des communes réunies d'Hallines et Esquerdes. — *Président*, M. Dambricourt (Alex.); — *Vice-président*, M. Lemoine; — *Secrétaire-trésorier*, M. Derudder.

Ouvriers cordonniers (à Saint-Omer). — *Président*, M. L. Villers.

Ouvriers drapiers (à Saint-Omer). — *Président*, M. Bailly-Roch.

Ouvriers pipiers (à Saint-Omer). — *Président*, M. Fiolet ✻.

Octrois municipaux

Arrondissement d'Arras.

Arras. — *Préposé en chef*, M. Thomas; — *Brigadier inspecteur*, M. Deriencourt; — *Receveur à l'abattoir*, M. Théry; — *Receveurs*, MM. Bérard, Bienfait, Coleste, Compagnon, Lhomme, Manessier, Morel, Rimbaux; — (un commis aux écritures à l'Hôtel-de-Ville et 24 préposés surveillants).

Bapaume. — *Préposé en chef*, M. Sanglier; — *Receveur central*, M. Noiret; — (deux surveillants).

Arrondissement de Béthune.

Béthune. — *Préposé en chef*, M. De Savary; — *Contrôleur*, M. Bridelange; — *Receveur central*, M. Carré; — *Receveurs*, MM. Ad. Leclercq, Ch. Leclercq, Déruy, Dusautoir; —(neuf préposés surveillants).

Bully-Grenay, — *Receveur*, M. Leconte; (un surveilant.)

Carvin.— *Receveur*, M. Demouy; —(quatre préposés surveillants.)

Hénin-Liétard. — *Receveur* M. Arbinet; — (un surveillant.)

Lens. — *Receveur*, M. Lesol; — (deux surveillants.)

Lillers. — *Receveur*, M. Delambre; — (cinq surveillants.)

Saint-Venant. — *Receveur central*, M. Maës; — *Receveurs*, MM. L. Février et Cl. Février; — (un surveillant).

Arrondissement de Boulogne.

BOULOGNE. — *Préposé en chef*, M. Boidin; — *Receveur central*, M. Ledoux; — *Receveurs*, MM, Beaugrand, Caux, Courteville, Dubois, Feutry, Gouverneur, Humetz, Sergent; — (deux brigadiers, deux vérificateurs et plusieurs préposés surveillants.)

CALAIS. — *Préposé en chef*, M. Verlingue; — *Receveurs*, MM. Beaugrand, Lheureux et Weggesteen; — (neuf surveillants.)

DESVRES. — *Receveur*, M. Dumont; — (deux surveillants.)

GUINES. — *Receveur*, M. Tiévart.

LE PORTEL. — *Receveurs*, MM. Caux et Mercier; — (un surveillant.)

MARQUISE. — *Receveur*, M. Leporcq; — (deux surveillants.)

OUTREAU. — *Receveurs*, MM. Feutry et Telle.

SAINT-PIERRE. — *Préposé en chef*, M. Dumont; — *Receveur central*, M. Tourneur; — *Receveurs*, MM. Denoyer et Saison; — *Receveur à l'abattoir*, M. Fayolle; — (deux brigadiers et treize surveillants.)

WIMILLE. — *Receveur*, M. Delahodde; — (trois surveillants.)

Arrondissement de Montreuil.

MONTREUIL. — *Préposé en chef*, M. Legressier de Bellannoy; — *Receveurs*, MM. Hesdin, Lebrun et Vasseur; — (plusieurs surveillants.)

BERCK. — *Receveur*, M. Guilbert.

FRUGES. — *Receveur*, M. Vallart.

Arrondissement de Saint-Omer.

SAINT-OMER. — *Préposé en chef*, M. Joly; — *Contrôleur*, M. Wagner; — *Receveurs*, MM. Anne, Huc, Laloyant, Merliez, Pottiez et Wallart; — (dix préposés surveillants.)

AIRE. — *Préposé en chef*, M. Robichez; — *Receveurs*, MM. Boulin, Duflos et Martel; — *Receveur à l'abattoir*, M. Desmarquoy; — (plusieurs surveillants.)

Arrondissement de Saint-Pol.

SAINT-POL. — *Receveur*, M. Petitfils; — (deux surveillants.)

AVESNES-LE-COMTE : *Receveur*, M. Delaby-Crespin; — (deux surveillants.)

ORGANISATION JUDICIAIRE

Cour d'appel de Douai

Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce du Nord et du Pas-de-Calais sont portés devant la Cour d'appel.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins. Celles de la première chambre civile ont lieu les lundi, mardi et mercredi ; celles de la deuxième, les jeudi, vendredi et samedi ; celles de la chambre des mises en accusation le jeudi, et celles de la chambre des appels de police correctionnelle le lundi et les jours suivants, s'il y a lieu.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Premier président : M. Salmon ✻.

Premier président honoraire : M. Preux, O ✻, rue d'Arras, 37.

Présidents de chambre : MM. Demeyer ✻, rue des Foulons, 22 ; — de Guerne, rue de Lewarde, 11 ; — de Caudaveine ✻, rue des Wetz, 41 ; — Bottin ✻, rue Saint-Pierre, 22.

Présidents de chambre honoraires : MM. Petit ✻ ; — Tailliar ✻ ; — Danel, O ✻ ; — le baron de Warenghien ✻ ; — Binet ✻ ; — Dupont ✻.

Conseillers : MM. Devinck ✻, rue de l'Abbaye-des-Prés, 16 ; — Danniaux ✻, rue des Wetz, 7 ; — Fiévet ✻, rue des Foulons, 34 ; — Drouard de Lézey, rue de Lille, 20 ; — Rossignol, quai du Petit Bail, 30 ; — Duhem, rue Saint-Jean, 21 ; — Hazard rue d'Infroy, 24 ; — de la Gorce, rue de la Comédie, 9 ; — Gautier ✻, rue de Bellain, 30 ; — Pagart ✻, rue Saint-Jacques, 38 ; — Parmentier, rue d'Infroy, 62 ; — Bottieau, rue Jean-de-Gouy, 26 ; — Deshayes de Marcère, rue Saint-Julien ; — Jorel, rue Saint-Benoît, 1 ; — Honoré, rue du Gouvernement, 6 ; — Hardouin, rue de l'Aiguille ; — Sauvage, rue Saint-Vaast, 22 ; — Tournier, rue St-Jean, 9 ; — Lefebvre du Prey, rue de l'Abbaye-des-Prés ; — Hibon, rue de

l'Université, 26; — David, rue d'Equerchin, 54; — Deschodt, rue Saint-Jean, 17; — Dubrulle, Marché aux chevaux, 28; — Desticker, rue d'Equerchin, 64; — Dannoy ✻, rue de l'Abbaye-des-Prés, 3,

Conseillers honoraires : MM. Dubrulle ✻, Le Bihan ✻, Minart ✻, Legarde ✻, Lenglet (Lucien) ✻, Faucher, Courtin ✻, Daman ✻, Vanderwalen ✻.

Procureur général : M. MORCRETTE, O ✻, rue Morel, 42.

Avocats généraux : MM. Carpentier ✻, premier avocat général, rue de Lille, 7;— Preux ✻, rue des Blancs-Mouchons, 20 ter; —Baguéris, rue des Trinitaires, 22.

Substitut pour le service du parquet : MM. Leroy et Maurice.

Greffier en Chef : N.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président : M. Salmon ✻.

Président : M. Demeyer ✻.

Conseillers : MM. Devinck ✻, Rossignol, Duhem, Pagart ✻, Parmentier, Hardouin, Sauvage, David.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président : M. De Guerne.

Conseillers : MM. Fiévet ✻, de la Gorce, Bottieau, Honoré, Tournier, Lefebvre du Prey, Deschodt, Dannoy ✻.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président : M. de Caudaveine ✻.

Conseillers : MM. Danniaux ✻, Gautier ✻, Dubrulle, Desticker.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président : M. Bottin ✻.

Conseillers : MM. Danniaux ✻, Drouart de Lézey, Hazard, Gautier ✻, de Marcère, Jorel, Dubrulle, Desticker.

AVOCATS ET STAGIAIRES.

Avocats. — MM. Talon (bâtonnier), Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Louis, Legrand, Demarquette, de

Beaulieu, Rossignol, Jules Dubois, Hattu, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dupont (fils), Dubois (Emile), Blondel, Josson, de Folleville, Théry, Dauphin, Bavière, Allaërt, Proyart, Taisne, Vincent, Delcourt, Delloye, Demanest, Clabaut, Trinquet, Druelle, Saint-Quentin, Crombet, Druon, Grimbert.

Avocats stagiaires. — MM. d'Hooghe, de Chataux, Becquet de Mégille, Legrand (Edouard), Barachin, Mayan, Failly, Van Cassel, Bavière, Derbigny, Tribou, Lillers, Dubrulle (Frédéric), Mogniez, Legentil, Asou, Létévez, Mabille, Lavoix, Caron de Fromentel, Maillard, Poissonnier, Boissonnet, Delgrange, Dubus (Emile), Dubus (Paul), Venderbryche, Lemercier, Cossart, Picquet, Tréca, Hautcœur, Routier.

AVOUÉS ET NOTAIRES.

Avoués. — MM. Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Dartois, Andrieu, Faglin, Jude, Druelle.

Notaires. — MM. Drnon, Proyart, Monier, Paul de Bailliencourt dit Courcol, Waché, Cardon, Trinquet, Lenain, Regnault, Daix.

Cour d'Assises

Les assises se tiennent à Saint-Omer, chef-lieu judiciaire du département. La Cour d'assises est présidée par un Conseiller de la Cour de Douai, désigné pour chaque session trimestrielle, et qui a pour assesseurs deux membres du tribunal de St-Omer.

Tribunaux de première instance

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement. Les tribunaux de première instance sont composés de juges et de juges-suppléants inamovibles, de magistrats exerçant les fonctions du ministère public, sous le nom de procureurs et substituts, amovibles ; d'un greffier et de commis-greffiers.

Tribunal civil de Saint-Omer (chef-lieu judiciaire)

Audiences : le mercredi, à dix heures, pour les affaires correctionnelles ; le jeudi et le vendredi, à dix heures pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les criées et les affaires d'enregistrement.

Président : M. Caron de Fromentel ✱, rue St-Bertin, 59.

Président honoraire : M. Quenson O ✱, rue St-Bertin, 10.

Vice-président : M. de Coussemacker ✱, rue du Poirier.

Vice-présidents honoraires : MM. de Laffollye et Wattringue, ✱.

Juge d'instruction : M. Butor, rue Vissocq, 4.

Juges : MM. Boistel, enclos St-Bertin, 74; — le comte Gazan de la Peyrière, rue du Commandant, 72; — Gobert, rue des Classes, 18; — Bourgois, rue des Bleuets, 11.

Juges suppléants : MM. Evrard, rue St-Bertin, 56; — Lesur, Grand' Place ; — Poillon, rue du Plomb.

Juges honoraires : MM. Paul Defrance et Couture.

Procureur de la République : MM. de la Gorce, rue de l'Œil, 26.

Substituts : M. Blocaille, rue Saint-Bertin, 17; — Gheerbrant, rue de Calais.

Greffier : N. — *Commis-greffiers assermentés* : MM. Lecapelin et Lecoustre.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats.—MM. Poillon, Evrard, Delmotte, Cadet, Ranson, Marion et Cleuet

Avoués.— MM. Devillers, Fournier, Tible, Hamy (Léon), Minne, Ringot, Geoffray et Guille.

Tribunal civil d'Arras

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Les mardi, mercredi et jeudi sont consacrés aux affaires civiles, le vendredi aux affaires correctionnelles, et le samedi aux criées.

Président : M. Gardin ✱, rue des Fours, 6.

Juge d'instruction : M. Dorlencourt ✱, rue des Capucins, 25.

Juges : MM. Boutry ✱, au faubourg Saint-Sauveur;— Le Gentil, rue du Saumon, 12.

Juges suppléants : MM. Deusy, rue St-Aubert, 87 ; — Guérard, rue des Teinturiers, 16 ; — Trannoy père, rue de la Larderie, 3.

Procureur de la République : M. Petit, place Quincaille.

Substitut : M. Dufresne, rue St-Jean-en-Ronville.

Greffier : M. Henry, quai des Casernes, 7. — *Commis-greffiers* : MM. Robert et Tiercelin.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats. — MM. Leducq, Liger, Lenglet, Trannoy père, Dournel de Bonnival, Deusy, Guérard, Paris, Lejosne, Vaillant, Leconte (Edouard), Delamme, DeLannoy, Wartelle, Brochart, Morel et Trannoy (Paul). — *Stagiaires* : MM. Prevost, Déplanque et Létévez.

Avoués. — MM. Hubert, Aubron, Plaisant, Caron, Moullé, Monvoisin, Dewilde, Henry et Sueur.

Tribunal civil de Béthune.

Les audiences s'ouvrent à onze heures du matin. Les jeudi et vendredi sont consacrés aux affaires civiles et commerciales : les affaires correctionnelles sont portées aux audiences des mercredi ; les criées ont lieu le lundi.

Président : M. Le Roux de Bretagne, rue de l'Esplanade, 31.

Juge d'instruction : M. Choque, rue des Tanneurs, 4.

Juge : M. Dramart, place du Marché-au-fil, 21.

Juges suppléants : M. Halloy, rue du Marais, 4 ; — d'Oresmieux, Grand'Place.

Procureur de la République : M. Paul Grévin, rue du Château.

Substitut : M. Bottin,

Greffier : M. Hulleu (Napoléon), rue de l'Esplanade, 23. — *Commis-greffiers* : MM. Dambrine et Duez.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats. — MM. Halloy, Hulleu (Edmond), Chabé, Frémeaux, Légillon et Dupuis.

Avoués. — MM. Verheylewegen, Mocq, A. Fournier, Richebez (Anatole) et Lewalle.

Tribunal civil de Boulogne-sur-Mer

Audiences : le mercredi, pour les affaires correctionnelles, à la requête du ministère public, à onze heures ; les jeudi et vendredi, à onze heures, pour les affaires civiles ; le vendredi, à midi, pour les ventes sur saisies immobilières. Audiences de référés, les jeudi et vendredi, à l'issue des audiences civiles.

Président : M. DE BEAUMONT ✻, rue Saint-Jean, 29.
Juge d'instruction : M. Delaby, rue de l'Oratoire, 22.
Juge : MM. Morand ✻, rue St-Martin 10 ; — Cattoir, rue St-Jean.
Juges suppléants MM. Parizet, rue St-Jean ; — N.
Procureur de la République : M. Poux-Franklin.
Substitut : M. Tournier, rue St-Martin.
Greffier : M. Goulet, rue de l'Oratoire, 32.—*Commis-greffiers* : MM. Desombre et Boubet.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats. — MM. Gérard ✻, Emile Hénin, Henry, Beaudelocque, Madaré, Merlin, Lagache, Boucher, Dumoulin, Delattre et Prévotel, à Boulogne. — MM. Devot, Darquer et Petit, à Calais.
Avoués.— MM. Sergent, Dutertre-Delmarcq, Varlet, Poultier, Senlis, Gournay. — *Avoué honoraire* : M. Roger.

Tribunal civil de Montreuil.

Les audiences s'ouvrent à dix heures. Les mercredi et vendredi sont consacrés aux affaires civiles et commerciales et le jeudi aux affaires correctionnelles. Les criées ont lieu à l'issue de l'audience du mercredi.

Président : M. MOLEUX ✻, rue Saint-Pierre, 14.
Juge d'instruction : M. Hibon de la Fresnoy, Grande-Rue, 80.
Juge : M. Leclercq, rue de la Licorne, 6.
Juges suppléants : MM. Aubry, place d'Armes, 15 ; — Duflos, rue de la Chaîne, 1.
Procureur de la République : M. Delange.
Substitut : M. Béhaghel, rue Butinoise, 13.
Greffier : M. Jeanvrot, place Saint-Jacques, 3.—*Commis-greffier* : M. Gobert.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats. — MM. Charles Henneguier, Victor Dubourg et Charpentier.

Avoués. — MM. Dubourg, Tabar, Pagniez, Widhen et Capelle.

Tribunal civil de Saint-Pol.

Les audiences ont lieu à dix heures. Les jeudi et samedi sont consacrés aux affaires civiles et le vendredi aux affaires correctionnelles.

Président : M. QUINION-HUBERT, rue des Monts.
Juge d'instruction : M. Hedde, rue de Béthune.
Juge : M. Loy, rue d'Arras.
Juges suppléants : MM. Graux ✱, et Camaret.
Procureur de la République : M. Bidart.
Substitut : M. Paul (Eugène).
Greffier : M. Troude, rue des Carmes. —*Commis-greffier* ; M. Lédé.

AVOCATS ET AVOUÉS

Avocats. — MM. Graux ✱, Lefebvre.
Avoués.— MM. Bellenguez, Dufresne, Mulard, Dumont et Tailliar.

Bureaux d'assistance judiciaire

ARRAS. — MM. Dauchez (Benjamin) ✱, *président* ; — Lecesne, conseiller de préfecture ; — Petit, vérificateur de l'enregistrement ; — Leducq, avocat ; — Dewilde, avoué ; — Henry, greffier du tribunal, *secrétaire.*

BÉTHUNE. — MM. Halloy, avocat ; — Lewalle, avoué ; — Merlin, ancien notaire ; — Frémaux, avocat ; — Dubreuil, receveur de l'enregistrement ; — Hulleu, greffier du tribunal, *secrétaire.*

BOULOGNE. — MM. Sauvage, notaire, *président* ; — Madaré, avocat ; — Senlis, avoué ; —Ponticourt, avocat ; — Fardel, receveur de l'enregistrement ; — Goulet, greffier du tribunal, *secrétaire.*

MONTREUIL. — MM. Lefebvre, juge honoraire; — Ramel, receveur de l'enregistrement; — Henneguier, avocat; — Dubourg, avoué; — Capelle, notaire; — Jeanvrot, greffier du tribunal, *secrétaire*.

SAINT-OMER. — MM. Delmotte, avocat, *président*; — Fournier, avoué; — de Bailliencourt dit Courcol, notaire; — Poillon, avocat; — le receveur de l'enregistrement; — Lecoustre, commis-greffier, *secrétaire*.

SAINT-POL. — MM. Lefebvre, avocat; — Dufresne, avoué; — Detape, notaire; — Delau, propriétaire; — Troude, greffier du tribunal, *secrétaire*.

Tribunaux de Commerce

Les tribunaux de commerce sont composés de juges suppléants élus par les notables commerçants et d'un greffier âgé de 25 ans au moins. Les tribunaux ressortissent de la même Cour que les tribunaux de première instance.

Il y a quatre tribunaux de Commerce dans le Pas-de-Calais. Ceux d'Arras et de St-Omer comprennent tout l'arrondissement dans lequel ils sont établis. Le tribunal de commerce de Boulogne a pour circonscription les cantons de Boulogne (nord et sud), Desvres et Samer; celui de Calais, les cantons de Calais, Guines et Marquise.

Tribunal de commerce d'Arras

Président : M. LEGRELLE-FAGNIEZ, rue des Trois-Faucilles.

Juges : MM. Bellet-Lefebvre, Devémy, Elie Ledieu, Moncomble-Trannin.

Juges suppléants : MM. Dehée-Braine, Delétoille-Colin, Delehelle-d'Affroux, Pamart-Rambure.

Greffier : M. Stenne.

Tribunal de commerce de Boulogne

Président: M. B. GOSSELIN, rue Royale, 43.

Juges : MM. Adam, Dutertre-Condette, Wimet-Ovion, Senlis.

Juges suppléants: MM. Duchochois-Hamerel, Remy (Louis), Lesage, Remousin-Copin.

Greffier: M. Gaultier.

Tribunal de commerce de Calais

Président : M. Louchez ✻, rue de Guise, 10.
Juges : MM. Fournier (Eugène), Destombes, Sergeant (Charles).
Juges suppléants MM. Vendroux (Jacques), Crespin (Victor).
Greffier M. Coquelin ; — *Commis-greffier* : M. Gressier.
Audience le mardi à 10 heures.

Tribunal de commerce de Saint-Omer

Président : N.
Juges : MM. Courmont (Jean-Baptiste), Delpouve-Gaveau, Dumetz-Cumont, Duquesnoy-Guilbert.
Juges suppléants : MM. Ladey, Leroy-Capelle, Martel-Fauvel, N.
Greffier : M. Serdobbel. — Audience, le lundi à 10 heures.

Conseils de Prud'hommes

Il existe, dans le département, quatre Conseils de prud'hommes qui ont leur siége à Bapaume, Boulogne, Calais et Saint-Omer. Le nombre des affaires portées devant la juridiction des Prud'hommes, en 1870, a été de 315, sur lesquelles 228 ont été conciliées, 56 ont été retirées par les parties, et 31 ont été suivies de jugement.

Bapaume. — *Président*, M. Parel (Florimond) ; — *Vice-Président*, M. Dessaint ; — *Secrétaire*, M. Crpisille.
Prud'hommes patrons : MM. Carpentier, Grardel, Delhaye, Duvalet Ramart.
Prud'hommes ouvriers : MM. Dessaint, Legrand, Morel-Cajétan, Richard, N.

Boulogne. — *Président*, M. Lacour ; — *Vice-président*, M. Le Petit père ; — *Secrétaire*, M. Leporcq.

Prud'hommes patrons : MM. Lefebvre (Joseph), Hautin, Wasselin (Antoine), Deguine-Cuigny, Péron, Varlet.

Prud'hommes ouvriers : MM. Douault, Douchain, Beaumont, Pernet, Duriez, Maquaire, Clément, N.

CALAIS.—*Président*, M. Herbelot ;— *Vice-président*, M. Bruxelle ; — *Secrétaire*, M. Noyel.

Prud'hommes patrons : MM. Coffre, Dagbert (Antoine), Hembert, Sergeant, Valdeliévre, N.

Prud'hommes ouvriers : MM. Cafourin, Champenois, Meurain, N.N.

SAINT-OMER. — *Président*, M. Nicolle-Duwetz; — *Vice-président*, M. Cotel ; — *Secrétaire*, M. Vereecque (Charles).

Prud'hommes patrons : MM. Degaldy, Devin, Dune, Helouin, Caron, Paris, Cordier.

Prud'hommes ouvriers : MM. Barrière, Boyaval, Cléty, Deswarte, Garchette, Luradt, Ponthieu.

Justices de Paix

Les juges de paix ne sont pas inamovibles. — Pour être juge de paix, il faut avoir 30 ans accomplis.—Chaque juge de paix est assisté d'un greffier qui doit être âgé de 25 ans.

Les juges de paix ont des fonctions au civil et au criminel. Au civil, ils sont : 1° *juges* en certaines matières ; 2° *conciliateurs* et chargés de procéder ou d'assister à divers actes de juridiction non contentieuse. Au criminel, ils forment les tribunaux de simple police et sont officiers de police judiciaire.

Arrondissiment d'Arras

ARRAS (Nord). — *Juge de paix*, M. Leconte (Hector), rue Méaulens, 14. — *Suppléants*, MM. Hovine et Hubert. — *Greffier*, N. — Audience, le lundi à 9 heures.

ARRAS (Sud). — *Juge de paix*, M. Wartelle (Constant), rue des Fours, 1. —*Suppléants*, MM. Pillons et Braine. — *Greffier*, M. Dubron. — Audience, le vendredi à 9 heures.

ARRAS (*Tribunal de simple police*), présidé alternativement par un des juges de paix. — *Greffier*, M. Dominique Pottier.

BAPAUME. — *Juge de paix*, M. Dubron. — *Suppléants*, MM. Grardel fils et Goubet (Augustin). — *Grffieer* M. Delplanque. — Audience, le mardi à 9 heures.

BEAUMETZ-LES-LOGES. — *Juge de paix*, M. Bruhier. — *Suppléants*, MM. Hautecœur et Dupréelle. — *Greffier*, M. Lesenne. — Audience, le jeudi à 9 heures.

BERTINCOURT. — *Juge de paix*, M. Harlez. — *Suppléants*, MM. Goubet (Fénelon) et Coutant. — *Greffier* M. Crampon. — Audience, le mercredi à 10 heures.

CROISILLES. — *Juge de paix*, M. Herdhebaut, — *Suppléants*, MM. Défontaine et Payen (Henry). — *Greffier*, M. Fournier. — Audience, le mercredi à 10 heures.

MARQUION. — *Juge de paix*, M. Cormont. — *Suppléants*, MM. A. Lanthiez et N. — *Greffier*, M. Boutemy. — Audience, le jeudi à 10 heures

PAS. — *Juge de paix*, M. Desmarquoy. — *Suppléants*, MM. Locquet et Beaurain. — *Greffier*, M. Alexandre. — Audience, le mardi à 9 heures.

VIMY. — *Juge de paix*, M. Brabant. — *Suppléants*, MM. Joncqué et N. — *Greffier*, M. Blondelle. — Audience, le mardi à 9 heures

VITRY. — *Juge de paix*, M. Bottin. — *Suppléants*, MM. Mazy et Damiens. — *Greffier*, M. Lepaige-Dorsenne. — Audience, les mercredi et vendredi à une heure.

Arrondissement de Béthune.

BÉTHUNE. — *Juge de paix*, M. Brasier, rue du Collége, 4. — *Suppléants*, MM. Frémaux et Hulleu (Edmond). — *Greffier*, M. Odeuille (Charles). — Audience, les mardi et samedi à 10 heures.

CAMBRIN. — *Juge de paix*, M. Capelle. — *Suppléants*, MM. Duquesnoy et Becquart. — *Greffier*, M. Blaise. — Audien ce, le samedi à 9 heures.

CARVIN. — *Juge de paix*, M. Claus. — *Suppléants*, MM. Demarquette et Ringo. — *Greffier*, M. Royelle. — Audience, le mardi matin.

HOUDAIN. — *Juge de paix*, M. Decroos. — *Suppléants*, MM. Daix et Lallart. — *Greffier*, M. Lambert. — Audience, le mardi matin.

LAVENTIE. — *Juge de paix*, M. Lancien. — *Suppléants*, MM. Béghin et Delattre. — *Greffier*, M. Salomé. — Audience, le samedi à 9 heures.

LENS. — *Juge de paix*, M. Clerc ✻. — *Suppléants*, MM. Brasme et Lequette. — *Greffier*, M. Tabary. — Audience, les lundi et vendredi matin.

LILLERS. — *Juge de paix*, M. Lequien. — *Suppléants*, MM. Liébart et Mantel. — *Greffier*, M. Lancial. — Audience, les mercredi et samedi matin.

NORRENT-FONTES. — *Juge de paix*, M. Milvaux. — *Suppléants*, MM. Vast et Lequien. — *Greffier*, M. Devise. — Audience, les mardi ou mercredi matin.

Arrondissement de Boulogne.

BOULOGNE (nord). — *Juge de paix*, M. Houcke, rue St-Jean, 2. — *Suppléants*, MM. Bary et Varlet. — *Greffier*, M. Grégoire. — Audience, le vendredi à 2 heures et demie.

BOULOGNE (Sud). — *Juge de paix*, M. Noël, rue Tour-Notre-Dame, 4. — *Suppléants*, MM. Sergent et Membré. — *Greffier*, M. Hénin. — Audience, le samedi à 2 heures.

BOULOGNE (*Tribunal de simple police*). — Audience, le lundi à 10 heures.

CALAIS. — *Juge de paix*, M. Claustre, rue Française, 83. — *Suppléants*, MM. A. Lemoine et Darquer. — *Greffier*, M. Jumez. — Audience, le vendredi à 10

DESVRES. — *Juge de paix*, M. Bonnière. — *Suppléants*, MM. Pillain et Hache; — *Greffier*, M. Boulanger. — Audience, le vendredi à 10 heures.

GUÎNES. — *Juge de paix*, M. Guilleman. — *Suppléants*, MM. Gody et Level. — *Greffier*, M. Robbe. — Audience, le vendredi à 10 heures.

MARQUISE. — *Juge de paix*, M. Pollet. — *Suppléants*, MM. Martinet et Pérus. — *Greffier*, M. Hoyez. — Audience, le jeudi à 10 heures.

SAMER. — *Juge de paix*, M. Bouvet. — *Suppléants*, MM. Bègue et Grebet. — *Greffier*, M. Noël. — Audience, le lundi à 10 heures.

Arrondissement de Montreuil.

MONTREUIL. — *Juge de paix*, M. Cachelou, rue Butinoise. — *Suppléants*, MM. Tabar et N. — *Greffier*, M. Godé. — Audience, le mardi à 10 heures.

CAMPAGNE-LEZ-HESDIN. — *Juge de paix*, M. Locuillet. — *Suppléants*, MM. Nicole et N. — *Greffier*, M. Benoît. — Audience, le vendredi à 10 heures.

ÉTAPLES. — *Juge de paix*, M. Arnouts. — *Suppléants*, MM. Dumoulin et Carré. — *Greffier*, M. Lamotte. — Audience le mardi à 10 heures.

FRUGES. — *Juge de paix*, M. Legrand ; — *Suppléants*, MM. Fauvelle et de Contes. — *Greffier*, M. Desmons. — Audience le vendredi à 10 heures.

HESDIN. — *Juge de paix*, M. Prévost de Courmières ; — *Suppléants*, Houzel et N. — *Greffier*, M. Masson. — Audience, le vendredi à 10 heures.

Arrondissement de Saint-Omer

AIRE. — *Juge de paix*, M. Duthilt, rue Saint-Pierre, 9. — *Suppléants*, MM. Bourdrel et Catrice. — *Greffier*, M. Wissocq. — Audience, le lundi à 9 heures.

ARDRES. — *Juge de paix*, M. Van Drival. — *Suppléants*, MM. Lesaffre et Brémart. — *Greffier*, M. Lamiot. — Audience, le jeudi à 11 heures.

AUDRUICK. — *Juge de paix*, M. Haeu. — *Suppléants*, MM. Lecouffe et Dufay. — *Greffier*, M. Deldrève. — Audience, les mercredi et vendredi à 9 heures.

FAUQUEMBERGUES. — *Juge de paix*, M. Senlecq. — *Suppléants*,

MM. Pruvost et Levasseur de Fernehem. — *Greffier*, M. Monfet. —Audience, le mercredi dans la matinée.

LUMBRES. — *Juge de paix*, M. Leconte. — *Suppléants*, MM. Ducamps et Decroix. — *Greffier*, M. Bled. — Audience, le mercredi à 9 heures.

SAINT-OMER (nord).— *Juge de paix*, M. Baroux, Enclos Notre-Dame, 18. — *Suppléants*, MM. Delmotte et Bret. — *Greffier*, M. Gœneutte. — Audience, les lundi et vendredi à 9 heures.

SAINT-OMER (sud). — *Juge de paix*, M. Léturgie, quai des Tanneurs, 2. — *Suppléants*. MM. N., N. — *Greffier*, M. Chevreux. —Audience, les mercredi à 9 heures et samedi à 2 heures.

SAINT OMER (*Tribunal de simple police*). — Il est présidé alternativement tous les trois mois par un des juges de paix des deux cantons de Saint-Omer.

Arrondissement de Saint-Pol.

SAINT-POL. — *Juge de paix*, M. Coffin, place du Marché-aux-Grains. — *Suppléants*, MM. Détape et Dufresne ; — *Greffier*, M. Ansart. — Audience, les mardi et vendredi à 10 heures.

AUBIGNY. — *Juge de paix*, M. Daquin. — *Suppléants*, MM. Mathieu ✻ et Delombre.— *Greffier*, N.—Audience, le jeudi à 9 heures.

AUXI-LE-CHATEAU. — *Juge de paix*, MM. A. Danvin. — *Suppléants*, MM. Deslavier et Gambier. — *Greffier*, M. Damiens. — Audience, les mardi et vendredi à 10 heures.

AVESNES-LE-COMTE. — *Juge de paix*, M. Goubet. — *Suppléants*, MM. Vaast et Tuillier-Leroy. — *Greffier*, M. Courcol. — Audience, le mercredi à 10 heures.

HEUCHIN. — *Juge de paix*, M. Braure (à Pernes). — *Suppléants*, MM. Carré et Guffroy. — *Greffier*, M. Piedfort.— Audience, le mardi à 10 heures.

LE PARCQ. — *Juge de paix*, M. Tournier. — *Suppléants*, MM. Dérémetz ✻ et Watilliaux. — *Greffier*, M. Collet.—Audience, le lundi à 10 heures.

Commissariats de Police

ARRAS, MM, Lafont, *commissaire central*;— Grouzet, *commissaire*.— BAPAUME, M. Boulmont.

BÉTHUNE, M. Dubois. — CARVIN, M. Bizet; — LENS, M. Delécluze ✱. — LILLERS, M. Vuargny.

BOULOGNE, MM. Monicault, *commissaire central*; — Warnay et Chevassus, *commissaires*, — CALAIS, M. Prieur. — GUÎNES, M. Claux. — MARQUISE, M. Prieu. — SAINT-PIERRE. M. Changeux.

MONTREUIL, M. Geoffrin. — BERCK. M. Lockert. — HESDIN, M. Rembauville.

SAINT-OMER, M. Gensterbloëm. — AIRE, M. Blondel.

SAINT-POL, M. Gavel ✱. — AUXI-LE-CHATEAU, M. Gantiez ✱.

Police spéciale des chemins de fer.

Commissaires spéciaux du chemin de fer du Nord et du port : à Boulogne, M. Gravier ; — à Calais, M. Hirschaüer ✱.

Inspecteurs spéciaux : à Boulogne, MM. Guiard, Seche, Hilbod ; — à Calais, MM. Gosset. Fage et Gazet ; — à Étaples, M. Raullot.

Notaires, Commissaires-Priseurs & Huissiers

Arrondissement d'Arras

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Cuvelier, Vasselle, Braine, Fresson, Planquette, Delehelle d'Affroux, Legrand, Bollet, Hautcœur et Comble, à *Arras*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Cossart, Dhorne et Jacquiot-Constant, à *Bapaume* ; — Croisille, à *Beaumetz-les-Loges*, et Brongniart, à *Rivière* ; — Viscart, à *Bertincourt*, et Bellet, à *Vélu* ; — Carlier, à *Croisilles*, et Caffin, à *Bucquoy* ; — Mallez, à *Inchy* (*Marquion*), et

Dubron (Alex), à *Oisy* ; — Beaurain et Caudron à *Pas*, et Cuisinier, à *Foncquevillers*; — Lesur, à *Vimy*, et Lescardé ✱, à *Neuville-St-Vaast*; — Daix, à *Vitry*, et E. Caron, à *Cagnicourt*.

COMMISSAIRES-PRISEURS. — MM. Henri et Advielle, à *Arras*.

HUISSIERS. — MM. Quilliet, Sueur, Déplanque (fils), Degand, Lépinoy, Dupuis, Dubois et Héroguelle, à *Arras* ; — Bachelet, à *Bapaume* ; — Chocquet, à *Beaumetz-les-Loges* ; — Deschamps, à *Bertincourt* ; — N., à *Croisilles* ; — Baillenx, à *Marquion* ; — Gorriez et Dupont, à *Pas* ; — Tilloy, à *Vimy* ; — Beauvois, à *Vitry*.

Arrondissement de Béthune

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Richebez (Paul), Hurtrel, Calonne, Léturgie et Bruneau, à *Béthune*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Salingue, à *Beuvry* (*Cambrin*), Bréda, à *Haisnes*, et Ch. Becquart, à *Richebourg-l'Avoué*; — Delefosse, Renard et Delehelle, à *Carvin*, et Dancoisne fils, à *Hénin-Liétard* ; — Daix, à *Houdain*; Pesez, à *Fresnicourt*, et Daquin (Jules), à *Hersin-Coupigny* ; — Loison et Tantelier, à *Laventie*, Lemetter, à *Fleurbaix*, et Daquin, à *Lestrem* ; — Paquet, Tacquet et Cayet, à *Lens* ; — Hulleu, Liébert et Gamblin, à *Lillers*, Lissacq, à *Saint-Venant*, et Lecouffe, à *Gonnehem* ; — Lequien et Leflon, à *Norrent-Fontes*, et Gourdin, à *St-Hilaire-Cottes*.

NOTAIRES HONORAIRES : MM. Lissacq père, à *Saint-Venant* ; — Dancoisne père, à *Hénin-Liétard* ; — Duquesnoy, à *Beuvry* ; — Merlin, à *Béthune*.

COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Henri (Amédée), à *Béthune*.

HUISSIERS. — MM. Odeuille, Delécluze, Creton, Delbarre, Meurisse et Rodon, à *Béthune*; — Delory, à *Beuvry* (*Cambrin*); — Lagneau, à *Carvin*, et Beauvois, à *Hénin-Liétard*; — Muchembled, à *Houdain*. — Douvrin, à *Laventie* ; — Dupuich et Sauvage, à *Lens* ; — Honorez et Douvrin, à *Lillers*; — Caquant, à *Norrent-Fontes*.

Arrondissement de Boulogne.

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Guéry, Sauvage (Louis), Michel, Bary et Membré, à *Boulogne*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Lelièvre-Dubrœuille, Delsart, Masse et Dewavrin, à *Calais* ; — Géneau et Leroy, à *Desvres* ; — Level, à

Guînes, Hamy fils, à *Hardinghen*, et Helbecque, à *Licques*; — Pérus et Martinet, à *Marquise*; — Bègue et Guerlet, à *Samer*.

COMMISSAIRES-PRISEURS. — MM. Le Roy, à *Boulogne*; — Wiart, à *Calais*.

HUISSIERS.— MM. Guillain, Hénotte, Courteville jeune, Delattre et Thierry, à *Boulogne*; — Fasquel, Blondel, Blondel jeune et Agneray, à *Calais*; — Adam, à *Desvres*; — Baudelocque, à *Guînes*; — Carbonnier, à *Marquise*; — Fontaine, à *Samer*.

Arrondissement de Montreuil.

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Capelle, Hecquet et Ricq, à *Montreuil*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Moitier (Hilaire), à *Campagne*, Jaumon, à *Aix-en-Issart*, et Bernard, à *Beaurainville*; — Bucquet et Billiet, à *Etaples*;— Boulanger, Bailly et N., à *Fruges*, et Violette, à *Fressin*; — Houzel (Henri), Lereuil et Roullet, à *Hesdin*; — Moitier (Charles) et Grare, à *Hucqueliers*; — Hochedé, à *St-Josse* (*Montreuil*), et Lecomte, à *Verton*.

COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Dupont, à *Montreuil*.

HUISSIERS. — MM. Troude, Maquer, Mullet, Boeldieu et N., à *Montreuil*; — Delattre, à *Campagne*; — Lefebvre, à *Etaples*; — Locquet, à *Fruges*; — Gosse et Santerne, à *Hesdin*; — Bataille et Cabry, à *Hucqueliers*.

Arrondissement de Saint-Omer.

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Bret, Gréhan, Hermary, Blondeau, de Bailliencourt dit Courcol, Bommier, Liem et Engrand, à *Saint-Omer*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Bourdrel, Labitte, Debuire, Ricard et Duflos, à *Aire*; — Harlé, Cresson, Tellier et Ranson, à *Ardres*; — Hamy fils et Dufay, à *Audruick*, et Deprez, à *Vieille-Eglise*;— Ogier, à *Fauquembergues*, et Jonart, à *Fléchin*; — Macaux et Goidin, à *Lumbres*, et Bonnières, à *Dohem*.

COMMISSAIRES-PRISEURS. — MM. Révillon et Leuilleux, à *St-Omer*; — Déclémy, à *Aire*.

HUISSIERS. — MM. Dolain, Lenoir, Fossette, Chevreux, Darque

et Cottet, à *St-Omer*; — Dernis, à *Aire*; — Deléglise et N., à *Ardres*; — Martin, à *Audruick*; — Deligny, à *Fauquembergues*; — Milot, à *Lumbres*.

Arrondissement de Saint-Pol.

NOTAIRES D'ARRONDISSEMENT. — MM. Danvin, Détape, Lambert (Martial), Lefebvre et Monpetit, à *St-Pol*.

NOTAIRES DE CANTON. — MM. Delombre et Desongnis, à *Aubigny*, et Casier à *Tincques*; — Gambier, Beaussart et Penet, à *Auxi-le-Château*, et Richard et Cauwet, à *Frévent*; — Leplant et Deleau, à *Avesnes-le-Comte*, et Dubois, à *Sus-Saint-Léger*; — Viscart et Delaleau, à *Heuchin*, et Carré et Grard, à *Pernes*; — Danvin, au *Parcq*, Dérémetz ✱, à *Rollancourt*, et Danvin à *Wail*.

COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Didier, à *St-Pol*.

HUISSIERS. — MM. Catelin, Engrand, Horen et Tartar, à *St-Pol*; — Busiaux, à *Aubigny*; — Canis, à *Auxi-le-Château*, et Cresson à *Frévent*; — Grenier, à *Avesnes-le-Comte*, et Busiaux à *Warluzel*; — Delporte (Élie), à *Pernes* (*Heuchin*); — Ogier, au *Parcq*.

ORGANISATION MILITAIRE

Troisième Division militaire

M. le comte de SALIGNAC-FÉNÉLON, G O ✻, Général de division, *commandant la division*, à Lille.

M. CAMPENON, colonel d'état-major, *chef d'état-major de la division*, à Lille.

Artillerie.— M. RENAULT D'UBEXI, général de brigade, *commandant l'artillerie de la division*, à Douai.

Intendance. — M. LARGILLIER, intendant divisionnaire, à Lille.

Première subdivision (Nord.) — M. CORNAT, général de brigade, à Lille.

Deuxième subdivision (Pas-de-Calais). — M. THÉOLOGUE, général de brigade, à Arras.

Troisième subdivision (Somme). — M. HENRY, général de brigade, à Amiens.

Subdivision militaire du Pas-de-Calais

M. THÉOLOGUE, C ✻, commandeur de la couronne de fer, officier de l'ordre impérial du Medjidié, médailles de Crimée, Italie et Chine, général de brigade, *commandant la subdivision*, à Arras, hôtel de la subdivision, rue du Vent-de-Bise.

M. BOURGER, capitaine au 33e de ligne, *officier d'ordonnance du général*.

M. Leblanc, sergent au 3e du génie, *secrétaire du général*.

Intendance de la Subdivision.

M. Birouste, O ✻, sous-intendant de 1re classe, à Arras, chargé du service du recrutement du Pas-de-Calais et de l'administration des corps stationnés à Arras, Béthune et Hesdin.

M. Matis, O ✻, sous-intendant de 1re classe, à Calais, chargé de l'administration des corps de troupe stationnés à Calais, St-Omer, Aire, Montreuil, Boulogne.

Direction des Fortifications.

3e Direction. — M. Milliroux, C ✻, colonel-directeur, à Arras (a sous sa direction les places d'Arras, Béthune, St-Venant).

4e Direction. — M. Le Bescout de Coatpont, C ✻, colonel-directeur, à St-Omer (a sous sa direction les places de St-Omer, Ardres, Aire, Calais, Boulogne, Montreuil, Hesdin).

Places

ARRAS (place de première classe)

Etat-major de la place. — MM. Rozier de Linage, C ✻, colonel, commandant la place ; — Amiet, O ✻, chef d'escadrons, major de la place ; — Mioche ✻, capitaine-adjudant de place ; — Vidal ✻, lieutenant ; — Coulet, lieutenant, secrétaire-archiviste.

Intendance. — MM. Birouste, sous-intendant de 1re classe ; — Lequette, officier d'administration en deuxième ; — Manoury, adjudant d'administration en deuxième.

Etat-major de l'artillerie. — MM. Veltez, O ✻, chef d'escadrons, commandant l'artillerie de la place ; — Porcher, garde, et Clausse, contrôleur d'armes.

Etat-major du génie.— MM. Milliroux, C ✻, colonel, directeur des fortifications ; — Leleu, O ✻, lieutenant-colonel, chef du génie de la place ; — Dutilleux et Debouillard du Lys, capitaines ; — Alexandre ✻, garde-principal ; — Caron et Delahaye, gardes.

Ecole régimentaire du génie. — MM. Bailly ✻, capitaine, commandant provisoirement l'école ; — Bussière ✻, capitaine, adjoint.

Dépôt de recrutement et de réserve du département. — MM. Puisoye, O ✱, chef de bataillon, commandant le recrutement ; — Adès, capitaine, adjoint.

Service sanitaire. — M. Duval, O ✱, médecin-major de 1re classe, chef du service militaire à l'hopital civil.

Service des vivres et fourrages. — MM. Vitaux, officier d'administration comptable, chef de service; — Mouton, adjudant en deuxième.

CALAIS (place de première classe)

Etat-major de la place. — MM. Pouzols, C ✱, colonel, commandant la place ; — Roustan ✱, capitaine adjudant de place; — Pons du Vissac ✱, lieutenant; — Gaillandre, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

Etat-major de l'artillerie. — MM. Lambert de Beaulieu ✱, chef d'escadrons, commandant l'artillerie ; — Lecointe ✱, garde.

Intendance militaire. — MM. Matis, O ✱, sous-intendant militaire de 1re classe ; — Mamez ✱, officier d'administration de 2e classe ; — Canonge, adjudant d'administration en deuxième.

Etat major du génie. — MM. Lucas de Peslouan ✱, chef de bataillon, chef du génie ; — Farjou ✱ et Picquet, capitaines ; — Ribes et Saligot, gardes.

Service sanitaire. — MM. Souville, O ✱, médecin principal ; — Lomet, médecin aide-major ; — Junilhon ✱, pharmacien major ; — Grebert, aumônier ; — Gueden, officier d'administration comptable ; — Picard et Bigorne, adjudants d'administration.

Service des vivres. — M. Babut, officier d'administration comptable.

SAINT-OMER (place de deuxième classe)

Etat major de la place. — MM. Massaroli, O ✱, lieutenant colonel, commandant la place ; — Castel ✱, capitaine adjudant de place.

Etat major de l'artillerie. — MM. Hoff, O ✱, lieutenant-colonel, commandant l'artillerie ; — Hunez, capitaine ✱ ; — Laurent, lieutenant ; — Hénique, garde principal ; — Laine, garde ; — Péron ✱, contrôleur principal d'armes.

Etat-major du génie. — MM. de Coatpont, C ✱, colonel, directeur des fortifications ; — Anfreye, O ✱, lieutenant-colonel, commandant du génie ; — Dumoutier ✱, Viroux et Renard ✱, capitaines ; — Leclercq ✱, garde principal ; — Guyot et Paulhaye, gardes.

Service sanitaire. — MM. Cordier ✻, médecin principal ; — Achte, O ✻, et Fée ✻, médecins majors ; — Bouché, O ✻, pharmacien-major ; — Lesage, aumônier ; — Moriceau ✻, officier d'administration comptable ; — Duméril et Schryve, adjudants d'administration.

Service des subsistances. — MM. Marché, officier comptable ; — Nimesgern, adjudant d'administration.

AIRE (place de quatrième classe)

Etat-major de la place. — M. Beaulieu ✻, capitaine, commandant la place.

Artillerie de la place. — M. Divry, garde.

Génie de la place. — M. Opigez, garde.

Prison de St François d'Aire. — M. Theurkauff, agent principal.

BOULOGNE (place déclassée)

M. Hugon ✻, chef de bataillon du génie, commandant d'armes.

Artillerie de la place. — MM. de Beaulieu ✻, chef d'escadrons, commandant l'artillerie ; — Chomton, garde.

Génie de la place. — MM. Hugon ✻, chef de bataillon, commandant le génie ; — Moisson, garde.

MONTREUIL (place déclassée, moins la citadelle)

Etat-major de la place. — MM. Vivès ✻, capitaine, commandant d'armes ; — Lagrosse, portier-consigne, archiviste.

Génie de la place. — M. Lefebvre, garde.

BÉTHUNE (place déclassée)

Génie. — M. Mittot, garde.

Gendarmerie

M. Blondel, O ✻, colonel, *commandant la troisième légion de gendarmerie*, à Lille.

M. de Courchant de Sablon, O ✻, chef d'escadrons, *commandant la compagnie du Pas-de-Calais*, rue des Promenades, 7, à Arras.

Trésorier de la Compagnie : M. Lacoste, lieutenant ; — *Adjoint au trésorier* : M. Cotte ✻, maréchal-des-logis ; — *Secrétaire du Commandant* : M. Bastien, gendarme.

ARRONDISSEMENTS et OFFICIERS	RÉSIDENCES DES BRIGADES		à cheval ou à pied	Effectif	Commandants de brigades.	GRADES.
				h.	MM.	
ARRAS M. Martin ✻, capitaine	Arras.	1re brigade.	à cheval	5	Mercier, *m. m* .	m.-d.-l.
		2e brigade.	id.	5	Herbet	brigad.
		3e brigade.	à pied	5	Bélime . . .	m.-d.-l.
	Bapaume		à cheval	5	Bride.	id.
	Pas		id.	5	Decamp . . .	brigad.
	Marquion.		id.	5	Loisel	id.
	Croisilles		id.	5	Piquerez. . . .	id.
	Beaumetz-les-Loges . .		id.	5	David	id.
	Vitry.		à pied	5	Vaillant, *m. m*..	id.
	Bertincourt		id.	5	Drumille. . . .	id.
	Vimy.		id.	5	Wantiez, *m. m.*	id.
BOULOGNE M. Tailhades, capitaine	Boulogne.	1re brigade	à cheval	5	Guilbert. . . .	m.-d.-l.
		2e brigade	à pied	5	N.	brigad.
	Calais.	1re brigade	à cheval	5	Meyer	m.-d.-l.
		2e brigade.	à pied	5	Delvallée . . .	brigad.
	Samer		à cheval	5	Delsaux. . . .	id.
	Marquise		id.	5	Buhecker . . .	id.
	Guines		id.	5	Petit.	id.
	Desvres		id.	5	Portenart . . .	id.
	Saint-Pierre		à pied	5	Baudry	id.
SAINT-OMER M. Moussu ✻, capitaine	St-Omer.	1re brigade.	à cheval	5	Lavoine. . . .	m.-d.-l.
		2e brigade .	id.	5	Vasseur. . . .	brigad.
	Aire.		id.	5	Diébold, *m. m* .	m.-d.-l.
	Ardres.		id.	5	Bugnart. . . .	brigad.
	Lumbres		id.	5	Doignies. . . .	id.
	Audruick		id.	5	Décamps. . .	id.
	Fauquembergues . . .		id.	5	Delecourt, *m. m.*	id.
SAINT-POL M. Richard, lieutenant	St-Pol.		id.	5	Descarpentries *m*	m.-d.-l.
	Aubigny (Berlette) . .		id.	5	Devienne . . .	brigad.
	Avesnes-le-Comte . .		id.	5	Varez.	id.
	Heuchin.		id.	5	Hébrard . . .	id.
	Auxi-le-Château . .		à pied	5	Wasson . . .	m.-d.-l.
	Frévent.		id.	5	Fournier . . .	brigad.
	Auchy-lez-Hesdin. . .		id.	5	Henot.	id.
MONTREUIL M. Forterre, lieutenant	Montreuil-sur-Mer. . .		à cheval	5	Gilliot.	m. d. l.
	Hesdin		id.	5	Lombart. . . .	brigad.
	Fruges		id.	5	Chocraux . . .	id.
	Hucqueliers		id.	5	Hourdoux . . .	id.
	Etaples.		id.	5	Masson, *m. m* .	id.
	Campagne-lez-Hesdin .		id.	5	Dupont	id.
	Berck-sur-mer . . .		id.	5	N.	id.
BÉTHUNE M. Charpentier, s.-lieutenant	Béthune..	1re brigade	id.	5	Descamps. . .	m.-d.-l.
		2e brigade	à pied	5	Lefèvre. . . .	brigad.
	Lens.		à cheval	5	Guilbert. . . .	m.-d -l.
	Carvin		id.	5	Noguet, *m. m.* .	id.
	Lillers		id.	5	Dieudonné. . .	brigad.
	Cuinchy.		id.	5	Cheylion . . .	id.
	Laventie		à pied	5	Delcffre	m.-d.-l.
	Norrent-Fontes . . .		id.	5	Aubry	id.
	Houdain.		id.	5	Crochet. . . .	id.

Garde nationale mobile

La garde nationale mobile du Pas-de-Calais forme huit bataillons d'infanterie et six batteries d'artillerie.

D'après les dispositions de l'instruction réglementaire du 28 mars 1868, il y a par département un capitaine-major résidant au chef-lieu. Cet officier centralise l'administration de tous les bataillons d'infanterie et de toutes les batteries d'artillerie du département. Il exerce, en outre, des fonctions analogues à celles des commandants des dépôts de recrutement. Un sous-officier, secrétaire garde-magasin, est placé sous ses ordres.

Capitaine-major de la mobile du Pas-de-Calais : M. André ✱, rue du Vingt-Neuf Juillet, à Arras (bureaux au quartier Héronval).

Corps de Troupe

Stationnés dans le département

33e *de ligne*, à Arras : M. Stroltz, O ✱, colonel.

3e *du génie*, à Arras : M. Bressonnet, C ✱, colonel.

7e *dragons* (dépôt) à Arras : M. Robineau, O ✱, major.

64e *de ligne* (dépôt) à Calais : M. Le Gué, O ✱, commandant.

119e *de ligne* (dépôt) à Béthune : M. de Parseval ✱, commandant.

1er *bataillon de chasseurs à pied*, à St-Omer : M. Pichon ✱, commandant.

18e *bataillon de chasseurs* (dépôt) à Boulogne : M. Bouyer ✱, capitaine-major.

30e *bataillon de chasseurs* (dépôt) à Montreuil : M. Vivès ✱, capitaine-major.

8e *d'artillerie*, à St Omer : M. Picot de Lapeyrouse, C ✱, colonel.

3e *cuirassiers* (dépôt) à Hesdin : M. Piquemal, O ✱, major.

ORGANISATION RELIGIEUSE

Culte catholique

Le diocèse d'Arras est suffragant de l'archevêché de Cambrai. Composé des anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de St-Omer, il comprend dans sa circonscription tout le département du Pas-de-Calais.

Archevêque de Cambrai : Mgr RÉGNIER (René-François), O ✻, né à St-Quentin (Maine-et-Loire) le 17 juillet 1794, sacré évêque d'Angoulême le 25 septembre 1842, nommé archevêque de Cambrai par décret du 16 mai 1850.

Administration diocésaine.

Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer : Monseigneur JEAN-BAPTISTE-JOSEPH LEQUETTE ✻, né à Bapaume (Pas-de-Calais) le 23 juin 1811, successivement professeur au petit et au grand Séminaires d'Arras, vicaire général du diocèse et vicaire capitulaire pendant la vacance du siége ; nommé Évêque par décret impérial du 3 avril 1866 ; a été sacré dans sa cathédrale le 6 août suivant ; il est assistant au trône pontifical.

Vicaires généraux : MM. Parenty ✻ et Wallon-Capelle ✻, agréés par le gouvernement ; — Proyart et Portenart, vicaires généraux honoraires.

Secrétaire général de l'Évêché : M. Roussel ; — *Pro-secrétaire* : M. Bédu ; — *Archiviste* : M. Alexandre Godin, archiviste en chef du département.

Officialité diocésaine. — MM. Proyart, official ; — Planque, vice-official ; — Herbet, assesseur ; — Wallon-Capelle, promoteur ; — Roussel, secrétaire.

Caisse de secours des prêtres infirmes : Mgr l'Évêque, président; — MM. Terninck, secrétaire; — Roussel, trésorier; — Parenty ✱, vicaire général; — Portenart, supérieur du grand Séminaire; — Envent, archiprêtre; — de Taffin, doyen de Saint-Nicolas; — Leson, desservant de Saint-Sauveur et Ronville.

Administration du Séminaire. —MM. Wallon-Capelle ✱; — Portenart; — Roussel; — Terninck, trésorier; — Catteau, économe.

Inspecteur des édifices diocésains : M. Van Drival. — *Architecte* : M. Epellet ✱, architecte en chef honoraire du département.

Chapitre de la Cathédrale.

Chanoines d'honneur : NN. SS. Bernadou, O ✱, archevêque de Sens; — le Prince de la Tour d'Auvergne, O ✱, archevêque de Bourges : — Dupont, évêque de Siam; — Dupanloup, O ✱, évêque d'Orléans; — Rappe, évêque de Claveland.

Chanoines titulaires : MM. Proyart, vicaire général, doyen du Chapitre; — Planque, grand chantre; — Derguesse; — Robitaille, théologal; — Portenart, supérieur du grand Séminaire et archidiacre; — Terninck; — Envent, archiprêtre et grand pénitencier; — Van Drival; — Guillaume.

Chanoines honoraires résidants : MM. Wallon-Capelle ✱, vicaire-général et prévôt du Chapitre; — Herbet, écolatre, archidiacre; — Parenty ✱, vic. gén., archidiacre; — Fauchison; — Lewalle, directeur du grand séminaire; — Tilloy, aumônier du collége; — Roussel, maître des cérémonies; — Marin, supérieur du petit Séminaire; — Catteau, directeur au grand Séminaire.

Chanoines honoraires non résidants : Mgr des Billiers, protonotaire apostolique, vicaire général de Bourges; — MM. Darque, ancien vicaire de Notre-Dame, à Saint-Omer; — Delwaulle, chef d'institution, à Montreuil; — Duchenne, aumônier des Sœurs Franciscaines, à Calais; — Duprez, chanoine, secrétaire général de l'archevêché de Cambrai; — Hamille, professeur au collége de Montreuil; — Hanquez, ancien curé d'Étaples; — Héquet, à Boulogne; — Lebas, membre de la société de Saint-Sulpice; — Lenglet, ancien curé de Dohem; — Leprêtre, ancien supérieur général de la société de St-Bertin; — A. Lequette, missionnaire apostolique; — Leuilleux, à

Boulogne;— Mailly, aumônier de la Chapelle française, à Londres; — Paschal, ancien desservant du Haut-Pont, à Saint-Omer;— Poulet, aumônier des Dames du St-Sacrement, à St-Omer; — Rey, ancien doyen d'Havrincourt; — Tenar, ancien doyen de Bapaume, à Eperlecques; — Toursel, directeur de l'institution Saint-Bertin, à Saint-Omer; — Viart, prêtre du diocèse de Langres; — Vigneron, à Boulogne; — Codant, missionnaire apostolique; — Cloët, à Beuvry ;

MM. les curés en titre dont les noms suivent :

Adam, à Laventie ; — Beauvois, à Lens ; — Béghin, à Lillers ; — Bocquet, à Béthune ; — Bourse, à Pernes ;— Boursin, à Samer ; — Boyaval, à Saint-Pol ; —Braquehay, à Hesdin ; —Bresselle, de Saint-Pierre, à Boulogne ; — Caboche, de Saint-Nicolas à Boulogne ; — Caron, à Fillièvres ; — Cloët, à Beuvry ; — Cornet, à Bapaume ; — Deleval, à Campagne; — Dollet, à Saint-Pierre-lez-Calais ; — Dubois, de Saint-Jean-Baptiste, à Arras ; — Duchâteau, à Carvin ; — Duriez, de Notre-Dame, à St-Omer ; — Feroux, à Marquise ; — Jonas, de Saint-Joseph, à Boulogne ; —Lefin, à Avesnes-le-Comte ; — de Lencquesaing, à Calais ; — Leroy du Royer, à Desvres ; — Lœuillet, de Saint-Sépulcre, à St-Omer ; — Macquet, à Fruges ; — Maës, à Auxi-le-Château ; — Mallet, à Frévent ; — Magniez, à Rivière ; — Monteuuis, à Guines ; —Paque, à Ardres ; — Rémont, de Saint-Vincent de Paul, à Boulogne ; — Roger, de Saint-Denis, à St-Omer ; — Roussel, à Audruick ; — Scott, à Aire ; — de Taffin, de Saint-Nicolas, à Arras ; — Tassart, à Etaples ; — Thilloy, à Houdain ; — Topping, à Norrent-Fontes ; — Veniel, à Hucqueliers ;

MM. les desservants ci-après désignés :

Fenet, à Saint-Venant ; — Gérard, à Lumbres ; — Lebègue, à Wimille ; — Parel, à Bertincourt ; — Radez, à Bailleul-sir-Berthoult ; — Sockeel, du Haut-Pont, à St-Omer.

Bénéficiers de première classe. — MM. Aviez, vicaire de la cathédrale ; — Bédu, pro-secrétaire de l'Evêché, à Arras ; — Bodelot, doyen de Croisilles; — Boucher doyen de Vimy ; — Boudringhin, desservant de Fleurbaix ; — Bourgois, doyen de Dohem ; — Bret, aumônier des Clarisses, au Haut-Pont ;— Chapelet, vicaire du Saint-Sépulcre, à St-Omer ; — Courcol, doyen d'Aubigny ; — Crespin, directeur du petit Séminaire ; — Dumont, vicaire de la Cathédrale; — Fasquel, aumônier, à St-Omer; — Fontaine, desservant de Richebourg ; — Gheerbrant, aumônier du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-lez-Calais ; — Grebert, desservant du Courgain, à Calais ; — Hai-

gneré (Daniel), à Boulogne; — Halluin, supérieur des jeunes apprentis, à Arras; — Lamort, vicaire de Saint-Venant; — Leclercq, desservant de Rumaucourt; — Lefelle, doyen d'Oisy; — Lequien, desservant d'Etrun; — Lesage, aumônier de l'hôpital militaire, à Saint-Omer; — Miché, vicaire de Notre-Dame, à St-Omer; — Moinave, doyen d'Havrincourt; — Senet, desservant de Saint François de Salles, à Boulogne; — R. Parenty, vicaire de la Cathédrale; — Platel, desservant de Beaumont; — Talleux, desservant d'Houvin-Houvigneul; — Théry, doyen de Pas; — Thoumin, desservant de Verquin; — Toursel, aumônier de la Chapelle française, à Londres, — Vasseur, desservant de Buire-le-Sec; — Vincent, doyen de Vitry; — Wallet, aumônier des Dames de Nazareth, à Boulogne.

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE. — MM. Proyart, président; — Parenty ✻, — Planque, — Derguesse, — Envent; — Roussel, trésorier.

MAITRISE DE LA CATHÉDRALE. — Trois Frères de la doctrine chrétienne, directeurs; — M. Duhaupas, maître de chapelle; — trente-deux élèves.

Séminaires.

GRAND SÉMINAIRE. — *Supérieur* : M. Portenart.

Professeurs : MM. Lewalle (*morale*); — Catteau (*dogme*); — Doublet (*Ecriture sainte et Histoire ecclésiastique*); — Sirugue (*philosophie*); — Allègre (*droit canon*).

PETIT SÉMINAIRE. — MM. Marin, chanoine honoraire, supérieur général de la Société de Saint-Bertin, *supérieur*; — Crespin, *directeur général*; — Dutoit, *directeur*; — Labouré, *préfet des études*; — Chauleur, *économe*.

Professeurs : MM. Gourdin (*sciences physiques*); — Deramecourt (*réthorique*); — Lectez (*seconde*); — Chauleur et Raison (*troisième*); — Watillaux et Harduin (*quatrième*); — Outrebon (*histoire*); — Blin (*mathématique*); — Bernard et Bussine (*cinquième*); — Demory et Boyaval (*sixième*). — Carpentier (*septième*).

Répétiteur : M. Henri; — *Maître de chapelle* : M. Clerdent.

Directeur de la Maison des Saints Anges : M. Hubert, *prof. de huitième*. — *Professeurs des classes préparatoires* : MM Pottier et Dutoit; — *Maîtres d'études*, MM. Brassart, Sapelier et Legrand.

Division du Diocèse.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconnés, un archiprêtré pour l'arrondissement d'Arras, et cinq grands décanats pour les autres arrondissements.

Grand archidiaconé d'Arras, comprenant les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol. — M. Parenty ✱, archidiacre.

Archidiaconé de Boulogne, comprenant les arrondissements de Boulogne et de Montreuil. — M. Portenart, archidiacre de Boulogne.

Archidiaconé de Saint-Omer, comprenant les arrondissements de Saint-Omer et de Béthune. — M. Herbet, archidiacre de Saint-Omer.

Archiprêtré d'Arras. — M. Envent, archiprêtre.

Grands décanats (les grands décanats s'étendent sur chaque arrondissement de sous-préfecture). — *Boulogne* : M. Rémont, curé de Saint-Vincent de Paul. —*Saint-Omer* : M. Duriez, curé de Notre-Dame. - *Béthune* : M. Bocquet. — *Montreuil* : M. Queste. — *Saint-Pol* : M. Boyaval.

Clergé paroissial.

Le diocèse d'Arras comprend 52 cures, 673 succursales et 83 vicariats rétribués par le gouvernement,

Les curés de cantons sont doyens et ont une surveillance sur tout leur canton; leurs noms sont indiqués en petites capitales dans le tableau des communes.

Vicaires rétribués par le gouvernement,

Arrondissement d'Arras. — Bapaume : MM. Lejosne et Dhanssy. — Beaumetz-lez-Cambrai : M. Blondel. — Brebières : N. — Bucquoy : M. Carpentier. — Hermies : M. Behal. — Oisy : N. — Saulx-Vraucourt : M. Devis. — Vitry : N.

Arrondissement de Béthune. — Amettes : M. Lecouteux. — Auchel : M. Choquet. — Beuvry : M. Théry. — Bruay : N. — Bully-Grenay : M. Vanscœterstède. — Busnes : N. — Calonne-sur-la-Lys : M. — Carvin : M. Hélin. — Courrières : M. Thomas. — Fleurbaix : M. Van Demaële. — Gonnehem : M. Barbaux. —Harnes : M. Treu-

net. — Hénin-Liétard : M. Raison. — Lacouture : N. — Laventie : MM. Torchy et Saloppe.—Lens : MM. Bray et Hérogué.— Lestrem : M. Roger, — Lillers : MM. Delafolie et Saillot. — Locon : N. — Lorgies : M. Baude. — Nœux : M. Tabary. — Oignies : N. — Richebourg : M. Briois. — Sailly-sur-la-Lys : M. Laderrière. — Saint-Venant : M. Lamort. — Vermelles : M. Saniez.

Arrondissment de Boulogne. — Audinghen : M. Deguingate. — Desvres : M. Lécaille. — Guînes : M. Meunier. — Le Portel : M. Bilot. — Marck : M. Toursel. — Marquise : MM. Noël et Legier. — Outreau : N. — Rinxent : N.— Saint-Martin-Boulogne : M. Lombart. — Saint-Pierre-lez Calais : MM. Caron et Pissote. — Samer : M. Watillaux. — Wimille : MM. Hoffmann et Dusart. — Wissant : M. Devin.

Arrondissement de Montreuil. — Berck : M. Pannequin. — Étaples : M. Haudouche. — Fruges : M. Carette. — Hesdin : MM. Legrand et Vason. — Montreuil : MM. Pillain et Dié.

Arrondissement de Saint-Omer. — Ardres : M. Demory. — Arques : M. Hourdé. — Audruick : M. Guillemant. — Blandecques : M. Selingue. —Dohem : N. — Eperlecques : N. — Fauquemberques : M. Cazin — Le Haut-Pont, à Saint-Omer : MM. Caron, Sockeel et Pochet. — Mametz : M. Dusautoir. — Oye : M. Macquet. — Roquetoire : N. — Thiembronne : N. — Vieille-Eglise : N. — Zutkerque : M. Berteloot.

Arrondissement de Saint-Pol. — Auxi-le Château : M. Gerare. — Avesnes-le-Comte : M. Lecocq. — Frévent : M. Fourdinier. — Saint-Pol : MM. Croquefer et Flajollet.

Vicaires non rétribués par le gouvernement.

Arrondissement d'Arras. — Arras : Cathédrale, MM. Aviez, R. Parenty, Dumont, Condette et Bournonville ; — Saint-Géry : MM. Singer et Allart ; — Saint-Jean-Baptiste : MM. Dhaussy et Chevalier ; — Saint-Nicolas : MM. Lemaire, Châtelain et Ansart. — Boisleux-Saint-Marc : M. Laroche. — Rocquigny : M. Drocourt, bénéficier.

Arrondissement de Béthune.— Béthune : MM. Gh. Hélin, Pochet et Caron. — Carvin : M. Leporcq.

Arrondissement de Boulogne. — Boulogne : Notre-Dame et Saint-Joseph, MM. Descelers, Telliez et Sagot ; — Saint-Nicolas, MM. Drincqbier, Hélart et de Longueval ; — Saint-Pierre, MM. Guille et Rolin ; — Saint-Vincent de Paul : M. Joncquel. — Calais : MM. Courtois, Sénéchal, Copin et Vienne ; — Le Courgain de Calais : MM. Bertheloot. — Saint-Pierre : M. François.

Arrondissement de Saint-Omer. — Aire : MM. Doutremépuich, Sergeant, Debras et Ribéry. — Saint-Omer : Notre-Dame, MM. Miché, Fenet, François (Ch.) et François (Jules) ; — Saint-Denis: MM. Duvivier, Perche et Dubail ; — Saint-Sépulcre, MM. Chapelet, Senet et Leclercq.

Aumôniers.

AIRE. — MM. Debras, de l'hospice ; Boulanger, des Ursulines.

ARRAS. — MM. Guillaume, de Saint-Charles ; Roussel, secrétaire général, et Condette, des Ursulines ; Robitaille, du Bon-Pasteur ; Planque, des Charioltes ; Terninck, des Sœurs de la Charité et de l'Etablissement des Sourds-Muets ; Proyart, des Augustines ; Hervin, du Saint Sacrement ; Tilloy, du Collége ; Singer, des Prisons ; Dhaussy, de la maison de Refuge ; Allart, de l'Hospice des Vieillards ; Dediéval, des Clarisses ; Létendart, de l'Hôpital ; Bédu, du Patronage et de la Citadelle.

BERCK. — M. Dupont, de l'Hospice des Enfants assistés de la Seine.

BÉTHUNE. — MM. Bocquet, de la Maison d'arrêt ; Cambier, des Ursulines.

BOULOGNE. — MM. Drincqbier, des Ursulines ; N., de la Retraite ; Sagot, du Collége et de la Maison d'arrêt ; Dié, de la Visitation ; Duval, de l'Hôpital Saint-Louis ; Héquet, des Sœurs de la Charité ; Wallet, des Dames de Nazareth ; Hoyez, des Frères.

CALAIS. — MM. Duchenne, des Religieuses Franciscaines ; Boudringhin, de l'Hospice civil ; Grébert, de l'Hôpital militaire.

MONTREUIL. — MM. Delwaulle, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hospice des Orphelins ; Pillain, de la Maison d'arrêt.

SAINT-OMER. — MM. Fasquel, de l'Hôpital général ; Flour, de l'Hospice Saint-Jean ; Lesage, de l'Hôpital militaire et des Frères ; Miché, de la Maison de justice ; Chapelet, de la Maison d'arrêt ; N., des Ursulines ; Samier, du Lycée ; Robert, des Frères ; Gruel, du

Bon-Pasteur; Bret, des Clarisses; Poulet, du Saint-Sacrement (à Longuenesse).

Saint Pol. — M. Boyaval, de la Maison d'arrêt.

Saint Venant. — M. Maréchal, de l'Asile d'aliénées.

Congrégations religieuses

Hommes.

Carmes déchaussés, à Saint-Omer (y compris 4 frères convers).	10
Pères de l'Assomption (établissement de l'abbé Halluin, à Arras).	4
Pères de la Miséricorde, à Arras.	6
Pères du Saint-Sacrement, à Arras.	4
Pères Jésuites, à Boulogne (collége).	34
Pères Maristes, à Amettes.	4
Pères Passionistes, à Hardinghen (y compris 5 frères).	10
Pères Rédemptoristes, à Boulogne (y compris 5 servants).	13
Frères de la doctrine chrétienne : à Aire, Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Desvres, Frévent, Guînes, Haplincourt, Hesdin, Laventie, Lillers, Montreuil, Saint Omer, Saint-Pierre, Saint-Venant, Wimille. . . .	209
Frères Franciscains, à Bapaume	3
Frères Maristes : à Arques, Carvin, Fauquembergues, Fruges, Hénin-Liétard, Lens, Nœux-lez-Béthune, Pas, St-Pol	44
Total. . . .	341

Communautés de Femmes

Annonciades à Boulogne, pensionnat	21
Augustines (maison mère à Arras), à Amettes, Arras, Bapaume, Boulogne, Carvin, Hénin-Liétard, Laventie, Montreuil, Saint-Omer (ecoles, salles d'asile, ouvroirs, pensionnats, hospices) . *y*.	155

Bénédictines, à Calais, (pensionnat, école) 12

Bénédictines du Saint-Sacrement, à Arras et Longuenesse, (pensionnat) 90

Bon-Pasteur, à Arras et Saint-Omer 43

Bon-Secours, à Boulogne, (soin des malades à domicile). 20

Charité de Saint-Vincent de Paul, à Aire, Ardres, Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Bully-Grenay, Bruay, Frévent, Gouy-sous-Bellonne, Hesdin, Le Cauroy (commune de Berlencourt), Nœux, St-Omer, St-Pol, Vermelles (écoles, salles d'asile, ouvroirs, orphelinats, hospices, secours à domicile, sourds-muets et aveugles). 162

Clarisses, à Arras, et Saint-Omer, (école au Haut-Pont) 49

Compassion de la Sainte-Vierge, à Arras, Avesnes-le-Comte, Chocques, Hauteville, Pernes (pensionnats) . . . 23

Enfant-Jésus, à Arras, Oisy, et Saint-Venant (asile d'aliénées, écoles, pensionnats, hospices). 49

Dominicaines, à Bucquoy (pensionnat) 16

Franciscaines (maison mère à Calais), à Aire, Ardres, Arras, Audinghen, Berck, Béthune, Bourthes, Calais, Leforest, Lens, les Barraques (commune de Sangatte), Lietres, Lisbourg, Monchy-Cayeux, Montreuil, Preures, Recques, Saint Omer, Saint-Pol, Thiembronne, Vitry (écoles, salles d'asile, ouvroirs, orphelinats, pensionnats, soins des malades à domicile). 364

Petites-Sœurs des Pauvres, à Boulogne et Saint-Omer . 22

Providence (*d'Arras*), à Arras, Bailleul-sir-Berthoult, Beaumont, Beaurainville, Boiry-Sainte-Rictrude, Bours, Brias, Cagnicourt, Campagne-lez-Hesdin, Coulogne, Courcelles-le-Comte, Courrières, Douriez, Ervillers, Frémicourt, Gonnehem, Gouy-Saint-André, Hendecourt, Houchin, Hucqueliers, Lapugnoy, Lumbres, Monchy-au-Bois, Neufchâtel, Neuvireuil, Nielles-lez-Calais, Richebourg, Rocquigny, St-Sauveur-lez-Arras, Saulty, Savy-Berlette, Souastre, Tilloy-lez-Mofflaines, Vaulx-Vraucourt, Wailly (écoles, ouvroirs, pensionnats) 123

Providence (*de Rouen*), à Ablainzevelle, Aire, Ardres, Arques, Auchel, Auxi-le-Château, Berles, Béthune, Beuvry, Blandecques, Busnes, Calonne, Desvres, Fruges, Guarbecques, Guînes, Hallines, Harnes, Lillers, Monchy-Breton, Montreuil, Œuf, Pas, Ramecourt, Recques, Ruitz,

Sailly-sur-la-Lys, Samer, Saint-Venant, Saint-Pol, Serny (Enquin), Verchin, Wizernes (écoles, ouvroirs, pensionnats) 125

Religieuses de Nazareth, à Boulogne (pensionnat) . . 33

Retraite chrétienne, à Boulogne, (pensionnat et classes pauvres) 71

Sacré-Cœur, à Saint-Pierre (pensionnat) 40

Sacré-Cœur (*de Coutances*), à Marles (écoles) 6

Saint-Cœur de Marie, à Saint-Martin-Boulogne, (pensionnat, ouvroir, externat). 10

Sainte-Agnès, à Arras, (soin des orphelines, salles d'asile) 20

Sainte-Famille, à Aix-en-Issart, Annezin, Arras, Audruick, Audrehem, Berck, Biache-Saint-Vaast, Bienvillers-au-Bois, Blangy-sur-Ternoise, Blessy, Boiry-Notre-Dame, Boisleux-au-Mont, Bonningues-lez-Ardres, Bomy, Bouquehaut, Bourlon, Bouvigny-Boyeffles, Buire-le-Sec, Contes, Cucq, Dury, Embry, Etaing, Etaples, Farbus, Fiennes, Fillièvres, Fleurbaix, Frévent, Fressin, Graincourt-lez-Havrincourt, Haisnes, Herly, Hullucq, Humbert, Laventie, Les Attaques, Licques, Loison, Longuenesse, Loos, Louches, Maintenay, Marconne, Moulle, Muncq-Nieurlet, Neuville-sous-Montreuil, Norrent-Fontes, Parenty, Puisieux, Rimboval, Rollancourt, Roussent, Saint-Martin-au-Laërt, Saint-Omer, Souchez, Tilques, Tincques, Verton, Vieille-Eglise, Villers-au-Flos, Wail, Wailly-sous-Montreuil, Zutquerque (salles d'asile, écoles, ouvroirs, pensionnats). 169

Sainte-Union, à Calais, Drouvin, Hénin-Liétard, Hesdin, Lestrem, Rouvroy, Saint-Omer, Thélus, Vieil-Hesdin, Vendin-le-Vieil, Vimy (écoles, salles d'asile, ouvroirs, pensionnats) 56

Saint-Joseph (*d'Abbeville*), à Boulogne, Equihen, La Capelle (commune de Baincthun), Le Portel, Outreau (écoles, salles d'asile et ouvroirs) 30

Saint-Joseph (*de Valenciennes*), à Lens (école, salle d'asile et pensionnat) 12

Saint-Paul (sœurs dites *de Saint-Maurice de Chartres*), à Calais, Hardinghen, Leforest, Marquise, Rinxent, Saint-Pierre (écoles, salles d'asile, ouvroirs, hospices, secours à domicile) 48

Servantes de Marie (*de Bayonne*), à Bapaume, Billy-Berclau, Brévillers, Burbure, Caulers, Ecoivres (Mont-Saint-Eloy), Le Sars, Ligny-lez-Aire, Neuville-Saint-Vaast, Sauchy-Cauchy, Tramecourt (écoles et ouvroirs)	34
Sœurs de l'Immaculée Conception (*de Nogent-le-Rotrou*), à Beaumerie, Ecuires, Montreuil (écoles).	15
Sœurs de Sainte-Anne de la Providence (*de Saumur*), à Ervillers, Havrincourt, Sains-lez-Marquion (écoles) . .	7
Visitation, à Marquétra, près Boulogne (pensionnat). .	42
Ursulines à Aire, Arras, Béthune, Boulogne, et Saint-Omer (écoles et pensionnats)	182
Total, . . .	2,062

Culte protestant

Les églises protestantes du Pas-de-Calais, reconnues par l'État, font partie, depuis 1862, du Consistoire d'Amiens. Elles sont ainsi divisées :

1re Circonscription (chef-lieu Arras), comprenant les temples ou oratoires d'Arras, Achicourt, Annay et Verdel (commune de Fresnicourt). — *Pasteur* : M. Horth, à Arras.

2e Circonscription (chef-lieu Wanquetin), comprenant les temples ou oratoires de Wanquetin, Famechon et Barly. — *Pasteur* : M. Walbaum, à Wanquetin.

Il y a aussi trois lieux de réunion : à Amplier, à Givenchy-le-Noble et à Habarcq.

Enfin, il existe plusieurs temples ou oratoires particuliers, pour les protestants anglais, à Boulogne, Calais, Guines, Saint-Omer et Saint-Pierre.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique se divise en instruction supérieure, instruction secondaire et instruction primaire.

L'instruction supérieure comprend les facultés de théologie, de médecine, de droit, des sciences et des lettres, les écoles de pharmacie, les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie et les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. — L'enseignement secondaire comprend l'école normale d'enseignement spécial de Cluny, les lycées et collèges. — L'instruction primaire comprend les écoles de garçons et de filles et les salles d'asile.

Administration académique

La France est actuellement divisée en dix-sept circonscriptions académiques, en comptant celle d'Alger. Le Pas-de-Calais est compris dans le ressort de l'académie de Douai, qui embrasse les cinq départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Recteur de l'Académie : M. FLEURY, O ✻, à Douai, rue de l'Université ; — *Secrétaire de l'Académie* : M. Cloçhez.

Inspecteur de l'Académie de Douai, Chef du Service à Arras : M. MAUCOURT ✻, rue Ernestale, 17.

Secrétaire de l'inspection académique : M. Desseinge, rue Baudimont, 64 ; — *Commis de l'inspection* : M. Berteloot.

Les bureaux du Service académique, pour le département, sont établis à la préfecture (à la droite de la porte de l'hôtel). Ils sont ouverts tous les jours non fériés de 8 heures du matin à 11 heures et de 1 heure à 4 heures du soir.

Conseil académique

Le Conseil académique veille au maintien des méthodes d'enseignement prescrites par le Ministre en Conseil supérieur de l'instruction publique, et qui doivent être suivies dans les écoles publiques d'instruction primaire, secondaire ou supérieure du ressort. Il donne son avis sur les questions d'administration, de finances ou de discipline qui intéressent les collèges communaux, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Il exerce une juridiction disciplinaire à l'égard des élèves des établissements d'enseignement supérieur.

Le Conseil académique de Douai est ainsi composé :

M. Fleury, O ✻, recteur, *président* ; — Mgr Regnier, O ✻, archevêque de Cambrai ; — Mgr Lequette ✻, évêque d'Arras ; — MM. Dewisme ✻, président du Consistoire de l'église réformée de Lille ; — Salmon ✻, premier président de la Cour d'appel de Douai ; — Morcrette O ✻, procureur général près la même Cour ; — le maire de Douai ; — les inspecteurs d'Académie Jarry ✻ (à Lille), Jonette (à Laon), Kremp (à Mézières), Maucourt ✻ (à Arras), Bertrand (à Amiens) ; — Abel Desjardins, O ✻, doyen de la Faculté des lettres ; — Guiraudet, O ✻, doyen de la Faculté des sciences ; — Cazeneuve, O ✻, Trannoy et Tavernier, O ✻, directeurs des Ecoles secondaires de médecine de Lille, Arras et Amiens.

Instruction supérieure

Le Pas-de-Calais ne possède qu'un seul établissement d'enseignement supérieur, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras ; mais il est appelé à profiter des cours des Facultés de droit et de lettres établies au siége de l'Académie, et de la Faculté des sciences de Lille.

Faculté de Droit (à Douai)

Doyen, M. Blondel ✻; — *Secrétaire*, M. Morel ; — *Bibliothécaire* M. Lacaze de Cambis.

Les cours de la Faculté sont ainsi fixés :

PREMIÈRE ANNÉE. — *Droit romain :* M. Paget, agrégé, chargé du cours, les mardi, jeudi et samedi à 1 heure 1/2 du soir. — *Code civil* : M. Blondel ✻, professeur-doyen, les lundi, mercredi et vendredi, à 1 heure 1/2 du soir.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Droit romain* : M. Alglave, chargé du cours, les mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures 1/2 du matin. — *Code civil* : M. Mabire, professeur, les mardi, jeudi et samedi, à 1 heure 1/2 du soir. — *Procédure civile* : M. Levillain, agrégé, chargé du cours, les lundi, mercredi et vendredi, à midi 1/4. — *Législation criminelle*: M. Alglave, agrégé, le mercredi, à 2 heures 3/4 du soir.

TROISIÈME ANNÉE. — *Code civil* : de M. Folleville, professeur, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures 1/2 du matin. — *Droit commercial* : M. Talon, professeur, les jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures 3/4 du matin. — *Droit administratif* : M. Deloynes, professeur, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, à midi.

QUATRIÈME ANNÉE. — *Conférences sur les Pandectes* : M. Paget, agrégé, le lundi, à 3 heures du soir. — *Cours d'histoire du droit romain et du droit français*: M. Deloynes, professeur, chargé du cours, le mardi, à 9 heures du matin.—*Cours de droit des gens et des législations comparées de l'Angleterre, de la Belgique et de la France* : M. Mabire, professeur, chargé du cours, le mercredi à 3 heures du soir.—*Cours sur une matière approfondie du droit français:* M. Levillain, agrégé, chargé du cours, le mardi, à 3 heures du soir.

Faculté des Lettres (à Douai)

Doyen : M. Abel Desjardins, O ✻ ; — *Secrétaire* : M. Sauvage.

Professeurs : MM. Tissandier, philosophie ; — Courdaveaux ✻, littérature ancienne ; — Colincamp ✻, littérature française ; — Hillebrand, littérature étrangère ; —Ab. Desjardins, O ✻, histoire.

Faculté des Sciences (à Lille)

Doyen : M. Guiraudet, O ✻ ; — *Secrétaire* : M. Roullier.

Professeurs : MM. N., mathématiques pures et appliquées ; — Hanriot, physique ; — Violette, chimie ; — Dareste, zoologie ; — Gosselet, géologie et minéralogie.

Préparateur de chimie : M. Ladrureau.

École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras

Directeur : M. Emile TRANNOY, rue du Blanc-Pigon, 2.

Secrétaire agent comptable : M. Desseinge, secrétaire de l'inspection académique.

PROFESSEURS. — *Accouchements* : M. Dupuich, place de la préfecture, 11 ; — *Anatomie et physiologie* : M. Leviez, rue de Turenne, professeur adjoint ; — *Clinique externe* : M. D.Lestocquoy, rue Poitevin-Maissemy, 7, professeur-adjoint ; — *Clinique interne* : M. Trannoy; — *Pathologie externe* : M. Maurice, rue du Blanc-Pignon, 8; — *Pathologie interne*: M. Brémart, rue des Portes-Cochères, 5 ; — *Chimie* : M. Gossart, rue Saint-Géry; — *Histoire naturelle et matière médicale* : M. Brégeaut, rue Ernestale, 42.

Professeurs suppléants: MM. Stival, rue des Agaches 26;— Rabache, rue Méaulens, 11 ; — Germe, voute Saint-Géry.

Travaux de dissection : M. Germe. — *Prosecteur*, M. Hibon. — *Préparateur de chimie* : M. Bureau.

Instruction secondaire

L'enseignement secondaire public comprend, dans le département, le lycée de Saint-Omer et les colléges communaux d'Arras, Béthune et Boulogne.

Lycée de Saint-Omer.

BUREAU D'ADMINISTRATION. — MM l'Inspecteur d'Académie, *président*; — le Sous-Préfet, *vice-président* ; — le Maire de la ville ; — Caron de Fromentel ✻, président du tribunal civil ; — le président Quenson, O ✻ ; — Deschamps de Pas ✻, ingénieur des ponts et chaussées ; — Dambricourt, industriel ; — le baron Le Sergeant de Monnecove, propriétaire.

Proviseur : M. Watelle ; — *Surveillant général* : M. Bouchez ; — *Aumônier*, M. Samier ; — *Économe*, M. Gerguil ; — *Commis d'économat*, M. Lecaudey.

Professeurs : MM. Dewaule (philosophie) ; — Boniface et Carton, (mathématiques pures et appliquées) ; — Delhaye et Raux (physique) ; — Couvelaire (rhétorique) ; — Debidour (histoire) ; — Doisy (seconde) ; — Bennetot (troisième) ; — Chenebaux (quatrième) ; — Roussel (cinquième) ; — Aubert (sixième) ; — Havet (septième) ; — de Lauwereyns (anglais) ; — Simon (allemand) ; — Pruvost et Ballet (classes préparatoires) ; — Lhotte (dessin.)

Maîtres-répétiteurs : MM. Danthuile, Vochelle, Noisette, Thil, Baudon, Duflos Lecœur, Laude, Em. de Lauwereyns et Blondel.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE AUX PROFESSIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES. — *Directeur* : M. Colin ; — *Professeurs* : MM. Carton, mathématiques ; — Couvelaire, littérature française ; — Debidour, histoire ; — Delhaye, sciences physiques ; — de Lauwereyns, anglais.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — MM. le Maire de la ville ; — le Proviseur du lycée ; — Deschamps de Pas ✻, ingénieur des ponts et chaussées ; — Fiolet ✻, industriel ; — Locthemberg ✻, ancien élève de l'école polytechnique ; — Clipet, agriculteur, à Ardres ; — Dambricourt, ancien élève de l'école centrale des Arts et Manufactures, à Wizernes ; — Duméril, ancien industriel ; — Thérin, architecte-voyer de la ville ; — Porion, distillateur et cultivateur, à Arques.

Collége communal d'Arras.

BUREAU D'ADMINISTRATION. — MM. l'Inspecteur d'Académie, *président*; — le Maire de la ville, *vice-président*; — Sens ✻, ancien député; — Boutry ✻, juge au tribunal d'Arras; — Wartelle Deretz ✻, député; — Hovine, membre du Conseil d'arrondissement.

Principal: M. de Mallortie ✻; — *Sous-principal*: M. Briet; — *Aumônier*: M. l'abbé Tilloy.

Professeurs: MM. Dominge (philosophie); — Pagnoul (physique); — Bar (mathématiques); — Dubreuil, (rhétorique); — Briet (histoire); — Desavary (seconde); — Prétrel (troisième); — Basier (quatrième); — Gougeon (anglais et allemand); — Longuet (cinquième); — Riboullot (sixième); — Baillet (septième); — Bailly (huitième); — Roussel (cours littéraire); — Demory (dessin et peinture); — Bourgois (dessin linéaire); — N. (écriture).

Maîtres d'études: MM. Lavoisier, Stal, Goutière, Klein, Sellet, Sallé, Woirhay, Duburcq, Labarre, Dupret.

Médecin, M. Trannoy; — *Dentiste*, M. Roty.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU COLLÉGE D'ARRAS. — MM. Boulangé ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées; — Plichon, O ✻, ancien maire d'Arras; — Maucourt ✻, inspecteur d'académie; — Lecesne (père) ✻, ancien adjoint; — Cuvelier, ancien brasseur, cultivateur, à Beaurains; — Deleau, négociant — Alp. Brissy, imprimeur; — Sens ✻, ancien député; — Dehée-Braine, fabricant d'huiles; — De Mallortie ✻, principal du collége.

Collége de Béthune.

BUREAU D'ADMINISTRATION. — MM. l'Inspecteur d'Académie, *président*; — le Sous Préfet; — le Maire de la ville; — Leroy ✻, docteur en médecine; — Hélin, vicaire; — Halloy, juge suppléant.

Principal: M. Becquet.

Professeurs: MM. Faure (mathématiques); — Leleu (troisième et quatrième); — Renaut (cinquième et sixième); — Vandersippe (septième); — Rumelin (langues vivantes). — M. le principal dirige les classes élémentaires.

Maîtres d'études: MM. Bulot et Herwyn.

École supérieure annexée au collége. — M. Coquidé, directeur.

Collége de Boulogne

BUREAU D'ADMINISTRATION. — MM. l'Inspecteur d'Académie, *président* ; — le Maire de la ville ; — Henry, conseiller général ; — Baignol, conseiller d'arrondissement ; — Duhamel, docteur en médecine ; — Baudelocque, avocat ; — Pamart ✱, négociant.

Principal : M. Martel ; — *Aumônier* : M. l'abbé de Longueval.

Professeurs : MM. Platrier (philosophie) ; — Delvallée, André et Billet (mathématiques, physique et chimie) ; — Platrier (rhétorique) ; — Poirier (histoire) ; — Desprez (seconde) ; — Sauvage (troisième) ; — Leprince (quatrième) ; — Dusautiez (cinquième) ; — Bertemont (sixième) ; — Dutertre (septième), suppléé par M. Baratte ; — Locquette (huitième) ; — Ségard, Cardon et Collin (français) ; — Whitley (anglais et allemand) ; — Bétencourt (dessin industriel) ; — J. Berthemont (écriture).

Maîtres d'études : MM. Codeville, Renart, Cointe, Hanot et Dubuisson.

Cours préparatoires aux professions industrielles et commerciales. — MM. Gervais, Martel, Leclercq et Ségard, chargés de cours.

Commission d'examen des aspirants aux bourses.

MM. Maucourt ✱, inspecteur d'Académie ; — Wartelle Deretz ✱, député ; — de Mallortie ✱, principal du collége d'Arras ; — l'abbé Robitaille, chanoine.

Association des anciens Elèves du collége d'Arras

Présidents d'honneur : Mgr Lequette ✱, évêque d'Arras, et M. l'abbé Herbet, chanoine, ancien principal du Collége.

COMITÉ ADMINISTRATIF.

MM. Sens ✱, ancien député, *président* ; — Hovine, *vice-président* ; — P. Lecesne, conseiller de préfecture, *secrétaire-trésorier* ; — Braine, notaire ; — Brasme, maire de Bully-Grenay ; — Dehée-Braine, négociant ; — Demarquette, docteur en médecine, à Hénin-Liétard ; — Dewailly ✱, directeur des usines de Marquise ; — Fagniez aîné ✱, ancien banquier ; — Pagnoul, professeur de physique ; — Renard ✱, ancien adjoint ; — Tierny (Auguste,) ✱, propriétaire ; — Topino, libraire ; — Trannoy père, avocat, juge suppléant.

Association des anciens Élèves du Lycée de St-Omer

COMITÉ ADMINISTRATIF.

MM. Lardeur, docteur en médecine, *président* ; — Tible, avoué, *vice-président* ; — Battez, secrétaire des hospices, *secrétaire*; — Fournier, avoué, *trésorier* ; — Théliez, professeur de l'Université; — Fleury (Victor), rédacteur en chef du *Mémorial artésien* ; — Nicole (Victor), tanneur ; — Pidoux, négociant ; — Pierret (Ed.), brasseur.

Membres suppléants : MM. Bret (Eugène), avocat; — Geoffray, avoué.

Instruction secondaire libre et Instruction primaire

Il y a, au chef-lieu de chaque département, un Conseil départemental de l'instruction publique qui exerce, en ce qui concerne les affaires de l'instruction primaire et les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées au Conseil académique par la loi du 15 mars 1850. Les appels de ses décisions, dans les matières qui intéressent la liberté d'enseignement, sont portés directement devant le Conseil supérieur de l'instruction publique.

Conseil départemental

MM. le C^te^ de RAMBUTEAU ✻, préfet, *président*; — Boutry ✻, juge au tribunal, *vice-président*; — Maucourt ✻, inspecteur d'Académie, *secrétaire*; — Wallon-Capelle ✻, délégué de Mgr l'Evêque; — l'abbé Lewalle; — le pasteur Horth; — Petit, procureur de la République; — Curnier ✻, trésorier-payeur général; — le président Quenson, O ✻, membre du Conseil général; — Plichon, O ✻, ancien membre du Conseil général; — Sens ✻, ancien député, membre du Conseil général; — Foucault, inspecteur de l'enseignement primaire.

Etablissements libres d'instruction secondaire

AIRE (pensionnat de Sainte-Marie) : M. Labitte. — ARRAS : MM. l'abbé Depotter et l'abbé Léger. — AUXI-LE-CHATEAU : M. Bouthors. — BAPAUME : M. Decauquy. — BOULOGNE : MM. l'abbé Couplet, Baverel, Bewscher, Hary, Le Petit, Roger et Toase. — CALAIS : M. Crassier. — CARVIN : M. Duchâteau. — CROISILLES : M. Bourneuville. — GRÉVILLERS : M. Dubien. — HESDIN : M. Souillart. — LILLERS : M. Pillot. — MONTREUIL : M. l'abbé Delwaulle. — SAINT-OMER (institution de St-Bertin) : M. l'abbé Toursel. — SAINT-PIERRE : M. l'abbé Reniez. — SAINT-POL : M. l'abbé Stalin.

Instruction primaire

Inspection

Inspecteurs primaires : MM. Foucault, à Arras ; — Bonvoisin, à Béthune ; — Carpentier ✻, à Boulogne ; — Moriez, à Montreuil ; — Meilheurat, à St-Omer ; — Vasseur, à St-Pol.

Délégués cantonaux

En vertu de l'art. 42 de la loi du 15 mars 1850, le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués, résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et libres du canton.

Les délégués sont nommés pour trois ans : ils sont rééligibles et révocables.

Les délégations cantonales du Pas-de-Calais ont été renouvelées, en 1874, par le Conseil départemental; elles se composent ainsi qu'il suit :

Arrondissement d'Arras.

ARRAS (Nord). — MM. Trannoy père, et Guérard, avocats; — Deusy, maire; — Envent, archiprêtre ; — de Bonnival, maire de Saint-Laurent-Blangy ; — Hovine, conseiller d'arrondissement ; — Pagnoul, professeur au collége.

ARRAS (Sud). — MM. De Taffin, curé-doyen ; — De Linas ✻, propriétaire ; — B. Dauchez ✻, propriétaire ; — C. Wartelle, juge de paix ; — Oct. Petit, adjoint au maire; — Coffinier, conseiller de préfecture ; — Vasselle, notaire.

BAPAUME. — MM. Delannoy, ancien maire d'Achiet-le-Grand ; — Liger, maire de Le Sars ; — Delorme, receveur municipal ; — Cornet, curé-doyen ; — Martial Pajot, maire ; — Arrachart, ingénieur.

BEAUMETZ. — MM. Magniez, curé-doyen, à Rivière ; — Le C^te^ de Diesbach, député ; — Drocourt, desservant à Monchy-au-Bois ; — Bouilliez-Bridou, maire d'Habarcq ; — Hautecœur, conseiller d'arrondissement, à Agnez-lez-Duisans ; — Rivaux-Payen, ancien maire de Montenescourt ; — Walbaum, pasteur protestant, à Wanquetin ; — Sens ✻, conseiller général, à Arras.

BERTINCOURT. — MM. le Mis d'Havrincourt ✻, conseiller général, à Havrincourt ; — Tournant, maire — le comte d'Havrincourt, conseiller d'arrondissement, à Havrincourt; — Harlez, juge de paix; — Lourdel, maire de Barastre; — Forgeois, maire de Rocquigny.

CROISILLES.— MM. Boisleux ✻, conseiller général, à Wancourt; — Herdhebaut, juge de paix ; — Bodelot, curé-doyen ; — Gaveau, maire ; — Chocquet, ancien maire de Bucquoy ; — Solau, maire de Boyelles ; — Pinquet, cultivateur, à Fontaine.

MARQUION. — MM. De Marne, maire de Rumaucourt ; — Lefelle, curé-doyen, à Oisy ; — le Cte de Franqueville, maire de Bourlon ; — Cormont, juge de paix ; — Lanthiez, conseiller général ; — Dhaussy, conseiller d'arrondissement ; — Wattiez, propriétaire, à Lagnicourt.

PAS. — MM. Leroux de Puisieux, propriétaire, à Puisieux ; — Desmarquoy, juge de paix ; — Tholomé, maire ; — Lemesre de Pas, propriétaire ; — Théry, curé doyen ; — le Bon Lallart de Gommecourt, maire de Gommecourt ; — Le Cte de Louvencourt, conseiller général, à Couin.

VIMY.— MM. Dubrulle, conseiller général, à Rouvroy ;—Legentil, ancien maire, à Méricourt ; — Deligny-Legentil, propriétaire à Gavrelle ; — Boucher, curé-doyen ; — le Cte Charles d'Héricourt, propriétaire, à Souchez ; — Piéron-Leroy, ancien député ; — Albéric de Galametz, propriétaire, à Mont-St-Eloy.

VITRY.— MM. Florent-Lefebvre, conseiller général, à Monchy-le-Preux ; — Vincent, curé-doyen ; — Pilat ✻, maire de Brebières ; — Demory, maire de Fresnes-lez-Montauban ; — Leroux, desservant de Rœux ; — Mazy, conseiller d'arrondissement, à Cagnicourt ; — Bottin, juge de paix.

Arrondissement de Béthune

BÉTHUNE. — MM. Bocquet, curé-doyen ; — Leroy ✻, médecin ; — Dellisse-Engrand ✻, maire, conseiller général ; — Le Roux de Bretagne, président du tribunal ; — Dansou ✻, médecin, conseiller général ; — Brasier, juge de paix.

CAMBRIN. — MM. Cloët, curé-doyen, à Beuvry ; — Capelle, juge de paix ; — Brasme (Louis), propriétaire, à Festubert ; — Becquart,

maire de Richebourg-l'Avoué ; —Tamboise, maire de Noyelles-lez-Vermelles ; — Lecocq, fabricant de sucre, à Douvrin.

Carvin. — MM. Duchateau, curé-doyen ; — Breton, maire de Courrières ; — Delaby fils, conseiller d'arrondissement, à Courcelles-lez-Lens ; — Dancoisne, ancien maire d'Hénin-Liétard.

Houdain. — MM. de Ranchicourt ✱, maire de Ranchicourt ; — Thilloy, curé-doyen ; — Decroos, juge de paix ; — de Beaulaincourt, propriétaire, à Marles ; — Hermary, conseiller général, à Barlin ; — Herreng, propriétaire, à Bouvigny ; — Pégard, cultivateur, à Nœux ; — Ducarin, propriétaire, à Hersin.

Laventie. — MM. Bavière-Lebleu, maire ; — Béghin, ancien conseiller général ; — Daquin, maire de Lestrem ; — Leroy, ancien juge de paix, à Sailly-sur-la-Lys.

Lens. — MM. Beauvois, curé-doyen ; — Le baron de Berthould, propriétaire, à Hulluch ; — Deruelles, cultivateur, à Fouquières ; — Brasme (François), conseiller général, à Bully-Grenay.

Lillers. — MM. le Cte Fouler de Relingue, député ; — Denissel, propriétaire, à St-Venant ; — Hulleu, notaire ; — Béghin, curé-doyen ; — Boulanger, propriétaire.

Norrent-Fontes. — MM. Vast, conseiller général, à St-Hilaire-Cottes ; — Topping, curé-doyen ; — Vanhoucke, propriétaire ; — Delcroix, maire d'Amettes ; — De Perretti della Rocca, conseiller d'arrondissement, à Blessy ; — Wallart, maire de Molinghem ; — Ledoux, maire de Liettres.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne. — MM. l'abbé Rémont, curé-doyen ; — Sénéca, C ✱, conseiller général, à Baincthun ; — Noël, juge de paix ; — Morand-Delalleau ✱, juge ; — Baignol, conseiller d'arrondissement ; — Duhamel, chirurgien de l'hospice ; — Gérard ✱, bibliothécaire de la ville ; — Latteux, propriétaire, à St-Martin-Boulogne ; — Martel, principal du collége ; — Lefebvre-Sénéca, propriétaire ; — Huguet, maire ; — Hulleu, ancien principal du collége, en retraite.

Calais. — MM. L. Devot, avocat ; — de Lencquesaing, curé-doyen ; — de Rheims, bibliothécaire ; — Darnel, docteur en médecine ; — Claustre, juge de paix ; — Lefebvre du Prey, maire de

Coquelles ; — Sergeant, propriétaire, à Marck ; — Hubert-Codron, ancien conseiller d'arrondissement, à Fréthun ; — Dussaussoy, député ; — Matis, maire de Coulogne.

Desvres. — MM. Bonnières, juge de paix ; — Bouclet, desservant de Lottinghen ; — Dussol, docteur en médecine ; — de Cormette, conseiller d'arrondissement, à Henneveux ; — Dumont, maire de Bainghen ; — de Rouvroy, maire de Bellebrune ; — Hache-Briche, ancien maire, à Bournonville ; — Hamain, propriétaire à Belle-et-Houllefort ; — Géneau, notaire ; — Papeleu de Nordhout, maire de Lottinghen ; — Bernard, maire de Brunembert.

Guines. — MM. Guilleman, juge de paix ; — Monteuuis, curé-doyen ; — Boulanger, propriétaire ; — Gody, conseiller général ; — Verlingue, propriétaire, à Hardinghen ; — de Guizelin, maire de Pihen ; — de Foucault, ancien maire, à Hames-Boucres.

Marquise. — MM. Dewailly ✻, conseiller général ; — de Rincquesent, député ; — Duflos de Fernehem, maire de Wierre-Effroy ; — Lefebvre, propriétaire, à Audinghen ; — Pollet, juge de paix ; — Parenty-Hamain, ancien conseiller d'arrondissement, à Audembert ; — Parenty (Onésime), maire d'Audinghen ; — Martinet, conseiller d'arrondissement.

Samer. — MM. le vicomte de Fromessent, propriétaire, à Carly ; — Al. Adam, O ✻, ancien président du conseil général, à Condette ; — Becquet, desservant de Coudette ; — Courtois du Flégard, médecin ; — Dufour, conseiller général, à Hesdin-l'Abbé ; — de Vernicourt, ancien conseiller général, à Outreau ; — Lhotellier, propriétaire ; — Maillard, maire de Verlincthun ; — Grebet, desservant de Vierre-au-Bois.

Arrondissement de Montreuil.

Campagne. — MM. Deleval, curé-doyen ; — Penet, propriétaire, à Gouy-St-André ; — de Maintenay, propriétaire, à Buire-le-Sec ; — Branquart, desservant de Beaurainville ; — Moitier, maire ; — Riquier, maire de Brimeux ; — Bandelicque, maire d'Aix-en-Issart.

Etaples. — MM. Delrue, desservant de Frencq ; — Lemaître, desservant de Recques ; — Trollé, propriétaire, à Frencq ; — de Rosa-

mel, C ✻, conseiller général; — Arnoust, juge de paix; — Billiet, conseiller d'arrondissement.

Fauges. — MM. Fauvelle, docteur en médecine; — Boulenger, conseiller d'arrondissement; — Milliot, desservant de Rimboval; — Kéquelin de Rosières, propriétaire, à Fressin; — Legrand, juge de paix; — Desmons, greffier de la justice de paix; — le baron de Contes, conseiller général.

Hucqueliers. — MM. Jourdain ✻, ancien député, conseiller général; — Alf. Moitier, conseiller d'arrondissement; — Veniel, curé-doyen; — Duflos, maire de Bourthes; — Martin, juge de paix.

Hesdin. — MM. Danvin ✻, docteur en médecine; — Houzel, ancien notaire; — Dubois, propriétaire, à Caumont; — Braquehay, curé-doyen; — Ochin, maire de Capelle; — Barré, inspecteur d'Académie honoraire; — Prévost de Courmières, juge de paix.

Montreuil. — MM. Moleux ✻, président du tribunal; — Delhomel ✻, conseiller général, maire; — Courtin, desservant de Nempont-St-Firmin; — Enlard, conseiller d'arrondissement; — Hochedé, conseiller d'arrondissement; — Dubourg, avoué; — Queste, curé-doyen.

Arrondissement de Saint-Omer.

Aire. — MM. Scott, curé-doyen; — de Lencquesaing, maire de Quiestède; — Bouvart, conseiller d'arrondissement; — Mantel, maire de Rebecques; — Duthilt, juge de paix; — Warenghem fils, administrateur des hospices; — de Sars fils, conseiller municipal; — Labitte, notaire.

Ardres. — MM. Vandrival, juge de paix; — de Vilmarest, maire de Nielles-lez-Ardres; — de Poucques d'Herbinghem, maire de Rebergues; — Liot de Nortbécourt, maire de Mentque; — Declémy (Raymond), conseiller d'arrondissement; — de Givenchy (Léon), propriétaire, à Eperlecques; — Brémart, maire de Louches.

Audruick. — MM. Roussel, curé-doyen; — Platiau fils, maire d'Oye; — Haeu, juge de paix; — Dubrœucq, maire; — Everard, conseiller général; — Déprez, notaire, à Vieille-Eglise; — Martel, député.

Fauquembergues. — MM. Labbé, curé-doyen; — Levasseur de Fernehem, ancien maire de Thiembronne; — de Vilmarest, maire de Bomy; — Pruvost, ancien conseiller général, à Fléchin; — Senlecq, juge de paix; — Desgrousilliers, conseiller d'arrondissement; — Bret, notaire à St-Omer, ancien conseiller général.

Lumbres.— MM. Devin, maire de Dohem; — Ducamps, conseiller d'arrondissement; — Delengaigne, propriétaire, à Coulomby; — Bourgois, curé-doyen à Dohem; — Marteau, receveur d'enregistrement; — Roussel (Louis), maire de Haut-Loquin; — Decroix, maire de Lumbres; — le président Quenson, O ✱, conseiller général.

St-Omer (Nord).—MM. Degrave ✱, conseiller général; — Lœuillet, curé-doyen; — Poillon, avocat; — Lefebvre du Prey, ancien maire. — Lesage, aumônier de l'hôpital militaire; — Hermant-Bouquillion, conseiller d'arrondissement.

St-Omer (Sud). — MM. Belin, ancien conseiller général; — Platiau (Félix), conseiller d'arrondissement; — Dambricourt (Auguste), maire de Wizernes; — Léturgie, juge de paix; — Roger, curé de St-Denis; — Audebert, conseiller d'arrondissement; —Van Heeghe, administrateur des hospices.

Arrondissement de Saint-Pol.

Aubigny. — MM. Courcol, curé-doyen; — Mathieu ✱, conseiller, général; — Houbart (Hector), propriétaire, à Mingoval;— De Bonnevallet, maire de Berles; — Blaire, docteur en médecine; — Derisbourg, maire de Monchy-Breton.

Auxi-le-Chateau. — MM. Deslavier, ancien conseiller général; — le baron de Fourment ✱, ancien député, conseiller général; — Hoez, maire de Boubers-sur-Canche; — Beaussart, ancien conseiller général. — Maës, curé-doyen.

Avesnes-le-Comte. — MM. de Richoufftz, ancien conseiller général, à Manin; — Ledru, maire; — Lefin, curé-doyen; — Vaast, avocat, à Bavincourt; —Pauchet, percepteur, à Le Souich; — Levesque, propriétaire, à Houvin-Houvigneul; — Deruelle, conseiller général, à Sus-Saint-Leger.

Heuchin. — MM. le marquis de Partz de Pressy, député, conseiller général; — Flahaut, maire de Bours — Vasseur, cultivateur, à Erin

— Haudouard de Fontaine, maire de Fontaine-lez-Hermans ; — Viscart, notaire ; — d'Hagerue (Léon), propriétaire à Sachin.

Le Parcq.— MM. de Tramecourt, propriétaire, à Tramecourt; — de Rocquigny, propriétaire, à Vieil-Hesdin ; — Caron, curé-doyen, à Fillièvres;—Dérémetz ✱, conseiller d'arrondissement; — Delgéry, maire de Willeman ; — Danvin, maire de Le Parcq.

St-Pol. — MM. Herbet (Porphyre), propriétaire, à Framecourt ; — Danvin, conseiller d'arrondissement ; — Vasseur, maire de Ternas; — Duchemin (Albéric), propriétaire, à St-Michel; — Graux ✱, conseiller général ; — Détape, notaire ; — Boyaval, curé-doyen.

Délégués communaux.

Aux termes de l'art. 44 de la loi du 15 mars 1850, les autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement primaire sont, pour chaque école, le maire, le curé, le pasteur ou le délégué du culte israélite, et, dans les communes de deux mille âmes et au-dessus, un ou plusieurs habitants de la commune, délégués par le Conseil académique (aujourd'hui le Conseil départemental).

Les délégations communales viennent d'être reconstituées ainsi qu'il suit :

Arrondissement d'Arras.

Arras. — MM. Lecesne ✱, ancien adjoint ; — Pillons, ancien notaire ; — Chatelain, inspecteur des enfants assistés ; — de Boiry, conseiller municipal ; — de Mallortie, principal du collége.

Bapaume. — MM. Grardel fils, conseiller d'arrondissement; —Camier, adjoint au maire; — Fl. Parel, ancien conseiller général.

Hermies. — M. Malderet, contre-maître.

Oisy-le-Verger. — MM. Dubron, notaire ; — Gromez, ancien maire.

Vitry. — MM. Daix, notaire ; — Brunehant, fabricant de sucre.

Arrondissement de Béthune.

Béthune. — MM. Halloy, avocat ; — Léturgie, notaire ; — Mannessier, négociant.

Beuvry. — M. Delehelle, adjoint au maire.

Carvin. — MM. Gauwin, ancien notaire; — Ringo, propriétaire.

Courrières. — M. Bouchez, président du conseil de fabrique.

Fleurbaix. — MM. Traisnel (Louis), conseiller municipal; — Debarre, adjoint au maire; — Grard, vétérinaire.

Harnes. — M. Déprez, conseiller d'arrondissement.

Hénin-Liétard. — M. Lewalle (Constantin), propriétaire.

Lacouture. — M. Delehelle, cultivateur.

Lens. — MM. Griselle, maire; — Cayet, notaire; — Dupuich, huissier.

Lestrem. — M. Daquin (Camille), propriétaire.

Lillers. — MM. Laversin (Louis) fils, propriétaire; — Liébert (François), notaire; — Macaire-Bodelle, brasseur.

Nœux. — MM. Fouquenelle, adjoint; — Bridoux, négociant.

Richebourg l'Avoué. — M. Coupet, adjoint au maire.

St-Venant. — M. Fumery (Henri), conseiller municipal.

Sailly-sur la-Lys. — M. Delattre, médecin.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne. — MM. Crouy, ancien-adjoint; — Baignol, conseiller d'arrondissement;—Henry, conseiller général; — Hamy (Théodore), conseiller municipal; — Martel, principal du collége; — Cary, instituteur en retraite; — Lefebvre-Sénéca, propriétaire; — Mutuel-Fresson, propriétaire; — Jacques, adjoint au maire.

Calais. — MM. Devot, avocat; — De Rheims, bibliothécaire de la ville; — Delrue, percepteur.

Desvres. — MM. Bonnières, juge de paix; — Dussol, docteur en médecine.

Guînes. — M. le docteur Gody, conseiller général.

Le Portel. — M. Fourcroy, ancien maire.

Marck. — M. Lefebvre, cultivateur, ancien maire de Wissant.

Marquise. — MM. Pollet, juge de paix; — Martinet, conseiller d'arrondissement.

Outreau. — MM. de Latteignant, adjoint au maire; —Adam-Perrochaud.

Saint-Martin-Boulogne. — M. Armand de Fréville, propriétaire.

Saint-Pierre. — MM. Lecouffe, maire; — Crèvecœur (Louis).

Wimille. — M. Lelièvre-Dubrœuille, propriétaire.

Arrondissement de Montreuil.

BERCK. — M. Fontaine, ancien maire.

ETAPLES. — M. Souquet (Ach.), vice-consul.

FRUGES. — M. Lecucq-Caumartin, négociant.

MONTREUIL. — MM. Chevau ✻, ancien receveur particulier; — Lefebvre, juge honoraire; — Cachelou, juge de paix.

HESDIN. — MM. Cadart, ancien professeur; — Brulé, médecin.

Arrondissement de Saint-Omer.

AIRE. — MM. Pillet (Charles), propriétaire; — Bourdrel, notaire.

ARDRES. — M. Telliez, notaire.

ARQUES. — M. Vermesch, conseiller municipal.

AUDRUICK. — M. Lecouffe, conseiller d'arrondissement.

ST-OMER. — MM. Le Sergeant de Monnecove (Albert), propriétaire; — de Villers, avoué; — Delmotte, avocat; — Dumeril, ancien maire; — Wintrebert, médecin; — H. de Laplane ✻, ancien député.

Arrondissement de Saint-Pol.

AUXI-LE-CHATEAU. — M. Petain, fabricant de lin.

FRÉVENT. — M. Martel, propriétaire.

ST-POL. — M. Bornay, docteur en médecine.

Commission d'examen pour le brevet de capacité.

La Commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité est composée ainsi qu'il suit :

MM. Sens ✻, ancien député; — de Mallortie ✻, principal du collége : — Pagnoul, professeur de physique; — l'abbé Robitaille, chanoine; — Prétrel, professeur de troisième; — le pasteur Horth (pour les protestants); — Foucault, inspecteur de l'enseignement primaire; — l'abbé Catteau, professeur au grand séminaire.

TRAVAUX A L'AIGUILLE DES ASPIRANTES.

Une Commission de dames est chargée d'examiner les travaux à l'aiguille des aspirantes au brevet de capacité. Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

Mlle de Saint-Paul, — MMmes Becthum-Ansart, Deusy, Gardin et Leducq.

Cours normal d'instituteurs.

Les élèves-maîtres du Pas-de-Calais sont placés dans le pensionnat de Dohem dirigé par M. l'abbé Panet. La durée des études est de trois ans. Le département y fait les frais de trente bourses.

Écoles libres et pensionnats primaires de garçons.

Arrondissement d'Arras.

Arras, M. l'abbé Halluin. — Buissy, M. Beaucamp. — Fampoux, M. Brassart. — Monchy-au-Bois, M. Bouchendomme. — Neuville-Saint-Vaast, M. Durand. — Sainte-Catherine, M. Camille Cauchy. —Saint-Laurent, M. Estenne.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Ervillers, M. Dhénin. —Hermies, M. Bacuez. — Puisieux, M. Cavrois. — Saint-Nicolas, M. François. — Méricourt, M. Pestre.

Arrondissement de Béthune.

Béhune, M. Journée.—Bourecq, M. Vendeuse fils.—Ecquedecques, M. Carton. — Fleurbaix, M. Parsy. — Harnes, M. Baillet. — Lambres, M. Crunel. — Lens, M. Cailliéré. — Lières, M. Lemaire. — Lillers, M. Dhennin. — Richebourg-l'Avoué, M. François. — Saint-Venant, M. Dubois.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Houdain, M. Boulinguez.— Norrent-Fontes, M. Bleuzet. — Vendin-le-Vieil, M. Delbecq.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne, MM. Baillieu, Boidin, Cabre et Godart. —Saint-Martin, MM. Duchesne, Sidès. — Calais, M. Roche. — Guînes, MM. Henne-

quin, Liborel-Garéneau et Vernalde. — Marquise, M. Thuillier. — Saint-Pierre, M. Ridoux.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Alembon, M. Courquin. — Calais, M. Prévost, directeur de l'école préparatoire aux fonctions industrielles et commerciales. — Marck, M. Ringot. — Marquise, M. Serret. — Samer, M. Lacroix.

Arrondissement de Montreuil.

Fruges, M. Gueudré. — Hesdin, les Frères de la doctrine chrétienne.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Berck, M. Lagaisse. — Montreuil, M. Cadart. —Verton, M. Gobert.

Arrondissement de Saint-Omer.

Arques, M. Laurent. —Dohem, M. l'abbé Panet. — Saint-Omer, MM. Coquempot et les Frères.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Ardres, M. Raiff. — Racquinghem, M. Reniez. — Ruminghem, M. Colbrant.

Arrondissement de Saint-Pol.

Manin, M. Truffier. — Saint-Pol, les Frères.

Instituteurs communaux autorisés à recevoir des pensionnaires : Frévent, les Frères. — Saint-Pol, M. Petitfils. — Tincques, M. Barlet.

INSTITUTEURS LIBRES APPARTENANT A DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Les Frères de la Doctrine chrétienne, à Frévent, Haplincourt, Hesdin, Saint-Omer. — Les Frères Maristes, à Saint-Pol.

Cours normal d'institutrices.

Un cours normal d'Institutrices est établi dans le pensionnat de Mlle Justine Fiolet, à Dohem. Le département y entretient dix bourses, et l'Etat cinq. La durée des cours d'études est de trois ans.

Ecoles communales de filles.

Arrondissement d'Arras.

	MMmes
Ablain-St-Naz.	Verdet, née Ledru
Agny	Houriez
Arras	Ve Tripet
Id.	St-Vincent-de-Paul
Avion	Mégis
Bailleul-sir-B.	Providence d'Arras
Bapaume	St-Vincent-de-Paul
Baralle	Provid. de Saumur
Barastre	Dumont
Beaumetz-l.-C.	Carpentier
Beaumont	Hochart
Beaurains	Baroux
Berles-au-bois	Fortez
Bertincourt	Sené
Beugny	Delannoy
Biache-St-Vaast	Sainte-Famille
Blairville	Vasseur
Bourlon	Sainte-Famille
Brebières	Létinois
Bucquoy	Dominicaines
Bus	Vuillemet
Cagnicourt	Providence d'Arras
Chérisy	Verdet
Courcelles-le-C.	Providence d'Arras
Croisilles	Fourny
Dainville	Hérenguel
Ecourt-Saint-Q.	Carlier
Ecoust-St-Mein	Sainte-Famille
Epinoy	Laine
Fampoux	Courtois
Foncquevillers	Laurent
Givenchy-en-G.	Silie
Gouy-en-Artois	Sainte-Famille
Gouy-s-Bellonne	St-Vincent de Paul
Graincourt-l-H.	Ste-Famille
Halloy	Grossemy
Haplincourt	Verdel
Havrincourt	Provid. de Saumur
Hébuterne	Decoin
Hendecourt-l-C.	Providence d'Arras
Hermies	Bacuez
Inchy	Rivaux
Izel-lez-Equer.	Couteau
Ligny-Thilloy	Bocquillon
Marœuil	Jourdain
Marquion	Wallo
Metz-en-Couture	Poiteau
Monchy-au-Bois	Providence d'Arras
Monchy-le-Preux	Casque
Mont-Saint-Éloy	Mouton
Neuville-St-V.	Servantes de Marie
Neuville-Vitasse	Immaculée Concept.
Noyelles-s-Bell.	Mazure, née Duhen
Oisy-le-Verger	Soyez
Orville	Dubus
Palluel	Dingreville
Pelves	Débo, née Théry
Puisieux	Sainte-Famille
Rivière	Chopin
Rœux	Lévecque
Rocquigny	Providence d'Arras
Rouvroy	Sainte-Union
Rumaucourt	Lhomme
Ruyaulcourt	Bédu
Sailly-au-Bois	Diéval
Ste-Catherine	Dubois
Saint-Laurent	Sainte-Union
St-Léger	Mongrenier
Saint-Nicolas	Saudemont
Saint-Sauveur	Providence d'Arras
Sauchy-Cauchy	Servantes de Marie
Sauchy-Lestrée	Delannoy
Saudemont	Grard
Souastre	Providence d'Arras
Souchez	Sainte-Famille
Tilloy-lez-Moffl.	Providence d'Arras
Vaulx-Vraucourt	Id.
Villers-au-Flos	Sainte-Famille
Vimy	Delvallé
Vis-en-Artois	Poiteau
Vitry	St-François d'Assise

Arrondissement de Béthune.

	MMmes
Aix-Noulette	Hu
Allouagne	Barbier
Annay	Dingreville
Auchy-lez-L.	Devos
Béthune	Providence de Rouen
Beuvry	id.
Billy-Berclau	Servantes de Marie
Bully-Grenay	Vaast
Busnes	Providence de Rouen
Calonne-s-la-L.	Id.
Camblain-Chât.	Diéval
Carvin	Augustines d'Arras
Chocques	Hocque
Courrières	Providence d'Arras
Dourges	François
Douvrin	Willebien
Drouvin	Sainte-Union
Essars	Hocque, née Quarré
Evin-Malmaison	Démarquette
Festubert	Bédu
Fleurbaix	Sainte-Famille
Guarbecque	Providence de Rouen
Ham	Lagaisse
Harnes	Providence de Rouen
Hénin-Liétard	Sainte-Union
Hersin-Coup.	Biguet
Houdain	Sainte-Famille
Labuissière	Lhomme
Lacouture	Dupuis
Lambres	Narkiewiez
Laventie	Sainte-Famille
Leforest	Franciscaines
Lens	St-Joseph de Valenc.
Lestrem	Sainte-Union
Liévin	Roussel
Lillers	Providence de Rouen
Locon	Caulicz
Loos	Sainte-Famille
Lorgies	Badar
Mazingarbe	Sénéchal
Molinghem	Hucquedieu
Montigny-en-Goh.	Baudelle
Neuve-Chapelle	Provid. de Saumur
Nœux-lez-B.	Pepin
Norrent-Fontes	Sainte-Famille
Noyelle-Godault	Lefebure
Robecq	Augustines d'Arras
Ruitz	Provid. de Rouen
Sailly-sur-la-Lys	id.
St-Hilaire-Cot.	Coupigny
Saint-Venant	Provid de Rouen
Vendin-le-Vieil	Sainte-Union
Vermelles	Hermant
Violaisnes	Fourcaud

Arrondissement de Boulogne.

Alembon	Niquet
Ambleteuse	Dautreaux
Audinghen	St-François d'Assise
Audresselles	Beaugrand
Andres	Bacquet
Baincthun	Jude
Boulogne	St-Joseph d'Abbeville
id.	Retraite Chrétienne
Calais	St-Paul de Chartres
Coulogne	Providence d'Arras
Condette	Paris
Desvres	Providence de Rouen
Equihen	St-Joseph d'Abbeville
Ferques	Delannoy
Fiennes	Sainte-Famille
Guines	Providence de Rouen
Hâmes-Boucres	Deguingatte
Hardinghen	St-Paul de Chartres

	MMmes
Landrethun	Colliez
Le Portel	St-Joseph d'Abbeville
Les Attaques	Sainte-Famille
Licques	Id.
Marck	Gély
Marquise	St-Paul de Chartres
Nielles-lez-C.	Providence d'Arras
Outreau	St-Joseph d'Abbeville
Réty	Francoville
Rinxent	Fasquel
St-Étienne	Immaculée-Concept.
St-Pierre	St-Paul de Chartres
Samer	Providence de Rouen
Wierre-Effroy	Loyer
Wimille	Delahodde
Wissant	Rocourt

Arrondissement de Montreuil.

Aubin-St-V.	Soyez
Beaurainville	Providence d'Arras
Berck	Sainte-Famille
Bourthes	St-François d'Assise
Brévillers	Providence d'Arras
Brimeux	Blondelle
Campagne-lez-B.	Carpentier
Campagne-l-H.	Providence d'Arras
Capelle	Servantes de Marie
Contes	Sainte-Famille
Coupelle-Vieille	Triquet
Ecuires	Immaculée-Concept.
Embry	Sainte-Famille
Ergny	Delinière
Étaples	Sainte-Famille
Frencq	Dupont
Fruges	Providence de Rouen
Herly	Sainte-Famille
Hesdin	St-Vincent de Paul
Hucqueliers	Delannoy
Lépine	Coffin
Loison	Sainte-Famille
Maintenay	Id.
Marconnelle	Balavoine
Montcavrel	Prin, née Testelin
Montreuil	Providence de Rouen
Rang-du-Fliers	Bonvoisin
Neuville-s-M.	Sainte-Famille
Rollez,sect. de V.	Beauchamp
St-Denœux	Dourdron
Saint-Michel	Sainte-Famille
Verchin	Providence de Rouen
Verton	Sainte-Famille

Arrondissement de Saint-Omer.

Acquin	Bournonville
Aire	Providence de Rouen
Ardres	Id.
Arques	Id.
Audrehem	Sainte-Famille
Audruick	Id.
Avroult	Frassin
Blandecques	Providence de Rouen
Bomy	Sainte-Famille
Cléty	Barbe
Delettes	Joly, née Daméry
Ecques	Couvreur
Enguinegatte	Foucart
Éperlecques	Lefebvre
Esquerdes	Sacquepée
Fauquembergues	Decorbie
Febvin-Palfart	Lebriez
Fléchin	Bouvart
Guemps	Ansel
Laires	Villain
Longuenesse	Sainte-Famille
Lumbres	Providence d'Arras

	MMmes
Mametz	Tramecourt
Merck-St-Liévin	Roussel
Moulle	Sainte-Famille
Nielles-lez-B.	Dusautoir
Nortkerque	Fabre
Oye	Tabary
Polincove	Bée
Racquinghem	François
Renty-Assonval	Bouvart
Roquetoire	Blériot,née Delannoy
Ruminghem	Blay
Saint-Folquin	Pontier
St-Martin-au-L.	Sainte-Famille
Saint-Omer	Ursulines et Clarisses
Serques	Baillon
Tournehem	Lurette
Vieille-Eglise	Sainte-Famille
Wavrans	Damary
Wismes	Hilmoine
Zutkerque	Sainte-Famille

Arrondissement de Saint-Pol.

Auchy-lez-H.	Baudel
Auxi-le-Château	Providence de Rouen
Avesnes-le-C.	N.-D. de la Comp.
Bavincourt	Théret
Beaufort-Blav.	Dransart
Berlencourt	Rogiez
Blangy-sur-T.	Sainte-Famille
Bonnières	Lefebvre
Bours	Providence d'Arras
Camblin-l'Abbé	Dehapiot
Diéval	Delcloy
Fiefs	Coulon
Fillièvres	Sainte-Famille
Frévent	Sainte-Famille
id.	St-Vincent de Paul
Grand-Rullec.	Flour
Hermaville	Écoles chrétiennes
Heuchin	Providence d'Arras
Houvin-Houv.	Gillion
Izel-l-Hameau	Clairbout
Lisbourg	Franciscaines
Magnicourt-en-C.	Hermant
Monchy-Breton	Providence de Rouen
Œuf	Id.
Penin	Diette
Pernes	N.-D. de la Compas.
Ramecourt	Providence de Rouen
Rebreuviette	Daubigny
Saint-Pol	Providence de Rouen
Saulty	Providence d'Arras
Savy-Berlette	Leroy
Sus-St-Léger	Dingreville
Tincques	Sainte-Famille
Valhuon	Valentin
Vieil-Hesdin	Sainte-Union
Villers-l'Hôpital	Valoise
Wail	Sainte-Union
Wamin	Servantes de Marie

Pensionnats primaires de Filles tenus par des Laïques.

ARRAS, Mlles Demonchy, Latreille et Mayeur ; — BAPAUME, Mlles Simon et Voisin; — CROISILLES, Mlle Robinet; — MARTINPUICH, Mlle Froment ; — WAILLY, Mlle Lefebvre.

Béthune, Mlles Boulanger, Platel et Singer; — Carvin, Mlle Lemaire; —Hénin-Liétard, Mlle Bruneau; —Hersin-Coupigny, Mlle Biguet.

Alembon, Mlle Hochart; — Boulogne, Mmes Beaumont, Delomé, Fontaine, Gambier, Leprince-Brûlé, Ochninger et Rémond; MMlles de Bosson, Ennis, Josserand, Joyez, Leclercq, Pichon, Vaillant; —Calais, Mme Morbu, Mlles Arnould et Duwel; — Desvres, Mme Macaire; — Guines, Mmes Duchêne et Liborel-Delarivière; — Saint-Pierre, Mme Leuillette et Mlle Isaac.

Aubin-Saint-Vaast, Mlle Delalin; —Campagne-lez-Hesdin, Mme Lecul-Hersin; — Frévillers, Mlle Labat; —Fruges, Mlle Graux; — Hesdin, Mlle Thorillon.

Acquin, Mlle Bournonville; — Dohem, Mlle Fiolet: — Fauquembergues, Mlle de Corbie; — Saint-Omer, Mlles Dewisme et Fergusson; — Thérouanne, Mlle Dupuich.

Auxi-le-Château, Mlle Carpentier; — Avesnes-le-Comte, Mlles Courtois et Plée; — Dréval, Mlle Delecloy; — Saint-Pol, Mlle Macaire.

Pensionnats primaires de Filles dirigés par des Religieuses

Le décret du 31 décembre 1853 (art. 12) confie l'inspection des pensionnats de filles, tenus par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, à des ecclésiastiques nommés par le Ministre de l'instruction publique, sur la présentation de l'Évêque diocésain. Dans le diocèse d'Arras, M. l'abbé Wallon-Capelle, vicaire-général, est chargé de cette mission.

Arras, Augustines, Dames Bénédictines du Saint-Sacrement, Notre-Dame de la Compassion, Providence, Sainte-Famille, Saint-Vincent de Paul (maison de Saint-Charles), Ursulines; — Bapaume, Sœurs Augustines d'Arras; — Bucquoy, Dominicaines; — Oisy, Sœurs de l'Enfant-Jésus; — Pas, Sœurs de la Providence de Rouen; — Vitry, Sœurs de Saint-François d'Assise.

Ametttes, Sœurs Augustines d'Arras; — Auchel, Béthune, Beuvry, Lillers et Saint-Venant, Sœurs de la Providence de

Rouen; — Hénin-Liétard et Vendin le-Vieil, Sœurs de la Sainte-Union; — Houdain, Hulluch, Laventie et Norrent-Fontes, Sœurs de la Sainte-Famille; — Lens, Sœurs de Saint-Joseph de Valenciennes.

Boulogne, Annonciades, Dames de Nazareth, Retraite Chrétienne, Sœurs Augustines d'Arras, Ursulines; — Calais, Sœurs Bénédictines, Sœurs Franciscaines et Sœurs de Saint-Paul de Chartres; — Licques, Sainte-Famille; — Saint-Pierre, Sacré-Cœur de Jésus.

Hesdin, Sœurs de la Sainte-Union; — Recques, Sœurs de la Providence de Rouen; — Rimboval, Sœurs de la Sainte-Famille; — Roussent, Sœurs de la Sainte-Famille.

Aire, Sœur Defosse (de la Providence de Rouen), Ursulines; — Blandecques, Dames Bénédictines du Saint-Sacrement, Sainte-Famille; — St-Omer, Sainte-Union, Ursulines.

Auxi-le-Chateau, Berles et St-Pol, Sœurs de la Providence de Rouen; — Frévent, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; — Hauteville, Notre-Dame de la Compassion de Saint-Denis.

Salles d'asile.

Déléguée spéciale à l'Académie de Douai. — Mme Monternault.

COMMISSION D'EXAMEN

des aspirantes à la direction des salles d'asiles.

MM. Maucourt ✻, inspecteur d'Académie, *président*; — de Mallortie ✻, principal du collége d'Arras; — Mmes Dudouit et Leducq, dames patronesses des salles d'asile d'Arras; MM. Foucault, inspecteur de l'enseignement primaire; — l'abbé Robitaille; — le pasteur Horth (pour les aspirantes de son culte.)

DIRECTRICES DES SALLES D'ASILE COMMUNALES.

Arras, Mme Celse et les Sœurs de Sainte-Agnès; — Bapaume les Sœurs de Saint-Vincent de Paul; — Croisilles, Mme Décobert;

— Gouy-sous-Bellonne, Mme Chabauty ; — Havrincourt, Sœurs de la Providence de Saumur ; — Oisy, Sœurs de l'Enfant-Jésus ; — Vitry, Sœurs de Saint-François-d'Assise.

Annay, Mlle Dingreville ; — Béthune, Sœurs de la Providence de Rouen, Sœurs Augustines d'Arras ; — Courrières, Sœurs de la Providence d'Arras ; — Hénin-Liétard, Sœurs de la Sainte-Union ; — Laventie, Sainte-Famille ; — Lens, Sœurs de Saint-Joseph de Valenciennes ; — Lillers, Sœurs de la Providence de Rouen ; — Vendin-le-Vieil, Sœurs de la Sainte-Union.

Boulogne, Sœurs Augustines et Mlle Sannier ; — Calais, Mlle Blot (sœur Adélina) ; — Desvres et Guînes, Sœurs de la Providence de Rouen ; — Le Portel, Sœurs de Saint-Joseph d'Abbeville ; — Marquise, Sœurs de Saint-Paul de Chartres ; — Saint-Pierre, Sœurs Franciscaines ; — Samer, Sœurs de la Providence de Rouen.

Berck : Sainte-Famille. — Hesdin : Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Montreuil, Sœurs de St-François d'Assise,

Aire : Mlle Boningue. — Ardres : Sœurs de Saint-Vincent de Paul. — Moulle : Sainte-Famille. — St-Omer : Mlle Zunequin, Mme Carpentier et Sœurs Clarisses.

Auxi-le-Chateau, Mlle Touzet. — Avesnes-le-Comte : Sœurs de la Compassion de St-Denis. — Frévent : Sœurs de Saint-Vincent de Paul. — St-Pol : Sœurs de la Providence de Rouen.

Sociétés savantes

Il existe dans le département trois compagnies savantes qui sont, comme les autres sociétés du même genre, placées sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique et auxquelles le Conseil général accorde des encouragements annuels.

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras

Créée en 1737, l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras a été rétablie en 1817 et reconnue comme établissement public en 1828. Elle avait été autorisée, par décret du 13 août 1866, à prendre le titre d'Académie Impériale des sciences, lettres et arts d'Arras.

L'Académie se compose de trente membres titulaires. Elle a, en outre, des membres honoraires et des membres correspondants.

BUREAU.

Président : M. Lecesne ✱, ancien adjoint au maire d'Arras.
Chancelier : M. l'abbé Proyart, vicaire général.
Vice-chancelier : M. Caron, bibliothécaire de la ville.
Secrétaire-général : M. l'abbé Van Drival, chanoine titulaire.
Secrétaire-adjoint : N....
Archiviste : M. Godin, archiviste en chef du département.
Bibliothécaire : M. Paris, avocat, représentant du peuple.

MEMBRES TITULAIRES PAR ANCIENNETÉ.

MM. Brégeaut, pharmacien, professeur à l'école de médecine. — Colin (Maurice), O. ✱, ancien maire d'Arras. — Wartelle Deretz ✱, représentant du peuple à l'Assemblée nationale. — Colin (H.), ancien juge suppléant au tribunal civil. — Godin, archiviste du département. — Caron, bibliothécaire de la ville. — Plichon, O. ✱, (Hipp.) ancien maire d'Arras. — L'abbé Proyart, chanoine titulaire, vicaire général. — Lestocquoy (aîné), ancien professeur à l'école de médecine. — De Mallortie ✱, principal du collége. — Lecesne père, ✱, ancien adjoint au maire d'Arras. — De Linas ✱, propriétaire. — L'abbé Robitaille, chanoine titulaire. — Laroche, ancien magistrat, maire de Duisans. — Le b^{on} de Sède de Liéoux, homme de lettres. — L'abbé Van Drival, chanoine titulaire. — Sens ✱, ancien député, conseiller général. — Le Gentil, juge au tribunal civil. — Pagnoul,

professeur au collége. — Paris, avocat, représentant du peuple à l'Assemblée nationale. — Boulangé ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Grandguillaume, O. ✱, ancien professeur à l'école régimentaire du génie. — Lenglet, avocat, ancien préfet du Pas-de-Calais. — l'abbé Planque, chanoine titulaire. — Gardin ✱, président du tribunal civil. — De Hauteclocque, maire de Bermicourt. — Lecesne (Paul), conseiller de Préfecture. — Coffinier, conseiller de préfecture, rédacteur de l'*Annuaire*. — L'abbé Envent, archiprêtre de la Cathédrale d'Arras. — N...

MEMBRES HONORAIRES (*en résidence dans le département*).

M. Boistel, juge au tribunal de première instance de Saint-Omer, ancien membre résidant.

MEMBRES CORRESPONDANTS (*en résidence dans le département*).

MM. Quenson, O ✱, ancien député, président honoraire du tribunal de Saint-Omer. — Henneguier, avocat à Montreuil. — De Laplane ✱, ancien député, inspecteur des monuments historiques, secrétaire général de la *Société des Antiquaires de la Moridie*, à Saint-Omer. — Dancoisne, numismate, notaire honoraire, à Hénin-Liétard. — L'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens. — Morand-Delalleau ✱, juge au tribunal de Boulogne. — l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel de la *Société académique de Boulogne-sur-Mer*.

Société des Antiquaires de la Morinie.

La Société des Antiquaires de la Morinie a son siége à Saint-Omer ; elle peut avoir trente-six membres résidants ; le nombre des membres honoraires et correspondants est illimité.

BUREAU.

Président : M. Quenson, O. ✱, président honoraire du tribunal civil.

Vice-président : M. Alb. Legrand, membre de plusieurs sociétés savantes.

Secrétaire général : M. de Laplane (Henri) ✱, ancien député.

Trésorier : M. J. Delmotte, avocat.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. de Cardevacque (Alphonse), propriétaire ; — Deschamps de Pas ✻, ingénieur des ponts et chaussées ; — de Givenchy (Charles), propriétaire ; — de Lauwereyns de Rosendaele, professeur au lycée ; — Le Sergeant de Monnecove (Édouard) ✻, ancien pair de France ; — Le Sergeant de Monnecove (Félix) ✻, ancien député ; — Libersalle, architecte ; — Liot de Norbécourt (Edmond), ancien receveur de l'enregistrement ; — Macquart, médecin-dentiste ; — Martel, représentant du peuple à l'Assemblée nationale ; — Révillon (Charles), commissaire-priseur ; — l'abbé Robert, aumônier du pensionnat Saint-Joseph ; — l'abbé Toursel, supérieur de l'institution de Saint-Bertin ; — Wintrebert, docteur en médecine.

MEMBRES CORRESPONDANTS (*en résidence dans le département*).

MM. Am. d'Hagerue, de Sars et Mgr Scott, à Aire, — Ad. de Cardevacque, N. Cavrois ✻, Coffinier, M. Colin O ✻, Epellet ✻, Godin, Edm. Lecesne ✻, P. Lecesne, de Linas ✻, l'abbé Parenty ✻, O. Petit, l'abbé Robitaille, le b^on^ de Sède de Liéoux et l'abbé Van Drival, à Arras ; — Colin-Thilloy, à Audruick ; — Ledru, à Avesnes-le-Comte ; — Halloy, à Béthune ; — Terninck, à Bois-Bernard ; — Al. Adam, O ✻, l'abbé Barbe, Demarle, Duchossois, Dutertre, Gérard ✻, Gosselin, l'abbé Haigneré, Alp. Lefebvre, Lipsin, Marmin-Pamart, Morand ✻ et de Rincquesen, à Boulogne ; — De Rheims, à Calais ; — l'abbé Robert, à Fouquières-lez-Lens ; — Cuisinier et l'abbé Montenuis, à Guines ; — l'abbé F. Lefebvre, à Halinghen ; — Dancoisne, à Hénin-Liétard ; — le général Tripier, G. O ✻, à Hesdin ; — l'abbé Beanvois, à Lens ; — Henneguier, à Montreuil ; — Cuvelier, Noël et Toffart, à Saint-Omer ; — N. Lambert et Lefebvre, à Saint-Pol ; — l'abbé Blaquart, à Wierre-Effroy.

Société Académique de Boulogne

La Société académique de Boulogne se compose de membres honoraires, de membres titulaires résidants, d'associés et de correspondants.

Président : M. H. de Rosny.
Vice-président : M. Platrier.
Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Haigneré.
Secrétaire annuel : M. Ernest Deseille.

Trésorier : M. Th. Hamy.
Bibliothécaire-archiviste : M. Ed. Rigaux.

MEMBRES HONORAIRES (*en résidence dans le département*).

Le Préfet du département, l'Évêque du diocèse, le Sous-Préfet de l'arrondissement, les Maires de Boulogne, Calais et Saint-Pierre.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. Adam (Aug), Aigre, Bary, Bénard (Louis), Boidin, Bouchard-Dufour, Brunet (Ignace), Carpentier ✻, Cazin (Henri), Debayser, Duhamel, Dusautiez, Fournier, Guilmant, Hénin (Émile), Huret-Lagache, Lefebvre (A.), Leprince, Le Roy (Camille), Madaré, Marmin (Ch.), de Poilly (E.), Sauvage, de Vernicourt (A.), Campbell, Ovion.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Lemoine et De Rheims, à Calais; — l'abbé Lefebvre, à Halinghen.

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM. Delattre, Desombre, Dewisme, Edm. Magnier, L. Gourmay et le docteur Hamy, à Boulogne ; — Emile Sauvage, à Outreau.

MEMBRES CORRESPONDANTS (*en résidence dans le département.*)

MM. Sens ✻, ancien député, et Coffinier, conseiller de Préfecture, à Arras ; — Henneguier, avocat à Montreuil.

Bibliothèques publiques

Une ordonnance royale du 12 février 1839, dispose, par son article 39, que dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, il sera établi par le Ministre de l'Instruction publique, sous la présidence du maire, un comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat de livres.

L'article 41 de cette ordonnance, qui conférait au Ministre la nomination des bibliothécaires, a été rapporté dès le 2 juillet suivant, sur la réclamation de plusieurs conseils municipaux.

Depuis cette époque, l'article 38 a été entendu en ce sens que la nomination des membres des comités d'inspection appartiendrait, comme celle du bibliothécaire lui-même, à l'autorité municipale : l'action du Ministre se borne à vérifier que chaque bibliothèque est pourvue d'un comité d'inspection.

ARRAS. — *Comité d'inspection* : MM. Monel (père), Wartelle (Constant), Renard-Desongnis ✱, de Mallortie, de Linas ✱.

Bibliothécaire : M. Caron. — *Aide-Bibliothécaire* : M. Manessier.

AIRE. — *Comité d'inspection* : MM. Scott, d'Halewyn (Clément), Warenghem (Léon), de Sars (Eugène), Leroux.

Bibliothécaire : M. Jomin.

BÉTHUNE. — *Comité d'inspection* : MM. l'abbé Bocquet, Le Roux de Bretagne, Hurbiez, Halloy, Becquet, Frémaux.

Bibliothécaire : M. Caron.

BOULOGNE. — *Comité d'inspection* : MM. Chauveau, adjoint, président; Baignol, Ansart-Rault, le Dr Duhamel, Marmin-Pamart, Mory père, Hista.

Bibliothécaire : M. Gérard ✱ ; — *Sous-Bibliothécaire* : M. Bénard père.

CALAIS. — *Comité d'inspection* : MM. Lemoine (Aimé), Debette, Crochez.

Bibliothécaire : M. De Rheims (Henri).

SAINT-OMER. — *Comité d'inspection* : MM. le président Quenson, O. ✱, H. de Laplane ✱, Deneuville.

Bibliothécaire : M. Noël.

SAINT-POL. — *Comité d'inspection* : MM. Graux ✱, président et directeur ; Coffin, Danvin, Lefebvre, Lambert, Bellenguez.

Bibliothécaire : M. Flahaut.

Musées

Les cinq musées que possède le Pas-de-Calais sont de création toute moderne; aucun d'eux ne remonte au siècle dernier. Ces établissements renferment quelques collections précieuses, au point de vue de l'étude des beaux-arts et de l'histoire naturelle. Ils sont administrés par des commissions à la nomination de l'autorité municipale.

Musée d'Arras.

MM. le Maire, *président;* — Colin (Maurice), O. ✱, *vice-président;* — Petit (Octave), *secrétaire.*

PREMIÈRE SECTION (*Beaux-Arts et Antiquités*) : MM. Demory père, président; Van Drival, secrétaire; Grandguillaume, O. ✱, Hirache, Colin (Maurice), O. ✱, de Linas ✱, Colin (Henri), Petit (Octave), N., N.

DEUXIÈME SECTION (*Sciences naturelles*) : MM. Colin (Henri), président; Pagnoul, secrétaire; Brégeaut, Wartelle-Deretz ✱, Petit (Octave), Sens ✱, Gossart, Brémart, Delamme (Charles), N.

MEMBRES HONORAIRES. — *Peinture* : M. Breton, O. ✱, peintre, à Courrières; — *Archéologie:* M. Dancoisne, numismate, à Hénin-Liétard.

Surveillant général du Musée : M. Dutilleux (Pierre).

Musée de Boulogne

MM. Morand, ✱, *président;* Marmin-Pamart, *secrétaire;* Rigaux (Edmond), *secrétaire-adjoint;* Demarle fils, l'abbé Haigneré.

Préparateur : M. Duburquoy.

Musée de Calais.

MM. De Rheims (Henri), Crochez, Prevost, Debette, Wiart et Devot, *administrateurs.*

Musée de Saint-Omer.

MM. de Pelet, *président;* Caulet (Louis), de Givenchy (Henri), Deschamps de Pas ✱, Révillion (Charles), Delhaye.

Musée de Saint-Pol.

Le musée de Saint-Pol est administré par les membres du Comité d'inspection de la Bibliothèque publique de cette ville.

Beaux-Arts

Société Artésienne des Amis des Arts.

La société des *Amis des Arts* d'Arras, autorisée le 5 mai 1861, a pour but de relier entre elles les personnes qui s'intéressent aux choses artistiques et de propager le goût des arts par l'acquisition d'œuvres de mérite.

Président d'honneur : M. Plichon, O. ✱.

Présidents honoraires : MM. Barge, O. ✱, et Corot, O. ✱.

Membres honoraires du Conseil d'administration : MM. C. Le Gentil, Dourlens (Xavier), Petit (Octave), Thépaut et Demory père.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : MM. Lecesne, père ✱, *président titulaire* ; — de Mallortie, *vice-président* ; — Ch. Desavary, *secrétaire* ; — Alph. Brissy, *trésorier* ; — Pamart-Rambure, Albéric de Brandt de Galametz et Ed. Tricart, *administrateurs*.

Société Boulonnaise des Amis des Arts

La société des *Amis des Arts* de Boulogne compte 150 membres. Des expositions de tableaux, organisées par ses soins, ont pour but de répandre le goût des beaux-arts.

Président honoraire : M. Huguet-Grandsire, maire.

Président : M. H. de Rosny ; — *Secrétaire* : M. Ch. Marmin ; — *Secrétaire-adjoint* : M. Edm. Magnier ; — *Trésorier* : M. Daret-Ternaux.

Administrateurs : MM. Alamet, J. Lebeau ✱, G. de Lédinghen et Lipsin.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

L'Administration des lignes télégraphiques ressortit au Ministère de l'Intérieur; elle est dirigée par un Directeur général dont les bureaux sont installés rue de Grenelle-Saint-Germain, 183, à Paris.

Dans les départements, le service est dirigé par un Inspecteur, chef du service départemental. La résidence de cet inspecteur est à Boulogne, pour le Pas-de-Calais.

Direction du Service télégraphique

Inspecteur, chef du service : M. ROBERT (Edouard-Henri), rue Royale, 52, à Boulogne.

Contrôleur des Bureaux municipaux : M. Mortier, employé, attaché au service de l'inspection.

Service des Bureaux de l'État.

ARRAS. — *Directeur des transmissions*, M. Cabour (Léon).

Employés, MM. de Malart, Wacheux, Sénéca, Quignon, Cauvet.

Employés auxiliaires, MM. Sébire, Denis, Piton, Oblin et Guillot.

BOULOGNE. — *Chef de station*, M. Robert (Léon-Louis).

Employés, MM. Sailly, Couvelart, Delahodde, Lantoine, Dewisme, Ternisien, Dubos, Méresse et Herbet.

Employés auxiliaires, MM. Bodescot, Leblanc et Bilbocq.

CALAIS. — *Chef de station*, M. Jullien (Stanislas).

Employés, MM. Lacroix (père), Caron (Jean-Baptiste), Guichon, Ducreu et Lacroix (fils).

Employés auxiliaires, MM. Chartrelle et Caron (Louis).

Service de la gare. — MM. Caron (Jacques) et Lejeune, employés.

SAINT-OMER. — *Chef de station*, M. Lesage (Augustin-Louis).

Employés, MM. Leclère et Hammenthienne.

Employés auxiliaires, MM. Delattre et Chapelet.

BÉTHUNE. — *Employé, chargé du service*, M. Lesage (Adolphe-François).

Employés auxiliaires, MM. Monseillier et N.

MONTREUIL.— *Agent auxiliaire, chargée du service,* Mlle Morelle;— *Adjointe,* Mlle Fache.

SAINT-PIERRE. — *Agent auxiliaire, chargée du service,* Mme Vve Leclercq.

SAINT-POL. — *Agent auxiliaire, chargée du service* ; — Mlle Guillot (Marie-Laure) ; — *Suppléante,* Mlle Guillot (Marie-Louise).

Service des Bureaux municipaux.

Aire : M. Jonin. — *Ardres* : M. Ducloy. — *Auchy-lez-Hesdin* : M. Heusse. — *Audruick* : M. Gallet. — *Auxi-le-Château* : M. Filbien.— *Bapaume* : M. Dhénin. — *Berck-sur-mer* : M. Macquet. — *Bruay* : M. Sauvet. — *Carvin* : M. Vanneuville. — *Courrières* : M. Binnié. — *Frévent* : M. Hoëz. — *Guînes* : M. Gottes. — *Hesdin* : M. Brély. — *Lapugnoy* : M. Béhague. — *Lens* : M. Bonvarlet. — *Lillers* : M. Joubert. — *Marœuil* : M. Lhomme. — *Marquise* (usine) : M. Leclercq. — *Marquise* (ville): M. Leporcq. — *Oignies* : M. Ditte. — *Wardrecques* : M. Lauduiques.

Service Électro-Sémaphorique

Les sémaphores de la pointe d'Alprecht, de Calais (fort Lapin), du cap Grisnez et de la pointe du Touquet sont ouverts à la télégraphie privée: les chefs guetteurs et les guetteurs de chacun de ces sémaphores y sont chargés en même temps du service télégraphique.

Gares ouvertes à la Télégraphie privée

Sept gares de chemin de fer sont aussi ouvertes à la télégraphie privée, savoir :

Etaples, Hénin-Liétard, Lens, Lillers, Verton, Violaines et Vitry-en-Artois.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

Les Administrations financières comprennent les services de la Trésorerie, des Recettes particulières et des Perceptions, et les services des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, des Contributions indirectes, des Manufactures de l'Etat, des Postes, des Forêts et les Bureaux de garantie des matières d'or et d'argent,

Trésorerie générale

Les trésoriers-payeurs généraux réunissent les fonctions de receveur général et de payeur dans chaque département. Dans le chef-lieu d'arrondissement où réside le trésorier-payeur général, il n'y a pas de receveur particulier ; le trésorier-payeur général en remplit les fonctions.

Trésorier-Payeur général du Pas-de-Calais : M. Léonce CURNIER ✱, à la Recette générale, rue des Jongleurs, 2, à Arras.

Fondés de pouvoirs : MM. Pageot et Muzat.

Caissier : M. Ad. Granier. — *Chef du bureau de la Perception* : M. Buissart. — *Chef de comptabilité* : M. Lequette jeune. — *Commis de comptabilité* : M. Taffin. — *Caisse des dépôts* : M. Carpentier. — *Service des rentes* : MM. Faye et Coche. — *Expéditionnaires* : MM. Tondalier, Demailly et Peuvion.

Service de la dépense : MM. Bédué, Bienfait et Goubé.

Recettes particulières.

Receveurs particuliers : MM. Fleury ✱, à Béthune ; — Adam, à Boulogne ; — Dessiaux à Montreuil ; — Doazan, à St-Omer ; — Chardon, à St-Pol.

Fondés de pouvoirs : MM. Melchior, à Béthune ; — de la Bouillerie, à Boulogne ; — Baillet, à Montreuil ; — Hanon, à Saint-Omer ; — Charpentier, à St-Pol.

Perceptions.

Arrondissement d'Arras.

Cantons d'Arras (nord et sud). — Arras (1re classe), M. Prétavoine, rue du Tripôt, 4. — Circonscription : Arras.

Beaurains (2e cl.), M. Billet. — Circ. (8 communes) : Achicourt, Agny, Beaurains, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Tilloy-lez-Mofflaines, Wailly.

Marœuil (4e cl.), M. Guio — Circ. (5) : Anzin-Saint-Aubin, Dainville, Duisans, Etrun, Marœuil.

Saint-Laurent-Blangy (4e cl.) M. Delaire. — Circ. (6) : Athies, Ecurie, Roclincourt, Sainte-Catherine, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas.

Canton de Bapaume. — *Bapaume* (2e cl.), M. Le Guern. — Circ. (10) : Avesnes-lez-Bapaume, Bancourt, Bapaume, Biefvillers-lez-Bapaume, Frémicourt, Grévillers, Le Sars, Ligny-Thilloy, Martinpuich, Warlencourt-Eaucourt.

Le Transloy (4e cl.), M. Mérioud. — Circ. (5) : Beaulencourt, Le Transloy, Morval, Riencourt-lez-Bapaume, Villers-au-Flos.

Sapignies (5e cl.). M. Tonnelier. — Circ. (7) : Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Beugnâtre, Bihucourt, Favreuil, Sapignies.

Canton de Beaumetz-lès-Loges. — *Agnez-lez-Duisans* (4e cl.), M. Lenglet. — Circ (7) : Agnez-lez-Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesne, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.

Beaumetz-lez-Loges. (3e cl.), M. Bastien. — Circ. (13) : Bailleulmont, Bailleulval, Basseux, Beaumetz-les-Loges, Berles-au-Bois, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, La Cauchie, La Herlière, Monchiet, Rivière, Simencourt.

Ficheux (3e cl), M. Hiot. — Circ. (9) : Adinfer, Blaireville, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Hendecourt-lez-Ransart, Mercatel, Monchy-au-Bois, Ransart.

Canton de Bertincourt. — *Beaumetz-lez-Cambrai* (2e cl.), M. Sochlin. — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Cambrai, Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Morchies, Trescault, Vélu.

Bertincourt (2e cl.), M. Chomont. — Circ. (9) : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles. — *Bucquoy* (3e cl.), M. Isèbe.— Circ. (7) : Ablainzevelle, Ayette, Bucquoy, Courcelles-le-Comte, Douchy-lez-Ayette, Gomiecourt, Moyenneville.

Ecoust-St-Mein (2e cl.), M. Wiart.— Circ. (10) : Bullecourt, Croisilles, Ecoust-St-Mein, Ervillers, Fontaine-lez-Croisilles, Hamelincourt, Mory, Noreuil, St-Léger, Vaulx-Vraucourt.

Hénin-sur-Cojeul (3e cl.), M. Ourset. — Circ. (10) : Boiry-Becquerelle, Boisleux-au-Mont, Boisleux-St-Marc, Boyelles, Chérisy, Guémappe, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Saint-Martin-sur-Cojeul, Wancourt.

Canton de Marquion. — *Buissy-Baralle* (2e cl.), M. Ridoux. — Circ. (10) : Baralle, Bourlon, Buissy-Baralle, Graincourt-lez-Havrincourt, Inchy, Lagnicourt, Marquion, Pronville, Quéant, Sains-lez-Marquion.

Oisy-le-Verger (2e cl.), M. Demailly.— Circ. (7) : Ecourt-St-Quentin, Epinoy, Oisy-le-Verger, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

Canton de Pas. — *Foncquevillers* (4e cl.), M. Rohmer.— Circ.(6) : Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamps, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois.

Humbercamps (5e cl.), M. Briois. — Circ. (6) : Bienvillers-au-Bois, Gaudiempré, Humbercamps, Pommier, Saint-Amand, Souastre.

Pas (3e cl.), M. Champagne. — Circ. (11) : Amplier, Couin, Famechon, Grincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Pas, Sarton, Thiévres, Warlincourt-lez-Pas.

Canton de Vimy. — *Bois-Bernard* (3e cl.), M. Terninck. — Circ. (10) : Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Izel-lez-Equerchin, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte.

Neuville-Saint-Vaast (3e cl.), M. Leroy. — Circ. (8) : Ablain-St-Nazaire, Acq, Carency, Mont-St-Eloy, Neuville-St-Vaast, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.

Vimy (2e cl.), M. Fels. — Circ. (10) : Acheville, Avion, Éleu dit Leauwette, Bailleul-sir-Berthoult, Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Méricourt, Rouvroy, Vimy, Willerval.

Canton de Vitry. — *Haucourt* (3e cl.), M. Lourdel. — Circ. (8) : Boiry-Notre-Dame, Etaing, Haucourt, Monchy-le-Preux, Pelves, Rémy, Rœux, Vis-en-Artois.

Hendecourt-lez-Cagnicourt (3e cl.), M. Croisille.— Circ. (8) : Cagni-

ourt, Dury, Eterpigny, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Récourt, iencourt-lez-Cagnicourt, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Vitry (1re cl.), M. Révelart père. — Circ. (12) : Bellonne, Biache-t-Vaast, Brebières, Corbehem, Fresnes-lez-Montauban, Gouy-sous-ellonne, Hamblain-lez-Prés, Noyelle-sous-Bellonne, Plouvain, ailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Vitry.

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune. — *Béthune* (2e cl.), M. Bengin. — Circ. (9): nnezin, Béthune, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Oblin-hem, Vendin-lez-Béthune Verquigneul, Verquin.

Chocques (4e cl.), M. Révelart (André). — Circ. (4) : Allouagne, Chocques, Labeuvrière, Lapugnoy.

Locon (3e cl.), M. Hallette. — Circ. (4) : Hinges, Lacouture, Locon, Vieille-Chapelle.

Canton de Cambrin. — *Beuvry* (2e cl.), M. Lalo. — Circ. (9) : Beuvry, Cuinchy, Festubert, Givenchy-lez-Labassée, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg St-Vaast, Sailly-Labourse, Violaines.

Cambrin (3e cl.), M. Lesage. — Circ. (8) Annequin, Auchy-lez-Labassée, Billy-Berclau, Cambrin, Douvrin, Haisnes, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.

Canton de Carvin. — *Carvin.* (2e cl.), M. Persin. — Circ. (2) : Carvin, Oignies.

Hénin-Liétard (3e cl.) M. Potier. — Circ. (3) : Courrières, Hénin-Liétard, Montigny-en-Gohelle.

Leforest (4e cl.), M. Martin. — Circ. (5) : Coucelles-lez-Lens Dourges, Evin-Malmaison, Leforest, Noyelle-Godault.

Canton d'Houdain. — *Hersin-Coupigny* (2e cl.), M. Villedieu. — Circ. (10) : Barlin, Bouvigny, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servin, Hersin-Coupigny, Maisnil-lez-Ruitz, Nœux, Sains-en-Gohelle. Servin.

Houdain (3e cl.), M. Lequien. — Circ. (10) : Bengin Camblain-Châtelain, Caucourt, Divion, Gauchin, Légal, Hermin, Houdain-Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

Labuissière (3e cl.), M. Deschamps. —Circ. (11) : Bruay, Calonne-Ricouart, Drouvin, Gosnay, Hesdigneul, Haillicourt, Heuchain, Labuissière, Marles, Ruitz, Vaudricourt.

Canton de Laventie. — *Fleurbaix* (4e cl.), M. Taffin. — Circ. (2): Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys.

Laventie (2e cl.), M. Sallé. — Circ. (4): Laventie, Lestrem, Lorgies, Neuve-Chapelle.

Canton de Lens. — *Bully-Grenay* (3e cl.), M. Caupin. — Circ. (6): Aix-Noulette, Angres, Liévin, Bully-Grenay, Grenay, Mazingarbe.

Lens (3e cl.), M. Battet. — Circ. (7): Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Lens, Loison, Loos, Noyelles-sous-Lens, Sallau.

Pont-à-Vendin (2e cl.), M. Pinot. — Circ. (9): Annay, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles.

Canton de Lillers. — *Lillers* (2e cl.), M. Beaugrand. — Circ. (4): Busnes, Gonnehem, Guarbecque, Lillers.

Saint-Venant (3e cl.), M. Thillard. — Circ. (5): Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernanchon, Robecq, St-Floris, St-Venant.

Canton de Norrent-Fontes. — *Auchel* (3e cl.) M. Masse. — Circ. (12): Ames, Amettes, Auchel, Auchy-au-Bois, Burbure, Cauchy-à-la-Tour, Ferfay, Lières, Ligny-lez-Aire, Lozinghem, Westrehem.

Norrent-Fontes (4e cl.): M. Guille. — Circ. (10): Bourecq, Ecquedecques, Estrée-Blanche, Ham, Lespesses, Linghem, Norrent-Fontes, Rombly, Rely, St-Hilaire-Cottes.

Lambres (4e cl.), M. Petit. — Circ. (9): Berguette, Blessy, Isbergues, Lambres, Liettres, Mazinghem, Molinghem, Quernes, Witternesse.

Arrondissement de Boulogne.

Cantons de Boulogne (nord et sud). — *Boulogne* (1re cl.), M. Chevalier. — Circ. (1): Boulogne.

Saint-Martin-Boulogne (3e cl.), M. Vautier. — Circ. (7): Bainethun, Conteville, Echinghen, Pernes, Pittefaux, Saint-Martin-Boulogne, Wimille.

Canton de Calais. — *Calais* (3e cl.), M. Delrue. — Circ. (1): Calais.

Peuplingues (4e cl.), M. Butor-Blamont. — Cir. (8): Bonningues-lez-Calais, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles-lez-Calais, Peuplingues, Saint-Tricat, Sangatte.

Saint-Pierre (4e cl.), M. Castin. — Circ. (4): Coulogne, Les Attaques, Marck, Saint-Pierre.

Canton de Desvres. — *Colembert* (5e cl.), M. Guille. — Circ. (13) : Alincthun, Bainghen, Bellebrune, Belle-et-Houllefort, Bournonville, Brunembert, Colembert, Henneveux, Lewast, Longueville, Fabringhen, Quesques, Selles.

Desvres (4e cl.), M. Pruvost. — Circ. (10) : Courset, Crémarest, Desvres, Longfossé, Lottinghen, Menneville, St-Martin-Choquel, Senlecques, Vieil-Moutier, Wirwignes.

Canton de Guines. — *Guines* (2e cl.), M. Butor-Blamont. — Circ. (7) : Andres, Caffiers, Campagne, Fiennes, Guines, Hames-Boucres, Hames.

Licques (4e cl.), M. Boitel, — Circ. (9) : Alembon, Bouquehault, Boursin, Harlinghen, Herbinghen, Hocquinghen, Hermelinghen, Licques, Sanghen.

Canton de Marquise. — *Audinghen*, (4e cl.), M. Bedlé. — Circ. (9) : Audinghen, Ambleteuse, Audembert, Audresselles, Hervelinghen, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wissant.

Marquise (3e cl.), M. Butor-Blamont. — Circ. (9) : Bazinghen, Beuvrequen, Leubringhen, Leulinghen, Maninghen, Marquise, Offrethun, Rinxent, Wacquinghen.

Wierre-Effroy (5e cl.), M. Chevau. — Circ. (4) : Ferques, Landrethun-le-Nord, Réty, Wierre-Effroy.

Canton de Samer. — *Condette* (2e cl.), M. Pérard. — Circ. (12) : Condette, Dannes, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel, Outreau, Saint-Etienne, St-Léonard, Verlincthun.

Samer (4e cl.), M. Lardeur. — Circ. (8) : Carly, Doudeauville, Halinghen, Lacres, Questrecques, Samer, Tingry, Wierre-au-Bois.

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Campagne. — *Aix-en-Issart* (4e cl.), M. Fusillier. — Circ. (10) : Aix-en-Issart, Boubers, Hesmond, Loison, Marant, Marenla, Marles, Offin, St-Denœux, Sempy.

Campagne-lez-Hesdin (3e cl.), M. Baude. — Circ. (7) : Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Campagne-lez-Hesdin, Ecquemicourt, Lespinoy, Maresquel.

Maintenay (4e cl.). M. Sénéchal. — Circ. (7) : Buire-le-Sec, Douriez, Gouy, Maintenay, Roussent, St-Rémy, Saulchoy,

Canton d'Etaples. — *Etaples* (3e cl.), M. Barbier. — Circ. (9) :

Attin, Beutin, Brexent, Camiers, Étaples, Frencq, Lefaux, Tuberse Widehem.

Longvillers (5e cl.), M. Landry. — Circ. (10) : Bernieulles, Co mont, Estrée, Estréelles, Hubersent, Inxent, Longvillers, Maresvill Montcavrel, Recques.

Canton de Fruges. — *Canlers* (5e cl.) : M. Hubert. — Circ. (9) Ambricourt, Avondances, Caulers, Coupelle-Neuve, Crépy, Fressi Planques, Ruisseauville, Verchin.

Créquy (4e cl.), M. Bracquart. — Circ. (7) : Créquy, Embry, L biez, Rimboval, Royon, Saius-lez-Fressin, Torcy.

Fruges (3e cl.), M. Gignoux. — Circ. (9) : Coupelle-Vieille, Fru ges, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senli Vincly.

Canton d'Hesdin. — *Aubin-St-Vaast* (4e cl.), M. Raisin. — Cir (8) : Aubin-St-Vaast, Bouin, Cavron-St-Martin, Contes, Guisy, La loge, Plumoison, Wambercourt.

Hesdin (3e cl.), M. Coffin. — Circ. (8) : Brévillers, Capelle, Gu gny, Hesdin, Huby-St-Leu, Marconne, Marconnelle, Sainte-Austr berthe.

Regnauville (4e cl.), M. Mauriaucourt. — Circ. (7) : Caumont Chériennes, Labroye, Mouriez, Raye, Regnauville, Tortefontaine

Canton d'Hucqueliers. — *Hucqueliers* (3e cl.), M. Gisles. — Circ (12) ; Alette, Bécourt, Beussent, Bézinghem, Bimont, Bourthes Clenieu, Enquin, Hucqueliers, Parenty, Preures, Zoteux.

Verchocq (4e cl.), M. Gillot. — Circ. (12) : Aix-en-Erigny, Avesnes Campagne-lez-Boulonnais, Ergny, Herly, Humbert, Maninghem, Quilen, Rumilly, St-Michel, Verchocq, Wicquinghem.

Canton de Montreuil.— *Montreuil* (3e cl.), M. Caron.— Circ. (8) : Beaumerie, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Ecuires, La Madeleine, Montreuil, Neuville, Wailly.

Saint-Josse (4e cl.), M. Routier. — Circ. (8) : Airon-Notre-Dame, Airon-St-Vaast, Cucq, La Callotterie, Merlimont, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus.

Verton (3e cl.), M. Baillet. — Circ. (9) : Berck, Colline, Con. chil le-Temple, Groffliers, Lépine, Nempont-Saint-Firmin, Tigny-Noyelle, Verton, Waben.

Arrondissement de St-Omer.

Canton d'Aire. — *Aire* (2e cl.), M. Roch. — Circ. (5 : Aire, Mametz, Racquinghem, Roquetoire, Wittes.

Thérouanne (3e cl.), M. Charpentier. — Circ. (9) : Clarques, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Quiestède, Rebecques, Thérouanne, Wardrecques.

Canton d'Ardres. — *Ardres* (4e cl.), M. Hède. — (Circ. 8) : Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem.

Bayenghem-lez-Eperlecques (4e cl.), M. Hiot. — Circ. (7) : Bayenghem lez-Eperlecques, Eperlecques, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Nort-Leulinghem, Recques, Zouafques.

Tournehem (4e cl.), M. Damiens. — Circ. (8) : Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Journy, Mentque-Nortbécourt, Reberques, Tournehem.

Canton d'Audruick. — *Audruick* (3e cl.), M. Lecouffe. — Circ. (6): Audruick, Nortkerque, Polincove, Ruminghem, Sainte-Marie-Kerque, Zutkerque.

Oye (3e cl.), M. Manier. — Circ. (7): Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Vieille-Eglise.

Canton de Fauquembergues. — *Fauquembergues* (3e cl.), M. Loy. — Circ. (10) : Audincthun, Avroult, Coyecque, Dennebrœucq, Fauquembergues, Mercq-Saint-Liévin, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

Fléchin (4e cl.), M. Leroy. — Circ. (8) : Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Enguinegate, Enquin, Erny-Saint-Julien, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires.

Canton de Lumbres. — *Coulomby* (5e cl.), M. Hermant, — Circ. (8) : Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Haut-Loquin, Quercamps, Surques, Westbécourt.

Lumbres (4e cl.), M. Macaux fils. — Circ. (10) : Acquin, Boisdinghem, Elnes, Leulinghem, Lumbres, Quelmes, Setques, Wavrans, Wisques, Zudausques.

Nielles-lez-Bléquin (4e cl.), M. Grébaut. — Circ. (8) : Affringues, Bayenghem-lez-Seninghem, Bléquin, Ledinghem, Nielles-lez-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, Wismes.

Pihem (4e cl.), M. Guéry. — Circ. (8): Clèty, Delettes, Dohem, Esquerdes, Hallines, Ouve-Wirquin, Pihem, Remilly.

Cantons de Saint-Omer (nord et sud). — *Arques* (2e cl.), M. Hommaire. — Circ. (8) : Arques, Blandecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Helfaut, Longuenesse, Tatinghem, Wizernes.

Saint-Martin-au-Laërt (3e cl.), M. de Rudeval — Circ. (7) : Houlle, Moringhem, Moulle, Salperwich, Saint-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques.

Saint-Omer (2e cl.), M. de Bertholdi. — Circ. (1) : St-Omer.

Arrondissement de St-Pol.

Canton d'Aubigny. — *Aubigny* (4e cl.), M. Tétu fils. — Circ. (11) : Agnières, Aubigny, Camblin-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Hermaville, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Châtel.

Magnicourt-en-Comté (3e cl.), M. Herman. — Circ. (10) : Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, La Comté, La Thieuloye, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton, Villers-Brûlin.

Penin (4e cl.), M. Lemaire. — Circ. (9) : Ambrines, Averdoingt, Berles, Gouy-en-Ternois, Izel-lez-Hameau, Maizières, Penin, Tincques, Villers-sir-Simon.

Canton d'Auxi-le-Château. — *Auxi-le-Château* (3e cl.), M. Ducrocq. — Circ. (9) : Auxi-le-Château, Boffles, Buire-au-Bois, Le Ponchel, Nœux, Rougefay, Villers-l'Hôpital, Wavans, Willencourt.

Frévent (3e cl.), M. Bigard. — Circ. (8) : Bonnières, Boubers-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Canteleux, Fortel, Ligny-sur-Canche, Vacquerie-le-Boucq.

Quœux (5e cl.), M. Legentil. — Circ. (11) : Aubrometz, Cauchy-sur-Canche, Erquières, Fontaine-l'Etalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Haut-Maisnil, Monchel, Quœux, Tollent, Vaulx.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — *Avesnes-le-Comte* (3e cl.), M. Locquet. — Circ. (11) : Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Grand-Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Saulty, Sombrin, Warluzel.

Le Souich (3e cl.), M. Pauchet. — Circ. (11) : Beaudricourt, Canettemont, Etrée-Wamin, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Le Souich, Mondicourt, Pommera, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Sus-Saint-Leger

Manin (4e cl.). M. Blazart,, — Circ. (11) : Beaufort-Blavincourt, Berlencourt, Denier, Givenchy-le-Noble, Lattre-St-Quentin, Ligne-

reuil, Magnicourt-sur-Canche, Manin, Noyelle-Vion, Noyellette, Sars-le-Bois.

Canton d'Heuchin. — *Anvin* (4e cl.), M. Achard. — Circ. (11) : Anvin, Bergueneuse, Conteville, Eps, Érin, Fleury, Hestrus, Huclier, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly-Capelle.

Heuchin (4e cl.) M. Beugin (fils). — Circ. (11) : Boyaval, Equirre, Fiefs, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Heuchin, Lisbourg, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Sains-lez Pernes.

Pernes (4e cl.), M. Laboric. — Circ. (11) : Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pernes, Pressy, Sachin, Tangry, Valhuon.

Canton du Parcq. — *Blangy* (3e cl.), M. Tonel. — Circ. (12) : Auchy-lez-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blangy, Blingel, Eclimeux, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Rollancourt, Tramecourt, Wamin.

Le Parcq (3e cl.), M. Delaunay, — Circ. (12) : Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Le Parcq, Lequesnoy, Noyelles-lez-Humières, St-Georges, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.

Canton de St-Pol. — *Croisette* (4e cl.), M. Navizet. — Circ. (14) : Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Blangerval, Croisette, Flers, Guinecourt, Héricourt, Humercœuille, Humières, Linzeux, Œuf, Pierremont, Siracourt.

Moncheaux (3e cl), M. Bécart. — Circ. (16) : Buneville, Écoivres, Foufflin-Ricametz, Framecourt, Haute-cloque, Hautecôte, Herlincourt, Ligny-St-Flochel, Maisnil, Moncheaux, Monts, Neuville-au-Cornet, Nuncq, Sérícourt, Sibiville, Ternas.

Saint-Pol (2e cl.), M. Briquet. — Circ. (13) : Bryas, Croix, Herlin-le-Sec, Hernicourt, Marquay, Ostreville, St-Pol, Ramecourt, Roëllecourt, Saint-Michel, Troisvaux, Wavrans.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Tillier aîné, Paillard et Tillier jeune, à la Trésorerie générale ; — Campagne, à la Recette particulière, à Béthune ; — Rouillé, à Boulogne ; — Griset, à Montreuil ; — Volet, à St-Omer ; — Foubert, à St-Pol.

Recettes spéciales.

Receveurs municipaux : MM. Simon, à Arras ; — Delorme, à Bapaume ; — Carmier, à Boulogne ; — Sarazin, à Calais ; — Dolain, à Saint-Pierre ; — Grandsire, à Hesdin ; — Quandalle, à Montreuil ; — Barbier, à Aire ; — Cuvelier, à St-Omer.

Receveurs des Établissements de bienfaisance : MM. Rambure (hospices d'Arras) ; — Maës (asile d'aliénés de St-Venant) ; — Flour (hospices de Boulogne) ; — Wissocq (bureau de bienfaisance de Boulogne) ; — Sarazin (hospice et bureau de bienfaisance de Calais) : — Dolain, (hospice et bureau de bienfaisance de St-Pierre) ; — Burtel (hospice et bureau de bienfaisance d'Hesdin) ; — Braquehay (hospice et bureau de bienfaisance de Montreuil) ; — Pillet (hospice d'Aire) ; — Barbier (bureau de bienfaisance d'Aire) ; — Toffart (hospices et bureau de bienfaisance de St-Omer).

Contributions directes

Directeur : M. Boucher ✻, rue des Chanoines, 4, à Arras.

Inspecteurs : MM. Chocquet, rue des Fours, 5, et Béreux, rue d'Amiens, 67.

Premier Commis de Direction : M. Lemercier de Jauvelle, contrôleur principal, rue de la Terrée-de-Cité, 9.

Contrôleurs : Arras, M. Hulot, contrôleur principal, rue du Blanc-Pignon, 14, à Arras ; — Vitry, M. Fournier, contrôleur hors classe, place de la Comédie, à Arras ; — Bapaume, M. Lebreton de la Perrière, rue du Blanc-Pignon, 12, à Arras ; — Avesnes-le-Comte, M. de Cardevacque, contrôleur hors classe, rue St-Jean-en-Ronville, 21, à Arras ; — St-Pol, M. Bouthors, à St-Pol ; — Hesdin, M. Oudiette, à Hesdin ; — Montreuil, M. Saint-Paul, à Montreuil ; — Desvres, M. St-Quentin, à Boulogne ; — Boulogne, M. Rogé, contrôleur principal, à Boulogne ; — Calais, M. Larose, contrôleur principal, à Calais ; — Guines, M. Leleu, à Calais ; — Saint-Omer, M. Champagne, contrôleur principal, à St-Omer ; — Aire, M. Das-

sier, à St-Omer ; — LILLERS, M. Le Bozec, à Béthune ; — BÉTHUNE, M. Barlet, à Béthune ; — LENS, M. Painblan, à Arras.

Surnuméraires : MM. Beaugrand et Dufresne.

Enregistrement, Domaines et Timbre

Directeur : M. LACOMBE-CAZAL, place de la Préfecture, 13, à Arras.

Inspecteur : M. Bourier, rue d'Amiens, 42, à Arras.

Vérificateurs : MM. Petit, à Arras, rue des Quatre-Crosses, 8 ; — Passerat, à Arras, rue du 29 juillet, 29 ; — Berlet, à Béthune ; — Crouët, à Boulogne ; — Wernert, à Montreuil : — Pelletier de Chambure, à Saint-Omer ; — Didier, à Saint-Pol.

Premier Commis de Direction : M. de Pelet, rue des Rapporteurs, 8, à Arras.

Garde-magasin du Timbre : M. Laigle ; — *Timbreur*, M. Desseinge.

Arrondissement d'Arras.

Conservateur des Hypothèques : M. Martin, rue du Marché-au-Filet, 9, à Arras.

Receveur des Actes civils et des Successions : M. Bercq, rue des Promenades ; — *Receveur des Actes judiciaires et des Domaines* : M. Podevin, rue du Larcin, 4.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Delaby, à Bapaume ; — Graveline, à Beaumetz ; — Ansart, à Bertincourt ; — Boyé, à Croisilles ; — Fialon, à Marquion ; — Laigneau, à Pas ; — Trannoy, à Vimy ; — Lefebvre, à Vitry.

Arrondissement de Béthune.

Conservateur des Hypothèques : M. Lefebvre.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Dubreuil, à Béthune ; — Hermary, à Beuvry (Cambrin) ; — Caumartin, à Carvin ; — Silliau, à Houdain ; — Delaby, à Laventie ; — Delalleau, à Lens ; — Théret, à Lillers ; — Cossart, à Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne.

Conservateur des Hypothèques : M. Saint-Bauzile.

Receveur des Actes civils et des Successions : M. Harbaville ; — *Receveur des Actes judiciaires et des Domaines* : M. Fardel.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Fourdier, à Calais ; — Basuyau, à Desvres ; — Bonvoisin, à Guînes ; — Baril, à Marquise ; — Otier, à Samer.

Arrondissement de Montreuil.

Conservateur des Hypothèques : M. Le Bas.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Bonnet, à Montreuil ; — Thélu, à Campagne ; — Gagnard, à Etaples ; — Lelièvre, à Fruges ; — Fuzellier, à Hesdin ; — Guyot, à Hucqueliers.

Arrondissement de Saint-Omer.

Conservateur des Hypothèques : M. Marion.

Receveur des Actes civils : M. Fayon ; — *Receveur des Actes judiciaires et des Domaines* : M. Legrand.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Milhomme, à Aire ; — Molins, à Ardres ; — Mahieu, à Audruick ; — Baroux, à Fauquembergues ; — Marteau, à Lumbres.

Arrondissement de Saint-Pol.

Conservateur des Hypothèques : M. Mayeur.

Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Bornay, à Saint-Pol ; — Proyart, à Aubigny ; — Lecorreur, à Auxi-le-Château ; — Capuron, à Avesnes-le-Comte ; — François, à Auchy-lez-Hesdin (Le Parcq) ; — Beaufils, à Pernes (Heuchin).

Surnuméraires : MM. Leuilliez, à Arras ; — Huchette, à Montreuil ; — *Surnuméraires à titre provisoire* : MM. Buisine, à Béthune ; — Bouvet, à Boulogne ; — Sauvage, à Lens ; — Pocholle, à Campagne ; — Demory, à Fruges ; — Duthilt, à Aire.

Douanes

Direction de Boulogne-sur-Mer

Directeur : M. Rougelot de Lioncourt, rue des Vieillards, 12, à Boulogne.

Bureaux de la Direction : *Premier commis*, M. Aliamet ; — *Deuxième commis*, M. Delgove ; — *Commis attachés*, MM. Marion et Barbier.

Inspecteurs : MM. Jacques, inspecteur principal, à Calais ; — Vautier, inspecteur sédentaire, à Calais ; — N., à Boulogne.

Sous-inspecteurs : MM. Chabanel et Moreaux de Champlieux, à Boulogne.

Receveurs principaux : MM. Martin ✻, à Calais ; — Pontallié, à Boulogne.

Principalité de Boulogne

Contrôleurs : MM. Griset, Chayron et Bouvet

Vérificateurs : MM. Blondin, Charlet, Fosty, Ledez, Mahieu, Ruyssen, Duthoya, Hugou, Mathieu, Penaud, Aubry, Briend, Le Corvaisier et Even.

Commis principaux : MM. Boulay, Cornu, Fleury, Mundtveiller, Villevieille, Lardeur, Lemerle, Bonnet, Devillers, Saint-Quentin, Cauchois, Youf et Déprès.

Commis : MM. Seillier, Groux, Tabary, Gourgon du Lac, Souquet, Faucon et Leleu.

Contrôleur d'armes : M. Germain.

Principalité de Calais

Contrôleur : M. Baume.

Vérificateurs : MM. Bertherand, Quélin, Esnol, Lambert et Mauricheau Beaupré.

Commis principaux : MM. de Foucault, Guédré et Bailly.

Commis : MM. Musset et N.

Bureaux dépendant de la Principalité d'Abbeville

Berck : *Receveur*, M. Noël. — Etaples : *Receveur*, M. Mille.

Service actif

Capitaines : MM. Groux, à Berck ; — Demilly, à Etaples ; — David de Pénanrun, à Boulogne ; — Asselin, à Wissant ; — Etienne, à Calais.

Lieutenants : MM. Hantier, à Trépied ; — Morel, à Equihen ; — Clément, Boutry et Bailly, à Boulogne ;— Crépin, à Audresselles;— Aunay, à Escalles ; — Godin et Béthouart, à Calais ; — Gicquiau, aux Hemmes.

Contributions indirectes

Directeur : M. DIGEAUX, rue Saint-Aubert, à Arras.

BUREAUX DE LA DIRECTION : (rue Saint-Maurice, 43, à Arras). — *Contrôleurs* : MM. Artigaud, premier commis, et Bouet. — *Commis principaux* : MM. Boudin, Sauvage et Etienne. — *Commis*, MM. Silie, Bloquel et Contat. — *Surnuméraire* : M. de Mallortie.

Service général

Inspecteurs : MM. Gambart, Lenglet, Ricourt et Bon, à Arras (pour l'ensemble du département)

Arrondissement d'Arras.

Receveur principal : M. Bloquel, place Sainte-Croix, 1, à Arras.

Entreposeur des tabacs et poudres à feu : M. Provost, rue des Casernes, à Arras.

Contrôleur : M. Kammerhoff, à Arras.

Chefs de service : neuf receveurs, à Bapaume, Beaumetz-les-Loges, Bertincourt, Ervillers, Oisy, Pas, Vimy, Vis et Vitry ; — un commis principal, au poste de Corbehem ;—quatre commis principaux pour le service des distilleries.

Arrondissement de Béthune.

Sous-Directeur : M. Thomas, à Béthune.

Receveur principal entreposeur : M. Lucas, à Béthune.

Chefs de service : MM. Devernay, receveur de navigation, à Béthune ; — Demory ✱, receveur sédentaire, à Carvin. — neuf receveurs, à Cambrin, Hénin-Liétard, Houdain, Laventie, Lens, Lillers, Nœux, Saint-Hilaire-Cottes, Saint-Venant; — trois commis principaux, aux bureaux de la Sous-Direction, au poste de Béthune et au poste de Carvin.

Arrondissement de Boulogne.

Sous-Directeur : M. Bilbocq, à Boulogne.
Receveur principal entreposeur : M. Mons, à Boulogne.
Contrôleurs ; MM. Faguet, à Boulogne. — Marguet, à Calais.
Chefs de service : MM. Courden, à Boulogne ; Ménard, à Calais ; Tabourin, à Saint-Pierre, receveurs sédentaires; — quatre receveurs à Desvres, Guînes, Marquise et Samer ; — deux commis principaux,aux bureaux de la Sous-Direction et au poste de Saint-Pierre.

Arrondissement de Montreuil.

Sous-Directeur : M. Gassouin, à Montreuil.
Receveur principal entreposeur : M. Vest, à Montreuil.
Chefs de service : cinq receveurs, à Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers et Montreuil (banlieue); — deux commis principaux, aux bureaux de la Sous-Direction et au poste de Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer.

Sous-Directeur : M. Ruyssen, à St-Omer.
Receveur principal entreposeur : M. Cagin, à St-Omer.
Contrôleur : M. Henry, à St-Omer.
Chefs de service : MM. Duzan, receveur de navigation à St-Omer; — Basinet, receveur sédentaire, et Holleau, receveur de navigation, à Aire; — sept receveurs, à Ardres, Arques, Audruick, Fauquembergues, Lumbres, St-Martin-au-Laërt et Thérouanne; — quatre commis principaux, dont deux aux bureaux de la Sous-Direction, un au poste d'Aire et un au poste de Tilques.

Arrondissement de Saint-Pol.

Sous-Directeur : M. Robin, à St-Pol.
Receveur principal entreposeur : M. Bertrand, à St-Pol.
Chefs de service : six receveurs, à Aubigny, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Blangy-sur-Ternoise, Frévent et Pernes ; — un

commis principal au poste de Saint-Pol. — un commis aux bureaux de la Sous-Direction.

Service des Sucres

Arrondissement d'Arras.

Inspecteur : M. Mahieu, rue Saint-Aubert, à Arras.

Contrôleurs : MM. Izambard (Arras nord); — Blondel (Arras sud); — Hubert (Marquion); — Hamy (Vitry).

Chefs de service : dans le contrôle d'Arras nord : quatre commis principaux, à Arras, Blangy, Roclincourt, St-Nazaire, et quatre commis, à Dainville, Duisans, Marœuil et Rivière; — dans le contrôle d'Arras sud : quatre commis principaux, à Bapaume, Boyelles, Croisilles et Le Transloy, et sept commis, à Bihucourt, Boisleux, Fampoux, Guémappe, Saint-Leger, Neuville-Vitasse et Vaulx-Vraucourt; — dans le contrôle de Marquion : cinq commis principaux, à Baralle, Dury, Graincourt et Vis, et quatre commis, à Chérisy, Ecourt-Saint-Quentin, Villers-lez-Cagnicourt et Vis; — dans le contrôle de Vitry : cinq commis principaux, à Brebières, Corbehem, Neuvireuil, Rœux et Vitry; et six commis, dont deux à Avion, un à Biache, un à Gouy-sous-Bellonne et deux à Rouvroy.

Arrondissement de Béthune.

Inspecteur : M. Gaffet, à Béthune.

Contrôleurs : MM. Dallier (Béthune). — Darses (Carvin); — Friocourt (Lens); — Allexandre, (Lillers).

Chefs de service : dans le contrôle de Béthune : huit commis principaux, dont trois à Béthune, un à Gosnay, Houdain, Mazingarbe, Nœux et Verquin, et un commis à Lestrem; — dans le contrôle de Carvin : trois commis principaux, à Courrières, Harnes et Hénin-Liétard, et sept commis, dont quatre à Carvin, un à Courcelles, Courrières et Hénin-Liétard; — dans le contrôle de Lens : quatre commis principaux, dont un à Annay, deux à Douvrin, et un à Lens; et quatre commis, dont un à Annay, un à Douvrin et deux à Pont-à-Vendin; — dans le contrôle de Lillers : cinq commis principaux, à Bourecq, Chocques, Lambres, Lières et Lillers, et trois commis, à La Beuvrière, Quernes et Saint-Hilaire (1).

(1) Il n'y a pas de fabriques de sucre dans l'arrondissement de Boulogne.

Arrondissement de Montreuil.

Chefs de service : M. Mahé, commis principal, à Verton (Inspection d'Arras et Contrôle d'Arras Sud).

Arrondissement de Saint-Omer.

Contrôleur : M. Bogaërt, à Saint-Omer (Inspection de Béthune)

Chefs de service : huit commis principaux, dont un à Arques, Houlle, Longuenesse, Moulle, Quiestède, Tilques et deux à Saint-Martin-au-Laërt; — un commis, à Sainte-Marie-Kerque.

Arrondissement de Saint-Pol.

Chefs de service : quatre commis, à Pernes (Inspection de Béthune et Contrôle de Lillers), Ramecourt, Saulty et Savy-Berlette (Inspection d'Arras et Contrôle d'Arras Nord).

Bureaux de garantie

pour l'essai et la marque d'ouvrages d'or et d'argent.

Bureau d'Arras (*pour les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Pol*). — Séances, le jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi, à Saint-Vaast.

Contrôleur: M. Kammerhoff;—*Essayeur*: M. Brégeaut, pharmacien.

Bureau de Boulogne (*pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer*), ouvert les lundi et jeudi, de midi à deux heures.

Contrôleur : M. Faguet. — *Essayeur* : M. Le Roy.

Médecins chargés de constater les infirmités des Agents des Douanes et des Contributions Indirectes (1)

Arras. — MM. Serré et Brémard, à Arras.

Béthune. — MM. Leroy ✻ et Dansou ✻, à Béthune; — Demarquette, à Hénin-Liétard.

Boulogne.—MM. Duhamel et Cazin, à Boulogne;—Devot à Calais.

Montreuil.—MM. Delplanque, à Montreuil; —Danvin ✻, à Hesdin.

St-Omer. — M. Mantel, à St-Omer.

St-Pol. — M. Bornay fils, à St-Pol.

(1) Les mêmes médecins étant assermentés ont qualité pour constater l'état de santé de tous autres fonctionnaires ou employés des services publics, en cas d'admission à la retraite ou de congés pour maladie.

Manufactures de l'Etat

Tabacs

Directeur de la Culture et des Magasins du Pas-de-Calais: M. BRIEZ ✱, faubourg de Lille, à Béthune.

Vérificateur de culture, attaché à la Direction : M. Hermand.

SERVICE DE LA CULTURE ET DES MAGASINS.

Magasin d'Aire. — *Entreposeur* : M. Kocher ; — *Contrôleur de magasin* : M.Oudart ; — *Contrôleur de culture* : M. Champion ; — *Vérificateurs* : MM. Dessouter et Bourdase, à Aire ; — Taffin, à St-Omer ; — *Commis* : M. Schout, à St-Omer.

Magasin de Béthune. — *Entreposeur* : M. Olry ; — *Contrôleur de magasin* : M. Fichet des Jardins; —*Contrôleur de culture* : M. Charpentier ; — *Vérificateurs* : MM. Carrez et Potel, à Béthune ; — Lemaire, à Laventie ; — *Commis* : M. de Quélen, à Laventie.

Magasin de Montreuil.—*Entreposeur* : M. Appert ; — *Contrôleur de magasin* : M.Thomas;— *Contrôleur de culture* : M.Delastelle; — *Vérificateurs* : MM. Nardin, et Waguet, à Montreuil ; — Fressinger, à Verton ; — Devienne, à Maresquel ; — Calaisse et Suby, à Fressin ;— Carrez, à Hesdin ; — *Commis* : MM.Boiron, à Verton; — Mollien, à Maresquel ; — Jost, à Hesdin.

Magasin de St-Pol. — *Entreposeur* : M. Darras ; — *Contrôleur de magasin* : M. Desperles ; —*Contrôleur de culture* : M. Mercier ; — *Vérificateurs* : MM.Guillang, Taché et Carette, à St-Pol ; — Suzor et Grojean, à Anvin; —Deu et Manen, à Blangy ; —Kopff, à Fillièvres; — *Commis*, MM. Thomas, à St-Pol ; — Vasseur,à Fillièvres.

Poudrerie d'Esquerdes

Ingénieur f. f. *de Directeur* : M. Biffe. — *Sous-ingénieur* : M. Morin. — *Garde magasin comptable* : M. Hugon.

Postes

Aux termes d'un décret du 27 novembre 1864, les chefs du service des postes dans les départements, qui portaient le titre d'*inspecteurs*, ont pris celui de *directeurs*. La dénomination de *directeur des postes* a été remplacée par celle de *receveur*; les directeurs comptables sont devenus des *receveurs principaux*.

Directeur : M. Ruchier, rue du Tripôt, 6, à Arras.

Contrôleur : M. Edm. Ridoux, rue de la Paix, 13, à Arras.

Commis de Direction : M. Crépin ; — *Surnuméraires* : MM. Trichot et Carré ; — *Brigadiers-facteurs*, M. Thumerel et M. Lancelle.

Bureaux composés

Arras. — *Receveur principal* : M. Weyll, rue de la Gouvernance, 1 ; — *Commis principal*, M. Bacouël ; — *Commis*, MM. Briois, Didier, Drion, Duquesnoy, Guinot et Rœsch ; — *Préposé à la gare*, M. Delezenne.

Béthune. — *Receveur*, M. Marquez ; — *Commis*, MM. Thiébaut et Chrétiennot.

Boulogne. — *Receveur*, M. Démoulin ; — *Commis-principal*, M. Delvoye ; — *Commis*, MM. Auribault, Brégand, Daussy, Halluin et Varlet.

Calais. — *Receveur*, M. de Foucault ; — *Commis*, MM. Fanthomme, Courden et Tiquet ; — *Préposé à la gare*, M. Lemaire.

Saint-Omer. — *Receveur*, M. Maynier ; — *Commis-principal*, M. Bourel ; — *Commis*, MM. Bertheloot, Beaugeois et Vuaflard.

Recettes simples

Aire-sur-la-Lys : M. Blazart. — *L'Arbret* : Mme Désailly. — *Ardres-en-Calaisis* : Mlle Caboche d'Étilly. — *Aubigny-en-Artois* : Mme Desaulty. — *Audruick* : Mlle Poulard. — *Auxi-le-Château* : Mlle Carpentier. — *Avesnes-le-Comte* : Mlle Blazart. — *Bapaume* : Mme Fontaine. — *Beaumetz-les-Loges* : Mlle Magnan. — *Berck* : Mme Fontaine. — *Bertincourt* : Mlle Leclercq. — *Bucquoy* : Mme Tingry. — *Campagne-lez-Hesdin* : Mlle Morel. — *Carvin* : Mlle Jean-Bart. — *Courrières* : Mme Renard. — *Croisilles* : Mlle Lefebvre (Léopoldine). — *Desvres* : M. Pihan. — *Etaples* : Mlle de Sède. —

Fauquembergues : Mlle Corenflos. — *Fléchin* : Mlle Balembois. — *Frévent* : M. Dartois. — *Fruges* : Mlle Robitaille. — *Guînes-en-Calaisis* : Mme Roffiaen. — *Hardinghen* : Mme Tillież. — *Hénin-Liétard* : Mlle du Chambge. — *Hesdin* : Mlle Charpentier. — *Heuchin* : M. Rifflard. — *Houdain* : Mme Baudinet. — *Hucqueliers* : Mlle Escofier. — *La Recousse* : Mlle Hardouin. — *Laventie* : Mlle d'Hennin. — *Lens* : Mme Geslin. — *Licques* : Mlle Postel. — *Lillers* : Mlle Dissaux. — *Lumbres* : Mme Baillet. — *Marquion* : Mlle Barbier. — *Marquise* : Mme Barbion. — *Montreuil-sur-Mer* : M. Robinet. — *Oisy* : Mlle Mangin. — *Pas* : M. Gomel. — *Pernes-en-Artois* : M. Mizon. — *Rang-du-Fliers* : Mme Lefèvre. — *Samer* : Mme Demarez. — *Saint-Pierre* : M. Kling. — *Saint-Pol-sur-Ternoise* : M. Chevalier. — *St-Venant* : Mme Dubois. — *Sus-Saint-Leger* : Mlle Lemaire. — *Vimy* : Mlle Mannessier. — *Vis-en-Artois* : Mlle Lefebvre (Zélie). — *Vitry-en-Artois* : Mme Fuzier.

Bureaux de Distribution

Arques : Mlle Thiéry. — *Blangy-sur-Ternoise* : Mlle Asselin. — *Boyelles* : Mlle Becquet. — *Bully-Grenay* : Mlle Leclercq. — *Bruay* : Mlle Delattre : *Chocques* : Mlle Duplessis. — *Colembert* : Mme Pierre Defosse. — *Corbehem* : Mme Huguet. — *Havrincourt* : Mme Cagnion. — *Leforest* : Mlle Hecquet. — *Norrent-Fontes* : Mlle Drode. — *Nœux-les-Mines* : Mlle Tripet. — *Oye* : Mlle Defosse. — *Richebourg-l'Avoué* : Mlle Lagache. — *Souchez* : Mme Herland. — *Thérouanne* : Mlle Boningue.

Relais de poste

Boulogne-sur-Mer : M. Leborgne, maître de poste. — *Calais* et *Saint-Pierre* : M. Cailliette. — *Colembert* : M. Level. — *Montreuil-sur-Mer* : M. Lesenne. — *Marquion* : M. Wiart.

Forêts

La France est divisée en trente-cinq arrondissements forestiers. Le Pas-de-Calais appartient au septième arrondissement, qui a son siége à Amiens et comprend les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. L'inspecteur, chef du service dans le Pas-de-Calais, a sa résidence à Boulogne-sur-Mer.

Conservateur : M. BEAUSIRE ✻, rue Évrard de-Foulloy, à Amiens.

Personnel en exercice dans le département

Inspecteur: M. Nouguier, rue Basse des Tintelleries, 5, à Boulogne.
Sous-inspecteur : M. Champenois, rue du Bras-d'Or,7, à Boulogne.
Gardes-généraux : MM. Chenu, à Saint-Omer; — Doudoux, à Hesdin.

Ces agents ont sous leurs ordres :

1° Six brigadiers et vingt gardes préposés à la surveillance des forêts domaniales de Boulogne, Hardelot, Desvres, Guines, Rihoult-Clairmarais et Tournehem, d'une contenance de 7,336 hectares 51 ares ;

2° Dix gardes de bois communaux et hospitaliers d'une contenance de 678 hectares 21 ares.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Le littoral du Pas-de-Calais est compris dans la première circonscription maritime dont le chef-lieu est Cherbourg, et dans le sous-arrondissement de Dunkerque qui se compose des quartiers de Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valery-sur-Somme, ainsi que du sous-quartier de Gravelines.

Sous-arrondissement maritime

Commissaire, Chef du Service de la Marine : M. STÉPHAN, O ✱, au Parc de la Marine, à Dunkerque.
Sous-Commissaire : M. Honoré ✱, à Dunkerque.

Quartier de Calais

Commissaire-adjoint de la Marine, M. Gosselin ✱, chargé de l'inscription maritime, rue de la Poissonnerie, 6, à Calais.
Inspecteur du Service électro-sémaphorique, M. Cornet ✱, capitaine de frégate.
Trésorier des Invalides, M. Bonnefin.
Commis, MM. Benetau et Provost.
Syndic des gens de mer, M. Groussilliat.

Quartier de Boulogne

Commissaire-adjoint de la Marine, M. Curet ✱, commissaire de l'inscription maritime, président du tribunal maritime commercial, rue de la Coupe, 18, à Boulogne.
Professeur d'Hydrographie, M. Lefebvre.
Trésorier des Invalides, M. Le Deuc,
Commis, MM. Britel, Deltour, Lefauconnier et Le Rendu.
Inspecteur des pêches, M. Fourny.
Syndics des gens de mer, MM. Thibaut, à Boulogne ; Vasseur, préposé à l'inscription maritime, à Étaples ; Sorel, au Portel ; Pité, à Berck (quartier de Saint-Valery).

Sociétés Humaines et des Naufrages

Il existe quatre sociétés humaines et des naufrages à Boulogne, Calais, Montreuil et Etaples. Ces sociétés ont pour mission de venir en aide aux naufragés. Celle de Boulogne remonte à l'année 1826.

Société de Boulogne. — *Président honoraire*, M. le Maire de Boulogne ; — *Président*, M. Lonquety aîné ✻ ; — *Vice-président*, M. Campbell ; — *Secrétaire*, M. Larché ; — *Trésorier*, M. Ach. Adam ; — *Ordonnateur des dépenses*, M. Delattre.

Administrateurs : MM. les capitaines Gerr. K. Sadler et Webster, Wedderburne, Merridew, Léon Lesage, et le capitaine de port.

Secrétaire-rédacteur : M. Deseille.

Société de Calais. — *Président* : M. Lemoine ; — *Secrétaire*, M. Ch. Demotier ; — *Trésorier*, M. A. Decroix.

Administrateurs : M. Coffre, Vilain, Ficquoy ✻, E. Mulard, P. Mulard, Monnière.

Société de Montreuil. — *Président*, M. le Sous-Préfet ; — *Vice-président*, M. Delhomel ✻ ; — *Secrétaire*, M. Jeanvrot ; — *Trésorier*, M. Robine.

Société d'Étaples. — *Président*, M. le Commissaire de la marine ; — *Secrétaire*, M. Dumoulin.

TRAVAUX PUBLICS

Service des Mines

Ingénieur en chef : M. De Clerck ✻, rue Delsault, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire : M. Voisin, rue Saint-Aubert, 7, à Arras.
Garde-mines (chargé du service des tourbières) : M. Cœuilte, rue Baudimont, 69, à Arras.

Compagnies houillères du département

Dourges (*Société de Dourges*) : MM. Hély d'Oissel, président du conseil d'administration, à Paris ; — Promper, directeur de la compagnie, à Hénin-Liétard.

Courrières (*Compagnies des mines de houille de Courrières*) : MM. Dupont, président du conseil d'administration, à Douai ; — Constant Mathieu, directeur-gérant, à Douai.

Lens (*Société des mines de Lens*) : MM. Bigo, président du conseil d'administration, à Lille; — Bollaërt, agent général, à Lens.

Grenay (*Compagnie de Béthune*) : MM. Alexis Boittelle, président du conseil d'administration, à Paris ; — Lemasson, directeur, à Violaines.

Nœux (*Compagnie des mines de Vicoigne*) : MM. Boittelle père, président du conseil d'administration, à Cambrai ; — de Bracquemont, ingénieur-directeur, à Nœux.

Bruay (*Compagnie des mines de Bruay*) : MM. Jules Marmottan, président du conseil d'administration, à Paris ; — Lux, ingénieur, à Bruay.

Marles (*Compagnie des mines de houille de Marles*) : MM. F. Rainbeaux, administrateur délégué, à Paris ; — L. Micha, ingénieur, à Marles.

FERFAY (*Compagnie de Ferfoy et d'Ames*) : MM. le baron Lahure, président du conseil d'administration, à Bois de Saint-Pierre-lez-Auchel (près Lillers) ;— Deruelle, directeur gérant, à Bois de Saint-Pierre-lez-Auchel.

AUCHY-AU-BOIS (*Compagnie nouvelle d'Auchy-au-Bois*) : MM. Mary, président du conseil d'administration, à Paris ;— Robert, régisseur, à Auchy-au-Bois.

FLÉCHINELLE (*Compagnie houillère de la Lys-Supérieure*) : MM. Wartelle Deretz, président du conseil d'administration, à Arras ; — Tonneau, ingénieur-directeur, à Fléchinelle.

VENDIN (*Société houillère de Vendin-lez-Béthune*) : MM. Hanon-Sénéchal, président du conseil d'administration, à Béthune ; — Brun, directeur-gérant, à Annezin.

MEURCHIN (*Société houillère de Meurchin*) : MM. Grenet de Florimond, président du conseil d'administration, à Meurchin ; — D'Halluin-Bernard, agent principal, à Béthune.

CARVIN (*Compagnie houillère de Carvin*) : MM. Masclef, administrateur délégué, à Lille ; — Daubresse, ingénieur, à Carvin.

OSTRICOURT (*Compagnie charbonnière douaisienne*) : MM. Coquelin, président du conseil d'administration, à Douai ; — Thomas, directeur, à Oignies.

LIÉVIN (*Société houillère de Liévin*) : MM. E. Delebecque, président du conseil d'administration, à Denain ;— Courtin, agent général, à Liévin.

DOUVRIN (*Compagnie houillère de Douvrin*) : MM. Caille père, président du conseil d'administration, à La Bassée ; — Demailly, agent comptable, à Douvrin.

HARDINGHEN et FIENNES (*Société en voie de formation*) : M. Delmiche, ingénieur, à Réty.

Service des Ponts et Chaussées

Ingénieur en chef : M. BOULANGÉ ✻, rue St-Maurice, 26.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF. — *Conducteurs* : MM. Gerreth, Robiquet, Richard (Jean-Baptiste).—*Employé secondaire* : M. Richard (Philippe). — *Expéditionaire* : M. Cornet.

Arrondissement du Sud (à Arras)

Ingénieur ordinaire : M. Mancel, rue des Baudets, 2, à Arras.

Conducteurs : MM. Leduc, Legrand (Désiré), Surugue, Évrart et Derain, à Arras.

Employés secondaires : MM. Legrand (J. B), Delevaque, Musart, Coret, à Arras ; — Stenne, à Neuville-Saint-Vaast.

Arrondissement de l'Ouest (à Moutreuil)

Ingénieur ordinaire : N.

Conducteurs : MM. Try, Thérouanne et Recquelin, à Montreuil ; — Wattieaux et Hecquet, à Hesdin ; — Vanherzecke, à St-Pol ; — Ogier, à Auxi-le-Château.

Employés secondaires : MM. Helle, Hédin et Holleville, à Montreuil.

Arrondissement du Nord (à St-Omer)

Ingénieur ordinaire : M. Deschamps de Pas ✻, rue du Centre 10, à St-Omer.

Conducteurs : MM. Tournant, Bertaut et Cazin, à St-Omer ; — Bacquet, à Calais ; — Hautin, à Boulogne.

Employés secondaires : MM. Radoszewski, à Marquise ; — Legrand (Alphonse), à Saint-Omer.

Arrondissement de l'Est (à Béthune)

Ingénieur ordinaire : M. Vainet, rue de la Délivrance, 8, à Béthune.

Conducteurs : MM. Smolinski, Coppé, Laloyaux, Merche, Bridoux, Marcourt, à Béthune ; — Blanpain, à Saint-Omer ; — Rué, à La Bassée ; — Cresson, à Lillers.

Employés secondaires : MM. Beugin, à Béthune, et Simon, agent temporaire, à Béthune.

Service de la Navigation

Ingénieur en chef : M. BERTIN ✱, rue Jean de Gouy, 13, à Douai.
Ingénieurs ordinaires : MM. les ingénieurs du Service des Ponts et Chaussées, dans leurs arrondissements respectifs.
Conducteurs : MM. Gaget et Deguisnes.
Employés secondaires : MM. Brifaut, Sanderet et Desaulty.

Service des Ports maritimes et des Phares

Ingénieur en chef : M. LEGROS ✱, quai du Bassin, 2, à Boulogne.
BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF. — *Conducteur* : M. Lefebvre (Alp.); — *Employés secondaires* : MM. Varlet, Quarré et Renouard.

Arrondissement maritime de Boulogne

Ingénieur ordinaire : M. Vivenot, à Boulogne.
Conducteur principal : M. Lens (à Étaples).
Conducteurs : MM. Leroy et Nollen; — *Conducteur auxiliaire* : M. Dominois (I.); — *Employés secondaires* : MM. Anquez et Warluzel.
Capitaine de port : N ; — *Lieutenant de port* : M. Lefort; — *Maîtres de port* : MM. Ménard et Hénin, à Boulogne ; — Bigot, à Étaples ; — Sorel, au Portel (à titre intérimaire).

SERVICE SPÉCIAL DU BASSIN A FLOT DE BOULOGNE.

Ingénieur ordinaire : M. Vivenot ; — *Conducteurs* : MM. Lorgnier et Troude ; — *Employé secondaire* : M. Descamps.

Arrondissement maritime de Calais

Ingénieur ordinaire : M. Aron ✱, rue de la Citadelle, 147, à Calais.
Conducteurs : MM. Delabie, Dominois (J.-B.), Delannoy (fils) et Ravin (Théophile) ; — *Employés secondaires*, MM. Lisse, Walle, Drain et Dominois (Théophile).

Capitaine de port : M. Lamy ; — *Maîtres de port* : MM. Beaugrand, Lavallée et Guichon.

Surveillance des Bateaux à vapeur

Une ordonnance en date du 17 janvier 1846 a prescrit l'institution dans chaque port où la navigation à la vapeur est en usage, d'une commission chargée de la surveillance des bateaux à vapeur.

Cette Commission doit visiter les bateaux au moins tous les trois mois et s'assurer que toutes les mesures prescrites par les règlements sont exécutées.

Deux commissions fonctionnent dans le département, l'une à Calais, l'autre à Boulogne. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

CALAIS. — MM. Aron ✻, ingénieur ordinaire des ports maritimes, *président* ; — Gosselin, commissaire-adjoint de la marine ; — Lamy, capitaine de port ; — Valdelièvre, constructeur.

BOULOGNE. — MM. Legros ✻, ingénieur en chef des ports, *président* ; — Vivenot, ingénieur ordinaire ; — Curet ✻, commissaire-adjoint de la marine ; — le capitaine de port ; — Lefebvre, professeur d'hydrographie.

Wattringues

Il existe dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, une étendue considérable de terrains qui ont été conquis sur les eaux et qui sont devenus très-productifs, grâce aux travaux de dessèchement effectués par des associations connues sous le nom de Wattringues.

Ces associations, qui fonctionnent depuis un temps immémorial, ont été réorganisées par un décret du 28 mai 1809. Elles sont maintenant régies par une ordonnance du 27 janvier 1837.

Les terrains soumis au régime des Wattringues sont divisés en huit sections :

Première Section (arrondissement de Saint-Omer.)

La première section des Wattringues comprend tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le watergand de Drack, le canal de Calais, la rivière de Nielles, et une ligne en deçà de laquelle sont les marais d'Audruick, Polincove et Ruminghem.

Président : M. Dartois, à Nortkerque. — *Administrateurs* : MM. Delattre-Bernet, à Muncq-Nieurlet ; Stoclin-Geugheleuck, à Saint-Folquin ; Lallemand (Honoré), à Sainte-Marie-Kerque ; Dewèvre-Doullé, Dupont, O ✻, et Dereudre (Louis), à Audruick. — *Receveur*, M. Damez-Duquesne. — *Conducteur*, M. Dominique Stoclin.

Deuxième section (arrondissement de St-Omer).

La deuxième section des Wattringues est composée du territoire situé entre la rivière d'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le watergand de Drack et la rivière d'Oye.

Président : M. Delplace-Delplace, à Oye. — *Administrateurs* : MM. Laurent-Deldrève, Mercier (Ovide) ; Martel, député ; Hubert-Coquiller père, Caron (Edouard) et Deldrève-Gresset. — *Receveur*, M. Dubois (fils), à Oye. — *Conducteur*, M. Fournier.

Troisième section (arrondissement de Boulogne).

La troisième section des Wattringues est comprise entre la rivière du Houlet, la ligne allant à la mer et le canal de Calais jusqu'au Fort-Rouge.

Président : M. Boulanger, à Coulogne. — *Administrateurs* : MM. Matis (Isidore), Brunet (Auguste), de Givenchy, Liame, Dagbert, Sergeant, Hamerel-Moze. — *Conducteur-receveur* : M. Delozière (René), à Coulogne.

Quatrième Section (arrondissement de Boulogne).

La quatrième section des Wattringues est formée du territoire compris entre le canal de Guines, celui de Calais et la mer, et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles et Boucres et celui de Guines, à la gauche du canal.

Président : M. Hubert-Codron, à Frethun. — *Administrateurs* : MM. Boulanger-Rohart, à Guines ; Hamain-Lacroix, à Nielles-lez-Calais ; Vieillard, à Sangatte ; de Saint-Paul fils, à Hames-Boucres ; Cour-

plègne (Henri), à Coulogne; Boutroy-Parenty, à Coquelles. — *Conducteur-receveur* : M. Delozière (Louis), à Hâmes-Boucres.

Cinquième Section (arrondissement de Boulogne).

La cinquième section des Wattringues s'étend entre le canal de Guînes, celui de Calais, et la rivière de Nielles; en font aussi partie les marais de Nielles, Ardres, Balinghem, Andres et Guînes.

Président : M. Boulanger-Bernet, à Andres. — *Administrateurs* : MM. Cordier de la Houssaye (Félix), à Coulogne; de Guizelin (Gustave) et Rébier (Charles), à Guînes; de Saint-Just (Ernest), à Bois-en-Ardres; Parenty-Sy, aux Attaques; Delattre-Bernet, à Andres. — *Conducteur-receveur* : M. Delozière (Louis), à Hâmes-Boucres.

Sixième Section (arrondissement de Boulogne).

La sixième section des Wattringues comprend toutes les terres qui peuvent être inondées par la rivière de Slack et ses affluents et qui forment la vallée de Marquise, depuis Fiennes et Rinxent jusqu'à l'embouchure de la Slack.

Président : M. H. de Rosny, à Boulogne; *Administrateurs* : MM. Hénon-Verlingue et Duflos-Dupont, à Marquise; Lorgnier, à Boulogne. — *Secrétaire* : M. L. Benard. — *Receveur* : M. Longuemaux, à Marquise; — *Conducteur* : M. Nollen, à Boulogne.

Septième Section (arrondissement de Saint-Omer).

La septième section des Wattringues est composée du territoire de Longuenesse, Clairmarais, partie de Saint-Omer, Saint-Martin-au-Laërt, Salperwick Tilques, Sérques, Moulle, Houlle et Eperlecques.

Président : M. Degrave ✱, à Moulle; — *Administrateurs* : MM. Berteloot-Boulin, Castel, Duquénoy-Warenghem, Duquénoy-Walleux, Godin et Houzet (Alexandre). — *Receveur* : M. Devey, à Saint-Omer. — *Conducteur* : M. Brifaut.

Huitième section (arrondissement de Boulogne).

La huitième section de Wattringues comprend les terrains soumis aux inondations du ruisseau des Anguilles, depuis sa source jusqu'à la mer, et formant les marais de Tardinghen, près de Wissant.

Président : M. Hamain (Benoît), à Tardinghen. — *Administrateurs* : — MM. Lefebvre (François), Routier (François) et Boulanger

(François), à Tardinghen ; Delattre (Pierre-A.) et Parenty (Usmar), à Audinghen ; Francoville (Constantin), à Campagne ; — *Receveur*, M. Boutry, à Tardinghen ; —*Conducteur*, M. Dufay (André), à Tardinghen.

Syndicats de desséchements

Indépendamment des Commissions de Wattringues existant dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, il y a, dans le département, plusieurs Commissions syndicales instituées également dans le but de dessécher des terrains bas et d'entretenir les desséchements.

Quelques-uns de ces syndicats ont pour objet :

1° Le dessèchement des marais communaux d'Oisy, Rumaucourt, etc. ;

2° Le curage et l'entretien du cours d'eau le Trinquis et de ses affluents ;

3° Le curage et l'amélioration de la rivière la Canche et de ses affluents ;

5° L'entretien des travaux de dessèchement et de défense des bas champs à Saint-Josse, etc. ;

5° Le curage et l'entretien de la Laquette ;

6° Le curage et l'entretien de la rivière non canalisée la Lys, de ses dérivations et de ses affluents ;

7° Le curage et l'entretien de l'Aa non navigable ;

8° L'assèchement de la vallée de la Lys entre Aire et Saint-Venant ;

9° La police de la Ternoise.

Les autres sont composés ainsi qu'il suit :

Desséchement des Marais de Beuvry

Président : M. Merlin. — *Commissaires* : MM. Duquesnoy, Brasier, Flahaut, Dollet, Pégard, Hurtrel ; — *Suppléants* : MM. Dollet (François), Maniez, Febvin.

Entretien des Marais de Beuvry

Président : M. Dansou ✱. — *Commissaires* : MM. Dollet, Vallage, Merlin, Sallingue, Hurtrel (de Verquigneul), Hurtrel (de Béthune) ; — *Suppléant* : M. Risbés.

Desséchement du Flot de Wingles

Président : M. Brasme (François). — *Commissaires* : MM. Les

maires de Bénifontaine, Douvrin, Billy-Berclau, Hulluch, Meurchin et Wingles.

Entretien du Lit la Souchez

Président : M. Spriet. — *Commissaires* : MM. Hache, Piéron, Despierre, Decrombecque, Roussel, Déprez- Gourlet.

Desséchement de la Vallée Authie

Président : M. Foconnier. — *Commissaires* : MM.Paillat, Lejeune, Noël, Pétin, Dusannier.

Desséchement de la Vallée d'Airon

VERSANT NORD. — *Président*: M. Guilbert (François-Florent). — *Commissaires* : MM. Godin, Tétu, Journel, Buquet, Lafillé, Guilbert (Joseph).

VERSANT SUD. — *Président* : M. Chariot. — *Commissaires* : MM. Macquet (Adolphe), Griset, le Vte de la Fontaine-Solarre, Macquet (Edouard), Landrieux, Enlart.

Chemin de Fer du Nord

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

SERVICE DU CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION.

Inspecteur général du Contrôle : M. DIDAY, O ✱, ingénieur en chef, rue Say, 4, à Paris.

Attachés au service du contrôle : MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées de Froissy, à Amiens ; Mancel, à Arras ; Flamant, à Lille ; — MM. les Ingénieurs des mines Liénard, à Amiens ; Voisin, à Arras ; Matrot, à Lille ; — M. le garde-mines Cœuilte, à Arras.

Inspecteur principal : M. de Meynard, à Paris.

Inspecteurs particuliers : MM. Petit, à Creil ; Harel, à Lille.

Commissaires de surveillance administrative : MM. Perlet ✱, à Arras ; N. à Béthune ; Gay, à Boulogne ; Bocquet ✱, à Calais.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES NOUVELLES LIGNES.

M. l'Ingénieur en chef MAHYER ✱, rue de Grenelle-Saint-Germain, 102, à Paris.

MM. les Ingénieurs Deschamps de Pas ✱, à Saint-Omer, et Vainet, à Béthune.

MM. les Conducteurs Coppé, à Béthune ; Rué, à La Bassée ; Cajet, à Aire, et Bertaud, à Saint-Omer.

M. Roussel, employé secondaire, à Saint-Omer (1).

ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

Président du Conseil d'administration (2) : M. le baron de ROTHSCHILD ✱, rue Lafitte, 19, à Paris.

Vice-président : M. DELEBECQUE, C ✱, rue Malesherbes, 2.

(1) Les deux ingénieurs et les quatre conducteurs appartiennent au service ordinaire des Ponts et Chaussées du département. — M. Roussel, employé secondaire, fait seul exclusivement partie du service du contrôle.

(2) Le siége du Conseil d'administration est à la gare du Nord, rue de Dunkerque, 18.

Membres du Comité de Direction : MM. Caillard (Marc) ✱; — le baron de Saint-Didier ✱; — Say (Léon); — Halphen (Louis); — le baron de Champlouis ✱; — le baron James de Rothschild.

Administrateurs : MM. Adam (Alexandre), O ✱; — Barbet, G O ✱; — Burton, ✱; — le Mis Dalon, O ✱; — Deschamps, G ✱; — Dehaymin (Gabriel) ✱; — le duc de Galliera; — Hottinguer (Ph.) ✱; — Kuhlmann, C ✱; — le gén. Morin, G O ✱; — le duc de Mouchy ✱; — Picard (Charles) O ✱; — le baron Gustave de Rothschild ✱, — le baron Anthony de Rothschild, et le baron Lionel de Rothschild (à Londres); — le Vte de Saint-Pierre ✱; — le baron de Soubeyran, O ✱; — Vernes (Félix).

ADMINISTRATION CENTRALE.

Secrétaire de la Compagnie : M. Castel ✱, rue de Dunkerque, 18.

Chef du contentieux : M. de Ronseray ✱; — *Chef de la comptabilité générale* : M. Maignol; — *Chef des titres* : M. Comte; — *Chef du domaine* : M. Olivier ✱; — *Caissier central* : M. Seigneurie.

EXPLOITATION ET MATÉRIEL.

Ingénieur, chef de l'exploitation : M. Mathias (Félix) ✱, rue de Dunkerque, 20, à Paris.

Inspecteurs principaux de l'exploitation : MM. Saisset, à Amiens; — Lecœur, à Boulogne-sur-Mer; — Lagarde ✱, à Lille.

Ingénieurs de la traction : MM. Guérard, à Amiens; — Mathias ✱, à Lille. — *Chefs de dépôt* : MM. Noël, à Amiens; — Noël, à Boulogne; — Hafner, à Calais; — Pandelle, à Hazebrouck; — Bénistant, à Lille.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Ingénieur en chef, chargé du service des travaux et de la surveillance : M. Couche, O ✱, rue du faubourg-Montmartre, 57, à Paris.

Ingénieur des travaux neufs : M. Guillon ✱, à Amiens.

Ingénieur de la voie : MM. Lebargy, à Amiens; — Pouëll ✱, à Douai; — Morice, ✱, à Hazebrouck.

Conducteurs des travaux : MM. Devaux, à Arras; — Léchelle, à Béthune; — Bailliet, à Boulogne; — Brunel, à Calais; — Cogniaux, à Lens; — Pignel, à Marquise.

Inspecteurs : MM. Pignel, à Amiens; — Laut, à Douai; — Hardelin, à Hazebrouck.

CHEFS DE GARE ET DE STATION (*dans le département*).

MM. Baudry, à *Achiet* ; — Favre, à *Boisleux* ; — Spéry, à *Arras* ; — Dieu, à *Rœux* ; — Maës, à *Vitry* ; — Lacuisine, à *Corbehem* ; — Lambin, à *Hénin-Liétard* ; — Fache, à *Billy-Montigny* ; — Lefrançois, à *Farbus* ; — Duburcq, à *Lens* ; — Ravin, à *Bully-Grenay* ; — Leroux, à *Nœux* ; — Boitel, à *Béthune* ; — Adam, à *Chocques* ; — Deriencourt, à *Lillers* ; — Duteyeul, à *Aire* ; — Anquetin, à *St-Omer* ; — de Guillabert, à *Audruick* ; — Poirson, à *Ardres* ; — Gravis, à *Saint-Pierre* ; — Tissandier, à *Calais* ; — Rénié, à *Frethun* ; — Osset, à *Caffiers* ; — Watson, à *Marquise* ; — Prieur, à *Wimille* ; — Bérode, à *Boulogne* ; — Demarcy, à *Pont-de-Briques* ; — Lacroix, à *Neufchâtel* ; — Fercot, à *Etaples* ; — Huprel, à *Montreuil-Verton*.

AGRICULTURE ET COMMERCE

Agriculture [1]

Services des Haras

Inspecteur général pour la région du Nord : M. le baron DE LA MOTTE ✻, à Amiens, rue Saint-Louis, 68.

Bergerie nationale du Haut-Tingry

Il existe dans le département une Bergerie nationale dont le siége est à Tingry (canton de Samer), et à laquelle est annexée une Ecole de bergers.

Directeur : M. Guédon.

Cercle agricole du Pas-de-Calais

Président, M. F. Brasme; — *Vice-présidents,* MM. Bouilliez-Bridou et Démiautte ; — *Secrétaire,* M. Ernest Deusy ; — *Secrétaire-adjoint,* M. Achille Bouilliez ; — *Trésorier-Archiviste-Bibliothécaire,* M. Alexandre Godin : — *Trésorier adjoint,* M. Crépin.

Sociétés d'agriculture

SOCIÉTÉ CENTRALE DU PAS-DE-CALAIS. — *Président d'honneur* : M. le comte de RAMBUTEAU ✻, préfet. — *Président honoraire :* M. Demory (Ch.). — *Président titulaire,* M. L. Pilat ✻ ; — *Vice-président* : M. Bouilliez-Bridou ; — *Secrétaire,* M. Pagnoul ; — *Serétaire adjoint* : M. Albéric de Galametz ; — *Archiviste Trésorier* : M. Godin.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BÉTHUNE. — *Président* : M. le comte Fouler de Relingue ✻ ; — *Vice-président* : M. Dellisse-Engrand ✻ ; — *Secrétaire* : M.F. Brasme ; — *Trésorier* : M.Laurent (Edouard).

(1) Le personnel des Chambres consultatives d'agriculture est au chapitre de l'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, avec le service des épizooties et les commissions cantonales de stastistique.

Société d'Agriculture de Boulogne. — *Président d'honneur* : M. Alex. Adam, O ✻. — *Président*, M. Dufour. — *Vice-présidents*, MM. Aug. Chauveau et Lefebvre du Prey — *Secrétaire*, N. — *Trésorier* : M. le docteur Ovion; — *Archivistes-Bibliothécaires* : MM. Gérard ✻ et Carpentier ✻; — *Membres du Bureau* : MM. Lefebvre-Sénéca et Ternaux père; — *Secrétaire-rédacteur*, M. Ed. Flour.

Société d'Agriculture de Montreuil. — *Président*, M. Delhomel ✻; — *Vice président*, M. Jourdain ✻; — *Secrétaire*, M. Pagniez; — *Trésorier*, N.

Société d'Agriculture de Saint-Omer. — *Président*, M. Quenson, O ✻; — *Vice-président*, M. de Pelet; — *Secrétaire-général*, M. Caullet (Louis); — *Secrétaire général adjoint*, M. Révillion (Ch.); — *Trésorier*, N.

Société d'Agriculture de St-Pol. — *Président*, M. Mathieu ✻; — *Vice-président*, M. Hoyez; — *Secrétaire*, M. Bouilliez (Achille); — *Trésorier*, M. Lambert (Martial); — *Vice-secrétaire*, M. Brassart.

Société agricole et industrielle du canton de Calais. — *Président*, M. Hubert-Codron; — *Vice-présidents*, MM. Foissey et Valdelièvre; — *Secrétaires*, MM. Pruvost et N.,

Comices agricoles

Comice de Fauquembergues (fondé en 1839). — MM. Senlecq, *président*; — Levasseur de Fernehem, *vice-président*.

Comice de Croisilles (créé en 1865). — MM. Boisleux ✻, *président*; — Démiautte et Deraucourt, *vice-présidents*; — N., *secrétaire*; — Demory (Henry), *secrétaire-adjoint*.

Comice d'Aire (créé en 1865, pour les cantons d'Aire et de Norrent-Fontes). — MM. le Préfet du Pas-de-Calais, *président d'honneur*; — le Maire d'Aire, *président*; — Bouvart, *vice-président*; — de Perretti della Rocca, *secrétaire*; — Ducrocq, *vice-secrétaire*; — Labitte, *trésorier*.

Comice de Fruges (créé en 1865). — MM. Boulenger, *président*; — de Wailly de Wandonne, *vice-président*; — N., *secrétaire*; — Bracquart, *secrétaire-adjoint*.

Comice de Carvin (créé en 1866). — MM. Louis de Clercq, *président*; — Delaby (fils), *secrétaire*; — Deligne, Ringo, Peltier et Couriez, *membres du Bureau*.

Commerce et Industrie

Chambres de commerce

CHAMBRE D'ARRAS. — La circonscription de la Chambre de commerce d'Arras comprend l'arrondissement d'Arras, les cantons de Béthune, Cambrin, Carvin et Lens (Béthune), et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte (Saint-Pol).

MM. Colin (Maurice), O ✱, *président*; — Périn, *secrétaire*; — Delétoille-Colin, Leroux (Ephrem), Renard-Desonguis ✱, Trannin-Harbaville, N. N. N., *membres*.

CHAMBRE DE BOULOGNE. — La circonscription de cette Chambre comprend les cantons de Boulogne (Nord et Sud), celui de Samer, et tout l'arrondissement de Montreuil.

MM. B. Gosselin, *président*; — Leglaive, *secrétaire*; — Carmier (Émile), *trésorier*; — Ternaux-Crouy, *ordonnateur des dépenses*; — Huret-Lagache, Lebeau (Jules) ✱, Leglaive, Lonquéty aîné ✱, Vidor, *membres*.

CHAMBRE DE CALAIS. — La circonscription de cette Chambre comprend les cantons de Calais, Desvres, Guînes et Marquise (Boulogne), et ceux d'Ardres et Audruick (Saint-Omer).

MM. Dessin ✱, *président*; — Houette, *secrétaire*; — Bellart, Dewailly-Louchez, Fournier fils, Renard, Sarazin, Vendroux, N., *membres*.

CHAMBRE DE SAINT-OMER. — La Chambre de commerce de Saint-Omer embrasse, dans sa circonscription, les cantons de Lumbres et de Saint-Omer (Saint-Omer), d'Auxi-le-Château, d'Heuchin, du Parcq et de Saint-Pol (St-Pol), d'Houdain, de Laventie, de Lillers et de Norrent-Fontes (Béthune).

MM. Degrave ✱, *président*; — Hermant-Bouquillion, *secrétaire*; — Deneuville, *trésorier*; — Belin, Bléchet, Graux, Fiolet ✱, Platiau, Porion (Eugène), *membres*.

Chambre consultative des Arts et Manufactures

(à Saint-Pierre).

MM. Cailliette, *président*; — Dagbert, *secrétaire*; — Bimont, Bruxelle, Capelle, Cordier-Béco, Legendre, Lheureux, Maniez (père), Rebière, Vaillant, Valdelièvre, *membres*.

Comité des armateurs et patrons de pêche, à Boulogne.

MM. Curet ✱, commissaire-adjoint de la marine, *président supérieur* ; — Vidor fils, *président ;* — Altazin-Lobet, *secrétaire* ; — Tétard-Gourmay, *trésorier* ; — Deseille, *secrétaire-rédacteur.*

Courtiers de navires, interprètes.

MM. Delattre-Coquet, Dewisme et Sellier, à *Boulogne* ;— Duniagou, Hobacq, de Rheims et Salembier, à *Calais.*

Banque de France

Par décret du 13 juin 1855, la Banque de France a été autorisée à établir une succursale à Arras. Les opérations de cette succursale sont les mêmes que celles de la Banque et sont exécutées sous la direction du Conseil général de cet établissement financier, conformément à l'ordonnance royale du 20 mars 1845.

Succursale d'Arras.

Les bureaux de la succursale d'Arras sont ouverts de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

Escomptes : Mardi et Vendredi, de 9 heures à 10 1/2.

Versements pour billets à ordre et virements, jusqu'à midi et demi.

Encaissement de coupons : Tous les jours, de 9 heures à 10 heures.

Avances sur chemins de fer français, rentes françaises, bons du Trésor, Crédit foncier, etc. — Les demandes doivent être remises les jours d'escompte avant dix heures et demie.

Censeurs : MM. Colin (Maurice), O ✱ ; — Curnier ✱, trésorier-payeur-général ; — N.

Administrateurs : MM. Legentil-Trannin, Fagniez aîné ✱, Trannin-Harbaville, Renard-Desongnis ✱, Delétoille-Coquelle, Dehée-Braine.

Directeur : M. Van den Brule.

Caissier, M. Platel ; — *Chef de Comptabilité*, M. Renut ; — *Commis*, M. Decluzeaux.

Consulats étrangers

ANGLETERRE. — *Consuls* : MM. Hamilton, Grande Rue, 113, à Boulogne ; — Hotham, rue Courtenveau, à Calais.
Vice-consuls : MM. J. H. Sadler, rue de la Paix, 114, à Boulogne ; — Thomsett, rue de la Cloche, à Calais.

AUTRICHE. — *Consul* : M. Vendroux père, rue de la Mer, à Calais.
Vice-consuls : MM. Ach. Adam, rue de l'Écu, 6, à Boulogne ; — Vendroux fils, rue Leveux, à Calais.

BELGIQUE. — *Consuls* : MM. Ach. Adam, rue de l'Écu, 6, à Boulogne ; — L. Dessin ✻, rue Neuve, 96, à Calais.
Vice-consul : M. Lemoine, rue de la Douane, à Calais.

BRÉSIL. — *Vice-consul* : M. Hippolyte Adam, rue Siblequin, 35, à Boulogne.

DANEMARCK. — *Consul* : M. Vendroux père, rue de la Mer, à Calais.
Vice-consuls : MM. Em. Carmier, rue de l'Ecu, 6, à Boulogne ; — Vendroux fils, rue Leveux, à Calais ; — Ach. Souquet, à Etaples ; — Havet, à Montreuil.

ESPAGNE. — *Vice-consuls* : MM. Em. Carmier, rue de l'Ecu, 6, à Boulogne ;— De Rheims, rue de l'Etoile, à Calais ;— Ach. Souquet, à Etaples.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Consul* : M. John de la Montagnie, rue du Jeu de Paume, 23, à Boulogne ; — *Agent consulaire* : M. Vendroux fils, rue Leveux, à Calais.

HOLLANDE. — *Consuls* : MM. Al. Adam, O ✻, rue de l'Ecu, 18, à Boulogne ; — Vendroux père, rue de la Mer, à Calais.
Vice-consuls : MM. Em. Carmier, rue de l'Ecu, 6, à Boulogne ; — Ach. Souquet, à Etaples.

ITALIE. — *Agents-consulaires* : MM. J.-C. Lonquéty, rue de Boston, 44, à Boulogne ; — Darquer, rue de la Harpe, à Calais.

NICARAGUA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul* : M. Ach. Adam, rue de l'Ecu, 6, à Boulogne.

PORTUGAL. — *Consuls* : MM. Hipp. Adam, rue Siblequin, 35, à Boulogne ; — Vendroux père, rue de la Mer, à Calais.

PRUSSE. — *Vice-consul* : M. Vendroux fils, rue Leveux, à Calais.

RUSSIE. — *Vice-consul* : M. Houette, rue Eustache de Saint-Pierre, à Calais.

SUÈDE ET NORWÉGE. — *Consuls* : MM. Jules Lebeau ✻, à Boulogne ; — Clausen, rue Saint-Michel, à Calais.
Vice-consul : M. Ach. Souquet, à Etaples.

TURQUIE. — *Consul* : M. Mulard, rue du Paradis, à Calais.
Vice-consul : M. Ach. Adam, rue de l'Ecu, 6, à Boulogne.

VÉNÉZUÉLA (RÉPUBLIQUE DE). — *Consul* : M. Rouxel, rue des Vieillards, 8, à Boulogne.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Presse

Journaux politiques publiés dans le département

AIRE. — *L'Echo de la Lys*, paraissant le vendredi. — Rédacteur-gérant, M. Guillemin. — Imprimerie Guillemin.

ARRAS. — *L'Avenir, journal d'Arras et du Pas-de-Calais*, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur-gérant, M. Alphonse Brissy. — Imprimerie A. Brissy.

Le Courrier du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef-gérant, M. le baron de Sède de Liéoux ; — Secrétaire de la rédaction, gérant, M. Mongruel. — Imprimerie de Sède et C^ie^.

L'Ordre, journal du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef-gérant, M. Léon Gramain ; — Directeur, M. Dupont-Desaulty. — Imprimerie A. Courtin.

Le Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Gérants, MM. Frechon et Planque. — Imprimerie A. Planque et Ém. Frechon.

BOULOGNE. — *La Colonne, journal de Boulogne-sur-Mer*, paraissant le dimanche et le jeudi. — Rédacteur en chef, M. Hermand ; — Gérants, MM. Hermand et Delahodde. — Imprimerie H. Delahodde.

La France du Nord, journal quotidien international, paraissant tous les jours, le lundi excepté. — Rédacteur en chef-gérant, M. Edmond Magnier. — Imprimerie E. Magnier.

L'Impartial, de Boulogne-sur-Mer, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur, N. ; — Gérant, M. Ch. Aigre. — Imprimerie Ch. Aigre.

CALAIS. — *Journal de Calais, et des cantons d'Ardres, Audruick, Guînes et Marquise,* paraissant le mercredi. — Rédacteur-géraut, M. Le Roy. — Imprimerie Le Roy.

Le Moniteur de Calais et de Saint-Pierre, paraissant le samedi. — Rédacteur-gérant, M. Tartar. — Imprimerie Tartar-Crespin.

L'Union républicaine, journal du Calaisis, paraissant le mercredi et le samedi. — Rédacteur-gérant, N. — Imprimerie E. Magnier, à Boulogne.

Le Détroit du Pas-de-Calais, paraissant le dimanche et le jeudi. — Rédacteur en chef-gérant, M. C. Wable. — Imprimerie J. Lance, à Saint-Omer,

MONTREUIL. — *La Montreuilloise, journal de l'arrondissement de Montreuil,* paraissant le mardi et le vendredi. — Rédacteur-gérant, M. Ad. Blondel. — Imprimerie Blondel-Obert.

Le Journal de Montreuil et de l'arrondissement, paraissant le jeudi. — Rédacteur-gérant, M. J. Duval. — Imprimerie J. Duval.

SAINT-OMER. — *L'Eclaireur du Pas-de-Calais, journal démocratique,* paraissant le mardi et le vendredi. — Rédacteur en chef-gérant, M. Alexis Delarre. — Imprimerie Fleury Lemaire.

L'Indépendant du Pas-de-Calais, paraissant tous les jours, le dimanche excepté. — Rédacteur en chef, M. Alfred Marc. — Gérant, M. Lance. — Imprimerie J. Lance.

Le Mémorial Artésien, paraissant les mardi, jeudi et samedi. — Rédacteur en chef-gérant, M. Victor Fleury. — Imprimerie Fleury-Lemaire.

SAINT-PIERRE. — *L'Avenir de Saint-Pierre,* paraissant le samedi. — Rédacteur-gérant, M. Gontier. — Imprimerie H. Gontier.

Journaux non politiques et Ecrits périodiques.

ARRAS. — *La Semaine religieuse du diocèse,* paraissant le jeudi. — Imprimeurs-éditeurs-gérants, MM. A. Planque et Ém. Frechon.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse. — Directeur, M. l'abbé J. Corblet. — Imprimeurs-gérants, MM. A. Planque et Ém. Frechon.

Revue des Sciences ecclésiatiques, théologie, dogme, morale, histoire. — Imprimeurs-éditeurs, MM. A. Planque et Ém. Frechon.

BÉTHUNE. — *La Revue artésienne, journal de Béthune et de son arrondissement,* paraissant le vendredi. — Imprimeur-éditeur-gérant, M. C. Delpierre.

Le Journal de Béthune et de son arrondissement, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur, M. Reybourbon.

LILLERS. — *L'Eclaireur Artésien, journal de Lillers*, paraissant le dimanche. — Imprimeur-éditeur-gérant, M. Jules Delory.

SAINT-POL. — *L'Abeille de la Ternoise, journal de Saint-Pol et de son arrondissement*, paraissant le samedi. — Imprimeur-éditeur-gérant, M. F. Becquart.

Personnel médical

Docteurs en médecine

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *Arras* : MM. Brémart, Dehée, Dupuich, Dusart, Germe, Lescardé fils, Lestocquoy (Désiré), Leviez, Maurice, Serré, Stival, Trannoy ✱. — *Bapaume* : M. Guibert. — *Inchy* : M. Leconte. — *Mercatel* : M. Lestocquoy (Louis). — *Oisy* : M. Dilloir. — *Orville* : M. Hannard. — *Vitry* : M. Saudemont.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — *Béthune* : MM. Bailleul ✱, Caron, Danson ✱, Haynaut, Leroy ✱, Lotte. — *Billy-Montigny* : M. Poiteau. — *Bouvigny-Boyeffles* : M. Mathon. — *Carvin* : MM. Delay et Robert. — *Hénin-Liétard* : MM. Demarquette et Thellier. — *Lens* : M. Lequette. — *Lillers* : M. Laversin. — *Saint-Venant* : M. Florimont.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *Boulogne* : MM. Bourgain, Cazin fils, Duhamel, Filliette, Flour, Guerlin, Gros, Legay ✱, Livois ✱, Ovion, Perrochaud ✱. — *Calais* : MM. Brégeaut, Chély ✱, Darnel, Devot, Foucques, Garasse. — *Desvres* : M. Dussol. — *Guines* : MM. Delsaux et Gody. — *Marck* : M. Gély. — *Marquise* : MM. Tellier et Loppe. — *Peuplingues* : M. Cadet. — *Questrecques* : M. Noël. — *Saint-Pierre* : MM. Ducastel, Cuisinier, Warenghem. — *Sangatte* : M. Robbe. — *Tingry* : M. Dupont.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *Berck* : M. Perrochaud ✱. — *Fressin* : M. Desmons. — *Fruges* : MM. Fauvelle et Planque. — *Hesdin* : MM. Brullé, Danvin ✱ et Plet. — *Montreuil* : MM. Delplanque, Houzel (Edmond) et Hallette.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER. — *Aire* : MM. Boutin et Catrice. — *Ardres* : M. Canu. — *Ecques* : M. Coche. — *Saint-Omer* : MM. Castier, Evrard ✱, Lardeur, Mantel, Musard ✱ et Wintrebert.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL. — *Aubigny* : M. Blaire. — *Auxi-le-Château* : MM. Beaussart et Goddée. — *Avesnes-le-Comte* : M. Ledru. — *Frévent* : MM. Herbout et Obé. — *Heuchin* : M. Payelle. — *Pernes* : M, Plouvier fils. — *Saint-Pol* : MM. Bornay et Planque.

Officiers santé.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *Agny* : M. Deriencourt. — *Arleux-en-Gohelle* : M. Bridoux. — *Arras* : MM. Bidart, docteur de l'Université de Louvain, Devillers, Guilbert, Lescardé père et Roty. — *Avion* : M. Willerval. — *Bapaume* : MM. Legrand, Prévost, et Serré ✱. — *Beaumetz-lez-Cambrai* : M. Cuvillier. — *Beaumetz-les-Loges* : M. Briois. — *Beaurains* : M. Plouviez. — *Berneville* : M. Thibaut. — *Bertincourt* : MM. Dartus et Raverdy. — *Biache-St-Vaast* : M. Mercier. — *Boiry-Sainte-Rictrude* : MM. François père et fils. — *Bourlon* : M. Devillers. — *Boyelles* : M. Dhamelincourt. — *Brebières* : M. Saudemont. — *Bucquoy* : MM. Delattre et Pécourt. — *Cagnicourt* : M. Sergeant. — *Courcelles-le-Comte* : M. Pronier. — *Dainville* : M. Dufour. — *Ecoust-St-Mein* : M. Gernez. — *Ervillers* : M. Magniez. — *Eterpigny* : M. Leroy. — *Fampoux* : M. Dupuich. — *Foncquevillers* : M. François (Jules). — *Fosseux* : M. Bossu. — *Gavrelle* : M. Lequette. — *Graincourt-lez-Havrincourt* : M. Cornet. — *Habarcq* : M. Thellier. — *Havrincourt* : M. Sacleux. — *Hendecourt-lez-Cagnicourt* : M. Capelle. — *Hermies* : MM. Capelle et Cathelain. — *Inchy* : M. Havransart. — *Le Transloy* : MM. Capon, Caudron et Thorier. — *Marœuil* : MM. Bize et Mabrier. — *Mercatel* : M. Brissez. — *Metz-en-Couture* : M. Vahé. — *Monchy-le-Preux* : M. Lallart. — *Mont-St-Eloy* : M. Gernez (Benoît). — *Neuville-St-Vaast* : M. Delaye. — *Oisy* : MM. Basquin et Wagon. — *Palluel* : M. Ronneau. — *Pas* : M. Mercier. — *Ransart* : M. Dumont. — *Rivière* : M. Basseux. — *St-Amand* : M. Allart. — *Saint-Laurent-Blangy* : M. Dennetière, — *Sauchy-Lestrée* : M. Hocque. — *Saudemont* : M. Dropsy. — *Souastre* : M. Basseux. — *Souchez* : M. Thorel. — *Vaulx-Vraucourt* : MM. Ledru et Serré. — *Villers-au-Flos* : M. Gossart. — *Vimy* : M. Sélamme. — *Vitry* : M. Lemoine.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — *Allouagne* : M. Croquison. — *Auchel* : M. Toffart. — *Beuvry* : M. Caullet. — *Bully-Grenay* : M. Delattre. — *Busnes* : M. Blondel. — *Calonne sur-la-Lys* : M. Lamant.

— *Carvin* : M. Liermain. — *Chocques* : M. Lustre. — *Courrières* : MM. Théry père et fils. — *Douvrin* : M. Lecomte. — *Estrée-Cauchy* : M. Carré. — *Evin-Malmaison*: M. Dubois. — *Festubert* : M. Wallet. — *Fleurbaix* : MM. Pollet père et fils. — *Haillicourt* : M. Bacqueville. — *Haisnes* : M. Deloffre. — *Harnes* : MM. Delattre (Louis) et Bailliet. — *Hénin-Liétard* : M. Constant. — *Hersin-Coupigny* : MM. Lemaire (Antoine) et Lemaire (Edmond). — *Hinges* : M. Dhuin. — *Houdain* : MM. Carré et Duflos. — *Labuissière* : M. Durand. — *Lacouture* : M. Courtois. — *Lambres* : M. Maurant. — *Laventie*: M. Hernu. — *Lens*: MM. Méplaux, et Bauduin. — *Lestrem* : M. Tourtois. — *Liévin* : M. Stenne. — *Lillers* : MM. Boulanger et Toffart. — *Molinghem* : M. Croigié. — *Nœux* : M. Brunelle. — *Norrent-Fontes*: M. Dumont. — *Oignies* : M. Stévenard. — *Richebourg-l'Avoué* : MM. Bident père et fils. — *Robecq* : M. Ducatez. — *Sailly-sur-la-Lys* : M. Delattre. — *Saint-Venant* : MM. Cordonnier et Miennée. — *Vendin-le-Vieil* : MM. Broy et Cayet. — *Vermelles* : MM. Truffier et Liévin. — *Westrehem* : M. Miennée (Victor).

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *Audinghen* : M. Lefebvre. — *Baincthun* : M. Widhent. — *Boulogne* : MM. Biencourt et Lejeune. — *Condette* : M. Tellier. — *Desvres* : MM. Casier et Chevalier. — *Guînes* : MM. Garasse père et Thoumin. — *Hardinghen* : MM. Garasse (Victor) et Garasse (Félix.) — *Le Portel* : M. Dausque. — *Lewast* : M. Michaux. — *Licques* : MM. Coquerel et Noulard. — *Marquise* : M. Dausque. — *Outreau* : M. Mathorez. — *Samer* : MM. Courtois du Flégard et Dehédin — *Saint-Pierre* : M. Lecouffe. — *Wimille* : M. Lejeune.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *Aubin-S-Vaast* : M. Macqueron. — *Berck* : M. Louart. — *Campagne-lez-B.* : M. Pocholle. — *Campagne-lez-H.* : M. Morel. — *Douriez* : M. Malbranque. — *Etaples* : MM. Deboffe et Dunan. — *Fruges* : M. Lécuyer. — *Hucqueliers* : MM. Michaux et Vantroyen. — *Lebiez* : M. Beaurain. — *Montreuil* : M. Huchette. — *Verchocq* : M. Ducrocq. — *Verton* : M. Mahée.

ARRONDISSEMENT DE ST-OMER. — *Acquin* : M. Scoumaque. — *Aire* : MM. Bouteaux, et Delpierre. — *Ardres* : MM. Fiquet, Miennée fils et Ritiez. — *Arques* : M. Guilain. — *Audruick* : MM. Devincq, Lecouffe et Reniez. — *Bayenghem-lez-Eperlecques* : M. Dereuder. — *Baudecques* : M. Butor, — *Enquin* : M. Pottier. — *Eperlecques* : M. Trannoy fils. — *Esquerdes* : M. Jovenin. — *Fauquemberques* : M. Mouton. — *Lumbres* : M. Viseux. — *Mametz* : M. Campagne. —

Mentque-Nortbécourt : M. Alluin. — *Moulle* : M. Sheercousse. — *Nielles-lez-Bléquin* : M. Flant. — *Nordausques* : M. Delabre. — *Ouve-Wirquin* : M. Mouton. — *Oye* : M. Dupuis. — *Roquetoire* : M. Gadelin. — *Saint-Folquin* : M. Hénon. — *Saint-Omer* : MM. Cuvelier, Jacquart, Kosser, Machart. — *Tatinghem* : M. Miennée père. — *Thérouanne* : M. Faucon fils. — *Thiembronne* : M. Dufay. — *Vieille-Eglise* : M. Carmier. — *Wardrecques* : M. Trannoy père.

Arrondissement de St-Pol. — *Anvin* : M. Annebicque fils. — *Auligny* : M. Decroix. — *Auchy-lez-Hesdin* : M. Watilliaux. — *Avesnes-le-Comte* : M. Guilbert. — *Barlincourt* (l'Arbret) : M. Beaurain. — *Blingel* : M. Lecucq. — *Bonnières* : M. Briois. — *Ecrée-Wamin* : M. Deloury. — *Fillièvres* : M. Gudin. — *Flers* : M. Mercier (François). — *Frévent* : MM. Bornay et Landry. — *Grand Rullecourt* : M. Sailly. — *Haravesnes* : M. Dupuich. — *Le Souich* : M. Mercier fils. — *Maizières* : M. Vasseur. — *Monchy-Breton* : M. Poulet. — *Nédonchel* : MM. Annebicque père et Guffroy. — *Œuf* : M. Boucly. — *Penin* : M. Nonjan. — *Pernes* : M. Plouvier père. — *Prédefin* : M. Carnet. — *Saint-Pol* : M. Mercier. — *Tincques* : M. Héringuez. — *Valhuon* : M. Dumont.

Pharmaciens

Arrondissement d'Arras. — *Arras* : MM. Brégeaut, Bureau, Gonse, Gossart, Saguet, Ricouart, Pannequin, Ségard, Averland, et Garin. — *Bapaume* : MM. Grinon et Trannoy. — *Bertincourt* : M. Dubois. — *Croisilles* : M. Lachaud. — *Hermies* : M. Grinon. — *Pas* : M. Goudemand.

Arrondissement de Béthune. — *Béthune* : MM. Baudet, Hanquette et Lemaire. — *Carvin* : MM. Gourdin et Ringot. — *Hénin-Liétard* : MM. Wagon et Luquet. — *Houdain* : M. Périn (Eugène). — *Lens* : MM. Fabien et Tillier. — *Lillers* : MM. Legay et Philippe. — *St-Venant* : M. Fournier.

Arrondissement de Boulogne. — *Boulogne* : MM. Abraham, Banquart, Buron, Chebieul, Descamps, Dutertre, Hamain, Henry, Jacquet, Leblanc, Petit, Potier, Rousseau, Tellier. — *Calais* : MM. Baudron, Decroix, Dupuy, Soubitez. — *Desvres* : M. Degrisi. — *Guines* : M. Déjardin. — *Licques* : M.

Campagne. — *Marquise* : MM. Gelin et Yardin. — *Saint-Pierre* : MM. Yardin, Beck, Guerlin. — *Samer* : M. Campagne.

Arrondissement de Montreuil. — *Berck* : M. Maugenest. — *Fruges* : MM. François, Paimparey et Crépin. — *Hesdin* : MM. Willame et Delannoy. — *Hucqueliers* : M. Delannoy. — *Montreuil* : MM. Beauvois, Binsse, Descelers et Leroux.

Arrondissement de St-Omer. — *Aire* : MM. Behal, Catrice Robbe et Vambergues. — *Audruick* : M. Barbay et Loger. — *Ardres* : M. Wasselin. — *Fauquembergues* : Mlle Leroy (Louise). — *St-Omer* : MM. Calmer, Dupont, Damart, Descelers, Guerlian, Lecerf, Tavernier et Vandenhouck.

Arrondissement de Saint-Pol. — *Aubigny* : M. Zerva. — *Auxi-le-Château* : M. Tripier. — *Frévent* : M. Sauvage. — *Avesnes-le-Comte* : MM. Blasart (Gislain) et Blasart (Léon). — *Pernes*, MM. Trenet (Henry) et Trenet Alexandre. — *St-Pol* : MM. Cressent, Huré et Valentin.

Vétérinaires brevetés

Aucun propriétaire ou cultivateur ne peut prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizooties, sans justifier d'un certificat du maire, constatant qu'un vétérinaire breveté a été appelé pour les traiter. Le seul cas où ce certificat n'est pas exigé est celui où il n'existerait pas de vétérinaire breveté dans un rayon de huit kilomètres de l'habitation où l'épizootie a régné.

Arrondissement d'Arras. — *Arras* : MM. Vireulle, Lenglen et Viseur. — *Bertincourt* : M. Tournant. — *Bienvillers-au-Bois* : M. Delarue. — *Buissy-Baralle* : M. De-Saint-Aubert. — *Hermies* : M. Richard. — *Marquion* : M. Lagrange. — *Ruyaulcourt* : M. Delaforge. — *Sarton* : M. Penet. — *Vitry* : M. Mopty.

Arrondissement de Béthune. — *Béthune* : MM. Nocq et Burdiat. — *Carvin* : MM. Dagniaux et Gallez. — *Ecquedecques* : M. Canda. — *Hénin-Liétard* : MM. Leclercq et Hennart. — *Lens* : M. Parisse.

Arrondissement de Boulogne. — *Boulogne* : M. Dutertre. — *Guines* : MM. Fossette et Tersen.

Arrondissement de Montreuil. — *Campagne-lez-Hesdin* : M. Vélat. — *Fruges* : M. Latham. — *Hesdin* : M. Demagny. — *Montreuil* : M. Cresson.

Arrondissement de Saint-Omer. — *Aire* : M. Ducrocq. — *Ardres* : M. Ranson. — *Pihem* : M. Eloi. — *Saint-Omer* : MM. Leroy et Lemaire (Alphonse) . — *Vaudringhem* : M. Vandomme.

Arrondissement de Saint-Pol. — *Auxi-le-Château* : M. Bouvet. — *Avesnes-le-Comte* : M. Dubois. — *Frévent* : M. Thélu. — *Heuchin* : M. Andrieux. — *Liencourt* : M. Delalain. — *Saint-Pol* : M. Lemaire (Louis-Philippe). — *Vacquerie-le-Boucq* : M. Demarest.

Association vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais

L'association vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais, fondée en 1844, a pour but de contribuer par ses séances et ses publications au progrès des sciences médicales, agricoles et zootechniques. Les réunions des sociétaires ont lieu à Douai, au Jardin des Plantes.

Président honoraire : M. Bouley, O ✱, de l'Institut, inspecteur général des Écoles vétérinaires.

Président : M. Pommeret ✱, vétérinaire, à Lille.

Vice-président : M. Chieus, vétérinaire, à Roubaix.

Secrétaire général : M. J. Viseur, vétérinaire, à Arras.

Secrétaire-adjoint : M. Salomé, vétérinaire, à Bailleul (Nord).

Secrétaire honoraire-archiviste : M. Delplanque, vétérinaire, directeur du Musée de Douai.

Trésorier : M. Parisse, vétérinaire, à Lens.

TABLEAU DES COMMUNES

Arrondissement d'Arras (10 *cantons*, 211 *communes*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Arras Nord. — (12 communes).					
Anzin-Saint-Aubin	613	Leroy	Wavelet	Bucquet	Pluquet
Arras (nord)	11,228	Deusy	Petit-Dourl. (1)	ENVENT (2)	Les Frères
Athies	482	Duporge	Crépel-Dieu	Leclercq	Bigotte
Dainville	1,022	Daullé	Mustin	Flour	Hérenguel
Duisans	689	Laroche	Ledru	Lefebvre	Balbure
Ecurie	338	Courtois	Trannin	A. *de Rocline.*	Deleval
Etrun	298	Lesueur	Lemaire	Lequien	Capet
Marœuil	1,687	Malliavin	Lequien	Goidin	Delansorne
Roclincourt	607	Pecqueur	Rohart	Villain	Mailliez
Sainte-Catherine	721	Leclercq	Cauchy (Camille)	Briaux	Wache
Saint-Laurent	1,516	De Bonnival.	Salon	Roger	Moncomble (H.)
Saint-Nicolas	1,076	N...	Hermant	Cailleret	François
TOTAL	20,277				
Canton d'Arras Sud.— (9 communes).					
Achicourt	1,320	Legrand (Henri)	Pavy	Diévart	Leroux
Agny	1,086	Deriencourt	Bienfait	Laguillez	Houriez
Arras (sud)	14,521	»	»	DE TAFFIN (3)	Rattel et les Frèr.
Beaurains	931	Blondel-Paradis	Viart	Raison	Pot (Martial)
Fampoux	1,073	Dehée	Sébert	Pruvost	Deneuville
Feuchy	523	Bécu	Pavy	Lequette	Bigotte
Neuville-Vitasse	664	Sauvage (Louis)	Blondel	Penthieux	Fourcy
Tilloy-lez-Mofflaines	522	B^on^ de Livois ✠	Leroux	Vintreber	Boursier
Wailly	824	Théry	Accart	Béru	Lefebvre
TOTAL	21,464				
Canton de Bapaume. — (22 communes).					
Achiet-le-Grand	546	Capon	Godin	Dhinnin	Leroy (Alfred)
Achiet-le-Petit	683	Jessus	Debeugny	Décamp	Cousin
Avesnes-lez-Bapaume	125	Lagniez	Fournier	A. *de Bapaume*	R. à Bapaume
Bancourt	341	Ségard	Nieppe	A. *de Frémic.*	Darras
Bapaume	3,174	Pajot	Camier et N...	CORNET	les Frères
Beaulencourt	481	Foulon	Bouchez	Lanselle	Boidin
Béhagnies	238	Waterlot	Leprince	A. *de Sapignies*	Sombret
Beugnâtre	270	Huré (Jean-Bapt.	Truffet	A. *de Favreuil*	Luce
Biefvillers-lez-Bap.	232	Goubet(Augustin	Bel	A. *de Grevillers*	Cottel
Bihucourt	407	Capron	Lefebure	Carlier	Demazure
A reporter	6,497				

(1) Et Ledieu (Elie). — (2) BEUGIN, à Saint-Géry; DUBOIS, à Saint-Jean-Baptiste. — (3) Leson, à Saint-Sauveur et Ronville.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Bapaume *(suite)*.					
Report	6,497				
Favreuil	379	Laguilles	Dehon	Viart	Fournet
Frémicourt	529	Lanthiez	Coupez	Gouilleux	Frémicourt
Grévillers	804	Frèré (François)	Parsis	Rivelois	Rémont
Le Sars	378	Liger	Leblanc	Tourtay	Thibaut
Le Transloy	1,582	Capron	Richard	Chelers	Martin
Ligny-Thilloy	940	Roussel	Caron	Dubois	Cottel
Martinpuich	801	Baroux	Lequette	Bernard	Deleval
Morval	326	Méhay	Lardemer	Goubet	Herblot
Riencourt-lez-Bap.	136	Mathon (Rémy)	Peugnet	A. *de Beaulenc.*	R. à Beaulencourt
Sapignies	326	Caffin-Lefebure	Cottel	Deruelle	Landrieux
Villers-au-Flos	855	Dévaquet	Pocquet	Rousselle	Barbier
Warlencourt	239	Mouronval	Honoré	A. *de Lesars*	Leclercq
TOTAL	13,762				

Canton de Beaumetz-les-Loges. — (29 communes).

Adinfer	335	Payen (Louis)	Payen (Martin)	A. *d'Hend.-l.-R*	Decroix
Agnez-lez-Duisans	461	Hautecœur (H.)	Hautecœur (O.)	Bray	Roisin
Bailleulmont	370	Vion	Patte	Leclercq	Caillérez
Bailleulval	365	Leroy	François	A. *de Bailleulm*	Watiez
Basseux	197	Breuval	Vermel	A. *de Beam.-l-L*	Lardemer,
Beaumetz-lès-Loges	558	Campagne	Eloy	Denis	Raison
Berles-au-Bois	808	Dupréelle	Flévet	Martin	Fortez
Berneville	498	Rogez	Létévé	Leblond	Cuisinier
Blairville	619	Caupin	Deruy	Engrand	Houriez,
Boiry-Ste-Rictrude	326	Dumarquez	Pontfort	Beaumont	N...
Boiry-Saint-Martin	430	Laloux	Coulmont	A *deBoir-S^{te}-R*	Flochel,
Ficheux	514	Théry	Frappé	Varet	Daches
Fosseux	328	Delecloy	Dupuis	Ducrocq (1)	Delacourt
Gouves	161	Candelier	Viart	A. *d'Agnez-l.-D*	Accart
Gouy-en-Artois	593	De Diesbach	Delcour	Delattre	Roussel
Habarcq	411	Bouilliez	Labbé	Delohen	Rouget
Haute-Avesne	255	Savary	Demelin	A. *d'Acq*	Barbier
Hendecourt-lez-Rans.	281	Le Sergeant d'H.	Deron	Foucart	Lebas
La Cauchie	299	Caudron	Bouttemy	Dacheux	Gode
La Herlière	216	Froment	Dubois	A. *de la Cauchie*	Flajollet
Mercatel	678	Brissez	Lièvre	Degez	Debeugny
Monchiet	467	Viart	Vion	A. *de Simenc.*	Huret
Monchy-au-Bois	1,125	Défambre	Sevrette	Drocourt	Deraine
Montenescourt	247	Marchand	Payen	A. *d'Habarcq*	Monel
Ransart	558	Bouttemy	Régnier	Servatius	Camiez
Rivière	1,557	Pigache	Vermel	Magniez	Haviez
Simencourt	455	Mauriaucourt	Bezu	Dhorme	Dupuis
Wanquetin	730	Delcour	Baroux	Guyot	Damour
Warlus	377	Brazier	Carton	A. *de Beneux*	Deneux
TOTAL	13,899				

(1) Chapelle vicariale dépendant de la succursale de Barly (arrond. de Saint-Pol).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Bertincourt. — (17 communes).					
Barastre	771	Lourdel	Meuniez	Delétoile	Faucon
Beaumetz-l.-Cambrai	1,408	Coutant	Gerbier	Lemaire	Allart
Bertincourt	1,536	Tournant	Decemble	Parel	Dourlent
Beugny	824	Goubet	Lecornet	Dupas	Lepoivre
Bus	355	Henocq	Mamart	Lanvin	Lardemer
Haplincourt	548	Nizart	N...	Vandoé	Les Frères
Havrincourt	1,118	d'Havrincourt O✻	Molin	Mornave	Crépel
Hermies	2,540	Manoury	Chopin, Solau	Decaudin	Bacuez
Le Bucquière	719	Queirez	Darras	A. *de Vélu*	Magniez
Lechelle	219	Pouillaude	Cornet	A. *de Bus*	Deloffre
Metz-en-Couture	1,655	Laguiller	Bouleux	Lemaire	Danel
Morchies	525	Proyart	Carpentier	Lobidel	Duhamel
Neuville-Bourjonval	586	Tournant	Carpentier	A. *de Ruyaule*	Darras
Rocquigny	980	Forgeois	Grain	Dauchet	Derancourt
Ruyaulcourt	944	Bancourt	Harlez	Delétré	Leclercq
Trescault	607	Lesage (Louis)	Lesage (Léon)	Baillet	Gernez
Vélu	353	Savary	Laguillez	Brocq	Cornet
TOTAL	15,686				
Canton de Croisilles. — (27 communes).					
Ablainzevelle	333	Desvaequez	Théry	Boitel	Bacquet
Ayette	469	Lesage (Théoph.)	Théry	Douillet	Sy (Alex.)
Boiry-Becquerelle	350	Payen	Parmentier	Royen	Dachez
Boisleux-au-Mont	482	Minart	Gossart	Desgardins	Vaillant
Boisleux-Saint-Marc	206	Bétrémieux	Lequette	A. *de Boisl-au-M*	Havet
Boyelles	389	Solau	Dujardin	A. *de Boir.-Bec.*	Colet
Bucquoy	1,854	Magniez.	Labouré	Legay	Caron
Bullecourt	490	Régnier	Ricq	Picavet	Camus
Chérisy	573	Défontaine	Thuilliez	François	Lemettre
Courcelles-le-Comte	827	Lefebvre	N...	Tonnelier	Théry
Croisilles	1,537	Gaveau	Fulloy	Bodelot.	Véret
Douchy-lez-Ayette	680	Bonnart	Morel	Vion	Dingreville
Ecoust-Saint-Mein	906	Bachelet	Cottel	Leblond	Proniez
Ervillers	828	Proyart	Leleu	Guerin	Dhénin
Fontaine-lez-Croisilles	480	Biolet fils	Tabary	Beuvart	Sy (Louis)
Gomiecourt	256	Copin	Saudemont	Fiévé	Cauvet
Guémappe	464	Dollé	Cochon	Magrez	Distinguin
Hamelincourt	526	Morel (Emile)	Morel (Cajétan)	Dambrine	Lesieux
Héninel	227	Delmotte	Firmin	A. *de St-M-s-Coj*	Bodin
Hénin-sur-Cojeul	642	Vaillant	Fontaine	Cochet	Camus
Mory	607	Forgeois	Leroy	Liquette	Duhautois
Moyenneville	427	Derancourt	Flippe	Bachelet	Lefebvre
Noreuil	437	N...	N...	Ducrocq	Noclercq
Saint-Léger	719	Cte d'Aoust (Alp.)	Goubet	Becquet	Bultel
St-Martin-sur-Cojeul	193	Citerne	Delambre	Sanche	Leroy
Vaulx	1,650	Dollé	Serré	Picavet	Henry
Wancourt	579	Boisleux ✻	Delambre	Durut	Gontier
TOTAL	17,111				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Marquion. — (17 communes).					
Baralle	875	Lanthiez (Al.)	Drode	Machez	Deligne
Bourlon	1,712	de Francqueville	Cormont	François	Lantoine
Buissy	450	Grottard	De St-Aubert	Warniez	Copin
Ecourt-St-Quentin	1,976	Varlet	Daussy	Cuvillier	Diaquin
Epinoy	860	Deroubaix	Laurent	Lemaire	Legrand
Graincourt-lez-Havr.	1,429	Devillers	Cornet	Haudoux	Célé
Inchy	1,079	Du Buisson	Bricourt	Dutoit	Handouche
Lagnicourt	818	Coupé	Laguillez	Fanien	Leclercq
Marquion	903	Lenain	Gourdain	Prud'homme	Mercier
Oisy	2,278	Delsaux	Wagon	LEFELLE	Monvoisin
Palluel	713	Ronneau	Lemaire	Delplanque	Carpentier
Pronville	721	Saudemont	Sevrette	N...	Dumont
Quéant	1,068	Demory (Ild.)	Bachelet	Peugnet	Duflos
Rumaucourt	1,072	de Marne	Dhinnin	Leclercq (J.)	Défontaine
Sains-lez-Marquion	539	De Saint-Aubert	Langlacez	Hacherez	Billet
Sauchy-Cauchy	690	Boutemy	Silvain	Lupart	Barbet
Sauchy-Lestrée	853	Simon	Hoyez	Coulon	Eloy
TOTAL	18,056				
Canton de Pas. — (23 communes).					
Amplier	553	Lefebvre	Gosset	A. *d'Orville* (1)	Doligez
Bienvillers-au-Bois	1,105	Poiteau	Deruy	Danel	Choquet
Couin	359	de Louvencourt	Renard	Monpetit	Leturgez
Famechon	438	Agez	Jonard	A. *de Thièvres*	Décofour
Foncquevillers	865	François	Bras	Mathieu	Coquidé
Gaudiempré	455	Héquet	Blanchar	Drolez	Herbet
Gommecourt	293	Lallart de Gom-	Coulmont (Louis)	Coquel	Catty
Grincourt-lez-Pas	157	Lebas [mecrt	Deprez	A. *de Warlinc*	Choquet
Halloy	601	Petit	Lemaire	Gallet	Petit
Hannescamps	256	Boisleux	Douchez	Denis	Gayet
Hébuterne	1,185	Carette	Roussel	Tilloy	Labbé
Hénu	377	Grandhomme	Deleval	Dropsy	Leroy
Humbercamps	433	Riche	Decamps	A. *de Pommier*	Réveillon
Orville	654	Hannard	Leroy	Delville	Delaporte
Pas	900	Tholomé	Lebas	THÉRY	Dubus (2)
Pommier	464	Solon	Brag	Thilloy	Eloy
Puisieux	1,347	Beudin	Bailleux	Dupond	Cavrois (3)
Sailly-au-Bois	909	Leducq	Hémery	Danel	Godart
Saint-Amand	390	Masclef	Cresson	Féret	Vicongne
Sarton	587	Brouilly	Daillet	N...	Lenfle
Souastre	643	Grégoire	Dervillers	Toursel	Dufourmentelle
Thièvres	315	Leroy	Caussin	Herby	Béthencourt
Warlincourt-lez-Pas	280	Lebas	Cofflgniez	Willement	Coviaux
TOTAL	13,566				

(1) Chapelle vicariale. — (2) Lavenir. — (3) Serre-lez-Puisieux, M. Pronier.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Vimy. — (28 communes).					
Ablain-Saint-Nazaire	888	Letourneur	Garès	Pingrenon	Verdez
Acheville	296	Dehay	Legroux	A. *de Bois-Bern*	Lebas
Acq	459	Allart	Dubois	Hanescamps	Berlancourt
Arleux-en-Gohelle	596	Viltart	Capron-Deloffre	Toulet	Lefebvre
Avion	1,526	Opigez	Legay	Dupuich	Payen
Bailleul-sir-Berthoult	801	N...	Lefebvre	Radez	Allart
Beaumont	649	Pillons	Debeaumont	Platel	Bézu
Bois-Bernard	215	Sebert	Saudemont	Dhez	Hannedouche
Carency	458	Caron	Warnier	Trupin	Vasseur
Drocourt	172	Pecqueur	Lhomme	A. *de Rouvroy*	Bouttemy
Eleu *dit* Leauwette	73	Virel	Hermant	A. *d'Avion*	R. à Avion
Farbus	368	Forétier (Louis)	Deligne	Tellier	Balavoine
Fresnoy	168	Dehay	Sement (Martin)	A. *d'Arl.-en-G*	Gérard
Gavrelle	559	Dericquebourg	Leroy-Vaast	Déprez	Bailly
Givenchy-en-Gohelle	1,351	Détournay	Leroux	Capron	Pruvost
Izel-lez-Equerchin	738	Becquembois	Delplanque	Berlaire	Durant (1)
Méricourt	1,082	Macquart	Dhénin	Pigache	Couteau
Mont-Saint-Éloi	1,155	Gernez	de Saint-Leger	Leblond	Degand
Neuville-Saint-Vaast	1,433	Caudron	Leflon-Blanchard	Dubois (Jean-G.)	Hay
Neuvireuil	566	Legentil	Rohart	Triplet	Fanien
Oppy	424	Coillot	Blin	Béhol	Fourmaut
Quiéry-la-Motte	535	Langbien	Delambre	Lecouffe	Rebout
Rouvroy	566	Dubrulle	Fauequeur	Poulain	Parent
Souchez	904	Morel	Delabre	Hélart	Mannessier
Thélus	886	Comblet	Marche	Hunet	Leu
Villers-au-Bois	379	Alexandre (J.-G.)	Fressin	Demailly	Guillemant
Vimy	1,338	Hay	Joncqué	Boucher	Quilliet
Willerval	345	Peuvion	Monchy	Coille	Lebas
TOTAL	18,930				
Canton de Vitry. — (28 communes).					
Bellonne	215	Saudemont	Hégo	Verrièle	Landrieux
Biache-Saint-Vaast	1,470	Trannin	Mouilloir	Bondwille	Carpentier
Boiry-Notre-Dame	600	Mercier	Savary	Boutoille	Colet
Brebières	1,710	Pilat ✻	Pruvost	Senneville	Pruvost
Cagnicourt	1,024	Mazy	Houviez	Demont	Alexandre
Corbehem	677	Lefebvre ✻	Fourcy	Duhamel	Barbet
Dury	589	Dorez	Locoge	Leclercq	Delattre
Etaing	786	Honoré	Petit	Bouchendhomme	Fourmeaux
Etrepigny	324	Deron	Leroy	Pidoux	Dauthuille
Fresnes-lez-Montaub.	389	Demory	Capron	Pépin	Théry
Gouy-sous-Bellonne	771	Verriez	Pamart	Dupont	Flodrops
Hamblain-les-Prés	449	Grodecœur	Moncomble	Vasseur	Duchristel
Haucourt	574	Deron	Norman	Piétri	Deleval
Hendecourt-lez-Cag.	698	Cossart	Cornet	Devaquez	Lepoivre
A reporter	10,076				

(1) Les mines de Méricourt, M. Tanfin.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Vitry (*suite*).					
Report	10,076				
Monchy-le-Preux	705	Florent-Lefebvre	Degand	Tarlier	Dupont
Noyelle-sous-Bellonne	687	Dubois	Duhen	Fessier	Mazure
Pelves	677	Demarquilly	Coulon	Maquer	Fourny
Plouvain	467	Wartel	Briet	Andrieu	Boileux
Récourt	205	Dubois	Jacquart	A *de Saudem.*	Pluquet
Remy	375	de Guillebon	Lemoine	Carpentier	Hollande
Riencourt-lez-Cagnic.	590	Tabary	Letaillé	Caullet	Lepoivre
Rœux	608	Leger	Fruchart	Leroux	Levéque
Sailly-en-Ostrevent	797	Méthon	Mazingue	Havet	Morel
Saudemont	680	Saudemont (Fr.)	Saudemont (N.)	Chatelain	Lechevin
Tortequesne	648	Richard	Mayeux	Delfolye	Vauchez
Villers-lez-Cagnicourt	377	Crépin	Dubois	A. *de Cagnic.*	Drapier
Vis-en-Artois	751	Caron (Antoine)	Cochon [tier	Brissez	Nast
Vitry	2,707	Damiencourt	Delattre, Carpen-	VINCENT	Guillemant
TOTAL	20,248				

Arrondissement de Béthune (8 *cantons*, 142 *communes*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Béthune. — (17 communes).					
Allouagne	1,333	Poitevin	Delerue	Miennée	Lanvin
Annezin	1,066	N...	Leturgie	Wallart	Mordacq
Béthune	8,178	Delisse-Engrand	Leroy ✻, Halloy	Bocquet	Les Frères et (2)
Chocques	1,631	S'nechal [✻]	Cayet	Tordeux	Delattre
Essars	684	Billion	Carpentier	Plique	Hocque
Fouquereuil	452	Rolin	Pruvost	Averlan	Barbier
Fouquières-lez-Béth	457	Delelis	Descamps	Villy	Gosselin
Hinges	1,078	Codron	Bernard	Baude	Gallet
Labeuvrière	746	Brasme	Dubout	Buquet	Delpouve
Lacouture	2,232	Boulinguez	Cassel	Delayen	Lenglart
Lapugnoy	980	Beauvois	Viez	Bonnet	Morienx
Locon	1,521	Delory	Dhaille	Gerard	Blaringhem
Oblinghem	177	Delvallé	Deprets	A. *de Vendin*	R. à Vendin-lez-B.
Vendin-lez-Béthune	607	Delcroix	Dambrine	Cohet	Dupuich
Verquigneul	609	Lefebvre	Febvin	Pénin	Lefebvre
Verquin	802	Calonne	Lejeune	Thoumin	Martin
Vieille-Chapelle	817	Daquin	Dusaussoy	Laurent	Grimbert
TOTAL	23,370				
Canton de Cambrin. — (17 communes).					
Annequin	614	Caron	Hennebelle	Holiez	Malnory
Auchy-lez-La Bassée	1,345	Bavière	Ducroquet	Duprez	Plouvier
Beuvry	3,188	Duquesnoy	Delehelle et (1)	Clodt	Leclercq et De-
Billy-Berclau	1,636	Véron-Lelong	Boilly	Campagne	Macquart [place
Cambrin	388	Pecqueur	Lesage	Coille	Delplace
Cuinchy	748	Norel	Gouilliart	Mouquet	Bard
Douvrin	1,451	Crépeaux	Monvoisin	Hermant	Boilly
Festubert	1,633	Dubrulle	David	Vilain	Guilbert
Givenchy-lez-La Bas.	489	Buisine	Lerouge	Delerue	Morel
Haisnes	812	Lorthios	Demailly (Charl.)	Salingue	Potel
Labourse	431	Lefebvre	Jacquin	A. *de Saill-la-B*	Duterrier
Noyelles-lez-Verm.	282	Tamboise	Vazé	A. *d'Annequin*	Duhamel
Richebourg-l'Avoué	2,268	Becquart	Coupet	A. *de Ste.-S.-V.*	Delforge
Richebourg-St-Vaast	1,312	Martin	Mouquet	Fontaine	Duplessis
Sailly-la-Bourse	744	Dollet	Leleu	Théry	Rondewelle
Vermelles	1,623	Brchon	Prevot	Thelliez	Guilluy
Violaines	1,282	Lecocq	Pollet	Lefer	Varet
TOTAL	20,246				

(1) Deheucq. — (2) Maniez.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Carvin. — (10 communes).					
Carvin	6,546	D'Hellemme	Carlier-Pipelart	Duchateau (1)	Goulliart, les Fr.
Courcelles-lez-Lens	864	Delaby fils	Duprez	Coupin	Aumont
Courrières	3,062	Breton (Louis)	LecocqetBouchez	Guilbert	Péru
Dourges	1,145	Rucar	Cayez	Leporcq	Lempire
Evin-Malmaison	943	Broutin	Wartelle	Lavallé	Demarquette
Hénin-Liétard	4,561	Demarquette	Galland, Willefert	*Denis*	Les Frères
Leforest	1,382	Royaux	Vallin	Leroy	Boulanger
Montigny-en-Gohelle	812	Tondelier	Huleux	Delory	Lenfant
Noyelle-Godault	751	Thédrez	N...	Waille	Delattre François
Oignies	1,800	de Clercq	Caron	Briois	Les Frères
TOTAL	21,866				
Canton d'Houdain. — (31 communes).					
Barlin	512	Hermary	Brige	Virel	Poulain
Beugin	205	Richebez	Crametz	Capron	Crépin
Bouvigny	745	Desaulty	Bocquet	Delory	Legrand
Bruay	2,102	Marmottan	Mayeur	Sellier	Hermant
Calonne-Ricouart	343	Viez	Dufresne	Catouillard	Behin
Camblain-Châtelain	796	Ducrocq	Quilliot	Quillet	Diéval
Caucourt	371	Vilain	Flament	Vasseur	Vicart
Divion	649	Beaucourt	Brongniart	Delamarre	Grimbert
Drouvin	276	Taffin	Bécu	A *de Vaudrie.*	Mme Lebrun
Estrée-Cauchie	359	Noé (Louis)	Durannel	Revel	Deligny
Fresnicourt	591	Regnault	Beaussart	Dhumerelle	Leleu
Gauchin-Légal	301	Delmotte	Lebas	Barbier	Testelin
Gosnay	230	Thorel	Flament	A. *d'Hesdigneul*	R. à Hesdigne
Gouy-Servin	347	Dambrine	Durannel	A. *de Servin*	Fromentin
Haillicourt	458	Dumont	Trunet	Martel	Fourcy
Hermin	297	Bellèvre	Crametz	Hernu	Tilliez
Hersin	1,414	Pegard	Jérôme	Plumion	Leclercq
Hesdigneul	393	Delory	Descamps	Billot	Leleu
Houchain	444	Thorel	Leclercq	Allard	Décobert
Houdain	1,048	Daix	Lemaire	Thilloy	Boulinguez
Labuissière	902	de Madre de Nor-	Guio	Diennart	Lhomme
Maisnil-lez-Ruitz	314	Gottran [gu t	Cayet	Thiraut	Milléquant
Marles	1,086	Hautefeuille	Bois	Ivain	Boulet
Nœux	3,150	Hannedouche	Fouquenelle-Bil-	Leplus	Ernoult
Ourton	404	Caullet	Martin [let	Dujardin	Caron
Ranchicourt	144	de Ranchicourt	Damiens	A. *de Rebreuve*	R. à Rebreuve
Rebreuve	469	Duriez [*	Cardon	Cléty	Flament
Ruitz	444	Le Ricque de Ro	Béharelle	Savoy	Thuillier
Sains-en-Gohelle	578	Marchand [court	Pouchain	Dele	Roussel
Servin	472	Hapiot	Noé	Capron	Cochet
Vaudricourt	388	Dubois	Dufrenne	Hesse	Lepillet
TOTAL	20,192				

(1) Hameau de Libercourt, M. Pauchet.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Laventie. — (6 communes).					
Fleurbaix	3,002	Pollet	Valenduc, Charlet	Boudringhin	Carlier
Laventie	4,326	Bavière-Lebleu	Delbarre et (1)	Adam	Les Frères
Lestrem	3,400	Daquin	Tourtois, Leriche	Wantiez (2)	Huguet
Lorgies	1,430	Cuvelier	Hennion	Grnson	Dassonneville
Neuve-Chapelle	770	Masse	Deruelle	Lefebvre	Déremetz
Sailly-sur-la-Lys	2,973	Lebleu	Leroy, Garcette	Decroix	Delaval
TOTAL	15,901				
Canton de Lens. — (22 communes).					
Aix	1,003	Laderrière	Carlier	Delahaye	Camus
Angres	490	Letombe	Pronnier	Deuve	Mannessier
Annay	1,564	Dufour	Dufour	Martin	Bondois
Bénifontaine	211	Chivoré	Doby	A *d'Hulluch*	R. à Hulluch
Billy-Montigny	1,057	Courtois	Alayrac	Motte	Marcelle
Bully	1,727	Brasme	Maniez	Hochedez	Berthelet
Estevelles	182	Druelles	Gambiez	A. *de Pont-à-V*	R. à Pont-à-V.
Fouquières-lez-Lens	938	Verin	Baillet	Robert	Bossu
Grenay	267	Beaucamp	Goubet	A. *de Bully*	Lepillet
Harnes	2,670	Deprez	Thelliez, Bauduln	Tintillier	Cailliez
Hulluch	583	Bottin	Chivoré	Caron	Gallet
Lens	5,738	Griselle	Cayet et Flament	Beauvois	Les Frères
Liévin	2,075	Jonglet de Ligne	Delaby	Thuillier	Dacheville
Loison	470	Hache	Masclef	Coudre	Bauvais
Loos	926	Lefebvre	Guillemant	Maigret	Louart
Mazingarbe	1,140	Henneguel	Dupuich	Cocquenpot	Lemaire
Meurchin	1,014	Trédez	Toulouse	Mornave	Sion
Noyelles-sous-Lens	740	Masclef	Depret	Anssart	Decroix
Pont-à-Vendin	922	Desbans	Hachin	Delannoy	Demarquette
Sallau	495	Tamboise	Toulouse	A. *de Noy.-s-L.*	Deneuville
Vendin-le-Vieil	955	Druon	Duclermortier	Ansart	Delbecq
Wingles	745	Marquilly	Lorthiois	Gantier	Dauchez
TOTAL	25,892				
Canton de Lillers. — (9 communes).					
Busnes	1,561	Thulliez	Feron	Faydy	Willepotte
Calonne-sur-la-Lys	1,633	Seuwin	Lamant	Poullen	Lelong
Gonnehem	1,846	Le Noir des Ard.	Bébin	Roger	Duthérage
Guarbecque	666	Coubronne	Catez	Rollin	Poulain
Lillers	6,414	Dermenghem	Fanien et Monier	Béghin	Les Frères
Mont-Bernenchon	1,249	Duriez-Lefranc	Demailly	Breda	Dassonneville
Robecq	1,475	Stérin	Pottiez	Leclercq	Ducourant
Saint-Floris	512	Desprey	Desprey	Branquart	Canlers
Saint-Venant	2,745	Lissacq	Fumery-Degrotte	Fenet	Les Frères
TOTAL	18,099				

(1) Delepine — (2) Bar, desservant, et Pannequin, instituteur, à la Fosse.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Norrent-Fontes. — (30 communes).					
Ames	452	Degand	Lemaire	Allart	Souillart
Amettes	495	Delcroix (Rémy)	Théry	Rendu	Vervotte
Auchel	1,941	Deruelle	Morel	Leclercq	Leclercq
Auchy-au-Bois	498	Lombart	Milon	Fillères	Conquart
Berguette	475	Fumery	Boutenel	Toursel	Deligny
Blessy	589	de Perretti	Glachon	Théry	Bailliet
Bourecq	599	de Saint-Laurent	PlerLout	Potel	Gosselin
Burbure	1,065	Decroix	Porès	Liber	Dreulle
Cauchy-à-la-Tour	679	Legrand	Tahon	Decroix	Demont
Ecquedecques	407	Barois	Delaleau	Dandre	Carton
Estrée-Blanche	440	Dave (François)	Dave (Louis)	Bertheloot	Derisbourg
Ferfay	395	Raoult (Célestin)	Flour	Delforge	Canu
Ham	707	Réant	Leroy	Guyot	Decroix
Isbergues	798	Toulotte	Boulinguez	Dusautoir	Lefebvre
Lambres	581	Rolin	Délattre	Roussel	Crunel
Lespesses	263	Crépin fils	Hochart	A. *de Lières*	R. à Lières
Lières	743	Delbarre	Bailly	Déprey	Cordiez
Liettres	492	Ledoux	Bailly	Bresselle	Roger
Ligny-lez-Aire	694	Pons	Deligny	Delalleau	Lentrein
Linghem	247	François	Martel	A. *de Rely*	Ferton
Lozinghem	374	d'Hagerue	Toursel	Barbe	Gallo
Mazinghem	300	de Mazinghem	Hermant	Lanselle	Diéval
Molinghem	721	Wallart	Bernard	Debuiche	Ducatez
Norrent-Fontes	1,458	Lourme	Réant	TOPPING	Bleuzet
Quernes	313	Dehestrue	Frelin	A. *de Wittern*	Evin
Rely	352	Théry	Caron	Pannier	Dehurtevent
Rombly	78	Duriez	N...	A. *de Rely*	R. à Linghem
Saint-Hilaire-Cottes	749	Vast	Berthoneuf	Bucaille	Lefebvre
Westrehem	294	Carpentier	Basin	N...	Deneux
Witternesse	732	Brassart	Olivier	Paris	Ducatez
TOTAL	17,889				

Arrondissement de Boulogne (7 *cantons*, 101 *communes*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Boulogne Nord. — (5 communes).					
Boulogne	22,134	Huguet	Petit (1)	Rémont (2)	Olagnier et l. Frè
Conteville	276	Routtier	Leleu	*A. de Pernes*	Dupont
Pernes	358	Mantel	Cadet	Létendart	Lavoisier
Pittefaux	106	Bouly	Debaffreingue	*A. de Maningh.*	R. à Maninghen
Wimille	2,279	de Lattaignant	Lavoine	Lebègue	Les Frères
TOTAL	25,153	de Lédinghen			
Canton de Boulogne Sud. — (4 communes).					
Baincthun	1,991	Widhent	Dandre	Fache (3)	Bizet et Thuillier
Boulogne	18,117	»	»	Bresselle	»
Echinghen	172	Feutry	Lanoy	*A. de St-Léon.*	Lecoutre
St-Martin-Boulogne	2,566	Lavoisier	Lanoy et Duchêne	Logez	Dupont
TOTAL	22,846				
Canton de Calais. — (13 communes).					
Attaques (les)	1,596	Sy-Compiègne	Ponchel	Dupré	Artisien
Bonningues-lez-Calais	295	Isaac	Carpentier [sel	*A. de Pihen*	Ansel
Calais	12,727	Darquer	Salembier et Mus-	De Lencque-	Les Frères, Pré-
Coquelles	486	Lefebvre du Prey	Boutroy-Parenty	N.... (saint (4)	Leroy [vost
Coulogne	799	Matis	Robbe	Mesmacre	Bauwin
Escalles	267	Boutroy	Bodart	*A. de Peupling*	Ben
Fréthun	436	Louquety de la	Testelin	Legrand	Gossin
Marck	2,246	Muchery[Routière	Breton	Lagache 5)	Riugot (6)
Nielles-lez-Calais	169	Hamain	Baras	*A. de St-Tricat*	Sœurs de la Pro-
Peuplingues	440	Déclemy	Tourret	Levollant	Vieillard[vidence
Sangatte	1,129	Petit	Delacre	Gabrielli (7)	Gossin
St-Pierre	17,294	Lecouffe	Crespin et Bimont	*Dollet* 8	Les Frères, Chré-
Saint-Tricat	351	Boulanger	Dessaint	Gonthier	Lacroix [tien
TOTAL	38,055				

(1) Chauveau et Jacques. — (2) Notre-Dame, Jonas ; St-Nicolas, Cadoché ; St-François de Sales, Senet. — (3) La Capelle, M. Sergeant. — (4) Le Courgain de Calais, M. Grébert. — (5) Les Hemmes, M. Mouton. — (6) Les Barraques, M. Porion. — (7) Le Fortvert, M. Gauguez. — (8) Le petit Courgain, M. Bultel.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Desvres. — (23 communes).					
Alincthun	364	Bodin	Legrand	Bochent	Goudalle
Bainghen	176	Dumont	Dallery	Caron	Louchez
Bellebrune	220	de Rouvroy	Cazin	A. *d'Alincthun*	Lenté
Belle-et-Houllefort	360	Leclercq	Quéhen	Wissocq	Chochoy
Bournonville	186	Creuzo	N...	Courtois	Compiègne
Brunembert	350	Bernard	Duquénoy	A. *de Selles*	Pocques
Colembert	490	Noël-Rogez	Caux	Baude	Leroux
Courset	355	Gomel	Quandalle	A. *de Longfossé*	Heumetz
Crémarest	600	Ansel	Holard [Framery	Fourdinier	Leroy
Desvres	2,766	Leroy	Fourmaintreaux[F	LEROY-DUROYER	Les Frères
Henneveux	500	de Cormette	Guilbert	Berquez	Hautefeuille
Lewaast	239	Guyot	Leleu	Hache	Wallet
Longfossé	354	Holuigue	Watel	Blin	Lamory
Longueville	139	Lemaire	Havart	A. *d'Henneveux*	Macrez
Lottinghen	359	Papeleu de Nord-	Berquer	Bouclet	Lecoutre
Menneville	330	Lebaude [hout	Defosse	Robert	Miellot
Nabringhen	189	Level	Caron	A. *de Colemb.*	Garénaux
Quesques	591	Desombre	Ellart	Macaire	Eurin
Saint-Martin-Choquel	239	Mauduit	Leleu	A. *de Mennev.*	Caux
Selles	258	Lefebvre	Delattre	Lavoisier	Neuville
Senlecques	217	Defosse	Courtin	Leblanc	Vasseur
Vieil-Moutier	305	Vasseur	Telliez	A *de Senlecq.*	Fanchon
Wirwignes	605	Duflos	Lecoutre	Lecoutre	Pinte
TOTAL	9,992				
Canton de Guînes — (16 communes).					
Alembon	539	Banquart	Butor	Leroy	Courquin
Andres	907	Delattre	Boulanger	Ringot	Gatoux
Bouquehault	650	Bernet	Marlard	Dutoit	Démaret
Boursin	226	Butor	Dupont	A. *d'Hermeling*	Dutertre
Caffiers	455	Boutillier	Marcq	Quéhen	Hochart
Campagne	408	Bouclet	Taufour	A. *de Bouquet*	Lemattre
Fiennes	1,040	Martin	Lamarre	Delvoye	Delattre
Guînes	4,572	Gody	Duquénoy et Po-	MONTEUUIS	Les Frères et Sau-
Hames-Boucres	750	Guche	Rohart [pieul	Hamain	Boutoille [vage
Hardinghen	1,134	Leglaive	Rétaux	Martel	Ansel
Herbinghen	312	Mille	Selingue	Lemaitre	Devillers
Hermelinghen	238	Martin	Butor	Oyez	Baude
Hocquinghen	86	Baude	Renault	A. *d'Herbingh.*	R. à Licques
Licques	1,464	Vasseur	Cailliéret	Lecointe (1)	Normand
Pihen	455	de Guizelin	Butez	Lattaignant	Avenard
Sanghen	277	Thorel	Cressonnier	V. *d'Alembon*	Lemaire
TOTAL	13,513				

(1) Hameau d'Écottes, M. Flajollet.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Marquise. — (21 communes).					
Ambleteuse	696	Varlet	Lacheré	de Latteignant	Fachon
Audembert	298	Leroy	Leducq	Gressier	Brebion
Audinghen	722	Parenty	Hamain	Cousin	Ellart
Audresselles	575	Delattre	Parenty	Minet	Héquet
Bazinghen	350	Bouclet	Dupont	Caffier	Wierre
Beuvrequen	322	Evrard	Dubut	Carré	Leblond
Ferques	1,177	Haignieré	Battel	Legault	Bernard
Hervelinghen	196	Admont	Touret	Dutertre	Gantois
Landrethun	578	Watel	Lefebvre	Martin	Boulogne
Leubringhen	254	Dausque	Dezombre	A. *d'Audembert*	Delcloy
Leulinghen	334	Bonvoisin	Admont	A. *de Marquise*	Caron
Maninghen	140	Selingue	Noël	Flour	Chochoy
Marquise	4,580	Taverne	Perus et Dubos	Feroux	Serret
Offrethun	142	Warnier	Pâque	A. *de Beuvreq.*	Andrieu
Rety	1,855	Butor	Haffringue	Louchet d'Hé-	Lefranc
Rinxent	1,731	Dewailly ✻	Marmin	Guche [ronval	Merlin
Saint-Inglevert	557	Grandsire	Bourgeois	Lengaigne	Demerval
Tardinghen	196	Routtier	Lefebvre	A. *d'Audinghen*	Vincent
Wacquinghen	124	Delplace [hen	Damiens	A. *de Maningh*	R. à Maninghen
Wierre-Effroy	785	Duflos de Ferne-	Lavoisier	Blaquart	Pérard
Wissant	1,059	Fourdin	Tiquet	Vassal	Meurice
TOTAL	16,429				
Canton de Samer. — (20 communes).					
Carly	298	Tiennery	Couvelard	Gournay	Baude
Condette	964	Huret-Lagache	Maillard	Becquet	Lambert
Dannes	338	Seguin	Gest	A. *de Camiers*	Tellier
Doudeauville	616	Levollant	Fourmanoir	Hache	Delcloy
Halinghen	435	Robert	Gobert	Lefebvre	Lemaire
Hesdigneul	215	Lhomme	Muselet [lière	A. *de Condette*	Leroy
Hesdin-l'Abbé	533	Dufour	Geneau de Lamar-	Noël	Dupuy
Isques	247	Lacloy	Lefebvre	A. *d'Hesd.-l'Ab*	Sénéchal
Lacres	358	Quandalle	Sailly	Vienne.	Fauquembergue
Le Portel	3,600	Sauvage	Cœugnet et Hé-	Deltour	Serret
Nesles	259	Glavieux	Dufour [douin	A. *de Neufchât.*	Gellé
Neufchâtel	719	de Rocquigny	Lefebvre	Leblond	Blart
Outreau	2,525	de Vernicourt	De Lattaignant et	Noël (1)	Lecoutre (2)
Questrecques	300	Delanoy	Féron [Dagueberi	A. *de Wierre*	Rigaux
Saint-Etienne	1,101	Bonvoisin	Muselet	Campion	Wallet
Saint-Léonard	283	Cuvillier	Demilly	N ..	Marcq
Samer	1,957	Sauvage	Durieux	Boursin	Lacroix
Tingry	325	Dupont	Pâque	Vassal	Duflos
Verlincthun	365	Maillard	Pontier	Malingre	Durand
Wierre-au-Bois	196	Lhôtellier	N.	Grebet	Heumetz
TOTAL	15,632				

(1) Section d'Équihen, M. Derain. — (2) et Bertout.

Arrondissement de Montreuil (6 *cantons*, 141 *communes*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Campagne. — (24 communes).					
Aix-en-Issart	490	Baudelicque	Compiègne	Carpentier	Duplouy
Beaurainville	1,361	Poiré	Brasseur	Branquart	Legrand
Boisjean	651	Vasseur	Marcassin	Meurice	Dallery
Boubers	96	Bodescot	Maquaire	A. *de Hesmond*	Dupont
Brimeux	800	Riquier	Daux	Laurent	Tillette
Buire-le-Sec	1,086	Varlet	Treunet	Vasseur	Debuire
Campagne-lez-Hesdin	1,207	Moitier	Yvain	DELEVAL	Quenhen
Douriez	527	Paillat	Poulet	Briois	Sallé
Ecquemicourt	168	Sueur	Delannoy	A. *de Maresquel*	Varlet
Gouy	905	Cany	Lœuillet	Hecquet	Beauchamps
Hesmond	350	Wallois	Demilleville	Binet	Fauquembergue
Lépinoy	292	Nicolle	Quiénot	Merlier	Ducrocq
Loison	580	Leblond	Hermand	Gallet	Lefebvre
Maintenay	697	de France	Rivet	Evrard	Nicolle
Marant	148	Delattre	Wallois	A. *d'Aix-en-Iss.*	Lefebvre
Marenla	368	Leroy	Delattre	Guilbart	Legrand
Maresquel	622	Duhamel	Martin	Ficquet	Nonus
Marles	388	Triplet	Bochent	A. *de Marenla*	Dumont
Offin	327	Cœugnet	Brebion	A. *de Loison*	Golliot
Roussent	284	Delobel	Oudin	Gérome	Parmentier
Saint-Denœux	358	Desobry	Mathieu	Bernard	Beguizelin
Saint-Remy-au-Bois	239	Fournier	riois	A. *de Gouy*	Dépré
Saulchoy	362	Cornaille	Fourtier	Gronier	Sallé
Sempy	395	Delienne	Dupré	Prompt	Moronval
TOTAL	12,499				
Canton d'Étaples. — (19 communes).					
Attin	335	Belfolle	Maillart	Humière	Pannier
Bernieulles	295	Crochart	Clément	Vigreux	Gronier
Beutin	159	Widehem	Héno	A. *d'Attin*	R. à Attin
Brexent-Enocq	359	Martel	Forestier	Beaugrand	Sueur
Camiers	624	Massoy	Wacogne	Beaurain	Lejosne
Cormont	435	Dezoteux	Fordinier	Leducq	Fasquelle
Estrée	203	Dumoulin	Picard	A. *d'Estrécelles*	Gambier
Estréelles	145	Blart	Bizet	Herlin	R. à Estrée
Étaples	2,719	Bucquet	Guilbart et Plan-	TASSART	Hanquez
Frencq	900	Leleu	Trollé [quet	Masset	Hache
Hubersent	440	Dezoteux	Marcotte	Herrebardt	Défossé
Inxent	253	Denquin	Cuvillier	A. *de Recques*	Dehesdin
Lefaux	295	Daquin	Sagnier	N...	Denné
Longvillers	416	Bataille	de Guizelin	Treunet	Douchin
Maresville	93	Debove	Cuvillers	A. *de Longvill.*	N...
Montcavrel	565	Poullier	Duhamel	Defosse	Lavisse
Recques	196	Cuvillier	Leroy	Lemaître	Latour
Tubersent	351	Rivet	Delaporte	Delattre	Segnet
Widehem	283	Maillard	Vassal	A. *d'Halinghen*	Golliot
TOTAL	9,066				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Fruges. — (25 communes).					
Embricourt	294	Debuire	Thiret	Dumetz	Moren
Avondances	87	Desmons	Watrin	A. de Coupelle	R. à Coupelle
Bailers	309	Parenty	Foyer	Farcy	Zedde
Coupelle-Neuve	256	Debuire	Bracquart	Level	Carbonnier
Coupelle-Vieille	837	Lissacq	Hortmant	Ponet	Carpentier
Crépy	414	Villain	Delval	Fromentin	Berthe
Crequy	1,281	Merlin	Demagny	Delattre	Bigand
Embry	667	Gallet	Guilbert	Lequien	Soyez
Fressin	955	Vaillant	Grandel	Bonhomme	Halot
Fruges	2,944	Boulanger	Lecucq, N ..	Macquet	Les Frères
Hallecocques	262	Cornuel	Nayet	Lamort	Lavisse
Hautier	493	Beaurain	Bigot	Lagache	Haultecœur
Hingy	261	Ogier	Legrand	A. d'Hézecques	Sailly
Hestringhem	324	Demenneville	Terlutte	Leroy (A.)	Dorémus
Lencas	130	Dulut	Gamblin	A. de Radingh.	Obin
Longues	246	baron de Contes	Desmons	Galant	Pillet
Madinghem	306	Debuire	Truille	Théret	Courtin
Maneval	451	Boulard	Lenne	Milot	Parmentier
Moyon	234	de Hauteclocque	Flour	A. de Lobiez	Wicm
Noisseauville	235	Sénéchal	Waulle	A. de Canlers	Baudel
Sains-les-Fressin	216	Hautecœur	Fiolet	Adam (Emile)	Leclercq
Senlis	218	Cousin	Rolin	N...	Godin
Torcy	289	d'Hédouard	Lens	A de Sains	Macaire
Verchin	511	de Wailly	Riquez fils	Adam (Charles)	Beugnet
Wacly	252	Boudry	Maillot	A. de Hatringh.	Risbourg
TOTAL	12,388				
Canton d'Hesdin. — (23 communes).					
Aubin-Saint-Vaast	764	Vallière	Dassonville	Guibaut	Ponchel
Bouin	412	Parmentier	Vallois	Fay	Deboffle
Brévillers	140	Avril de Pigne-	Joly	A. de Capelle	R. à Capelle
Capelle	396	Ochin [rolles	Crépy	Dusautois	Buscot
Caumont	568	Ridoult	Warin	Robart	Lamory
Cavron-Saint-Martin	885	Lebas	Cœugnet	Provin	Lansoy
Chériennes	348	Hannebelle	Laverdure	Ducrocq	Carpentier
Contes	762	Brunelle	Trunet	Mantel	Delbé
Coigny	177	de Wailly	Lataillant	A. de Capelle	R. à Capelle
Douy	179	Denouville	Lagache	A. d'Huby-St-L.	Hynaux
Hesdin	3,150	Leureuil	Brûlé et Faucon-	Braquehay	Bracquart
Huby-Saint-Leu	645	de Châtelet	Dannette [nier	Cordier	Minard
Labroye	342	Boyelles	Vaillant	Samson	Arnould
La Loge	273	Legrand	Lebrun	Lenoir	Dezeustre
Marconne	805	Démarest	Guizy	Bouchez	Berthe
Marconnelle	390	Evrard	Lécuyer	Carle	Masson
Mouriez	604	Caron	Lecat	Defourchisoy	Grenier
A reporter	11,300				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Hesdin (*suite*).					
Report.	11,300				
Plumoison	177	Darras	Masclé	A. *de Bouin*	R. à Bouin
Raye	590	Glachant	Cauvert	Feuillade	François
Regnauville	311	Descelers	Bouilliers	Detœuf	Thomas
Sainte-Austreberthe	272	Brunet de La	Wallois	A. *de Marconn.*	Noël
Tortefontaine	417	Foconnier[Charu	Bachimont	Levrin	Hénissart
Wambercourt	284	Delahoussoye	Dassonville	A. *de Cavron*	Baillieu
TOTAL	13,351				
Canton d'Hucqueliers. — (24 communes).					
Aix-en-Ergny	273	Brement	Nocque	A. *de Rumilly*	Loisel
Alette	428	Minet	Wallois	Vasseur	Cordier
Avesnes	133	Lafonte	Talleux	A. *d'Herly*	R. à Herly
Bécourt	247	Levollant	Martel	Braure	Lefebvre
Beussent	675	Demerval	Catto	Telliez	Cléton
Bezinghem	340	Seneschal	Sénécat	Calippe	Leclercq
Bimont	161	N	N.	A. *de Clenleu*	Hanquiez
Bourthes	1,064	Duflos	Dufour	Caboche	Bracquart
Campagne-lez-Boul.	795	Pocholles	Ducrocq	Dubois	Harlé
Clenleu	303	Carpentier	Widehem	Pérard	Prudhomme
Enquin	188	Septier	Langagne	A. *de Preures*	Lemaître
Ergny	276	Seneschal	Ducrocq	Bedlé	Chatelain
Herly	816	Panet	Muselet	Videhem	Poclet
Hucqueliers	708	Moitier (Alfred)	Leclercq	VÉNIEL	Thuillier
Humbert	425	Ringot	Bihet	Biausse	Baillieux
Maninghem	196	Fayeulle	Bachimont	Delforge	Lavisse
Parenty	686	Leroy de Méri-	Dumont	Ernoult	Hédoux
Preures	754	Delahaye [court	Longavesne	Sannier	Ducoroy
Quilen	140	De Guizelin	Fournier	A. *de Meningh.*	Rouchaville
Rumilly	476	Marcotte	Derollez	Ducrocq	Vieillard
Saint-Michel	238	Brebion	Widehem	A. *d'Humbert*	Deguizelin
Verchocq	934	Mallet de Coupi-	Alexandre	Legrand (1)	Evrard (2)
Wicquinghem	396	Delporte]gny	Ducrocq	Deguine	Merlot
Zoteux	395	Chivet	Villain	Mauffet	Gugelot
TOTAL	11,047				
Canton de Montreuil. — (26 communes).					
Airon-Notre-Dame	240	Debove	Ducoroy	Radenne	Ricart
Airon-Saint-Vaast	216	Enlart,	Graveline	A. *d'Airon-N-D*	Delacroix (Henri)
Beaumerie-St-Martin	382	Deparis	François	Macaire	Brunet
Berck	3,293	Macquet	Rivet et Bonville	Delrue	Lagaisse
Campigneulles-les-G.	259	Delattre	Baridon	Lefebvre	Lailleux
Campigneulles-les-P.	182	Barré	Liébron	A. *de Camp-l-G*	Gilliard
Colline-Beaumont	161	d'Aumale	Landrieu	A. *de Conchil*	Delhaye
A reporter	4,733				

(1) Hameau de Rollez, M. Bridenne. — (2) Hameau de Rollez, M. Leclercq.

Canton de Montreuil (*suite*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	4,733				
chil-le-Temple	732	Landrieu	Manier	Oudin	Canu
eq	709	Godin	Têtu	Deplanque	Lacroix
ires	690	Sailly	Dinielle	Déplanque	Damermant
lliers	429	Coquet	Beguin	A. *de Waben*	Pillin
Caloterie	441	Dinielle	Ducrocq	Mercier	Pannier
Madelaine	156	Routier	Hochart	A. *de la Calot.*	R. à Montreuil
pine	601	Ferté	Caroulle	Martel	Quenhen
ilmont	715	Bucquet	Daubrège	Cauwet	Levrin
treuil	3,655	Delhomel ✻	Pagniez et De-	Queste (1)	Cadart, les Frères
pont-St-Firmin	426	Dusannier	Cailleux [lannoy	Courtin	Pannier
ville	898	Baelen	Butel	Bomblé	Lansoy
g-du-Fliers		Garson	Boubet	N...	N...
int-Aubin	147	Poultier	Vincent	A. *de St-Josse*	Masson
int-Josse	782	Hochedé	Godin	Boigelot	Hallette
rus	436	Ménussent	Godet	Trollé	Chivot
uy-Noyelle	370	Lecomte	Villin	A. *de Nempont*	Têtu
rton	1,750	Cte de la Fontaine	Dupont	Dusart (2)	Gobert
aben	375	Macquet [Solare	Fournier	Dumoulin	Lemaitre
ailly	553	Bloquel	Bourgois	Lainé	Scellier
TOTAL	18,598				

(1) Eglise de Saint-Josse-au-Val : desservant, M. Willox.—(2) Rang du Fliers : M. Friscourt ecaire.

Arrondissement de Saint-Omer (7 *cantons*, 118 *communes*)

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Aire. — (14 communes).					
Aire	8,805	Laipbert	Cossart et Graux	Scott (1)	Gallet, Daniel et
Clarques	353	de Gournay	Bouton	Eloy	Bauval [frères
Ecques	1,353	Bouvart	Venen	Guidon	Dupuis
Herbelles	307	Allouchery	Contart	Guiot	Allouchery
Heuringhem	494	Caimé	Petit	Cousin	Pentel (J.-B.)
Inghem	309	Macau	Mertel	*A. d'Herbelles*	Pentel (Nectaire)
Mametz	1,319	Desbonnets	Samblin	Délion	Cazin
Quiestède	358	de Lencquesaing	Verley	Lingin	Allart
Racquinghem	597	Van Zeller d'Os-	Pelet du Planty	Bavière	Reniez
Rebecques	360	Mantel [tove	Pavy	*A. de Clarques*	Cazin
Roquetoire	1,249	de Raist	Quelongcourty	Chivet	Delporte
Thérouanne	924	Méquignon	Constin	Lodé	Charlemagne
Wardrecques	344	Debrisser	Variet	Dubois	Malou
Wittes	543	Lefebvre	Moullin	Mouton	Bouret
TOTAL	17,313				
Canton d'Ardres. — (23 communes).					
Ardres	2,189	Chevalier	Amelot (3)	Paque (3)	Raiff et Richard
Audrehem	520	Sauvage	Watré	Dezombre	Derollez
Autingues	241	de St-Just	Taufour	*A. de Nieil-l-A.*	Senet
Balinghem	582	Morillion	Compiègne	Dupont	Tartar
Bayenghem-lez-Eperl.	438	Massemin	Deprecq	Charpentier	Masset
Bonningues-l.-Ardres	600	Dereuder	Lhomme	Barbier	Coquerel
Brêmes	865	Hamerel	Randoux	Beaudraps	Legrand
Clerques	273	Watré	Wissocq	A. *d'Audrehem*	R. à Audrehem
Eperlecques	1,950	Colin	Heban	Perche	Beclin
Guémy	69	Déclemy	Taufour	A. *de Zouafques*	R. à Zouafques
Journy	271	Vasseur	Coquerel	Tamboise	Grenu
Landrethun-l.-Ardres	541	Tanfour	Hembert	Courquin	Fasquel
Louches	860	Brémart	Déclemy-Trouille	Defrance	Hembert
Mentque	645	Liot de Nortbé-	Baude	Delattre	Lenglart
Muncq-Nieurlet	648	Allan [court	Henquenet	Delahodde	R. à Bayenghem
Nielles-lez-Ardres	349	de Vilmarest	Haignéré	Lombart	Vanacker
Nordausques	561	Taffin de Given-	Douilly	Robert	Waro
Nort-Leulinghem	216	Dussautois [chy	Zègre	A. *de Bay.-l-Ep*	Leverd
Rebergues	181	d'Herbinghem	Fossette	A. *de Journy*	Sacquépée
Recques	415	Payelleville	Noel	Regnault	Reniez
Rodelinghem	252	Beaurain	Dupuis	A. *de Landreth.*	Talleux
Tournehem	925	Vandroy	Fouble	Foulon	Héduy
Zouafques	537	Declémy	Ledoux	Bresselle	Lepoitevin
TOTAL	14,108				

(1) Hameau de Rincq, M. Boulinguez; hameau de St-Quentin, M. Boutenel.— (2) Saint-Quentin, M. Foulon. — (3) Bois-en-Ardres, adjoint spécial, M. Bard-Coolen; desservant, M. Dubautoy.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Audruick. — (13 communes).					
Audruick	2,479	Dubrœucq	Lecouffe	Roussel	Gallet
Guemps	861	Barbotte	Dufles	Vittu	Normand
Nortkerque	1,157	Vanuxen	Marquant	Wilquin	Houiller
Nouvelle-Eglise	375	Laurent	Mercier	Bon ière	Carré
Offekerque	651	Lambert	Renault	Engrand	Calbet
Oye	1,919	Platiau	Caron	Fourcroy	Châtiliez fils
Polincove	517	Allan	Vasseur	Hochart	Randoux
Ruminghem	1,172	Guerioy	Canler	Blary	Colbrant
Ste-Marie-Kerque	1,292	Stoclin	Manche	Dussaussoy (1)	Dominique
Saint-Folquin	1,343	Lambert	Verva-Delplace	Lemaire	Couture
Vaint-Omer-Capelle	687	Dereudre	Verva	A. *de St-Folq.*	Rossigny
Vieille-Eglise	1,083	Delplace	Drincqbier	Ledoux	Dubois
Zutkerque	1,680	Bouret-Bouret	Minebois	Hochart	Thulliez (2)
TOTAL	15,216				
Canton de Fauquembergues. — (18 communes).					
Audincthun	890	Fasquel	Debomy	Daviron	Loonès (3)
Avroult	325	Decroix	Drollez	Baudel	Hurtevent
Beaumetz-lez-Aire	361	Debomy	Méquinion	A. *de Laires*	Hanne
Bomy	872	de Vilmarest	Deligny-Evrard	Legrand	Vinois
Coyecque	640	Alexandre	Boudry	Pecquet	Delannoy
Dennebrœucq	452	Cousin	Brocvielle	A. *de Reclingh.*	Hanne
Enguinegatte	473	Bertin	Dupuis	Bullet	Derisbourg
Enquin	742	Pruvot	Vanvincq	Tirmarche	Hanne (Elie)
Erny-Saint-Julien	402	Duwez	Laluy	Deroux	Boulin
Fauquembergues	1,075	Ogier	Cache	Labbé	Les Frères
Febvin-Palfart	841	Morel	Hurtevent	Bernard	Martel
Fléchin	700	Pruvot	Carpentier	Dallongeville	Cousin
Laires	488	Plée	Duquénoy	Pruvost	Cadart
Merck-Saint-Liévin	700	Degremont	Briche	Lardeur	Damary
Reclinghem	584	Dufour	Devaux	Stève	Richard
Remy	802	Sockeel	Godart	Dubois	Pontier
St-Martin-d'Harding	439	Remont	Dégardin	A. *de Fauquemb*	Françoy
Thiembronne	978	Dufay-Baron	Dufay	Marche	Piquet
TOTAL	11,564				
Canton de Lumbres. — (34 communes)					
Acquin	772	Deneuville	Lucq	Marcant	Balligand
Affringues	120	Warenghem	Lecointe	A. *de Bayengh.*	Capron
Alquines	801	Cucheval	Baude	Brillart	Sacquépée
Bayenghem-lez-Sen.	226	de Cunchy	Cocquempot	Hollandre	Lenglet
A reporter	1,922				

(1) Section de Saint Nicolas-sur-l'Aa, M. Verlingue. — (2) Osteve, section de Zutkerque, M. Dubuquet. — (3) Section d'Audincthun, M. Vinois.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEUR
Canton de Lumbres (*suite*).					
Report	1,922				
Bléquin	536	Canu	Sagot	Prin	Vasseur
Boisdinghem	222	Martel	Duhamel	Dausque	Dereudre
Bouvelinghem	238	de Melun	Evrard	N...	Hurtevent
Cléty	492	Baillion	Leroy	Charpentier	Branquart
Coulomby	580	Devignes	Lurette	Flament	Ringot
Delettes	1,046	de Bayenghem	Delohen	Blin (1)	Joly (2)
Dohem	888	Devin	Carlier	Bourgois	Flament
Elnes	385	Legrand	Delahaut	A. *de Wavrans*	Hochart
Escœuilles	385	Mauffet	Tellier	Chifflart	Vasseur
Esquerdes	822	Lardeur	Legrand	Delcourt	Leprêtre
Hallines	634	Lemoine	Ponchel	Delattre	Derudder
Haut-Loquin	282	Louis	Maufflet	A. *d'Alquines*	Bédague
Ledinghem	363	Mobailly	Seghin	A. *de Bléquin*	Leurette
Leulinghem	277	Lemaire	Dégardin	A. *de Zudausq.*	Gallet
Lumbres	928	Decroix	Fasquelle	Gérard	Delamarre
Nielles-lez-Bléquin	737	Warenghem	Turlutte	Greuez	Galloy
Ouve-Wirquin	310	Gournay	Mouton	A. *de Rumilly*	Gugelot
Pihem	595	Delohen	Portenart	Toursel	Leleu
Quelmes	296	Ducamps	Dusautoir	Magnier	Geuson
Quercamps	389	Lemaire	Lambert	Demagny	Robiliard
Remilly	255	Broutta	Bonnière	Hertault	Caron
Seninghem	669	Dupont	Devignes	Guyot	Bué
Setques	267	Roland	Bourgois	A. *d'Esquerdes*	Wissocq
Surques	382	Selingue	Duhautoy	Thoumire	Devigne
Vaudringhem	415	Masset (Valéri)	Delpierre	Hanquer	Labre
Wavrans	1,002	Bailly	Beugnet	Ducrocq	Oger
Westbécourt	134	Caron	Gressier	A. *d'Acquin*	Deneuville
Wismes	545	de Corbie	Bouvart	Risbourg	Pion
Wisques	137	Decroix	Lejeune	A. *d'Hallines*	Simon
Zudausques	487	Mesmacque	Lagache	Rogier	Piquet
TOTAL	16,620				
Canton de Saint-Omer Nord (9 communes).					
Clairmarais	370	Blot	Persyn	A. *d'Arques*	N...
Houlle	552	Decocq	Devienne	Leroy	Wierre
Moringhem	550	Marcotte	Tétart	Fenart	Masset
Moulle	1,406	Degrave *	Marin	Bélin	Rault
St-Martin-au-Laërt	1,145	Mahieu	Costeux	Lefebvre	Sailly
Saint-Omer (nord)	11,842	N...	NN.	Lœuillet	Coquempot (3)
Salperwick	420	Planquette	Boitel	Dumets	Delattre
Serques	1,075	Decroix	Clay	Wacquet	Lhomme
Tilques	1,070	Legrand	de Saint-Jean	Gilles	Leuillieux
TOTAL	18,450				

(1) Section des Deux-Upen, M. Hantier. — (2) Section des Deux-Upen, Mademoiselle Dufay. — 3) et les Frères.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton de Saint-Omer Sud (8 communes).					
Arques	3,805	Deron	Denaes et Canlers	Dannel	Les Frères
Blandecques	1,942	Houzet	Fainne	Chivoré	Daman
Campagne-lez-Ward.	451	Matton	Groue	Campagne	Courbot
Helfaut	799	Eloy	Macrel	Morgant	Louis
Longuenesse	900	Platiau	Merlier	Dusautiez	Legrain
Saint-Omer (sud)	10,027	«	«	DURIEZ (1)	«
Tatinghem	694	Cadart	Lardeur	Bultel	Varlet
Wizernes	1,304	Dambricourt	Saison	Cavrois	Cornuel
TOTAL	19,922				

(1) Saint-Denis, M. *Roger*.—Haut-Pont, M. Sockeel.

Arrondissement de Saint-Pol (6 *cantons*, 191 *communes*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Aubigny. — (30 communes).					
Agnières-lez-Aubigny	150	Salomé	Laly	A. *d'Aubigny*	R. à Aubigny
Ambrines	320	Ledru	Savary	Lefel	Brunelle.
Aubigny	635	Painblan	Busiaux	Courcol	Roussel
Averdoingt	381	Ledru	Ledru (fils).	Augrez	Bouvet
Bailleul-aux-Cornailles	518	Viart	Bécourt	Bloquez	Guille
Bajus	116	Baillœuil	Letombe	A. *de Lacomté*	R. à Lacomté
Berles	487	Tournois de Bon-	de Saint-Léger	Delelis	Thilleu
Béthonsart	287	Cuvillier[nevallet	Vaquette	N...	Foulon
Camblin-l'Abbé	526	Mathieu ✻	Barlet	Rattel	Leblond
Cambligneul	356	Chabé	Delannoy	A *de Cambl.-L*	Vicogne
Capelle-Fermont	95	Desmazières	Florent	A *de Frév.-Cap*	R à Frév.-Cap.
Chelers	441	Boutleux	Horen	Demonchaux	Noiret
Fréviliers	361	Boutleux	Sinot	Debeugny	Cagniart
Frévin-Capelle	248	Truffiez	Grimbert	Blondel	Gilbert
Gouy-en-Ternois	352	Dumont	Debret	N...	Pruvost
Hermaville	530	Beaucourt	Florent-Blaire	Blondel	Gosselin
Izel-lez-Hameau	704	Bouilliez	Lefranc	Torchy	Clairbout
La Comté	416	Pontfort	Maitrepierre	Tabary	Ledent
La Thieuloye	322	Houbart	Sartel	Pauchet	Bailly
Magnicourt-en-Comté	580	Flament	Delmotte	Pétain	Belval
Maizières	426	Locquet	Hoguet	Clayes	Rogez
Mingoval	286	Queste	Braïelle	Denissel	Viart
Monchy-Breton	412	Derisbourg	Houbart	Pruvost	Roussel
Penin	554	Desplanques	Rocquet	Hellot	Lemoine
Savy-Berlette	671	Caudron	Candelier	Déprez	Hauchard (fils)
Tilloy-lez-Hermaville	226	Blaire	Bilot	A. *d'Hermaville*	Donze
Tincques	779	Capy (Jules)	Carré	Boutry	Barlet
Villers-Brûlin	368	Roblot	Gonfroy	Lefebvre	Découdu
Villers-Châtel	131	de Florimond	Roussel	A. *de Mingoval*	R. à Mingoval
Villers-sir-Simon	159	Brulin	Boilly	A. *d'Ambrines*	Tison
TOTAL	11,837				
Canton d'Auxi-le-Château. — (28 communes).					
Aubrometz	226	Cléret	Herbette	A. *de Nœux*	Vêtu
Auxi-le-Château	3,009	Renard	Gambier, Penet	Mars	Leroy
Boffles	114	Fauconnier (L.)	Fauconnier (C.)	A. *de Conchy*	Lesecq
Bonnières	1,053	Thorel	Obé	Caron	Godet
Boubers-sur-Canche	699	Hoez	Milon	Cazier	Louchet
Bouret-sur-Canche	308	Bocquet	Duplouy	N...	Andreu
Buire-au-Bois	853	Robart	Blondel	Daneuville	Wattier
A reporter	6,262				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton d'Auxi-le-Château (*suite*).					
Report	13,946				
leux	90	Warguiez	Lecomte	A. *de Bonnières*	Eletufe
chy-sur-Canche	406	Lebel	Delannoy	Campion	Robidet
ières	172	Pétain	Brunet	A. *de Vacqverie*	Doublet
aine-l'Etalon	282	Mineur	Lecomte	Pringarbe	Treune
el	302	Platel	Hecquet	Defosseux	Bourgois
ont	3,982	Bon de Fourment	Cauwet et Briet	MALLET (1)	Les Frires
es-Ivergny	385	Coache [*	Bocquet	Brillard	Barbe
vesnes	148	Dupuich	Dupré	Dourlens	Dufeutrel
l-Maisnil	220	Dupuich	Doliger	A. *de Quœux*	Bourdon
nchel	447	Leflon	Lefebvre	Ansel	Leleu
y-sur-Canche	390	Thélu	Lecherf	Lainé	Tresse
chel	140	Legrand	Courtois	A *de Conc.-s-C*	Hibon
x	360	Delattre	Allexandre	Darras	Briois
ux	360	Thérouanne	Bréelle	Dauvergne	Balavoine
gny	248	Hainaut	Tahon	A *de Buir-au-B*	Candelier
nt	194	Laverdure	Robart	A. *de Genne Iv*	Contard
uerie-le-Boucq	240	Grincourt	Billet	A *de Fortel*	Balavoine
x	374	Lottin	Bruhier	Puchelle	Herlin
rs-l'Hôpital	623	Dubromel	Bacquet	Pallart	Caboche
rnas	327	Quinejure	Huchier	Mofait	Caron
ncourt	154	Soudain	Daussy	A. du *Ponchel*	Maillet
TOTAL	16,106				
Canton d'Avesnes-le-Comte. — (33 communes)					
nes-le-Comte	1,477	Ledru	Lechon	LEFIN	Buteux
y	471	Bossu	Deneuville	Ducrocq	Douilly
ncourt	515	Crevel	Vaillant	Béda	Balbure
dricourt	246	Pruvost	Ransson	A. *d'Etrés-W.*	Valentin
bert-Blavincourt	618	Cornu	Duchenne	Ducrocq	Blondel
ncourt	613	Demazure	Fatien	Coache (2)	Toulotte
ttemont	113	Defasque	Debret	A. *de Rebreuve*	Polart
emont	250	Canelle-Noullet	Patte	A. *de Warluzel*	Soulisse
relle	171	Deneuville	Delecloy	A. *de Saulty*	Robiquet
er	172	Bracquart	Ansart	A. *de Berlenc.*	Gosselin
-Wamin	417	Deleury	Deneuville	Mahieux	Samier
chy-le-Noble	210	Corriez	Legru	A. *de Ligner.*	Debomy
l-Rullecourt	640	Sailly	Doal	Lorthics	Bonnel
ville	405	Brimont	Courtois	Dupros	Flahaut
in-Houvigneul	565	Soissons	Boucry	Talleux	Hibon
gny	460	Couppet	Lieppe	Rousé	Becquet
re-Saint-Quentin	295	Loir	Druon	Blatrel	Wacheux
ouich	531	Petain	Briou	Herbette	Benoist
court	252	Bracquart	Martin	A. *du Cauroy*	Théret
reuil	231	Bultel	Tabary (Augustin	Harler	Tabary
ncourt-s-Canche	258	Citerne (August.)	Leblanc	Lecornet	Béal
A reporter	99,999				

(1) Saint-Hilaire à Frévent : M. Vanherdrick. — (2) Le Cauroy, M. Drancourt.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURES.	INSTITUTEURS.
Canton d'Avesnes-le-Comte (*suite*).					
Report	99.999				
Manin	374	de Richoufftz	Choisy	Deplantay	Balevoine
Mondicourt	566	Mayeux	Grandel	Bernard	Lemaire
Noyellette	147	Rohart	Hoyez	A. *de Lat-S-Qu*	Lenne
Noyelle-Vion	444	Briois	Berton	Deriencourt	Couvreur
Pommera	548	Delgorgue	Prouille	Saudemond	Noiret
Rebreuve-sur-Canche	380	Cléret	Boucry	Pruvost	Martin
Rebreuviette	552	Carton	Martiguy	Delmotte	François
Sars-le-Bois	146	Hanot	Lefebvre	A *de Magn-s-C*	Basset
Saulty	755	Lenfant	Oger	Bouly	Boudaliez
Sombrin	432	Lemaire	Delecloy	Caudroi	Gambard
Sus-Saint-Leger	683	Pruvost	Pecqueur	Ducrocq	Dingreville
Warluzel	397	Pluquet	Vermesse	Pauchet	Fauquembert
TOTAL	14,334				
Canton d'Heuchin. — (33 communes).					
Anvin	431	Poubel	Decréquy	Brachez	Dérémetz
Aumerval	205	Théry	Basin	A *de Baill-l-P*	Dallongeville
Bailleul-lez-Pernes	270	Mantel	Grimbert	Ducrocq	Bossu
Bergueneuse	154	Frehem	Pohier	Saint-Léger	Dehapiot
Bours	630	Flahault	Noé	Leroy	Dilly
Boyaval	235	Rolland	Deretz	A *d'Eps*	Cordier
Conteville	144	Delozière	Planchon	A. *d'Hestrus*	Balbure
Diéval	825	Petit	Poulin	Brunet	Bourgois
Eps	417	Lombart	Roussel	Pruvost	Platel
Equirre	179	Vasseur (Emm.)	Vasseur (Cyprien	A *de Bergues.*	Cuvillier
Erin	430	Darré	Durlin	Vignacourt	Dauchez
Fiefs	778	Rolland	Froideval	Fiévé	Pruvots
Fleury	204	Dusart	Fleury	A. *de Monc.-C.*	Ropital
Floringhem	482	Bigan	Isart	Bourdiel	Hauchard
Fontaine-lez-Boulans	225	Defasques (Jules)	Defasques (Ad.)	A. *de Prédefin*	Trogneux
Fontaine-lez-Hermans	110	Haudouart de F.	Pauchet	A. *de Nédonch.*	Ancelin
Hestrus	486	Decrombecque	Defleury	Hecquet	Bonvarlet
Heuchin	675	Delaleau	Cocud	Bourgois	Boutillier
Huclier	146	Bouilly	Brodel	A *de Valhuon*	Delepouve
Lisbourg	1,053	Defebvin	Lemoine	Soyez	Bracquart M.
Marest	209	Fumery	Tholliez	N. *de Bours*	Andrieu
Monchy-Cayeux	399	Bellenguez	Thibaut	Dollé	Grenier
Nédon	271	Buissart	Marquant	A. *de Nédonch.*	Taverne
Nédonchel	322	Martin	Grillet	Wallart	Boutin
Pernes	1,005	Morice	Carré	BOURSE	Masse
Prédefin	578	Petit	Carnel	Desoignies	Chavatte
Pressy	264	Fumery	Roseau	A *de Sachin*	Ropital
Sachin	213	Flament	de Beugny d'Ha-	Dufour	Colin
Sains-lez-Pernes	386	Gournay	Mantel [gerue	Nicquet	Rifflet
Tangry	344	Norel	Godrant	Vanherdrick	Pagniez
Teneur	360	Brocquet (fils)	Lombart	Cochon	Puchois
Tilly-Capelle	316	Boutin	Delhé	A. *de Teneur*	Warin
Valhuon	575	Defasque	Boulenger	Planque	Douchet
TOTAL	13,095				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Canton du Parcq.— (24 communes).					
Auchy-lez-Hesdin	1,320	Watillieaux	Luittre	Hocq	Delbé
Azincourt	464	Mahieu	Dupuis	Dacquin	Carpentier
Béalencourt	427	Théret	Lagache	Delpierre	Berquet
Blangy-sur-Ternoise	868	Courquin	Helluin	Fourcy	Lhomme
Blingel	228	Deshauteur	Demont	A. *de Rollano*	Auguet
Eclimeux	288	Bonnière	Benaut	Martin	Cordier
Fillièvres	973	Monchiet	Larivier	Caron	Bué
Fresnoy	116	Leroy	Julien	A. *du Vieil-H.*	Leroux
Galametz	233	Beaussart	Mergez	A. *de Wail*	Billet
Grigny	396	Renant	Dutote	Bonnet	Féroux
Incourt	191	Rabache (Jean B)	Verrier	A. *d'Eclimeux*	Mlle Cadet
Le Parcq	774	Danvin	Hamedouche	Daviron	Décobert
Lequesnoy	489	Pétain	Carpentier	Blanchant	Dominois
Maisoncelle	292	Cappe	Boutin	A. *de Béalenc*	Quillet
Neulette	87	Le Bailly d'Ingh.	Harlé	A. *d'Eclimeux*	Vaillière
Noyelles-l.-Humières	105	Carpentier	Ousaussoy	A. *de Willeman*	R. à Willeman
Rollancourt	411	Dérémetz *	Fa-sy	Vivier	Lemichez
Saint-Georges	436	Vallée	Lequien	Gamain	Brunelle
Tramecourt	188	Lescuier	Duriez	A. *d'Azincourt*	Thomas
Vacqueriette	302	Tirmarche	Mahieu	Brongniart	Dérémetz
Vieil-Hesdin	540	Vincent	Petain	Delbecq	Bray
Wail	505	de Hauteclocque	Dupont	Lansoy	Joly
Wamin	477	Lefebvre de Gouy	Déprez	Galbet	Déplanque
Willeman	585	Delgény	Lefebvre	Ternisien	Legru
Total	10,695				
Canton de Saint-Pol.— (43 communes).					
Beauvois	239	Deramecourt	Lédé	A. *d'OEuf*	Flour
Bermicourt	255	de Hauteclocque	Anselin	Crépin	Danthin
Blangermont	113	Labitte (Henry)	Lesenne	A. *de Linzeux*	R. à Blangerval
Blangerval	172	Thélu	Thibaut	A. *de Linzemx*	Bouttemy
Brias	361	Vasseur	Cardon	Vaillant	Cornet
Buneville	238	Délape	Vasseur	A. *de Maisnil*	Brocquevielle
Croisette	580	Pénet	Hivin	Gay	Rogez
Croix	318	Douchet	Boudry	Morel	Ricart
Ecoivres	162	Demoncheaux H.	Pruvost	A. *de Flers*	Beurry
Flers	501	Herbette	Deboffles	Delville	Bens
Foufflin-Ricametz	213	Lecherf	Coutiaux	Demoncheaux	Béal
Framecourt	147	Prévost	Herbet	A. *d'Hauteclocq*	Gueudet
Gauchin-Verloing	330	Martin	Frémery	A *d'Hernicourt*	Lamoty
Guinecourt	68	Dencuville	Cousin	A. *d'OEuf*	N...
Hautecloque	314	Mis de Bertoult	Flament	Leclercq	Paris
Hautecôte	130	Labitte	Laderrière	A. *de Nuncq*	Réunie à Nuncq
Héricourt	223	Bulté	Hucquedieu	A. *de Coisette*	Desneaux
Herlincourt	197	Darré	Dourlent	A *d'Hauteclocq.*	Dron
A reporter	4,581				

Canton de Saint-Pol (*suite*).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	4,581				
Herlin-le-Sec	201	Grardel	Warambourg	Lemaitre	Delambre
Hernicourt	584	Lombart	Lédé	Coin	Décobert (1)
Humercœuille	258	Lebrun [Prémont	Evrard (fils)	Goudemand	Torchy
Humières	447	Van Cappel de	Couvreur	Holier	Bécu
Ligny-Saint-Flochel	360	Bouttemy	Renvillon	Bailly	Grenu
Linzeux	417	Roussel	Dupont	Damiens	Cousin
Maisnil	293	Defasque	Démelin	Delannoy	Gouble
Marquay	193	Brisset	Derisbourg	A. *de Ligny-S-F*	Marquay
Moncheaux	247	Sombret	Boucry	A. *de Monts*	Autricque
Monts-en-Ternois	185	Daullé (Clovis)	Dubrulle	Hautecœur	Douilly
Neuville-au-Cornet	114	Anselin	Delepierre	A. *de Maisnil*	Roussel
Nuncq	448	Vicart	Detœuf	Billot	Deltour
Œuf-en-Ternois	504	Lejosne	Dewamin	Blondel	Bonvarlet
Ostreville	533	Gallet	Herduin	A. *de Brias*	Vandal
Pierremont	472	Poillion	Vacquery	Willamme	Théret
Ramecourt	256	Briet (Aimable)	Lacaille	A. *d'Herlin-le-S*	Herlin (Pierre)
Roëllecourt	407	Gallet	Bracquart	Dubois	Leleu
Saint-Michel	349	Duchemin(Nérée)	Detœuf-Citerne	A. *de Roëllec.*	Méhay
Saint-Pol	3,567	Planque	Lambert et Boc-	Boyaval	Petitfils
Séricourt	62	Willerval	Boucry [quillon	A. *de Sibiville*	R. à Siracourt
Sibiville	353	Villers	Dupuis	Sebert	Herlin
Siracourt	207	Devaux	Guilbert	A. *de Croix*	Fauquembergue
Ternas	182	Vasseur	Darré	A. *de Fouffl.-R.*	Flippe
Troisvaux	264	Mouton	Basin	Duchateau	Théret
Wavrans	248	Hérard	Lombart	Loy	Noury
TOTAL	15,532				

(1) Au hameau de Saint-Martin, M. Warembourg.

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUE

Aperçu géographique, historique et statistique sur le département du Pas-de-Calais. — Conseil de Préfecture (Statistique et Jurisprudence).

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Le département du Pas-de-Calais est compris entre 50 et 51° de latitude nord, et entre 0° 50' et 0° 45' de longitude occidentale.

Il est limité à l'Ouest par la Manche, au Nord et à l'Est par la mer du Nord et le département de ce nom, au Sud par le département de la Somme.

Il tire son nom du *détroit* ou *pas* qui sépare les côtes de France de celles d'Angleterre et réunit la Manche à la mer du Nord.

Sa forme est celle d'une figure géométrique appelée pentagone, ou polygone de cinq côtés. Le côté Nord-Ouest, d'une étendue de 40 kilomètres, du Fort-Philippe, près de l'embouchure de l'Aa, au cap Grisnez, s'appuie sur la mer du Nord. Le côté Ouest, dans un développement de 60 kilom., du cap Grisnez à l'embouchure de l'Authie, s'appuie sur la Manche. Le côté Sud est formé par une ligne conventionnelle qui, dans une longueur de 200 kilom., s'étend de l'embouchure de l'Authie à Metz-en-Couture. Le côté Est, dans un développement de 70 kilom., s'étend de Metz-en-Couture à Leforest. Enfin, le côté Nord-Est, d'une longueur de 160 kilom., va de Leforest au Fort-Philippe.

Le développement des côtes est donc d'environ 100 kilomètres. Celui des côtés continentaux est de 430 kilom.

La plus grande étendue du département, dans le sens d'une diagonale partant de Metz-en-Couture et aboutissant au cap Grisnez, est de 140 kilom.

Sa largeur moyenne, prise entre Auxi-le-Château et Aire, est de 75 kilom.

L'aspect du Pas-de-Calais est très-régulier. C'est un pays de plaines légèrement ondulées, inclinées en pente douce vers le Nord et ne renfermant pas de montagnes, car on ne peut appeler de ce nom les dunes situées le long des côtes et interrompues par des falaises, des pâturages et des digues, ni la petite chaîne de collines qui, partant d'Abbeville et passant par Etaples, s'étend au-delà de Boulogne et vient s'arrêter au cap Grisnez. Il est arrosé par 410 cours d'eau, d'une longueur de 1,731 kilomètres, qui se déversent dans les artères principales de l'*Authie*, la *Canche*, la *Liane*, la *Slack*, les *canaux du Calaisis*, l'*Aa*, la *Lys*, la *Lawe*, le *canal de la Haute-Deûle*, la *Sensée* et l'*Escaut*.

Le climat du Pas-de-Calais varie beaucoup sous l'influence des vents d'Ouest qui sont dominants ; mais il est généralement froid et humide. Le voisinage de la mer, le sol bas et marécageux en certains endroits, les rivières et les ruisseaux qui rayonnent de toutes parts et les brouillards fréquents entretiennent l'humidité dans l'atmosphère. Aussi les chaleurs sont-elles passagères et inconstantes : elles n'arrivent pas le plus souvent avant les premiers jours de juillet et la température excède rarement 30 degrés (1),

(1) Voir à la *Troisième Partie* le résumé des observations météorologiques faites à Calais, pendant les dix premiers mois de l'année 1871, par M. Lefebvre, secrétaire en chef de la mairie.

D'après le cadastre, le territoire du Pas-de-Calais a une superficie de 660,426 hectares, dont 636,299 hectares, représentant un revenu de près de 50 millions, et en capital près de 2 milliards, sont passibles de la contribution foncière.

Le principal de la contribution foncière est de 3,126,407 fr.

Les terres imposables se classent ainsi qu'il suit :

Terres labourables, canaux, chemins de fer, etc.	514,293 hect.
Prés et herbages.	43,387
Bois, oseraies, etc.	35,408
Vergers, houblonnières, jardins.	24,663
Terres vagues, etc.	15.440
Marais, tourbières.	3, 108
Total.	636,299

Le sol est généralement fertile, surtout dans l'ancien Artois. Il est peu boisé, comme on le voit par les chiffres qui précèdent.

Le sous-sol renferme des mines de houille très-riches, découvertes depuis 1852, du minerai exploité dans le Boulonnais, des tourbières, des bancs d'argile, de marne et de grès.

APERÇU HISTORIQUE

Le département du Pas-de-Calais a été formé, en 1790, de l'ancienne administration d'Artois (1) à l'exception de quelques communautés du Boulonnais, des trois gouvernements de Calais, d'Ardres et de Montreuil (partie du Ponthieu) et de quelques communautés de Picardie, de Flandre et du Cambrésis.

Avant l'invasion romaine, le territoire actuellement occupé par le département du Pas-de-Calais, était habité par les *Morins* et par les *Atrébates* dont Arras fut la ville principale. Ces tribus appartenaient à la Gaule-Belgique et ne cédèrent qu'après la plus opiniâtre résistance aux soldats de César. Les Romains administrèrent le pays jusqu'au V^e^ siècle, et Honorius le classa dans la deuxième Belgique. Apparurent alors les barbares, Alains, Snèves, Vandales, Burgondes, toutes hordes pillardes auxquelles succédèrent les Francs. Le pays, assez tranquille avec les rois de la première race, fut rattaché à la Neustrie. Il resta dans le domaine royal jusqu'au milieu du IX^e^ siècle, époque à laquelle Charles le Chauve en fit la dot de sa fille Judith, qu'il maria à Baudoin d'Ardennes, dit *Bras de fer*.

Le comté de Flandre s'étendait alors entre la Somme, l'Escaut et la mer. Baudoin se fit donner, en 862, le titre de comte héréditaire de Flandre. C'était à l'époque des incursions des Normands. La Flandre, par sa position, eut surtout à souffrir de leurs ravages; Arras, Boulogne, Saint-Omer, Thérouanne furent à diverses reprises détruits ou brûlés par ces pirates. Syfroid, un de leurs chefs, forma, en 918, un établissement dans le comté de Guînes. Son fils Adolphe, qui fut mis plus tard en possession des comtés de Guînes et de Boulogne, est le bisaïeul de Godefroy de Bouillon, le chef de la première croisade.

En 1180, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, détache l'Artois de ses États pour former la dot de sa nièce Isabelle de Hainaut qui

(1) L'*Artois* (*Artresia*, *Adartresia*) était situé entre la Flandre, la Picardie, le Boulonnais et le Cambrésis. Sa capitale était Arras, et ses principales villes, Saint-Omer, Béthune, Aire, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Lens et Lillers. Il comprenait, en outre, plus de 850 villages, 9 châtellenies et un grand nombre d'abbayes et de monastères.

devait épouser le roi de France, Philippe-Auguste. A la mort de Philippe d'Alsace, en 1191, Marguerite, comtesse de Hainaut, pri possession du comté de Flandre, mais Philippe-Auguste réclama et obtint l'Artois comme dot de la reine Isal ..e. En 1196, Baudoin IX, comte de Flandre, héritier de Marguerite, envahit cette province dans l'espoir de la recouvrer. Il s'empare d'Aire et de Saint-Omer, mais échoue devant Arras. Il signe à Péronne, en 1199, la paix avec Philippe-Auguste qui reste en possession de l'Artois, à l'exception toutefois des deux villes prises par Baudoin.

A la mort de ce dernier, Philippe-Auguste craignant que Jeanne, la fille aînée du comte, n'épousât le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, la maria en 1211 à Ferrand, prince de Portugal, qui devint comte de Flandre. Philippe-Auguste avait exigé, toutefois, la reddition d'Aire et de Saint-Omer. Ferrand ne tarda pas à tourner ses armes contre le roi de France, et l'Artois eut à souffrir de ses fréquentes incursions. Les environs d'Arras, ceux de Vimy et de Vitry, sont à diverses reprises ravagés par lui.

En 1214, Houdain, Marck, Sangatte sont tour à tour pillés et brûlés.

Après la victoire de Bouvines, remportée en 1214 par Philippe-Auguste sur les princes ligués contre lui, le comte Ferrand est fait prisonnier et reste captif pendant douze ans dans la tour du Louvre.

En 1297, la guerre recommence entre le roi de France Philippe-le-Bel et les Flamands. L'Artois est érigé, à cette époque, en comté-pairie par le roi de France en faveur de Robert II, fils de Robert Ier, frère de Saint-Louis, qui avait reçu de ce prince l'Artois en apanage. Philippe-le-Bel, qui avait porté la guerre jusqu'au cœur de la Flandre, perdit ses conquêtes, à la suite de la bataille de Courtrai, en 1302. Les Flamands étaient descendus en Artois, avaient pillé Arques, dévasté les environs de Vimy, brûlé et pillé Harnes, Lens, Thérouanne et le château d'Houdain.

En 1304, Philippe-le-Bel vengea ces désastres par les victoires de Ziriczée et de Mons-en-Puelle et reprit possession de la Flandre française.

En 1320, Philippe-le-Long conclut avec Robert III, comte de Flandre, un traité qui confirmait cette possession et terminait la guerre qui dura.t depuis vingt-cinq ans.

En 1339, au moment où éclata la rivalité de la France et de l'Angleterre, les Flamands prirent parti pour ce dernier pays. Leurs ar-

mées ravagèrent à plusieurs reprises l'Artois et les provinces voisines. Après le désastre de Crécy, en 1346, Philippe de Valois se réfugia au château de Labroye. La même année, Béthune est brûlé en partie par les Flamands ; les environs d'Aire sont ravagés, Thérouanne est tour à tour pillé par les Flamands et les Anglais; Marck, Samer, Marquise, Wissant, Ecques sont brûlés et livrés au pillage.

En 1347, Calais tombe au pouvoir du roi d'Angleterre, Edouard III.

Le traité de Brétigny, conclu en 1360, entre le roi Jean, prisonnier après la bataille de Poitiers, et le roi d'Angleterre, reconnut à ce dernier prince une pleine souveraineté sur Calais et le Ponthieu.

La guerre avec l'Angleterre recommence en 1369, sous Charles V; Arques, Pernes, sont brûlés par les Anglais qui, l'année suivante, dévastent tout le pays environnant Vimy et Vitry. En 1377, les Français reprennent Ardres sur les Anglais.

En 1384, à la mort de Louis, comte de Flandre, Philippe-le-Hardi, quatrième fils du roi Jean, qui avait épousé Marguerite, fille du comte Louis, devenait héritier des comtés de Flandre et d'Artois. En 1393, il obtient l'ouverture de conférences pour la paix, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, à Leulinghen, entre Boulogne et Calais. Ces conférences n'aboutirent qu'à une trêve.

En 1404, Jean-sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi, hérita de la Flandre, de l'Artois et de la Bourgogne. Les Anglais firent, à cette époque, une descente sur les côtes de Flandre, pillèrent Sangatte et s'emparèrent de Gravelines. Jean-sans-Peur reprit cette place et forma le projet de leur enlever Calais. Mais son entreprise manqua par la faute du duc d'Orléans, frère de Charles VI.

Profitant des discordes soulevées entre les princes de la maison royale de France, pendant la démence du roi (1414), Jean-sans-Peur fit avec les milices flamandes des incursions jusqu'aux environs de Paris. Pour repousser ces incursions, les armées du roi envahissent la Picardie, la Flandre, s'emparent de Soissons, Saint-Quentin, Bapaume, et assiégent Arras ; mais ce siége traîna en longueur et on conclut la paix

Les Anglais, pendant ce temps, profitant de nos dissensions, descendent en France, remportent sur les armées de Charles VI la victoire d'Azincourt où dix mille Français et l'élite de la noblesse perdirent la vie.

En 1419, Jean-sans-Peur est assassiné au pont de Montereau. Philippe-le-Bon, qui lui succède, s'allie à l'Angleterre et, pendant quinze ans, les Anglais sont maîtres d'une grande partie de la France. Jeanne-d'Arc apparaît et relève le courage des partisans de Charles VII; Philippe-le-Bon écoute les propositions du roi de France et conclut en 1435, à Arras, un traité par lequel il obtenait le comté de Ponthieu et celui de Boulogne. A la suite de ce traité, Philippe résolut d'assiéger Calais (1436), mais, le siége traînant en longueur, ses troupes se mutinèrent et le forcèrent à abandonner son entreprise. A la même époque, les Anglais détruisaient Arques, dévastaient tout le pays entre Oye, Polincove et Ruminghem, pendant que les Français s'emparaient de Sangatte. L'année suivante, Auxi-le-Château fut brûlé par les troupes anglaises.

La bataille de Castillon, en 1452, mit fin à la guerre qui durait depuis cent ans entre la France et l'Angleterre.

Philippe-le-Bon mourut en 1467, laissant pour successeur et héritier Charles-le-Téméraire.

De 1472 à 1475, l'Artois est le théâtre de la lutte entre ce duc et le roi Louis XI. Boffles, Buire-au-Bois sont brûlés par les Français; les environs d'Hesdin sont ravagés à diverses reprises ; Dainville, Duisans, Habarcq, Bapaume, Auxi-le-Château, ont à souffrir de la présence des armées de Louis XI.

Charles-le-Téméraire, qui mourut en 1477, laissait pour héritière sa fille, la princesse Marie. Ses États furent partagés entre cette princesse et Louis XI. Le roi de France eut la Bourgogne, la princesse Marie conservait l'Artois et la Flandre. Mais Louis XI convoitait le reste des États de Charles-le-Téméraire ; aussi profita-t-il de la rébellion des Flamands qui refusaient de payer les impôts à la princesse, et, sous prétexte de protéger sa *chère filleule*, il envahit la Picardie, s'empara du comté de Boulogne, assiégea Arras, qui ne se rendit qu'après un siége opiniâtre. Lens, Béthune, Ardres, Arques et Vieil-Hesdin tombèrent aussi en son pouvoir.

La duchesse Marie avait conclu, en 1477, avec l'archiduc Maximilien d'Autriche, un mariage qui fut la source de guerres nombreuses entre les maisons de France et d'Autriche.

Aussi la guerre, commencée par Louis XI, continua-t-elle en Flandre et en Artois, mais avec des succès divers ; on ne voit que places prises et reprises.

En 1479, les habitants d'Arras ayant voulu se révolter, Louis XI

fit raser les fortifications de la ville, en chassa les habitants, abo le nom d'Arras et prétendit créer une nouvelle ville qu'il nomm *Franchise*.

La même année, les Autrichiens et les Français se rencontrère en bataille rangée dans les plaines d'Enguinegatte, mais la victoi fut indécise. La mort de la duchesse Marie mit fin à la guerre, 1482. Les Flamands ouvrirent à Arras des conférences pour la pai Louis XI renonça à la Flandre, mais il garda l'Artois et la Franch Comté, comme dot de la princesse Marguerite, fille de la duches Marie, qu'il fiançait au dauphin.

Maximilien, mécontent de ce traité, continua la lutte av Charles VIII, successeur de Louis XI. L'Artois est de nouveau e vahi par les armées ; Lens (1486) est dévasté par les Françai Thérouanne pris par les Flamands, et repris l'année suivante p Charles VIII. Saint-Omer assiégé et pris par les Français est livr par trahison, à l'archiduc Maximilien, en 1489.

En 1492, Arras eut le même sort. A la même époque, les Angla apparaissent de nouveau sur le littoral, prennent Ardres, assiège inutilement Boulogne et s'emparent de la forteresse de Fiennes.

L'année suivante, 1493, Maximilien pille Aubigny. Mais Charl VIII, qui méditait une expédition en Italie, conclut avec l'archid le traité de Senlis, par lequel il rendait la Franche-Comté et l'Arto provinces assignées comme dot à la princesse Marguerite qu n'avait pas épousée.

Pendant la guerre qui éclata en 1513, entre Henri VIII, roi d'A gleterre, et l'empereur Maximilien d'Autriche, d'une part, et Lou XII, roi de France, de l'autre part, Thérouanne est assiégé par l Anglais. (1513) ; la ville est livrée au pillage. Les Français, q avaient voulu la secourir, sont battus à Enguinegatte. Ce fut da cette journée, connue sous le nom de la journée des Éperons, q Bayart fut fait prisonnier.

En 1514, Louis XII obtint la paix en acceptant la main de la sœ d'Henri VIII.

Au moment où François Ier songe à faire la guerre à Charles- Quint, après lui avoir vainement disputé la couronne impériale, il cherche à se faire un allié du roi d'Angleterre, Henri VIII : dans ce but, il eut avec ce monarque (en juin 1520) une entrevue célèbre, connue sous le nom de Camp du Drap-d'Or, sur le territoire de Campagne, à gauche de la route d'Ardres à Guines.

L'année suivante, le duc de Guise prit Bapaume et le duc de Vendôme s'empara de Renty. Tout le pays entre Arras et Doullens fut ravasté par les armées de François Ier. Charles-Quint, pendant ce temps, brûlait Arques et le Parcq.

En 1526, François Ier, captif après la bataille de Pavie, renonçait, par le traité de Madrid, à son droit de souveraineté sur la Flandre et l'Artois. Trois ans après, il fait la même renonciation par le traité de Cambrai.

En 1538, une troisième guerre éclata entre François Ier et Charles-Quint. Les Français s'emparèrent de Saint-Pol, Lillers, Vieil-Hesdin, Saint-Venant, qu'ils perdirent par le traité de Nice (1538), conclu au moment où François Ier était appelé en Italie.

En 1542, la guerre se rallume en Flandre ; les châteaux de Vitry et de Tournehem sont démantelés par le duc de Vendôme. L'année suivante, Desvres est pris par les Espagnols ; Marquise, Réty, Hennes sont pillés par les Anglais qui s'étaient unis à Charles-Quint. En 1544, Boulogne tombe au pouvoir d'Henri VIII ; les Français s'efforcent en vain de reprendre cette ville ; ils la rachetèrent en 1546 pour la somme de deux millions.

François Ier meurt l'année suivante ; Henri II, son successeur, sollicité par les princes protestants d'Allemagne, continue la guerre contre l'empereur Charles-Quint. Ce dernier ayant échoué devant Metz, défendu par le duc de Guise, se venge sur l'Artois ; ses armées (1552) pillent et incendient Tournehem et Hesdin. L'année suivante, Charles-Quint fait raser Thérouanne et Vieil-Hesdin, et brûle le Parcq.

En 1554, Henri II bat, à Renty, les Impériaux qui pillent et brûlent Aubigny, Auxi-le-Château, Douriez et Maintenay.

Une trêve est conclue à Vauxcelles, et, en 1556, Charles-Quint abdique en faveur de son frère Ferdinand et de son fils Philippe II. Henri II rompit bientôt la trêve et recommença la guerre ; il s'empara de Lens, livra la ville au pillage, mais fut vaincu, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, où le connétable de Montmorency fut fait prisonnier.

L'année suivante, 1558, le duc de Guise répara la défaite de St-Quentin en rendant à la France Calais que les Anglais occupaient depuis 1347. Mais Henri II, à qui la maison de Guise portait ombrage, conclut (1559) le traité de Câteau-Cambrésis, par lequel il renonçait à toutes les conquêtes faites sur les Espagnols. Il mourut la même année.

Vers 1580, le frère d'Henri III, le duc d'Anjou, est appelé par les provinces unies des Pays-Bas contre Philippe II. L'Artois eut encore à souffrir de la guerre : Saint-Pol est livré au pillage; tout le pays d'Hesdin est ravagé ; en 1582, Lens est pris par les Français.

Pendant les opérations du duc de Parme qui appuyait Mayenne contre Henri IV, l'Artois fut le théâtre de plusieurs événements militaires. En 1593, les Espagnols reprirent Saint-Pol et Lens. Les Français essayèrent en vain de s'emparer de Saint-Omer.

En 1595, les Espagnols, sous l'archiduc Albert, envahissent la Picardie et l'Artois : Rivière, Tournehem, sont brûlés et démantelés par les Français. L'année suivante, les Espagnols s'emparèrent de Calais, de Guînes et d'Ardres.

En 1597, Henri IV assiégea vainement Arras, mais il imposa aux Espagnols le traité de Vervins (1598) par lequel Philippe II rendit à la France Calais, Ardres, et toutes les places occupées par les Espagnols en Picardie.

Trente-sept ans plus tard (1635), au moment de la lutte du cardinal de Richelieu contre l'Espagne, dont les intérêts étaient communs avec la maison d'Autriche, les armées françaises entrent dans les Pays-Bas ; le pays entre Arras et Doullens est ravagé à diverses reprises. Les Espagnols, de leur côté, envahissent la Picardie et, pendant plusieurs années, on ne voit que places prises et reprises sans résultats définitifs. Le maréchal de Châtillon s'empare d'Arras en 1640 ; l'année suivante, le maréchal de la Meilleraye prend Bapaume et Aire, pendant que les Espagnols s'emparent du fort de Marck.

En 1645, les Français se rendent maîtres de Béthune, Lens, Lillers et Saint-Venant.

En 1648, le prince de Condé remporte sur les Espagnols, dans les plaines entre Lens et Grenay, une victoire qui conduit au traité de Westphalie.

L'année suivante, Saint-Venant est pris par les Espagnols, qui essaient inutilement de reprendre Arras ; la ville resta française (24 août 1654), grâce au secours apporté par Turenne qui força les lignes espagnoles et fit lever le siége.

En 1657, Turenne prend Saint-Venant sur les Espagnols, et porte le dernier coup à leur puissance par la victoire des Dunes (1658). Le traité des Pyrénées leur enlève l'Artois, Gravelines, Boulogne et Saint-Venant, avec Aire et Saint-Omer.

Dans les guerres de Louis XIV contre la Hollande (1668 à 1679), Guînes est pris et saccagé : les Français s'emparent d'Aire en 1676, de Saint Omer, en 1679. La même année, le traité de Nimègue garantit à Louis XIV la possession de ces deux villes, ainsi que de la plus grande partie de la Flandre.

De 1710 à 1713, les armées alliées, ligués par Guillaume III d'Angleterre contre Louis XIV, parcoururent l'Artois à diverses reprises; elles enlevèrent aux Français Béthune et Saint-Venant; les Anglais brûlèrent les faubourgs d'Arras et ravagèrent tout le pays environnant Carvin et Houdain.

Mais la victoire de Denain amena le traité d'Utrecht (1713) et confirma à la France les possessions obtenues au traité de Nimègue. Dès lors, la Flandre française et l'Artois furent définitivement rattachés à la France.

Galerie des Hommes célèbres

L'ancienne province d'Artois et le département du Pas-de-Calais ont produit un grand nombre de personnages remarquables parmi lesquels nous citerons, dans l'ordre chronologique :

GODEFROY DE BOUILLON, chef de la première croisade, premier roi chrétien de Jérusalem sous le titre de *Baron du Saint-Sépulchre*, auteur du Code de lois connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*, mort l'an 1100. Il est le héros de la *Jérusalem délivrée* du Tasse.

SUGER (l'abbé), né à Saint-Omer vers 1082; abbé du monastère de Saint-Denis vers 1122. Élevé avec Louis VI, dit d'abord le *Batailleur*, puis *le Gros*, l'abbé Suger fut le conseil et le guide de ce prince ; il améliora les lois, la justice, l'état social de la France et favorisa l'affranchissement des communes. N'ayant pu empêcher Louis VII de partir pour la deuxième croisade, il fut, pendant l'ab-

sence de son maître, régent du royaume et, par la sagesse de son administration, il mérita le titre de *Père de la Patrie.* — L'abbé Suger a écrit *la Vie de Louis VI* et des mémoires sur sa propre administration. Il passe, en outre, pour avoir été le fondateur des *Grandes chroniques de Saint Denys.*

BLONDEL, d'Arras, trouvère du XII[e] siècle, le *seul ami* qui soit resté fidèle à Richard Cœur-de-Lion pendant sa captivité en Autriche, et qui découvrit, dit la légende, la prison du prince, grâce à une ballade qu'ils avaient composée ensemble.

QUESNES, de Béthune, XII[e] siècle, trouvère célèbre aussi dans le *Cycle épique carlovingien.*

ADAM DE LA HALLE, trouvère du XIII[e] siècle, dit *le Bossu d'Arras*, à cause de son esprit.

BODEL (Jean), également d'Arras, contemporain des précédents, transporta de l'église sur la place d'Arras la fameuse légende de saint Nicolas, connue sous le nom de *Jeu de St-Nicolas*, dont on cite encore des vers pleins du plus vif enthousiasme (combat de la Mansourah). Pauvre poète rejeté de la société des hommes par une maladie affreuse, la lèpre, Bodel descendit tout vivant au tombeau en laissant à sa ville natale de touchants adieux en vers. Il est encore l'auteur d'un *Poème de Charlemagne.* C'est un distique de Bodel (1) qui a inspiré à Corneille ces vers si connus :

« Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
« La vertu n'attend pas le nombre des années. »

HECQUET (Adrian du), XIII[e] siècle, poète et docteur en théologie, né à Crépy, près de Fruges, auteur d'une *Orphéide*, poésies *qu'il chante tout doucement* comme Orphée.

BURIDAN (Jean), né à Béthune vers 1300 : auteur de commentaires sur Aristote, connu surtout par le sophisme de l'âne également pressé par la faim et la soif et placé entre une mesure d'a-

(1) « Seigneur, si je suis jones, ne m'aiés en dépit ;
« On a vecu souvent grand cuer encor petit. »

seine et un sceau d'eau. Buridan fut, dit-on, mêlé à la lugubre légende de la *Tour de Nesle*.

JEAN, d'Arras, XIV^e^ siècle, secrétaire du duc de Berry, fils de Jean-le-Bon, auteur du roman de *Mélusine*.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE, XIV^e^ siècle, si célèbre par son dévouement pour sauver Calais (1347).

DES ESSARTS (Pierre), né au château de Quiéry-la-Motte en 1372; prévôt de Paris, prit parti pour le duc de Bourgogne; joua un rôle important dans la lutte des Armagnacs et des Bourguignons; exécuté en 1413.

MONSTRELET (Enguerrand de), né à Bus en 1390; chroniqueur; continua l'histoire de Froissart de 1400 à 1453.

LEFRANC (Martin), poète, né à Arras en 1406, mort en 1460; auteur du *Champion des Dames*.

DUCLERQ (Jacques), écuyer, sire de Beauvoir, né à Beauvoir, près Saint-Pol, en 1420; auteur d'une chronique du XV^e^ siècle, continuation de celle de Monstrelet.

GAGUIN (Robert), né à Calonne-sur-la-Lys en 1425; historien et professeur de théologie; a laissé : *Chroniques depuis Pharamond jusqu'à* 1490, des lettres, des discours; fut chargé de missions importantes par Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

LEFEBVRE ou FABRI (Jacques), dit d'Étaples, lieu où il est né en 1455, érudit, professeur, précepteur d'un des fils de François I^er^; suivit à Nérac, où il mourut en 1536, la spirituelle Marguerite de Navarre; a écrit plusieurs ouvrages qui ont fait d'autant plus de bruit que les envieux voulaient y trouver les doctrines des novateurs de l'époque.

DU BIEZ (Oudart), XVI^e^ siècle, maréchal de France, servit avec distinction sous François I^er^ et Henri II, battit deux fois les Anglais à Boulogne et à Étaples et mourut dans la disgrâce, victime d'une faute de son gendre, le sire de Vervins, qui avait rendu Boulogne aux Anglais.

LAMBIN (Denis), savant commentateur, né à Montreuil-sur-Mer en 1512; professeur de grec au *Collége de France*, créé par François I^er^; auteur de nombreux commentaires sur les grands écrivains de l'antiquité grecque et latine; il écrivait avec une lenteur devenue

proverbiale et qui a enrichi notre langue d'un terme expressif emprunté à son nom.

BAUDOIN (François), né à Arras en 1520, célèbre jurisconsulte, professeur à Bourges, à Paris, à Strasbourg, etc. Orateur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au Concile de Trente; conseiller d'État sous Henri III ; a composé plusieurs ouvrages en latin et même des poésies.

LÉCLUSE (Ch. de), célèbre botaniste, né à Arras en 1526, parcourut plusieurs fois la France, l'Angleterre et l'Allemagne à la recherche de plantes rares ; enseigna successivement la botanique à Vienne où il fut directeur du jardin de l'empereur Maximilien II, puis à l'Académie de Leyde, où il mourut en 1609. Il reste de ce savant plusieurs ouvrages de botanique estimés.

BREUCK (Jacques de), sculpteur et architecte de mérite, né à Saint-Omer au commencement du XVI^e^ siècle, eut pour élève Jean de Bologne, a construit plusieurs châteaux célèbres pour la princesse Marie, gouvernante des Pays-Bas, et orné de sculptures remarquables l'Église de Sainte-Wandru, à Mons.

MALBRANCQ (Jacques), dit le *Père Malbrancq*, né à Aire en 1578, de l'ordre des Jésuites, prédicateur et historien ; auteur d'une *Histoire des Morins* en latin, ouvrage largement mis à contribution par tous ceux qui ont écrit après lui l'histoire d'Artois.

DUTERTRE (Jean-Baptiste),né à Calais en 1610, mort à Paris en 1687, religieux dominicain, employé pendant dix-huit ans aux missions des Antilles ; a laissé *une Histoire générale des Antilles françaises*.

HUMIÈRES (le Maréchal d'), XVII^e^ siècle, favori de Louis XIV et ami particulier de Louvois, gouverneur de Flandre; se distingua au siége d'Arras et dans les guerres qui suivirent jusqu'au traité de Nimègue.

ESTRÉES (la famille d'), originaire du village d'Estrées-en-Cauchie, aujourd'hui Estrée-Cauchie, a produit, sous le règne de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, de nombreux personnages célèbres, parmi lesquels on cite particulièrement la Belle Gabrielle, les maréchaux François, Annibal, Jean, Victor-Marie et Louis-César, le vainqueur d'Hastembeck, avec qui s'éteignit le nom d'Estrées.

CRÉQUY (la maison de), originaire du village du même nom, près de Fruges, a donné également à la France un grand nombre de capitaines distingués dont les plus célèbres sont : Jacques, qui assista à la bataille d'Azincourt et fut mis à mort par les Anglais; Charles, qui se distingua pendant la guerre de Trente-Ans, et François, fils du précédent, qui servit avec honneur en Flandre, en Alsace et en Lorraine, de 1667 à 1678.

HENNEPIN (Louis), missionnaire, né à Ste-Marie-Kerque en 1640; d'abord aumônier d'un régiment, a assisté en cette qualité à la bataille de Senef; a parcouru comme missionnaire le Canada et l'intérieur de l'Amérique septentrionale; a publié, sous divers titres, les relations de ses courses. Mort à Utrecht en 1710.

PRÉVOST (dit l'abbé), né à Hesdin en 1697, mort en 1763 à Saint-Firmin, près Chantilly, un des écrivains les plus féconds du XVIII[e] siècle; successivement moine, soldat, puis moine de nouveau pour rompre encore ses liens; auteur de l'histoire des voyages et d'une foule de romans parmi lesquels on estime particulièrement *Manon Lescaut*, les *Mémoires d'un homme de qualité* et le *Doyen de Killerine*. Tout le monde connaît la manière tragique dont mourut l'abbé Prévost.

MARESCHAL (Georges), un des plus grands chirurgiens français, né à Calais en 1658, mort à Paris en 1736; remplaça, en 1703, Félix dans les hautes fonctions de premier chirurgien du roi Louis XIV; opérateur hors ligne, se distingua surtout dans l'opération de la taille où il obtint des succès merveilleux. Saint-Simon, qui raconte dans ses Mémoires une foule d'anecdotes sur Mareschal, fait le plus grand éloge de ce chirurgien qui sut *rester honnête et franc à la Cour*.

VALART (Joseph), né au Fortel, en 1698, grammairien et critique; on lui doit des éditions classiques d'un grand nombre d'auteurs latins, une grammaire latine et une grammaire française.

LAPLACE (P.-A. de), écrivain, né à Calais en 1707, mort en 1793; a donné, sous le titre de *Théâtre anglais*, la première traduction française des chefs-d'œuvre de la scène anglaise; auteur d'une *Venise sauvée* (tragédie) et de plusieurs romans.

HARDOUIN (Alexandre-Xavier), historien et poète, né à Arras en 1718, mort en 1785; auteur d'ouvrages divers parmi lesquels on cite :

Mémoire pour servir à l'histoire de l'Artois et principalement de la ville d'Arras ; Ode à la santé ; le retour des Amants ; Pan et Glycère.

MONSIGNY (P.-Alex.), compositeur, né à Fauquembergues en 1729, un des créateurs de l'opéra-comique à ariettes, a donné un grand nombre de pièces qui ont eu du succès : *le Maître en droit, le Faucon, la belle Arsène*, etc.; fut nommé, en 1800, inspecteur du Conservatoire et membre de l'Institut en 1813. Une rue de Paris porte son nom.

LAPLACE (Fr.-Marie-Joseph), humaniste, né à Arras en 1757, mort en 1823; professeur d'humanités à Louis-le-Grand, puis d'éloquence au Collége de France; a publié, avec Noël, plusieurs ouvrages bien connus sous le nom de *Cours de littérature*.

LAMOURETTE (l'abbé), né à Frévent en 1742, vicaire général d'Arras ; député à l'Assemblée législative, il se fit remarquer par son esprit de concorde et de paix. Après la journée du 20 juin 1792, il trouva des accents si persuasifs pour amener les partis à se réconcilier que les membres de l'Assemblée, oubliant leurs passions contraires, s'embrassèrent. Mais cette réconciliation ne dura qu'un jour et le *baiser Lamourette* est resté synonyme de réconciliation sans durée. L'abbé Lamourette est mort sur l'échafaud en 1794. Il a laissé plusieurs écrits religieux et philosophiques.

ROBESPIERRE (Maximilien de), né à Arras en 1759, député à la Constituante et à la Convention, fameux par le rôle qu'il joua dans cette assemblée et au Comité de Salut public ; établit le régime de la Terreur et périt sur l'échafaud avec ses principaux complices (10 thermidor).

ROBESPIERRE (Aug.-Bon-Joseph de), frère du précédent, né aussi à Arras, membre de la Convention, exécuté le 10 thermidor.

LEBAS (Philippe), conventionnel, né à Frévent en 1766, rendit d'importants services aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin où il fut envoyé comme commissaire; savant distingué ; se tua après le 10 thermidor.

LEBON (Joseph), né à Arras en 1769, curé de Neuville-Vitasse, député à la Convention, trop célèbre par ses forfaits ; mort sur l'échafaud en 1795.

DUQUESNOY, né à Bouvigny-Boyeffles, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, était aussi un ancien prêtre. Violent terroriste, envoyé avec Lebon dans les départements du Nord, il

égala son collègue en cruauté ; se tua au moment de monter sur l'échafaud (journées de prairial an III, mai 1795).

DUQUESNOY (le général), frère du précédent, se signala également par sa cruauté, surtout en Vendée. Il s'intitulait lui-même le *Boucher de la Convention.*

DAUNOU (P.-C.-François), né à Boulogne en 1761, député à la Convention, membre du Conseil des Cinq-Cents dont il fut un des présidents, puis, un instant, du Tribunat ; se fit toujours remarquer par sa modération et son attachement inviolable aux sages libertés ; savant très-distingué, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; député sous la Restauration, pair de France sous la monarchie de Juillet ; mort en 1840 ; a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels on cite : *De l'influence de Boileau sur la littérature française* ; *Essai sur la puissance temporelle des Papes*, etc.

RIGAULT-LEBRUN (G.-Th.-Ant.), romancier, né à Calais en 1733, mort en 1835 ; écrivain plein de naturel, de verve et de gaieté, mais aussi trop souvent grotesque, immoral et irréligieux.

RAGLER d'ALBE (le baron Albert-L.), peintre et ingénieur-géographe, né à St-Pol en 1761, mort en 1824 ; attaché au ministère de la guerre, puis maréchal de camp en 1803 ; a publié : *la carte des campagnes de Bonaparte en Italie, des vues, des souvenirs pittoresques des Alpes* ; auteur du tableau de la *Bataille d'Arcole*.

DONCRE (Germain-Dominique-Jacques), peintre de talent, né à 1743, près d'Ypres (Belgique), vint se fixer à Arras vers 1770 ; auteur d'un grand nombre d'œuvres parmi lesquelles on remarque *un Christ en croix, une copie de la descente de croix* attribuée à Rubens, *une déesse de la Liberté, saint Charles Borromée consolant les pestiférés, Judith, Suzanne au bain, Milon de Crotone, les portraits de Robespierre, J. Lebon, Napoléon*, et une foule d'autres que l'on peut voir chez beaucoup d'amateurs d'Arras et du département. Doncre était aussi musicien, sculpteur et mécanicien de mérite. Comme mécanicien, il a fait une tête de nègre articulant quelques mots et sifflant un air, (cette tête effrayait tellement Mme Doncre que celle-ci en a obtenu la destruction) et une horloge en bois mettant en mouvement un scieur et un fendeur de bois dont les coups de marteau indiquaient l'heure.

CUVELIER DE TRYE (J.-G.-Auguste), auteur dramatique, surnommé le *Crébillon du mélodrame*, né à Boulogne en 1766, mort en

1824 ; a publié un nombre prodigieux de mélodrames, drames, pantomines, dont plusieurs eurent un grand succès.

ROSAMEL (Claude-Charles-Marie Ducamp de), né en 1774 à Rosamel, commune de Frencq, aspirant de marine en 1792, fit en cette qualité plusieurs campagnes, notamment celle de 1794 sous Villaret-Joyeuse ; enseigne de vaisseau en 1797, lieutenant de vaisseau en 1802, capitaine de frégate en 1808, capitaine de vaisseau en 1814, commandant de l'escadre du Levant en 1826, fit l'expédition d'Alger sous l'amiral Duperré ; préfet maritime de Toulon en 1830, et vice-amiral l'année suivante ; ministre de la marine en 1836, député du Var depuis 1833 ; pair de France en 1839, mort en 1848,

GARBÉ (le général), né à Hesdin, se distingua à Austerlitz comme chef d'Etat-major du génie, commandait comme colonel du génie à Iéna, à Lubeck, à Eylau, blessé à Heilsberg, créé baron de l'Empire après Tilsitt, fit avec honneur toutes les campagnes d'Espagne pendant lesquelles il fut nommé général ; assista à la bataille de Waterloo. Il venait d'être nommé député de Montreuil, lorsqu'il mourut en 1831.

CRESPEL-DELLISSE (François-Louis-Marie-Joseph), né à Lille en 1789, vint, après la chute du premier Empire, fonder une fabrique de sucre à Arras dont il fit sa patrie d'adoption ; véritable fondateur de l'industrie sucrière en France, membre des sociétés d'encouragement de Paris, de Berlin et de Londres ; a passé par toutes les vicissitudes de la fortune ; a été, pendant un certain nombre d'années, le plus grand producteur de blé et de sucre de toute la France (sa production annuelle a atteint les chiffres énormes de quinze millions de kilogrammes de betteraves, d'un million cinq cent mille à deux millions de sucre et de vingt mille hectolitres de blé) ; mort en 1865. Un monument érigé à sa mémoire à l'aide d'une souscription publique et placé à l'extrémité d'un boulevard d'Arras qui porte son nom, représente son buste sur une colonne contre laquelle s'appuient les figures allégoriques de l'Agriculture et de l'Industrie sucrière.

SCHRAMM (Jean-Paul-Adam, baron, puis comte de), général, né à Arras en 1789, décoré et nommé lieutenant après Austerlitz (il avait 16 ans), se distingua à Dantzick, à Wagram, à Essling, à Lutzen où un coup de main hardi lui valut le titre de baron ; général de brigade à 24 ans ; refusa de servir sous la Restauration ; fit partie

de l'expédition de Belgique en 1831 ; un instant gouverneur de l'Algérie en 1834 ; a occupé de hautes fonctions politiques : Conseiller d'État, député, pair de France, de 1830 à 1848 ; quelque temps à l'écart après 1848 ; un instant ministre de la guerre en 1850 ; sénateur après le coup d'État, en 1852.

VINCENT (Alexandre-Joseph-Hyacinthe), né à Hesdin en 1797, mathématicien et érudit célèbre ; successivement professeur à Reims et à Paris ; esprit aussi vaste que profond, embrassa toutes les sciences et se distingua dans toutes : mathématiques, physique, musique, archéologie, philologie, prosodie, histoire, géographie, philosophie, littérature ; a laissé des œuvres remarquables dans tous les genres, notamment un *Cours de géométrie* qui a été adopté par l'Université et traduit en plusieurs langues. Mort à Paris en 1868, membre de l'Institut.

CARNOT (Lazare-Hte), ancien ministre, fils de l'illustre conventionnel de ce nom, né à Saint-Omer en 1801 ; accompagna son père en exil, revint en France en 1823 ; député de 1839 à 1848, ministre de l'Instruction publique en 1848, député de Paris à la Constituante et à l'Assemblée législative ; refusa le serment après le coup d'Etat et rentra dans la vie privée ; de nouveau, député de Paris en 1863.

Républicain sincère, Carnot a un grand renom d'honnêteté politique ; célèbre aussi comme écrivain, a collaboré à plusieurs Revues ; auteur d'assez nombreuses publications : *Mémoires de Henri Grégoire, évêque de Blois ; Mémoires de Bertrand Barrère ; l'Allemagne pendant la guerre de la délivrance* ; *Mémoires sur Carnot par son fils.*

SAINTE-BEUVE (Charles-Augustin), poète et critique, né à Boulogne en 1804 ; d'abord étudiant en médecine et attaché comme interne à l'hôpital Saint-Louis à Paris ; abandonna la médecine pour la littérature sous la direction de son compatriote Daunou, écrivit dans le *Globe*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *National* avec Armand Carrel, dans le *Constitutionnel* et enfin dans le *Moniteur*. Nommé sénateur en 1865, il protesta plus d'une fois, dans la haute Assemblée, contre la réaction politique ou l'intolérance religieuse. Mort en 1869. Il était, depuis 1845, membre de l'Académie français où il occupa le fauteuil laissé vacant par la mort de Casimir Delavigne. Poète plein de charme, mais un peu gâté par les intempérances du romantisme, Sainte-Beuve s'est fait, comme critique, une place à part. Parmi ses ouvrages on cite : *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI^e siècle* ; *Poésies de Joseph*

Delorme; *les Consolations*; *Histoire de Port-Royal*; *Critiques et portraits littéraires*; *Causeries du Lundi*; *Galerie des femmes célèbres*.

LIOUVILLE (Joseph), né à Saint-Omer en 1809, professeur à l'École polytechnique puis au Collége de France, élu en 1848 représentant de la Meurthe à la Constituante; membre de l'Académie des sciences; auteur d'un grand nombre de découvertes scientifiques importantes et de diverses publications estimées. Il dirige le *journal des mathématiques pures*, dit *journal de M. Liouville*.

HÉRICOURT (Aclimet, comte de Servins d'), né en 1819, maire de Souchez, secrétaire général honoraire de la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, antiquaire et littérateur distingué, correspondant du Ministère de l'Instruction publique; a collaboré à plusieurs publications, notamment au *Musée des familles*. On remarque parmi ses nombreux ouvrages: *Histoire de l'Abbaye d'Etrun*; *les Sièges d'Arras*; *Manuel de l'Histoire de France*; *Coreney et ses Seigneurs*; *les rues d'Arras*, dictionnaire historique en collaboration avec M. Alex. Godin, archiviste en chef du Pas-de-Calais; mort en 1871.

GRIGNY (Charles-Alexandre), architecte, né à Arras en 1815, mort en 1867. Doué d'aptitudes remarquables pour l'architecture, s'est élevé, presque sans études, à la hauteur des conceptions artistiques. Ses œuvres principales, dans lesquelles on sent plus que du talent, sont: *la chapelle du Saint-Sacrement, à Arras*; *la cathédrale de Genève*; *l'Église Notre-Dame du Saint-Cordon, à Valenciennes*, et l'élégante *chapelle des Ursulines d'Arras*, dont la tour est d'une hardiesse qui frappe d'étonnement. Cette dernière œuvre a valu à Grigny, sur son lit de mort, la décoration de la Légion d'Honneur. L'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens ont élevé à la mémoire du modeste enfant d'Arras un monument surmonté de son buste. Ce monument est placé sous les ombrages du jardin de Saint-Vaast, à côté du bâtiment des Archives où se tenaient précédemment les séances de la Commission des Antiquités départementales qui était fière de compter Grigny parmi ses membres les plus autorisés et les plus assidus.

DUTILLEUX (Henri-Joseph-Constant), né à Douai en 1807, vint se fixer à Arras en 1830, comme professeur de dessin, s'adonna avec succès au paysage, au portrait et à la peinture de genre; s'est surtout fait remarquer, toutefois, dans la reproduction des beautés de la nature. Dutilleux a obtenu plusieurs récompenses flatteuses, notamment au salon de 1861. Mort en 1866.

DELACROIX (Auguste), peintre, né à Boulogne en 1812; s'est particulièrement voué aux sujets de genre et aux marines. Il a surtout reproduit les côtes de France et les sites de l'Algérie ; a exposé : *Plage et port de Boulogne* ; *Marée basse au Portel*; *Le lendemain du naufrage* ; *La maison du pêcheur* ; *Le départ des pêcheurs*; *Jeune femme au lavoir* ; *La causerie à la fontaine ; Le retour des champs* ; *Une rue de Tétouan* ; *Rue de Tanger* ; *Halte d'une caravane,* etc., etc.

BRETON (Jules), peintre de paysage, né à Courrières ; a exposé depuis 1857, un grand nombre de tableaux parmi lesquels nous citerons : *les Glaneuses* ; *la Bénédiction des Blés* ; *le Rappel des Glaneuses* ; *Plantation d'un Calvaire; Le soir* ; *les Sarcleuses* ; *Une gardeuse de Dindons* ; *Une source au bord de la mer ; Femme récoltant des pommes de terre.*

BRETON (Emile), frère et élève du précédent, également peintre de paysage, né à Courrières, a exposé : *Effet du matin* ; *Soleil couchant* ; *Automne* ; *Crépuscule en Automne*; *Un ouragan* ; *Un soir* ; *Une source* ; *La neige.*

APERÇU STATISTIQUE

Division administrative du Département

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 arrondissements, 44 cantons et 904 communes. Il possède 724 cures ou succursales et 84 vicariats rétribués par le Gouvernement. Il compte une population de 749,777 habitants et une superficie de 660,426 hectares qui se partagent ainsi entre les six arrondissements :

Arras	172,999 hab.	137,700 hect.
Béthune . . .	163,455	93,947
Boulogne. . .	141,600	94,159
Montreuil . .	76,949	112,505
Saint-Omer . .	113,175	108,293
Saint-Pol. . .	81,579	113,820
Totaux. . .	749,777	660,426

Le Pas-de-Calais tient le premier rang, parmi tous les départements francais, sous le rapport du nombre des communes ;

Le deuxième, par le nombre des arrondissements ;

Le troisième, par le nombre des électeurs inscrits ;

Le quatrième, par le chiffre de sa population. La *Seine*, le *Nord* et la *Seine Inférieure* l'emportent seuls sur lui à cet égard.

Son territoire, plus considérable que celui même du *Nord*, représente un capital de plus de deux milliards.

Pour donner une idée de sa richesse, il suffit de rappeler que le principal de la contribution foncière s'y élève à 3,126,407 fr., que les produits financiers dépassent quarante millions ; que la production des céréales est, en moyenne, de plus de 6 millions d'hectolitres, que le bassin houiller fournit déjà à la consommation plus de vingt millions de quintaux métriques de charbon, enfin que la

mmerce maritime se résume dans les noms de ses deux grands rts, Boulogne et Calais.

Villes principales

Arras, ancienne capitale des Flandres et de l'Artois, siége du rché de grains le plus considérable de la France, fabrique de cre, huileries, bonneterie, etc.

Boulogne, ancienne capitale du Boulonnais, port de mer très-quenté, ville de plaisance; depuis quelques années, siége de mbreux établissements industriels (fabriques de plumes metalli-es, ciment, etc.)

Saint-Omer, deuxième ville de l'ancien Artois, chef-lieu judi-ire, centre d'industries importantes, alimentées notamment par rivière d'Aa.

Calais, port de mer d'un accès facile, grâce à ses jetées; entre-t considérable de bois du nord.

Saint-Pierre, simple bourgade au commencement du XV[e] siè-e, aujourd'hui ville manufacturière considérable : tulles, filatu-s, fonderies, etc.

Béthune, chef-lieu d'arrondissement, marché aux grains impor-nt, au centre des exploitations du nouveau bassin houiller.

Aire, marché aux grains, meuneries.

Chemins de fer

Le développement des chemins de fer publics dans le départe-ent du Pas-de-Calais est de 282 kilomètres 973 mètres, dont 253 lomètres 213 mètres appartiennent à la Compagnie du Nord, kilomètres 560 mètres à la Compagnie de Lille à Béthune et à lly-Grenay, et 6 kilomètres 200 mètres à la Compagnie d'Achiet Bapaume.

Les 253 kilomètres 213 mètres appartenant à la Compagnie du Nord sont répartis entre les lignes suivantes :

Paris à la frontière, par Lille . . .	47k440m
Amiens à Boulogne	47 511
Arras à Hazebrouck	57 954
Lens à Ostricourt	14 307
Lille à Calais	46 395
Boulogne à Calais	39 606

Plusieurs chemins de fer particuliers rattachent, en outre, les houillères du Pas-de-Calais à la ligne du Nord et aux voies navigables ; ce sont ceux de :

Dourges à la ligne des houillères	977m.
Billy-Montigny à la ligne des houillères	2,450
Lens à la ligne des houillères, et au canal de la Deûle	7,271
Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée . . .	8,841
Nœux et Hesain à la ligne des houillères et au canal de Beuvry à Gorre	7,990
Bruay à la ligne des houillères	6,826
Marles à la ligne des houillères	7,001
Ferfay à la ligne des houillères	5,486
Auchy-au-Bois à la ligne des houillères	6,486
Fléchinelle à la ligne des houillères	12,798
Vendin-lez-Béthune à la ligne des houillères . .	846

Le département sera ultérieurement doté de plusieurs lignes nouvelles dont l'exécution est demandée depuis longtemps avec instance par les populations. Une convention, sanctionnée par une loi du 23 mai 1869 et par un décret du même jour, porte concession à la Compagnie du Nord du chemin d'Arras à Etaples et de celui de Béthune à Abbeville. Ces deux lignes se croiseront à Saint-Pol qui, après avoir été longtemps déshérité de tout chemin de fer, se trouvera tout-à-coup magnifiquement doté.

Le tracé définitif de ces lignes a été approuvé par deux décisions ministérielles, en date des 8 et 26 septembre 1871.

Une autre convention, également approuvée par une loi et un décret du 22 mai 1869, contient concession à une nouvelle Compagnie dite du *Nord-Est* :

1° A titre définitif, des chemins de Gravelines à Watten et de Boulogne à Saint-Omer ;

2° Et à titre éventuel, pour le cas où l'utilité publique en serait déclarée dans un délai de quatre ans, des chemins de Saint-Omer à Berguette, de Berguette à Armentières et de Dunkerque à Calais par Gravelines.

Cette dernière partie de la convention a été rendue définitive par une loi du 13 septembre 1871.

L'étude des différentes lignes concédées est poussée avec activité. Lorsque tous ces chemins seront construits, le département du Pas-de-Calais n'aura plus rien à envier aux départements les mieux partagés.

Deux chemins de fer d'intérêt local ont été concédés à des Compagnies particulières : ce sont ceux d'Aire à Berguette et d'Achiet à Bapaume.

Le chemin d'Aire à Berguette, d'une longueur de 5 kil. 500 m., se trouve maintenant compris dans le chemin de Saint-Omer à Berguette dont la concession a été accordée à la Compagnie du *Nord-Est*.

Le chemin d'Achiet à Bapaume, dont le parcours est de 6 kilom. 206 m., a été concédé par décret du 30 mai 1868. Il relie la ville de Bapaume à la ligne du Nord. Cette petite ligne est entièrement livrée à la circulation depuis le 9 octobre 1871.

Divers autres chemins d'intérêt local sont, en ce moment, sollicités dans le département. Ce sont notamment ceux d'Arras à Doullens, d'Arras à Laon et de Lens à Don. Le Conseil général, dans sa dernière session, tout en se montrant très-favorable à l'établissement de ces chemins, a sursis à statuer jusqu'à ce que des renseignements tout à fait certains lui aient permis de prendre une résolution au mieux des intérêts du pays.

Routes nationales

Le département est desservi par 12 routes nationales d'une longueur totale de 683 kil., dont 425 en bon état de viabilité, 204 laissant à désirer et 55 en mauvais état.

Le crédit affecté à l'entretien de ces routes s'est élevé, en 1871, à 470,000 fr. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les dépenses relatives aux grosses réparations.

La fréquentation moyenne des routes nationales du Pas-de-Calais est actuellement de 414 colliers par jour et par kilomètre.

Routes départementales

Vingt-deux routes départementales ont une longueur totale 464 kil. dont 35 kil. seulement sont pavés; le surplus est simp ment empierré. Ces routes sont, en général, dans un état satisfais

L'entretien des routes départementales a coûté, en 18 306,989 fr. 04 c. non compris les grosses réparations. Leur f quentation moyenne est de 308 colliers par jour et par kilomè

Chemins vicinaux

La longueur totale des chemins vicinaux de toute catégorie ét au 1er janvier 1871, de 11,130 kilomètres 017 mètres ainsi répart

Chemins de grande communication. . .	2,132 k.	271
— d'intérêt commun.	2,159	191
— vicinaux ordinaires	6,838	555
Total égal. . . .	11,130 k.	017

Un nouveau mode de comptabilité est suivi pour les chemins puis le 1er janvier 1870 et son application a permis d'apprécier p sûrement que par le passé l'état d'avancement des travaux effect sur les chemins.

Au 1er janvier 1870, les longueurs étaient :

En construction, de.	125 k.	538
En lacunes, de.	4,626	205
Total. . . .	4,751 k.	743

Pendant l'année, 367 kilom. 026 m. ont été amenés à l'état d' tretien complet ou de viabilité, savoir :

Chemins de grande communication	3 k.	411
— d'intérêt commun.	24	553
— du réseau subventionné.	303	408
— — non subventionné . . .	36	554
Total. . . .	367 k.	926 m

En résumé, au 31 décembre 1870, les trois catégories de chemin

présentaient à l'état d'entretien complet ou de viabilité, les longueurs suivantes :

Chemins de grande communication . . .	2,121 k.	641 m.
— d'intérêt commun	2,055	777
— du réseau subventionné	2,391	049
— — non subventionné. . .	95	007
Total. . . .	6,663 k.	474 m.

Les ressources de 1870 pour l'ensemble de la vicinalité se sont élevées à la somme de 4,901,029 fr. 33 c., ainsi décomposées :

Reliquat des années antérieures. .	992,007 fr.	66 c.
Fonds communaux.	2,352,434	55
Offres des particuliers	365,944	08
Fonds départementaux.	1,019,196	04
Fonds de l'Etat	171,447	»»
Total égal. . . .	4,901,029 fr.	33 c.

Les dépenses ont été de 3,883,746 fr. 34, savoir :

Grande vicinalité.	1,169,576 fr.	29 c.
Moyenne vicinalité.	669,246	17
Réseau subventionné.	1,804,499	43
— non subventionné. . . .	240,424	45
Total égal. . . .	3,883,746 fr.	34 c.

Cette somme a été ainsi employée :

Travaux d'entretien.	1,752,404 fr.	77 c.
— de grosses réparations. .	97,886	43
— de constructions. . . .	1,567,485	14
Acquisitions de terrains.	186,821	79
Frais de personnel	227,144	33
Dépenses diverses.	52,003	88
Total égal. . . .	3,883,746 fr.	34 c.

Les dépenses effectuées depuis l'année 1837, s'élèvent à 64,025,655 fr. 32, ainsi répartis :

Entretien.	35,306,149 fr.	23 c.
Constructions, travaux d'art et dépenses diverses	28,719,506	09

Le coût moyen de l'entretien a été, en 1870, de 0 fr. 43 c. pour

la grande vicinalité, de 0 fr. 25 pour la moyenne, et de 0 fr. 10 pour la petite.

Les voies de communication ont un peu souffert sur les points du département parcourus par l'ennemi et par nos troupes.

Des longueurs de chemins dégradés offrent un développement de 62 k. 886 m. : les frais de restauration sont évalués à 15,580 fr.

Les chemins vicinaux du réseau subventionné ne présentaient plus au 31 décembre 1870 qu'une lacune de 1,286 k. 983 m. Cette situation fait espérer l'achèvement du réseau avant l'expiration de la période décennale.

Les évaluations dernières portent à 13,364,216 fr. 70 c. (y compris la valeur des terrains) la dépense à faire pour la construction du réseau, et les calculs des ressources donnent un chiffre de 14,609,635 fr. 84

La plus-value des ressources sur les besoins serait ainsi de 1,145,139 fr. 14. Mais, ces prévisions ne peuvent être considérées comme exactes : le prix de la main-d'œuvre et des matériaux va toujours croissant et absorbera sans doute une grande partie de la plus-value. Quoi qu'il en soit, la comparaison des ressources et des besoins démontre suffisamment la possibilité de terminer le réseau dans le délai déterminé.

Nous croyons devoir rappeler ici qu'il résulte d'un rapport général du Ministre de l'Intérieur sur la comparaison des ressources, des sacrifices et des travaux du réseau subventionné pour l'ensemble de la France, que le département du Pas-de-Calais conserve, sous ce rapport, le rang occupé par lui dans les autres branches de service.

Il est l'un de ceux qui ont la plus grande étendue de chemins de grande communication et, parmi les *cinq* départements qui atteignent ou dépassent 2,000 k., il est le plus avancé dans la construction.

Il est également le plus avancé des *quatre* départements qui possèdent 2,000 k. et plus de chemins d'intérêt commun ;

C'est le département du Pas-de-Calais qui fournit, après le département du Nord, le plus de ressources au réseau subventionné.

Enfin, c'est le Pas-de-Calais qui, au 31 décembre 1869, avait amené à l'état d'entretien la plus grande étendue de chemins vicinaux du réseau subventionné.

Voies navigables

Le Pas-de-Calais est traversé par les rivières canalisées de l'Aa, de la Lawe, de la Lys, de la Scarpe, d'une longueur de 108,854 mètres, et par les canaux d'Aire à La Bassée, d'Ardres, de Calais à Saint-Omer, de la Deûle, de Guînes, de Neuffossé, de Saint-Michel et de la Sensée, qui présentent un développement total de 121,245 mètres.

Ports maritimes

Le Pas-de-Calais possède les ports de Boulogne et de Calais, et ceux de Wissant, du Portel et d'Étaples. Mais les deux premiers seuls ont une importance réelle.

Port de Boulogne. — La transformation du port de Boulogne en un port de commerce de premier ordre est maintenant un fait accompli : le bassin à flot reçoit aujourd'hui tous les grands vaisseaux qui entrent dans le port ; le port d'échouage n'est plus guère utilisé que par les bateaux de pêche. La dépense totale des grands travaux entrepris depuis quelques années s'élèvera à la somme de 7,273,246 f. 19 c.

Il est entré dans le port de Boulogne, en 1870, 921 navires à voiles et 1,000 navires à vapeur.

Le nombre des sorties a été de 1,006 navires à voiles et 1,003 navires à vapeur.

Le tonnage de ces navires a été pour la navigation à voiles de 103,044 tonneaux, et, pour la navigation à vapeur, de 207,002 tonneaux.

Le produit des douanes a été de 5,809,958 francs.

L'ensemble des importations et exportations a été de 247,077 tonneaux.

Le mouvement des voyageurs a été de 75,899, celui des chevaux 2,395, et celui des voitures de 60.

Port de Calais. — Les projets d'amélioration du port de Calais sont toujours l'objet d'une vive sollicitude. Une enquête d'utilité publique a été ouverte à ce sujet le 30 juin 1870. — L'instruction de cette affaire, qui a été suspendue par suite de la guerre, sera prochainement terminée.

Un projet de service maritime par navires porte-trains à établir entre Calais et Douvres, est en ce moment l'objet d'une instruction administrative.

Il est entré dans le port de Calais, en 1870, 504 navires à voiles et 1,298 navires à vapeur.

Il en est sorti 554 navires à voiles et 1,302 navires à vapeur.

Le tonnage de ces navires a été, pour la navigation à voiles, de 74,838 tonneaux, et, pour la navigation à vapeur, de 260,100 tonneaux.

Le produit des douanes s'est élevé à 817,596 fr.

L'ensemble des importations et des exportations a été de 253,849 tonneaux.

Le mouvement des voyageurs a été de 108,184; celui des chevaux de 292, et celui des voitures de 6.

Le port de Calais tient toujours la tête, sous le rapport du nombre des passagers entre la France et l'Angleterre, parmi les ports du littoral, puisque en 1870, ce nombre n'a été à Boulogne que de 75,899, à Dieppe de 31,761, au Hâvre de 20,944, et à Dunkerque de 1,253.

Pêche maritime. — Les produits de la pêche, en 1870, se résument dans les chiffres suivants :

Boulogne	4,705,548 fr.
Calais	920,473 »
Berck	687,600 »
Etaples	231,890 »

Le poids du poisson expédié par nos ports s'élève à 19,051,036 kilogrammes, savoir :

Par les chemins de fer. .	10,391,281
Par les routes ordinaires .	3,744,524
Par la mer	4,915,231

Armement. — Le nombre des bateaux de pêche qui ont tenu la mer en 1870, sur les côtes du littoral du département, a été de 495. Ces bateaux étaient montés par 4,063 hommes d'équipage.

Accidents de mer.—Il n'y a eu que six accidents de mer en 1870 sur les côtes du Pas-de-Calais, dont trois pour l'arrondissement maritime de Boulogne et trois pour celui de Calais. Ces accidents n'ont eu pour résultat que des pertes matérielles.

Produits Financiers

Les produits financiers du département, encaissés par la Trésorerie générale, s'élevaient, en 1869, à. . . . 39,739,607 45

Ils ont atteint, en 1870, le chiffre de . . 39,908,318 92

Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit:

Contributions directes.		11,394,051 09 (1)	
Enregistrement, timbre et domaines. . . .		6,124,594 »	
Forêts.		» »	
Douanes		5,768,397 »	
Contributions indirectes		12,887,870 83	
Postes		1,438,927 »	
Produits divers.	Taxe des biens de main-morte. 53,785		
	Mines. 130,526		
	Poids et mesures. 34,701		
	Télégraphie privée. . . . 126,278		
	Brevets d'invention. . . . 4,360		
	Pensions civiles. 92,242		
	Recettes accidentelles . . . 179,493	2,294,479 »	
	Produits éventuels . . . 1,661,332		
	Fonds de concours pour travaux publics. 9,207		
	Droits perçus dans les établissements d'instruction supérieure. 2,555		
	Total général.	39,908,318 92	

Les revenus communaux, tant ordinaires qu'extraordinaire peuvent être évalués à 10 millions environ.

(1) Dépenses de l'Etat 5,961,502 78
— du département. 2,489,834 22
— des communes 2,710,292 03
Réimpositions, non-valeurs et frais d'avertissement . . . 232,422 06
Total . . . 11,394,051 09

Télégraphie

Le réseau télégraphique du Pas-de-Calais comprenait au 1er juillet 1871 :

1° Deux bureaux à service permanent (de jour et de nuit), à Boulogne et Calais ;

2° Trois bureaux à service de jour complet, à Arras, Béthune et St-Omer ;

3° Trois bureaux secondaires à service limité, de neuf heures du matin à sept heures du soir, à Montreuil, St-Pierre-lez-Calais, et Saint-Pol ;

4° Dix-neuf bureaux municipaux, à Aire, Ardres, Auchy-lez-Hesdin, Audruick, Auxi-le-Château, Bapaume, Berck, Bruay, Carvin, Courrières, Frévent, Guînes, Hesdin, Lapugnoy, Marœuil, Marquise, (ville), Marquise (usines), Oignies et Wardrecques ;

Quatre bureaux sémaphoriques, ceux d'Alprecht, de Calais, du cap Gris-Nez et du Touquet ;

5° Sept gares de chemin de fer, ouvertes à la télégraphie privée, à Etaples, Hénin-Liétard, Lens, Lillers, Verton, Violaines et Vitry.

Il a été expédié, en 1869, par les bureaux du département, 66,217 dépêches ; les recettes ont atteint le chiffre de 130,040 fr. 90 c.

Les chiffres nous manquent pour l'année 1870. Les événements ont, d'ailleurs, jeté une telle perturbation dans le service pendant le deuxième semestre de la dite année, qu'il serait impossible de faire la comparaison des deux années.

Instruction publique

Instruction supérieure. — La faculté de droit de Douai, fondée en 1865, continue à justifier les espérances que sa création a fait naître. Elle débute, en 1865, par 183 inscriptions et, dès la 3e année, se place au 3e rang parmi les dix Facultés de province. Le

département du Pas-de-Calais n'est pas celui qui retire le moins d'avantages de la création de cette nouvelle faculté : sur 293 étudiants qui ont fréquenté les cours pendant l'année scolaire 1870-71, 49 appartenaient au département.

Le Pas-de-Calais possède à son chef-lieu une École secondaire de médecine et de pharmacie qui, depuis longtemps, a fait ses preuves : 128 inscriptions y ont été prises en 1870; les cours ont été suivis par 41 élèves.

Il existe aussi, dans les dépendances de l'hôpital St-Jean à Arras, une École d'accouchement dans laquelle le département entretient six bourses qui ont été partagées entre neuf élèves sages-femmes pendant la dernière année scolaire.

Instruction secondaire.— Il y a un lycée à Saint-Omer et trois collèges communaux, à Arras, Boulogne et Béthune. Vingt-deux établissements secondaires libres, y compris le Petit Séminaire d'Arras, sont disséminés sur divers points du département. Dix de ces établissements sont dirigés par des ecclésiastiques et treize par des laïques. D'après les chiffres officiels, le nombre des élèves de ces divers établissements s'élevait, pendant l'année scolaire 1870-1871, à 2,399, savoir :

Lycée de Saint-Omer	272
Collége communal d'Arras	290
— de Boulogne. . .	213
— de Béthune. .	122
Petit Séminaire d'Arras.	348
Etablissements libres.	1,154 (1)
	2,399

Instruction primaire. — Au 31 décembre 1870, le département comptait 923 écoles publiques de garçons ou mixtes, 268 écoles publiques de filles, 55 écoles libres de garçons et 229 écoles libres de filles, soit, en tout 1,475 écoles primaires dont 1,156 sont dirigées par des laïques et 319 par des maîtres ou maîtresses congréganistes. Il y a lieu d'y ajouter 11 écoles d'apprentis, 3 écoles du dimanche et 16 ouvroirs.

Ces écoles avaient été fréquentées, pendant l'année, par 120,880

(1) Sur ce nombre 702 seulement s'occupaient d'études secondaires; les 452 autres ne suivaient que des cours primaires ou professionnels.

enfants, soit une nouvelle augmentation de 2,303 élèves comparativement à l'année 1869.

Les états de situation de MM. les inspecteurs évaluent à 3,907 le nombre des enfants au-dessous de 13 ans qui n'ont fréquenté aucune école. Les arrondissements de Béthune, de Boulogne et d'Arras seraient de beaucoup les plus arriérés sous ce rapport. D'après les calculs de l'administration, c'est un enfant de 13 ans accomplis sur 31, qui n'a reçu aucune instruction; l'an dernier, la proportion était de 1 enfant sur 26.

La rétribution scolaire a produit, pour les écoles publiques des deux sexes, un total de 274,670 fr. 40 c., soit 149 fr. 30 de plus qu'en 1869.

L'enseignement de l'agriculture, introduit dans quelques écoles, s'y trouve toujours à la période de début. La plupart des instituteurs étrangers aux notions de l'agriculture, n'ont pas de terrain où ils puissent acquérir les connaissances pratiques.

32,514 jeunes filles ont été initiées aux travaux de leur sexe dans les écoles spéciales de filles et dans 16 asiles-ouvroirs spéciaux; 4,186 ont, en outre, été formées à la pratique de la couture, du tricot et des ouvrages d'aiguille les plus usuels, dans les 182 asiles-ouvroirs qui sont annexés aux écoles mixtes.

Le nombre des salles d'asile était de 95, dont 48 publiques et 47 libres; elles ont été fréquentées par 15,661 enfants dont 7,461 garçons et 8,200 filles.

772 cours d'adultes ont été ouverts en 1870, 728 pour les hommes et 44 pour les femmes. Ils ont été suivis par 16,447 élèves dont 15,233 auditeurs et 1,244 auditrices.

En réunissant les élèves des écoles primaires, ceux des salles d'asile et ceux des cours d'adultes, on arrive au chiffre total de 155,536 individus qui, en 1870, ont participé aux bienfaits de l'instruction dans les 2,373 établissements primaires du département.

Assistance publique

Aliénés. — Les hommes sont soignés dans l'asile privé de Lommelet (Nord) ; les femmes sont traitées dans l'asile public d'aliénées de St-Venant. Au 31 décembre 1870, on comptait 464 aliénés à la charge de l'assistance départementale, dont 236 à Lommelet et 228 à St-Venant. Les dépenses du service, pendant l'année, se sont élevées à la somme de 165,460 fr., sur lesquels 125,484 fr. ont été payés par le département et le surplus par les contingents des communes et des familles.

Enfants assistés. — Le nombre des enfants assistés par le département montait à 593 au 31 décembre 1870. Sur ce nombre, 36 appartenaient à l'hospice dépositaire d'Arras, et 257 à celui de St-Omer. 267 de ces enfants étaient secourus à domcile. La proportion de la mortalité, en 1870, n'a été que de 3,15 pour cent.

La situation intellectuelle des enfants est satisfaisante : sur les 593 enfants au-dessous de douze ans qui sont secourus à divers titres, 456 ont fréquenté assidûment l'école ou la salle d'asile, et 344 ont reçu l'instruction religieuse ; 295 savent lire, 182 savent écrire et possèdent les premiers éléments du calcul ; 134 joignent à ces notions élémentaires quelques connaissances d'un ordre plus élevé.

Après leur douzième année, l'administration s'occupe de leur procurer un état, et elle ne peut que s'applaudir du succès de ses efforts. Sur 364 pupilles de cette catégorie, 71 sont employés aux travaux des champs, 253 sont ouvriers ou apprentis, 30 sont domestiques, et 1 suit les études classiques.

Les dépenses du service des enfants assistés à la charge du département se sont élevées, en 1870, à 83,432 fr.; elles ont été payées par le département jusqu'à concurrence de 61,157 fr. ; le surplus a été prélevé sur le fonds des cotisations municipales et sur les amendes de police.

Hospices. — Le Pas-de-Calais compte 18 villes ou communes pourvues d'établissements publics hospitaliers. Ces villes ou communes sont celles d'Aire, Arras, Ardres, Auxi-le-Château, Bapaume,

Béthune, Boulogne, Calais, Carvin, Guînes, Hesdin, Lens, Lillers, Montreuil, St-Omer, St-Pierre, St-Pol, St-Venant.

L'administration n'a pas reçu les éléments nécessaires pour établir la statistique financière des hospices en 1870; mais, en 1869, les recettes de ces établissements (non compris l'hospice de Guînes récemment fondé), se sont élevées à 1,379,572 fr., et leurs dépenses à 1,158,598 fr. — Les hospices les mieux dotés sont ceux d'Arras dont les revenus ordinaires dépassent 250,000 fr., et ceux de St-Omer qui possèdent plus de 160,000 fr. de revenu ordinaire, sans compter leurs recettes extraordinaires qui dépassent 100,000 fr., à Arras, et se sont élevées à 95,000 fr. à St-Omer.

Le nombre des individus traités dans les établissements hospitaliers, en 1869, a été de 6,998, dont 5,564 malades et 1,434 infirmes, vieillards ou incurables.

Bureaux de bienfaisance. — Des bureaux de bienfaisance fonctionnent dans 563 communes, dont 163 appartiennent à l'arrondissement d'Arras, 343 à celui de Béthune, 37 à celui de Boulogne, 47 à celui de Montreuil, 86 à celui de St-Omer et 87 à celui de St-Pol.

En 1869, les recettes des bureaux de bienfaisance ont été de 1,032,753 fr., et leurs dépenses se sont élevées à 1,068,815 fr. Les dépenses ont donc dépassé les recettes de 36,062 fr. : les bonis des exercices antérieurs, qui s'élevaient à 354,926 fr., se trouvent réduits par ce déficit à 319,864 fr. Les bureaux de bienfaisance ont secouru en 1869, 41,747 indigents. (Ces chiffres rectifient les chiffres approximatifs portés à l'*Annuaire de* 1871).

Assistance médicale. — L'assistance médicale a donné les résultats suivants en 1870 : 62,840 indigents ont été inscrits sur les listes communales comme étant admissibles aux secours médicaux ; 20,732 y ont participé ; ils ont reçu 83,258 visites à domicile et 23,666 consultations gratuites. Il a été, en outre, pratiqué sans rétribution 10,120 vaccinations. Le chiffre des décès de toute nature occasionnés par les maladies dont les médecins de bienfaisance ont eu à s'occuper, a été de 4,292. Les dépenses du service ont atteint 73,879 fr., dont 46,838 fr. pour indemnités aux médecins, et 27,041 fr. pour médicaments et aliments.

Le département affecte chaque année une somme de 4,000 fr. à la dotation du service des épidémies et une somme de 5,000 fr. à

celle du service médical gratuit ; le budget contient, en outre, deux crédits, l'un de 3,000 fr. pour encouragement à la vaccine, et l'autre de 6,000 fr. pour secours à domicile et dans les hospices aux malades et infirmes indigents des communes rurales dépourvues d'établissements hospitaliers. Les secours dans les hospices sont exclusivement réservés aux blessés ou aux malades atteints de maladies curables, dont le séjour à l'hospice ne doit être que momentané ; les secours à domicile à quelques infirmes ou indigents.

Dépôt de mendicité. — Le dépôt de mendicité, annexé à la maison municipale de Refuge, renfermait 27 pensionnaires au 31 décembre 1870 : 23 hommes et 4 femmes. Les dépenses de 1870, comprenant les journées de présence au dépôt et les frais d'hôpital, ont été de 7,528 fr. 10 c.

Sociétés de charité maternelle.— L'œuvre des sociétés de charité maternelle ne fonctionne que dans quatre villes du département. En 1870, la société d'Arras est venue en aide à 298 mères indigentes; celle de St-Omer en a secouru 155, celle de Calais 109 et celle de St-Pierre 76.

Les ressources des quatre sociétés, en 1870, ont été de 12,287 fr. Les dépenses se sont élevées à 13,716 fr. Ce déficit provient de ce que le gouvernement n'a pu accorder, au mois d'octobre 1870, les subventions habituelles.

Une somme de 1,000 fr. figure chaque année au budget départemental pour subvention aux sociétés maternelles.

Institutions de prévoyance

Caisses d'épargne.—Il existe dans le département dix-sept caisses d'épargne et sept succursales dont on trouvera la liste à la première partie de ce volume (pages 73 et suivantes).

Au 31 décembre 1870, le nombre de livrets émis s'élevait à 34,688 et l'avoir des déposants à 9,218, 239 fr. 95 c.

Le nombre des livrets suit une progression continue : du 1er janvier au 31 décembre 1870, malgré les événements de la fin de l'année, il s'est accru de 731 ; mais le montant des dépôts a subi une diminution de 829,218 fr. 24 c.

La moyenne des dépôts à été d'environ 270 fr. par livret, et celle des livrets de 1 par 21 habitants.

Le mouvement des livrets se décompose ainsi :

Livrets au 1er janvier 1870	33,957
Ouverts pendant l'année.	3,564
Reçus par transfert.	130
Total.	37,651
Soldés pendant l'année	2,963
Restent, au 31 décembre 1870.	34,688

Les 3,564 livrets nouveaux se classent de la manière suivante :

Ouvriers	1,001
Domestiques	390
Employés.	118
Militaires et marins.	151
Professions diverses.	985
Mineurs.	916
Sociétés de secours mutuels	3
Total. .	3,564

Caisse de retraites pour la vieillesse. — Les versements effectués à la caisse des retraites pour la vieillesse s'élevaient, au 1er juillet 1871, à 941,452 fr. 13 c. C'est une augmentation de 41,762 fr. sur le chiffre de l'époque correspondante de 1870.

Sociétés de Secours mutuels. — Les sociétés de secours mutuels qui ont fonctionné dans le département en 1870, sont au nombre de 33. Elles comptaient, au 31 décembre de la dite année, 1,813 membres honoraires et 5,851 membres participants, dont 4,505 hommes et 1,346 femmes ; soit, en tout, 7,664 membres.

Le nombre des membres secourus pour maladies ou infirmités mporaires a été de 1,195, dont 895 hommes et 300 femmes. Celui s jours de maladie s'est élevé à 29,841, dont 22,109 pour les hom- es, et 7,732 pour les femmes.

Le nombre des membres participants, hommes et femmes, décédés endant l'année, a été de 74.

Les tableaux suivants indiquent la composition, au 1er janvier et u 31 décembre 1870, des 33 sociétés :

Nombre des membres au 1er janvier 1870 :

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS par ordre d'ancienneté	Membres honoraires	Membres participants	
		Hommes	Femmes
Ouvriers de Boulogne	102	303	11
Typographes d'Arras	112	126	9
Ouvriers d'Hesdin	36	66	68
Marins de Boulogne et du Portel	57	90	»
Ouvriers de Saint-Pierre	65	179	»
— d'Arras	303	238	234
— de Saint-Omer	236	266	323
— de Sailly-sur-la-Lys	26	151	»
— d'Audruick	76	102	30
— de Wizernes, etc	5	36	48
— de Saint-Martin-au-Laërt, etc	26	37	54
— d'Oisy-le-Verger	27	120	»
Société des médecins du Pas-de-Calais	»	110	»
Ouvriers de Lillers	50	225	74
— d'Oignies	156	140	»
— de Lambres	16	15	»
— de Carvin	92	130	19
— d'Ecourt-Saint-Quentin	19	59	»
— de Béthune	184	143	108
— de Muzingarbe	9	32	»
Instituteurs et institutrices du département	50	670	24
Société de Laventie	198	106	»
Ouvriers de Courrières	21	204	183 *
Employés de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie, à Boulogne	19	79	96
Ouvriers drapiers, à Saint-Omer	»	41	»
— cordonniers, à Saint-Omer	»	48	»
— pipiers, à Saint-Omer	2	142	119
Médaillés de Sainte-Hélène, à Arras	»	65	»
Ouvriers mineurs de Nœux	»	21	»
Les Trouvères de la Charité, à St-Pierre	»	94	»
La Concorde, à Calais	»	525	»
L'Union des Travailleurs à Boulogne	»	»	»
Société de Mouchy-le-Preux	»	»	»
Totaux	1,892	4,563	1,380

* Plus, 49 enfants.

Nombre des membres au 31 décembre 1870 :

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS par ordre d'ancienneté	Membres honoraires	Membres participants	
		Hommes.	Femmes.
Ouvriers de Boulogne	96	303	13
Typographes d'Arras	115	130	9
Ouvriers d'Hesdin	36	70	76
Marins de Boulogne et du Portel	55	90	»
Ouvriers de St-Pierre	59	192	»
— d'Arras	204	238	230
— de St-Omer	228	250	296
— de Sailly-sur-la-Lys	29	146	»
— d'Audruick	65	110	27
— de Wizernes, etc.	5	38	51
— de Saint-Martin-au-Laërt, etc	17	25	25
— d'Oisy-le-Verger	25	120	»
Société des médecins du Pas-de-Calais	»	107	»
Ouvriers de Lillers	48	245	79
— d'Oignies	147	136	»
— de Lambres	10	10	»
— de Carvin	82	118	25
— d'Écourt-Saint-Quentin	7	27	»
— de Béthune	187	140	109
— de Mazingarbe	9	32	»
Instituteurs et institutrices du département	49	725	24
Société de Laventie	191	73	»
Ouvriers de Courrières	22	187	170*
Employés de la fabrique de plumes de MM. Blanzy et Cie, à Boulogne	18	63	95
Ouvriers drapiers, à St-Omer	»	54	»
Ouvriers cordonniers, à St-Omer	»	48	»
Ouvriers pipiers, à St-Omer	2	141	125
Médaillés de Ste-Hélène, à Arras	»	56	»
Ouvriers mineurs, de Nœux	»	21	»
Les Trouvères de la Charité, à St-Pierre	»	45	»
La Concorde, à Calais	»	525	»
L'Union des Travailleurs, à Boulogne	»	42	»
Société de Monchy-le-Preux	17	26	4
Totaux	1,815	4,506	1,346

Le montant des capitaux disponibles des Sociétés était, au 1er janvier 1870, de. . . . . 146,751 f. 52

Le chiffre des recettes de l'année s'est élevé à. . . . . 79,152 f. 90 } 225,904 f. 42

Les dépenses ont été de. 63,708 52

* Plus 37 enfants.

Les capitaux disponibles des 33 sociétés étaient donc, au 31 décembre 1870, de. 162,122 90

Monts de Piété

Des Monts-de-Piété, au nombre de quatre, sont établis à Arras, Boulogne, Calais et Saint-Omer. Celui d'Arras, qui est le plus ancien, fut bâti en 1618 et ouvert le 21 septembre 1624. Le taux de l'intérêt prélevé par ces établissements est de 9 p. 100 à Arras, de 10 p. 100 à Saint-Omer et de 12 p. 100 à Boulogne et à Calais. Les engagements annuels, évalués en argent, atteignent presque le chiffre de 900,000 fr., et les ventes celui de 50,000 fr.

Agriculture

Situation générale et production. — L'agriculture occupe environ la moitié des habitants du Pas-de-Calais.

Des terrains d'une superficie de 300,000 hectares environ produisent, année moyenne, au moins 7 millions d'hectolitres de céréales. 16,000 hectares de pommes de terre fournissent à la consommation près de 2 millions d'hectolitres de ce tubercule. Les cultures industrielles (la betterave, le colza, l'œillette, le lin, etc.), s'étendent sur plus de 60,000 hectares, et la jachère est réduite à moins de 45,000 hectares. En résumé une bonne récolte peut être évaluée en argent, année commune, à 200 millions de francs.

L'insuffisance des renseignements statistiques recueillis sur la récolte de 1870 ne permet pas d'établir la comparaison de la pro-

duction entre cette année et l'année précédente. Les étendues cultivées en céréales ont été évaluées ainsi qu'il suit :

	1869 :	1870 :
Froment. . . .	142,409 hectares.	136,235 hectares.
Méteil	16,461 —	16,225 —
Seigle.	13,704 —	14,653 —
Orge.	25,433 —	25,400 —
Avoine.	78,212 —	85,000 —

L'étendue des terres cultivées ou plantées en 1870, comprend, en outre 30,576 hectares de betteraves, 29,480 de colza et autres graines oléagineuses, 7,970 de lin, 26,890 de prairies naturelles, 33,541 de prairies artificielles, 30 de houblon, 111 de chanvre, 650 de tabac, 9,647 de cultures potagères et 9,725 d'arbres fruitiers.

Prix des grains.— Les prisées de la Saint-Remy (1er octobre) et de la Saint-André (30 novembre), sur le marché régulateur d'Arras, pour 1869, 1870 et 1871, ont donnné les résultats suivants :

PRISÉES DE LA SAINT-REMY.

	1869.	1870.	1871.
Blé froment. . . .	21 fr. 90 c.	19 fr. 82 c.	29 fr. »» c.
Blé de fermage. . .	20 51	18 38	27 77
Blé de rente (méteil) .	18 79	17 »	25 52
Seigle.	13 35	11 36	15 25
Scourgeon	13 28	12 99	16 65
Avoine	8 46	7 65	6 86

PRISÉES DE LA SAINT-ANDRÉ.

	1869.	1870.	1871.
Blé froment	17 fr. 28 c.	23 fr. 38 c.	29 fr. 66 c.
Blé de fermage. . .	19 55	22 21	28 22
Blé de rente (méteil) .	18 19	20 93	25 90
Seigle	13 49	13 25	15 62
Scourgeon	13 01	13 89	14 94
Avoine	8 36	8 25	7 10

Prix de la viande. — D'après la mercuriale générale du département pour la première quinzaine de juillet, pendant les deux dernières années, le prix du kilogramme de viande a donné les moyennes suivantes :

	1870.	1871.
Bœuf	1 fr. 63 c.	1 fr. 87 c.
Vache.	1 53	1 76
Veau	1 66	1 87
Mouton	1 69	1 89
Porc	1 74	1 87

Il résulte d'une statistique prescrite, en 1868, par le Ministre de l'Agriculture, que la consommation de la viande dans les campagnes aurait presque doublé depuis dix ans. Cette augmentation qui n'est, sans doute, pas particulière au Pas-de-Calais, n'aura certainement pas peu contribué au renchérissement déjà précédemment constaté et qui vient de prendre des proportions inquiétantes sous l'influence des événements de la guerre et surtout de l'invasion du redoutable fléau connu sous le nom de peste bovine.

Bétail. — Un recensement spécial des animaux domestiques, fait à l'occasion du dénombrement quinquennal de la population en 1866, se résume ainsi qu'il suit :

Race chevaline, 85,593; — race mulassière, 2,361; — race asine, 8,067; — race bovine, 183,214; — race ovine, 368,128; — race porcine, 125,596; — race caprine, 30,401.—Ce qui donnait un total de 803,360 têtes de bétail. Le nouveau dénombrement qui doit avoir lieu dans le courant de 1872, nous permettra de constater les changements qui seraient survenus dans cette situation.

On comptait dans le département, en 1866, 37,435 ruches d'abeilles.

Tabacs. — Le département du Pas-de-Calais a été autorisé à planter en tabac, en 1871, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 710 hectares de terre, non compris le 5e d'excédant toléré par l'article 183 de la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir pour la récolte de ladite année un contingent de 1,200,000 k. de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare était de 40 à 45,000.

Les prix auxquels les tabacs seront payés, sont fixés par 100 kil., savoir :

1re qualité, 130 fr.; — 2e, 100 fr.; — 3e, 80 fr.; — non marchands, de 60 à 10 fr.

Les prix des 1re, 2e et 3e qualités seront appliqués exclusivement aux tabacs fins, légers et combustibles; les tabacs grossiers, communs, d'espèces abâtardies, devront être rejetés dans les classes non marchandes.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, il sera accordé pour les tabacs de surchoix une allocation de 10 fr. par 100 kilog., en sus du prix de la 1re qualité.

Les tabacs non marchands seront payés sur l'estimation des commissions d'expertise, dans la limite des prix indiqués ci-dessus et par gradation de 10 fr. en 10 fr.

Industrie

Mines. — L'exploitation de la houille dans le Pas-de-Calais, qui ne date que de 1851, constitue maintenant l'une des branches principales de l'industrie du pays.

Elle s'étend sur un terrain d'une contenance de 520 kilomètres carrés, divisé en 20 concessions. Le bassin du Pas-de-Calais proprement dit comprend 17 concessions et 468 kilom.; celui de Ferques et d'Hardinghen, 3 concessions et 52 kil.

39 fosses sont actuellement en pleine exploitation : 38 appartiennent au bassin du Pas-de-Calais proprement dit.

Malgré la crise que vient de traverser le pays, la production continue sa marche ascendante; elle s'est élevée, en 1870, d'après les chiffres approximatifs constatés par MM. les Ingénieurs, à 22,642,040 hectolitres, soit 1,045,273 hect. de plus qu'en 1869.

Le tableau qui suit indique pour quelle part chacune des concessions a contribué à ce résultat :

BASSIN du PAS-DE-CALAIS. *Proprement dit.*	Nombre de fosses.	ANNÉE 1870. — Extraction totale. (Chiffres approximatifs).	DIFFÉRENCE par rapport à 1869. en plus.	en moins
		h.		
Dourges.	2	1,193,983	» h.	86,227h.
Courrières	4	3,359,767	»	161,395
Lens	4	5,033,652	482,822	»
Grenay	4	2,317,226	102,000	»
Nœux.	4	2,745 916	»	13,562
Bruay.	2	1,668,369	324 885	«
Marles	2	1,551,121	22,888	»
Ferfay	3	961,404	140,168	»
Auchy-au-Bois	2	220,868	34,621	»
Fléchinelle.	1	355,850	80,032	»
Vendin	1	585,292	181,023	»
Meurchin	1	633,589	17,217	»
Carvin	3	908,774	81,398	»
Ostricourt.	1	135,479	»	101,344
Liévin	2	894,471	148,905	»
Douvrin.	1	79,856	»	49,501
Cauchy-à-la-Tour.	1	»	»	72,855
Total	38	22,636,417	1,615,959	484,864
			En plus . .	1,131,095
BASSIN DE FERQUES ET D'HARDINGHEN — Fiennes et Harding.	1	5,623	»	85,822
Total général	39	22,642,040	1,615,959	570,686
			En plus . .	1,045,273

Les fosses de Carvin, Douvrin, Meurchin, Ostricourt et Vendin produisent des houilles maigres; toutes les autres fosses donnent des houilles *grasses* qui offrent de nombreuses variétés.

Les houilles maigres sont entrées, en 1869, pour 10 0/0 dans la production totale et les houilles grasses pour 90.

Les mines du Pas-de-Calais ont rendu, en 1869, 18,038,759 quintaux métriques de charbon, dont 4,673,226 quintaux ont été livrés dans le département et 13,365,533 ont été expédiés au dehors.

Depuis l'année 1861, époque à laquelle les mines du Pas-de-Calais se trouvèrent reliées au réseau des voies ferrées et des voies

navigables du nord de la France, la production moyenne des puits en exploitation a toujours été en croissant, mais avec des variations diverses, ainsi qu'il résulte du tableau suivant, qui ne comprend que les fosses en exploitation proprement dite (celles en creusement ou en chômage n'y figurent pas) :

ANNÉES	EXTRACTION totale	NOMBRE de fosses en exploitation proprement dite	PRODUCTION moyenne par fosse
1861.	8,122,158 qx	25	324.886 qx
1862.	10,255,671	27	379.839
1863.	11,636,699	27	430.988
1864.	12,951,585	30	431.713
1865.	14,020,111	30	467.337
1866.	16,101,871	31	519.415
1867.	16,143,998	31	520.774
1868.	17,485,793	31	563.993
1869.	19,288,394	34	567,305
1870 (approximativement)	20,377,836	39	522,508

Ce tableau démontre la richesse du bassin houiller du Pas-de-Calais qui, d'après M. l'Ingénieur en chef, est actuellement en mesure de produire annuellement 23 à 24 millions de quintaux métriques de houille, sans qu'il soit besoin d'ouvrir aucune nouvelle fosse.

On a employé, en 1869, dans les mines du Pas-de-Calais :

Au fond . . .	9,760 ouvriers.
A la surface . .	1,786 —
Total . .	11,546

Les salaires répartis entre ces ouvriers ont été de 2 fr. 98 c. pour chaque ouvrier du fond et de 1 fr. 90 c. pour chaque ouvrier du jour. C'est une moyenne de 2 fr. 88 c. par ouvrier.

En 1868, cette moyenne était de 3 fr. 09 c. La diminution paraît avoir pour cause l'emploi d'un plus grand nombre de femmes que les années précédentes.

Chaque ouvrier du fond a produit en moyenne 1,976 quintaux de charbon, en 1869, soit 117 quintaux de plus que l'année précédente.

Minières. — Les environs de Boulogne renferment des minerais de fer qui sont exploités comme minières par deux sociétés, la

Société anonyme des hauts fourneaux, fonderies et ateliers de construction de Marquise (ancienne Société Pinart et C^ie^) pour les hauts fourneaux de Marquise, et la *Société anonyme des forges et fonderies de Montataire* (près Creil, Oise), pour les hauts fourneaux d'Outreau.

Ces minières occupent environ 500 ouvriers pour l'extraction et le lavage des minerais.

Usines à fer du Boulonnais. — Les deux hauts fourneaux de l'usine d'Outreau ont produit, en 1870, 272,663 quintaux de fonte d'affinage qui a été expédiée aux forges de Montataire, près Creil, appartenant à la même Société. Cette production correspond au rendement de 40 tonnes par jour et par haut fourneau.

La Société de Marquise, qui travaille plus spécialement les fontes de moulage, a eu quatre fourneaux en feu, en 1870. Sa production a été de 262,800 quintaux, ou 18 tonnes par jour et par fourneau.

Usine métallurgique de Biache-Saint-Vaast. — Cet établissement comprend une usine à plomb et une usine à cuivre et à zinc, qui ont produit, en 1870, pour 5,676,962 fr. de métaux comprenant :

Plomb pauvre, 630 quintaux 99; argent, 524 kilogrammes; or 24 kilog.; cuivre laminé, 6,133 qx 77; tubes (laiton), 4,084 qx 28; bronze monétaire, 10,746 qx 81; zinc laminé, 12,413 qx 15.

MM. Œschger, Mesdach et C^ie^, directeurs de l'usine de Biache-St-Vaast, y ont créé une spécialité unique en France : la refonte des monnaies de cuivre ou de bronze. D'ingénieuses machines-outils préparent les flans qui sont ensuite expédiés aux Hôtels des Monnaies pour être frappés.

Industrie sucrière. — Par suite de la création de cinq nouvelles sucreries dans les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Omer, le nombre des fabriques de sucre en activité pendant la campagne de 1870-1871, s'est élevé de 79 à 84. Les 84 usines ont produit 44,986,858 kilog. de sucre, soit 4,684,553 kilog. de plus que pendant la campagne précédente.

Cette augmentation est due aussi à l'abondance de la récolte des betteraves en 1870 et aux améliorations successives apportées dans l'outillage de la plupart des usines.

Les expéditions sur les entrepôts et raffineries présentent une diminution de près de 18 millions, tandis que les expéditions pour l'exportation accusent une augmentation de près de 20 millions.

Ces différences sont dues entièrement aux malheureux événements qui se sont succédé pendant la dernière campagne. A défaut de l'entrepôt et des raffineries de Paris et par suite aussi de l'interruption des transports de marchandises par chemins de fer, les fabricants ont dû, en effet, diriger en quantités considérables leurs sucres sur l'Angleterre et la Belgique, soit pour les mettre à l'abri de l'ennemi, soit pour obtenir des avances de fonds sur consignation.

Trois raffineries ont fonctionné pendant la campagne 1870-1871. Les quantités fabriquées ont été de 2,712,992 kil. et les quantités expédiées de 2,619,521. Ces chiffres sont de beaucoup supérieurs à ceux de la campagne précédente. Cela tient à ce que les raffineurs voulant profiter des cours élevés que les sucres raffinés ont atteints par suite du chômage forcé des établissements de Paris et des approvisionnements faits avant l'augmentation de l'impôt, ont donné à leurs travaux une plus grande extension.

Distilleries — Quinze distilleries seulement ont été en activité pendant la campagne 1870-1871. Ces établissements n'ont fabriqué que 103,731 hect. d'alcool, soit près de 5,000 hect. de moins qu'en 1869-1870. Des expéditions qui avaient été arrêtées pendant les événements, ont repris toute leur activité aussitôt la fin de l'insurrection de Paris et la réouverture des chemins de fer au transport des marchandises ; aussi le compte des sorties ne présente-t-il qu'une diminution de 693 hect.

Brasseries. — Les désastres qui nous ont frappés, la stagnation des affaires et le renchérissement des objets de première nécessité ont amené dans la consommation des boissons un ralentissement marqué.

L'exercice 1870 présente sur l'exercice 1869 une diminution de 54,297 hect. de bière forte et de 22,612 hect. de petite bière.

Le 1er semestre de 1871 comparé au semestre correspondant de 1870, présente également une diminution de 49,551 h. de bière forte et de 32,865 de petite bière.

Huiles et tourteaux. — La fabrication des huiles et des tourteaux reste, en grande partie, toujours concentrée à Arras et dans la banlieue où elle compte 20 usines à eau et à vapeur et 60 moulins à vent.

Les huiles d'œillettes n'ayant pu, par suite des événements, être transportées à Paris, ont été fabriquées en moins grandes quantités que d'habitude et ont atteint des prix fort élevés.

Les huiles de colza n'ont éprouvé qu'une modification de prix insensible.

Les huiles de lin sont rares.

Les tourteaux d'œillettes qui servent à la nourriture des bestiaux, ont été peu demandés.

Les tourteaux de colza et les tourteaux de lin, toujours très-rares, ont atteint des prix élevés.

Industries diverses. — Les renseignements recueillis par l'Administration sur la situation des diverses industries du département, à la fin du 2e trimestre de 1871, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Bonneterie : Ce commerce continue son mouvement ascentionnel.

Dentelles : Fabrication de moins en moins importante ; diminution du nombre des ouvriers, le salaire devenant de moins en moins rémunérateur.

Filature de lin, de coton et de laine : Travail très-actif en prévision des nouveaux droits : produits très-demandés.

Fonderies : Ne manquent pas de travail ; mais les moyens de transport leur font défaut ; de là un préjudice assez notable.

Papeteries : Les besoins grandissant tous les jours dans des proportions considérables, la fabrication du papier est très-active.

Pipes : Fabrication toujours très-active et dans de bonnes conditions.

Tanneries : Travaillent activement et écoulent leurs produits avec avantages.

Toiles et batistes : État stationnaire ; on en fabrique toujours fort peu.

Commerce

Le commerce, dans le Pas-de-Calais, a pour base principale les industries dont il vient d'être parlé. On distingue, en outre, parmi les autres branches du commerce, celui du bois de construction, qui se fait principalement à Calais, et ceux des toiles, de la passe-

menterie, de la chapellerie, de l'épicerie, du beurre, des œufs, du vin, du blé, de la porcelaine, de la farine, de l'orfévrerie, de bijouterie, de la quincaillerie, etc.

Population

Mouvement de la population. — Le mouvement de la population, en 1870, a donné un excédant de naissances sur les décès de 4,457 ; en 1869 l'excédant avait été de 4,945.

Les excédants des naissances sur les décès, pendant les cinq dernières années, s'élèvent à 21,782 ; ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Année 1866.	2,956
— 1867.	4,464
— 1868.	4,960
— 1869.	4,945
— 1870.	4,457
Total . . .	21,782

Le nombre total des naissances, en 1870, a été de 22,878, ainsi divisé :

Population urbaine	7,350
— rurale	15,527

Par rapport à l'année 1869, il y a une augmentation de 542 naissances pour la population urbaine et également une augmentation de 13 pour la population rurale ; soit, pour les deux populations réunies, une différence en plus de 555 naissances pour l'année 1870.

Sous le rapport des sexes, les naissances se subdivisent ainsi :

Sexe masculin. — Population urbaine. . .	3,688	11,653
— rurale . . .	7,965	
Sexe féminin. — Population urbaine. . .	3,663	11,225
— rurale . . .	7,562	
Total.		22,878

Les naissances masculines l'ont donc emporté, en 1870, sur les naissances féminines, aussi bien dans les villes qu'à la campagne.

Le rapport entre les naissances légitimes et les naissances naturelles est de :

Naissances légitimes. — Population urbaine .	6,459	} 20,699	
— rurale .	14,240		
Naissances naturelles. — Population urbaine .	892	} 2,179	
— rurale .	1,287		
Total.		22,878	

Il résulte de ces chiffres qu'en ville, la proportion des naissances naturelles au chiffre total des naissances est de 12,13 p °/₀ ; elle est de 8,28 à la campagne, et de 9,52 pour les deux populations réunies.

En 1869, la proportion était de 12,20 p. °/₀ dans les villes, de 8,23 à la campagne, et de 9,44 pour tout le département.

Les enfants naturels se classent, ainsi qu'il suit, en enfants reconnus et non-reconnus :

Enfants reconnus. — Population urbaine . .	226	} 715	
— rurale. . .	489		
Enfants non-reconnus. — Population urbaine .	666	} 1,464	
— rurale. . .	798		
Total . .		2,179	

La proportion des reconnaissances, par rapport au nombre total des naissances naturelles est, en ville, de 25,33 p. °/₀ ; elle est, à la campagne, de 37,99, et de 32,81 pour tout le département. En 1869, la proportion totale des reconnaissances était de 38,47 p. °/₀ ; elle, était de 30,56 en ville et de 43,61 à la campagne.

Le nombre des naissances doubles a été, en 1870, de 242, soit 24 de plus qu'en 1869. Ces naissances s'appliquent à 484 enfants ainsi divisés par sexe :

Garçons. — Nés vivants	207	} 247	
Mort-nés	40		
Filles. — Nées vivantes	214	} 237	
Mort-nées.	23		
Total égal. . .		484	

Il y a eu aussi 3 naissances triples qui ont produit, l'une 3 garçons, et les 2 autres 1 garçon et 2 filles : en tout 5 garçons et 4 filles. Sur ce nombre, un garçon seulement est venu au monde sans vie.

Pendant l'année 1868, il y avait eu également 3 naissances tri-

ples qui avaient produit un même nombre de garçons et de filles.

Le nombre des mariages contractés en 1870 a été de 4,415, dont 1,236 ont été célébrés en ville et 3,170 à la campagne. Ce nombre est supérieur de 1,465 à celui de 1869. Les mariages se répartissent ainsi :

Entre garçons et filles. —	En ville . . .	1,056	3,835
	A la campagne .	2,779	
Entre garçons et veuves. —	En ville . . .	37	139
	A la campagne .	102	
Entre veufs et filles. —	En ville . . .	94	305
	A la campagne .	211	
Entre veufs et veuves. —	En ville . . .	49	136
	A la campagne .	87	
	Total égal . . .		4,415

De ces mariages, 28 ont été précédés d'actes respectueux : 6 ont été l'objet d'oppositions ; 1 a été contracté entre oncle et nièce ; 13 entre beaux-frères et belles-sœurs ; et 55 entre cousins et cousins germains. Enfin il y a eu légitimation de 947 enfants naturels par 681 mariages.

Le nombre des enfants mort-nés a été de 1,036 dont 442 en ville et 594 à la campagne. En 1869, il n'était que de 948, dont 342 en ville et 606 à la campagne.

Le chiffre des décès ordinaires s'est élevé, en 1870, à 18,421 ; chiffre supérieur de 1,043 à celui de l'année précédente.

Les décès de 1870 se répartissent, entre les sexes, de la manière suivante :

Sexe masculin. —	Célibataires	5,250	9,413
	Hommes mariés . . .	2,764	
	Veufs	1,398	
Sexe féminin. —	Filles	4,690	9,008
	Femmes mariées. . .	2,256	
	Veuves.	2,062	
	Total égal. . . .		18,421

Nombre d'électeurs comparé à la population par canton. — Les listes électorales, closes au 28 avril 1871, contenaient 205,121 noms ; le tableau suivant en donne la répartition par canton, en la comparant à la population :

Arrondissement d'Arras.

Canton d'Arras (nord)	20,277	habitants.	5,310	électeurs.	
— d'Arras (sud)	21,464		4,900		
— Bapaume	13,762		3,867		
— Beaumetz-l-Loges	13,899		4,036		
— Bertincourt	15,686		4,540		
— Croisilles	17,111	172,999	5,274		48,527
— Marquion	18,056		5,104		
— Pas	13,566		3,985		
— Vimy	18,930		5,688		
— Vitry	20,548		5.823		

Arrondissement de Béthune

Canton Béthune	23,370		6,314		
— Cambrin	20,246		5,800		
— Carvin	21,866		5,944		
— Houdain	20,192		5,864		
— Laventie	15,901	153,455	4,497		46,175
— Lens	25,892		7,297		
— Lillers	18,099		5,123		
— Norrent-Fontes	17,889		5,336		

Arrondissement de Boulogne.

Canton de Boulogne (nord)	25,153		11,405		
— Boulogne (sud)	22,846		9,364		
— Calais	38,035		2,848		
— Desvres	9,992	141,600	3,590		35,592
— Guînes	13,513		4,197		
— Marquise	16,429		4,188		
— Samer	15,632				

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Campagne	12.499		3,400		
— Étaples	9,066		2,360		
— Fruges	12,388		3,689		
— Hesdin	13,351	96,949	3,664		21,209
— Hucqueliers	11,047		3,012		
— Montreuil	18,598		3,084		

Arrondissement de Saint-Omer.

Canton d'Aire	17,315		4,536	
— Ardres	14,108		4,302	
— Audruick	15,216		4,292	
— Fauquembergues	11,564	113,175	3,277	30,005
— Lumbres	16,620		4,714	
— St-Omer (nord)	18,430		4,211	
— St-Omer (sud)	19,922		4,940	

Arrondissement de St-Pol.

Canton d'Aubigny	11,837		3,447	
— Auxi-le-Château	16,106		4,501	
— Avesnes-le-Comte	14,344	81 599	4,251	23,613
— Heuchin	13,095		3,764	
— Le Parcq	10,695		3,148	
— Saint-Pol	15,532		4,502	
Total général		749,777		205,121

Prisons

Au 15 juillet 1871, les sept établissements pénitentiaires du département comptaient un effectif de 588 détenus, dont 389 hommes et 199 femmes.

La maison d'arrêt et de correction d'Arras entrait dans ce chiffre pour 121 détenus : 104 hommes et 17 femmes.

Pendant l'année 1870, le nombre des journées de détention pour tout le département, y compris les dépôts de sûreté, a été de 125,130, tandis qu'il s'élevait, pour 1869, à 139,844, soit une différence en moins de 14,714 journées au profit de 1870.

La prison d'Arras renferme, depuis deux mois, un certain nombre de femmes compromises dans les événements de Paris.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Nous donnons, comme les années précédentes, un compte-rendu des travaux du Conseil de Préfecture.

Par suite du retard que les événements nous avaient forcé d'apporter à la publication de notre dernier volume, le résumé inséré dans l'*Annuaire de* 1871, a pu comprendre l'année 1870 tout entière. Ce résumé était dû à la gracieuse collaboration de M. de Chataux qui a bien voulu suppléer momentanément M. Lecesne, alors empêché, dans l'analyse de la jurisprudence et des principales décisions du tribun aladministratif.

Le Vice-Président du Conseil reprend aujourd'hui la suite des exposés si complets et si appréciés qui ont paru dans les volumes de 1869 et 1870. Son travail, qu'on trouvera ci-après sous le tire *jurisprudence*, embrasse, comme les précédents, l'année judiciaire commençant au 1er novembre et finissant au 31 octobre.

Nous avons compris la même période dans la statistique.

STATISTIQUE

Le chiffre des affaires contentieuses jugées par le Conseil de Préfecture pendant l'année judiciaire 1870-1871, présente, sur la période de quatorze mois comprise dans le dernier compte-rendu, une diminution de 99 affaires.

Du 1er novembre 1870 au 31 octobre 1871, le Conseil a rendu 8,391 décisions dans des affaires contentieuses ainsi divisées :

1° Affaires jugées en séance publique.	6,522
2° Affaires non jugées en séance publique (Comptes des communes, établissements publics, autorisations de plaider, etc.)	1,869
Total	8,391

Les 6,522 affaires de la première catégorie se divisent de la manière suivante :

Contributions. —	Contributions directes	2,99
—	Taxes assimilées (subventions industrielles, wattringues, rétribution scolaire, etc.)	2,97
—	Etats de cotes indûment imposées et irrécouvrables	19
Travaux publics. —	Contestations avec les entrepreneurs.	
—	Indemnités pour dommages. . .	2
Affaires communales. —	Biens communaux	
—	Contestations diverses	
Élections aux Conseils d'arrondissement		
—	— municipaux	7
—	de maires et d'adjoints.	11
—	aux grades de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobilisée	33
Contraventions		160
Affaires diverses.		
	Total. . . .	6,522

Sur ces 6,522 affaires, 6,300 ont été jugées sans observations orales, 72 sur observations présentées par les parties elles-mêmes et 150 sur observations faites par des mandataires. — Pendant la période de quatorze mois comprise dans le précédent compte-rendu, il n'y avait eu que 30 affaires jugées sur observations des parties elles-mêmes et 92 sur observations faites par des mandataires. — 5,084 demandes ont été admises en entier, 375 en partie, et 1,063 rejetées.

Le nombre des *affaires non contentieuses*, jugées en Chambre du Conseil, s'est élevé à 273, ainsi classées :

Autorisations de plaider 66, dont 58 accordées et refusées ;

Décisions et avis divers, 207.

JURISPRUDENCE

Biens communaux — Parts de marais

Le Conseil de Préfecture a maintenu sa jurisprudence sur les points suivants:

Légalité des modifications de l'arrêt de 1779. — L'arrêt du 25 février 1779 a force de loi et ne peut être modifié que par une disposition législative. En conséquence, sont nuls tous les règlements qui :

1° Suppriment l'hérédité (arrêtés des 19 juin 1871, Biache-St-Vaast, Pelves, Annay ; — 30 juin, Annay ; — 22 septembre, Annay, Plouvain) ;

2° Etablissent les droits des veuves (arrêtés des 19, 28 et 30 juin 1871, Biache-St-Vaast, Annay ; — 26 juillet, Pelves ; — 22 septembre, Annay, Plouvain) ;

3° Organisent de nouveaux partages (arrêté du 28 juin 1871, Pelves).

De même, l'usage ne peut prévaloir contre ledit arrêt (arrêtés des 19, 28 et 30 juin 1871, Annay ; — 22 septembre, Annay, Plouvain).

Transmission. — Héritiers. — En vertu de l'arrêt du 25 février 1779, l'aîné mâle de chaque famille et, à défaut de mâles, l'aînée des femelles, sont seuls admis à succéder à la part de marais (arrêtés des 19 juin 1871, Biache-St-Vaast ; — 28 juin, Biache-St-Vaast, Pelves, Annay ; — 30 juin, Annay ; — 22 septembre, Annay, Plouvain).

Lorsque l'aîné est pourvu, le puîné succède (arrêtés des 28 juin 1871, Biache-St-Vaast, Pelves, Annay ; — 30 juin, Montigny-en-Gohelle).

Mais, si l'aîné vient à être évincé par un tiers, il a le droit de revendiquer contre le puîné la part du père commun (arrêtés des 30 juin 1871, Montigny-en-Gohelle ; 25 septembre, Annay).

La représentation est toujours admise en matière de parts de marais (28 juin 1871, Annay).

La part ne peut faire retour a la commune que si le portionnaire ne laisse aucun descendant (arrêtés des 28 et 30 juin 1871, Annay ; — 22 septembre, Plouvain ; — 25 septembre, Annay).

La succession aux parts de marais est une succession anormale, semblable à celle de l'ascendant donateur et il n'est pas nécessaire,

pour y prétendre, d'avoir la qualité d'héritier. En conséquence, le fils aîné peut très-bien renoncer à la succession de son père pour s'en tenir à la portion ménagère (arrêté du 19 juillet 1871, Plouvain).

L'héritier est saisi de plein droit par la mort de son auteur (arrêté du 26 juillet 1871, Biache-St-Vaast).

Le Conseil de Préfecture est incompétent pour liquider les indemnités qui peuvent être dues à la succession par le fils aîné qui recueille la part de marais de son père (arrêté du 19 juillet 1871, Plouvain).

Les ascendants ne peuvent succéder aux parts de marais ; l'article 107 de la Coutume d'Artois consacrait la maxime *propres ne remontent*, et les parts de marais étant des propres, l'arrêt de 1779 n'a appelé à succéder que les seuls descendants (arrêté du 30 juin 1871, Annay).

Aspirants. — Listes d'aspirance. — L'inscription sur une liste d'aspirance ne crée point de droit ; en conséquence, le Conseil n'a pas à statuer sur les demandes tendant à obtenir un arrêté en vertu duquel le maire sera tenu d'inscrire le demandeur à tel ou tel rang sur la liste d'ancienneté de domicile établie dans la commune (arrêté du 15 novembre 1870, Biache-St-Vaast).

Tout aspirant a le droit de poursuivre le retour à la commune des parts vacantes (arrêtés des 13 mai 1871, Vitry ; — 25 août, Plouvain).

Lorsqu'un portionnaire vient à décéder sans héritier, sa part fait retour à la commune pour être attribuée au plus ancien domicilié (arrêtés des 19 juin 1871, Evin-Malmaison ; — 25 septembre, Annay).

Veufs et Veuves. — L'arrêt du 25 février 1779 n'accorde pas au conjoint survivant de droit de jouissance légale sur la part de marais du conjoint prédécédé. En conséquence, l'aîné des enfants succède ou, s'il n'y a pas d'enfants, le premier aspirant est envoyé en possession (arrêtés des 19 et 28 juin 1871, Biache-St-Vaast, Annay ; — 30 juin, Montigny-en-Gohelle, Annay ; — 8 juillet, Biache-St-Vaast, Pelves ; — 25 août, Annay ; — 22 septembre, Plouvain).

Chefs de ménage. — Domicile. — La femme, pendant le mariage, n'étant pas chef de ménage, ne peut aspirer aux parts de marais ; elle ne peut faire compter son ancienneté ménagère que du jour de son veuvage, à moins qu'elle ne prouve avoir eu, avant son mariage, feu et ménage distincts (arrêtés des 19 et 28 juin et 8 juillet 1871, Biache-St-Vaast ; — 26 juillet, Pelves).

Un mineur n'est pas astreint, jusqu'à sa majorité, à justifier d'une

habitation séparée, puisqu'il ne peut avoir d'autre domicile que celui de son tuteur, ni d'autre habitation que celle que celui-ci lui a assignée (arr. des 5 et 28 juillet 1871, Biache-Saint-Vaast ; — 22 septembre, Plouvain).

Pour conserver comme pour acquérir une part de marais, il faut avoir dans la commune feu et ménage particuliers (arr. des 13 mai 1871, Vitry ; — 19 juin, Biache-Saint-Vaast, Evin-Malmaison ; — 26 juin, Biache-Saint-Vaast ; — 26 juillet, Pelves ; — 25 août, Vitry ; — 22 septembre, Pelves, Plouvain).

Cumul des parts. — Nul ne peut détenir deux parts (arr. du 28 juin 1871, Biache-Saint-Vaast).

Les règles sur le cumul ne peuvent pas se présenter entre un mineur et le second mari de sa mère ; les personnes civiles, comme les droits, sont entièrement distincts ; c'est donc à tort que le maire a retiré à un mineur la part héréditaire, sous le prétexte que le second mari de sa mère détiendrait une part de marais (arr. du 28 juin 1871, Biache-Saint-Vaast).

Même solution quand un mineur a continué d'habiter avec la seconde femme de son père (arr. du 5 juillet 1871, Biache-Saint-Vaast).

Prescription. — Encore bien qu'un règlement soit nul, les arrêtés d'envoi en possession, délivrés par le maire en exécution de ce règlement illégal, sont des actes de nature à faire croire à ceux qui les obtiennent qu'ils sont régulièrement et légalement apportionnés ; en conséquence, ces arrêtés peuvent servir de base à la prescription décennale (arr. du 28 juin 1871, Pelves).

Dans le cas d'un nouveau partage, la part nouvelle que le portionnaire échange contre la part qu'il détient, est soumise immédiatement à toutes les dispositions de l'arrêt de 1779, tandis que les habitants qui sont apportionnés pour la première fois par ce partage, doivent, pour conserver ou transmettre leur portion ménagère, prouver qu'ils ont rempli les conditions exigées pour la prescription (arr. du 28 juin 1871, Pelves).

Questions nouvelles. — Le Conseil a statué sur plusieurs questions nouvelles :

1° Un alloti était mort laissant un fils aîné et le fils d'un fils puîné décédé antérieurement ; le fils aîné était pourvu. Le maire refusa d'envoyer en possession le fils du fils puîné qui venait par représentation de son père et prétendit s'appuyer sur les mots de l'arrêt de 1779 : *l'aîné mâle de chaque famille sera seul admis à succéder.* Le

Conseil a rejeté cette interprétation comme contraire aux termes même de l'arrêt de 1779 qui établit que la part ne doit retourner à la commune que quand le portionnaire ne laisse aucun descendant. Voici les considérants de la décision du Conseil :

En droit :

Considérant que l'arrêt du 25 février 1779 dispose formellement que la part de marais ne peut faire retour à la commune que quand l'alloti ne laisse aucun descendant ;

Considérant qu'il est de jurisprudence constante que, quand l'aîné est pourvu, le puiné succède;

Considérant que la représentation est toujours admise en matière de part de marais;

En fait :

Considérant qu'il n'est pas contesté que la dame Félicité Lecocq laissait en mourant : 1° Augustin Desprez ; 2° les enfants de Romain Desprez ;

Considérant qu'Auguste Desprez étant pourvu, le fils aîné de Romain Desprez devait recueillir la part ; qu'il est reconnu que le demandeur est le fils aîné de Romain Desprez ;

Considérant que c'est à tort qu'on a considéré la part litigieuse comme vacante et qu'on l'a attribuée au plus ancien domicilié, le sieur Masclef.

(Arr. du 28 juin 1871, Annay : Desprez contre Masclef. — MM. Lecesne, rapporteur, — de Chataux, commissaire du gouvernement.)

2° L'alloti peut-il louer son droit ? C'était une question très-controversée. Le Conseil a jugé que l'alloti pouvait louer son droit, mais que le bail prenait fin avec la mort de l'alloti. Voici les motifs de l'arrêté :

En droit :

Considérant qu'en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, les actes administratifs ne peuvent être interprétés que par un tribunal administratif;

Considérant que l'arrêt de 1779 est un acte administratif, qu'il ne doit être appliqué que par le Conseil de Préfecture ;

Considérant qu'aucune disposition de cet arrêt ni d'une loi postérieure n'oblige les portionnaires à exploiter par eux-mêmes et ne défend la location des parts ;

Mais, considérant que cette location ne peut avoir une durée plus longue que le droit du portionnaire; que ce droit venant à cesser, le bail qui n'en est que la représentation doit aussi prendre fin ;

Considérant qu'il en est ainsi alors même que c'est le fils aîné qui hérite de la part de son père ;

Considérant, en effet, que, dans ce cas, ce n'est pas comme continuateur de la personne de son père qu'il recueille la part, mais bien en vertu de la vocation propre et personnelle résultant de l'arrêt de 1779 qui appelle le fils aîné à succéder à l'exclusion des autres ;

Considérant que la preuve en est que, avant comme après la promulgation du Code civil, la succession aux parts de marais a toujours été considérée

comme une succession anormale. semblable à celle des ascendants donateurs, et qu'il a été constamment jugé qu'il n'était pas nécessaire, pour y prétendre, d'avoir la qualité d'héritier ; que le fils aîné peut donc très-bien renoncer à toute la succession de son père pour s'en tenir à la part de marais.

Considérant, d'autre part, que l'arrêt de 1779 a été rendu sous la Coutume d'Artois qui admettait le principe *mort casse bail* ;

Considérant que le Conseil de Préfecture est incompétent pour liquider les indemnités qui peuvent être dues à la succession par le fils aîné qui recueille la part de son père.

(Arr. du 19 juillet 1871, Plouvain : Hutin. — MM. Lecesne, rapporteur ; — de Chataux, commissaire du gouvernement.)

3° Le fait qu'un aspirant aurait joui pendant un certain temps de la part de marais délaissée par sa femme, soit comme père administrateur des biens de son fils mineur, soit même indûment comme veuf survivant, ne peut faire obstacle à ce que son ancienneté remonte au jour de son mariage (Arr. du 26 juillet 1871, Montigny-en-Gobelle : Liégois).

Compétence

Le Conseil de Préfecture est incompétent pour annuler des arrêtés préfectoraux ordonnant le prélèvement, sur le cautionnement d'un adjudicataire, de sommes que celui-ci devait payer annuellement d'après son cahier de charges.

Ces arrêtés sont des actes de pure administration qui doivent être déférés au Ministre et le Conseil de Préfecture n'est compétent que pour interpréter les clauses du marché (Arr. du 23 décembre 1870, Sellier).

Les occupations temporaires de terrain sont de la compétence exclusive du Conseil de Préfecture. En conséquence, quand même le terrain occupé a été postérieurement à la remise faite au propriétaire, frappé d'expropriation, c'est encore au Conseil de Préfecture qu'il appartient de régler l'indemnité.

En effet, le jury d'expropriation n'a le droit de fixer la valeur de l'immeuble que d'après son état au moment du jugement d'expropriation. Si donc cette valeur a été, antérieurement à ce jugement, dépréciée par des travaux publics et que le Conseil de Préfecture

n'eut pas le droit d'accorder la réparation de ce dommage, le propriétaire ne se trouverait plus indemne, ce qui est contraire à tous les principes de l'expropriation (Arr. du 6 février 1871, Lorgnier). Cet arrêté a fait jurisprudence.

Lorsqu'un entrepreneur n'a pas été autorisé par arrêté préfectoral à occuper temporairement un terrain, le Conseil de Préfecture est incompétent pour statuer sur la réclamation du propriétaire qui se plaint de ce dommage (Arr. du 7 juillet 1871, veuve Trannin).

Le Conseil de Préfecture est incompétent pour régler les indemnités qui peuvent être dues pour dommages causés aux propriétés par les travaux nécessaires à la défense des places :

Considérant que le réclamant a dirigé son action contre trois personnes, le Ministre de la guerre, l'État dans la personne du Préfet et la ville d'Arras ;

Considérant que l'État dans la personne du Préfet et la ville d'Arras sont attaqués comme responsables des travaux publics qu'ils auraient ordonnés ;

Considérant que par décret du 8 août 1870, la 3e division militaire, dont fait partie le Pas-de-Calais, a été déclarée *en état de siége* ; que, de plus, au jour où la construction des ouvrages de défense a été entreprise, la présence de l'ennemi à moins de cinq journées de marche de la place constituait la ville en *état de guerre* ;

Considérant que *l'état de siége* et *l'état de guerre* ont eu pour effet de transférer le pouvoir exécutif à l'autorité militaire et de lui subordonner l'autorité civile ;

Considérant donc que le Maire d'Arras et le Préfet du Pas-de-Calais, en s'immisçant dans les travaux d'exécution des ouvrages, n'ont fait qu'obéir à l'autorité militaire ; qu'ils n'avaient le droit d'agir et qu'ils n'ont agi que sous la direction de cette autorité ;

Considérant que c'est à cette autorité seule que peut incomber, en vertu des lois relatives à *l'occupation temporaire, en cas d'urgence, des propriétés privées nécessaires aux travaux de fortification*, la responsabilité des mesures prises pour la défense ;

Considérant que jusqu'au décret du 10 août 1853, toutes *les occupations temporaires nécessitées par la construction d'ouvrages de fortification*, qu'elles aient eu lieu en *état de paix*, *de guerre* ou *de siége*, étaient de la compétence des tribunaux judiciaires, ainsi que cela résulte des lois des 8-10 juillet 1791, 17 juillet 1819, de l'ordonnance du 1er août 1821, et des lois des 30 mars 1831 et 3 mai 1841 ;

Considérant que ce décret n'a innové, quant à la compétence, que pour les travaux effectués pendant l'état de paix et prévus par l'article 37 ainsi conçu :

« Il y a lieu à indemnité pour privation de jouissance pendant l'état de paix « toutes les fois que, par suite de l'exécution des travaux de fortification ou « de défense, d'extraction de matériaux, ou par toute autre cause, l'autorité « militaire *occupe ou fait occuper temporairement* une propriété privée, de « manière à y porter dommage et à en diminuer le produit. Cette occupation ne « peut avoir lieu que dans les circonstances et suivant les formes déterminées

« par les lois des 16 septembre 1807, 30 mars 1831 et 3 mai 1841, et l'indemnité « est réglée en conformité de ces mêmes lois. — L'état de paix a lieu toutes « les fois que la place ou le poste n'est pas constitué en état de guerre ou de « siége par une loi ou par l'effet des circonstances prévues aux art 38 et 39 » ;

Considérant qu'au contraire, les articles 38 et 39 du même décret applicables aux travaux effectués pendant l'état de guerre et l'état de siége, ne reproduisent aucune des dispositions nouvelles de l'art 37 ;

Considérant, dès lors, que les art. 13,14,15 de la loi du 30 mars 1831 sont restés en vigueur et que, par suite, le Conseil de Préfecture n'est pas compétent pour connaître des réclamations relatives aux travaux exécutés pendant *l'état de guerre* ou *l'état de siége*.

(Arr. du 26 juillet 1871, ouvrages avancés de la place d'Arras. — MM. Lecesne, rapporteur ; — de Chataux, commissaire du gouvernement).

La compétence des Conseils de Préfecture est purement territoriale ; un conseil ne peut donc statuer sur une contravention commise dans un autre département, quand même les contrevenants habiteraient le département sur lequel s'exerce sa juridiction (Arr. du 13 mai 1871, Werly, Briey et Lescat).

Comptabilité

Le Conseil a eu à juger plusieurs actions de comptabilité occulte dirigées contre d'anciens maires ou bien des requêtes d'anciens maires qui réclamaient contre la commune le montant d'avances qu'ils avaient faites.

Lorsque le conseil municipal a eu connaissance de tous les virements et a ratifié ces virements en approuvant les comptes du maire, et lorsqu'il n'est pas prouvé que les deniers provenant de ces virements n'ont pas été employés dans l'intérêt de la commune les irrégularités signalées dans la gestion du maire, bien que regrettables, ne constituent pas, à proprement parler, une comptabilité occulte (Arr. du 19 juillet 1871, Ecourt-St-Quentin).

Quand un maire prouve avoir avancé des sommes pour les dépenses utiles faites dans l'intérêt de la commune, il lui est dû remboursement de ces sommes (Arr. du 23 janvier 1871, Brêmes).

Contributions directes et Taxes assimilées

Les militaires de l'armée active ne sont pas imposables à la contribution personnelle et à la taxe des prestations. En conséquence, doivent être affranchis de ces contributions :

1° Les soldats renvoyés dans leurs foyers avant l'expiration de leur temps de service; ils restent, en effet, à la disposition du ministre de la guerre et peuvent toujours être rappelés sous les drapeaux ; ils font donc partie de l'armée active (Arr. du 19 septembre 1871, Bazin, Quénéhem, Marquis) ;

2° Les militaires de la deuxième portion du contingent, parce qu'ils sont toujours à la disposition du ministre et font donc partie de l'armée active (Arr. des 19 septembre 1871, Grare, Duriez ; — 30 octobre, Quéva) ;

3° Les engagés volontaires pour la durée de la guerre, puisque, au 1er janvier, ils faisaient partie de l'armée active et n'étaient pas imposables (Arr. des 19 septembre 1871, Podevin, Vasseur ; — 30 octobre, Daniel, Cottel) ;

4° Les anciens militaires de 25 à 35 ans, rappelés par la loi du 10 août 1870 ; en effet, en vertu de cette loi ils ont été incorporés dans l'armée active et ils en faisaient partie au 1er janvier (Arr. du 30 octobre 1871, Golliot, Flament, Lenoir, Mabenaut, Dupuich, Delattre, Alary, Hibon, Lozingot, Potez, Roussel, Lenoir, Lahay, Dupuis, Bruchet, Gillet, Josien, Dubart) ;

5° Les gardes forestiers et les douaniers mobilisés ; en effet, les décrets qui les ont mobilisés, les ont assimilés, pour la durée de la guerre, à l'armée active (Arr. du 23 octobre 1771, Lardinois) ;

6° Les gardes nationaux mobiles ; en effet, la loi du 17 juillet 1870 a appelé à l'activité la garde nationale mobile et la loi du 31 août suivant a décidé qu'elle serait incorporée dans l'armée active ; enfin le décret des 11-16 octobre 1870 a déclaré que l'armée auxiliaire, et notamment la garde nationale mobile, était entièrement assimilée à l'armée active pour toute la durée de la guerre. Au 1er janvier, les gardes nationaux mobiles faisaient donc partie de l'armée active (Arr. du 30 octobre 1871, Pinte, Bayard, Pin, Marlot, Dulot, Muzelet, Vollant, Carpentier, Peron, Provins, Minet) ;

7° Les gardes nationaux mobilisés ; en effet, les décrets des 29

septembre et 11-26 octobre 1870 ont appelé à l'activité la garde nationale mobilisée et ont déclaré qu'elle était entièrement assimilée à l'armée active pendant toute la durée de la guerre ; enfin, un autre décret du 14 janvier 1870 a décidé que les mobilisés seraient incorporés dans l'armée active et la garde nationale mobile. Les mobilisés faisaient donc, au 1er janvier, partie de l'armée active (Arr. du 30 octobre 1871, Richbourg, Vauchel, Avot, Denis, Ansel, Delannoy, Jonin, Tacquet, Isèbe, Robe, Maccart).

Elections

L'organisation des gardes nationales sédentaires en vertu de la loi du 12 août 1870, la création des gardes nationales mobilisées par le décret du 29 septembre suivant, le renouvellement des conseils municipaux et des administrations municipales d'après la loi du 14 avril 1871, celui des conseils d'arrondissement suivant le décret du 16 septembre 1871, ont donné lieu à protestations en matière électorale.

Elections aux Grades

de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobilisée.

Les questions soulevées par ces affaires n'ont plus d'intérêt depuis la dissolution des gardes nationales sédentaires prescrite par la loi du 25 août 1871 et le licenciement des gardes nationales mobilisées. Nous ne rapporterons donc qu'un arrêté du 3 novembre 1870 qui a fait jurisprudence, non seulement pour les élections de la garde nationale, mais encore pour les autres élections.

Voici le considérant de cette décision :

Considérant que les bulletins pour l'élection des officiers, trouvés dans l'urne destinée à recevoir les votes pour les grades inférieurs, *et vice versâ*, doivent être considérés comme bulletins nuls, attendu que, s'il en était autrement, un électeur pourrait voter deux fois pour le même candidat.

(Sailly-au-Bois, garde nationale sédentaire. — MM. de Chataux, rapporteur ; — d'Hornoy, commissaire du gouvernement.)

Elections aux Conseils Municipaux.

Eligibilité. — Nationalité. — Un étranger né en France, qui a concouru avant sa majorité au tirage au sort sans exciper de son extranéité et qui, en conséquence, peut, d'après la loi du 25 mars 1849, se prévaloir de ses services dans l'armée française, doit cependant, pour être éligible, établir qu'il a revendiqué après sa majorité la qualité de français (Arr. du 30 mai 1871, Fruges).

Condamnations. — Aux termes des articles 3, n° 4, et 79, n° 4, de la loi du 18 mars 1849 et des articles 15, n° 7, et 27 du décret du 2 février 1852, ne sont électeurs ni éligibles les individus condamnés pour vol (Arr. du 31 mai 1871, Boubers-lez-Hesmond).

Mais, les condamnations pour insultes à un maire et à un instituteur, quand même elles auraient entraîné trois jours de prison, ne sont pas de nature à amener la radiation de la liste électorale (Arr. du 24 mai 1871, Aix-en-Ergny).

Age. — Ne sont pas éligibles, d'après le § 2 de l'article 4 de la loi du 14 avril 1871, les citoyens âgés de moins de 25 ans (Arr. du 16 mai 1871, Houvin-Houvigneul).

Agents salariés de la commune. — Un cantonier qui travaille habituellement sur un chemin vicinal aux dépenses duquel contribue une commune, est un agent salarié de cette commune et n'est pas éligible au conseil municipal par application de l'article 9, n° 1, de la loi du 5 mai 1855 (Arr. du 31 mai 1871, Quilen).

Mais, le médecin de bienfaisance n'est pas un agent salarié de la commune. En effet, l'indemnité attribuée aux médecins de bienfaisance sur les fonds des établissements charitables ou des communes ne saurait être considérée comme un salaire, ainsi qu'il appert des articles 1 et 33 de l'arrêté réglementaire du 29 mars 1856 portant institution de la médecine de bienfaisance dans le département ainsi conçus :

« Art. 1er. Il est créé dans le département un service de médecine gratuite « pour les indigents. Ce service a pour objet d'assurer gratuitement aux in- « digents malades les soins d'un médecin et les médicaments qui leur sont « prescrits. — Art. 33. Les fonctions de médecin de bienfaisance sont ho- « norifiques. Néanmoins, les bureaux de bienfaisance et, à leur défaut, les Con- « seils Municipaux sont invités à inscrire à leur budget des allocations pro- « portionelles à l'importance de leurs ressources, à titre d'indemnité pour les « soins gratuits réclamés du dévouement des médecins ».

(Arr. du 16 mai 1871, Fruges).

Entrepreneurs de services communaux. — N'est pas éligible suivant l'article 9, n° 2, de la loi du 5 mai 1855 l'entrepreneur d'un chemin vicinal de la commune, alors même que ce chemin recevrait une subvention de l'État (Arr. des 13 mai 1871, Nédon ; 31 mai, Quilen).

Domestiques attachés à la personne. — Ne peut être considéré comme domestique attaché à la personne et inéligible l'individu qui loge dans un pavillon séparé, se nourrit à ses frais, passe des baux, fait des ventes au nom et comme régisseur d'un propriétaire, quand même cet individu s'occuperait des travaux du jardin (Arr. du 13 mai 1871, Hermaville).

Individus dispensés de subvenir aux charges communales. — Est éligible celui qui paie une contribution directe dans la commune (Arr. des 20 mai 1871, Ecoivres ; — 31 mai, Calonne-Ricouart, Dohem).

L'inscription des éligibles au rôle de l'une des quatre contributions, nécessaire sous l'empire du décret du 3 juillet 1848, a cessé d'être exigée par la loi du 5 mai 1855, ainsi qu'il résulte de l'exposé des motifs de la dite loi, et la loi du 14 avril 1871 n'exige le paiement de l'une des quatre contributions directes dans la commune que des candidats non domiciliés, lesquels peuvent être élus dans la proportion d'un quart (Arr. du 24 mai 1871, Salperwick).

Ne peuvent être considérés comme dispensés de subvenir aux charges communales les fils de propriétaires domiciliés dans la commune (Arr. du 24 mai 1871, Salperwick).

Alliance. — Dans les communes de 500 âmes et au-dessus les parents au degré de père, de fils, de frère et les alliés au même degré ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal, ainsi qu'il résulte de l'art. 11 de la loi du 5 mai 1855 (Arr. des 26 mai 1871, Thélus ; — 31 mai, Lespesses, Muncq-Nieurlet).

Celui des deux élus qui a obtenu le plus de suffrages doit seul être proclamé (Arr. du 26 mai 1871, Thélus).

Des beaux-frères peuvent être membres du même conseil municipal dans une commune de moins de 500 âmes (Arr. du 31 mai 1871, Muncq-Nieurlet).

Les maris de deux sœurs ne sont pas beaux-frères et il n'y a pas entre eux alliance dans le sens légal du mot (Arr. du 31 mai 1871, Dohem, Neuville-Saint-Vaast).

Lorsque, pour apprécier la validité d'une élection dont la nullité est demandée, il y a lieu de rechercher si réellement il existe entre

les conseillers élus une alliance au degré prohibé et que la réclamation n'est pas appuyée de pièces probantes, la solution de la question de parenté ou d'alliance est de la compétence des tribunaux ordinaires (Arr. de 24 mai 1871, Zouafques, Zutkerque ; — 31 mai, Dohem, Auchy-lez-La-Bassée).

Défaut d'instruction. — L'incapacité résultant du défaut absolu d'instruction, ne rentre dans aucun des cas d'incapacité et d'incompatibilité prévus par les lois des 5 mai 1855, 14 avril 1871, ni par les lois antérieures. Les incapacités étant de droit étroit, il n'y a pas lieu d'annuler l'élection d'un conseiller tout à fait illettré. (Arr. du 24 mai 1871, Nielles-lez-Bléquin, Sombrin).

Infirmités physiques. — Il en est de même pour les infirmités physiques qui rendraient difficile au conseiller élu l'exécution de son mandat (Arr. du 31 mai 1871, Lumbres).

Assemblée des électeurs municipaux et voies de recours contre les opérations électorales.

Listes électorales. — L'article 6 de la loi du 14 avril 1871 dispose que les réclamations contre l'établissement des listes électorales « sont reçues pendant trois jours par une commission composée de « trois conseillers dans l'ordre du tableau, sauf l'appel au juge de « paix et le pourvoi en cassation. » En conséquence, le Conseil de Prefecture est incompétent pour connaître des réclamations qui ont trait à la confection des listes électorales (Arr. des 13 mai 1871, Rumaucourt ; — 16 mai, Haravesnes ; — 20 mai, Blingel, Bailleul-lez-Pernes ; — 24 mai, Douriez, Auchel ; — 3 juin, La Herlière).

Division en sections. — La division d'une commune en sections électorales nommant un nombre déterminé de conseillers, ne peut, d'après l'art. 3 de la loi du 14 avril 1871, être ordonnée que par le Conseil général et, jusqu'à la convocation du conseil, par le Préfet. Le Conseil de Préfecture est donc incompétent pour en connaître (Arr. des 24 mai 1871, Auchel ; — 31 mai, Liévin, Bours, Ligny-Thilloy).

Présidence du bureau. — Lorsque, par suite de la démission ou du refus de tous les autres conseillers, le dernier inscrit sur la liste des conseillers a été appelé par le sous-préfet à administrer la commune, il se trouve aussi de droit président du bureau électoral (Arr. du 31 mai 1871, Lumbres).

Quand le président du bureau s'absente, c'est le plus âgé des assesseurs présents qui doit prendre la présidence (Arr. du 3 juin 1871, Douriez).

Le fait qu'un ancien adjoint, qui n'est plus électeur dans la commune, a été présent au bureau électoral et a pris et conservé la présidence pendant le temps que ses fermiers venaient voter, est une cause de nullité de l'élection (Arr. du 31 mai 1871, Liévin).

Composition du bureau. — Si le président s'est trompé sur l'âge d'un des électeurs présents et l'a appelé à siéger au bureau comme l'un des deux plus jeunes, bien que réellement il ne le fut pas, ce fait n'entraîne pas une cause de nullité, s'il n'a pas influé sur le résultat de l'élection (Arr. du 31 mai 1871, Bours).

Cartes d'électeurs. — Bien que l'usage existe de faire porter les cartes à domicile, aucune loi n'en fait une obligation, et même, d'après la jurisprudence du Conseil d'État (arrêts des 15 juin 1835, 24 juillet 1847, 30 juillet 1853), la convocation à domicile, même celle des électeurs forains, n'est pas nécessaire lorsque le jour et l'heure de la réunion électorale ont été indiqués par affiches et publications. Ce serait aux électeurs à aller eux-mêmes retirer leurs cartes à la mairie, et l'envoi des cartes à domicile, le matin même du vote mais avant l'ouverture du scrutin, n'est qu'un acte purement gracieux de l'Administration. L'emploi des gardes champêtres pour la remise des cartes n'est défendu par aucune loi (Arr. du 24 mai 1871, Douriez).

Aucune loi ne prescrit d'inscrire sur les cartes d'électeurs l'heure de la fermeture du scrutin; les affiches apposées pour la convocation des électeurs sont suffisantes pour avertir les électeurs (Arr. du 16 mai 1871, Lespesses).

Heure de la fermeture du scrutin. — Les lois des 14 avril 1871 et 5 mai 1855 n'établissent pas d'heure pour la fermeture du scrutin. La loi de 1855 dit seule que le scrutin doit rester ouvert trois heures au moins. En conséquence, lorsque le scrutin a duré trois heures, le vœu de la loi est rempli et il n'y a pas lieu a nullité par ce fait que les heures indiquées par l'arrêté préfectoral n'auraient pas été observées, pourvu, toutefois, que ce fait ne constitue pas une fraude ou une manœuvre (Arr. du 31 mai 1871, Longuenesse).

Bulletins. — L'absence de listes imprimées et le fait que les électeurs ont été obligés de voter avec des bulletins écrits ne sauraient entacher l'élection, puisque le vote par bulletins écrits est entière-

ment dans le vœu de la loi et que l'absence de liste ne peut que mieux assurer la liberté et la sincérité du scrutin (Arr. du 24 mai 1871, Herbelles).

La loi n'a déterminé que la couleur du papier à employer pour les bulletins ; la dimension et la qualité du papier sont laissées à l'appréciation des électeurs qui sont libres de voter avec un bulletin manuscrit ou imprimé (Arr. du 24 mai 1871, Herbelles, Douriez).

Vote. — Toute personne inscrite sur la liste électorale a le droit de voter. En conséquence, le président du bureau doit admettre le vote même d'une personne inscrite par erreur (Arr. du 20 mai 2871, Bailleul-lez-Pernes).

Mais, si une décision de la Commission instituée par l'art. 6 de la loi du 14 avril 1871, a déclaré qu'il y avait lieu de rayer une personne, encore bien que cette radiation n'ait pas été opérée sur la liste électorale, le président du bureau est fondé à refuser le vote de cette personne (Arr. du 13 mai 1871, Sailly-au-Bois).

La loi du 5 mai 1855, art. 36, dispose que nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale où s'il n'est porteur d'une décision judiciaire ordonnant son inscriprion et la loi du 14 avril 1871 n'admet pas l'établissement d'une liste supplémentaire. En conséquence, si un maire, en violation de ces lois, a établi une liste supplémentaire et reçu le vote des individus qui y étaient portés, ces votes doivent être retranchés du résultat de l'élection (Arr. du 20 mai 1871, Puisieux).

Majorité absolue et quart des électeurs inscrits. — Nul n'est élu, au premier tour, s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits (Arr. des 16 mai 1871, Lespesses ; — 20 mai, Vis, Héninel, Ligny-sur-Canche ; — 24 mai, Saint-Martin-au-Laërt ; — 31 mai, Monchy-le-Preux, Ouve-Wirquin ; — 3 juin, Acheville ;— 26 août, Zoteux).

Attribution de suffrages. — Lorsque, dans une commune, le même nom est commun à plusieurs citoyens éligibles, mais que l'un d'eux seulement est candidat notoire, c'est à celui-ci que doivent être attribués les bulletins portant ce nom sans autre désignation (Arr. des 24 mai 1871, Herbelles, Saint-Martin-au-Laërt, Sombrin ;— 31 mai Puisieux).

Même solution quand un candidat notoire est désigné par le prénom qu'on lui applique ordinairement, bien que ce prénom ne soit qu'une abréviation (Arr. du 31 mai 1871, Lens).

Procès-verbal. — Le procès-verbal fait foi jusqu'à inscription des faux (Arr. des 13 mai 1871,) Rumaucourt ; — 16 mai, Lespesses ; — 20 mai, Ligny-sur-Canche, Bailleul-lez-Pernes ; — 24 mai, Estrées, Sombrin ; — 26 mai, Verquigneul ; — 31 mai, Liévin.

Les certificats même émanés des membres du bureau et rédigés séance tenante, mais non insérés au procès-verbal, ne peuvent prévaloir contre ce procès-verbal (Arr. des 16 mai 1871, Lespesses ; — 31 mai, Ligny-sur-Canche).

Second tour de scrutin. — Lorsque la proclamation des conseillers a été faite, ce n'est que dans le cas de démission qu'il y a lieu à une nouvelle élection. En conséquence, le maire ne peut, si un conseiller déclare ne pas accepter le mandat qui lui est confié, procéder à un second tour de scrutin : il faut que les démissions soient régulièrement données et, même en ce cas, il ne peut être procédé à un second tour (Arr. du 31 mai 1871, Monchy-le-Preux, Herbinghen).

Remplacement des conseillers démissionnaires. — Les opérations électorales pour le remplacement des conseillers démissionnaires sont soumises à toutes les formes édictées par les lois et peuvent amener, suivant les circonstances, deux tours de scrutin (Arr. des 31 mai, Ouve-Wirquin ; — 3 juin, Acheville).

Protestations. — Les protestations doivent être signées (Arr. du 20 mai 1871, Caucourt, Vélu).

Si elles ne sont pas consignées au procès-verbal, elles doivent être deposées dans les cinq jours de l'élection (Arr. des 20 mai 1871, Bienvillers-au-Bois, Vélu, Sains-lez-Fressin ; — 26 mai, Thélus ; — 3 juin, Nœux).

Mais, le Préfet pendant 15 jours peut déférer l'élection au Conseil de Préfecture (Arr. des 26 mai 1871, Thélus ; — 3 juin, Nœux).

Elections des Maires et Adjoints.

Eligibilité. — Aux termes de l'art. 5, n° 6, de la loi du 5 mai 1855 les agents et employés des administrations financières ne peuvent être maires ou adjoints (Arr. du 31 mai 1871, Lillers).

L'inaptitude résultant des infirmités physiques n'est pas au nombre des incapacités et des incompatibilités prévues par la loi. (Arr. du 31 mai 1871, Beuvry).

Convocation des conseillers municipaux. — Bien que l'arrêté préfectoral fixant le jour et l'heure de la première réunion du Conseil

municipal dans laquelle doit avoir lieu la nomination des maires et adjoints, ne soit qu'une mesure d'ordre dont l'inobservation n'entraîne pas la nullité des opérations, cependant, si le maire par intérim a changé l'heure de la réunion sans en avertir explicitement les conseillers dans les lettres de convocation, et que ce fait, en occasionnant l'absence d'un conseiller, ait pu amener le déplacement de la majorité, l'élection doit être annulée (Arr. du 31 mai 1871, Guigny).

Majorité absolue. — L'art. 9 de la loi du 14 avril 1871 dispose que le Conseil municipal élira les maire et adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, et que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il sera procédé à un tour de ballotage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages. En cas d'égalité de suffrages à ce troisième tour, le plus âgé sera nommé (Arr. des 31 mai, Boiry-Notre-Dame, Beuvry; — 3 juin, Mory).

Les bulletins blancs ne comptent pas dans le calcul de la majorité absolue (Arr. des 3 juin 1871, Neufchâtel; — 19 juin, Lorgies).

Protestations. — Les protestations doivent être déposées dans les cinq jours de l'élection (Arr. du 19 juin 1871, Zoteux).

Elections aux Conseils d'Arrondissement.

Procès-verbal. — Le procès-verbal fait foi jusqu'à inscription de faux (Arr. du 21 octobre 1871, Fauquembergues, Ardres).

Bulletins déposés dans l'urne du Conseil d'arrondissement et portant la mention : Conseil général. — Le Conseil de Préfecture a appliqué sur ce point la jurisprudence qu'il avait adoptée le 3 novembre 1870 pour les élections de la garde nationale.

Voici les considérants de son arrêté du 21 octobre 1871, relatif à l'élection du canton d'Etaples :

En droit :

Considérant que le dépôt dans l'urne du Conseil d'arrondissement d'un bulletin portant la mention : *Election au Conseil général*, ou celle : *Conseil général, scrutin du 8 octobre*, constitue un vote contradictoire; que si le fait est le résultat d'une erreur, il ne saurait en être tenu compte; que si, au contraire, c'est un fait libre et prémédité, il peut constituer une manœuvre; que l'électeur qui le commet de bonne foi, avait la faculté et le devoir de rayer la mention formant contradiction ;

Considérant que, si l'on ne peut compter à un candidat au Conseil général et réciproquement, les bulletins à son nom trouvés dans l'urne du Conseil d'arrondissement, parce qu'on s'exposerait ainsi à favoriser des fraudes en

permettant à certains électeurs de voter deux fois dans la même élection, on doit nécessairement admettre que des votes contradictoires ne peuvent être regardés comme suffrages valablement exprimés ;

Considérant que la loi a assimilé aux bulletins blancs les bulletins qui ne contiennent pas de désignation suffisante et qu'à plus forte raison, il y a lieu d'appliquer la même règle aux bulletins portant des énonciations contradictoires ;

Attendu qu'un vote contradictoire est un vote nul ;

Considérant qu'aux termes de l'article 30 du décret réglementaire du 2 février 1852, les bulletins nuls n'entrent pas en ligne de compte dans le résultat du dépouillement du scrutin.

(MM. Coffinier, rapporteur ; — de Chataux, commissaire du gouvernement.

Jury

Le décret du 12 août 1848 a été remis en vigueur par le décret du 14 octobre 1870. C'est devant les Conseils de Préfecture qu'aux termes de l'article 6, doivent être portés les recours contre les délibérations du conseil municipal qui refusent d'admettre les excuses des personnes portées sur la liste du jury. (Arr. des 16 octobre 1871, Mayeux, Lequien ; — 30 octobre, de Bonnière, Courquin).

Les décisions doivent être rendues au plus tard dans les quinze jours du recours ; si donc les réclamations ne sont parvenues à la préfecture qu'après l'expiration de ce délai, il n'y a plus lieu de statuer (Arr. du 30 octobre 1871, de Bonnière, Courquin).

Subventions industrielles

Quand la proportionnalité n'a pas été établie entre la subvention demandée à l'industriel et celles que les autres industriels qui ont fréquenté le chemin ont consenties amiablement, il y a lieu de ramener cette subvention à la même proportion. (Arr. du 6 décembre 1870, Longuenesse).

Si les pièces de l'instruction n'établissent pas d'une manière suffisante qu'il doive être établi de différence entre les subventions à raison de ce que les transports auraient été effectués par temps humide ou par temps sec, il y a lieu de répartir entre les industriels la somme totale des dégradations extraordnaires et de leur faire supporter à chacun une part proportionnelle au nombre de mètres parcourus et à la quantité de quintaux transportés (Arr. du 23 décembre 1870, canton d'Hauchin.)

Les subventions au-dessous de 50 fr. ne sont pas admises par le Conseil de Préfecture (Arr. des 6 décembre 1870, Longuenesse; — 5 juillet 1871, Cie d'Auchy-au Bois). Ce minimum doit exister pour chaque chemin, et il ne suffit pas que le total des subventions dues par un industriel pour différents chemins dépasse ce chiffre, si les subventions n'atteignent pas individuellement ce chiffre pour chacun des chemins (Arr. du 30 juin 1871, canton de Lens.)

Quand les experts n'ont donné aucun motif à l'appui de leur avis et qu'il n'existe au dossier aucune pièce qui établisse la part proportionnelle à mettre à la charge de l'industriel, la subvention est rejetée. (Arr des 30 juin 1871, canton d'Aire ; — 5 juillet, Cie d'Auchy-au-Bois, canton de Fauquembergues.

De même lorsque les carnets de circulation n'ont pas été régulièrement tenus (Arr. des 30 juin 1871, canton de St-Pol, —5 juillet, canton de Fauquembergues).

Travaux publics

Dommages. — Le propriétaire doit être rendu indemne des dommages causés (Arr. des 4 février 1871, Buret, Masson, Piquet; — 26 juillet, Ve Goliot).

En conséquence, il peut lui être dû indemnité :

1° Pour privation de jouissance (Arr. du 26 juillet 1871, Veuve Goliot) ;

2° Pour les frais faits par l'installation de son industrie sur le terrain occupé (Arr. du 4 février 1871, Piquet) ;

3° Pour les nouveaux frais nécessités par le transport et l'installation de cette industrie dans un premier, puis dans un deuxième local (Arr. du 4 février 1871, Piquet) ;

4° Pour le prix de location qu'il payait du terrain occupé, et pour le supplément de loyer qu'il a été obligé de payer dans les emplacements nouveaux (Arr. des 4 février 1871, Piquet ; — 26 juillet, Veuve Goliot) ;

5° Pour les pertes que lui a causées le trouble apporté à son industrie (Arr. des 4 février 1871, Piquet ; —26 juillet, veuve Goliot).

L'indemnité est calculée depuis l'occupation jusqu'au jour de la remise des terrains (Arr. des 4 février 1871, Tourmiot ; — 26 juillet, veuve Goliot).

Mais la valeur des matériaux extraits ne peut être prise en considération dans la fixation de l'indemnité que dans le cas où l'on s'emparerait d'une carrière déjà ouverte (Arr. du 26 août 1871, O'Mahony).

Loyers. — L'entrepreneur ne peut être déclaré responsable des loyers échus et non payés par un locataire du propriétaire ; de même d'une interruption de location, lorsqu'il n'a pas été constaté que l'habitation du logement fût devenue impossible ou nuisible par le fait de l'entrepreneur (Arr. du 4 février 1871, Huret, Masson).

Intérêts. — Aux termes de l'art. 1254 du code civil, le paiement fait sur le capital et les intérêts s'impute sur les intérêts (Arr. du 21 octobre 1871, Gourlain).

Intérêts des intérêts. — Les intérêts exigibles peuvent eux-mêmes porter intérêts quand ils sont dus pour une année entière et qu'après cette période ils ont été l'objet d'une demande spéciale (Arr. du 21 octobre 1871, Gourlain).

Grande Voirie

Routes.

Le fait d'avoir laissé en dépôt sur une route des cailloux, des voitures, constitue une contravention de grande voirie punie par l'ordonnance du 4 août 1731 d'une amende de 500 fr., laquelle, en

vertu de la loi du 23 mars 1842, peut être réduite à un minimum de 25 fr. (Arr. du 23 février 1871, Compiègne).

La réparation sans autorisation d'un bâtiment en saillie sur l'alignement, est passible de l'arrêt du conseil du 27 février 1765 (amende de 300 fr. réductible jusqu'à 16 fr. et démolition des ouvrages) ; le contrevenant ne peut alléguer, pour être renvoyé des fins du procès-verbal, que les clauses de son bail l'obligeaient à entretenir le bâtiment (Arr. du 6 mai 1871, Raux).

La destruction d'arbres plantés sur les routes est une contravention de grande voirie qui, aux termes de la loi du 29 floréal an X, est de la compétence du Conseil de Préfecture, et qui est punie de l'amende édictée par l'art. 43 de la loi des 26 septembre-6 octobre 1791, c'est-à-dire du triple de la valeur des arbres détruits ou détériorés.

L'infraction aux arrêtés ordonnant la fermeture des barrières de dégel est punie d'une amende de 5 à 30 fr. par la loi du 30 mai 1851 (Arr. des 6 mai 1871, Bellegueulle, Lachèvre, Thuilliez, Dubois; — 10 mai, Sinot, Garbe, Dupont, Duhamel (Laurent), Lambert, Théry, Honoré, Bonnel, Caron, Duhamel (François), Bernard, Tirtaine; — 13 mai, Roussel, Chrétien, Dausse, Garin, Froment, Delautre; —16 mai, Deleau, Boucly ; — 30 juin, Acloque, Hénon, Berroyer, Lambert, Duquesnoy, Gabry, Dupont, Bernard, Blary, Grare, Looch, Dezeltes, Turpin, Bonnel, Blondel, Cornailles, Lardé, Lebel, Lefebvre ; —5 juillet, Durasnel, Lemaire).

Le procès-verbal doit être enregistré dans les trois jours de sa date ou de son affirmation à peine de nullité, art. 19 de la loi du 30 mai 1851 (Arr. du 30 juin. 1871, Segard, Gallet, Bonnière, Verley, Cousin, Cazier, Hamel).

La copie du procès-verbal doit être notifiée au contrevenant dans le mois de l'enregistrement à peine de déchéance, art. 23 de la même loi (Arr. des 6 mai 1871, Roels, Duvivier, Zegre, Pouly, Jouine, Devincq, Brulin, Cambronne, Rault, Remond, Dusautoir, Bayart ; — 10 mai, Pachot, Taverne, Boutleux ; —30 juin, Verley Cousin, Gilbert ; — 5 juillet, Bodelot, Dubois).

Si le procès-verbal dressé à la charge d'un domestique, ne lui a pas été notifié et ne l'a été qu'à son maître, il y a lieu de prononcer le renvoi des fins du procès-verbal (Arr. des 10 mai 1871, Gouilliart, Ledru, Fenet, Delmotte ; — 30 juin, Dédal, Ledru).

Il n'y a pas contravention quand une voiture à deux roues n'est attelée que d'un cheval, pourvu que les jantes aient plus de 11

centimètres (Arr. du 10 mai 1871, Delattre, Dupont, Bonningue, Lécaille, Joly).

Canaux.

Le fait d'avoir laissé en dépôt sur la digue ou sur les dépendances d'un canal des cailloux, des voitures, constitue une contravention punie par l'art. 3 de l'arrêt du 24 juin 1777, d'une amende de 500 fr. qui, en vertu de la loi du 23 mars 1842, peut être réduite à 25 fr. (Arr. des 6 décembre 1870, Hersin ; — 6 mai 1871, Sarrazin).

Le stationnement, l'abandon ou l'amarrage de bateaux, de manière à gêner la libre circulation sur un canal, est puni par l'art. 8 de l'arrêt du 24 juin 1777, mais il n'y a pas d'amende prononcée et le contrevenant n'est passible que de la réparation du dommage (Arr. du 23 mai 1871, Werley, Lescart, Briey).

Mais le fait d'avoir amarré un batelet à 50 mètres d'une arche marinière constitue un obstacle permanent dans le lit de la rivière et est puni par l'art. 4 d'une amende de 500 fr. (Arr. du 23 janvier 1871, Malbaux).

Le fait d'avoir reconstruit sans autorisation une façade sur l'alignement d'un canal, constitue une contravention punie par l'arrêt du 24 juin 1765, d'une amende de 300 fr., réductible à 16 fr. d'après la loi du 23 mars 1842 (Arr. du 6 décembre 1870, Delhaye).

Le fait d'avoir laissé paître ou divaguer des bestiaux ou des chevaux sur les dépendances d'un canal est puni par l'art. 11 de l'arrêt du 24 juin 1777, d'une amende de 500 fr., réductible à 16 fr. (Arr. des 6 décembre 1870, Riche ; — 4 février 1871, Bolart).

Si un procès-verbal est dressé contre un riverain d'un canal pour avoir conservé une haie à une distance prohibée, et que le bornage entre les propriétés nécessaires et le canal n'ait pas encore eu lieu, il doit être sursis à statuer sur la contravention jusqu'à ce que le bornage ait été effectué (Arr. des 4 février 1871, Fontaine, Domain, Bonin ; — 6 février, Peltier).

Même décision quand le contrevenant soutient avoir une servitude de passage sur une digue de hallage (Arr. du 6 mai 1871, Déclemy, Demazeux).

Voirie Maritime.

Le dépôt d'immondices sur les ouvrages des ports est puni par

l'art. 18, titre 1er du livre IV de l'ordonnance de la marine de 1681, d'une amende de 10 fr. (Arr. du 6 mai 1871, Courbois).

Lorsque les avaries causées par un bâtiment à une jetée sont dues à un cas de force majeure, le renvoi des frais du procès-verbal doit être prononcé (Arr. du 10 mai 1871, Delmainet, Ditchburne).

Chemins de Fer.

Le bris des clôtures de chemin de fer est puni d'une amende de 25 fr. (Arr. du 23 janvier 1871, Valdelièvre, Riquet).

L'introduction de chevaux ou bestiaux sur la chaussée d'un chemin de fer est une contravention de grande voirie : condamnation à 16 fr. d'amende en vertu de l'arrêt du 16 décembre 1759 (Arr. du 6 mai 1871, Fayeulle).

Servitudes Militaires.

Aux termes de l'art. 43 du décret du 10 août 1853, si le procès-verbal est incomplet ou irrégulier en tout ou en partie et que le Conseil de Préfecture ne trouve pas dans les autres pièces produites les renseignements nécessaires, il fait faire au préalable sur les lieux, par les officiers du génie ou les ingénieurs des ponts et chaussées, les vérifications qu'il juge convenable (Arr. du 25 août 1871, Veuve Gaillard, Morel, Briez).

La reconstruction ou la modification sans autorisation des bâtiments existants, comme le fait d'avoir excédé les termes de l'autorisation de réparation délivrée par les officiers du génie, constituent des contraventions qui, aux termes des lois des 10 juillet 1791, 15 juillet 1819, et du décret du 10 août 1853, sont punissables de l'amende édictée par l'arrêté du 27 février 1765 (16 à 300 fr.) et de la destruction des ouvrages construits (Arr. du 25 octobre 1871, place d'Arras).

TROISIÈME PARTIE

CONSEIL GÉNÉRAL

Extraits de la loi organique. — Ouverture de la session (Discours du Préfet et du Président). — Analyse alphabétique sommaire des votes et décisions de l'Assemblée départementale.

EXTRAITS DE LA LOI ORGANIQUE DU 10 AOUT 1871

TITRE II. — *De la formation des Conseils généraux.*

Art. 16. — Le Conseil général vérifie les pouvoirs de ses membres. Il n'y a pas de recours contre ses décisions.

TITRE IV. — *Des attributions des Conseils généraux.*

Art. 37.—Le Conseil général répartit chaque année, à sa session d'août, les contributions directes, conformément aux règles établies par les lois.

Avant d'effectuer cette répartition, il statue sur les demandes délibérées par les conseils compétents en réduction de contingent.

Art 38. — Le Conseil général prononce définitivement sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes, et préalablement soumises au conseil compétent.

Art 39. — Si le Conseil général ne se réunissait pas, ou s'il se séparait sans avoir arrêté la répartition des contributions directes, les mandements des contingents seront délivrés par le préfet, d'après les bases de la répartition précédente, sauf les modifications à porter dans le contingent en exécution des lois.

Art 40. — Le Conseil général vote les centimes additionnels, dont la perception est autorisée par la loi.

Il peut voter des centimes extraordinaires dans la limite du maximum fixé annuellement par la loi des finances.

Il peut voter également les emprunts départementaux remboursables dans un délai qui ne pourra excéder quinze années, sur les ressources ordinaires et extraordinaires.

Art. 41. — Dans le cas où le Conseil général voterait une contribution extraordinaire ou un emprunt au-delà des limites déterminées dans l'article précédent, cette contribution ou cet emprunt ne pourrait être autorisé que par une loi.

Art. 42.—Le Conseil général arrête, chaque année, à sa session d'août, dans les limites fixées annuellement par la loi de finances, le maximum du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Si le Conseil général se sépare sans l'avoir arrêté, le maximum fixé pour l'année précédente est maintenu jusqu'à la session d'août de l'année suivante.

Art. 43. — Chaque année, dans sa session d'août, le Conseil général, par un travail d'ensemble, comprenant toutes les communes du département, procède à la révision des sections électorales et en dresse le tableau.

Art. 44.— Le Conseil général opère la reconnaissance, détermine la largeur et prescrit l'ouverture et le redressement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Les délibérations qu'il prend à cet égard produisent les effets spécifiés aux articles 15 et 12 de la loi du 21 mai 1836.

Art. 45 — Le Conseil général, sur l'avis motivé du directeur et de la commission de surveillance, pour les écoles normales, du proviseur ou du principal et du bureau d'administration, pour les lycées ou colléges, du chef d'institution, pour les institutions d'enseignement libre, nomme et révoque les titulaires des bourses entretenues sur les fonds départementaux.

L'autorité universitaire ou le chef d'institution libre peut prononcer la révocation dans les cas d'urgence ; ils en donnent avis immédiatement au président de la commission départementale et en font connaître les motifs.

Le Conseil général détermine les conditions auxquelles seront tenus de satisfaire les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement sur les fonds départementaux et les règles des concours d'après lesquels les nominations devront être faites.

Néanmoins, sont maintenus les droits des archivistes paléographes, tels qu'ils sont réglés par l'ordonnance de 1833.

Art. 46. — Le Conseil général statue définitivement sur les objets ci-après désignés, savoir :

1° Acquisition, aliénation et échange des propriétés départementales, mobilières ou immobilières, quand ces propriétés ne sont pas affectées à l'un des services énumérés au n° 4 ;

2° Mode de gestion des propriétés départementales ;

3° Baux de biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée ;

4° Changement de destination des propriétés et des édifices départementaux, autres que les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, et des locaux affectés aux cours d'assises, aux tribunaux, aux écoles normales, au casernement de la gendarmerie et aux prisons ;

5° Acceptation ou refus de dons et legs faits au département, quand ils ne donnent pas lieu à réclamation ;

6° Classement et direction des routes départementales;

Projets, plans et devis des travaux à exécuter pour la construction, la rectification ou l'entretien desdites routes ;

Désignation des services qui seront chargés de leur construction et de leur entretien ;

7° Classement et direction des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun ; désignation des communes qui doivent concourir à la construction et à l'entretien desdits chemins, et fixation du contingent annuel de chaque commune ; le tout sur l'avis des conseils compétents ;

Répartition des subventions accordées, sur les fonds de l'État ou du département, aux chemins vicinaux de toute catégorie ;

Désignation des services auxquels sera confiée l'exécution des travaux sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, et mode d'exécution des travaux à la charge du département ;

Taux de la conversion en argent des journées de prestation ;

8° Déclassement des routes départementales, des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun ;

9° Projets, plans et devis de tous autres travaux à exécuter sur les fonds départementaux et désignation des services auxquels ces travaux seront confiés ;

10° Offres faites par les communes, les associations ou les particuliers pour concourir à des dépenses quelconques d'intérêt départemental ;

11° Concessions à des associations, à des compagnies ou à des particuliers de travaux d'intérêt départemental ;

12° Direction des chemins de fer d'intérêt local, mode et conditions de leur construction, traités et dispositions nécessaires pour en assurer l'exploitation ;

13° Établissement et entretien des bacs et passages d'eau sur les routes et chemins à la charge du département ; fixation des tarifs de péage.

14° Assurances des bâtiments départementaux ;

15° Actions à intenter ou à soutenir au nom du département sauf les cas d'urgence, dans lesquels la Commission départementale pourra statuer ;

16° Transactions concernant les droits des départements ;

17° Recettes de toute nature et dépenses des établissements d'aliénés appartenant au département ; approbation des traités passés avec des établissements privés ou publics pour le traitement des aliénés du département ;

18° Service des enfants assistés ;

19° Part de la dépense des aliénés et des enfants assistés, qui sera mise à la charge des communes, et bases de la répartition à faire entre elles ;

20° Création d'institutions départementales d'assistance publique, et service de l'assistance publique dans les établissements départementaux ;

21° Établissement et organisation des caisses de retraites ou de tout autre mode de rémunération en faveur des employés des préfectures et des sous-préfectures et des agents salariés sur les fonds départementaux ;

22° Part contributive du département aux dépenses des travaux qui intéressent à la fois les départements et les communes ;

23° Difficultés élevées relativement à la répartition de la dépense des travaux qui intéressent plusieurs communes du département ;

24° Délibérations des Conseils municipaux ayant pour but la prorogation des taxes additionnelles d'octroi actuellement existantes, ou l'augmentation des taxes principales au-delà d'un décime, le tout dans les limites du maximum des droits et de la nomenclature des objets fixés par le tarif général établi conformément à la loi du 24 juillet 1867 ;

26° Changements à la circonscription des communes d'un même canton et la désignation de leurs chefs-lieux, lorsqu'il y a accord entre les conseils municipaux.

Art. 47. — Les délibérations par lesquelles les Conseils généraux statuent définitivement sont exécutoires si, dans le délai de vingt jours, à par-

tir de la clôture de la session, le préfet n'en a pas demandé l'annulation pour excès de pouvoirs ou pour violation d'une disposition de la loi ou d'un règlement d'administration publique.

Le recours formé par le Préfet doit être notifié au président du Conseil général et au président de la Commission départementale. Si dans le délai de deux mois à partir de la notification, l'annulation n'a pas été prononcée, la délibération est exécutoire.

Cette annulation ne peut être prononcée que par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 48. — Le Conseil général délibère :

1° Sur l'acquisition, l'aliénation et l'échange des propriétés départementales affectées aux hôtels de préfecture et de sous-préfecture, aux écoles normales, aux cours d'assises et tribunaux, au casernement de la gendarmerie et aux prisons ;

2° Sur le changement de destination des propriétés départementales affectées à l'un des services ci-dessus énumérés ;

3° Sur la part contributive à imposer au département dans les travaux exécutés par l'État qui intéressent le département ;

4° Sur les demandes des Conseils municipaux : 1° pour l'établissement ou le renouvellement d'une taxe d'octroi sur les matières non comprises dans le tarif général indiqué à l'article 46 ; 2° pour l'établissement ou le renouvellement d'une taxe excédant le maximum fixé par ledit tarif ; 3° pour l'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés dans le tarif local ; 4° pour les modifications aux règlements ou aux périmètres existants ;

5° Sur tous les autres objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements, et généralement sur tous les objets d'intérêt départemental dont il est saisi soit par une proposition du Préfet, soit sur l'initiative d'un de ses membres.

Art. 49. — Les délibérations prises par le Conseil général, sur les matières énumérées à l'article précédent, sont exécutoires si, dans le délai de trois mois, à partir de la clôture de la session, un décret motivé n'en a pas suspendu l'exécution.

Art. 50. — Le Conseil général donne son avis :

1° Sur les changements proposés à la circonscription du territoire du département, des arrondissements, des cantons et des communes, et la désignation des chefs-lieux, sauf le cas où il statue définitivement conformément à l'article 46, n° 26;

2° Sur l'application des dispositions de l'article 90 du code forestier, relatives à la soumission au régime forestier des bois, taillis ou futaies appartenant aux communes, et à la conversion en bois de terrains en paturâges ;

3° Sur les délibérations des Conseils municipaux, relatives à l'aménagement, au mode d'exploitation, à l'aliénation et au défrichement des bois communaux ;

Et généralement sur tous les objets sur lesquels il est appelé à donner son avis en vertu des lois et règlements, ou sur lesquels il est consulté par les ministres.

Art. 51. — Le Conseil général peut adresser directement au ministre compétent, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département, ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche le département.

Il peut charger un ou plusieurs de ses membres de recueillir sur les lieux les renseignements qui lui sont nécessaires pour statuer sur les affaires qui sont placées dans ses attributions.

Tous vœux politiques lui sont interdits Néanmoins, il peut émettre des vœux sur toutes les questions économiques et d'administration générale.

Art. 52. — Les chefs de service des administrations publiques dans le département sont tenus de fournir verbalement ou par écrit tous les renseignements qui leur seraient réclamés par le Conseil général sur les questions qui intéressent le département.

TITRE V. — *Du budget et des comptes du département.*

Art 57. — Le projet du budget du département est préparé et présenté par le préfet qui est tenu de le communiquer à la Commission départementale, avec les pièces à l'appui, dix jours au moins avant l'ouverture de la session d'août.

Le budget, délibéré par le Conseil général, est définitivement réglé par décret.

Il se divise en budget ordinaire et en budget extraordinaire.

Art. 66. — Le Conseil général entend et débat les comptes d'administration qui lui sont présentés par le Préfet concernant les recettes et les dépenses du budget départemental. . . . . .

Art. 68. — Les secours pour travaux concernant les églises et les presbytères ;

Les secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance ;

Les subventions aux communes pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école et de salles d'asile ;

Les subventions aux comices et associations agricoles ne pourront être allouées par le ministre compétent que sur la proposition du Conseil général du département.

A cet effet, le Conseil général dressera un tableau collectif des propositions en les classant par ordre d'urgence.

TITRE VI. — *De la Commission départementale.*

Art. 69. — La Commission départementale est élue chaque année à la fin de la session d'août.

Elle se compose de quatre membres au moins et de sept au plus, et elle

comprend un membre choisi, autant que possible, parmi les Conseillers élus ou domiciliés dans chaque arrondissement.

Les membres de la Commission sont indéfiniment rééligibles.

Art. 70. — Les fonctions de membre de la Commission départementale sont incompatibles avec celles de maire du chef-lieu du département et avec le mandat de député.

Art. 71. — La Commission départementale est présidée par le plus âgé de ses membres. Elle élit elle-même son secrétaire Elle siége à la Préfecture, et prend, sous l'approbation du Conseil général et avec le concours du Préfet, toutes les mesures nécessaires pour assurer son service.

Art. 72. — La Commission départementale ne peut délibérer si la majorité de ses membres n'est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations, les procès-verbaux font mention du nom des membres présents.

Art. 73. — La Commission départementale se réunit au moins une fois par mois, aux époques et pour le nombre de jours qu'elle détermine elle-même, sans préjudice du droit qui appartient à son président et au préfet de la convoquer extraordinairement.

Art. 74 — Tout membre de de la Commission départementale qui s'absente des séances pendant deux mois consécutifs sans excuse légitime admise par la Commission, est réputé démissionnaire.

Il est pourvu à son remplacement à la plus prochaine session du Conseil général.

Art. 75. — Les membres de la Commission départementale ne reçoivent pas de traitement.

Art 76. — Le Préfet, ou son représentant, assiste aux séances de la Commission; ils sont entendus quand ils le demandent.

Les chefs de service des administrations publiques dans le département sont tenus de fournir, verbalement ou par écrit, tous les renseignements qui leur seraient réclamés par la Commission départementale, sur les affaires placées dans ses attributions.

Art. 77. — La Commission départementale règle les affaires qui lui sont renvoyées par le Conseil général dans les limites de la délégation qui lui est faite.

Elle délibère sur toutes les questions qui lui sont déférées par la loi, et elle donne son avis au Préfet sur toutes les questions qu'il lui soumet ou sur lesquelles elle croit devoir appeler son attention dans l'intérêt du département.

Art. 78. — Le Préfet sera tenu d'adresser à la Commission départementale, au commencement de chaque mois, l'état détaillé des ordonnances de délégation qu'il a reçues et des mandats de payement qu'il a délivrés pendant le mois précédent, concernant le budget départemental.

La même obligation existe pour les ingénieurs en chef, sous-ordonnateurs délégués.

Art. 79. — A l'ouverture de chaque session ordinaire du Conseil général, la Commission départementale lui fait un rapport sur l'ensemble de ses travaux et lui soumet toutes les propositions qu'elle croit utiles.

A l'ouverture de la session d'août, elle lui présente dans un rapport sommaire ses observations sur le budget proposé par le Préfet.

Ces rapports sont imprimés et distribués, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Art 80. — Chaque année, à la session d'août, la Commission départementale présente au Conseil général le relevé de tous les emprunts communaux, et de toutes les contributions extraordinaires communales qui ont été votées depuis la précédente session d'août, avec indication du chiffre total des centimes extraordinainaires et des dettes dont chaque commune est grevée.

Art. 81. — La Commission départementale, après avoir entendu l'avis ou les propositions du préfet :

1° Répartit les subventions diverses portées au budget départemental et dont le Conseil général ne s'est pas réservé la distribution, les fonds provenant des amendes de police correctionnelle, et les fonds provenant du rachat des prestations en nature sur les lignes que ces prestations concernent;

2° Détermine l'ordre de priorité des travaux à la charge du département, lorsque cet ordre n'a pas été fixé par le Conseil général ;

3° Fixe l'époque et le mode d'adjudication ou de réalisation des emprunts départementaux, lorsqu'il n'ont pas été fixés par le Conseil général ;

4° Fixe l'époque de l'adjudication des travaux d'utilité départementale.

Art. 82. — La Commission départementale assigne à chaque membre du Conseil général et aux membres des autres conseils électifs le canton pour lequel ils devront siéger dans le conseil de révision.

Art. 83. — La Commission départementale vérifie l'état des archives et celui du mobilier appartenant au département.

Art. 84. — La Commission départementale peut charger un ou plusieurs de ses membres d'une mission relative à des objets compris dans ses attributions.

Art 85. — En cas de désaccord entre la Commission départementale et le préfet, l'affaire peut être renvoyée à la plus prochaine session du Conseil général qui statuera définitivement.

En cas de conflit entre la Commission départementale et le préfet, comme aussi dans le cas où la Commission aurait outrepassé ses attributions, le Conseil général sera immédiatement convoqué, conformément aux dispositions de l'art. 24 de la présente loi, et statuera sur les faits qui lui auront été soumis.

Le Conseil général pourra, s'il le juge convenable, procéder dès lors à la nomination d'une nouvelle Commission départementale.

Art. 86.— La Commission départementale prononce, sur l'avis des Conseils municipaux, la déclaration de vicinalité, le classement, l'ouverture et le redressement des chemins vicinaux ordinaires, la fixation de la largeur et de la limite desdits chemins.

Elle exerce à cet égard les pouvoirs conférés au Préfet par les articles 15 et 16 de la loi du 21 mai 1836.

Elle approuve les abonnements relatifs aux subventions spéciales pour la dégradation des chemins vicinaux, conformément au dernier paragraphe de l'article 14 de la même loi.

Art. 87. — La Commission départementale approuve le tarif des évaluations cadastrales et elle exerce à cet égard les pouvoirs attribués au Préfet en Conseil de Préfecture par la loi du 15 septembre 1807 et le règlement du 15 mars 1827.

Elle nomme les membres des Commissions syndicales dans le cas où il s'agit d'entreprises subventionnées par le département, conformément à l'article 23 de la loi du 21 juin 1865.

Art. 88. — Les décisions prises par la Commission départementale sur les matières énumérées aux articles 86 et 87 de la présente loi, seront communiquées au Préfet en même temps qu'aux conseils municipaux ou aux autres parties intéressées.

Elles pourront être frappées d'appel devant le Conseil général pour cause d'inopportunité ou de fausse appréciation des faits, soit par le Préfet, soit par les Conseils municipaux ou par toute autre partie intéressée. L'appel doit être notifié au président de la Commission, dans le délai d'un mois, à partir de la communication de la décision. Le Conseil général statuera définitivement à sa plus prochaine session.

Elles pourront aussi être déférées au Conseil d'Etat, statuant au contentieux, pour cause d'excès de pouvoir ou de violation de la loi ou d'un règlement d'administration publique.

Le recours au Conseil d'Etat doit avoir lieu dans le délai de deux mois, à partir de la communication de la décision attaquée. Il peut être formé sans frais, et il est suspensif dans tous les cas.

TITRE VII. — *Des intérêts communs à plusieurs départements.*

Art. 89 — Deux ou plusieurs Conseils généraux peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs présidents, et après en avoir averti les Préfets, une entente sur les objets d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs.

Ils peuvent faire des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Ouverture de la Session de 1871

Discours du Préfet

Le Conseil général du Pas-de-Calais s'est réuni le lundi 23 octobre, à deux heures, dans la salle ordinaire de ses séances à la préfecture, pour l'ouverture de sa session de 1871.

M. le président Quenson, doyen d'âge de l'Assemblée, occupait le fauteuil de la présidence : M le Cte de Louvencourt, le plus jeune des membres du Conseil, faisait fonctions de secrétaire.

Après avoir donné lecture du décret de convocation, M. le Cte de Rambuteau, préfet du département, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Soyez les bienvenus ; je vous attendais depuis longtemps. Quand on a, jeune encore, la responsabilité et le souci d'intérêts aussi graves que ceux de votre département, l'isolement est quelquefois pénible.

« J'ai été envoyé au milieu de vous pendant une année qui comptera parmi les plus douloureuses que la France ait connues. Comme un surcroît de malheurs, il nous a été donné de voir un acte arbitraire, en dissolvant vos assemblées, rompre le dernier faisceau que dans l'adversité il importait plus que jamais de conserver uni. La Providence a eu pitié de nous : l'illustre Président de la République et l'Assemblée nationale ont, au milieu de difficultés inouïes, entrepris de panser les plaies de la Patrie et d'en pacifier les esprits. Par leurs patriotiques efforts, une insurrection formidable a été vaincue; la France s'est remise au travail, la rançon se paie, l'ennemi se retire, l'ordre se rétablit et vous revenez, Messieurs, reprendre une place que vous devez à l'estime et à la reconnaissance des justes et honnêtes populations au milieu desquelles vous avez vécu.

« Pourquoi faut-il qu'à cette satisfaction si vraie se vienne mêler le regret profond que m'inspire l'absence d'un ami politique et d'un ami personnel qui a porté très haut en ce pays l'honneur du drapeau des sages libertés et qui, l'an dernier, par votre libre choix, présidait à vos travaux.

« Jamais cette assemblée n'aura eu devant elle une œuvre plus importante, jamais elle n'aura pris une si large part à l'administration du pays. Le Préfet du Pas-de-Calais ne peut pas être de ceux

qui le redoutent; vous avez habitué mes prédécesseurs à tant de calme et de modération ; ils vous ont de leur côté témoigné trop de confiance et d'estime pour qu'une solide alliance ne soit pas ici depuis longtemps la base traditionnelle de nos rapports. Cette alliance nous la resserrerons, s'il est possible, bien convaincus que la décentralisation ne portera ses fruits qu'à la condition d'être loyalement pratiquée de part et d'autre, de devenir une union sincère à la recherche d'un but sur lequel il ne peut y avoir de divergences : l'économique et utile gestion des intérêts matériels, le soin des intérêts moraux.

« La loi de 1871 sur les Conseils généraux peut, ainsi pratiquée, accroître les forces vives du pays en habituant ses mandataires à tous les degrés à entrer plus avant dans la connaissance de ses besoins. Elle leur enseigne aussi à compter sur eux autant que sur le pouvoir central pour la bonne direction à lui donner.

« Votre magnifique département, j'ai hâte de le dire, est un de ceux qui se ressentiront le moins de cette guerre à jamais néfaste ; l'ennemi n'en a occupé qu'une faible partie et deux choses l'on protégé : le bon esprit de sa population, la bonne organisation de ses services. Ici j'éprouve le besoin de rendre justice à la sagesse et à la modération dont mon prédécesseur a donné l'exemple dans des temps où elle était plus rare et plus digne d'éloges. Sa gestion financière a été prudente et vous lui devrez de retrouver libre une bonne part de l'argent que vous affectiez si généreusement l'an dernier aux besoins de la défense nationale.

« Nous revenons devant vous avec la régularité dans tous les rouages ; et bientôt le laborieux et économe habitant de ces contrées aura, lui aussi, il le faut espérer, remédié dans sa petite part aux désastres qui sont venus nous écraser.

Profitons de la leçon et réparons les ruines : telle doit être, Messieurs, notre devise ; je vous la sais aussi chère qu'à moi et j'y puise courage et confiance dans une œuvre aussi haute que difficile.

« Au point de vue financier, Messieurs, notre situation peut se résumer ainsi :

« Les fonds affectés aux besoins de la défense nationale et provenant de notre emprunt, la subvention du chemin de fer d'Arras à Etaples, les réductions de crédit au budget de 1870, atteignaient 3,800,000 fr. ; les dépenses ne se ont élevées qu'à 1,700,000 fr. C'est avec le produit de la revente de nos chevaux, une somme libre de 1,874,000 fr. Je vous propose de l'affecter pour 800,000 fr. à la re-

constitution de la subvention du chemin de fer d'Arras à Etaples (en restituant par là aux chemins vicinaux les 2 centimes 1/2 que vous leur aviez pris l'an dernier) et pour un million à l'achat de rentes sur l'État dont les revenus pourront être affectés de suite pendant cinq ans à la construction des chemins d'intérêt commun.

« Vous aurez encore à recevoir en cinq annuités le remboursement de notre contingent dans la dépense des mobilisés et le prix de nos batteries d'artillerie.

« D'après les évaluations les plus modestes, vous y retrouverez 1,600,000 fr., soit 300,000 fr. par an qui nous pourront aider dans les diverses entreprises d'utilité départementale.

« Vous l'avez compris depuis longtemps, Messieurs, le développement de la richesse de ce pays-ci n'est entravé que par l'insuffisance des voies de communication ; toute votre sollicitude, avec une rare clairvoyance, se porte sur les chemins vicinaux, les routes et les chemins de fer.

« Je viens de vous proposer de doter plus largement encore votre service vicinal et j'ai tout lieu d'espérer qu'à l'aide de ce nouveau sacrifice aussi bien que de la reprise des opérations de la caisse des chemins vicinaux, l'achèvement de nos divers réseaux subventionnés sera sérieusement hâté. Les prévisions dernières de votre Agent-Voyer en chef assignent aujourd'hui à l'entier achèvement de votre réseau de grande communication un délai de neuf ans, à celui de votre réseau d'intérêt commun un délai de huit ans, en tenant compte de vos nouvelles ressources. C'est encore bien long, Messieurs, et je partage votre légitime impatience sans avoir trouvé un plus sûr moyen de la satisfaire.

« Pour les chemins de fer, celui qui est l'objet de nos préoccupations communes, la grande croisée d'Arras à Etaples et de Béthune à Abbeville, a fait un pas sérieux vers sa réalisation. Je voudrais vous annoncer le commencement des travaux pour l'hiver prochain; le tracé a été approuvé par le conseil des Ponts-et-Chaussées, toutes les enquêtes vont être bientôt terminées ; il nous manque encore le nerf de l'entreprise. Mais nous avons l'assurance formelle de l'obtenir par l'inscription au budget de 1872 de la première annuité de l'Etat destinée à rendre exigible les versements semestriels de la Compagnie du Nord qu'elle se déclare elle-même prête à accomplir en échange. La députation du Pas-de-Calais qui a vigoureusement soutenu les démarches que j'ai faites dans ce but, nous continuera son appui dévoué, j'espère, et le rendra décisif en y joignant le vôtre.

« Je ne vous cache pas que je considère cette question comme la plus grosse du département. Elle m'est devenue vraiment personnelle par l'immense intérêt que les populations y attachent et par la transformation qui en doit résulter pour trois de nos arrondissements. Ce serait la grande œuvre de ce pays, la plus féconde en résultats, la plus precieuse à son avenir.

« Sur celui de Berguette à Armentières, nous avons obtenu le tracé de la rive droite de la Lys auquel nos populations attachaient une extrême importance.

« Les chemins de fer du Nord-Est sont maintenant tous déclarés d'utilité publique ; celui de Boulogne à Saint-Omer s'exécute.

« Le chemin de fer d'Achiet à Bapaume est ouvert à la circulation et paraît devoir donner de bons résultats.

« Trois nouvelles lignes sont sérieusement demandées dans ce département: celle de Lens à Don, par la compagnie des Mines de Lens, celle de Montreuil à Berck par l'inventeur d'un nouveau système de chemins de fer, sans aucun sacrifice. Celle d'Arras à Doullens est sollicitée du département avec une subvention qui ne dépasserait pas 15,000 fr. par kilomètre. Je crois devoir l'appuyer, les avantages m'en paraissant de beaucoup supérieurs aux sacrifices. Vous en déciderez.

« Malgré la guerre, la situation des routes nationales et départementales est satisfaisante. M. l'Ingénieur en chef a enfin reçu pour les premières l'ensemble des crédits annuels ; il continue à apporter à l'entretien des secondes la plus active sollicitude et ne nous demande pour elles aucun nouveau subside.

« Les travaux d'amélioration du canal d'Aire à La Bassée ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du 30 août 1871; j'espère qu'ils seront bientôt dotés et entrepris. Vous savez de quelle importance serait cette voie pour le transport de nos houilles le jour où il pourrait lui être avantageusement confié.

« D'accord avec l'inspecteur du télégraphe, j'ai pensé à inscrire à votre budget une faible subvention destinée à faciliter l'installation de ce service dans chacun de vos chefs-lieux de canton.

« Pour les bâtiments départementaux nous avons cru la plus extrême réserve commandée par la situation. Vous voudrez bien, Messieurs, charger une commission de prendre, avec M. l'architecte départemental, les mesures qui peuvent assurer la publicité de vos séances ; je n'ai pas cru pouvoir disposer de l'aménagement de votre salle sans consulter vos convenances. Je me borne à vous demander

l'acquisition du terrain nécessaire, dans l'avenir, à la prison de Boulogne dont l'urgence se montre de plus en plus impérieuse ; quelques améliorations à l'École de médecine d'Arras, à nos casernes de gendarmerie, enfin une très-modeste somme pour perpétuer, par un monument sérieux et simple, le souvenir de la bataille de Bapaume au lieu même où reposent ses victimes. J'ai cru là devancer votre désir de consacrer ce rayon de soleil et d'espoir qui est venu, sur votre sol, éclairer un instant le sombre horizon de nos défaites.

« Vous trouverez dans mon rapport les motifs pour lesquels j'ai jugé prudent d'ajourner l'exécution de la décision par vous prise l'année dernière pour la reconstruction de l'asile de Saint-Venant. Je vous soumets mes idées sur cette difficile question ; si elles obtiennent votre assentiment, je crois que nous trouverons, d'ici à peu d'années, une solution peut-être plus complète et moins coûteuse.

« Les communes se sont déjà, presque toutes, beaucoup par de généreux et spontanés sacrifices, libérées de leur contingent dans la dépense des mobilisés : sur 2,455,000 francs, plus de 1,800,000 francs sont rentrés. Nous terminons le règlement des fournitures, pour celles faites en nature, et attendons sous peu l'autorisation de les leur rembourser. — 323,000 fr. seulement resteront alors dus et presque uniquement par les villes moins promptes à s'acquitter de leurs dettes que les plus modestes villages.

« J'ai voulu vous instruire de cette situation, je sais quel intérêt vous y portez; laissez-moi ajouter que, dans mainte commune, elle m'a permis d'admirer une des précieuses qualités du nord de la France, cet intelligent empressement que les habitants du même lieu mettent à s'associer pour venir au secours de la municipalité obérée, avancer eux-mêmes les fonds et se répartir ainsi la charge.

« Ils apportent la même sagesse au choix de leurs administrateurs qu'une loi récente leur est venue remettre. Les craintes qu'elle pouvait faire naître, ne sont pas fondées dans ce pays.

« Nos libertés seront assurées le jour où ce rare bon sens aura pénétré dans la vie politique.

« Avec le calme, reparaissent en grand nombre les projets de maisons d'écoles, de chemins, de presbytères, d'églises. Nous aurons sans doute une moins large part de subventions à espérer du gouvernement dans l'avenir pour ces entreprises ; nos communes ne se le dissimulent pas, mais je suis heureux de voir qu'elles ne reculent pas devant les dépenses nécessaires. Le remboursement de l'impôt des mobilisés par l'État va du reste venir en aide au plus grand nombre, en augmentant leurs ressources.

« Si, de l'état des finances et des travaux, nous passons à la situation agricole et industrielle, nous n'avons point encore là de légitimes sujets d'inquiétude. Sans doute, la récolte en blé, par l'effet des gelées d'hiver, par l'insuffisance ou le défaut de qualité des réensemencements et par les conditions fâcheuses de la maturité, présente un déficit sérieux, mais il sera peut-être ici compensé par l'excellent produit de certaines autres récoltes : le lin, l'œillette, les fèves et surtout la betterave. C'est en elle vraiment, Messieurs, qu'est l'avenir agricole de ce pays-ci : l'extension des chemins de fer doit en généraliser la culture dans les parties de ce département où elle n'est encore qu'à l'état d'exception. Fions-nous, pour le développement vraiment merveilleux de cette richesse, à l'initiative aussi résolue que réfléchie des agriculteurs du Pas-de-Calais. J'ai déjà pu me mêler assez à leurs réunions pour éprouver autant d'amitié pour leurs personnes que d'estime pour le bon sens, l'intelligence et la patiente énergie qui président à leurs travaux. Ils sont vraiment l'honneur et la fortune de cette contrée.

« Leur courage a été mis à une rude épreuve dans trois de nos arrondissements par le fléau de la peste bovine. Une première fois nous en sommes sortis sans des pertes excessives ; il est venu nous visiter une seconde ; à l'heure actuelle, nous croyons encore en être maîtres au prix de moindres sacrifices, mais il ne faut pas se dissimuler que c'est par une extrême rigueur qu'on l'empêchera de venir de nouveau infecter nos étables.

« La houille et le sucre, vos deux grandes richesses, continuent à se produire avec un prodigieux mouvement d'ascension. Malgré la guerre, nous avons dépassé 20 millions de quintaux de houille pour les extractions du bassin. Le Nord est à 24 ; si le mouvement continue, le cadet aura bientôt distancé son aîné.

« Le sucre donne 4,684,000 kilog. d'augmentation sur l'année précédente. De nouvelles sucreries s'élevaient aux jours les plus tristes de ce lugubre printemps, et la saison marquera encore un pas en avant.

« Ce sont là, Messieurs, des résultats qui parlent bien haut en faveur d'un pays ; ce n'est point un spectacle ordinaire de le voir poursuivre ainsi sa marche progressive au milieu de semblables événements.

« Le commerce a souffert de la guerre ; il a souffert ensuite beaucoup de l'insuffisance de matériel des chemins de fer du Nord. Les Chambres de commerce, attentives à veiller sur ses intérêts, se sont

émues, et leur intervention soutenue a puissamment aidé à l'amélioration du service. Quelques grandes Compagnies houillères prenaient, de leur côté, sur elles de faire construire un matériel à leurs frais.

« Les ports ont vu, sous l'influence des appréhensions de modifications de tarifs, les arrivages de matières premières se multiplier extrêmement, surtout en laines.

« La pêche du hareng a été vraiment heureuse; j'ai pu faciliter la prompte expédition de ce produit sur les grands marchés et cette brave population maritime y a trouvé la juste récompense de ses peines.

« Enfin, sauf la fabrication des dentelles à Arras et celle des bas à Hesdin, aucune branche de nos industries ne paraît réellement en souffrance. Celles si importantes de Saint-Pierre continuent leur mouvement de progression remarquable.

« Les impôts directs rentrent facilement; l'inspection des finances a été frappée de ce fait : même dans le Nord de la France pour les provinces qui ont le plus souffert de l'invasion, les recettes anticipées dépassent celles de l'année dernière. Un pareil résultat est en ce moment heureux à constater.

« Pour les impôts indirects, le déficit de 1870 n'est que de 280,000 fr. comparé à 1869, sur une somme de près de 15 millions. Il paraît devoir disparaître si le deuxième semestre répond au premier, même sans tenir compte des charges nouvelles, lourd mais inévitable fardeau qui peut frapper rudement toutes les classes de la population.

« Du point de vue matériel nous passons au point de vue moral, et nous trouvons, Messieurs, là encore, des satisfactions de conscience dans la revue des divers services de votre département.

« Je n'ai pas à vous apprendre, Messieurs, à quel vénérable Prélat et à quel digne clergé sont confiés les intérêts religieux du Pas-de-Calais. Vous avez appris à les connaître et à les estimer de longue date.

« Je tiens seulement à vous dire que l'accord n'a cessé de régner entre les municipalités et les desservants et que, dans de rares exceptions, nous nous sommes entendus pour aider d'un commun accord à le rétablir en n'écoutant que les conseils de la justice.

« L'assistance publique a dignement compris sa tâche au milieu des douleurs de l'hiver ; vos hôpitaux regorgeaient de blessés, vos

médecins n'ont ménagé ni leurs soins ni leurs peines ; l'un d'eux ici en a été la généreuse victime.

« La charité privée a noblement rivalisé avec la charité publique ; des ambulances particulières se sont improvisées partout. Que d'infortunes y ont été soulagées !

« Il y a là, Messieurs, de grands dévouements restés sans récompenses, de grandes vertus qui demeurent cachées ; je me trompe, elles ont pour elles le sentiment du devoir accompli, et, dans ce deuil universel, la gloire gardée sans tache de la charité française.

« Plus tard, j'ai visité vos hospices : leur bonne tenue, leur excellente administration m'a frappé ; il y restait encore plus d'un témoin attendri et reconnaissant des soins auxquels il devait la vie. La religion peut seule récompenser celles dont mes éloges blesseraient la modestie.

« La bienfaisance, dans ce département, et nulle part peut-être autant qu'à Arras où elle est la vie même de tant de personnes distinguées de cœur et d'esprit, en tête desquelles se place un de vos plus anciens et excellents collègues, la bienfaisance mérite vraiment ici une place d'honneur. Ses formes sont aussi ingénieuses que multiples ; toutes les misères y trouvent leur abri, tous les âges leur soutien, et le tableau des œuvres que vous encouragez chaque année, n'en est, vous le savez mieux que moi, que la touchante mais incomplète esquisse.

« J'ai constaté par moi-même que vos pauvres femmes aliénées reçoivent à Saint-Venant tous les soins que réclame leur malheur : sans doute, l'insuffisance et les vices du bâtiment viennent rendre ces secours plus difficiles, mais le personnel ne néglige rien pour y remédier.

» Je n'ai pu me rendre encore à Lommelet pour y voir l'installation de vos aliénés, mais je sais qu'elle est vraiment satisfaisante à tous égards.

« Le service des enfants assistés, dont les tristes événements ont quelque peu accru la charge, a fait de véritables progrès ; nous voudrions en obtenir encore, et nous vous proposons une augmentation de crédit pour assurer la prime de bonne éducation à un plus grand nombre de pères nourriciers qui la méritent, et pour élever le prix de la pension cet hiver, si celui du pain dépassait un certain chiffre, ce que nous n'avons pas encore sujet de craindre ; mais on ne saurait être trop prévoyant pour protéger la vie de ceux dont vous êtes le seul appui.

» Le service des prisons n'était pas sans quelques relâchements heureusement exceptionnels. Notre nouveau directeur apporte dans sa surveillance une fermeté et une justice qui doivent bientôt porter leurs fruits. La prison de Boulogne est la seule où l'insuffisance du bâtiment m'ait présenté un affligeant spectacle.

« L'instruction primaire n'a pas beaucoup souffert dans le Pas-de-Calais de la crise que nous venons de traverser ; le nombre des enfants qui fréquentent nos écoles s'est encore accru en 1870 de 2,000 élèves, la plupart gratuits. Nos grandes villes, Boulogne entr'autres (qu'on est toujours sûr de trouver en tête de tous les progrès comme de toutes les libérales initiatives et dont il nous manque ici un nom familier et cher au Conseil général), font de généreux sacrifices pour accroître le nombre de leurs écoles et en améliorer l'installation. Nos communes les imitent : nous n'en avons plus que 33 dépourvues encore de cet édifice nécessaire et fécond d'où sont sorties tant de lumières et de richesses, d'où peut et doit nous venir un jour la sagesse dans la liberté.

« Leurs maîtres ont, dans ces temps difficiles, donné l'exemple d'une conduite honnête et mesurée. Quelques cas d'intempérance ont seuls été à regretter ; je n'ai pas hésité à les réprimer avec sévérité. J'ai été plus loin, Messieurs, et j'ai cherché, par une police uniforme et suffisamment ferme des cabarets, à régulariser l'exercice de cette industrie qui, dans une sage limite, est un délassement nécessaire, mais qui, par le défaut de surveillance, peut engendrer les plus fâcheux abus.

« J'ai rencontré là, comme pour les mesures contre le typhus, le plus utile concours dans la gendarmerie et je me plais à rendre témoignage à ce corps modeste et solide, sur lequel nos agitations politiques n'ont jamais eu prise (qui au 18 Mars sauvait le Président et l'Assemblée des criminelles révoltes de Paris), qu'on retrouve toujours intact comme une garantie de l'ordre, précieuse surtout aux époques troublées. L'ordre est, en effet, Messieurs, le salut d'un pays et le plus sûr garant de sa liberté politique ; c'est lui, qui permet à chacun dans le calme de sa conscience d'obéir à la loi et d'acquérir ces vertus publiques, seules bases d'un pays libre. Je ne crois pouvoir mieux traduire ma pensée qu'en m'emparant des paroles de notre digne Ministre de l'Intérieur dont le nom a lui-même acquis, en d'autres jours, cette grande signification morale : « La forme ac-« tuelle du gouvernement de la France, nous écrivait-il ces jours-ci, « exige plus que toute autre le respect absolu de la loi.

« Plus les citoyens possèdent de droits, plus ils ont de devoirs ; la « liberté ne peut être assurée que par la soumission de tous à la règle commune et, dans une République, la répression rigoureuse « de toute attaque contre l'Etat devient d'autant plus obligatoire « qu'il ne s'agit pas de défendre les intérêts de dynastie, de personnes ou de parti, mais le bien sacré de tous, la paix publique « et le travail. »

« *La paix publique et le travail*, c'est sur ce noble vœu qu'il faut finir, Messieurs. Nous avions perdu l'un et l'autre ; par l'énergique concours du Président de la République et de l'Assemblée, nous les avons retrouvés ; la liberté et la prospérité sont assurées à la France si nous savons les conserver. Y veiller est le plus sacré de mes devoirs et, de quelque part que vienne la lutte, je ne faillirai pas à cette tâche que je définirais volontiers la reconstitution morale du pays dans le calme matériel. »

Discours du Président.

En prenant place au bureau, dans la séance du 24 octobre, M. le Président Victor Hamille a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je réponds à votre appel et vous remercie de vos suffrages. Je suis heureux que mon nom modeste ait pu réunir un nombre de voix qui assure à votre Président l'autorité et la confiance qui lui sont nécessaires.

« Toutefois, avant de prendre possession du fauteuil, je dois et je veux rendre hommage aux hommes éminents qui l'ont successivement occupé ; soit qu'ils aient été désignés par le Souverain, soit qu'ils aient été élus par leurs collègues, ils ont droit à la reconnaissance du pays et je m'incline devant leur souvenir ; si je n'ai pas la prétention de les égaler, du moins j'affirme que je suivrai leurs exemples.

« La mission des Conseils généraux, déjà singulièrement élargie par la loi de 1866, vient d'être considérablement agrandie par celle du 10 août 1871 ; mais cette mission, je l'atteste, n'est pas au-dessus de votre dévouement, et vous la remplirez complétement. Dans ce

but, Messieurs, vous ne vous inspirerez, j'en donne l'assurance, que des intérêts de notre excellent pays. Pour moi, je n'ai qu'un seul, désir : celui de vous rallier dans une même pensée.

« A Versailles, d'accord avec mes honorables collègues de notre députation, j'ai donné un concours ferme, loyal et indépendant à l'illustre Chef du gouvernement : mais, ici, je ne suis et ne serai que l'homme du Pas-de-Calais et le défenseur de ses intérêts.

« Depuis sa dernière réunion, le Conseil général a fait une perte regrettable. M. Wattebled, d'abord notaire, puis conseiller général, a fait preuve toute sa vie d'une grande fermeté et d'un profond amour du devoir. Sa santé s'était affaiblie dans ces derniers temps, mais son caractère était resté le même et son élan patriotique était à la hauteur de son caractère. Les tristes événements qui ont affligé la France, ont, sans aucun doute, hâté sa fin.

« Vous permettrez à votre président de transmettre à Madame Wattebled l'expression de nos sentiments de condoléance.

« Monsieur le Préfet,

Le Conseil général a toujours été jaloux de ses attributions, mais toujours ici il a secondé l'Administration départementale.—L'examen n'est pas la critique.—Nous examinerons donc avec le plus grand soin toutes les questions dont vous nous saisissez ; mais, avant de nous mettre à l'œuvre, je veux vous témoigner notre satisfaction pour les paroles si nettes et si sages que vous avez fait entendre hier, pour le zèle et le dévouement que vous apportez à l'accomplissement de votre importante mission.

« Messieurs,

« M. le Comte de Rambuteau succède à un Préfet qui appartient au département et auquel le Conseil avait offert un loyal concours. Nous avons à nous féliciter de la confiance que nous accordions l'an dernier à l'intègre et vigilant mandataire du gouvernement de la défense nationale.

« Je vous remercie encore une fois, Messieurs, de mon élection : elle me touche profondément et m'est d'autant plus précieuse que j'y trouve un encouragement pour nos jeunes générations. Elles y verront la preuve que, de la position la plus modeste, et en prenant pour base l'estime de ses concitoyens, on peut arriver à l'honneur

le plus élevé qu'un homme puisse ambitionner, celui de présider le Conseil général de son département.

« Je manquerais à mon devoir, Messieurs, si, en terminant, je ne vous proposais d'adresser des remerciements à votre bureau provisoire et en particulier à M. Quenson, à ce digne magistrat qui, il y a plus de trente années, accueillait avec une rare bienveillance le jeune avocat sans fortune et sans protection qui venait prendre place au barreau de la Cour de Douai. »

A la suite de ce discours qui est couvert d'applaudissements, des remerciements sont votés à M. Quenson et à M. le Comte de Louvencourt, président et secrétaire provisoires du Conseil.— (Extrait du procès-verbal de la séance du 24 octobre 1871).

Analyse alphabétique sommaire

des votes et décisions de l'Assemblée départementale

AGRICULTURE. — Le Conseil général donne un avis favorable à une proposition de loi tendant à étendre les dispositions de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales, aux engagements à contracter pour fourniture des animaux de travail, bestiaux, instruments, engrais, semences et autres objets qui manquent à l'agriculture. (Séance du 27 octobre.)

Amélioration de la race chevaline. — Le conseil vote les crédits ordinaires de 3,600 fr. pour les courses de chevaux et de 9,400 fr. pour le concours départemental d'étalons (29 oct.)

Animaux de boucherie. — Il vote le crédit annuel de 1,000 fr. pour le concours d'animaux de boucherie à organiser en 1872 (29 oct.)

Chambres consultatives. — Il vote le crédit ordinaire de 600 pour menues dépenses des Chambres consultatives d'agriculture et décide que mention sera faite au procès-verbal des vœux émis par ces assemblées. (27 oct)

Sociétés et comices. — Le Conseil alloue au budget de 1872, pour l'amélioration des races bovine et ovine, un crédit de 7,850 fr. à répartir par portions égales entre les six sociétés d'agriculture des arrondissements.— Il renvoie au 3e bureau une proposition tendant à l'augmentation des subventions ordinairement accordées aux comices des cantons. (27 octobre).

Le Conseil repousse la demande d'augmentation des subventions accordées aux comices agricoles cantonaux. En conséquence, il vote le crédit ordinaire de 6,800 fr., sans destination spéciale, qui continuera à être réparti ainsi qu'il suit : 1,000 fr. à chacune des sociétés d'arrondissement ; 300 fr. au comice de Fauquembergues ; 100 fr. à la société de Calais et à chacun des comices d'Aire, Carvin, Croisilles et Fruges. (7 novembre.)

Il passe à l'ordre du jour : 1° sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant des subventions nouvelles et l'augmentation des subventions ordinaires en faveur de la société d'agriculture de cet arrondissement ; 2° sur une demande de subvention formée par la société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang (7 novembre) ; 3° sur une demande de subvention formée par la société hippique française. (8 novembre.)

ALIÉNÉS. — Le Conseil approuve le compte du directeur de l'asile de Saint-Venant pour 1870, accusant un excédant de recettes de 179, 578 fr.

Il règle le budget additionnel du même établissement pour 1871, lequel présente également un excédant de recettes de 59,283 fr., et le budget primitif de 1872 évaluant les recettes à 247,688 fr. et les dépenses à 222,692 fr. ;

Il inscrit au budget départemental de 1872 : 1° en dépenses, un crédit de 168,936 fr. pour couvrir les frais de traitement et de transport des aliénés entretenus dans les asiles de Lommelet et de St-Venant ; 2° en recettes, un crédit de 42,000 fr. montant des contingents des communes et des familles ;

Il maintient les tarifs en vigueur pour frais de séjour provisoire des aliénés dans les hospices, pour les prix de pension des aliénées admises à St-Venant au compte des familles et pour la part contributive des communes dans les dépenses du service ;

Il approuve le traité passé entre l'Administration et le directeur de l'Asile de Lommelet pour le traitement, pendant l'année 1872, des aliénés à la charge du Pas-de-Calais ;

Il accepte le legs fait à l'asile de St-Venant par M. Carpentier, de Bapaume, lequel legs se trouvera fixé à 1,280 fr. (28 oct.).

Il vote le crédit ordinaire de 200 fr pour indemnité au médecin chargé de visiter l'asile de Lommelet (25 oct).

Asile de Saint-Venant. — Le Conseil décide :

1° Qu'il sera construit, sur un plan fort modeste, dans les terrains acquis de M. de Mazinghem ou offerts par la ville, un nouvel asile exclusivement destiné aux femmes et pouvant contenir 500 pensionnaires ;

2° Que cette construction aura lieu dès que l'asile de St-Venant pourra disposer de la somme nécessaire pour en couvrir la dépense qui ne pourra excéder 1,100,000 fr. ;

3° Que M. le Préfet est autorisé à préparer, de concert avec la Commission départementale, les moyens d'exécution, en s'entourant de tous les renseignements qui lui permettront de faire choix d'un architecte expérimenté qui devra se pénétrer des intentions du Conseil général si bien exprimées par M. le Préfet dans les paroles suivantes : « Créer un établis-« sement de bienfaisance où tout ce qui n'est que luxe et ornementation « doit être impitoyablement sacrifié au confort, à l'agréable, à l'utile. » (28 octobre.).

ANIMAUX NUISIBLES. — Le Conseil réduit à 1,000 fr., ancien chiffre, le crédit porté au budget pour favoriser la destruction des hannetons et servir à payer les primes accordées par les règlements aux destructeurs de certains animaux nuisibles. (27 octobre.).

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,000 fr. à titre d'encouragement à l'*Annuaire départemental* (25 octobre.).

ANTIQUITÉS DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,900 fr. en faveur de la Commission des Antiquités départementales, pour conservation de monuments historiques, recherches des monuments antiques, etc. (25 octobre.).

ARCHITECTES. — Le Conseil vote les crédits ordinaires montant ensemble à 8,100 fr. pour le traitement et les frais de tournée et de bureau de l'architecte en chef du département et des architectes adjoints ;

Il prie M. le Préfet d'étudier une nouvelle organisation du service de manière à assurer un meilleur emploi des fonds affectés à l'entretien des bâtiments départementaux, à l'achat et à l'entretien du mobilier des Sous-Préfectures (9 nov).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil vote un crédit de 6,900 fr pour traitement des employés des Archives, dépouillement extraordinaire, inspection des archives communales et hospitalières et publication de l'inventaire sommaire ;

Il exprime ses remerciements à M. Godin pour le soin avec lequel il a procédé à la conservation des documents précieux que renferment les archives départementales (31 oct.).

ARMÉE (*Réorganisation de l'*). — Le Conseil renvoie au 3e bureau une proposition relative à la réorganisation de l'armée (30 oct.),

Il émet au scrutin public, par 33 voix contre 5, le vœu que le gouvernement s'empresse de présenter à l'Assemblée nationale la loi sur la réorganisation de l'armée ; il émet, en outre, le vœu que le service personnel soit obligatoire, laissant à l'Assemblée nationale le soin de déterminer les divers cas d'exemption (10 nov.).

Recrutement de l'armée. — Il donne acte à M. le Préfet des renseignements par lui fournis en ce qui touche le recrutement de l'armée (9 nov.).

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 300 fr. pour les bureaux d'assistance judiciaire (25 oct.).

ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Médecine de bienfaisance.* — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 5,000 fr. pour subvention au service médical gratuit dans les campagnes (25 oct.).

Il donne acte à M. le Préfet des renseignements par lui fournis sur le service de la médecine de bienfaisance ;

Il ordonne que mention sera faite au procès-verbal de la satisfaction donnée au vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol qui réclamait la continuation des crédits affectés à l'assistance médicale (7 nov.).

Secours à domicile et dans les hospices. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 6,000 fr pour secours à domicile et dans les hospices aux malades et aux infirmes indigents des campagnes ;

Il repousse le vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil tendant à l'admission dans les hospices d'arrondissement ou de canton, de tous les infirmes et incurables, aux frais du département et des communes pour une quotité proportionnelle à leurs revenus (30 nov.).

AVANCES (*pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers*). — Le Conseil vote au budget de 1872 un crédit de 9,500 fr. sous le titre d'avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers (10 n.).

AVEUGLES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 5.500 fr. pour entretien de onze bourses départementales en faveur des jeunes aveugles indigents dans l'institution spéciale d'Arras (25 oct. et 10 nov.).

Il répartit les bourses vacantes (10 nov.)

BANQUE DE FRANCE. — *Création d'une succursale à Boulogne.* — Le

Conseil renvoie au 3e bureau une proposition tendant au renouvellement du vœu demandant la création d'une succursale de la Banque de France à Boulogne (31 oct.).

Il renouvelle, en y insistant, le vœu précédemment émis pour la création à Boulogne d'une succursale de la Banque de France qui donnerait satisfaction à des intérêts réels (7 nov.).

Batiments communaux. — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant la création d'un emploi d'inspecteur des bâtiments communaux aux frais du département (30 oct.).

Batiments départementaux. — Le Conseil vote : 1°, un crédit de 1,300 fr. pour annuité de l'assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie (25 oct).

2° Un crédit de 400 fr. pour frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques (9 nov.).

Archives (local affecté aux). — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 150 fr. pour entretien du local affecté aux archives départementales (25 octobre).

Casernes de gendarmerie. — Le Conseil vote les crédits suivants :

Entretien des casernes appartenant au département, 3,800 fr. ;

Loyer des autres casernes, 39,500 fr. (25 oct. et 10 nov.) ;

Réparation locative des dites casernes, 300 fr. (25 oct.) ;

Eclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments, 700 fr. (9 nov.) ;

Réparation et appropriation de la caserne d'Arras, 4,785 fr. ;

Réparation à la caserne de Saint-Omer, 235 fr. (10 nov.).

Le Conseil approuve les baux passés depuis la dernière session pour le casernement ; — il ratifie l'engagement relatif à la construction d'une chambre de sûreté à la caserne d'Aire, moyennant une augmentation de 100 fr. sur le prix du loyer annuel ; — il inscrit au budget rectificatif de 1871 un crédit de 1,200 fr. à titre de remboursement à la ville d'Auxi-le-Château, de la première année de loyer pour le logement de sa brigade ; — Il vote par prévision une somme de 1,800 fr. pour le logement de la brigade à cheval récemment accordée à Berck (10 nov.).

Palais de justice et Tribunaux. — Le Conseil vote les crédits suivants :

Entretien des bâtiments occupés par les Tribunaux, 2,900 fr. (25 oct.) ;

Travaux de réparation et d'appropriation aux bâtiments des Palais de justice du département, 3,810 fr., savoir : Palais de justice d'Arras, 360 fr. ; de Béthune, 360 fr. ; de Boulogne, 540 fr. ; de Montreuil, 410 fr. ; de Saint-Omer, 2,140 fr. (26 oct.).

Préfecture (Hôtel de la). — Le Conseil vote les crédits suivants :

Entretien des bâtiments de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture, 4,000 fr. ; entretien du jardin et du parc, 500 fr. (25 oct.) ;

Chauffage et éclairage de la Préfecture et du corps-de-garde, 700 fr.;

Alimentation des concessions d'eau pour la Préfecture et autres bâtiments, 550 fr.;

Remplacement des drapeaux des hôtels de la Préfecture et des Sous-Préfectures, 300 fr.;

Dallage en céramique du vestibule de la salle des séances du Conseil général, 935 fr. (9 nov.);

Appropriation de la salle des délibérations du Conseil à la publicité des séances, 11,700 fr. (27 oct.).

Prisons. — Le Conseil alloue les crédits suivants :

Entretien des maisons d'arrêt, 3,400 fr.;

Réparation à la Maison d'arrêt d'Arras, 1,710 fr.; à celle de Béthune. 455 fr.; à celle de Montreuil, 365 fr.; au dépôt de sûreté d'Hesdin, 150 fr. (10 nov.).

Il alloue une somme de 850 fr. pour travaux d'aménagement intérieur à la prison d'Arras nécessités par l'installation récente de sœurs gardiennes dans cet établissement (9 novembre).

Prison neuve à Boulogne. — Le Conseil reconnaissant la nécessité de la contruction d'une prison à Boulogne, autorise M. le Préfet, nonobstant le traité passé avec M. Duchochois, à traiter, jusqu'au 1er janvier 1872, de tout terrain qui, toutes choses considérées, serait plus avantageux que le terrain Duchochois et, au cas où ce terrain n'existerait pas, à traiter définitivement avec M. Duchochois. — Il désigne MM. Jourdain et Dufour pour assister le président de la commission départementale et M. le Préfet dans l'étude de la question. — Il inscrit en prévision de l'acquisition, un crédit de 70,000 fr. au budget de 1872 (10 novembre).

Sous-Préfectures (Hôtel des). — Le conseil vote un crédit de 2,500 fr. pour entretien des hôtels et des bureaux des Sous-Préfectures (25 octobre).

Il renvoie à l'administration deux vœux du conseil d'arrondissement de Boulogne, demandant : 1° un crédit de 1,200 fr. pour réparations urgentes aux bâtiments de la Sous-Préfecture; 2° l'élévation à 800 fr du crédit annuel pour l'entretien (30 octobre).

Il alloue les crédits suivants : Sous-Préfecture de Boulogne, renouvellement des peintures et tentures de l'Hôtel, 1,100 fr.; renouvellement des peintures et badigeonnage des façades extérieures de l'hôtel, 630 fr.; — Sous-Préfecture de Montreuil, renouvellement des peintures et tentures de la grande salle à manger, 265 fr.; du grand salon, 340 fr. — Sous-Préfecture de St-Omer, remplacement des cheneaux, 1,530 fr.;

Il décide que les questions relatives à la sous-préfecture de Boulogne seront étudiées par une commission composée de l'architecte départemental, de deux membres du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement;

Il renvoie à l'administration un vœu du conseil d'arrondissement de Montreuil demandant que les bureaux des agents-voyers soient séparés de

ceux de la sous-préfecture où ils prennent une place qui serait fort utile pour l'installation des archives actuellement reléguées aux greniers (9 novembre).

Belles actions. — Le conseil vote le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour gratifications aux auteurs d'actes de courage et de dévouement (25 et 31 octobre).

Il alloue une somme de 2,0 0 fr. pour récompenses de services exceptionnels rendus dans les ambulances pendant la guerre (31 oct.)

Bibliothèques administratives – Le conseil vote le crédit ordinaire de 600 fr destiné à l'achat et à la reliure d'ouvrages d'administration pour la Préfecture et les Sous-Préfectures (25 oct.)

Il renvoie à l'administration une demande de souscription à une brochure vulgarisant le mécanisme des emprunts en rentes sur l'Etat, etc. (10 nov.)

Biens communaux. — *Parts des marais* — A propos d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune relatif aux inconvénients de la législation qui régit actuellement les parts de marais, le Conseil renouvelle le vœu exprimé dans la session de 1869 sur cette question. Il engage l'Administration à consulter les communes intéressées, afin de rechercher les inconvénients de la législation et de la jurisprudence actuelles et à leur demander leur avis sur les moyens propres à les faire disparaître. Le Conseil réclamera ensuite du pouvoir législatif telles modifications que de raison à l'édit de 1779. (7 nov.).

Budget. — *Budget primitif de* 1871. — Le Conseil approuve : 1° un virement effectué au budget extraordinaire afin de pourvoir aux frais occasionnés par la vente des chevaux provenant des batteries d'artillerie et du corps des éclaireurs mobilisés ; 2° le prélèvement sur le crédit des dépenses diverses d'une somme de 1, 200 fr qui a été accordée à l'hippodrome de Boulogne pour les courses au trot en 1871 (9 nov.)

Budget rectificatif de 1871. — Le Conseil renvoie au 1er bureau l'examen du projet de budget rectificatif (25 oct.).

Il approuve l'inscription au budget rectificatif des fonds libres provenant des excédants de recettes de l'exercice 1870 (9 nov.)

Il arrête ainsi qu'il suit l'ensemble du budget rectificatif de 1871 :

Budget ordinaire : Les fonds libres de l'exercice 1870 rattachés aux recettes du budget de l'exercice 1871 s'élèvent à 138,961 fr. 28 c. Les dépenses allouées par le Conseil général par imputation sur ces fonds sont de 128,024 fr. 38 c. D'où un excédant de ressources de 10,936 fr. 90 c.

Budget extraordinaire : Les fonds libres de 1870, ainsi que le produit de la vente des chevaux d'artillerie départementale qui ont été rattachés au budget de 1871, sont de 161,717 fr. 33 c. Les dépenses allouées par le Conseil général s'élèvent au même chiffre. (10 nov).

Budget primitif de 1872 — Le Conseil inscrit au budget de 1872, pour les besoins de l'exercice prochain, le produit des impositions et des recettes éventuelles mentionnées au rapports de M. le Préfet.

Il arrête ainsi qu'il suit l'ensemble du budget primitif de 1872 :

Budget ordinaire : Les dépenses sont de 2,727,756 fr., 62 c. ; les recettes étant de 2,734,01[illegible] fr. 48 c., il y a excédant de recettes de 6,257 fr. 86 c. que le Conseil alloue au sous-chapitre XIII sous le titre de réserve pour dépenses diverses et imprévues.

Budget extraordinaire : Le total des dépenses est de 948,717 fr. 13 c. ; les recettes étant de 1,202,117 fr. 13 c., il en ressort un excédant de recettes de 253,400.

Le Conseil décide qu'il ne sera pas disposé quant à présent de ces fonds libres, afin de pouvoir accorder, s'il y a lieu, dès la session d'avril, les sommes nécessaires pour les chemins de fer en projet et la construction de la prison de Boulogne

Il alloue au budget de 1872 les crédits suivants :

Remboursement de l'emprunt départemental de 2,100,000 fr., 166,000 fr.

Intérêts et remboursement du même emprunt, 132,890 fr. 71 c. (10 nov).

Impositions. — Le Conseil autorise la perception pour 1872 des impositions suivantes :

Budget ordinaire : 25 centimes additionnels aux deux premières contributions (maximum) ; — 1 centime additionnel aux quatre contributions directes (1) ; — 7 centimes applicables au service vicinal ; — 3 centimes applicables à l'instruction primaire (maximum) ;

Budget extraordinaire : 12 centimes extraordinaires (maximum) en vertu de la loi du 10 août 1871, ainsi répartis :

Service des bâtiments départementaux, 1 centime 36/100es ;
Service des routes départementales, 1 centime ;
Service des chemins vicinaux de grande communication, 3 c. 50/100es ;
— d'intérêt commun, 3 centimes ;
— ordinaires, 80/100mes de centime ;
Service de l'amortissement et des intérêts de l'emprunt de 2,100,000 fr., 2 c. 34/100es.

Centimes à percevoir en vertu de la loi spéciale du 1er mai 1869, au profit des chemins vicinaux ordinaires, 3 centimes 70/100es. (10 nov.).

CADASTRE. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil pour la révision du cadastre (27 oct.).

Il remercie M. le Préfet de ce qu'il a fait pour répondre au vœu formulé en 1869 ;

Il décide qu'il ne sera pas donné suite à la proposition de voter au budget de 1872 un premier crédit sous le titre de subvention aux communes pour le renouvellement de leur cadastre ;

Il émet le vœu que la législation soit modifiée de telle sorte que les départements soient autorisés à voter des centimes spéciaux additionnels au principal de la contribution foncière, afin d'assurer le renouvellement du cadastre dont le conseil a reconnu la nécessité et demandé la réalisation (9 n.).

(1) Le produit du centime sur les 4 contributions directes, est évalué à 56,790 fr. 90 c.

Caisse départementale de retraites. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de la caisse départementale de retraites au 15 octobre 1871 ;

Il émet un avis favorable à la liquidation de neuf pensions sur ladite caisse;

Il vote un crédit de 1,750 fr. 61 c. à porter au budget rectificatif de 1871, et un crédit de 1,514 fr. 54 c. à inscrire au budget de 1872 pour parer à l'insuffisance des revenus de la caisse de retraites (30 oct.).

Il repousse une proposition tendant à faire entrer en compte dans le calcul de la pension de M. Dumont les gratifications qui ont été accordées à cet ancien agent-voyer (31 oct.).

Caisse de retraites pour la vieillesse. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet des renseignements par lui fournis sur les dépôts faits à la caisse des retraites pour la vieillesse (9 nov.).

Caisses d'épargne. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet des renseignements par lui fournis sur la situation des caisses d'épargne ;

Il émet le vœu qu'il soit créé dans chaque canton au moins une succursale de ces établissements (9 nov.).

Carte géologique. — D'accord avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne, le Conseil émet le vœu que la carte géologique du département soit tirée à un nombre d'exemplaires qui permette de la livrer à chaque commune et au prix le plus modéré (6 nov.).

Centimes extraordinaires communaux. — Le Conseil arrête à vingt le maximum du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale (27 oct.).

Chambres de commerce. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet des documents par lui communiqués sur les travaux des Chambres de commerce et de la Chambre consultative des Arts et Manufactures ;

Il appuie les vœux des quatre Chambres de commerce du département demandant la révision des articles 618 et suivants du Code de commerce et l'élection des juges consulaires par tous les commerçants âgés de 35 ans, sachant lire et écrire, et contribuant depuis 5 ans aux dépenses de la Chambre ;

Il renvoie avec appui à l'Administration : 1° les vœux exprimés par les quatre chambres qu'un règlement d'administration publique détermine, aussitôt que possible, la forme et les conditions d'emploi des timbres mobiles pour les effets de commerce créés en France ;—2° les vœux des mêmes chambres demandant que les compagnies de chemins de fer soient ramenées le plus tôt possible aux conditions de leurs cahiers des charges ; — 3° le vœu de la Chambre de commerce de Boulogne demandant l'exécution, dans les ports de Boulogne et de Calais, de tous les travaux d'amélioration que les Ingénieurs ont déclarés possibles ou la création d'un port nouveau de premier ordre dans les eaux profondes de leur rade ; — 4° le vœu de

la chambre de Calais demandant que le gouvernement autorise la prompte réalisation du projet d'établissement dans le Nord-Est du port de Calais, d'une gare maritime qui serait reliée à la terre par un pont viaduc pourvu d'une voie ferrée aboutissant à la ligne du Nord (7 nov.).

Il ajourne à sa prochaine session l'examen d'une délibération dont il a été saisi tardivement et par laquelle la Chambre de commerce de Saint-Omer appuie une réclamation des marchands en gros de la ville tendant à faire élever de 6 à 10 p. 0[0 la déduction des droits perçus sur les liquides (10 nov.).

CHARITÉ MATERNELLE (*Sociétés de*). — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour secours aux sociétés maternelles (30 oct.).

CHEMINS DE FER. — *Chemin d'Arras à Étaples.* — Le Conseil ratifie le prélèvement sur le crédit figurant au budget de 1871 pour la reconstitution du million à fournir par le département au chemin d'Arras à Etaples, d'une somme de 30,000 fr. versée au Trésor afin d'assurer la continuation des études restant à faire;

Il décide la reconstitution immédiate de la subvention départementale par l'inscription au budget rectificatif de 1871 d'une somme de 800.000 fr., qui viendra s'ajouter aux 2 0,000 fr inscrits au budget ordinaire ;

Il réduit la subvention à fournir par la ville d'Auxi-le-Château dans les mêmes proportions que celles d'Arras et de St-Pol et fixe le chiffre définitif de cette subvention à 21,750 fr.

Il émet le vœu que les sections d'Arras à St-Pol, de St-Pol à Béthune, et d'Étaples à Montreuil soient exécutées concurremment et simultanément ;

Il émet avec instance le vœu qu'en exécution de la loi de 1869, le montant de la première annuité de la subvention de l'Etat soit porté au budget de 1872 ;

Il appuie les vœux des conseils d'arrondissement de Béthune, Montreuil et St-Pol qui sollicitent la prompte exécution des travaux (7 nov.).

Chemins houillers. — Le Conseil émet le vœu que le chemin houiller de Bruay se soude à la ligne du Nord par l'établissement d'une gare à Fouquereuil, afin de faciliter la création d'un service public de marchandises (7 nov.).

Il renvoie à la Commission des chemins de fer une proposition tendant à ce que les Compagnies houillères soient tenues d'organiser des services, sur les chemins de fer qui leur appartiennent, pour le transport des voyageurs et des marchandises (8 nov).

Il invite M. le Préfet à user du droit que lui donne le cahier des charges des chemins de fer d'embranchement exploités par les sociétés houillères, afin d'obtenir d'elles l'établissement du service public des voyageurs et des marchandises (9 nov).

Ligne d'Achiet à Bapaume. — Le Conseil appuie la demande formée par la ligne d'Achiet à Bapaume à l'effet d'obtenir un nouveau secours de l'Etat (7 nov.).

Il alloue au budget de 1872 un crédit de 10,000 fr. représentant la 3e annuité de la seconde subvention départementale (7 et 10 nov).

Il demande que M. le Préfet fasse ses efforts pour arriver à une solution qui concilie à la fois les intérêts de la compagnie et ceux de l'administration des postes en ce qui touche l'utilisation de la nouvelle ligne pour le transport des correspondances (10 nov.).

Réseau du Nord. — Le Conseil émet le vœu : 1° que la ligne de Berguette à Armentières traverse les fortifications aujourd'hui déclassées de St-Venant ; 2° que, dans l'aliénation de ces fortifications, les terrains nécessaires pour la construction du chemin et l'établissement de la gare soient réservés

Chemins d'Hazebrouck à Orchies ou Templeuve, d'Armentières à Don et de Vendin-le-Vieil à Don. — Le Conseil accepte les propositions de la Compagnie de Lille à Valenciennes sur tous les points non contestés.

Il fixe pour les concessionnaires de ces lignes le délai d'exécution à deux ans ;

Il charge la Commission des chemins de fer de désigner deux de ses membres qui devront se rendre immédiatement à Lille pour conférer avec la Commission des chemins de fer du département du Nord au sujet de la ligne de Vendin-le-Vieil à Don (7 nov.).

Il admet pour le tronçon de Lens, qui avait été réservé, les offres de la Compagnie de Lille à Valenciennes dans le cas où le Nord prendrait une décision analogue. Cette concession est faite aux mêmes conditions et avec le même délai d'exécution que pour les autres sections intéressant le Pas-de-Calais (10 nov.).

Chemin projeté d'Arras à Doullens. — Le Conseil ajourne à la prochaine session d'avril toute résolution relativement à la concession de la ligne d'Arras à Doullens sollicitée par la compagnie du chemin de Gamaches à Frévent (7 nov.).

Chemin projeté d'Arras à Laon. — Le Conseil charge M. le Préfet de conférer avec ses collègues de l'Aisne et de la Somme sur les moyens d'assurer la meilleure et la plus prompte exécution du chemin d'Arras à Laon, à un point de vue d'uniformité et d'ensemble. Il ajourne, en conséquence, toute résolution concernant ce chemin à la session d'avril (7 nov.).

Chemin projeté de Montreuil à Berck. — Le Conseil émet un avis affirmatif sur l'intérêt départemental du chemin de Montreuil à Berck et un avis favorable à la déclaration d'utilité publique (7 nov.).

CHEMINS VICINAUX. — *Budget du service vicinal.* — Le Conseil arrête ainsi qu'il suit les prévisions budgétaires de 1872 pour le service vicinal :

Recettes et dépenses ordinaires, 1,453,530 fr. 30 c ; — recettes et dépenses extraordinaires 624,699 fr. 90 c. — Total : 2,078,236 fr. 20 c.

Il décide : 1° que le centime et demi qui a été enlevé aux ressources de la grande vicinalité pour les besoins de la défense nationale sera restitué au service ; — 2° qu'il en sera de même pour le centime prélevé dans les

mêmes circonstances sur la dotation des chemins d'intérêt commun ; — 3° que les intérêts du million de fonds libres qui serait placé en rentes sur l'Etat, sera affecté pendant 5 ans aux travaux de construction neuve de chemins d'intérêt commun ; — 4° que le crédit de 10,000 fr., inscrit au budget sous le titre des dépenses diverses, recherche de matériaux, etc., y sera maintenu (29 oct.).

Contingents communaux. — Le Conseil statue sur les réclamations formées par un certain nombre de communes en vue d'obtenir la réduction des contingents qui leur ont été assignées dans les dépenses des chemins de grande communication et d'intérêt commun (10 nov).

Personnel des Agents-voyers.— Le Conseil adopte pour les agents-voyers ordinaires une nouvelle classification qui se résume ainsi : quatre agents-voyers hors classe, à 2,200 ;—dix de première classe à 2,000 fr. — douze de 2e classe à 1,800 fr. — douze de 3e classe à1,600 fr. ;—dix de 4e à 1,400 fr.

Il refuse de maintenir le traitement de l'employé désigné sous le titre de délégué de l'Agent-Voyer en chef et charge, M. le Préfet de lui présenter, à la session d'avril, des propositions pour la création d'un emploi d'inspecteur dont l'utilité est reconnue (29 oct.).

Prestations (conversion des journées en argent). — Le Conseil maintient pour 1872 le tarif actuellement en vigueur pour la conversion des journées de prestation en argent (28 oct.).

Règlement général (modification). — Le Conseil adopte les modifications et additions proposées par le 5e bureau aux articles 20, 32, 56, 59, 65, 184, 192, 206, 207 et 208 du règlement général relatif aux chemins vicinaux, en vue surtout de le mettre en harmonie avec, les nouvelles dispositions de la loi (7 nov.).

Subventions (répartition). — Le Conseil approuve tels qu'ils sont présentés les états de répartition des subventions de l'Etat et du département en faveur des chemins des diverses catégories.

Vœux des arrondissements. — Béthune. — Le Conseil appuie les vœux du Conseil d'arrondissement de Béthune signalant l'insuffisance des crédits accordés pour le chemin de grande communication de Vermelles à Hénin-Liétard, l'urgence des travaux à exécuter dans la traverse d'Harmes, et plusieurs autres améliorations au chemin d'Aubers à Laventie et aux chemins d'intérêt commun numéros 64, 65, 67, etc. (7 nov.).

Boulogne. — Le Conseil recommande à la sollicitude de l'administration le vœu exprimé par l'assemblée des commissions vicinales de l'arrondissement en faveur du chemin de grande communication n° 41 dit du littoral (9 nov.).

Montreuil. — Le Conseil renvoie à l'administration six vœux du Conseil d'arrondissement de Montreuil demandant diverses améliorations ; il ajourne toute résolution sur six autres vœux du même Conseil et constate qu'il est donné satisfaction à ceux concernant le ponceau de la Forge Ivart (chemin de grande communication d'Hucqueliers à Bourthes) et le clas-

sement en chemin vicinal d'une partie abandonnée de la route nationale n° 39 (7 nov.).

St-Omer. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du conseil d'arrondissement de St-Omer relatif au chemin de Gravelines à St-Folquin ;

Il constate que, satisfaction étant donnée aux vœux du même Conseil concernant le chemin de grande communication n° 86 et le chemin se détachant du chemin de grande communication n° 74, il n'y a pas lieu de nommer une Commission pour s'entendre avec le Conseil général du Nord;

Il renvoie à l'administration les vœux relatifs au chemin n° 74, passant devant la gare de St-Omer et au chemin n° 204 de Ferques à la route nationale n° 43 ;

Il appuie les vœux demandant l'achèvement du chemin n° 212 et de celui de Fauquembergues à Fléchinelle, l'établissement d'un garde-corps au pont de Ruminghem, le classement en route départementale du chemin partant du pont du Ruth, l'élargissement du pont de Samette, le mode des plantations le long des chemins, la suppression des cassis immondes ou dangereux dont certains chemins sont encore traversés, l'augmentation du nombre des agents-voyers surnuméraires ;

Il ajourne toute décision en ce qui concerne le prolongement du chemin n° 77 et divers autres améliorations réclamées par le même conseil ;

Il renvoie à l'administration le vœu demandant le classement de 13 chemins y désignés en chemin d'intérêt collectif (7 nov.).

Il décide que le département contribuera pour une somme de 12,500 fr., dont 7,000 fr. doivent provenir de souscriptions volontaires, dans les travaux de prolongement du chemin de grande communication n° 86 jusqu'à la station d'Eblinghem (Nord) et qu'il participera pour 600 fr. aux travaux d'entretien de ce chemin (9 nov.).

St-Pol. — Le Conseil renvoie à l'administration plusieurs vœux du Conseil d'arrondissement de St-Pol demandant :

1° Une surveillance efficace de nombreux chemins récemment construits en vue d'en assurer la conservation ;

2° L'obligation pour les agents-voyers cantonaux de se présenter, au moins une fois par an, devant les conseils municipaux pour s'inspirer de leurs désirs et donner des renseignements sur l'emploi des ressources de leur vicinalité ;

3° L'application aux dépenses d'entretien des chemins subventionnés des règles adoptées pour la construction des chemins d'intérêt commun (7 nov.).

Circonscriptions territoriales. — Le Conseil renvoie, avec appui à l'Administration, le vœu de la chambre consultative des Arts et Manufactures de St-Pierre demandant la prompte érection de la ville de St-Pierre en chef-lieu de canton (7 nov.).

D'accord avec le Conseil d'arrondissement de Montreuil, il donne un avis favorable à l'érection, sous le nom de Rollez, d'une nouvelle commune com-

prenant les hameaux de Rollez, Gournay et Val du Fresne, qui seraient distraits de la commune de Verchocq (6 nov.).

CODE RURAL. — Le Conseil renvoie à l'administration les vœux des conseils d'arrondissement de Boulogne et de Montreuil demandant la publication aussi prochaine que possible d'un code rural (25 oct. et 6 nov).

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet des renseignements fournis sur la situation du commerce et de l'industrie dans le département (7 nov.).

COMPTES D'EMPLOI DES FONDS D'ABONNEMENT, etc — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative au compte d'emploi de la partie des fonds d'abonnement affectée, en 1870, aux traitements des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures et des sommes votées par le Conseil général pour traitements des divers employés et agents départementaux admis à participer aux charges et bénéfices de la caisse de retraites (28 oct).

COMPTES DÉPARTEMENTAUX. — Le Conseil approuve le compte des produits éventuels du département recouvrés en 1870 ;

Il donne acte à M. le Préfet de la communication du décret qui a déterminé les résultats définitifs du compte des recettes et des dépenses départementales pour 1869 ;

Il approuve les comptes présentés par M. le Préfet pour l'exercice 1870 et en arrête les résultats. (9 nov).

CONSEIL DE PRÉFECTURE. — Le Conseil alloue le crédit ordinaire de 800 francs pour menues dépenses du Conseil de Préfecture, achat de livres, etc. (25 oct).

CONSEIL GÉNÉRAL. — *Bureau.* — Sont élus : Président, M. Victor Hamille, par 34 suffrages sur 42 votants ; — Vice-président, M. le comte Fouler de Relingue, par 28 voix sur 43 votants ; — Secrétaires : M. Sens, par 24 voix sur 43 votants, et M. Dewailly, après un premier scrutin sans résultat, par 28 suffrages sur 40 votants (24 oct.).

Le Conseil vote des remerciements au Président pour la manière ferme et distinguée dont il a dirigé les débats et aux Secrétaires pour la remarquable exactitude et la haute impartialité dont ils ont fait preuve dans la rédaction des procès-verbaux (10 nov.).

Commission départementale. — Le Conseil décide que la nomination des membres de la Commission départementale aura lieu le 10 novembre (9 novembre).

Sont nommés membres de ladite commission : au 1er tour de scrutin, M. de Rosamel, par 26 suffrages sur 40 votants ; — au second tour, MM. Graux (24 voix), Sens (22), Degrave (21) ; — au troisième tour, MM. Dufour (23 voix), Vast (22) ; — M. Degrave, doyen d'âge, sera, aux termes de la loi, le président de la Commission (10 nov.).

Commissions et bureaux. — Le Conseil se divise en six bureaux pour la vérification des pouvoirs de ses membres (23 oct.);

Il maintient provisoirement, avec les mêmes attributions que par le passé, les quatre commissions appelées à examiner les dossiers qui lui sont soumis et arrête provisoirement la composition de ces commissions;

Il décide, en outre, qu'il sera formé deux commissions spéciales, l'une pour les routes départementales et vicinales, l'autre pour les chemins de fer, qui comprendront chacune deux représentants par arrondissement;

Enfin, il charge les quatre commissions ordinaires de désigner chacune un de leurs membres pour former une commission spéciale qui sera chargée de préparer un projet de règlement et à laquelle sera adjoint l'honorable Président (24 oct.);

Il arrête les nouvelles attributions et la composition de ses quatre commissions permanentes, lesquelles prendront à l'avenir la dénomination de *bureaux,* ce mot devant mieux les faire distinguer des commissions spéciales dont la durée est limitée à une session (26 oct.).

Congés. — Un congé est accordé à M. Dufour, rappelé à Hesdin-l'Abbé par une maladie grave de M^me^ Dufour, sa mère (27 oct.).

Un congé est accordé à M. le docteur Gody, rappelé chez lui pour affaires urgentes (10 nov.).

Procès-verbaux. — Le Conseil vote un crédit de 5,000 fr. pour frais d'impression de ses délibérations, etc.

Il confie à son bureau le soin de rédiger le procès-verbal de la dernière séance (10 nov.).

Publicité des séances. — Le Conseil renvoie au bureau des Travaux publics l'étude des dispositions à prendre pour l'admission du public aux séances (26 oct.).

Il vote un crédit de 11,600 fr. pour appropriation, suivant le projet dressé par l'architecte du département, de la salle du Conseil à la publicité des séances (27 oct.).

Règlement intérieur. — Le Conseil décide que le projet de règlement sera imprimé et envoyé à chaque membre pendant l'interruption momentanée de la session;

Il ajoute au projet de règlement préparé par la commission spéciale nommée à cet effet, deux articles portant : l'un, que les rapports faits au Conseil seront écrits ; l'autre, que le budget sera voté par chapitre (30 octobre).

Il adopte à l'unanimité, après avoir amendé quelques dispositions, le projet de règlement, contenant 84 articles, qui lui est présenté par la commission dite du règlement (6 nov.).

Séries de renouvellement. — Le Conseil confie à une commission formée par les présidents des quatre commissions permanentes, le classement des cantons en deux séries pour le renouvellement triennal par moitié prescrit par la loi organique (25 oct.).

Il arrête la composition (voir page 31 de l'*Annuaire*) des séries de renouvellement (7 nov.).

Sessions. — Le Conseil décide qu'il se réunira le mercredi 3 avril pour sa première session de 1872 (10 nov.).

Travaux du Conseil.— Le Conseil décide que, jusqu'à nouvel ordre, ses travaux ne seront pas interrompus et qu'il y aura séance le dimanche 29 octobre (27 oct.).

Il décide qu'il s'ajournera au lundi 6 novembre après la séance du 31 octobre (30 oct.).

Vérification des pouvoirs. — Le Conseil valide toutes les élections qui n'ont pas donné lieu à protestation sérieuse (23 et 24 oct.).

Élection du canton de Bapaume. — Le Conseil renvoie au 3e bureau le dossier relatif à l'élection du canton de Bapaume pour rapport supplémentaire après examen contradictoire de l'affaire avec M. Lenglet (26 oct.).

Il repousse par 20 voix contre 18 et 1 bulletin blanc, les conclusions du rapport du 3e bureau proposant une enquête sur le scrutin du 15 octobre;

Un premier tour de scrutin sur la validation de l'élection donne les résultats suivants : pour la validation, 19; contre, 15, et 5 bulletins blancs. — Il est procédé à un second tour, et l'élection est validée par 20 voix contre 14 et 5 bulletins blancs (28 oct.).

Election du canton de Pas. — Contrairement aux propositions du 1er bureau, le Conseil renvoie au lendemain la vérification de l'élection de M. le comte de Louvencourt dans le canton de Pas : il décide que M. le baron Lallart sera invité à produire les pièces annoncées à l'appui de sa protestation (24 oct.).

Il rejette la protestation et valide l'élection du canton de Pas par 35 voix contre 3 (26 oct.).

Election du canton d'Hesdin. — Le Conseil rejette la protestation tendant à l'infirmation de l'élection du canton d'Hesdin sous le prétexte que M. Leflon se trouverait, comme entrepreneur de travaux départementaux, dans un des cas d'incompatibilité prévus par la loi : l'élection est validée par 32 voix contre 9 et un bulletin blanc (24 oct.).

Conseils d'Arrondissement. — *Attributions.* — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant l'extension des attributions des Conseils d'arrondissement, notamment le droit pour ces Assemblées de prendre des décisions dans certaines questions déterminées intéressant l'arrondissement (8 nov.).

Impressions des rapports et procès-verbaux. — Le Conseil s'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant l'impression et la distribution aux membres des Conseils d'arrondissement des rapports de MM. les Sous-Préfets à ces Assemblées. Il déclare s'en référer au vœu qui a été exprimé sur la même question dans la session de 1869 (6 nov.).

Séries de renouvellement. — Le conseil arrête la liste des cantons (voir

page 39 de l'*Annuaire*) qui formeront les deux séries de renouvellement triennal et par moitié des Conseils d'arrondissement (7 nov.).

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet des renseignements par lui fournis sur les travaux des Conseils de Prud'hommes ;

Il renvoie au 3e bureau une proposition tendant à la création d'un Conseil de Prud'hommes à Saint-Pierre (27 oct.).

Il appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant à nouveau la création d'un Conseil de Prud'hommes à Saint-Pierre (6 nov.).

CONSEILS DE SALUBRITÉ. — Le Conseil vote l'allocation ordinaire de 600 fr. pour les dépenses des Conseils d'hygiène publique et de salubrité (25 oct.).

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — *Ouvriers mineurs.* — Le Conseil accepte provisoirement la transaction proposée par le ministre des finances (réduction des contingents communaux et répartition de ces réductions sur l'ensemble du département) au sujet de l'immunité dont jouissent de fait les ouvriers de mines dispensés de payer l'impôt personnel et mobilier. Il émet le vœu que des mesures soient prises pour arriver dans un avenir prochain à l'application complète de la loi (8 nov.).

Répartement. — Le Conseil arrête l'état de répartement des contributions directes pour 1872 tel qu'il a été proposé par l'administration. Il maintient les fixations appliquées en 1871 pour les taxes personnelles (8 nov.).

COURSES DE CHEVAUX. — Le conseil renvoie avec appui à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant la continuation des subventions accordées à la société des courses de cette ville.

Il alloue au budget rectificatif de 1871, une somme de 1,200 fr. représentant la subvention accordée comme d'ordinaire à l'hippodrome de Boulogne pour courses au trot (9 nov.). — Voir *Agriculture*.

CULTES. — Le Conseil vote les allocations ordinaires de 4,000 fr. pour Mgr. l'Évêque d'Arras, de 900 fr. pour indemnité à MM les Chanoines, de 1,100 fr. pour secours aux prêtres âgés et infirmes ;

Il vote également un crédit de 400 fr. pour indemnités aux pasteurs protestants d'Arras et Wanquetin (31 oct.).

DÉPÔTS DE SURETÉ. — Le Conseil vote la somme ordinaire de 100 fr. pour loyer du dépôt de sûreté de Calais (25 oct.).

DESSÈCHEMENTS. — *Flot de Wingles.* — Le Conseil demande, avec le Conseil d'arrondissement de Béthune, l'application de l'art. 72 de la loi du 18 juillet 1837 aux communes de Bouvin, Vendin-le-Vieil et Wingles qu'il y a eu lieu d'imposer d'office conformément à la répartition indiquée par le syndicat (30 oct.).

Vallée d'Authie. — Le Conseil renouvelle le vœu exprimé en 1868 relativement au syndicat de dessèchement de la vallée d'Authie et prie M. le Ministre des Travaux publics de rejeter, ainsi qu'il l'a fait deux fois, toute demande de modification à l'ordonnance du 11 mars 1830. — Il décide que le rapport du 4e bureau sera inséré *in extenso* au procès-verbal de ses délibérations (30 oct.).

DETTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil alloue au budget rectificatif de 1871 diverses créances arriérées montant ensemble à 5,756 fr. 16, qui restent à solder sur les exercices 1869 et 1870.

DIGUE DE SANGATTE — Le Conseil vote la subvention ordinaire de 200 fr. pour l'entretien de la digue de Sangatte (25 oct.).

DOMESTIQUES ATTACHÉS A LA PERSONNE. — Le Conseil renvoie au 1er bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour que tout domestique ou serviteur attaché à la personne soit soumis à une taxe (28 oct.).

DOUANES. — Le Conseil appuie le vœu par lequel le Conseil d'arrondissement de Boulogne et le Conseil de Prud'hommes de Calais demandent le maintien du *statu quo* relativement aux droits de douanes sur les matières premières (30 oct.).

DROITS DE CIRCULATION SUR LES VINS — Le Conseil renvoie au 1er bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour que le droit de circulation sur les vins soit proportionnel à la valeur et soit perçu à la sortie des magasins de production (28 oct.).

DUNES DU LITTORAL.— *Plantation.*— Le Conseil vote le crédit ordinaire de 3,500 fr pour encourager la plantation des dunes du littéral ;

Il décide que le rapport que M. Al. Adam a bien voulu lui adresser sur ses opérations dans les dunes de Condette et de St-Étienne, sera inséré *in extenso* au procès-verbal (27 oct.).

ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 3,000 fr. pour entretien de six bourses à l'École d'accouchement d'Arras et le crédit annuel de 150 fr. pour achat de livres de prix aux boursières (25 oct.).

Il répartit les bourses entre quatre élèves sages-femmes de deuxième année et trois élèves de première année (7 nov.).

ÉCOLE DE MAITRES-MINEURS. — Le Conseil émet le vœu qu'il soit fondé à Douai, pour la région du Nord, une école de maîtres-mineurs (9 nov.).

ÉCOLE DE MÉDECINE. — Le Conseil vote la subvention ordinaire de 4,000 fr. en faveur de l'école secondaire de médecine et de pharmacie d'Arras (26 oct.).

Il vote un crédit de 5,320 fr. pour appropriation à l'usage de l'école de médecine des locaux occupés par l'Académie d'Arras (10 nov.).

ÉCOLE DE MUSIQUE RELIGIEUSE. — Le Conseil inscrit au budget rectifi-

catif de 1871 une allocation de 600 fr. en faveur du jeune Boidin, élève de l'école de musique religieuse. — Il vote une subvention égale pour 1872 (10 nov.).

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS. — Le Conseil vote un crédit de 2,400 fr. pour entretien de bourses à l'école des arts et métiers de Châlons et un crédit de 25 fr. pour menues dépenses du jury d'examen. Il autorise M. le Préfet à prélever des dégrèvements pour trousseau sur le crédit des bourses (31 oct.).

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Le Conseil inscrit au budget rectificatif de 1871 une allocation de 400 fr. en faveur du jeune Lormier, élève sculpteur de l'école des beaux-arts. — Il vote une subvention égale pour 1872 (10 nov.).

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT. — Le Conseil vote le crédit de 2,250 fr. pour l'entretien de cinq bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — Il prie M. le Préfet d'avertir les élèves du département que des dégrèvements ne seront accordés à l'avenir qu'à ceux qui seront bien notés sous tous les rapports (31 oct.).

ÉGLISES ET PRESBYTÈRES — *Église de Capelle.* — Le Conseil approuve la répartition, entre la commune de Capelle et celles de Brévillers et Guigny qui lui sont réunies pour le culte, de la dépense faite pour réparations à l'église succursale de Capelle (10 nov.).

Église de Desvres. — Le Conseil recommande à la sollicitude de M. le Préfet un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant qu'à raison de l'état déplorable et plein de dangers où se trouve l'église de Desvres, cette église soit fermée jusqu'à complète réparation (30 oct.).

Église Notre-Dame, à Saint-Omer (isolement). — Le Conseil émet le vœu que le gouvernement accorde immédiatement à la ville de Saint-Omer l'autorisation de démolir la chapelle Sainte-Suzanne (7 nov.).

Secours sur les fonds de l'Etat. — Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de secours formées par certaines communes pour réparation, restauration ou reconstruction de leurs églises et presbytères et classe ces demandes dans l'ordre suivant :

Réparations aux églises : Œuf, Gavrelle, Pelves, Balinghem, Capelle ;— reconstructions et restaurations : Hamelincourt, Quéant, Roquetoire, Embry, Vaulx-Vraucourt, Arleux-en-Gohelle, Locon ; — constructions : Marck (hameau des Hemmes), Sangatte, Croisette, Lestrem ; — Presbytères : Boiry-Becquerelle, Lebiez, Berck (8 nov.).

Subvention du département. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 10,000 fr. sous le titre de subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices communaux ;

Il renvoie à l'administration : 1° un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que des subventions soient accordées aux communes de Bonningues et de Vieil-Moutier ; 2° un vœu du Conseil d'arrondisse-

ment de Saint-Pol demandant que le crédit soit augmenté en raison des besoins des communes (31 oct.).

ÉLECTIONS. — *Élections consulaires.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant, avec le Tribunal de Commerce de cette ville, que la loi sur les élections des juges de commerce soit la première votée par l'Assemblée nationale lors de sa rentrée (7 nov.). — Voir *Chambre de commerce.*

Élections départementales — Le Conseil, considérant les inconvénients qui résultent de la simultanéité des opérations électorales pour le Conseil général et pour le Conseil d'arrondissement, émet à l'unanimité le vœu que les élections pour le Conseil général et celles pour le Conseil d'arrondissement ne soient jamais fixées au même jour (28 oct.).

Élections municipales (sections électorales). — Le Conseil maintient la section existant à Liévin et décide que le chef-lieu de la commune continuera à élire 10 conseillers, et le hameau des fosses, 6;

Il décide que les faubourgs de Saint-Omer formeront une section électorale: il répartit proportionnellement au nombre des électeurs inscrits les conseillers municipaux à nommer par la section et par la ville et il en attribue 21 à la ville et 6 à la section des faubourgs (10 nov.).

ENFANTS ASSISTÉS. — Le Conseil arrête le budget des dépenses des enfants assistés pour 1872 à la somme totale de 90,986 fr., savoir: dépenses intérieures, 4,706 fr.; dépenses extérieures, 85,080 fr.; frais de surveillance, 1,200 fr.

Il fixe le budget des recettes à la même somme ainsi composée: revenus spéciaux, 66 fr.; contingent de l'état, 928 fr.; amendes de police correctionnelle, 4,500 fr.; contingent des communes, 16,316 fr.; contingent du département, 70,176 fr.

ÉPIDÉMIES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 4,000 fr, pour dotation du service des épidémies (25 oct.).

ÉPIZOOTIES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des maladies épizootiques. — Il donne acte au Conseil d'arrondissement de Saint-Pol de ses renseignements sur le fonctionnement du service dans l'arrondissement et à MM. les vétérinaires d'arrondissement de Saint-Pol, Saint-Omer et Béthune de leurs rapports sur l'état sanitaire des animaux de leur circonscription (31 oct.). — Voir *Typhus contagieux.*

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS DE BIENFAISANCE. — Le Conseil élève à 2,000 fr. pour 1872, la subvention annuellement accordée à la maison d'apprentissage et de préservation de M. l'abbé Halluin, à ARRAS. — Il continue l'allocation de 300 fr. à l'orphelinat de M. Flour, à Boulogne. — Il vote également la subvention ordinaire de 500 fr. en faveur de l'orphelinat de

jeunes filles dirigé par Mlle Beaumont ; mais, conformément au vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne, il stipule la condition que cet établissement sera visité et surveillé par une commission composée du sous-préfet, d'un conseiller général de l'arrondissement et d'un conseiller municipal de Boulogne (6 nov.).

Il décide que M le grand Doyen de Boulogne sera prié de faire partie de la commission chargée de surveiller l'orphelinat de Mlle Beaumont (30 oct.).

ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS. — *Secours sur les fonds de l'État.*— Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la répartition des secours accordés sur les fonds de l'État pour pertes matérielles et événements imprévus en 1870 (30 oct.).

FABRICATION DE LA BIÈRE. — A propos d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant à nouveau et avec persistance que les habitants du Pas-de-Calais, dont la principale boisson est la bière, soient autorisés à fabriquer avec les produits de leurs récoltes, et sans payer de droits, la quantité de bière nécessaire à leur consommation, le Conseil appuie ce vœu et sollicite pour les habitants du Pas-de-Calais la faculté qui a été accordée aux bouilleurs de cru par l'Assemblée nationale (7 nov.).

FÊTE DU TRAVAIL. — Le Conseil vote les crédits ordinaires de 3,000 fr., sous le titre de récompenses aux ouvriers de l'agriculture, et de 600 fr. sous le titre de primes d'encouragement aux gardes champêtres (25 oct. et 9 nov.).

FOIRES ET MARCHÉS : *Droits de place.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour, par le motif qu'il n'y a pas lieu d'entraver la liberté municipale, sur un vœu du conseil d'arrondissement de Boulogne, demandant que l'importance des droits de place sur les marchés agricoles ne soient plus que la stricte compensation des dépenses locales faites pour l'installation de ces marchés (6 nov.).

Franc-marché à Arques. — D'accord avec le Conseil d'arrondissement et la Chambre consultative d'agriculture de Saint-Omer, le Conseil donne un avis favorable à l'établissement projeté d'un franc-marché à Arques pour les grains et graines de toute espèce, pour les animaux de la race chevaline et pour les bestiaux gras et maigres des espèces bovine, ovine et porcine (6 nov.).

Marché aux bestiaux d'Arleux (*Nord*). — Le Conseil donne un avis favorable à l'établissement d'un marché aux bestiaux qui se tiendrait à Arleux (Nord) le 23 de chaque mois (26 oct.).

FORTIFICATIONS DES PLACES.—D'accord avec le Conseil d'arrondissement de Béthune, le Conseil émet le vœu que le déclassement de la ville de Saint-Venant soit définitivement maintenu et que le gouvernement veuille bien autoriser l'administration des domaines à traiter avec la ville pour la cession des terrains militaires (27 oct.).

Il renvoie à l'administration le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Saint-Omer pour que les intérêts de la défense nationale soient conciliés avec ceux de la ville de Saint-Omer et de son arrondissement, soit par un démantellement de la place, soit au moyen d'un élargissement de l'enceinte, et par la suppression des zônes militaires qui isolent la ville de toute une contrée dont elle est le chef-lieu (30 oct.).

FRAIS D'IMPRESSIONS. — Le Conseil vote divers crédits, montant ensemble à 15,950 fr. pour frais d'impressions diverses à la charge du département (cartes d'électeurs, listes électorales, listes du jury, comptes et budgets, travaux d'intérêt départemental, etc. (30 oct.).

GARDES-CHAMPÊTRES : *Embrigadement.* — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil pour l'embrigadement des gardes-champêtres (27 oct.)

Primes d'encouragement. — Voir *Fête du travail.*

GARDE NATIONALE MOBILISÉE : *Contingents communaux.* — Le Conseil renvoie au 3e bureau une proposition ministérielle tendant à mettre à la charge du département, sauf remboursement ultérieur par l'État, les sommes encore dues par les communes pour la garde nationale mobilisée (28 oct.).

Il refuse de mettre à la charge du département les 646,000 fr. encore dus par quelques communes sur les contingents qui leur ont été assignés dans la dépense des mobilisés (7 nov.).

GENDARMERIE. — Le Conseil vote un crédit de 1,400 fr. pour indemnité de literie aux gendarmes extraits de la ligne (25 oct.).

HOSPICES ET BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation des hospices et des bureaux de bienfaisance.

Il passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant qu'une enquête générale soit faite sur l'installation, le régime et l'administration intérieure des hospices et qu'on mette sans retard à l'étude un projet de réforme (31 oct.).

IMPOTS INDIRECTS.— Le Conseil surseoit à statuer sur un vœu non motivé du Conseil d'arrondissement de Saint-Omer relatif à la perception et à la répartition des impôts indirects (30 oct.).

IMPOT SUR LE REVENU — Le Conseil renvoie au 1er bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu relatif à l'application générale de l'impôt sur le revenu (30 octobre).

Il renvoie au 1er bureau, pour rédaction nouvelle, le vœu proposé relativement à cet impôt (8 nov.).

Il repousse l'impôt sur le revenu, au scrutin secret, par 21 voix contre 10. — Il émet, en principe, le vœu que l'on soumette à l'impôt les revenus des valeurs mobilières qui en sont aujourd'hui affranchies, considérés chacun dans sa forme distincte, à l'exception des rentes sur l'État (9 nov.).

IMPOT SUR LES VOITURES. — Le Conseil renvoie au 1er bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour la modification de la loi qui rétablit l'impôt sur les voitures, en ce sens que toute voiture destinée au transport des personnes soit sujette à l'impôt (28 oct.).

INCENDIÉS DE LA POINTE-A-PITRE. — Le Conseil alloue à l'unanimité, sur la proposition du 2e bureau, une somme de 500 fr. au budget de 1872 en faveur des incendiés de la Pointe-à-Pitre (27 oct.).

INHUMATIONS : *Transport de corps.*—Le Conseil appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que le juge-de-paix de chaque canton soit compétent dans son ressort pour autoriser le transport de corps et l'inhumation dans les communes autres que celles du décès (7 nov.).

INSPECTION ACADÉMIQUE.—Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour frais de bureau de l'inspecteur d'académie et le crédit annuel de 2,000 fr. pour traitement des commis de l'inspecteur (25 oct.).

INSTRUCTION PUBLIQUE : *Budget.* — Le Conseil arrête le budget des dépenses de l'instruction publique pour 1872 à la somme de 206,174 fr. 70 c. savoir :

Sous-chapitre Ier. Dépenses imputables sur les centimes ordinaires et comprenant, outre les subventions déjà votées pour l'inspection académique et la Faculté de droit. un crédit de 6,000 fr. pour entretien de bourses au lycée de Saint-Omer et un crédit de 1,601 fr. pour entretien de deux bourses à l'École de Cluny : 10,802 fr.

Sous-chap. II. Dépenses obligatoires de l'instruction primaire imputables sur les trois centimes spéciaux et se décomposant ainsi : dépenses des commissions de l'instruction primaire, 60 fr. ; impressions et fournitures diverses, 400 fr. ; complément des dépenses ordinaires des écoles communales et des cours d'adultes (traitements, frais de location, etc.) 154,482 fr. 70 c., — Total 154,942 fr. 70 c.

Sous-chap. III. Dépenses facultatives de l'instruction primaire imputables sur les trois centimes spéciaux et se divisant ainsi : pensions des boursiers du Cours normal d'instituteurs à Dohem, 15,000 fr. ; location de terrain, achat et entretien d'outils pour l'enseignement de l'agriculture, 130 fr. ; publication du bulletin de l'instruction primaire, 300 fr. Total, 15,430 fr.

Sous-chapitre IV. Dépenses facultatives imputables sur la subvention provenant des autres centimes ordinaires et comprenant les subventions suivantes : aux communes, pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école, 12,000 fr, ; pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles, 2,500 fr. ; pour pension des boursiers du Cours normal d'institutrices, 4,000 fr. ; pour l'établissement et l'entretien de salles d'asile, d'ouvroirs, etc., 4,000 fr. ; pour frais de bureau et indemnité de logement aux inspecteurs primaires, 2,000 fr. ; pour les bibliothèques scolaires, 500 fr., Total 25,000 fr. (27 oct.).

Le Conseil inscrit au budget rectificatif de 1871 : 1° une somme de 2,841 fr.

provenant des reliquats non utilisés de 1870 sur les allocations affectés aux maisons d'école; 2° divers crédits montant ensemble à 4,846 fr. 60 c. pour complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales, etc. — Il décide que ces dépenses seront couvertes à l'aide de ressources déterminées provenant des fonds libres de 1870 (10 nov.).

Instruction Primaire. — *Bibliothèques scolaires.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol en faveur des bibliothèques scolaires, ce vœu ayant reçu satisfaction par le vote du crédit de 500 fr. porté au budget de 1872 (27 oct.).

Bourses. — Il ratifie à l'unanimité les choix faits par l'administration pour la répartition des bourses départementales aux cours normaux d'instituteurs et d'institutrices (27 oct).

Ecoles de filles. — Il renvoie avec appui à l'administration les vœux du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant : 1° l'exécution de la loi du 10 avril 1867 dans toutes les communes où des leçons de couture ne sont pas encore données aux petites filles des écoles mixtes ; 2° la création d'écoles de filles à Crémarest, Quesques, Wirwignes, Saint-Inglevert, Hesdin-l'Abbé et dans les hameaux de Locquinghe (commune de Marquise) et de Mont-Lambert (commune de Saint-Martin-Boulogne) (7 nov).

Il passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil demandant que le chiffre de la population au-dessus duquel les communes sont tenues d'avoir une école séparée pour chaque sexe, soit abaissé de 500 à 400 habitants (27 oct).

Ecole normale (création d'une). — Le Conseil renvoie au 3e bureau une proposition tendant à la création d'une école normale primaire de garçons dans le département (28 oct.).

Il ajourne toute discussion relative à cette création et nomme une commission composée de trois membres du Conseil, laquelle devra, en s'adjoignant des hommes spéciaux : 1° visiter l'institution de Dohem ; 2° visiter également l'Ecole normale de Douai ; 3° comparer la tenue des deux écoles, l'état de l'enseignement dans chacune d'elles, et faire, dans sa prochaine session, un rapport avec toutes les considérations qu'elle jugera utile d'y joindre. — Sont désignés pour faire partie de ladite commission : MM. Sénéca, Mathieu et Ansart-Rault (10 nov.).

Enseignement de l'agriculture. — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que l'élément agricole soit introduit dans l'instruction primaire ; qu'il soit établi à cet effet, à l'usage des instituteurs, des instructions claires et concises sur les principes généraux de la culture ; que l'emploi des tableaux, images et collections, qui frappent plus vivement l'imagination des enfants, soit généralisé ; enfin qu'un jardin soit annexé à chaque école (7 nov.).

Fréquentation des écoles. — Il renvoie également avec appui un autre vœu du même Conseil tendant à ce que les municipalités soient te-

nues de dresser chaque année, pour être affichée au besoin, la liste de tous les enfants de 7 à 13 ans que de coupables parents laissent croupir dans l'ignorance (7 nov.)·

Gratuité. — Le Conseil émet le vœu que la gratuité soit assurée dans les mesures les plus larges et que les administrations locales et les communes fassent usage de la faculté que la loi leur accorde à cet égard (8 nov.).

Instituteurs des villes. — Il passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol, demandant que les postes des villes soient réservés aux instituteurs pourvus d'un brevet de 1er degré (7 oct.).

Instruction obligatoire. — Le Conseil renvoie au 3e bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour que l'instruction primaire soit rendue obligatoire.— Il ajourne, en conséquence, l'examen de deux vœux des Conseils d'arrondissement de Boulogne et de Saint-Omer demandant l'instruction obligatoire (27 oct.).

Il repousse par 24 voix contre 16 au scrutin secret, la proposition demandant que l'instruction primaire soit rendue légalement obligatoire. Il déclare que l'obligation reste morale, en ce sens qu'on emploiera la persuasion pour convaincre les pères de famille qu'il est de leur interêt véritable de donner à leurs enfants l'instruction et une bonne éducation (8 nov.).

Maisons d'école. — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration : 1° deux vœux du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que l'on facilite aux communes l'amélioration ou la reconstruction de leurs écoles en ne leur imposant pas de constructions de luxe hors de proportion avec leurs besoins et leurs ressources ; que la commission des bâtiments civils dresse des plans uniformes avec des devis appropriés à la population des communes de 3 à 400 âmes dans le prix de 5 à 600 fr. ; 2° un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant à nouveau que les conditions d'établissement de maisons d'école à construire soient rendues moins onéreuses pour les petites communes et leur permettent ainsi d'en faire plus facilement la dépense ;

Il renvoie également à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne signalant la nécessité de donner une forte impulsion à la reconstruction des maisons d'école dont plusieurs sont inhabitables et demandant que de larges secours soient accordés pour cela aux communes dont les ressources sont nulles ou épuisées (7 nov.).

Traitement des instituteurs. — Le Conseil renvoie au 3e bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour que l'instruction ministérielle du 9 août 1870 soit rapportée ou modifiée de telle sorte qu'aucun enfant ayant besoin de la gratuité dans l'école primaire, ne puisse en être privé et pour que le bénéfice de l'article 11 de la loi du 10 avril 1867 ne puisse être contesté aux instituteurs et aux institutrices qui étaient en exercice à cette époque (6 nov.).

Il émet le vœu « que les lois des 15 mars 1850 et 10 avril 1867 soient

exécutées de manière à ne pas priver les instituteurs et les institutrices de la totalité du traitement auquel ils ont droit, en prenant la moyenne des années 1864, 1865 et 1866, quel que soit le motif qui ait fait diminuer leurs recettes, soit par la création d'une école de filles ou d'une école publique dans un hameau, soit par l'extension de la gratuité dans la commune, que cette commune ait une population de 800 âmes ou plus. Le traitement de l'instituteur ne devant pas descendre, quel que soit le motif qui s'oppose au maintien de recettes antérieures, l'Etat devra toujours compléter ce traitement quand la commune et le département auront rempli les engagements que la loi leur impose » (8 nov.).

Instruction secondaire.—*Collége de Boulogne.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne tendant à l'érection du collége communal de cette ville en lycée (7 nov.).

Instruction secondaire libre. — Le conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de l'instruction secondaire libre dans le département (6 nov.).

Instruction spéciale. — *Ecole de Cluny.* — Le Conseil maintient le crédit ordinaire de 1,601 fr. pour l'entretien de deux bourses à l'Ecole de Cluny. — Il nomme M. Regnault (Louis-Joseph), titulaire de la bourse vacante (30 oct.).

Instruction supérieure. — *Faculté de droit.* — Le Conseil vote l'allocation ordinaire de 200 fr. pour achat de prix et médailles aux élèves de la Faculté de droit de Douai (25 et 30 oct.).

Jeunes détenus. — Le Conseil vote l'allocation ordinaire de 300 fr. pour le patronage des jeunes détenus libérés (25 oct.).

Il maintient les deux subventions annuelles de 300 fr. chacune accordées à la colonie de Mettray et à la maison d'éducation correctionnelle du Bon Pasteur de Saint-Omer.

Il élève à 600 fr. le crédit précédemment voté en faveur des sociétés de patronage d'Arras, Boulogne, Saint-Omer et Saint-Pol ;

Il émet le vœu que le règlement d'administration publique, annoncé dès 1850 pour les jeunes détenus, soit enfin promulgué (30 oct.).—

Jury d'expropriation. — Le Conseil arrête la liste des jurés chargés de remplir les fonctions spéciales déterminées par la loi du 3 mai 1841 en matière d'expropriation (10 nov.).

Laboratoire de chimie. — Le Conseil vote la subvention ordinaire de 600 fr. en faveur du laboratoire de chimie agricole et industrielle du collége d'Arras (25 et 30 oct.).

Legs. — Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation par le département du legs fait par M. Grenier au profit du comice agricole de Béthune. Ce legs, consistant en une rente annuelle de 2,000 fr. devra servir à insti-

tuer des prix pour les meilleures cultures et les meilleurs ouvriers agricoles (6 nov.).

LIVRETS D'OUVRIERS. — Le Conseil renouvelle, avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne, le vœu que le livret soit rendu obligatoire pour les ouvriers de l'agriculture (6 nov.).

MENDICITÉ (*Dépôt de*). — Le Conseil vote un crédit de 6,900 fr. pour prix de journée des pensionnaires du dépôt de mendicité.—Il alloue une somme de 1,200 fr. au budget rectificatif de 1871 et une autre somme de 400 fr. au budget de 1872, pour paiement des loyers dus à la ville d'Arras qui affecte une partie de sa maison de refuge à usage de dépôt départemental de mendicité — Il renvoie à l'administration les vœux des Conseils d'arrondissement de Montreuil et de Saint-Pol demandant une répression plus efficace de la mendicité (30 oct.).

Il augmente de 500 fr. le crédit affecté au dépôt de mendicité en 1871 et porte à 7,400 fr. la subvention votée pour prix de journée en 1872 (9 nov.).

MÉTÉOROLOGIE. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 100 fr. pour le service de la commission centrale d'observation des orages et des stations cantonales d'observation (25 oct.).

Il porte à 200 fr. le crédit précédemment voté pour le service météorologique afin que M. Pagnoul puisse continuer ses expériences (30 oct.).

MOBILIERS DÉPARTEMENTAUX. — Le Conseil autorise M. le préfet à faire procéder à la vente des objets mobiliers départementaux complétement hors d'usage — Il alloue, au budget de 1872, un crédit de 900 fr. pour frais de ventes mobilières (9 nov.).

Palais de justice et tribunaux. — Le Conseil vote : 1° un crédit de 1,000 fr. pour entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux (25 oct.) ; 2° un crédit de 7,671 fr. destiné à l'achat de mobilier pour les tribunaux. Ce dernier crédit se décompose ainsi qu'il suit entre les divers palais de justice du département : Arras, 391 ; Béthune, 1,266 ; Boulogne, 460 ; Montreuil, 525 ; Saint-Omer, 823 ; Saint-Pol, 4,206 fr. (26 oct.).

Il renvoie avec appui à l'administration : 1° la demande de M. le Procureur de la République à Boulogne tendant à obtenir la réparation de trois fauteuils du parquet et l'achat de chandeliers ; 2° un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant, avec le président du tribunal de commerce de cette ville, le renouvellement des tentures de la salle d'audience et l'allocation annuelle d'une somme de 100 fr. pour achat des collections de lois et décrets (30 oct.).

Préfecture. — Le Conseil alloue un crédit de 3,500 fr. pour entretien du mobilier de l'hôtel de la préfecture et une somme de 100 fr. pour entretien du mobilier du local affecté, dans l'hôtel, au service de l'instruction publique (25 oct.).

Il désigne MM. Lenglet et Sens pour procéder au recolement du mobilier de la préfecture.

Sous-Préfectures.— Le Conseil vote le crédit ordinaire de 3,600 fr. pour entretien du mobilier des hôtels de sous-préfectures.

Il prie M. le préfet de faire étudier un moyen plus sérieux dans le recolement et le classement des mobiliers des sous-préfectures, afin d'arriver autant que possible, au mode suivi dans les bâtiments de l'Etat ;

Il alloue : ° pour le renouvellement d'une partie du mobilier de la sous-préfecture de Boulogne, 791 fr. 25 c. ; pour le renouvellement d'une partie du mobilier de la sous-préfecture de Montreuil, 1,567 fr. ; pour l'ameublement d'une chambre à coucher à la sous-préfecture de Béthune, 1,675 fr (9 nov.).

Il renvoie à l'administration : 1° un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant l'aliénation d'une partie du mobilier de la sous-préfecture complétement hors de service (30 oct); 2° un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil demandant que des fonds soient alloués pour le renouvellement de certaines parties du mobilier de la sous-préfecture qui est très-défectueux (9 nov.).

Monument commémoratif de la bataille de Bapaume. — Le Conseil décide qu'un monument destiné à consacrer le souvenir des soldats français tombés glorieusement à la batallle de Bapaume, sera élevé sur la commune de Bietvillers où le plus grand nombre d'entre eux est inhumé. Ce monument portera l'inscription suivante : « A la mémoire des soldats français tombés glorieusement à la bataille de Bapaume. 3 jauvier 1871. Le Conseil général du Pas-de-Calais. »

Le Conseil vote un crédit de 2,300 fr. pour cet objet et subsidiairement, un autre crédit de 700 fr. pour l'achat du terrain, dans le cas où, contre toute attente, la commune ne consentirait pas à fournir gratuitemant l'emplacement du monument. (25 oct).

Il passe à l'ordre du jour sur une pétition des habitants de Bapaume tendant à obtenir que le monument commémoratif voté par le Conseil général soit élevé sur le territoire de cette ville (8 nov).

Navigation. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de St-Omer demandant la prompte réalisation du projet pour l'établissement d'un syphon à l'écluse carrée d'Arques.

Il appuie les vœux du même Conseil demandant l'établissement d'une passerelle près du pont tournant de Lysel ; l'abaissement du seuil de l'écluse Erinedal et de la voute du Pont Neuf sur le Watergand de Vieille-Eglise ; l'approfondissement du canal de Calais et l'abaissement du plan d'eau de ce canal ; la libre circulation sur la digue et le chemin de halage entre le Pont-sans-Pareil et Hénuin.

Il renvoie à l'administration le vœu du même conseil pour la reconstruction du pont neuf établi sur la digue de halage du canal de Calais et l'abaissement de la voute. (30 octobre).

Octrois municipaux. — Le Conseil approuve la révision du tarif et du

règlement de l'octroi d'Arras et la prorogation pendant 5 ans des taxes additionnelles de l'octroi de St-Pierre. (30 octobre).

Il autorise la prorogation jusqu'au 31 déeembre 1884 des tarif et réglement de l'octroi de Marquise et la fixation à 2 francs du droit perçu par hectolitre sur les bières de toute origine (8 nov).

Il passe à l'ordre du jour sur les vœux du conseil d'arrondissement de Boulogne et des Chambres de commerce de Boulogne et Calais tendant à la réduction des taxes d'octroi sur les produits de tous ordres de pêche sans exception. (7 nov).

Il donne acte à M. le Préfet de la communication d'une circulaire faisant connaître qu'il n'y a pas lieu de continuer l'enquête ordonnée en 1869, en ce qui touche le maintien ou la suppression des octrois (9 nov).

PASSEPORTS. — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de St-Omer demandant que la faculté de voyager sans passeport soit rétablie. (6 nov).

PÊCHE FLUVIALE. — Le Conseil demande l'interdiction absolue de la pêche pendant 5 ans sur les 2e et 5e lots de la Scarpe supérieure. — Il prie M. le Préfet de se faire renseigner dès maintenant sur les véritables causes du dépeuplement des rivières et sur les moyens d'empêcher qu'elles ne se reproduisent. — Il donne son approbation à un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que la surveillance des pêches soit sévèrement exercée, et à un autre vœu qui propose, pour rendre cette surveillance plus efficace, d'adjoindre comme auxiliaires, aux conducteurs et cantonniers, les gendarmes et les gardes champêtres.

Il renouvelle le vœu que, dans les 33 cours d'eau du département où la truite est prédominante, la pêche de ce poisson soit interdite du 20 octobre au 15 avril de chaque année.

Il donne un avis favorable sur les changements que l'administration centrale se propose d'apporter au décret du 25 juillet 1868 portant réglementation de la pêche fluviale (25 oct).

PERTES RÉSULTANT DE L'INVASION. — Le Conseil renvoie au 1er bureau une circulaire ministérielle annonçant que le Pas-de-Calais est compris pour 301,100 fr., dans la répartition du crédit de cent millions inscrit au budget de l'Etat pour le soulagement des malheurs résultant des ravages de la guerre (28 oct).

Il nomme une Commission de six membres pour la fixation du chiffre définitif des pertes causées par l'ennemi dans certains cantons envahis, et décide que cette Commission sera également chargée de la répartition du fonds de secours de 301,100 fr. accordé au département (9 nov).

Il refuse de s'associer au vœu émis par le Conseil général de la Haute-Marne à l'effet de solliciter le remboursement intégral en rente 4 p. 0|0 des pertes résultant de l'invasion (10 nov).

POIDS ET MESURES. — Le Conseil renvoie à l'administration plusieurs vœux du conseil d'arrondissement de Boulogne demandant : 1° que la vé-

rificatisn des poids et mesures ait lieu désormais sans avertissement préalable et à des époques plus rapprochées ; — 2° que tous les marchés soient pourvus d'instruments de pesage et de mesurage ; — 3° que le systme métrique soit d'obligation forcée dans la pratique et qu'aucune marchandise ne puisse être vendue avec des dénominations de mesures autres que celles qui dérivent du système métrique. (6 nov).

POLICE. — *Mesures contre les incendies.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant l'interdiction absolue des toitures en chaume sur les constructions neuves ou en réparation le long des routes. (30 octobre).

Phosphate de chaux (lavage) — Il renvoie avec appui à l'administration un vœu du conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que le lavage du phosphate de chaux soit réglementé et qu'une mesure uniforme présentant de sérieuses garanties soit prise à cet égard par le service hydraulique (6 nov).

POMPES A INCENDIE.—Le Conseil vote le crédit ordinaire de 4,000 fr. pour encourager l'établissement de pompes à incendie dans les communes ; 25 oct).

Il renvoie avec appui à M. le Préfet un vœu du conseil d'arrondissement de Boulogne demandant une subvention en faveur de la commune de Samer pour achat du matériel de secours contre les incendies. (7 nov).

POPULATION (*mouvement de la*). — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication sur le mouvement de la population du département pendant l'année 1869. (30 octobre).

PORTS MARITIMES.—Le Conseil demande que l'administration supérieure accorde les crédits nécessaires ;

1° pour l'achèvement du creusement d'une cuvette au milieu du port d'échouage à Boulogne ;

2° pour la restauration de la partie de la jetée du Sud-Ouest qui longe la batterie des dunes ;

3° pour l'établissement de portes de Flot et de portes d'Ebe avec vannes tournantes de chasse dans le passage de navigation du barrage éclusé du même port ;

4° pour la construction du quai de maçonnerie projeté à Etaples ;

Il sollicite un crédit annuel pour l'exhaussement successif de la digue de la baie d'Authie.

Il vote un crédit de 2,000 fr. représentant la part contributive du département dans les travaux pour le soutènement de la falaise située au nord du Portel, avec cette réserve que l'ouvrage, après son exécution, sera entretenu exclusivement par la commune.

Il exprime le désir que le prolongement sur une longueur de cent mètres du brise-lames du Portel puisse être exécuté dans le plus bref délai possible.

Il émet le vœu qu'il soit promptement donné suite au projet de restau-

ration de la digue basse de l'Est et de rechargement des enrochements du musoir au port de Calais ainsi qu'au projet de restauration de la chaussée du quai des paquebots.

Il recommande à l'administration supérieure et à M. le Préfet les vœux du Conseil d'arrondissement de Boulogne pour la construction d'un pavé sur la falaise sud et pour la substitution d'un quai à la cale du quai de la Victoire à Boulogne ; pour l'établissement d'un nouveau bassin à flot formé par une partie du port d'échouage actuel, pour l'établissement d'un nouveau bassin de chasse sur la plage de l'Est et pour l'aménagement de la plage du Courgain à Calais.

Il appuie et renvoie à l'examen de l'Administration les vœux du même Conseil d'arrondissement demandant : 1° l'exécution de l'arrêté préfectoral qui interdit l'enlèvement des pierres à moins de 40 mètres du pied des falaises ; 2° la mise à exécution des travaux projetés au port de Calais, sous la réserve que les intérêts de l'agriculture ne seront pas compromis et que les eaux des wattringues ne seront pas retenues pour donner des chasses.

Il émet, avec la chambre de commerce de Boulogne, le vœu que l'administration supérieure ordonne des études pour l'établissement à Boulogne d'un port capable de recevoir des paquebots d'un fort tonnage (28 oct).

Postes. — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration : 1° un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne et de la chambre consultative de Saint-Pierre pour la création d'un bureau de poste composé en cette ville ; 2° un vœu du même Conseil d'arrondissement pour la création au bureau d'arrondissement, d'un emploi de brigadier chargé de la surveillance des facteurs (30 oct.).

Il renvoie à l'administration un vœu de la chambre de commerce et du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que des négociations nouvelles soient ouvertes avec l'Angleterre en vue d'obtenir un nouveau régime postal qui place la France sur le pied d'une complète égalité avec la nation la plus favorisée (6 nov.).

Il passe à l'ordre du jour sur deux vœux du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant : 1° la franchise pour les correspondances entre les préfets, sous-préfets et les membres des Conseils généraux et d'arrondissement ; 2° l'organisation du service postal de manière à assurer à chaque commune rurale deux levées par jour.

Il appuie et renvoie à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant l'établissement d'une boîte aux lettres dans chacun des hameaux de Beauvoir (commune de Bonnières), de Bachimont (commune de Buire-au-Bois), et, en général, dans les hameaux les plus importants.

Il renvoie à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune demandant la création de deux nouveaux bureaux de distribution à Chocques et à Liévin.

Le Conseil exprime ses remerciements à M. le Directeur des Postes pour

le zèle et l'activité intelligente qu'il déploie dans l'important service qui lui est confié (7 nov.).

PRÉFECTURE — *Employés des bureaux.* — Le Conseil vote un crédit de 2,500 fr. pour indemnité aux employés de la préfecture à raison des travaux extraordinaires occasionnés par la session du Conseil (25 oct.).

Voir *bâtiments et mobiliers.*

PRÊTS DE L'ENFANCE AU TRAVAIL. — Le Conseil maintient la subvention annuelle de 200 fr. accordée depuis 1862 à l'œuvre des prêts de l'enfance au travail (9 nov.).

PRISONS. — Le Conseil donne acte à M. le préfet des renseignements par lui fournis sur le service des établissements pénitentiaires (10 nov.).

Voir *bâtiments.*

PRIX DE VERTU (*piété filiale*). — Le Conseil vote en recette et en dépense au budget de 1872 un crédit de 300 fr. sous le titre de prix de vertu fondé par M. Granguillaume (25 oct.).

PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil alloue une somme de 9 fr. 85 pour les contributions dues par les propriétés du département (25 oct.).

Il autorise M. le préfet : 1° à aliéner au prix de 500 fr. l'are et dans la forme la plus convenable aux intérêts du département, le terrain resté sans emploi lors de la construction de la maison d'arrêt et de correction d'Arras (9 nov.) ;

2° A régulariser l'échange entre l'État et le département du corps de garde de la porte des dunes à Boulogne contre un autre corps de garde dépendant du Palais de Justice (10 nov.).

RÉGATES (*société des*). — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant la continuation des subventions accordées à la société des régates de cette ville.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil affecte un crédit de 100 francs aux frais de poursuites pour contraventions en matière de roulage sur les routes départementales (25 oct.)

Le Conseil porte au budget rectificatif de 1871 le reliquat, montant à 3,653 fr. 38 du crédit affecté au levé des plans des traverses et inscrit 2,000 fr. pour le même objet au budget de 1872.

Il alloue, pour le service d'entretien des 21 routes à la charge du département, pour travaux imprévus, dépenses diverses, traitements, salaires, frais de déplacement des conducteurs et agents attachés au service des routes, indemnité aux ingénieurs, etc. un crédit de 309,200 fr.

Il autorise l'aliénation de parties abandonnées de la route n° 3 aux abords de Marquise.

Il déclasse toute la partie de la route n° 3 abandonnée par suite de la rectification de la rampe de la Tombe ; classe en chemin vicinal d'intérêt commun (prolongement du chemin n° 107) la partie comprise entre ce

chemin et l'extrémité de la rectification, abandonne le reste aux communes de Réty et Rinxent et répartit les frais d'entretien de la portion classée en chemin entre les cinq communes intéressées.

Il autorise la vente, aux enchères s'il y a lieu, des excédants de largeur de la route n° 6, à la sortie de Wizernes : il approuve la cession de cailloux restés disponibles faite à MM. Dambricourt et Basse et à l'État.

Il autorise la vente au mieux des intérêts du département de 3 centiares de terrain inutile au service de la route départementale n. 11 à Auxi-le-Château.

Il autorise l'échange offert par la commune d'Auxi-le-Château au profit de la route n° 20.

Il vote les crédits suivants prévus au budget extraordinaire de 1872 et au budget rectificatif de 1871, pour solde ou commencement de travaux aux routes départementales :

Budget extraordinaire de 1872 — sous-chap. XVI;

Route n.1.—Rectification de la côte de Leturne, 15,000 fr.;—acquisition d'une maison en saillie dans la traverse de Frencq, 2,200 fr.

Route n. 4. — Rechargement de la chaussée entre l'extrémité du pavé de Baincthun et le sommet du Mont-Lambert, 4,000; — grosse réparation au pont d'Anvin, 800.

Route n. 5. — Restauration de la chaussée pavée entre Moulin-le-Comte et le pont de la Laquette, 6,000.

Route n. 11. — Substitution d'aqueducs à 4 cassis entre Arras, Avesnes-le-Comte et Frévent, 3,000 fr. ; —amélioration du pavage dans la traverse d'Avesnes-le-Comte, 5,000 ; — établissement de caniveaux pavés dans la traverse d'Auxi-le-Château, 12,000 ; — rechargement de la chaussée entre Habarcq et Noyelle-Vion, 4,000.

Route n. 15. — Reconstruction du pont de Saint-Momelin, 2,850.

Réserve pour travaux imprévus, 1,378 fr. 61. — Indemnité proportionnelle aux ingénieurs, 562 fr. 29.

Sous-chap. XIX.—Route,n. 18 —Remaniement du pavé et établissement de caniveaux avec bordures de trottoirs à Courrières, 17,154 fr. 08 ; — établissement de zônes empierrées entre Hénin-Liétard et Courrières, 1,500; —établissement de deux caniveaux et de trottoirs à Hénin-Liétard, 17,500 ; — indemnités proportionnelles aux ingénieurs, 361 fr. 54.

Budget rectificatif de 1871 — Budget ordinaire, sous-chap. IV. — Route n° 18 : remaniement du pavé et établissement de caniveaux avec bordures de trottoirs à Courrières, 10,000 fr. ; — indemnités proportionnelles aux ingénieurs, 100 fr.

Sous-chap. XV. Route n. 15: solde des travaux, 225 fr. ; — frais de vente d'arbres 37 fr. 05; — indemnité proportionnelle aux ingénieurs, 2 fr. 62.

Le Conseil passe à l'ordre du jour sur différents vœux des Conseils d'ar-

rondissement de Boulogne, Saint-Omer et Saint-Pol qui ont reçu satisfaction par le vote des crédits ci-dessus indiqués.

Le Conseil décide à l'unanimité que le service des routes départementales restera, comme par le passé, confié aux ingénieurs des ponts et chaussées (31 oct.).

ROUTES NATIONALES. — Le Conseil appelle la sollicitude de l'administration supérieure sur l'état fâcheux des routes nationales dont certaines parties sont impraticables pendant l'hiver, et sur l'insuffisance notoire des crédits d'entretien et de ceux affectés aux grosses réparations.

Il renvoie à l'administration les vœux des Conseils d'arrondissement signalant diverses améliorations à effectuer sur le territoire du Pas-de-Calais aux routes n. 1 de Paris à Calais, n. 16 de Paris à Dunkerque, n. 25 du Hâvre à Lille, n. 28 de Rouen à Saint-Omer, n. 37 de Chateau-Tierry à Béthune, n 39 de Montreuil à Mézières et n. 43 de Bouchain à Calais.

Il appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune pour la rectification des routes n. 41 et 43 dans la traversée des terrains militaires de la place de Béthune.

Il renvoie à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Omer tendant à ce que les entrepreneurs des routes nationales et départementales soient non-seulement chargés de la fourniture des matériaux, mais encore de toute la main-d'œuvre. (30 oct).

Le Conseil renvoie avec appui à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil demandant :

Un caniveau en pavés dans la traverse de Fruges, route n. 28 ;

La construction d'un pavé dans la traverse de la même ville, route n. 4 ;

Un clapet au pont d'Enocq pour éviter les inondations de la vallée ;

L'amélioration du pavage dans les traverses de Montreuil, Hesdin et Fruges (routes n. 1 28 et 39) ;

La reconstruction des deux ponts en bois sur la Canche à Montreuil et de celui établi sur la Course à la Paix-Faite. (7 nov.).

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que l'écoulement des eaux de fumier sur la voie publique soit interdit. (7 nov.).

SAPEURS-POMPIERS. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant que la compagnie de sapeurs-pompiers de la ville de Desvres soit organisée d'une manière sérieuse (7 nov.).

SECOURS MUTUELS (*sociétés de*). — Le Conseil alloue le crédit ordinaire de 300 fr. en faveur des sociétés de secours mutuels (26 oct.).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE (*indemnité de logement*). — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,200 fr. pour indemnité de logement au secrétaire-général de la préfecture (31 oct.),

SERVICES FINANCIERS. — Le Conseil donne acte à M. le préfet des ren-

seignements par lui fournis sur les services financiers du département (30 oct.).

SERVICE VICINAL. — Le Conseil accorde un secours de 300 fr. à Mme Leleu, veuve d'un ancien agent-voyer décédé avant d'avoir des droits à la pension de retraite (8 nov.).

Il renvoie à l'administration un mémoire de M. Chabrier, ingénieur civil, relativement à l'organisation du service vicinal en France (10 nov.).

SOCIÉTÉS HUMAINES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 2,400 fr. à répartir par portions égales entre les sociétés humaines de Boulogne, Calais et Montreuil.

Il accorde une allocation de 800 fr. à la Société centrale de sauvetage des naufragés (30 nov.).

Il renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant la continuation des subventions accordées aux sociétés humaines de Boulogne et de Calais, tout en désirant voir étendre leur action sur la côte (7 nov.).

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Le Conseil vote les subventions suivantes : à l'Académie d'Arras, 1,500 fr., dont 500 fr pour frais de déménagement ; à la Société académique de Boulogne, 400 fr. ; à la Société des Antiquaires de la Morinie 1,000 fr. ; souscription à cent exemplaires des deux premiers volumes de la statistique monumentale et archéologique du département 1,000 fr.

SŒURS INSTITUTRICES ET HOSPITALIÈRES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 6,000 fr. pour entretien de bourses dans la maison-mère de la Providence d'Arras, et la subvention ordinaire de 4,000 fr. en faveur des établissements de charité dirigés par les sœurs institutrices et hospitalières (25 oct.).

SOURDS-MUETS. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 12,000 fr. pour l'entretien de 24 bourses départementales en faveur des jeunes sourds-muets indigents, dans l'établissement spécial d'Arras (25 oct. et 10 nov.).

Il répartit les bourses vacantes (10 nov.).

SOUS-PRÉFECTURES. — Le Conseil renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune demandant l'élévation de la sous-préfecture à la première classe (27 oct.).

Il appuie par 18 voix contre 10, un vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune demandant l'augmentation du fonds d'abonnement de la sous-préfecture (27 oct.).

Il renvoie à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant à l'unanimité que le fonds d'abonnement affecté à la rémunération des employés de la sous-préfecture soit augmenté de 1,200 fr. (30 oct.). — Voir *Bâtiments et Mobiliers.*

TABACS. — Le Conseil renvoie à l'examen de l'administration le vœu émis

par le Conseil d'arrondissement de Montreuil en faveur de la culture du tabac (autorisation aux planteurs de récolter des graines et augmentation des prix) et un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Pol demandant que l'arrondissement soit placé dans la première zône (27 oct.).

Il renvoie au 3e bureau une proposition tendant à l'adoption d'un vœu pour que les tabacs du Pas-de-Calais soient payés un prix plus élevé, plutôt en égard à leur qualité qu'à leur poids (28 oct.).

Il émet de nouveau le vœu que le prix des tabacs livrés aux manufactures de l'Etat soit augmenté et que le prix soit basé non sur le poids mais sur la qualité (7 nov.).

Le Conseil désigne quatre de ses membres, MM. Vast, Delhomel, Degrave et Graux pour former la commission qui devra délivrer, en 1872, dans chacun des arrondissements planteurs, les permis de culture des tabacs.

Il décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la lecture d'une note relative à la culture des tabacs (8 nov.).

TAXE SUR LES CHIENS. — A propos d'un vœu des Conseils d'arrondissement de Boulogne et de Montreuil, le Conseil demande de nouveau qu'une taxe unique de six fr. soit substituée aux deux taxes actuellement perçues sur les chiens (27 oct.).

TÉLÉGRAPHIE. — Le Conseil décide que le département contribuera pour moitié aux frais des bureaux télégraphiques dans les chefs-lieux de canton qui en sont dépourvus.

Il vote à cet effet un crédit de 15,370 fr. (27 oct.).

TOITURES INCOMBUSTIBLES. — Vote du crédit ordinaire de 4,000 fr. destiné à être destribué en primes pour encourager la reconstruction des toitures en matériaux incombustibles (25 oct.).

TOUR DE LA CATHÉDRALE D'ARRAS. — Le Conseil décide que le crédit de 37,500 fr. montant des trois premières annuités de la subvention de 50,000 fr. offerte par le département pour l'achèvement des tours de la cathédrale d'Arras, devra être inscrit au budget le jour où le projet de construction sera mis à exécution (9 nov.).

TRANSPORT DU POISSON FRAIS. — Le Conseil renvoie avec appui à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne tendant à ce que les tarifs pour le transport du poisson frais par le chemin de fer du Nord, soient abaissés au cours des tarifs fort inférieurs des autres lignes (7 nov.).

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES : *Inspection*. — Le Conseil autorise la répartition entre les agents du service des mines un crédit de 1,000 fr. inscrit au budget de 1871 pour indemnité à l'inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.

Il maintient le même crédit au budget de 1872.

Il renouvelle le vœu que, par la nouvelle loi annoncée et attendue, la limite d'âge pour la descente dans les travaux des mines, soit fixée a 12 ans; que les femmes soient exclues de ces travaux souterrains, et qu'il soit pris des dispositions transitoires eu égard à l'usage général existant aujourd'hui de faire descendre les garçons dans les mines dès l'âge de dix ans (9 nov.).

Tribunaux. — *Menues dépenses.* — Le Conseil vote un crédit de 13,480 fr. pour menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux et un crédit de 2,200 fr. pour menues dépenses des justices de paix (30 oct.).

Tribunaux de commerce. — Il appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune pour la création en cette ville d'un tribunal de commerce (7 nov.). — Voir *Bâtiments et Mobiliers.*

Typhus contagieux des bêtes a cornes. — Le Conseil inscrit au budget rectificatif de 1871 un crédit de 8,000 fr. pour dépenses occasionnées par le typhus ou peste bovine.

Il prie M. le préfet d'intervenir auprès de son collègue de la Somme en vue d'une action commune des deux départements dans les mesures commandées par les circonstances (31 oct.).

Il adresse des remerciements à M. Gody pour sa communication relative au typhus (8 nov.).

Vaccine. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 3,000 fr. à titre d'encouragement pour la propagation et la conservation de la vaccine (25 oct.).

Vétérinaires. — Le Conseil passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne demandant qu'un poste de vétérinaire soit créé dans chaque canton et qu'une subvention de l'Etat ou du département lui soit attribué (6 nov.).

Vices rédhibitoires. — A propos d'un nouveau vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne sur la nécessité de modifier la loi du 10 mai 1838, le Conseil renouvelle, dans les mêmes termes, le vœu motivé qu'il a émis en 1868 sur cette question (6 nov.).

Voyageurs indigents : *Secours de route.* — Le Conseil élève à 1,600 fr. l'allocation annuelle pour secours de route aux voyageurs indigents.

Il confirme le tarif fixant à 1 fr. 25 c. par journée le montant de ces secours.

Il approuve le projet de marché à passer pour assurer le service du transport des indigents par les convois civils dans l'arrondissement de Montreuil (30 oct).

Wattringues. — Le Conseil renvoie avec appui a l'administration :

1° Un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne tendant à obtenir que la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales soit appliquée aux Wattringues qui sont encore sous le régime d'une législation surannée ;

2° Un autre vœu du même Conseil demandant pour les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e section des wa ttringues qu'il leur soit assuré, sans frais pour elles, un écoulement indépendant du service des ports et de la navigation (20 oct.).

Il renvoie également à l'administration un vœu du Conseil d'arrondissement de Saint-Omer demandant que si, par suite des grands travaux projetés au port de Calais, on enlève aux Wattringues les moyens d'écoulement vers la mer, il leur soit restitué des moyens équivalents de dessèchement (30 oct.).

ZOOTECHNIE (*Cours de*). — Le Conseil ne maintient pas le crédit de 200 fr. pour le cours de zootechnie qui est suspendu depuis un an. Il sera heureux de rétablir ce crédit lorsque le cours sera ouvert dans des conditions d'une utilité plus générale (30 oct.).

QUATRIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

Bibliographie. — Météorologie. — Chronique départementale (Campagne de l'armée du Nord dans le Pas-de-Calais, Distinctions honorifiques, Elections). — Nécrologie.

BIBLIOGRAPHIE

Sociétés savantes

L'année 1870-1871 n'a pas été favorable aux travaux intellectuels dans un pays surtout qui a été, pendant deux longs mois, l'un des théâtres de la guerre. Néanmoins, nos sociétés savantes ne sont pas

restées complétement inactives et elles ont continué, avec l'assiduité que comportaient les circonstances, le cours de leurs intéressants travaux.

L'Académie d'Arras n'a pu, à raison des événements, tenir sa séance publique annuelle, à la fin du mois d'août 1870; mais, elle avait réglé, dès lors, ce qui concernait les divers concours, et elle a pu décerner les médailles accordées pour la poésie, l'histoire, les mémoires hors concours, les Beaux-Arts, dans sa séance de rentrée du mois d'octobre.

Les séances hebdomadaires de cette compagnie savante n'ont pas même été interrompues lorsque les Prussiens étaient aux portes de la ville. M. Pagnoul y a donné lecture de sa notice sur les *essais agricoles*; M. l'abbé Van Drival a communiqué une étude sur *l'emplacement primitif d'Arras*; M. Paris a présenté des considérations sur l'armée allemande et sur les causes de nos revers.

Après l'armistice, les travaux de l'Académie ont repris une certaine ardeur. M. l'abbé Robitaille a lu une *étude sur Hincmar* ; M. Paul Lecesne un travail sur les signes de distinction chez les Romains, M. l'abbé Proyart une étude sur *les Évêques d'Arras*; enfin, M. l'abbé Van Drival a donné une série de lectures sur l'histoire de l'ancienne Académie d'Arras.

La Société des Antiquaires de la Morine a fait paraître récemment les 75e et 76e livraisons de son bulletin trimestriel. Elles contiennent, outre les divers procès-verbaux des séances, quelques notices sur les diverses émigrations des peuples asiatiques dans nos contrées. La société prépare, en outre, divers travaux, notamment une *Histoire du château et de la seigneurie d'Eperlecques*, l'une des communes les plus importantes de l'arrondissement de St-Omer.

La Société Académique de l'arrondissement de Boulogne s'est occupée de l'impression du deuxième volume de ses *Mémoires*, comprenant 16 feuilles, sous le titre d'*Histoire du Journalisme Boulonnais*, de 1807 à 1848, par M. Ernest Deseille. C'est une étude qui présente l'indication des renseignements les plus intéressants sur l'histoire politique, civile, administrative et littéraire de la ville de Boulogne, depuis le premier Empire jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe.

La société a aussi mis sous presse l'*histoire de la pêche à Boulogne*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par le même auteur.

La Commission des Antiquités départementales a publié le 2e fascicule du Tome III de son *Bulletin*; il contient une notice biographique, par feu M. le comte Achmet d'Héricourt, sur le docteur Bruno Danvin, dont les publications en faveur des classes pauvres n'ont pas peu contribué à faire doter le département de la précieuse institution connue sous le nom de médecine de bienfaisance et qui n'est pas un des moindres bienfaits de l'administration de M. le comte L. de Tanlay dans le Pas-de-Calais.

Le 3e fascicule du volume contiendra un travail de M. Paul Lecesne sur la *découverte d'un cimetière mérovingien à Marœuil* et un plan relatif aux trouvailles qui y ont été faites.

Enfin, la livraison de la *Statistique monumentale* déjà imprimée en partie, renferme une étude fort importante sur *l'emplacement primitif de la ville d'Arras*, faite au milieu des préoccupations de la guerre par M. le chanoine Van Drival.

La Commission a décidé qu'elle poursuivra la rédaction du dictionnaire topographique, historique et archéologique du Pas-de-Calais, entrepris sous l'administration et à l'instigation de M. Alp. Paillard. Le Conseil général, sur la proposition de M. le comte de Rambuteau, a voté au budget de 1872, une somme de 1,000 fr., à titre de souscription à cent exemplaires des deux premiers volumes que la Commission espère faire paraître avant un an.

Publications diverses

Au milieu du désarroi général causé par la guerre et sous l'empire des décrets qui ont modifié la situation de l'imprimerie et de la librairie, les dispositions de la loi du 14 octobre 1814 relatives au dépôt légal, n'ont été que fort incomplétement exécutées pendant l'année 1870.

Dans le registre tenu conformément à l'art. 14 de ladite loi, nous n'avons trouvé à mentionner ici, comme intéressant plus spécialement l'histoire locale, soit à cause du nom de leurs auteurs, soit en raison du sujet qu'ils traitent, que les ouvrages suivants :

Pèlerinage de Sainte-Hélène, impératrice, à Senlecques, par Robitaille, in 12; imprimerie Schoutheer, à Arras.

Essais agricoles, par Pagnoul, in 8° ; imprimerie de Sède et C^ie^, à Arras ;

Les Volontaires Boulonnais de 1791 à 1793, par Dramart, in 8° ; imprimerie Ch. Aigre, à Boulogne.

Notre-Dame des miracles, par le R. P. Couvreur, de la compagnie de Jésus, in 8° ; imprimerie Fleury-Lemaire, à St-Omer ;

Une aumônerie militaire dans l'armée Française, par A. Baron, in 8° ; imprimerie Schoutheer, à Arras ;

Monseigneur Haffreingue, sa vie et ses œuvres, par D. Haigneré, in 8° ; imprimerie Ch. Aigre, à Boulogne ;

Les Principes, par un ancien diplomate, in 8° ; imprimerie Camille Le Roy, à Boulogne ;

Abrégé de la vie de saint Corneil, in 12 ; imprimerie Schoutheer, à Arras ;

Cinquante Cantiques populaires, in 8° ; imprimerie Delahodde, à Boulogne.

Le premier bataillon de Mobiles du Pas-de-Calais, par le baron E. de Livois, in 8° ; imprimerie de Sède et C°, à Arras.

MÉTÉOROLOGIE

M. Lefebvre, secrétaire en chef de la mairie de Calais, a bien voulu, comme d'habitude, nous communiquer les intéressantes observations auxquelles il a continué de se livrer en 1871, sur la direction des vents, le baromètre, le pluviomètre et le thermomètre.

Nous en donnons ci-après les résultats pour les dix premiers mois de l'année :

Observations sur les Vents

Faites quatre fois le jour (point du jour, midi, soir et nuit).

		Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Total.
	E	5	1	8	7	4	1	»	22	5	1	54
193	ESE	17	1	8	3	2	4	»	2	13	1	51
	ENE	8	1	6	8	22	7	3	13	19	1	88
	S	2	4	6	»	1	»	2	3	3	2	23
	SE	28	9	22	12	9	1	»	12	20	44	157
470	SO	22	46	9	32	3	14	37	26	12	16	211
	SSO	17	7	4	2	3	3	1	2	8	6	53
	SSE	4	»	1	6	2	»	3	1	1	8	26
	N	»	4	5	3	2	18	2	3	»	6	43
	NE	2	4	6	5	36	26	8	12	2	2	103
279	NO	8	5	5	5	11	13	6	8	5	14	80
	NNO	5	»	2	»	1	»	1	»	9	1	19
	NNE	»	»	10	»	3	15	2	»	3	1	34
	O	3	9	4	9	8	4	16	12	3	4	72
274	OSO	3	18	27	23	2	10	36	12	10	7	98
	ONO	»	3	1	5	15	4	7	2	7	10	54
1,216		124	112	124	120	124	120	124	124	120	124	1216

Observations barométriques et thermométriques

Faites trois fois le jour

(à neuf heures du matin, trois heures et sept heures du soir)

MOIS.	BAROMÈTRE maximum	BAROMÈTRE minimum	BAROMÈTRE moyenne	PLUVIOMÈTRE quantité d'eau tombée indiquée en millimètres.	
Janvier.	763	733	753	8 fois.	35 mill.
Février.	766	742	757	6 —	42
Mars.	767	745	758	8 —	37
Avril.	761	742	753	15 —	149
Mai	764	752	757	7 —	23
Juin	761	748	754	18 —	79
Juillet	763	745	754	11 —	69
Août.	766	746	757	6 —	17
Septembre.	761	738	753	13 —	76
Octobre.	767	743	756	9 —	64
Moyenne générale .	»	»	755	101 fois	591 mill.

Orages : Les 15 et 17 juillet, le 5 octobre.

Gelée : 24 jours, savoir : 15 jours en janvier, 6 jours en février et 3 en mars ; le maximum a été de 9°, la moyenne de 3.08.

Neige : 6 fois, savoir : 5 fois en février et une en mars.

MOIS.	THERMOMÈTRE maximum.	THERMOMÈTRE minimum.	THERMOMÈTRE moyenne.
Janvier	+ 4 75	— 9 »	+ 0 52
Février	11 »	— 3 75	6 »
Mars	15 50	+ 0 25	8 14
Avril	16 25	5 »	10 34
Mai.	28 »	7 25	12 56
Juin	29 »	8 50	15 24
Juillet	25 50	13 »	19 37
Août.	27 50	16 »	20 65
Septembre	25 50	10 »	16 92
Octobre	17 25	2 75	11 »
Moyenne générale.		»	+ 12 09

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

Campagne de l'Armée du Nord

dans le Pas-de-Calais

Comme il était annoncé dans le prospectus de l'*Annuaire* de 1872, nous nous proposions de réunir ici les principaux documents qui peuvent servir à l'histoire de l'invasion allemande dans le département, pendant la fatale campagne de l'hiver dernier. Mais, au moment de commencer ce travail, nous avons bien vite constaté qu'il serait hors de proportion avec le cadre de notre modeste recueil. Nous nous bornerons donc à emprunter au livre que le général Faidherbe a consacré à la *Campagne de l'Armée du Nord*, les passages suivants où sont retracées les opérations de sa brave petite armée dans le Pas-de-Calais :

« Nous avions tenu tête aux Prussiens à la bataille de Pont-Noyelles, nous avions sauvé le Hâvre, mais nous ne pouvions songer à faire plus pour le moment ; nos jeunes troupes étaient toujours un peu désorganisées après plusieurs jours de marche et de combat. L'ennemi appuyé sur Amiens et sa citadelle pouvait se faire envoyer de Normandie, de Paris surtout, autant de renforts qu'il croirait nécessaires pour nous écraser ; le général en chef crut convenable d'aller chercher des cantonnements plus sûrs sur la rive droite de la Scarpe, entre Arras et Douai, pour donner aux hommes quelques jours de repos bien gagné, et profiter de toutes les facilités que donnait cette situation pour les ravitaillements de toute nature dont l'armée avait grand besoin.

L'armée ennemie nous suivit dans cette marche, mais les rapports allemands eurent tort de dire qu'elle nous *poursuivit*.

La position choisie par le général en chef pour le cantonnement de l'armée était derrière la Scarpe, la droite appuyée à Arras et la gauche à Douai. Les troupes furent établies en première ligne dans les villages de Fampoux, Rœux, Vitry, Brebières, Corbehem, et on mit en deuxième ligne, d'Oppy à Esquerchin, la 2e division du 23e corps.

On occupait ainsi une position très-forte et bien appuyée, où l'on aurait pu résister à des forces supérieures. Mais l'ennemi ne vint pas y chercher l'armée du Nord ; il se contenta d'envoyer des coureurs autour d'Arras et jusque sur la route de Lens. C'est alors

que, dans les environs de cette ville, un bataillon de mobilisés cantonné à Souchez et non incorporé à l'armée du Nord, fut dispersé et fait en partie prisonnier par un peloton d'une vingtaine de uhlans qui s'était hasardé derrière nos lignes d'Arras, à plus de 20 kilomètres de l'armée prussienne. Il est vrai que ces mobilisés n'avaient pas de cartouches.

Dès le 31 décembre, on mit un terme à ces incursions en envoyant une forte colonne faire une reconnaissance à l'ouest d'Arras. Le lendemain, toute l'armée quittant sa position vint s'établir en avant de cette ville, depuis Rivière jusqu'à Tilloy, et le 2, pour nous opposer au bombardement de Péronne, dont la nouvelle venait de nous arriver, nous nous mîmes en marche par quatre routes parallèles contre les forces ennemies qui étaient réunies dans la région de Bapaume et de Bucquoy.

La 1re division du 22e corps arriva à Bucquoy et à Achiet-le-Petit sans encombre.

La 2e division avec le général en chef signala l'ennemi à Ablainzevelle, se porta promptement de ce village à Achiet-le-Grand, occupé par 2,000 hommes et 3 pièces de canon qui furent délogés après un vif combat, chassés en suite de Bihucourt et poursuivis jusqu'aux environs de Bapaume. Cette affaire, où l'ennemi éprouva des pertes sensibles et laissa entre nos mains une cinquantaine de prisonniers, dont un officier, nous coûta une centaine de tués ou blessés.

Pendant ce temps, la 1re division du 22e corps, commandée par le capitaine de vaisseau Payen, qui avait succédé à l'amiral Moulac avec le titre de général de l'armée auxiliaire, avait traversé sans obstacle le village de Boyelles et d'Ervillers, elle avait été informée que l'ennemi occupait le village de Béhagnies, position très-forte. Les paysans assuraient qu'il était en petit nombre ; l'avant garde formée par le 19e bataillon de chasseurs et une section d'artillerie, commença l'attaque. Elle fut repoussée par un feu violent de mousqueterie et d'artillerie. Toutes les troupes de la division déjà disposées pour soutenir l'attaque prirent alors part au combat, livré à des forces plus considérables qu'on ne l'avait cru et qui dura toute l'après-midi avec une grande violence. Nos troupes parvinrent à pénétrer dans les premières maisons du village, mais les tentatives pour le tourner par la gauche n'ayant pu aboutir en présence de la cavalerie nombreuse dont l'ennemi disposait et qui ne trouva pas devant elle d'infanterie aguerrie, elles ne purent s'y maintenir et,

soutenues par le feu des réserves et de l'artillerie, elles revinrent à Ervillers où elles s'établirent pour la nuit sans être inquiétées. Le concours de la 2e division (mobilisés) du général Robin aurait changé la face du combat, si, conformément aux ordres qu'elle avait reçus, elle s'était portée plus tôt en ligne. Elle pénétra sans avoir trop à souffrir dans le village de Mory où sa présence ne fut pas sans effet utile sur la contenance de l'ennemi.

Après l'occupation d'Achiet-le-Grand et de Bihucourt par le 22e corps, la position de Béhagnies et de Sapignies n'étant pas tenable pour elle, l'armée prussienne abandonna ces villages pendant la nuit et se porta en arrière sur la ligne formée par les villages de Grévillers, Biefvillers, Favreuil et Beugnâtre, couvrant ainsi les abords de Bapaume.

Le 3 janvier, dès le matin, nous commençâmes l'attaque vers le centre de la position où le général Faidherbe s'était porté. La 2 division du 22e corps, général du Bessol, attaqua le village de Biefvillers, pendant que la 1re division, général Derroja, se dirigeait vers Grévillers. De son côté, la 1re division du 23e corps, commandant Payen, entrait sans coup férir à Béhagnies et Sapignies, se rabattait ensuite sur Favreuil fortement occupé et qu'elle canonnait vivement des deux côtés. Quant à la 2e division (général Robin) elle ne prit qu'une faible part au combat, ne procurant d'autre avantage que de couvrir notre extrême gauche par sa présence.

Les divers villages furent défendus par l'ennemi avec une grande opiniâtreté. Le combat fut surtout acharné à Biefvillers qui ne fut enlevé qu'après plusieurs retours offensifs et après avoir été tourné vers la gauche par les troupes du général du Bessol, pendant que le général Derroja appuyait l'attaque sur la droite en enlevant vivement Grévillers.

Nous trouvâmes le village de Biefvillers et la route qui conduit à Avesnes couverts de morts et de blessés prussiens; les maisons d'Avesnes en étaient remplies et un assez grand nombre de prisonniers restèrent entre nos mains.

L'artillerie, portée entre les deux villages, eut à soutenir une lutte terrible contre l'artillerie que l'ennemi avait accumulée près de Bapaume, sur la route d'Albert. Enfin les batteries des capitaines Collignon, Bocquillon et Giron, parvinrent, non sans dommages, à éteindre le feu de l'ennemi et toute la ligne s'avança sur Bapaume. Le petit village d'Avesnes avait été enlevé au pas de course par la 1re division. Une tête de colonne de la 2e division

emportée par son ardeur se jeta en même temps sur le faubourg d'Arras, mais s'arrêta à l'entrée de la ville. Une vaste esplanade irrégulière, avec des fossés à moitié comblés, remplaçaient les anciens remparts de la place, présentaient des obstacles sérieux à la marche de l'assaillant, qui restait exposé aux feux des murs et des maisons crénelés par l'ennemi. Il eut fallu, pour le déloger, détruire avec de l'artillerie les abris où il s'était établi, extrémité bien dure quand il s'agit d'une ville française et à laquelle le général en chef ne put se résigner, ne tenant pas essentiellement à la possession de Bapaume. Pendant ce temps, le général Lecointe apprit que le village de Tilloy, qui débordait notre droite, était occupé par l'ennemi et qu'une colonne prussienne avec de l'artillerie s'avançait de ce côté sur la route d'Albert. Il fallait s'opposer à cette tentative de nous tourner par notre droite ; la brigade du colonel Pittié fut immédiatement portée sur le village de Tilloy qu'elle enleva malgré la plus vive résistance et où elle se maintint. Sur la gauche, le général Paulze d'Ivoy n'eut pas moins de succès contre le village de Favreuil.

La division Robin, restée en grande partie en arrière, fut remplacée par deux bataillons de la 2e brigade de la division Payen, auxquels se joignit seulement un bataillon de voltigeurs de mobilisés pour l'attaque de gauche, tandis que la brigade du colonel de la Grange attaquait de front. Ces troupes forcèrent ensemble les barricades de l'ennemi et s'emparèrent de toutes ses positions. Cette attaque fut favorisée par une batterie de la 2e division du 22e corps, établie sur la route d'Arras à Bapaume, et l'ennemi se mit en pleine retraite de ce côté.

On était donc victorieux sur toute la ligne à la nuit tombante. Le combat ne se prolongea plus que faiblement sur l'extrême droite où l'ennemi s'efforçait de se maintenir dans le village de Ligny. On passa la nuit dans les villages conquis sur l'ennemi ; le général Faidherbe aurait pu y établir les troupes pour quelques jours, mais ces villages étaient encombrés de morts et de blessés. Des retours offensifs étaient possibles à si petite distance d'Amiens où l'ennemi avait encore des forces ; on apprenait, d'ailleurs, que l'attaque de Péronne avait été suspendue, que l'artillerie assiégeante avait été retirée de devant la place et que le 31 décembre et le 1er janvier pas un coup de canon n'avait été tiré sur la ville ; mais on ne sut pas que le 2 quelques pièces placées sur la rive gauche avaient recommencé le feu ; alors, prenant en considération la fatigue des troupes

et le froid extrêmement rigoureux qu'elles avaient à supporter, le général en chef résolut de reprendre ses cantonnements à quelques kilomètres en arrière, en remettant à quelques jours la marche sur Péronne si elle redevenait nécessaire. En conséquence, le 4 au matin, nous nous mîmes en marche pour ces cantonnements.

Notre succès sous Bapaume a occasionné à l'ennemi des pertes très-considérables. Les renseignements qui nous sont parvenus portent à plusieurs milliers le nombre de ses morts et blessés ; une partie des troupes qui avaient pris part à la bataille s'était même débandée et dirigée en désordre sur Amiens. Dans un ordre du jour du général von Gœben, reproduit par les journaux allemands et anglais, ce général donne l'ordre aux chefs de corps de lui signaler les officiers qui avaient fui à la bataille de Bapaume, pour qu'ils soient immédiatement révoqués.

Les prussiens, quoi qu'ils en aient dit, avaient des forces très-comparables aux nôtres; ils avaient fait venir les troupes qui assiégeaient Péronne, et, jusqu'à la fin de la bataille, ils recevaient des renforts. Ils avaient certainement plus de 20,000 hommes, et de notre côté, un nombre à peine égal prit une part effective à la bataille.

Pendant la nuit du 3 et le lendemain matin ils évacuèrent Bapaume, persuadés que nous allions les y attaquer et ne se sentant pas de force à s'y défendre. En même temps ils envoyèrent deux escadrons de cuirassiers blancs en reconnaissance ; ces deux escadrons ayant eu l'idée d'attaquer l'arrière-garde de la division du Bessol, cette arrière-garde composée de chasseurs à pied les attendit à cinquante pas, détruisit presque complétement un des deux escadrons et l'autre prit la fuite. Le 4 au soir, assurés que nous nous étions éloignés de deux lieues environ, les Prussiens rentrèrent dans Bapaume.

Quant aux pertes de l'armée du Nord à la bataille de Bapaume, elles furent de 183 tués, dont 9 officiers ; 1,136 blessés, dont 41 officiers ; 800 disparus, dont 3 officiers.

Les pertes ont été particulièrement graves pour la 1re division du 23e corps, le 2 janvier, à l'attaque du village de Béhagnies ; les disparus étaient tout simplement des déserteurs à l'intérieur, car l'ennemi ne nous fit pas de prisonniers le 3.

Nous avons dit qu'après avoir battu les Prussiens sous Bapaume, le 3 janvier, l'armée du Nord reprit ses cantonnements autour de Boisleux, première station du chemin de fer entre Arras et Amiens.

Dès qu'elle fut ravitaillée, elle fit un mouvement en avant, dans le but d'aller reconnaître la situation de la ville de Péronne, sur le sort de laquelle on n'était pas suffisamment renseigné ; et le 10, elle vint se cantonner autour d'Ervillers.

34 francs-tireurs, commandés par le capitaine Deleporte et le lieutenant Denal, prirent dans une ferme 43 uhlans et leurs chevaux, après avoir tué le commandant et blessé quelques hommes. Suivant leur habitude, les Prussiens se vengèrent impitoyablement sur le village, qui n'était pour rien dans l'affaire.

Dans la nuit du 10 au 11, la division Derroja surprit et fit prisonnières les grand'gardes prussiennes de Béhagnies et de Sapignies. Le 11, la même division entra dans Bapaume, que les troupes des généraux von Kummer et von Gœben venaient d'évacuer à

Distinctions honorifiques

Légion d'honneur. — La croix de Chevalier de la Légion d'honneur a été conférée, depuis la publication du dernier volume de l'*Annuaire*, pour services rendus dans les ambulances, à Messieurs:

Serré, officier de santé à Bapaume ;

Trannoy, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras.

Médailles d'honneur. — Sur la proposition de M. le Préfet, M. le Ministre de l'Intérieur a, par diverses décisions, décerné des médailles d'honneur, pour actes de courage et de dévouement, aux citoyens dont les noms suivent :

MM. Carpentier (Henri-Alfred), agent de police, à St-Omer ; — Chabert (Louis-Désiré), portefaix, à St-Omer ; — Courageux (Edouard), poëlier-serrurier, à St-Omer ; — Faucompré (Victor), épicier, à Arras ; — Lanvin (Henri), épicier, à Aire ; — Maillard (Louis), sergent de sapeurs-pompiers, à Guînes ; — Vuilmaut (François-Nicolas), lieutenant de sapeurs-pompiers, à Carvin.

Elections

à l'Assemblée nationale

SCRUTIN DU 2 JUILLET 1871

En vertu d'un arrêté du Chef du pouvoir exécutif, en date du 9 juin 1871, les électeurs du Pas-de-Calais ont été convoqués, dans chaque commune, pour le dimanche 2 juillet, à l'effet d'élire un Député en remplacement de M. THIERS, qui a opté pour le département de la Seine.

Le général Faidherbe a été élu par 103,438 suffrages, contre 34, 967 donnés à M. le comte Armand de Melun.

Les votes se sont répartis ainsi qu'il suit par arrondissement :

	Inscrits	Votants	gén. Faidherbe	cte de Melun	Divers et nuls
Arras. . .	48,328	32,404	24,900	7,294	210
Béthune. .	46,423	29,772	20,687	8,839	246
Boulogne .	35,794	22,035	17,313	4,545	177
Montreuil .	21.317	14,771	10,215	4,390	166
St-Omer. .	30,237	20,651	14,894	5,527	230
St-Pol . .	23,345	18,290	13,899	4,262	129
Militaires .	»	2,195	1,530	110	555
TOTAUX . .	200,444	140,118	103,438	34,967	1,713

Le général Faidherbe, élu en même temps dans les départements du Nord et de la Somme, a opté pour le département du Nord.

Un décret du Président de la République, en date du 16 décembre, vient de convoquer les électeurs pour le dimanche 7 janvier 1872, à l'effet de compléter, par la nomination d'un quinzième député, la représentation politique du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale.

Elections

Pour le renouvellement du Conseil général.

SCRUTIN DU 8 OCTOBRE 1871.

Arrondissement d'Arras.

Arras (Nord). — Inscrits, 5,225. — Votants, 2,405. — M. Lenglet, 2,129 (élu) ; — Divers, 138.

Arras (Sud). — Inscrits, 4,891. — Votants, 2,236. — M. Leloup, 1,151. — M. Wartelle de Retz, 924 ; — Divers, 102 ; — (ballottage).

Bapaume. — Inscrits, 4,127. —Votants, 2,857. — M. P. Parel, 1,368 ; — M. Deusy, 1,355 ; — Divers, 111 ; — (ballottage).

Beaumetz-les-Loges. — Inscrits, 4,010. — Votants, 2,713. — M. Sens, 1,253, — M. Vallet, 807 ; — M. le comte de Diesbach, 587 ; — Divers, 66 ; — (ballottage).

Bertincourt. — Inscrits, 4,488. —Votants 2,314. — M. le marquis d'Havrincourt, 2,094 (élu) ; — Divers, 35.

Croisilles. — Inscrits, 4,839. — Votants, 3,060. — M. Boisleux, 3,004 (élu) ; — Divers, 37.

Marquion. — Inscrits, 5,073. — Votants, 2,722. — M. Al. Lanthiez, 1,745 (élu) ; — M. Hayez, 864 ; — Divers, 96.

Pas. — Inscrits, 3,970. —Votants, 3,191. — M. le comte de Louvencourt, 1,012 ; — M. le baron Lallart de Gommecourt, 964 ; — M. Hannard, 809 ; — M. Cavrois-Lantoine, 321 ; — Divers 88 ; — (ballottage).

Vimy. — Inscrits, 5,634. — Votants, 2,668. — M. Dubrulle, 2, 535 (élu) ; — Divers, 67.

Vitry. — Inscrits, 5,575. —Votants, 3,630. — M. Florent-Lefebvre, 1,630 ; — M. Pilat, 1,362 ; — M. le baron de Livois, 555 ; — Divers, 96 ; — (ballottage).

Arrondissement de Béthune.

Béthune. — Inscrits, 6,368. — votants, 4, 562. — M. Dellisse-Engrand, 2. 696 (élu) ; — M. Hanon-Sénéchal, 1,774 ; — Divers, 75.

Cambrin. — Inscrits, 5,840. — Votants, 2,985. — M. Dansou, 2,919 (élu) ; — Divers, 11.

Carvin. — Inscrits, 5,97[illegible]. —Votants, 2,555. — M. L. de Clercq, 2,273 (élu) ; — Divers, 282.

Houdain. — Inscrits, 5,836. — Votants, 3,549, — M. Hermary, 3,252 (élu) ; — Divers, 200.

Laventie. — Inscrits, 4,491. —Votants, 2,879. — M. Lebleu, 2,843 (élu) ; — Divers, 18.

Lens. — Inscrits, 7,263. —Votants, 4,105. — M. Brasme, 2,723 (élu) ; — M Jonglet de Ligne, 1,175 ; — Divers, 71.

Lillers. — Inscrits, 5,086. —Votants, 3,554. — M. le comte Fouler de Relingue, 2,124 (élu) ; — M. Lecouffe, 1,292 ; — Divers, 139.

Norrent-Fontes. — Inscrits, 3,319. —Votants, 3,274. — M. Vast, 3,223 (élu) ; — Divers, 59.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne (Nord). — Inscrits, 6,046. —Votants, 2,090. — M. Henry, 1,803 (élu) ; — Divers, 126.

Boulogne (Sud). — Inscrits, 5,229. — Votants, 2,074. — M. Ansart-Rault, 1,704 (élu) ; — Divers, 175.

Calais. — Inscrits, 9,387. —Votants, 3,026. — M. Ad. Delhaye, 2,467 (élu) ; — Divers, 636.

Desvres. — Inscrits, 2,775. —Votants, 1,920. — M. Sénéca, 1,897 (élu) ; — Divers, 123.

Guînes. — Inscrits, 3,537. —Votants, 2,038. — M. Gody, 2,006 (élu) ; — Divers, 32.

Marquise. — Inscrits, 4,181. —Votants, 2,834. — M. Dewailly, 2,214 (élu) ; — Divers 620.

Samer. — Inscrits, 4,181. —Votants, 2,194. — M. Dufour, 2,061, (élu) ; — Divers, 121.

Arrondissement de Montreuil.

Campagne. — Inscrits, 3,253. —Votants, 2,247. — M. V. Hamille, 1,709 (élu) ; — M. Fourmentin, 594 ; — Divers, 47.

Étaples. — Inscrits, 2,360. — votants, 1.964. — M. le contre-amiral de Rosamel, 1,255 (élu) ; — M. Demerval, 571 ; — Divers, 138.

Fruges. — Inscrits, 3,675. —Votants, 2,812. — M. de Contes, 1,481 (élu) ; — M. Gosselin, 1,170 ; — Divers, 160.

Hesdin. — Inscrits, 3,619. —Votants, 2,810. — M. H. Leflon,

1,525 (élu) ; — M. le général Tripier 1,151.

Hucqueliers. — Inscrits, 3,021. —Votants, 2,382. — M. Jourdain, 2,350 (élu) ; — Divers, 3.

Montreuil. — Inscrits, 5,034. —Votants, 3,845. — M. Delhomel, 2,545 (élu) ; — M. le vicomte de la Fontaine-Solarre, 1,300; — Divers, 141.

Arrondissement de Saint-Omer.

Aire. — Inscrits, 4,487.— Votants, 3,488. — M. Labitte, 1,170 ; — M. Porion, 1,122 ; — M. Lambert, 1,121 ; — Divers, 77 ; — (ballottage).

Ardres. — Inscrits, 4,003. — Votants, 3,155. — M. Francoville, 2,082 (élu) ; — M. Emmery, 732 ; — M. Liot de Nortbécourt, 262 ; — Divers, 79.

Audruick. — Inscrits, 4,420. — Votants, 3,426. — M. Everard, 1,766 (élu) ; — M. Martel, 1,523 ; — Divers, 137.

Fauquemberques. — Inscrits, 3,261. —Votants, 2,630. — M. F. de Monnecove, 1,432 (élu) ; — M. Mahieu, 1,131 ; — Divers, 68.

Lumbres. — Inscrits, 4,809. —Votants, 3,876. — M. le président Quenson, 2,419 (élu) ; — M. Dambricourt, 1,337 ; — Divers, 120.

St-Omer (*Nord*). — Inscrits, 4,210.— Votants, 3,398.— M. Degrave, 1,364 (élu) ; — M. Derbesse, 968 ; — Divers, 66.

St-Omer (*Sud*). — Inscrits, 4,975. —Votants, 2,728. — M. Duhamel, 1,348 (élu) ; — M. Belin, 898 ; — M. Gréhan, 294 ; — Divers, 173.

Arrondissement de Saint-Pol.

Aubigny. — Inscrits, 3,452. — Votants, 3,205. — M. Mathieu, 2,246 (élu) ; — Divers, 33.

Auxi le-Château. — Inscrits, 4,455. — Votants, 2,511. — M. le baron A. de Fourment, 2,252 (élu) ; — Divers, 101,

Avesnes-le-Comte. — Inscrits, 4,172. —Votants, 3,196. — M. Deruelle, 2,021 (élu) ; — M. le baron de Beaufort, 956; —M. E. Loir, 123 ; — Divers, 80

Heuchin. — Inscrits, 3,730. —Votants, 2,563. — M. le marquis de Partz de Pressy, 2,457 (élu).

Le Parcq. — Inscrits, 3,071. —Votants, 2,209. — M. Cappe, 2,196 (élu) ; — Divers, 13.

Saint-Pol. — Inscrits, 4,398.— Votants, 3,218. — M. Graux, 2,101 (élu) ; — M. le commandant de Saint-Georges, 908 ; — Divers, 202.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 15 OCTOBRE.

Arras (Sud). — Votants, 2,333. — M. Leloup, 1,366 ; — M. Wartelle de Retz, 956.

Bapaume. — Votants, 3,210. — M. Deusy, 1,705 ; — M. Fl. Parel, 1,495.

Beaumetz-les-Loges. — Votants, 2,639. — M. Sens, 1,827 ; — M. Vallet, 789.

Pas. — Votants, 3,284. — M. le comte de Louvencourt, 1,625 ; — M. le baron Lallart de Gommecourt, 1,592.

Vitry. — Votants, 4,145. — M. Florent-Lefebvre, 2,155 ; — M. Pilat, 1,965.

Aire. — Votants, 3,317. — M. Lambert, 1,705; — M. Porion, 1,544.

Elections

Pour le renouvellement des Conseils d'arrondissement

SCRUTIN DU 8 OCTOBRE 1871.

Conseil d'arrondissement d'Arras.

Arras (Nord). — (1) Votants, 2,151.— M. Hovine, 1,834 (élu); — Divers, 187.

Arras (Sud). — otants, 1,913. — M. A. Braine, 1,482 (élu) ; — Divers, 209.

Bapaume. —Votants, 2,230. — M. Grardel-Renard, 1,993 (élu) ; — Divers, 152.

(1) Le nombre des électeurs est indiqué aux élections du Conseil général.

Beaumetz-les-Loges. — votants, 2,547. — M. Hautecœur, 2,449 (élu); — Divers, 98.

Bertincourt. —Votants, 2,313. — M. le comte d'Havrincourt, 2,080 (élu); — Divers, 217.

Croisilles. — Votants, 2,627. — M. Vaillant, 2,464 (élu); — Divers, 78.

Marquion. — Votants, 2,641. — M. Dhaussy, 1,516 (élu); — M. Leconte, 953; — Divers, 130.

Pas. —Votants, 3,175. — M. Masclef, 1,902 (élu); — M. Vaillant, 1,127; — Divers, 146.

Vimy. — Votants, 2,612. — M. Duquesne, 2,504 (élu); — Divers, 59.

Vitry.— Votants, 3,457. — M. Mazy, 3,351 (élu); — Divers, 100.

Conseil d'arrondissement de Béthune.

Béthune. — Votants, 4,298. — M. Leroy, 3,930 (élu); — Divers, 378.

Cambrin. — Votants, 2,942. — M. Brasme, 2,886 (élu); — Divers, 73.

Carvin. —Votants, 2,489. — M. P. Delaby, 2,279 (élu); — Divers, 210.

Houdain. —Votants, 3,444. — M. Daix, 3,257 (élu); — Divers, 162.

Laventie. — Votants, 2,874. — M. Bavière, 2,851 (élu); — Divers, 23.

Lens (deux conseillers).— Votants, 4,047. — M. Déprez, 3,225 (élu); — M. Courtin, 2,748 (élu); — M. Dufour, 763; — M. Hache, 444; — Divers, 225.

Lillers. —Votants, 2,882. — M. Lenoir des Ardonnes, 2,635 (élu); — Divers, 247.

Norrent-Fontes. —Votants, 3,168. — M. de Perretti della Rocca, 3,105 (élu); — Divers, 61.

Conseil d'arrondissement de Boulogne.

Boulogne (*Nord*) (deux conseillers). —Votants, 2,045. — M. Baignol, 1,717 (élu); — M. J. Petit, 1,684 (élu); — Divers, 134.

Boulogne (*Sud*). —Votants, 2.030. — M. Poirel-Adam, 1,668 (élu) ; — Divers, 149.

Calais (deux conseillers) — votants, 175. — (pas d'élection).

Desvres.— Votants, 1,919. — M. de Cormette, 1,892 (élu); — Divers, 26.

Guines.— Votants, 2,060. — M. Bernet-Butor, 2,002 (élu) ; — Divers, 62.

Marquise. — Votants, 2,785. — M. Martinet, 2,085 (élu); — M. Parenty, 545 ; — Divers, 154.

Samer. — Votants, 2,180. — M. Huret-Lagache, 2,086 (élu) ; — Divers,. 76

Conseil d'arrondissement de Montreuil.

Campagne (deux conseillers).— Votants, 2,362. — M. H. Moitier, 1,249 (élu) ; — M. Laligant, 2,229 (élu) ; — Divers, 63.

Étaples.— Votants, 1,968. — M. Billiet, 977 ; —M. de Rosamel, 882 ; — Divers, 103 ; — (ballottage) (1).

(1) L'élection du canton d'Étaples ayant été déférée au Conseil de Préfecture, le 21 octobre est intervenu un arrêté du Conseil dont les motifs sont rapportés page 300 et dont le dispositif est ainsi conçu :

Est annulée la décision du bureau central d'Étaples du 8 octobre 1871 prescrivant un second tour de scrutin pour la nomination d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Le procès verbal du récencement général des votes est rectifié ainsi qu'il suit :

Électeurs inscrits : 2,360 dont le quart est de 590 ;

— Votants: 1,968; suffrages exprimés : 1,859 dont la moitié plus un, formant la majorité absolue, est de 930 ;

M. Billiet a obtenu 977 suffrages ;

M. Armand de Rosamel, 882 ;—

Bulletins nuls : 110 ;

Total ; 1,969 soit un suffrage en sus du nombre des votants constaté par des signatures ou paraphes apposés sur la liste des électeurs.

En conséquence, M. Billiet est proclamé membre du Conseil d'arrondissement.

Fruges. —Votants, 2,811. — M. Boulanger, 1,885 (élu) ; — M. Latham, 775 ; — Divers, 152.

Hesdin (deux conseillers).— Votants, 2,563. — M. Plichon, 2,341 (élu) ; — M. Froissard, 2,311 (élu) ; — Divers, 187.

Hucqueliers.— Votants, 2,273. — M. Alf. Moitier, 2,250 (élu) ; — Divers, 23.

Montreuil (deux conseillers). — Votants, 3,621. — M. Hochedé, 3,346 (élu) ; — M. Enlart, 3,193 (élu) ; — Divers, 41.

Conseil d'arrondissement de St-Omer.

Aire.— Votants, 3,138. — M. Bouvart, 2,991 (élu) ; — Divers, 147.

Ardres.— Votants, 2,985. — M. R. Declémy, 2,787 (élu) ; — Divers, 101.

Audruick. — votants, 4,146. — M. Lecouffe, 3,082 (élu) ; — Divers, 259.

Fauquembergues.—Votants, 2,619.—M. Desgrousillers, 1,325 (élu) ; — M. de Bomy, 1,218.

Lumbres. — votants, 3,651. — M. Ducamps, 3,435 (élu) ; — Divers, 123

St-Omer (*Nord*) (deux conseillers).—Votants, 2,340.—M. Hermant-Bonquillion, 1,740 (élu) ; — M. Degrave-Bellanger, 1,613 (élu) ; — Divers, 348.

Saint-Omer (*Sud*) (deux conseillers). — votants. 2,504. — M. Platiau, 1,909 (élu) ; — M. Audebert, 1,872 (élu) ; — Divers, 563.

Conseil d'arrondissement de Saint-Pol

Aubigny.— Votants, 2,299. — M. Ach. Bouillier, 2,201 (élu) ; — Divers, 53.

Auxi-le-Château (deux conseillers). — votants, 2,458. — M. Thorel, 2,265 (élu) ; — M. Poulain, 2,069 (élu) ; — Divers, 87.

Avesnes-le-Comte (deux conseillers). — votants, 2,959. — M. Soissons, 2,806 (élu) ; — M. Lenfant, 2,766 (élu).

Heuchin. — Votants, 2,343. — M. Pigouche, 2,239 (élu).

Le Parcq. — Votants, 2,208. — M. Dérémetz, 2,184 ; — Divers, 24.

Saint-Pol (deux conseillers). — Votants, 3,158, — M. Danvin, 2,972 (élu) ; — M. Devaux, 2,912 (élu) ; — Divers, 144.

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 15 OCTOBRE.

Calais (deux conseillers). — votants, 1,838. — M. Brunet-Sagot, 1,749, M. Cailliette, 1,742 ; — Divers, 58.

Étaples. — votants, 1,994. — M. Billiet, 1,048 ; — M. A. de Rosamel, 941 ; — Divers, 6.

NÉCROLOGIE

Monseigneur Haffreingue

Protonotaire Apostolique, Prélat de la Maison de S. S. Pie IX.

Le 18 avril 1871 a été un jour de deuil pour le diocèse d'Arras et surtout pour la ville de Boulogne.

« L'homme qui, pendant plus d'un demis-iècle, a été la plus haute personnification de l'esprit chrétien du pays; celui qui a si longtemps dirigé la grande institution catholique où tant de générations d'écoliers ont puisé les bienfaits d'une éducation solide, en même temps que les principes d'une religion éclairée, seul fondement des véritables vertus sociales; le prêtre admirable dont la foi persévérante et l'infatigable courage ont réussi à soulever les montagnes pour reconstruire sur ses bases antiques le miraculeux sanctuaire de Notre-Dame; le respectable prélat qui a su raviver dans le cœur de tant de pieux fidèles la pratique des saints pèlerinages; Mgr Haffreingue, en un mot, dont le nom était, à si juste titre, l'objet de la vénération générale, venait de terminer par une mort édifiante sa longue carrière de vertus et de bonnes œuvres. »

Ancien élève de l'Institution-Haffreingue, honoré pendant 22 ans de la bienveillance particulière du maître éminent qui forçait en quelque sorte l'affection, nous remplissons un pieux devoir et nous payons une dette du cœur en consacrant à la mémoire du vénérable défunt la meilleure partie de notre chapitre nécrologique.

Sous ce titre : *Monseigneur Haffreingue, sa vie et ses œuvres*, un de nos anciens professeurs, M. l'abbé Daniel Haigneré, membre de l'Académie romaine de la Religion catholique, vient de publier une notice de près de 200 pages qui restera comme un précieux monument des immenses services que Mgr Haffreingue a rendus à la religion et à la société. L'étendue de cet ouvrage ne nous permet

malheureusement pas de le reproduire en entier ; mais, nous analyserons à grands traits chacun des XVII chapitres qui le composent.

I. *Naissance de Mgr Haffreingue, sa jeunesse, son éducation.* — M. Haffreingue est né à Audinghen, d'une famille de laboureurs, dans la petite ferme de la Loge, au hameau d'Haringuezelle, le 4 juillet 1785, et il reçut le lendemain, sur les fonds baptismaux, les noms de Benoît-Agathon. Sa famille est aujourd'hui représentée par plusieurs branches distinctes dont quelques-unes ont gardé la particule.

L'enfance de M. Haffreingue s'écoula dans la vivifiante atmosphère des champs, sur ce promontoire du Gris-Nez dont les vastes horizons s'ouvraient de toutes parts sur les spectacles grandioses de l'océan. Tout d'abord, Agathon Haffreingue sembla se destiner uniquement aux travaux de la ferme ; il apprit à labourer la terre et à conduire la charrue dans les champs. Son caractère avait une certaine vivacité turbulente qui le portait à rechercher les exercices du corps, l'entrain des plaisirs bruyants, plutôt qu'une application tranquille aux choses de l'esprit. Ce ne fut qu'aux environs de sa vingtième année que sa vocation se décida. Pendant une nuit qu'il était aux prises avec une fièvre ardente, il crut voir s'ouvrir à ses pieds les abîmes éternels prêts à l'engloutir. C'est de là qu'il fait dater ce qu'il appelle sa conversion et le coup de grâce qui décida de son avenir. A partir de ce jour, son cœur fut entièrement changé, il n'eut plus de goût que pour les pratiques spirituelles et il commença bientôt les études qui devaient le conduire au sacerdoce. Il entra au pensionnat d'Audinghen que M. Compiègne venait de fonder pour le recrutement du clergé et vint s'asseoir, à côté de jeunes gens de 12 à 13 ans, aux pieds de la chaire où M. l'abbé Delrue, l'unique professeur du pensionnat, distribuait l'instruction à tous les élèves et aux enfants de la paroisse. Ses progrès furent si rapides et l'on reconnut en lui des qualités tellement exceptionnelles qu'on jugea convenable de l'envoyer compléter son éducation à Paris dans la maison d'instruction secondaire ecclésiastique fondée par M. l'abbé Liautard, auquel venait de se joindre le vénérable abbé Augé, ancien vicaire général de Boulogne.

Quoi qu'il n'eut guère que deux années d'études, on le fit entrer en troisième et il figura bientôt parmi les premiers de sa classe. A ses succès dans les sciences, le jeune Haffreingue unissait le talent précieux de porter ses condisciples au bien et de leur inspirer les sentiments les plus louables. Il n'eut pas plutôt terminé sa philoso-

phie que ses supérieurs le prirent pour un de leurs collaborateurs et, pendant qu'il suivait les cours de théologie du séminaire de Saint-Sulpice, il occupa une chaire du collége Stanislas.

Le 28 avril 1807, il était revenu recevoir la tonsure des mains de Mgr de la Tour-d'Auvergne, dans l'église de Nielles-lez-Ardres, où sa Grandeur se trouvait en tournée de confirmation. Il retourna ensuite à Stanislas pour continuer ses études et ce ne fut que six ans plus tard qu'il rentra définitivement à Boulogne pour s'y préparer à recevoir les saints ordres en exerçant les fonctions de professeur dans l'établissement de M. Compiègne.

II. *Il devient supérieur du pensionnat de Boulogne.* — Le petit pensionnat d'Audinghen avait bien changé de figure. Transféré forcément à Boulogne en vertu des dispositions édictées par le décret impérial du 15 novembre 1811 sur le régime de l'Université, il avait pris des développements considérables sous la direction de M. J.-B. Compiègne, aumônier des hôpitaux militaires de la grande armée, successeur de son cousin M. Antoine Compiègne, devenu supérieur du grand séminaire d'Arras. En présence des exigences de la situation nouvelle, il fallait à tout prix obtenir du renfort pour y faire face, c'est ce qui motiva le retour de M. l'abbé Haffreingue en 1814.

Le professeur du collége Stanislas prit la direction d'une classe dans l'établissement de Boulogne. On constata bientôt l'habileté du nouveau maître dans la direction des élèves. M. Compiègne lui donna toute sa confiance et se déchargea sur lui des soins de l'administration de sa maison, ne se réservant que l'instruction religieuse.

Ordonné sous-diacre à Arras, le 17 décembre 1814, diacre le 20 mai 1815, M. l'abbé Haffreingue fut appelé à la prêtrise le 23 décembre de la même année.

Le 5 août précédent, il avait pris possession, à titre de locataire, de l'ancien Palais épiscopal qui offrait de vastes locaux aux nombreux pensionnaires que l'hôtel de Courset (rue St-Jean, n° 2), où l'établissement avait été d'abord installé, ne pouvait plus contenir. La santé de l'abbé Compiègne allait s'affaiblissant et faisait présager une catastrophe prochaine. Ce saint prêtre mourut, en effet, le 19 juillet 1816, à l'âge de 46 ans.

A la nouvelle de sa mort, les autorités de la ville se hâtèrent de solliciter auprès du Recteur de l'Académie de Douai la nomination de M. Haffreingue au poste laissé vacant par le défunt. Leur de-

mande fut immédiatement accueillie et le haut fonctionnaire de l'Université écrivit, par le retour du courrier, la lettre la plus flatteuse au successeur de M. Compiègne, dont la nomination définitive eut lieu le 11 août 1816.

III. *L'établissement sous la Restauration ; démarches en faveur de l'évêché de Boulogne ; commencement des travaux de Notre-Dame.* — Sous le nouveau chef qui lui était donné, l'institution ne tarda pas à prendre rang parmi les plus célèbres et les plus fréquentées de la province. Le nombre de ses élèves s'accrut d'année en année, venant non-seulement des localités voisines, mais encore des départements du Nord et de la Somme, de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Il serait actuellement impossible de supputer le chiffre incroyable de tous ceux qui, pendant 55 ans, en ont suivi les cours. Investi du titre de chef d'institution par brevets du baron Georges Cuvier (8 septembre 1820) et de Mgr Frayssynous, évêque d'Hermopolis (5 juillet 1825), M. l'abbé Haffreingue jouissait de la confiance de l'autorité universitaire qui lui décerna, à cette dernière date, par une lettre très-flatteuse, les insignes d'officier d'Académie. Il avait été choisi par le Recteur, le 28 novembre 1822, pour faire partie du comité gratuit et de charité institué pour la surveillance de l'instruction primaire dans le canton de Boulogne, et il fut chargé, un peu plus tard, à la fois par le Recteur et par l'Évêque diocésain, de l'examen des aspirants au brevet d'instituteur.

Mais déjà ses soins et son activité ne se bornaient pas aux choses de l'instruction publique. Devenu propriétaire de l'ancien palais épiscopal et du terrain sur lequel gisaient les ruines lamentables du sanctuaire de Notre-Dame, il avait depuis longtemps conçu le projets d'en relever les murs et de lui rendre son antique splendeur par le rétablissement du siége illustré, dans ces derniers temps, par Mgr de Pressy et Mgr Asseline. Le concordat de 1817 avait posé les bases de ce rétablissement et un ecclésiastique distingué du diocèse d'Amiens, M. l'abbé de Riencourt, avait même été nommé à l'évêché de Boulogne, mais le projet resta, pour diverses causes et sous divers prétextes, à l'état de lettre morte.

Ce fut en 1827 que M. l'abbé Haffreingue se décida à mettre la main à l'œuvre pour relever l'ancienne cathédrale de ses ruines. Il commença par la chapelle de Notre-Dame dont M. le baron Le Cordier, sous-préfet de l'arrondissement, posa solennellement la première pierre le 1er mai 1827. Quarante-huit heures avant cette

cérémonie, M. l'abbé Haffreingue n'avait aucun fonds pour son entreprise, si on excepte quelques légères offrandes ne s'élevant pas ensemble à la somme de mille francs. Mais, sa foi ne fut pas trompée : l'ancien sénéchal du Boulonnais, François-Omer de Patras de Campaigno, lui remettait, la veille même de la pose de la première pierre, une somme de 48,000 fr. qui fut portée au double dix huit mois plus tard.

Dans cette même année, M. l'abbé Haffreingue renouvela, en faveur du rétablissement de l'évêché, des démarches qui, prises par le mauvais côté, ne lui suscitèrent que des ennuis.

La révolution de 1830 faillit être fatale à l'œuvre de M. l'abbé Haffreingue. Sa maison fut alors le point de mire de l'émeute populaire qui tenta d'en briser les portes pour y faire arborer le drapeau tricolore aux cris de vive la Charte. L'établissement dut être évacué par mesure de prudence : on songea même un instant à le transférer en Angleterre.

Sous le gouvernement de juillet, l'établissement eut à subir une nouvelle épreuve par suite de la création du collége communal. Il dut aux réclamations de l'opinion publique appuyées par l'administration libérale et éclairée de M. Al. Adam, d'échapper à la rigueur des règlements universitaires qui obligeaient les maisons d'éducation à envoyer leurs élèves aux classes des colléges.

Ce fut sur ces entrefaites (15 octobre 1834) que M. l'abbé Haffreingue fut nommé chanoine honoraire d'Arras par Mgr de la Tour d'Auvergne.

IV. *L'église de Notre-Dame de Boulogne.* —L'église de Notre-Dame dont les travaux avaient été interrompus pendant plus de deux ans par la révolution de 1830, se bornait toujours au dôme qui avait été seul projeté dans l'économie des idées primitives. Mais, à peine M. l'abbé Haffreingue avait-il mis la main à l'œuvre qu'il résolut de construire une église proprement dite. Avant de concevoir de nouveaux plans et de les réaliser, lui qui ne savait pas manier le crayon et qui ne travaillait que de tête, il voulut aller chercher des exemples partout où il y en avait. Il visita à cet effet, de 1834 à 1837, plusieurs villes de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, et se rendit enfin à Rome où le pape Grégoire XVI le reçut gracieusement et accepta la dédicace des plans que M. l'abbé Haffreingue avait fait dresser par un de ses anciens élèves, M. Édouard Bétencourt. Il n'oublia pas l'évêché de Boulogne dans l'entretien particulier qu'il eut avec le Saint-Père.

Ce ne fut qu'en 1839 que fut commencée la construction de la nef. La première pierre en fut posée solennellement, le 8 avril, par M. Al. Adam, maire de la ville, après avoir été bénite par l'abbé Lecomte, vicaire général. A partir de ce moment, l'œuvre de Notre-Dame, jusque là regardée comme une entreprise particulière, revêtit son caractère d utilité publique. Remise des droits d'octroi sur les matériaux, souscriptions, sermons de charité, quêtes, loterie, permirent au hardi constructeur de mettre chaque jour une pierre sur une autre pierre. C'est ainsi qu'il parvint à élever le monument auquel on peut faire quelques critiques, mais qui se recommande néanmoins par un remarquable caractère d'originalité.

« L'église de Notre-Dame, dit M. Haigneré, est avant tout une œuvre de foi et de persévérance qui n'a pas son égale dans le monde. Conçue, poursuivie et terminée par un simple particulier, qui n'était ni architecte pour en dresser les plans, ni évêque, ni même curé pour provoquer les dons des fidèles, elle a nécessité une dépense de plusieurs millions et cette somme énorme a été recueillie en moins de quarante années dans un coin de la France, par la seule force du sentiment religieux.

« Quelle n'a donc pas été la surhumaine puissance de ce pauvre prêtre ! Combien de démarches ne lui a-t-il pas fallu faire pour arriver à un résultat si merveilleux ? Et, quand tout fut épuisé, quand les dons spontanés furent devenus moins nombreux, ne l'avons-nous pas vu, à l'âge de près de quatre-vingts ans, prendre la besace du quêteur et aller frapper à toutes les portes, afin d'y solliciter la pièce d'or du riche et l'obole de l'indigent ? Il tenait essentiellement à ce que l'acte de foi dont la nouvelle église était, dans notre siècle d'indifférence, une si vivante expression, fût l'acte de la cité tout entière ; et, lorsque les familles auxquelles il s'adressait, se trouvaient trop pauvres pour être en état d'y participer, il leur faisait lui-même l'aumône d'une pièce d'argent, afin de recevoir en échange quelques centimes de billon. »

V. *Soins qu'il apportait au gouvernement de sa maison.* — Malgré les soins journaliers qu'exigeait de lui la construction du gigantesque monument dont il a doté Boulogne, M. l'abbé Haffreingue ne négligeait rien du gouvernement de sa maison. Toujours le premier levé et souvent le dernier couché, il aimait à surveiller personnellement les exercices des élèves. Il pensait que, pour éviter le mal, comme pour faire le bien, il faut humainement parlant beau-

coup d'énergie et tous ses soins tendaient à donner à ses élèves de l'énergie, un caractère prononcé, une volonté forte.

M. Haigneré donne les détails les plus intéressants sur la manière dont le vénérable chef d'institution exécutait le programme qu'il s'était tracé, avec l'aide des professeurs éminents parmi lesquels nous avons été heureux de retrouver les noms de MM. E. Barbe, Wissocq et surtout celui du si bon, si regrettable abbé Clabaut, prématurément enlevé en 1865 à l'estime et à l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

VI. Son zèle pour la fondation et la prospérité des communautés religieuses ; — la Visitation. — M. l'abbé Haffreingue s'est constamment appliqué à consolider l'existence à Boulogne des communautés religieuses de femmes vouées à l'enseignement. En 1824, il préside lui-même à la construction de la chapelle des Ursulines. Les dames Annonciades, les religieuses du Bon-Secours, les sœurs de la Retraite chrétienne, les Augustines de l'Hospice, les filles de St-Vincent de Paul, les sœurs de St-Joseph et, dans ces derniers temps, les dames de Nazareth, ont trouvé en lui un ami plein de sollicitudes, toujours prêt à les aider de son influence et de ses conseils.

En 1841, lorsque les filles de St-François de Sales durent quitter leur maison de la rue des Postes, à Paris, pour chercher un établissement en province, M. l'abbé Haffreingue fit tout ce qui dépendait de lui pour les déterminer à se fixer à Boulogne et pour leur faciliter l'acquisition du château de Maquétra. Jusqu'à son dernier jour, il n'a cessé de témoigner ses plus vives sympathies envers cette belle communauté de la Visitation.

VII. *Ses démarches en faveur des Passionistes ; — le R. P. Ignace Spencer ; — Prières pour la conversion de l'Angleterre.* — Le désir de contribuer, autant qu'il le pourrait, à la conversion de l'Angleterre, ne cessa de le préoccuper pendant toute sa longue carrière. C'est dans ce but qu'il avait tenté d'amener l'établissement à Boulogne d'une maison de Passionistes, dont l'institut paraissait appelé à évangéliser la Grande-Bretagne. Ses efforts ne réussirent pas pour diverses causes et les Passionistes allèrent s'établir à Ercli, dans le diocèse de Tournay, mais ils ne cessèrent pas d'entretenir avec lui une correspondance suivie. Ce n'est que plusieurs années après que Mgr. Parisis négocia heureusement la fondation de la maison actuelle d'Hardinghen.

Ce fut pour répondre aux désirs exprimés par le R. P. Spencer et

par beaucoup d'autres ecclésiastiques éminents, qu'il s'occupa d'établir, en 1842, une association de prières pour la conversion de l'Angleterre.

VIII. *Ses rapports avec le R. P. Lacordaire; — il demande aux Dominicains de s'établir à Boulogne; — les RR. PP. Rédemptoristes.* — M. l'abbé Haffreingue s'est trop occupé, pendant toute sa vie, de la résurrection des ordres religieux, pour ne pas avoir pris un grand intérêt au rétablissement des Frères Prêcheurs. Il professait une estime particulière pour le R. P. Lacordaire dont il avait fait la connaissance au collége Stanislas, quelque temps après la révolution de 1830. Plus tard, il le retrouvait à Rome en proie à de grandes incertitudes. Ils entretinrent dès lors un commerce suivi par lettres intimes et lorsque l'illustre prédicateur eut embrassé l'état monastique dans l'ordre de Saint-Dominique, M. l'abbé Haffreingue lui proposa de fonder à Boulogne un couvent de Dominicains. En même temps qu'échouait cette nouvelle tentative, il avait la consolation de voir s'installer à Boulogne une colonie de Rédemptoristes sur l'emplacement même de la *Maison Rouge*, qui avait été, au XVI^e^ siècle, le siége du premier conventicule des Huguenots dans la basse ville.

IX. *Il apporte son concours à toutes les œuvres qui avaient pour but la conservation de la foi, la construction des églises et la fondation de nouvelles paroisses.* — Avant 1830, M. l'abbé Haffreingue était déjà le président, pour Boulogne, de la *Société catholique des bons livres*. L'année 1841 le vit se dévouer avec la même ardeur à *l'œuvre du catholicisme pour la conservation de la foi en Europe*, qu'essayait alors de fonder M. le comte Ferdinand de Bertier, avec le concours de M. l'abbé Augé et l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris.

Son ardeur à favoriser les conceptions utiles à l'intérêt général de l'Eglise ne l'empêchait pas d'appliquer son zèle aux nécessités de même nature qui se présentaient dans le rayon même de son influence la plus directe. De nombreuses églises ou chapelles ont été restaurées, sinon par ses soins, du moins par ses conseils; enfin la paroisse du Portel lui doit son église qui lui permit d'obtenir son indépendance vis-à-vis de la commune d'Outreau et de se faire plus tard ériger en commune distincte.

X. *Ses efforts pour assurer la paix dans la société civile au moyen de la religion.* — M. l'abbé Haffreingue jugeait que toutes les fois qu'il y a un devoir à remplir pour le bien de la société, le prêtre a le droit d'intervenir comme juge des consciences, afin d'éclairer de ses con-

seils les incertitudes des fidèles en les stimulant à embrasser le parti le plus conforme aux intérêts de la religion dont il est le ministre. C'est ce qui explique pourquoi il ne s'est jamais désintéressé des événements politiques de son temps. Il a toujours nourri l'espoir de voir remonter le roi légitime sur le trône de ses ancêtres.

XI. *Les travaux du dôme; — Angoisses et consolations; — A Domino factum est istud.* — La révolution de 1848 n'arrêta pas les travaux de Notre-Dame. Tout ce qui tenait aux ouvriers, obtenait alors faveur. M. l'abbé Haffreingue sut profiter des circonstances pour les faire tourner au profit de son œuvre: il alla frapper à toutes les portes, solliciter toutes les bourses, en ajoutant à toutes ses demandes, à tous ses appels, une réclame pour les ouvriers.

Les travaux de la nef avaient absorbé la plus grande partie des fonds précédemment recueillis. Le temps était venu cependant de songer à la coupole dont la construction allait donner à son église, dit M. l'abbé Haigneré, « le cachet de grandeur et de monumentalité qui devait la caractériser parmi tous les autres édifices de même nature.

« C'était la partie la plus difficile de l'œuvre, celle qui exigea de sa part le plus grand déploiement de ressources intellectuelles, et c'est là qu'il faut monter pour saisir, dans tout l'éclat de leur hardiesse, les conceptions puissantes de son génie inventif. Ce vaste labyrinthe de galeries superposées qui forment un dédale si curieux pour le visiteur, ces coupoles interrompues qui s'échelonnent les unes au-dessus des autres, à l'intérieur, et qui s'éclairent de jours invisibles; cet amas inconcevable de matériaux d'un si grand poids, accumulés comme à plaisir sous la grande coupole extérieure qui les recouvre; la lanterne, enfin, qui, avec sa base, sa Vierge et sa flèche, vient se dresser au sommet pour couronner le tout; quand on vient à songer que tout cela repose sur une colonnade circulaire de la plus grande légèreté, l'esprit reste confondu, saisi d'étonnement en présence de cette merveille d'équilibre et l'on ne peut s'empêcher de s'écrier: *A Domino factum est istud*, c'est le Seigneur qui a fait cet ouvrage ! »

Les travaux du dôme avaient été d'abord pour M. l'abbé Haffreingue un continuel sujet d'alarmes et de perplexités. Mais sa foi eut bientôt triomphé de ses hésitations et il continua son œuvre dans la conviction que « Celui qui en avait inspiré la première pensée, suggéré le plan, fourni les ressources, dirigé les travaux, ne la laisserait pas périr. »

XII. *Nouvelles démarches pour le rétablissement de l'évêché de Boulogne; — Mgr Parisis; — Désintéressement de M. l'abbé Haffreingue.* — La mort de S. Em. le cardinal de la Tour d'Auvergne (20 juillet 1851) vint fournir à M. l'abbé Haffreingue l'occasion de tenter une suprême démarche en faveur du rétablissement de l'évêché de Boulogne, qui lui tenait toujours à cœur. Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, et les députés du Pas-de-Calais le secondèrent dans sa nouvelle tentative qui n'eut pas plus de succès que les précédentes.

Avec l'appui de la députation, M. l'abbé Haffreingue indiqua au gouvernement, comme successeur de Mgr de la Tour d'Auvergne, Mgr Parisis, alors évêque de Langres, qui promettait de se prêter avec bonheur, quand le moment favorable serait venu, à un démembrement reconnu nécessaire. Le nouveau prélat s'occupa beaucoup de cette question pendant la première année de son administration à Arras.

Quant à M. l'abbé Haffreingue, comme on voulait lui persuader que s'il consentait à accepter pour lui-même le fardeau de l'épiscopat, il faciliterait singulièrement la solution, jamais il ne se laissa tenter, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre qu'il écrivait le 4 janvier 1853 :

« Je n'ai jamais eu la prétention d'occuper le siége : et aucune considération ni puissance ne pourrait me faire changer de résolution. »

Quelques mois plus tard, lorsque Mgr Parisis le consultait sur l'opportunité de faire revivre nominalement le titre de l'évêché supprimé, sa réponse fut pleine de tact, de courtoisie et de déférence.

XIII. *Rétablissement des anciens pèlerinages de Notre-Dame de Boulogne.* — Le but principal de l'œuvre de M. l'abbé Haffreingue était la restauration des anciens pèlerinages et de la dévotion à la patronne du Boulonnais. Ces pèlerinages commencèrent à reprendre en 1848 et en 1849, pour subir un temps d'arrêt les années suivantes : mais, à partir de 1853, le déploiement de ces religieuses manifestations ne s'arrêta plus et prit, d'année en année, des proportions qui comblèrent de joie le restaurateur du sanctuaire miraculeux.

XIV. *Honneurs et dignités; — M. l'abbé Haffreingue est nommé protonotaire apostolique ; — son investiture.* — A leur voyage à Boulogne le 27 septembre 1853, l'Empereur et l'Impératrice étaient allés s'agenouiller au pied de l'autel de la patronne du Boulonnais et le len-

demain Napoléon III remettait à M. l'abbé Haffreingue une offrande de 10,000 fr. pour son église et la croix de la Légion d'honneur. Le Ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, en faisant régulariser la position de nouveau chevalier, voulut bien se souvenir du mérite éclatant qu'il s'était acquis dans la carrière de l'enseignement et, le 30 décembre suivant, il signait la promotion de M. l'abbé Haffreingue au grade d'officier de l'Instruction publique.

Le 14 février 1859, un bref apostolique de S. S. Pie IX mettait au rang des prélats protonotaires apostoliques *ad instar participantium* le fondateur du sanctuaire de Notre-Dame et du Collége catholique de Boulogne Une immense acclamation accueillit la nouvelle de cette dignité. Mgr Parisis voulut donner à l'investiture du nouveau prélat une solennité exceptionnelle. La cérémonie eut lieu le 25 mars 1860 dans l'église encore inachevée, et Mgr Haffreingue y officia pontificalement le dimanche suivant en présence de Sa Grandeur.

XV. *Mgr Haffreingue achève son église* ; — *l'Évêché de Boulogne en* 1866 ; — *Consécration de Notre-Dame* ; — *Cession à la ville.* — Les honneurs qui étaient venus rehausser le mérite du restaurateur de Notre-Dame ne servirent pas peu à favoriser le développement de son œuvre. Une souscription et des quêtes encouragées par Mgr Parisis, lui permirent de pousser les travaux avec un redoublement d'activité.

La mort de l'Évêque d'Arras (mars 1866) réveilla la question endormie du rétablissement de l'Évêché de Boulogne. Mgr Haffreingue fut, comme toujours, l'âme du mouvement qui revêtit cette fois le caractère d'une manifestation civile. Mais, malgré ses offres généreuses, malgré les efforts du Conseil municipal inspiré et guidé par l'honorable M. Livois, alors maire de Boulogne, l'évêché de Boulogne fut de nouveau rejeté parmi les problèmes de l'avenir.

Déçu encore une fois dans ses plus chères espérances, Mgr Haffreingue, alors arrivé à l'âge de 81 ans, songea à faire donner le sceau de la consécration au monument dont il avait été l'heureux et persévérant architecte. La cérémonie eut lieu en grande pompe le 24 août 1866, sous la présidence de Mgr Lequette, successeur de Mgr Parisis sur le siége épiscopal d'Arras.

L'église de Notre-Dame était consacrée : il restait à lui donner la seule destination qu'elle put recevoir, c'est-à-dire à y installer la paroisse de St-Joseph jusque-là reléguée dans une simple chapelle.

Mgr Haffreingue s'empressa de faire la cession de son église à la ville dès le 27 avril 1867. Voici la délibération que prit à cette occasion le Conseil municipal dans sa mémorable séance du 22 mai suivant :

« Aussitôt après le vote, M. le maire (Dr Livois) dit que l'administration croit remplir un devoir de haute convenance et répondre en cela au vœu du Conseil municipal et de la population, en proposant à l'Assemblée de consigner dans les registres de ses délibérations les sentiments de vive et profonde gratitude de la ville de Boulogne envers Mgr Haffreingue.

« La vie entière de ce digne et vénéré prélat n'a eu qu'un but aussi grand qu'il est noble : relever de ses ruines l'antique basilique de Notre-Dame de Boulogne où, pendant tant de siècles, s'étaient agenouillés nos pères, et remettre à notre cité dont elle est l'ornement cette église où sont réunis tant et de si chers souvenirs.

« Mgr Haffreingue a bien mérité de la ville de Boulogne.

« L'abandon généreux qu'il lui fait aujourd'hui de l'église et de ses dépendances couronne toute une série de services dont la cité entière conservera la mémoire.

« M. le maire estime donc qu'il y a lieu de témoigner d'une manière particulière à Mgr Haffreingue les sentiments de reconnaissance dont il vient de se faire l'écho dans le Conseil municipal. Il propose à l'Assemblée de choisir dans son sein une députation, laquelle, avec M. le maire, en portera dès le lendemain la respectueuse expression à Mgr Haffreingue.

« Cette motion est accueillie de tous côtés avec la plus vive sympathie. »

XVI. *Mgr Haffreingue consacre ses efforts à la défense du St-Siége ; — son dévouement pour le souverain Pontife.* — Monseigneur Haffreingue fut toujours un féal et affectionné serviteur du Saint-Siége. Prosterné aux pieds du souverain Pontife, en 1860, avec la députation boulonnaise qui se rendit à Rome pour les fêtes de la béatification du B. Benoît-Joseph Labre, il exprima de vive voix à S. S. Pie IX les sentiments de filiale affection qui l'attachaient à la Chaire de Pierre. Ce voyage fut pour lui l'occasion de recevoir, à la Cour romaine une nouvelle dignité, conférée rarement à un étranger, celle de Référendaire de la Signature de Grâce et de Justice.

Rentré en France, il manifesta en toutes circonstances son dévoue-

ment au Saint-Siége, en donnant une grande impulsion à l'œuvre du Denier de St-Pierre, en secondant le succès de l'Emprunt romain, en encourageant les Volontaires de la petite armée pontificale. Son esprit accoutumé aux larges conceptions, lui avait précédemment suggéré l'idée d'une vaste association pour la défense de l'Eglise et du Saint-Siége. Il tenta de nouveau la réalisation de son projet que les circonstances ne lui permirent pas de mener à bonne fin. Enfin, lors du Concile, il se crut obligé, en sa qualité de Protonotaire Apostolique, de prendre chaudement la défense de l'infaillibilité pontificale et il envoya, dans ce but, à Rome, une lettre en forme de mémoire qui lui valut les félicitations de Mgr Lequette.

XVII. *Mgr Haffreingue cède son établissement aux RR. PP. Jésuites ; — sa mort ; — ses funérailles, etc.* — Un décret impérial du 18 avril 1868 avait sanctionné la donation de l'église Notre-Dame à la ville de Boulogne ; la paroisse St-Joseph en avait prit possession le 3 mai suivant dans une auguste cérémonie présidée par Mgr Lequette ; mais, l'ancien palais épiscopal restait la propriété de Mgr Haffreingue, le gouvernement n'ayant pas jugé bon d'approuver la donation que le généreux prélat en avait voulu faire à la ville, pour servir à l'évêché si le rétablissement du siége de Boulogne venait à s'accomplir dans un laps de cinquante ans.

A ce point de vue, la mission de Mgr Haffreingue était terminée, mais il lui restait à conserver à son pays cette puissante institution qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait été le rendez-vous de tant de jeunes gens dont un grand nombre s'est distingué dans diverses carrières.

Malgré la vigueur de sa santé, il ne se dissimulait pas que l'âge pouvait trahir ses forces. Déjà plusieurs avertissements lui avaient été donnés par la Providence afin qu'il prit ses précautions. Le vénérable vieillard songea donc à remettre en mains sûres le précieux établissement qui portait son nom.

Il résolut de faire la cession de son collége à un ordre religieux enseignant et il trouva les Jésuites disposés à continuer son œuvre. Le 10 avril 1871, lundi de Pâques, le contrat fut signé et il alla aussitôt d'un pas alerte annoncer cette heureuse nouvelle à ses meilleurs amis, en chantant du fond du cœur le *Nunc dimittis* de l'allégresse. Le mercredi suivant, se sentant pris d'une légère indisposition, il voulut faire son testament dans lequel il distribua en bonnes œuvres la plus grande partie du prix de vente de son éta-

blissement, ne laissant à sa famille que la valeur approximative des biens patrimoniaux qu'il en avait reçus. Le lendemain, son mal s'aggravant, il prit le lit et voulut recevoir les derniers sacrements, qui lui furent portés en grande pompe au milieu d'une foule éplorée et recueillie. Quand la cérémonie fut terminée, le prélat calme, résigné, impassible sur sa couche douloureuse, bénit une dernière fois tous ses confrères dans le sacerdoce agenouillés autour de son lit : il resta là quatre jours encore souffrant et priant. Le Saint-Père, averti par le télégraphe, lui avait envoyé la bénédiction apostolique ; et, quelques heures avant d'entrer en agonie, l'illustre malade chargeait un de ses prêtres d'écrire en son nom au souverain Pontife et au cardinal Antonelli pour les assurer de son inaltérable affection et de son dévouement.

Sa mort arriva le mardi 18 avril, à cinq heures et demie du matin.

On l'exposa, revêtu des ornements pontificaux, dans une des salles de l'ancien palais épiscopal où, pendant plusieurs jours, la population, avide de contempler une dernière fois les traits de celui qu'elle entourait d'une si haute vénération, vint s'agenouiller pieusement, faisant toucher au corps inanimé des chapelets et des médailles.

Nous détachons *in extenso*, ce qui suit du livre de M. l'abbé Haigneré :

« La ville de Boulogne, dont il était l'ornement et l'orgueil, voulut lui faire les plus magnifiques funérailles, et elle rendit à sa dépouille mortelle des honneurs sans précédents.

« Cette cérémonie solennelle eut lieu le 25 avril, sous la présidence de Mgr. Lequette, qui interrompit ses visites pastorales, afin de venir prendre une part émue et sympathique au deuil de toute la contrée.

« Les flots du peuple attristé se pressaient vers la haute ville en masse compacte, afin de s'y ranger comme une immense garde d'honneur autour de son cercueil. On aurait dit les préparatifs de l'une de ces religieuses processions jubilaires qui ont le privilége de réunir, une fois tous les cent ans, la population d'une province pour une cérémonie dont personne des assistants ne doit jamais voir arriver le retour.

« Les rues par où le cortége allait défiler s'étaient parées d'ornements de deuil; les façades des maisons étaient revêtues de tentures noires et blanches, semées de larmes, avec de pieux emblèmes, ou de touchantes inscriptions en l'honneur de l'illustre défunt.

« A onze heures, les cloches de Notre-Dame sonnant à toute volée,

annoncèrent le commencement de la funèbre cérémonie. Un long cortège de prêtres et de religieux, un grand nombre de bénéficiers et de chanoines, accourus de toutes les parties du diocèse, précédaient Mgr Lequette et s'avançaient en chantant le *Miserere* de l'affliction et de la douleur. Le cercueil du vénérable fondateur de Notre-Dame suivait, porté sur les épaules de ses chers marins du Portel, objets constants de ses prédilections et de sa sollicitude. Devant lui marchaient, en costume prélatice, Mgr Scott, doyen d'Aire, camérier secret de Sa Sainteté, portant le calice, puis M. le chanoine Topping, doyen de Norrent-Fontes, et M. le chanoine Beauvois, doyen de Lens, l'un portant le coussin, l'autre les insignes et les décorations du défunt. Les coins du poële étaient tenus par M. A. Desprès, sous-préfet de l'arrondissement, M. de Beaumont, président du Tribunal civil, M. le comte Pingré de Guémicourt, colonel commandant la place, M. Hector de Rosny, président de la fabrique de Notre-Dame, M. le chanoine Rémont, grand-doyen de Boulogne, et M. Ad. Crouy, premier adjoint, faisant fonctions de maire de Boulogne par intérim.

« Venaient ensuite le deuil, conduit par MM. Édouard et Firmin Haffreingue, neveux du défunt, suivis des autres membres de la famille, M. l'abbé Hecquet, directeur, MM. les professeurs et les élèves de l'institution, le Conseil municipal et les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs, unis dans un sentiment commun de vénération pour l'éminent vieillard qui emportait avec lui tant de regrets. Comme témoignage officiel de la douleur publique, le drapeau national flottait à mi-mât, surmonté d'un crêpe, au sommet du beffroi communal, et, par un honneur dont il n'y a point eu jusqu'ici d'exemple, si ce n'est pour les magistrats municipaux, l'Hôtel-de-Ville était tendu de noir.

« Mais, si le clergé, l'administration et les fonctionnaires se mettaient ainsi en devoir d'honorer par une manifestation officielle la mémoire du prêtre vénérable dont ils avaient apprécié l'éclatant mérite, malgré le voile d'humble modestie sous lequel il s'efforçait de le dissimuler à tous les regards, la population boulonnaise tout entière témoignait des mêmes sentiments par son attitude recueillie, par les larmes qui jaillissaient de toutes les paupières. A la vue de ce cercueil qui, porté à l'épaule suivant l'usage antique, dominait le cortège et s'avançait comme une arche sainte au-dessus du flot des assistants, toutes les têtes se découvraient, pénétrées d'une respectueuse émotion; car il n'était personne, parmi tous ceux qui se

trouvaient là, qui n'eût à rappeler le souvenir d'un bienfait.

« Lorsqu'on fut arrivé à l'église, après avoir parcouru la rue Saint-Jean, la place au Blé, la place Godefroi-de-Bouillon et la rue de Lille, les nefs du grandiose édifice ne furent pas assez vastes pour contenir le peuple immense qui aurait voulu y prendre place à la suite du cortége. Au milieu du chœur était dressé un magnifique catafalque, couvert d'une forêt de cierges et surmonté par un dais funèbre, suspendu au milieu des grandes arcades de la voûte. Le cercueil y fut déposé, et la messe commença.

« Mgr Lequette officiait pontificalement, assisté par M. l'abbé Jonas, curé de Notre-Dame, et M. l'abbé Bresselle, curé de Saint-Pierre, tous deux anciens élèves de Mgr Haffreingue, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Duriez, grand-doyen de Saint-Omer, restaurateur du pèlerinage de Notre-Dame des Miracles, remplissait l'office de prêtre assistant.

« Les stalles étaient occupées par un véritable chapitre de chanoines et de bénéficiers en costume de chœur, parmi lesquels on remarquait plusieurs ecclésiastiques étrangers au diocèse, tous venus de loin pour payer une dernière fois l'affectueux tribut de la vénération et de la reconnaissance à celui qui avait été si longtemps leur ami, leur père et leur bienfaiteur. Plus de trois cents prêtres, les uns en surplis, les autres restés confondus dans l'assistance pour s'associer au deuil de la famille, se pressaient dans le dôme, autour de l'incomparable autel Torlonia, sur lequel Mgr Lequette offrait le saint Sacrifice.

« On y a point eu, à proprement parler, d'oraison funèbre ; mais Mgr Lequette est monté en chaire avant l'absoute et il a dit au cher défunt qu'il aimait tant, les suprêmes paroles de l'adieu. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans toute son étendue cette remarquable improvisation, qui a si bien répondu à la pensée de l'assistance, et qui a traduit dans les termes les plus heureux le sentiment qui régnait dans tous les cœurs.

« Le pieux pontife, s'inspirant de ces paroles des saints Livres : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est*, a célébré tout d'abord le concours immense qui se déployait sous ses regards en l'honneur de celui qui a été véritablement « chéri de Dieu et des hommes et dont la mémoire restera en vénération. » Il a redit une fois de plus ce qui a été déjà l'objet de tant de louanges, et ce qui ne cessera d'en susciter toujours de nouvelles, la foi persévérante

avec laquelle Mgr Haffreingue a relevé de ses ruines le magnifique sanctuaire de Notre-Dame.

«Mais l'occasion se présentait de rendre hommage à une autre œuvre, qui, pour avoir été moins éclatante aux yeux des hommes, n'en a pas eu pour cela moins de mérites devant Dieu, et Mgr Lequette ne pouvait l'oublier : Mgr Haffreingue n'a pas été seulement un constructeur d'églises, il a été surtout et avant tout un Chef d'institution.

« Or, c'est là, aux yeux de la foi, une œuvre qui suffirait à elle « seule pour faire vénérer le souvenir de celui qui s'y est appliqué « durant un demi-siècle avec tant de zèle et de dévouement, dans « la compagnie et avec le concours de dignes et zélés coopérateurs. « Que de bienfaits n'en est-il pas résulté pour le diocèse ?

« Pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de jeter un regard sur « cette couronne de prêtres qui entourent en ce moment ses restes « mortels et qui aimant tous à se proclamer ses enfants, sont venus « déposer auprès de son cercueil l'hommage de leur filiale tendresse.

« Et ce n'est pas seulement le clergé qui s'unit d'un accord una- « nime dans la profession de ses sentiments, c'est encore une foule « d'hommes appartenant à la magistrature, à l'administration, aux « professions industrielles, commerciales, agricoles, tous élèves sortis « de cette maison et rassemblés aujourd'hui dans cette enceinte « sous l'empire de la même émotion et dans l'unanimité des mêmes « regrets. »

« Mgr Lequette a parlé ensuite du dévouement qui animait Mgr Haffreingue envers l'Église, de l'attachement qu'il professait pour le Saint-Siége et de l'amour profond qu'il ressentait pour le souverain Pontife. S'inspirant alors de ses souvenirs personnels, il a dit comment, au milieu des tribulations dont il est assailli et malgré toutes les sollicitudes d'une charge pastorale qui embrasse le monde entier, le grand Pie IX avait gardé le souvenir du fondateur de Notre-Dame de Boulogne. « Toujours, ajouta Mgr l'Évêque d'Arras, toujours le « souverain Pontife nous a parlé de ce vénérable défunt dans les « termes les plus affectueux, rendant hommage au zèle ardent et « au courage infatigable avec lequel il avait conduit à bonne fin « cette œuvre gigantesque ; et toujours nous avons été chargé de lui « transmettre une bénédiction particulière au nom du Pasteur su- « prême. »

« Après avoir fait remarquer que Mgr Haffreingue a eu le bon-

heur singulier de voir terminer sa grande œuvre de Notre-Dame, Mgr Lequette a bien voulu ajouter :

« Mais pourquoi sa consolation n'a-t-elle pas été complète ? Un « désir ardent et profond est resté au fond de son cœur. Pasteur du « diocèse, honoré des titres d'Evêque d'Arras, Boulogne et St- « Omer, pourquoi ne le dirions-nous pas ? Elevé dans l'admiration « des anciens évêques de Boulogne, formé par les prêtres de cet « ancien clergé si pieux, si digne et si instruit, il voyait avec peine « que la ville où se concentraient ses affections, restât privée d'un « siége épiscopal. Ah ! si la divine Providence avait permis que ce « désir fût accompli ; si Mgr de Pressy et Mgr Asseline avaient pu « avoir un successeur sur le siége de Boulogne, qui mieux que Mgr « Haffreingue eût mérité d'être appelé à cette charge ?

« Quant à nous, ajouta Mgr Lequette, plus d'une fois nous avons « fait connaître au Souverain Pontife quels étaient sur ce point nos « véritables sentiments. Déjà nous l'avons exprimé dans cette chaire « et nous ne craignons pas de le répéter aujourd'hui : le rétablisse- « ment du siége épiscopal de Boulogne serait accueilli par nous « avec bonheur, parce que ce serait pour nous un allégement au « fardeau dont nous sentons tout le poids, et volontiers nous uni- « rons notre main à celle qui pourra entreprendre d'en amener la « réalisation. »

Mgr Lequette a ensuite conclu à peu près en ces termes:

« Elle est donc terminée, cette vie si pleine devant Dieu, si riche « de dévouement pour cette chère ville de Boulogne qui, au milieu « de tant d'autres qualités que nous lui connaissions déjà, nous « montre aujourd'hui qu'elle possède au même degré celle de la « reconnaissance. Mais pour le chrétien, tout ne finit pas avec la « vie de ce monde. *Defunctus adhuc loquitur* ; ce mort que vous vé- « nérez parle encore ; il parlera toujours par ce monument, il par- « lera au cœur de ceux qui ont participé sous sa conduite aux bien- « faits de l'éducation, au cœur de ses confrères qui lui doivent leur « vocation religieuse, à notre cœur qui a pu apprécier tout ce qu'il « a fait de bien pour la sanctification des âmes.

« Imitons sa foi et son humilité. Les œuvres inspirées par la foi « sont les seules qui puissent nous accompagner dans la vie éter- « nelle. Mgr Haffreingue a toujours agi pour Dieu ; le salut des « âmes a été le principe de toutes ses œuvres. Avec quelle confiance « ne s'est-il donc pas présenté devant Dieu qu'il a servi fidèlement, « devant Marie dont il a reconstruit l'un des plus augustes sanc-

« tudires ? Agissons toujours pour Dieu, servons Dieu et nous nous « montrerons dignes de l'exemple que nous a laissé dans sa mort « celui qui nous en a tant donné dans sa vie. »

N'omettons pas de dire qu'en terminant son discours le zélé prêtre a eu l'heureuse inspiration d'engager ses auditeurs à faire en sorte d'élever à Mgr Haffreingue un monument qui « perpétuera la « reconnaissance de ses élèves, la reconnaissance de la ville, la re- « connaissance de ceux qui l'ont aimé et enfin la reconnaissance « de l'Evêque, » suggérant par là l'idée d'une souscription publique à laquelle tout le monde voudra prendre part.

Après l'absoute, le cercueil a été porté dans la Chapelle de Notre-Dame, où il est resté jusqu'au soir.

Vers huit heures, par les soins du clergé de la paroisse, en présence des membres de la famille et d'un petit nombre d'amis qui veillaient auprès de ces chères dépouilles, le corps du vénérable défunt a été descendu dans une des chapelles de la crypte, où il devait être déposé provisoirement. Cette procession aux flambeaux, qui se faisait au chant de l'*In Paradisum* et du *Benedictus*, à travers le dédale de ces sombres galeries, rappelait, à s'y méprendre, un épisode de l'histoire des Catacombes chrétiennes dans les premiers siècles, et l'on se sentait poussé, comme le *fossor* antique, à graver quelque part sur une des pierres voisines de ce cercueil, le *graffito* favori de ceux qui ensevelissaient les saints confesseurs dans les *arcosoli* de ces longs corridors :

CVM XP VIVAS
BENEDICTVS AGATHON
IN PACE

(1) Le livre de M. l'abbé Haigneré se termine par la citation des éloges que plusieurs membres de l'épiscopat et notamment Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, ont décernés au vénérable défunt et par le compte-rendu de la manifestation solennelle qui a eu lieu à Rome en son honneur dans l'église de *Sancta Chiara* du séminaire français, le 30e jour de sa déposition.

M. le comte de Servins d'Héricourt

Au moment le plus critique de l'invasion d'une partie du Pas-de-Calais par les Allemands, et lorsque Arras et Cambrai étaient sous la menace immédiate d'une attaque, à quelques lieues d'Arras, le 21 janvier 1871, s'éteignait lentement l'un des hommes qui avaient le plus fait pour le bien de ses concitoyens, M. le comte Achmet-Marie de Servins d'Héricourt. Quelques-uns de ses nombreux amis et de ses collègues avaient pu se réunir pour lui rendre les derniers devoirs, d'autres étaient retenus par divers motifs, ou se trouvaient au loin ; son fils, lui, était enfermé dans Paris assiégé et combattait pour la France, ignorant la mort de son digne père ! Essayons de dire en peu de pages les faits principaux de la vie de celui qui nous quittait au milieu de si tristes circonstances.

Achmet-Marie de Servins d'Héricourt était né dans la Somme, à Hébécourt, le 19 août 1819. Sa famille est une des plus illustres du pays.

Nous trouvons, en effet, les plus anciens membres connus de cette famille exerçant de très-hautes fonctions en Sicile dès le XIII[e] siècle, puis en Espagne au siècle suivant. Au XV[e] siècle ils passent en Artois et s'y fixent, et ils s'allient aux noms les plus célèbres, les de Preud'homme, de Créquy, de Gosson, de Wœudt, de Gennevières, de Vignacourt, de Marbais, de Balvalet, etc., etc.

M. d'Héricourt perdit sa mère dans un âge fort tendre ; son père épousa en secondes noces Mlle Caroline Boistel du Cardonnois, et vint habiter Arras.

C'est ainsi que nous trouvons le jeune d'Héricourt faisant sa première communion au collége sous M. l'abbé Herbet, puis continuant ses études à Boulogne chez l'abbé Haffreingue, dont toujours il parlait plus tard avec la plus grande affection. Il les termina à Paris, au collége Stanislas, et Barette, qu'il eut pour professeur d'histoire, le regardait comme un de ses trois élèves de prédilection. Il l'associa même dès lors à ses travaux, et le jeune historien revenu à Arras à l'âge de 18 ans se livra avec ardeur à ce travail spécial qui fut celui de toute sa vie.

Déjà il avait publié plusieurs essais, entre autres une vie de saint Vindicien, lorsqu'il se maria à Fouquières, le 22 janvier 1840, avec

Mlle Joséphine-Valentine d'Oresmieulx, elle-même d'une noble famille artésienne, alliée aux de Hauteclocque, de Beaulaincourt, etc., etc., célèbre dans toutes les abbayes du Nord de la France et de la Bourgogne, où elle brilla à la fois par la culture des lettres et par la sainteté. Le premier ouvrage important publié par M. d'Héricourt fut un vol. gr. in-8, intitulé *les Siéges d'Arras*. C'est peut-être le meilleur ouvrage de l'auteur.

On y trouve une quantité étonnante de documents très-précieux sur l'histoire de l'Artois, depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, et ces documents, réunis dans les notes et dans les pièces justificatives, n'entravent en rien la marche du récit souvent formé lui-même de pièces contemporaines des événements. C'est l'histoire mêlée à la chronique, avec l'intérêt qui s'attache aux vieux récits et le caractère de vérité parfaite qui accompagne toujours les documents pris à l'origine des choses. Ce livre fut loué par beaucoup d'hommes compétents et reçu avec un accueil marqué. Nous avons encore la lettre de souscription du Cardinal-Évêque d'Arras très-flatteuse pour le jeune auteur.

Le *Manuel de l'histoire de France* suivit de près *les Siéges d'Arras*. C'est un ouvrage considérable, en deux volumes in-8°, résumé fidèle de lectures immenses et de recherches personnelles dans les sources manuscrites. L'auteur a mis à profit, dans l'intérêt du public, les livres et publications des nombreux historiens qu'a vu éclore notre siècle, tant en France qu'ailleurs : les Thierry, les Guizot, les Villemain, les Thiers, de Reiffenberg, Gachard, Schayes, Warkœnig, tc., etc. Il en donne la substance, joignant les découvertes modernes aux récits des anciens historiens, contrôlant souvent lui-même à l'aide de documents spéciaux, faisant pourtant œuvre de rapporteur intelligent et exact, toujours animé du meilleur esprit et ne sacrifiant pas aux préjugés de l'époque. Ce Manuel a été publié chez Roret, dans un autre format que les Manuels-Roret si connus, et il se divise en deux parties fort inégales quant aux développements : le 1[er] volume allant depuis les temps les plus reculés de l'histoire des Gaules jusqu'à Louis XIV, et le second depuis Louis XIV jusqu'à l'an 1846, date de la publication de ce bon travail.

En dehors de ces deux œuvres importantes M. d'Héricourt avait publié dans le *Puits artésien* et ailleurs bien des notices : sur quelques villages de l'Artois, sur l'Abbaye d'Etrun, sur Simon de Hesdin, sur Dom Lepez, sur les offices et officiers du Conseil d'Artois, etc.,

et il était connu déjà comme un des plus ardents travailleurs de cette époque d'activité littéraire.

Aussi l'humble village de Souchez, résidence ordinaire de M. le comte d'Héricourt (il avait hérité ce titre à la mort de son père en 1843) était-il devenu dès lors le rendez-vous de tous ceux qui travaillaient. L'air pur de la campagne, le calme parfait d'un séjour au milieu d'hommes simples et paisibles, la vue directe des œuvres de Dieu et de ses bienfaits, ne sont-ce pas d'excellentes conditions pour le travail intellectuel, bien préférables à l'activite fiévreuse et maladive qui se développe dans l'atmosphère des grandes villes? A cette existence anormale peu faite pour la vérité, « il préférait (ainsi que le dira sur sa tombe son excellent ami M. Pagnoul), il préférait cette activité saine et ro-« buste qu'entretient l'air libre de nos champs, et plus tard c'est là « qu'il voudra mourir dans cette maison que nous avons tous con-« nue souriante et hospitalière, et où chacun pouvait toujours atten-« dre son fraternel accueil. »

C'est là que l'Académie d'Arras vint le prendre pour lui donner le titre d'un de ses membres ordinaires, et il fut reçu le 1er décembre 1843, à 24 ans.

Dire tout ce qu'il fit pour cette société serait long et difficile : ce sera l'objet d'un autre travail. Qu'il nous suffise ici de constater son activité infatigable, incessante, qui rappela les beaux jours des Harduin et des Martin, et qui rendit à la Société cet esprit d'étude et d'occupations littéraires qu'elle avait peut-être un peu laissé altérer par les préoccupations politiques. Aussi l'Académie apprécia vite les services qu'elle pouvait attendre de M. d'Héricourt. Elle le fit entrer dans la composition de son bureau dès 1846, et dès lors il fut plus que jamais l'homme de la société dont il devait devenir, moins de 17 ans plus tard, le Secrétaire perpétuel.

Les communications faites par M. d'Héricourt à l'Académie sont fort nombreuses. Il suivait avec vigilance le mouvement des lettres et des sciences au sein des autres Sociétés : il le signalait à la Société d'Arras et excitait une émulation de travail qui allait s'accroissant chaque jour. Lui-même prenait une part active à toutes les discussions, saisissait à propos les idées d'amélioration qui se présentaient et travaillait à les faire entrer dans l'ordre pratique, avec cette ardeur propre à son caractère chevaleresque, plein d'initiative et d'entrain. Les études historiques avaient d'ailleurs toujours ses préférences, et surtout il aimait à connaître les sources, comme aussi

les livres déjà écrits sur telle ou telle question, précaution si nécessaire pour qui veut être utile et complet. C'est dans cet ordre d'idées que nous citerons ici une publication qu'il fit avec M. Caron sur les *Livres imprimés à Arras*, travail curieux, rempli de choses rares ou inconnues jusques-là, dont trois parties ont été publiées et la quatrième est encore inédite.

Nous retrouverons dans l'ensemble des publications de M. d'Héricourt ce qu'il fit en outre pour les Mémoires de l'académie; disons d'abord l'action qu'il exerça dans une autre Société.

La Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais avait pris naissance dans les Commissions d'arrondissement établies en 1846; l'Académie d'Arras s'était prononcée avec ardeur pour ce genre de travaux, et M. d'Héricourt était membre de la Commission spéciale élue à cet effet. Lorsque, peu de temps après, M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, eut donné à son œuvre la forme définitive en constituant une Commission départementale et unique, avec une direction plus forte et plus homogène imprimée par un Comité, M. d'Héricourt devint membre de ce Comité élu, et dès lors on peut dire qu'il fut le plus assidu comme le plus ardent des travailleurs de cette Commission.

Parcourez les volumes du Bulletin de la Commission, lisez les procès-verbaux des séances depuis 1846 jusqu'à 1864, époque à laquelle il habitait plutôt Paris que l'Artois, je ne crois pas que vous trouviez une séance où le comte d'Héricourt ne soit pas présent et ne fasse pas une communication au moins verbale. Il incitait au travail, il mettait tout le monde en action, il payait de sa personne quand il le fallait et s'effaçait devant ses collègues avec la courtoisie la plus parfaite et la plus sincère abnégation. Ces hommes qui sont toujours à l'œuvre, qui n'oublient jamais le but, ne sont-ils pas dans les sociétés, les hommes utiles, les agents principaux, les foyers de l'action, même quand l'action est produite par d'autres, sous leur inspiration? Le comte d'Héricourt apportait encore à la Commission un autre genre de collaboration efficace : il était de toutes les excursions archéologiques, et avec ses collègues les plus zélés il allait visiter de ses yeux et toucher de ses mains les découvertes signalées à l'attention du Comité. Il y ajoutait souvent des excursions spéciales, et ses voyages eux-mêmes servaient grandement au pays, par les renseignements précieux qu'il envoyait et qui ajoutaient toujours quelque fleuron à la couronne des gloires de notre Artois. Tout ce qu'il a fait de recherches sur l'hôtel d'Artois à Paris en est une preuve parmi beaucoup d'autres.

Ses notices imprimées ne sont pas nombreuses. Elles ont eu pour objet, en général, Arras, Béthune, quelques églises ou monuments, surtout Ablain-St Nazaire dont il s'occupa d'une manière spéciale. Son dernier travail de la Commission est son excellente biographie de M. le docteur Ramvin. Hélas ! dans la même salle, et à moins de deux ans d'intervalle, le même de ses collègues lisait celle du comte d'Héricourt ! Et tous étaient émus à la pensée de ce bon et digne collègue, si généreux, si dévoué, enlevé si jeune à l'affection de tous.

Mais, disons quelques mots des autres œuvres du comte d'Héricourt.

En même temps qu'il travaillait avec ardeur, soit à l'Académie, soit à la Commission des Monuments, il se livrait avec non moins d'ardeur à toute une autre série de travaux et toujours pour le bien des autres. Il était maire de la commune ; il prenait dans toute son extension le sens du mot qui désigne cette charge, et il en acceptait toutes les conséquences. A toute heure du jour on pouvait venir le trouver, jamais on ne le dérangeait, jamais on ne saisissait chez lui de mouvement d'impatience, même quand il était au milieu de ses chères études, et toujours on était sûr d'être écouté avec attention, avec intérêt, et la démarche suivait de près l'examen de l'affaire ou le conseil. A la lettre il dépensait son temps, il se dépensait lui-même, il était le vrai et dévoué serviteur de ses administrés. Leurs intérêts devenaient ses intérêts : il prenait de leurs affaires un soin extrême, et les correspondances quotidiennes qui avaient pour but d'obtenir pour eux aide, justice, protection, faveurs, absorbaient une partie notable de ses journées. Il était, en outre, le conseil des administrateurs des localités environnantes, et dans les grandes occasions et dans les petites, il était sous ce rapport encore l'homme de son pays et de toute une notable circonscription, *gentis homo*, s'il nous est permis d'expliquer ainsi, d'une manière peut-être douteuse le mot de gentilhomme.

Et quand arrivait un malheur privé ou public, quand un incendie se déclarait, quand le choléra vint sévir à Souchez, il fallait voir le gentilhomme payer de sa personne sans hésitation, sans calcul, à la tête des hommes actifs de sa commune, s'exposant à des dangers réels, dont nous avons retrouvé la peinture énergique, à côté d'expressions de vive reconnaissance, dans maints procès-verbaux d'incendies qui eurent lieu dans la circonscription.

On a surtout gardé la mémoire fidèle du dévouement du comte

d'Héricourt pendant le choléra, et une médaille d'honneur est venue attester à la postérité la grandeur de ce dévouement.

C'est dans la même pensée d'utilité et de services à rendre aux populations qui l'entouraient, que le comte d'Héricourt prit une part si grande à tous les travaux de la Société d'agriculture, dont il fut aussi le secrétaire plein d'une activité qui jamais ne se démentit. Pour lui c'était encore une nouvelle forme de dévouement. Il s'occupait de tous les détails, allait à toutes les réunions, suivait toutes les applications pratiques, souvent peu agréables, en même temps qu'il discutait les théories dans les séances et dans les journaux spéciaux, où son avis était très-recherché. Il fit ainsi un bien immense, et il est juste et consolant de dire que ses services nombreux sous ce rapport ne lui ont pas fait d'ingrats.

On vit l'expression ardente de la reconnaissance se faire jour lors de ses funérailles, et tout le monde applaudir aux paroles émues de M. Pagnoul, son digne successeur. « On peut constater, ajoutait M. « Pagnoul en cette circonstance, on peut constater dans les comptes- « rendus si intéressants qu'il publiait chaque année, la marche as- « cendante de notre association durant cette époque, et les nom- « breux travaux auxquels il prêta toujours le concours le plus intel- « ligent.... C'est que s'il aimait l'agriculture, il aimait aussi les agri- « culteurs, au milieu desquels il était toujours heureux de se retrou- « ver. — Et quand, en 1866, sa santé l'obligea à abandonner ses « fonctions actives, il accepta le titre de secrétaire honoraire. Cepen- « dant il ne resta pas étranger à nos travaux, et on lui doit même, « depuis cette époque, plusieurs communications insérées dans nos « Bulletins, et surtout une notice nécrologique importante sur son « vénéré collègue, M. le baron d'Herlincourt, avec qui son nom de- « meurera uni dans l'histoire de notre société. »

M. d'Héricourt, dans son désir ardent du bien, eut l'idée d'une autre association destinée à venir en aide aux besoins de toute une ville importante, et c'est lui qui fonda la Société de Secours Mutuels de la ville d'Arras et qui en fut le premier président.

« Les circonstances difficiles où nous nous trouvons (décembre « 1855), disait-il dans son appel aux habitants d'Arras, ... nous « engagent à faire appel à ces sentiments généreux qui animent la « ville d'Arras, au Clergé, dont l'ingénieuse charité trouve toujours « les moyens de soulager ceux qui souffrent ; aux propriétaires, aux « commerçants, qui sous l'inspiration de leur cœur s'imposeront de « nouveaux sacrifices; aux maîtres ouvriers qui sauront que leur of-

« frande profitera à des frères malheureux, dont mieux que personne « ils comprennent la douleur des privations ; à tous nos citoyens, en « un mot qui par leurs dons assureront une œuvre dont le triple but « est de diminuer la misère, d'encourager le travail et d'exercer une « influence morale sur la classe ouvrière.

« Quant à nous, Messieurs, dont la vie s'est passée au milieu de « vous, qui avons reçu de nombreux témoignages de votre sympathie « nous sommes heureux de vous offrir notre dévouement et de vous « exprimer combien nous serions fiers d'assurer l'avenir d'une « œuvre à laquelle chacun apportera sa part, et qui doit concourir « au bonheur de tous. » Cette œuvre était peu comprise alors, et M. d'Héricourt eut à soutenir des luttes sérieuses et longues. Il le fit avec son caractère chevaleresque, et il réussit, et si aujourd'hui cette œuvre est prospère, c'est grâce à ses persévérants efforts.

Cependant le comte d'Héricourt n'oubliait pas ses études. Aussi eut-il la pensée de donner à la ville d'Arras une de ces fêtes littéraires dont le souvenir vivra longtemps dans la reconnaissance de ceux qui en furent les spectateurs et qui y prirent part à d'autres titres : il organisa le Congrès scientifique d'Arras, l'un des plus brillants des congrès scientifiquesde France.

Les sciences, l'histoire, l'archéologie, la littérature, les beaux-arts furent représentés d'une manière remarquable dans le programme des questions lentement et solidement élaborées par diverses Commissions préparatoires. De tous les points de la France, et de beaucoup d'endroits d'Angleterre, de Belgique et Hollande, d'Allemagne, d'Italie vinrent des littérateurs et des savants, et les séances publiques ou particulières se succédèrent avec un entrain et une ardeur au travail qui furent fort remarqués. Un journal spécial était imprimé chaque nuit et tenait la ville au courant des questions : l'Académie, la Société d'archéologie tinrent leurs séances spéciales : des excursions dans Arras et hors d'Arras eurent lieu : c'était une abondance de vie scientifique et littéraire qui était contagieuse et qui certainement donna à la ville d'Arras une impulsion heureuse, en lui rappelant ce qu'elle fut jadis, la ville des beaux-arts et des solides connaissances. Aussi plus tard se souvint-elle encore de ce beau congrès lorsqu'elle se porta en foule aux *assises scientifiques*, inaugurées encore par le comte d'Héricourt, comme elle assiste avec joie aux conférences, aux cours, aux solennités littéraires qui lui sont offertes quelquefois.

Ce Congrès d'Arras donna au comte d'Héricourt des fatigues énor-

mes. Il en fut en partie dédommagé par l'amitié de bien des personnages distingués. Citons ici l'aimable et spirituel baron de Stassart, ainsi que le savant M^r^ Rérayn de Lettenhove, qui entretinrent avec lui une volumineuse correspondance où nous avons trouvé des choses charmantes que peut-être nous serons appelé à publier. Il eut aussi une autre récompense qu'on s'étonnait de ne point lui voir encore, la décoration de la Légion d'honneur.

Les publications de M. d'Héricourt continuaient du reste avec une persévérance rare. Il collaborait à un nombre étonnant de revues ou de collections. Citons, presque au hasard, les suivantes : *Encyclopédie catholique*, *Encyclopédie moderne*, *Archives du Nord de la France*, *Bulletin du Bibliophile belge*, *Revue nobiliaire*, *Puits artésien*, *Revue de l'instruction publique*, *Musée des familles*, *Congrès archéologiques*, *scientifiques*, *et de l'institut des provinces*, *Journal de l'Agriculture progressive*, *Société de l'histoire de France*, *l'Académie nationale*, etc., etc. Il donnait en outre des articles à plusieurs journaux du pays : quant au *Courrier du Pas-de-Calais*, il en recevait à peu près tous les jours.

De concert avec M. Godin, il publia aussi un très-beau livre sous le titre modeste : *les Rues d'Arras*. C'est tout simplement, à propos des rues, une série de notices fort intéressantes sur les établissements de tout genre et sur presque toutes les familles principales de ce pays, avec une introduction qui est à elle seule presque une histoire d'Arras. Cependant sa santé s'altérait et un changement d'occupations devenait nécessaire. Les hommes actifs se reposent en changeant d'objet, d'activité. Le séjour de Paris, auquel succéda le séjour de Savoie, ne put empêcher le comte d'Héricourt de se livrer à ses chères études, et il publia même alors plusieurs volumes d'une importance considérable. L'un de ces ouvrages eut deux éditions, la première en deux volumes, la seconde en un volume in-8° : c'est l'Annuaire des Sociétés savantes du monde entier. On y trouve une foule de notices et renseignements que l'on ne voit rassemblés que là : c'est un travail qui a demandé considérablement de temps, de correspondances, de dépenses, et que l'on est heureux de pouvoir consulter. Il serait à désirer que quelqu'un continuât cette publication qui nécessairement devient incomplète après un certain laps de temps. L'autre est une Revue littéraire et scientifique rendant compte, sous le nom de l'*Analyse*, de tout ce qui a été publié d'important.

La première année seule a paru en 12 numéros in-8°, et la suite

a été interrompue par les événements. Ces douze numéros sont substantiels, bien conformes à leur titre, c'est-à-dire donnant avec beaucoup de clarté une idée succincte et suffisante des ouvrages parus récemment ; cette revue, à peine commencé, a été peu connue dans ce pays, mais elle aurait eu un véritable succès si les événements n'en avaient arrêté la suite.

Cependant la santé du comte d'Héricourt devenait de plus en plus mauvaise. Il voulut alors revenir habiter Souchez, et pendant quelque temps ses amis se firent illusion sur sa position et espérèrent le conserver. Mais le mal fit de tels progrès que bientôt cette illusion ne fut plus possible. Il se prépara lentement et chrétiennement à paraître devant Dieu avec cet esprit de foi qui ne l'avait jamais abandonné et dont il avait donné bien des preuves, notamment dans la participation prise par lui à des œuvres catholiques en mainte circonstance de sa vie et par son amour de prédilection pour des sujets religieux, tels que travaux d'églises, vies des saints, etc. C'est ainsi qu'il fut secrétaire de la Commission épiscopale du Propre des Saints du Diocèse, et qu'il nous a laissé une série de procès-verbaux des plus nourris et des plus édifiants.

Il s'éteignit doucement, le 21 janvier 1871, au milieu des siens, mais privé de la présence de son fils enfermé dans Paris, visité et consolé plusieurs fois par quelques amis fidèles, plein de résignation et d'abandon en la sainte Providence de son Dieu, et dans les sentiments les plus chrétiens. Il avait reçu les secours de la religion avec une véritable ferveur.

M. d'Héricourt a fait plusieurs autres ouvrages dont nous n'avons pu donner l'analyse dans cette notice abrégée, sorte *d'esquisse* de sa vie. C'est ainsi que nous n'avons pas cité ses *Troubles d'Arras* ni bien d'autres études. Nous reviendrons ailleurs avec les détails convenables sur tous ses travaux.

Disons ici qu'il avait reçu, en 1860, la décoration Mexicaine de N. D. de la Guadalupa, et peu de temps avant sa mort les palmes d'officier d'Académie. Les discours prononcés sur sa tombe ont été reproduits déjà ainsi que le récit de ses funérailles, au milieu de l'invasion des Allemands, le mardi 24 janvier 1871.

L'abbé E. Van Drival.

M. WATTEBLED, *ancien député.*— Le 26 janvier 1871, est décédé à Arras, M. Wattebled (Amable-Joseph-Désiré), chevalier de la Légion d'honneur, ancien notaire, ancien conseiller d'arrondissement, ancien vice-président du Conseil départemental de l'Instruction publique, ancien député au corps législatif (de 1852 à 1863), représentant du canton de Pas au Conseil général depuis 1848.

M. Wattebled a occupé une place importante dans l'Assemblée départementale. Il avait eu notamment une attitude très-accentuée lors du pétitionnement pour le rétablissement de l'Empire. Dans les derniers temps, l'ancien candidat officiel était revenu aux idées libérales. Quoique presque octogénaire, M. Wattebled prenait encore une part très-active aux affaires publiques; quelques jours avant sa mort, il siégeait comme suppléant au Conseil de préfecture. Comme l'a dit M. le Président du Conseil général à l'ouverture de la session de 1871 : « Sa santé s'était affaiblie dans ces derniers temps, mais son caractère était resté le même et son élan patriotique était à la hauteur de son caractère. »

M. le général CHAUWIN, *Grand Officier de la Légion d'honneur.* — Le 23 février 1871, est décédé à Arras, M. Chauwin (Adolphe-Henri), grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, général de brigade du génie, nommé à ce grade le 24 décembre 1858, placé dans la 2e section (réserve) du corps de l'état-major général de l'armée, né à Valenciennes (Nord) le 22 décembre 1803.

M. Chauwin, alors lieutenant-colonel, chef du génie de la place d'Arras, avait épousé dans cette ville, en juillet 1832, Mlle Emma-Louise Harbaville, fille de M. Harbaville, ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie d'Arras et de la Commission des Antiquités départementales où il a laissé un vide difficile à combler.

Le général Chauwin avait été élu membre du Conseil municipal d'Arras le 7 août 1870.

Ancien élève du collége communal de Valenciennes, puis du lycée Henri IV, M. Chauwin avait, à sa sortie de l'École polytechnique, été nommé sous-lieutenant élève à l'École d'application de Metz. Ses études complétement achevées, il passa lieutenant en second du génie le 1er octobre 1827 au 2e régiment de l'arme. Il devint ensuite successivement lieutenant en premier, le 1er octobre 1829, capitaine

le 29 mai 1832, chef de bataillon en 1844, lieutenant-colonel en mai 1851 et colonel le 6 mai 1853.

Le général Chauwin avait pris part aux expéditions africaines de la Mitidja sous les ordres du général Trézel (1831-1833). Il passa ensuite quatre ans à la Martinique, puis exerça à la Guadeloupe les fonctions de sous-directeur du génie. Chef du génie de la place d'Arras, il quitta ce poste pour occuper celui de directeur des fortifications à Ajaccio où il reçut, le 9 août 1854, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Appelé à la direction des fortifications d'Oran il eut ensuite, quand il fut élevé au généralat, le commandement supérieur du génie en Algérie, dans lequel il termina sa carrière militaire (fin de 1865), comptant alors 40 ans de services et 44 campagnes. Rappelé momentanément à l'activité au commencement de la dernière guerre, le général Chauwin fut chargé de la défense de la place de Langres, mais il dut bientôt résigner son commandement à cause du mauvais état de sa santé.

Le corps du général Chauwin repose au cimetière d'Arras où ses funérailles ont eu lieu le 26 février 1871. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par la 4e compagnie de la garde nationale sédentaire d'Arras, la batterie d'artillerie de la 1re légion de mobilisés, un bataillon du 33e de ligne et un bataillon du 100e régiment provisoire de la garde mobile, sous le commandement du lieutenant-colonel Le Bœuf, du 100e mobiles. Les cordons du poêle étaient portés par le général de Chargère, commandant la subdivision du Pas-de-Calais, le colonel Rozier de Linage, commandant la place d'Arras, M. Gardin, président du tribunal civil et M. Boulangé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, capitaine-commandant la 5e compagnie de la garde nationale sédentaire d'Arras.

Le colonel de Linage a prononcé, au cimetière, l'éloge funèbre du défunt.

M. THIVRIER, *Secrétaire de la Sous-Préfecture de Montreuil*. — Le 7 avril 1871, est décédé à Montreuil M. Thivrier (François-Auguste), ancien avoué, ancien avocat, secrétaire de la sous-préfecture, membre de la Commission des hospices de Montreuil.

M. Thivrier, né le 23 septembre 1795, entra à la sous-préfecture comme chef de bureau, le 1er mai 1852. Sa longue carrière d'avocat et d'employé se trouve résumée dans le discours suivant que M. Aubry, ancien avoué, juge suppléant, prononça sur sa tombe :

« Messieurs, lorsque je vins, il y a près de 30 ans, remplacer à

Montreuil comme avoué plaidant, M. Defrance, de regrettable mémoire, j'y trouvai M. Thivrier en exercice déjà depuis 16 ans; il avait par son talent de parole, par son assiduité au travail et par son exactitude acquis une belle position, il était alors dans la force de l'âge, et il ne se ménageait pas.

« Doué d'une mémoire extraordinaire, laborieux par nature et par habitude, il était au travail, l'hiver comme l'été, dès cinq heures du matin, il n'avait qu'un clerc copiste et suffisait pour ainsi dire seul aux exigences d'une nombreuse clientèle.

« Sa manière de vivre était des plus modestes, il n'avait pas de charges de maison, pas de famille à élever ni à produire, pas même une domestique pour allumer sa lampe matinale.

« Que pouvait-il faire des produits d'une étude aussi suivie que la sienne ?

« Quel pouvait donc être le motif d'un effort si persévérant et si soutenu? Et pourquoi s'imposait il tant de privations volontaires ?

« La bienveillance dans les appréciations qu'en général on fait de la conduite d'autrui, est peu commune.

« Dans le public, on le disait avare. Personne ne supposait que cet homme dont la conversation était d'ailleurs spirituelle et originale, mais quelque peu misanthropique, avait au plus haut degré le culte de la famille.

« M. Thivrier ne s'enrichissait pas, il donnait. Et ces économies que lui procurait un travail incessant et que lui permettaient de faire les privations qu'il s'imposait, il les consacrait à sa famille.

« Il eut pu vivre plus facilement, plus largement, il ne le voulut pas, il garda pour lui la plus petite part, la plus grande fut pour les siens.

« Après avoir généreusement contribué à l'établissement de l'une de ses nièces, il éleva et fit successivement instruire deux de ses neveux qui, grace à la générosité de leur oncle, purent arriver à l'école de Saint-Cyr, d'où ils sortirent avec le grade de sous-lieutenant.

« Voilà, Messieurs, quel était le secret de cette vie si laborieuse, *travailler pour les autres*, et c'est par là surtout que se recommande la vie de l'honnête homme que nous regrettons.

« J'ai dit, honnête homme, Messieurs, parce qu'il nous a été plus qu'à personne donné, à nous, ses confrères, de l'apprécier sous ce rapport.

« Autant il était exact et régulier dans le recouvrement, autant il était facile et modéré dans le règlement de ses frais.

« Il avait aussi d'autres qualités ; je puis le dire avec assurance, jamais dans cette vie passée au milieu des luttes de l'intérêt privé, M. Thivrier n'oublia le respect et les égards que se doivent les hommes du barreau.

« Disons-le, pourtant, pour être juste, M. Thivrier bien qu'il fût l'une des intelligences les plus ornées du pays, n'avait pas conscience de sa valeur : il s'ignorait et par suite se laissait ignorer.

« De là ce manque d'estime de soi-même que trop souvent on lui reprocha comme un manque de dignité.

« Personne, en effet, dans les dernières années de sa vie, n'eut soupçonné dans le modeste employé de sous-préfecture si exact à l'heure du bureau, si empressé et si serviable, le licencié ès-lettres qui, à l'âge de 22 ans, avait été jugé digne d'occuper dans un lycée de France une chaire de professeur de rhétorique ; le licencié en droit, qui avait, pendant 24 ans, exercé avec talent la profession délicate et souvent difficile d'avoué plaidant.

« Du reste, la vie de M. Thivrier, a été pleine de contrastes, mais elle offre des exemples de modestie, de probité, de dévouement et d'abnégation, qui honorent sa mémoire et qui nous autorisent à dire sur sa tombe :

« Thivrier fut un homme de cœur, et un honnête homme. »

M. DUFÉTEL, *secrétaire de la Sous-Préfecture de Saint-Pol.* — Le 27 avril 1871, le secrétaire de la Sous-Préfecture de Saint-Pol suivait dans la tombe son collègue de Montreuil.

M. Dufétel (Jules-Désiré-Zacharie), né à Auxi-le-Château, le 13 novembre 1871, était entré dans les bureaux de la Sous-Préfecture de Saint-Pol le 1er juin 1836 : il en était le secrétaire en chef depuis le 1er juin 1850.

M. Dufétel a longtemps fait partie du conseil municipal de St-Pol et il a eu souvent une influence heureuse sur les décisions de cette assemblée.

Dans son numéro du 29 avril 1871, le journal l'*Abeille de la Ternoise* s'exprimait en ces termes sur le compte du défunt :

« Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Dufétel, secrétaire de la Sous-Préfecture, qui a succombé à une longue et douloureuse maladie. La perte de cet homme de bien causera dans notre ville, ainsi que dans tout l'arrondissement, d'unanimes regrets. Il

n'est pas une seule commune à laquelle il n'ait rendu des services pendant les 35 ans qu'il a exercé ses fonctions.

« Les funérailles ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'un grand concours d'amis.

« M. Constant Fenet, Sous-Préfet démissionnaire, s'était empressé également de venir lui témoigner un dernier hommage, en l'accompagnant jusqu'à sa dernière demeure.

« Les coins du poële étaient tenus par MM. Graux, Planque, Mercier et N. Lambert.

« Au cimetière, M. Coffinier, Conseiller de Préfecture, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Qu'il me soit permis de vous retenir un instant auprès de cette « tombe pour adresser à M. Dufétel, au nom de ses anciens collègues « de l'Administration départementale, une dernière parole d'affec- « tion et de regret.

« Je n'ai pas à vous retracer cette vie utile et laborieuse qui fut « tout entière une vie d'honneur, une vie de dévouement. Vous « avez vu M. Dufétel à l'œuvre, vous savez quels témoignages d'es- « time lui ont été accordés par ses concitoyens et par les treize « Sous-Préfets qui se sont succédé à Saint-Pol depuis 1836.

« La présence des notabilités qui se pressent autour de cette « tombe, l'attitude émue et recueillie de cette nombreuse assistance, « les larmes de ses parents et de ses amis ne disent-elles pas mieux « que toutes les paroles quels sentiments inspire la perte de cet « homme de bien ?

« Je me bornerai à arrêter un instant votre attention sur un des « côtés de cette franche et loyale nature que ma position m'a per- « mis d'apprécier tout particulièrement. Je veux parler de cette « bonté native, de cette générosité du cœur qui portait M. Dufétel « à se faire le défenseur ardent et convaincu de tous les intérêts, « de tous les droits qu'il croyait légitimes. Combien de malheureux « ne lui doivent-ils pas le soulagement de leur infortune ? Aussi, « bien des larmes ont dû se mêler à celles de ses enfants, à la « nouvelle de sa fin prématurée.

« Ce ne sont pas là, Messieurs, les moindres titres de M. Dufétel « à l'estime du pays. Vous pardonnerez à l'ami qui s'honore de lui « avoir souvent servi d'organe ou d'instrument de les signaler ici à la « reconnaissance publique.

« Oui, mon cher camarade, votre mémoire sera longtemps en hon-

« neur dans l'arrondissement de Saint-Pol. Vous léguez à vos gen-
« dres l'exemple d'une vie sans tache. Les sympathies et les encou-
« rag·ments de vos amis ne leur feront pas défaut dans la voie qu'ils
« se sont tracée. Votre tombe se ferme à côté d'un berceau. Nous
« aimerons les votres comme nous vous aimions vous-même. Il ne vous
« a pas été donné de goûter ici-bas un repos mérité par trente-cinq
« ans d'un labeur ininterrompu ; mais, nous en avons la confiance,
« vous avez déjà reçu là haut la récompense du bien que vous avez
« fait sur cette terre. N'avez-vous pas, selon la divine parole, *cher-*
« *ché d'abord et toujours le règne de Dieu et sa justice? Tout le reste*
« *vous sera donc ajouté par surcroît.* »

M. le général DAULLÉ, *Grand Officier de la Légion d'honneur.* — Vers la fin du mois d'avril 1871, est décédé à Grandcamp (Calvados), M. Daullé (Pierre-Marie-Joseph), né à Wamin (canton du Parcq, arrondissement de Saint-Pol), grand Officier de la Légion d'honneur, général de division depuis le 9 avril 1843.

Le général Daullé était âgé de 89 ans et six mois. Il appartenait à la 2e section (réserve) du cadre de l'Etat-Major général de l'armée française. Son nom figurait le 5e dans l'Annuaire militaire de 1870, sur la liste des divisionnaires. Au moment de son décès, et par suite de la mort des généraux comte Flahaut de la Billardière et marquis de Lawœstine, le général Daullé occupait le 3e rang parmi ces doyens de l'armée, après les généraux duc de Mortemart et vicomte de la Hitte.

Ancien inspecteur général du génie, ancien membre et président du comité des fortifications, le général Daullé, qui avait parcouru toute sa carrière militaire dans le génie, s'était occupé avec fruit des études spéciales à cette arme : il avait contribué au perfectionnement du système des pièces rayées et des navires cuirassés.

Notre illustre compatriote n'était pas seulement un homme d'épée et de science, il maniait aussi le ciseau du sculpteur : un buste en marbre de Mlle D.... figura comme son œuvre au salon de 1857, sous le n° 3,175 du livret de l'exposition de Paris.

M. de BELLONNET, *ancien maire de Béthune.* — Le 7 mai 1871, est décédé à Béthune, dans sa 80e année, M. de Bellonnet (Adolphe-Henri-Charles), Officier de la Légion d'honneur, Président du Conseil de fabrique de l'église de Béthune, ancien maire de cette ville, ancien membre du Conseil général du Pas-de-Calais.

La santé de M. de Bellonnet l'avait forcé, il y a quelques années, de renoncer aux fonctions actives. Il se bornait à faire le bien dans le silence soit comme administrateur des établissements charitables, soit comme simple particulier. Sa vie publique et sa vie privée peuvent se résumer en deux mots : abnégation et bienfaisance. Aussi, M. de Bellonnet était-il honoré par tous les partis et vénéré de tous ceux qui l'approchaient.

Son frère, le général de Bellonnet, l'avait précédé de dix ans dans la tombe.

M. l'abbé THOMAS, *curé-doyen de Laventie*. — Le 21 mai 1871, est décédé à Laventie M. Thomas (Auguste), ancien professeur de philosophie et directeur au petit séminaire, ancien desservant de Calonne-sur-la-Lys, curé-doyen de Laventie.

Nous détachons d'une correspondance adressée de Laventie au *Pas-de-Calais* et publié par ce journal le 27 mai, les passages suivants :

« La paroisse de Laventie vient de faire une grande perte ; M. le doyen Thomas a succombé à la maladie dont il avait été frappé soudainement il y a un mois, à l'âge de 60 ans. M. Thomas, après avoir enseigné avec succès la philosophie au séminaire d'Arras, avait été nommé desservant à Calonne-sur-la Lys, puis curé doyen à Laventie en 1861. D'un abord facile, il ne tarda pas à obtenir la sympathie respectueuse de ses nouveaux paroissiens. Mais il gagnait à être connu ; cette sympathie première se changea bien vite en un sincère attachement. Cet homme distingué avait acquis la haute autorité qu'il méritait, il laisse de profonds regrets dont la manifestation a été éclatante.

« Les funérailles ont eu lieu mardi 23 mai à Laventie, avec pompe, au milieu de l'affluence de tous les paroissiens désolés et de beaucoup d'étrangers. Des tentures de deuil tapissaient une grande partie de l'église, un fort beau catafalque était dressé dans le cœur. Un nombreux clergé, arrivé des divers points du diocèse, était présidé par M. le grand-doyen d'arrondissement. Après la messe l'oraison funèbre a été prononcée en chaire....

« Après l'absoute, un imposant cortége, réglé avec le plus grand ordre, accompagna au cimetière la dépouille mortelle, en suivant des rues toutes décorées d'ornements de deuil. Les autorités et les différentes associations communales s'y trouvaient : le maire et ses adjoints, le conseil municipal, les fonctionnaires de divers ordres

résidant à Laventie, le conseil de fabrique, le bureau de bienfaisance, la musique exécutant des airs funèbres, la compagnie de sapeurs-pompiers, la société de secours mutuels conduite par son bureau, les membres de plusieurs œuvres de bienfaisance avec leurs bannières portant des signes de deuil. On y voyait aussi M. le juge de paix à la tête des maires des différentes communes du canton, témoignant par leur présence la respectueuse estime que le défunt avait inspirée au canton entier. La foule quitta le cimetière, recueillie et sous le poids d'une légitime douleur. »

Sœur MARIE-FRANÇOISE, *Supérieure de l'hôpital d'Arras.* — On lisait dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 26 mai 1871, sous la rubrique Arras :

« La ville d'Arras vient de faire, dans la personne de la supérieure de l'hôpital Saint-Jean, une perte qui sera sentie et appréciée par les malades et les administrés qui l'ont vue à l'œuvre, et ont pu reconnaître que la fermeté dans la bonne direction égalait chez elle ses sentiments charitables pour tous.

« Madame la Supérieure de l'hôpital, née Henriette Cavrois, en religion sœur Marie-Françoise, après 42 ans de profession, est morte, à l'âge de 63 ans, le 24 mai 1871, des suites d'une maladie aussi longue que douloureuse, dont elle connaissait toute la gravité et qui ne l'a pas empêchée de remplir jusqu'au dernier moment les devoirs multiples de sa noble profession.

Si les malheureuses circonstances que nous traversons depuis 9 mois, n'ont pas été la cause première de la maladie qui l'a enlevée, il est au moins certain qu'elles n'ont pas peu contribué à en développer le germe et à en accélérer le triste dénoûment ; car, pendant l'hiver long et rigoureux que nous venons de passer, elle n'a cessée la nuit comme le jour, de diriger les soins que réclamait une population de malades et de blessés plus que dépeuplée, et répandue dans divers quartiers de la ville où l'insuffisance des salles de l'hôpital avait forcé d'établir des ambulances.

« Sa vigilance pourvoyait à tous les services. »

M. le général de VAUBAN, *Grand Officier de la Légion d'honneur.*— Né à Besançon (Doubs) le 19 mai 1803, M. François-Joseph-Sébastien-Edmond Le Prestre, comte de Vauban, grand officier de la Légion d'honneur, général de brigade du génie du cadre de réserve,

est mort à sa résidence de Villa Astrando, près Nice, en mai 1871.

M. le général Cte de Vauban avait son domicile à Rœux, près Arras ; il était maire de cette commune dans les dernières années de l'Empire.

Sorti de l'École polytechnique en 1827, M. de Vauban, après avoir complété son instruction militaire à l'École d'application de Metz, devint lieutenant du génie. De 1839 à 1849, il servit en Algérie (province d'Oran), comme capitaine commandant de compagnie, puis comme commandant du génie de la dite province. Lieutenant-colonel du 1er du génie en garnison à Arras, M. de Vauban, nommé colonel le 5 novembre 1853, prit le commandement de ce régiment. Il passa à la direction des fortifications de sa ville natale en mars 1858. Devenu général de brigade le 14 août 1860, il prit place parmi les membres du comité des fortifications. Inspecteur général de son arme en 1863, il visita en cette qualité la place d'Arras et le 2e du génie qui y tenait alors garnison.

Le général Cte de Vauban était le dernier rejeton de l'illustre famille de Vauban. Antoine Le Prestre de Vauban, lieutenant-général des armées françaises sous Louis XIV et Louis XV, grand-croix de St-Louis, gouverneur de Béthune, etc., à qui le comté de Vauban fut accordé par une charte royale de Louis XV, etait son aïeul ; le célèbre maréchal Sébastien Le Prestre de Vauban était son arrière grand oncle.

Le général Cte de Vauban avait épousé, en septembre 1853, Mlle Marie-Pauline Le Roux du Châtelet, fille de M. Le Roux du Châtelet, maire de Rœux, ancien officier supérieur de cavalerie de la garde royale, démissionnaire en 1830, décédé à Vichy en 1859. Il n'a point laissé de descendant : avec lui s'est donc éteint un nom illustre dans nos fastes militaires.

M. HURÉ, *maire de Courcelles-le-Comte.* — Le 10 juin 1871, est décédé, dans sa quarantième année, M. Huré (François-Bienvenu), maire de Courcelles-le-Comte.

Dans son numéro du 15 juin, le journal *l'Ordre* publiait, sous la rubrique Pas-de-Calais, un article ainsi conçu :

« La commune de Courcelles-le-Comte vient d'être cruellement éprouvée : son maire, M. François Huré, a été enlevé prématurément à l'affection de ses concitoyens.

« M. Huré appartenait à la grande famille des fermiers ; membre de la Société d'agriculture et du Cercle agricole, il savait allier, dans

son exploitation, les fruits de l'étude aux enseignements de la pratique.

« Depuis plusieurs années, il s'était retiré des affaires publiques. Lorsque survinrent les derniers événements, il n'y eut qu'une voix dans la commune pour le désigner comme maire au choix de l'administration. Bien qu'il sentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, il accepta courageusement cette difficile mission ; inébranlable à son poste durant les jours de combats et de réquisitions, il parvint, à force de fermeté et de prudence, à contenir les exigences ennemies et à adoucir, en faveur de sa commune, les rigueurs de l'occupation.

« Mais, il avait trop souffert dans son cœur de Français et dans son amour du clocher natal pour résister à de telles épreuves.

« Au moment de jouir d'un repos si mérité et de la reconnaissance de ses concitoyens qui venaient de le replacer à leur tête, il sentit sa maladie s'aggraver, et, après de longues souffrances supportées avec la plus admirable résignation, il expira le 10 juin, à l'âge de 39 ans, entre les bras de la digne compagne de ses jours, de son jeune fils inconsolable et de son frère, maire de Beugnâtre.

« Tous les habitants de Courcelles, riches et pauvres, les nombreux amis de la famille, la plupart des notabilités du canton de Croisilles et des cantons voisins, ont tenu à rendre les derniers devoirs à cet homme de bien. »

M. DUBOIS, *maire de Carvin.* — Le 29 septembre 1871, est décédé à Carvin, à l'âge de 52 ans et 4 mois, M. Dubois (Émile-Désiré-Joseph), notaire honoraire, maire de la ville de Carvin.

La mort de M. Dubois a provoqué d'unanimes regrets dans tous les rangs de la population carvinoise. M. L. de Clercq, député, et M. Boutry, ancien conseiller général du canton de Carvin, se sont faits sur la tombe les interprètes émus et éloquents de la douleur publique.

M. DELEGRANGE, *chef de bureau à la Préfecture.*—Le 10 novembre 1871, M. Delegrange (Ferdinand-Placide-Joseph), ancien chef de bureau à la Préfecture, est décédé à Herlies (Nord), où ses infirmités l'avaient forcé à se retirer chez ses parents.

M. Delegrange était né le 7 février 1821. Entré à la Préfecture comme rédacteur le 30 juillet 1844, il fut nommé chef de bureau à la Division des Travaux publics, le 23 septembre 1852.

Tous ceux qui se sont trouvés en rapport avec M. Delegrange, se sont plu à reconnaître ses excellentes qualités. L'aménité de son caractère n'avait d'égale qu'une modestie peut-être excessive qui, dans ces derniers temps, fut considérée comme une défiance de lui-même et nuisit ainsi à son avancement.

M. Delegrange avait été frappé d'apoplexie en novembre 1869. Quoique son état ne permît pas de conserver l'espoir qu'il reprendrait jamais ses occupations à la Préfecture, ses collègues et camarades obtinrent qu'il continuerait à figurer sur les cadres jusqu'au moment où sa pension de retraite pourrait être liquidée. N'est-ce pas la meilleure preuve que le défunt était également aimé et apprécié de ses collègues et de ses chefs ?

Nécrologie militaire

Nous comblons ici une lacune du volume de 1871, en donnant la liste de quelques officiers et sous-officiers de l'armée active et de l'armée auxiliaire, appartenant par leur naissance ou par leur famille au Pas-de-Calais, qui sont tombés au champ d'honneur pendant la fatale campagne de 1870-1871.

Ces nobles victimes dont le glorieux trépas nous est connu, sont, par ordre alphabétique :

BAZÉLIS (Henri-Joseph), chevalier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel du 39e régiment de marche, précédemment capitaine au 5e de ligne (1856), puis chargé des fonctions d'adjudant-major au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale, major au 45e de ligne le 21 décembre 1866, tué à la bataille de Coulmiers le 9 novembre 1870, à l'âge de 42 ans.

M. Bazélis était fils de ses œuvres : d'abord enfant de troupe, il était entré au Lycée de Douai, puis à l'école militaire de Saint-Cyr. Son père, ancien sous-officier de gendarmerie, a été commissaire de olice à Lillers, où réside encore sa mère.

BONNIER (Georges-Philippe-Louis), né à Douai 1845, d'une famille établie depuis à Arras, maréchal-des-logis à la première bat-

terie d'artillerie de la garde nationale mobile du Pas-de-Calais, blessé mortellement au combat de Vermand (Aisne) le 18 janvier 1871, décédé le même jour en cette localité. Inhumé à Arras le 9 février.

COULON (Oscar-Hippolyte-Aimable), né à Arras, le 19 octobre 1839, sergent-major à la 1re compagnie du 1er bataillon (1re légion) des mobilisés du Pas-de-Calais, tué à la bataille de Saint-Quentin le 19 janvier 1871, inhumé au cimetière d'Arras le 13 février suivant.

GAILLART DE BLAIRVILLE (Alfred-Félix), natif de Labeuvrière, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine-adjudant-major au 32e de ligne, blessé mortellement à Forback au cours d'une mission des plus périlleuses : il succomba à ses blessures deux jours après. Avait fait avec distinction la campagne de Crimée où il fut blessé. Son corps a été ramené au cimetière de Labeuvrière.

GARREAU (Philippe), né à Saint-Pierre-des-Ormes (Sarthe), décoré de la médaille militaire, soldat volontaire de la guerre de 1870, chef du 1er bataillon de la 1re légion des mobilisés du Pas-de-Calais, ancien sergent-major d'infanterie, ancien rédacteur du journal l'*Ordre*, ancien lieutenant de la garde nationale sédentaire d'Arras (3e compagnie), blessé mortellement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, décédé à Arras le 6 février suivant à l'âge de 38 ans.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée au commandant Garreau, sur le rapport du général Faidherbe, trois mois après sa mort, par la même décision qui accordait la médaille militaire aux sous officiers Gonsseaume et Santerne. Un monument lui a été érigé au cimetière d'Arras, à l'aide d'une souscription dont ses anciens camarades de la garde nationale sédentaire ont pris l'initiative.

GONSSEAUME (Louis), maître-brasseur à Arras, sergent à la 2e compagnie du 1er bataillon de mobilisés du Pas-de-Calais (1re légion), blessé mortellement à la bataille de Saint-Quentin le 19 janvier 1871, décédé en cette ville le 29 du même mois ; inhumé à Arras le 4 février suivant (décoré de la médaille militaire après sa mort).

GOUTIN (Jean-Baptiste-Joseph, dit Alphonse), né à Avesnes-sur-Helpe (Nord), appartenant à une famille fixée à Arras depuis quelques années, décoré de la médaille militaire, lieutenant au 119e de

ligne, tué au combat de Montretout (affaire de Buzenval) le 19 janvier 1871.

HENRY (Jules), d'Arras, caporal au 20e bataillon de marche des chasseurs à pied, tué au combat d'Achiet-le-Grand, le 2 janvier 1871 ; inhumé à Arras le 5 du même mois.

MACQUAIRE (Laurent-Victor-Edmond), né à Romorantin (Loir-et-Cher), officier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel du 15e de ligne à l'armée du Rhin, blessé mortellement, le 18 août 1870, à la bataille de St-Privat, décédé le 22 du même mois à Metz, à l'âge de 46 ans. Son corps ramené à Arras après la capitulation de Metz, a été inhumé au cimetière de cette ville le 23 novembre 1870, au milieu d'un immense concours de la population.

Sorti en 1844 de l'école militaire de St-Cyr, M. Macquaire servit d'abord, comme sous-lieutenant, au 33e de ligne avec lequel il fit les campagnes d'Algérie (1845-1849) et prit part au siége de Rome (1849-1850). Passé ensuite au 8e bataillon de chasseurs à pied où il remplit les fonctions de capitaine adjudant-major, il suivit son nouveau corps dans la province d'Oran (1856-1859), puis en Italie (1859). Promu chef de bataillon en 1862, M. Macquaire vint, avec le 84e de ligne, en garnison à Arras, où il épousa, le 25 janvier 1864, la fille d'un honorable juge du tribunal de commerce de cette ville, Mlle Clarisse Bellet. Il passa ensuite au commandement du 12e bataillon de chasseurs à pied et retourna en Algérie (1864-1868). Nommé lieutenant-colonel du 3e régiment de tirailleurs Algériens le 24 décembre 1869, il entra, par voie de permutation, le 15 février 1870, au 15e de ligne, avec lequel il fit la campagne de Metz jusqu'au jour où il tomba sur le champ d'honneur.

Les qualités solides du lieutenant-colonel Macquaire lui assuraient le plus bel avenir militaire : il laisse à sa jeune veuve et à ses enfants un nom justement honoré.

SANTERNE (Alfred), d'Arras, sergent au 1er bataillon de la 1re légion de mobilisés du Pas-de-Calais, atteint mortellement sur le champ de bataille de Saint-Quentin au moment où il emportait son commandant, le brave Garreau, également frappé à mort. Santerne est décédé à Arras en février. Son nom est désormais inséparable de celui du commandant Garreau qu'il est allé ramasser sous une grêle de projectiles. (Décoré de la médaille militaire après sa mort).

SOUVILLE (Louis-Philippe), de Calais, lieutenant au 33e de ligne

(5e bataillon, devenu 1er bataillon de marche), tué à Boves, le 27 novembre 1870. Ancien lieutenant au 78e de ligne, retiré du service, Souville était rentré dans les rangs de l'armée au commencement de la guerre.

VERLOIN (Louis-Joseph-François), originaire de Roclincourt, près Arras, capitaine au 2e cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur, tué à Reischoffen le 6 août 1870.

WANTIEZ (Auguste), d'Hénin-Liétard, capitaine au 3e bataillon de la 2e légion des mobilisés du Pas-de-Calais, conseiller municipal d'Hénin-Lietard, blessé mortellement à la bataille de Saint-Quentin; décédé à Hénin-Liétard quelques jours après.

ADDITIONS,

RECTIFICATIONS ET PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Survenus en cours d'impression

Page 22.—Représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale: *ajouter* M. Levert.

Page 30. — Secrétaire de la Commission départementale: M. Sens ✱.

Page 35. — Sous-Préfet de Montreuil : M. Castelain *remplace* M. Fouché-Lepelletier, nommé à Montdidier.

Page 33. — Sous-Préfet de St-Omer : M. de Perthuis *remplace* M. Corne, nommé à Compiègne.

Page 63. — Conseil municipal d'Arras : *rayer* MM. Boulangé et Grandguillaume, démissionnaires.

Page 64. — Employés municipaux à Boulogne : *ajouter* M. Fr. Guillain, inspecteur de la Halle au poisson.

Page 70. — Administrateurs du Bureau de bienfaisance d'Arras : *lire* MM. Saumade, Napoléon Boucher, De Clerck, Debout, Moncomble-Colin.

Page 81. — Conseillers à la Cour d'appel : M. Martinet *remplace* M. De la Gorce, admis à la retraite.

Table alphabétique des Matières [1]

A

Académie d'Arras, 143.
Administration (1re partie), 23.
Administration académique. 116.
— départementale, 26
— diocésaine, 105.
— de la marine, 175.
—
—
Administrations financières, 152.
— municipales, 63.
Agents-voyers, 43.
Agriculture, 189.
— (Situation générale), 269.
— Cercle Agricole d'Arras, 189.
— Chambres consultatives, 57.
— Comices et Sociétés, 189.
Aliénés, 44, 263.
Amis des Arts (Société des), 149.
Anciens préfets, 24
Anciens secrétaires généraux, 26.
Anciens élèves du collége d'Arras, (Associations des), 122.
Anciens élèves du lycée de Saint-Omer (Association des), 123.
Antiquaires de la Morinie (Société des), 144.
Aperçu géographique, 229,
— historique, 232,
— statistique, 250.
Architectes départementaux, 42.
Archives générales du département, 39.
Assemblée nationale (Bureau de l'), 21.
Assistance judiciaire (Bur. d'), 87.
Assistance médicale, 48, 264.
Assistance publique. 263.
Association vétérinaire, 202.
Aveugles, 46.

B

Banque de France (succursale d'Arras), 192.
Bâteaux à vapeur (surveillance des), 181.
Bâtiments civils (Comm. des), 42.
Bâtiments départementaux, 42.
Beaux-arts, 149,
Bergerie nationale, 189
Bétail (Recensement du), 271.
Bibliographie, 365
Bibliothèques publiques, 146.
Biens communaux : parts de mairies (Jurisprudence), 285.
Brasseries, 276.
Bureau de l'Assemblée nationale, 21.
— du Conseil général, 30.
Bureaux d'assistance judic., 87.
— de bienfaisance, 70, 264.
— de garantie des matières d'or et d'argent, 169.
— de la Préfecture, 33.
— des Conseils d'arrondissement, 48.

C

Caisses d'assurances en cas de décès, 59, 78.
— d'épargnes, 73, 265.
— de retraites pour la vieillesse, 266.
Calendrier, 9
Campagne de l'armée du Nord, 371.
Canaux (jurispr), 305.
Cercle agricole du Pas-de-Calais), 189.
Chambre consultative des arts et manufactures de St-Pierre, 191.
Chambres d'agriculture, 57.
— de commerce, 191.
Chapitre de la Cathédrale, 106.
Charité maternelle (Soc. de), 72.
Chemin de fer du Nord (Personnel), 186.
Chemins de fer (Situation), 251). (Jurispr.), 306.
Chemins vicinaux (Situation), 254.
— Agence-voirie, 43.
Chronique départementale, 371.
Clergé paroissial, 109.

1 Voir la table synoptique, pages 5 et 6. — Les votes et décisions du Conseil général étant donnés par ordre alphabétique, ne sont pas compris dans la présente table des matières.

Colléges (Personnel), 121.
Comices agricoles, 190.
Comités consultatifs des établissements de bienfaisance, 71.
Comité des armateurs et patrons de pêche, 192.
Commerce, 191, 277.
Commissariats de police, 95.
Commissaires-priseurs, 95.
Commission centrale d'observation des orages, 60.
— départementale, 30.
— d'examen des aspir. aux bourses, 122.
— d'ex. des asp. au brevet de capacité, 133.
— des antiquités départementales, 40.
— des arch. comm., 40.
— des bâtim. civ., 42.
— de surveill. de l'ins. des sourds-muets et aveugles, 46.
— de surv. du dépôt de mendicité, 48.
Commissions de salubrité, 55.
— de statistique, 58.
— de surv. des bâteaux à vapeur, 181.
— de surv. des pris., 46.
— de surv. du travail des enfants, 61.
Communes (Tableau des), 203.
Compagnies houillères, 177.
Compétence (jurispr.,) 289,
Comptabilité (jurisp.) 291.
Congrégations religieuses, 112.
Conseil académique, 117.
— départemental de l'instruction publique, 124.
— de Préfect. (Personel, 27.
— — (Statistique et jurispr.), 283.
— des Ministres, 20.
— général (Personnel), 28.
— — (3e partie), 307
Conseils d'arrondissement, 36.
— d'hygiène publ. et de salubrité, 53.
— de prud'hommes, 89.
Consulats étrangers, 193.
Contributions directes, 162, 292.
— indirectes, 166.
Corps de sapeurs-pompiers, 66.
Corps de troupes, 104.
Corps municipaux des villes principales, 63.
Cour d'appel de Douai, 81.
Cour d'assises, 83.
Cours normal d'instituteurs, 134.
— d'institutrices, 135.
Courtiers de navires, interpr., 192.
Culte catholique, 105.
— protestant, 115.

D

Délégués cantonaux pour l'enseignement primaire, 125.
Département (Organisation), 23.
— (Statistique), 229.
Dépôt de mendicité, 48, 285.
Diocèse, 109.
Direction des fortifications, 100,
— du service télégraph. 105.
Distilleries, 276.
Distinctions honorifiques, 376.
Division administr. du dép., 250.
Douanes (Personnel), 165,

E

Éclipses, 9.
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Arras, 119.
Ecoles communales de filles, 136.
Ecoles libres et pensionnats primaires de garçons, 134
Electeurs inscrits (Nomb. des), 280.
Elections (Stat.), 377.
— (Jurisprudence), 293.
Enfants assistés, 44, 263.
Enregistrement, domaines et timbre, 163.
Epidémies (Service des) 53.
Epizooties, 56.
Etat-major militaire, 99.
Etablissements libres d'instruction secondaire, 124.

F

Faculté de droit de Douai, 118.
— des lettres de Douai, 119.
— des sciences de Lille, 119.
Finances (Produits), 259.
Forêts (Personnel), 174.
Fortifications (Direction des), 100.

G

Garde nationale mobile, 104.
Gendarmerie, 102.
Grande voirie (Jurispr.), 303.

H

Haras (Service des), 189.

Hommes célèbres, 239.
Hospices et Hôpitaux, 67, 263.
Huiles et Tourteaux, 276.
Huissiers, 95.
Hygiène publique (Conseil d'), 53.

I

Industrie minérale, 272.
— sucrière, 275.
Industries diverses, 277.
Inspecteurs primaires, 125.
Inspection des enfants assistés, 44.
Inspection des pharmacies, 55.
— du travail des enfants dans les manuf, 61.
Instituteurs primaires, 203.
Institution des sourds-muets et aveugles, 46
Institutions de prévoyance, 73, 265.
Institutrices communales, 136.
Instruction publique, 116, 260.
— primaire, 125, 261.
— secondaire, 120, 261.
— supérieure, 118, 260.
Intendance de la subdivision, 100.
Introduction, 17.

J

Journaux publiés dans le département, 195.
Jurisprudence du Conseil de Préfecture, 285.
Jury (Jurispr.), 301.
Justices de Paix, 90.

L

Légion d'honneur (Promot.), 376.

M

Maison du Bon Pasteur à St-Omer, 47
Manufactures de l'Etat, 171.
Marais (Parts de), jurispr., 285.
Marché au grains d'Arras (Prisées), 270
Marées (Tableau des), 10.
Marine (Administr. de la), 175.
Médailles d'honneur, 376.
Médecine de bienfaisance, 48.
— Personnel médical du département, 197.
Médecins chargés de constater les infirmités, 170.
Mendicité (Dépôt de), 48.
Météorologie, 60, 369.
— Commission d'observations, 60.
Mines (Personnel), 177.
Mines (Situation), 272.
Ministres (Conseil des), 20.
Monts de piété, 71, 269.
Municipalités, 63.
Musées, 143.

N

Navigation (Personnel), 180.
Nécrologie, Notices sur MM.
Bellonnet (de), 419.
Chauwin, 414.
Daullé, 419
Dubois, 423
Dufétel, 417,
Haffreingue (Mgr),
Héricourt (Cte d'),
Huré, 422.
Thivrier, 415
Thomas (l'abbé), 420.
Vauban (Cte de), 421.
Wattebled, 414
Nécrologie militaires, 424.
Notaires (Listes des), 95.

O

Octrois (Personnel), 79.
Officiers ministeriels, 95.
Organisation judiciaire, 81.
— militaire, 99.
— religieuse, 105.

P

Parts de Marais (Jurispr.), 285.
Pêche (Comité des armateurs et patrons), 192.
— (produits), 208.
Pensionnats prim. de garçons, 134.
— de filles, 139.
Percepteurs surnuméraires, 161.
Perceptions, 153.
Personnel médical, 197.
Pharmaciens, 200
Places de guerre, 100.
Poids et mesures (Personnel), 61.
Police Commissariats de), 95.
Ponts et Chaussées (Pers.), 178.
Population (Mouvem. de la), 278.
Ports maritimes (Personnel), 180.
— (Statistique), 257.
Postes (Personnel), 172.
Poudreries d'Esquerdes, 171.
Pouvoir exécutif de la République, 20.

Préfecture (Bureaux), 33.
— (Personnel), 26.
Préfets (Liste des anciens), 24.
Presse départementale, 195.
Prévoyance (Instit de), 73, 265.
Prisée de St-André, 270.
— de St-Remy, 270.
Prisons Personnel), 46.
— (Statist que, 282.
Prix des grains, 270.
Produits financiers, 259.
Prud'hommes (Conseils de), 89.
Publications diverses, 367.

R

Recettes particulières de finances, 15 .
— spéciales, 162.
Rectifications et changements, 428.
Relais de poste, 173.
Renseignements divers, 195.
Représentants du peuple, 22.
République française, 17.
Retraites pour la vieillesse (Caisses de), 66.
Routes départementales, 254,
— nationales, 253.
— (Jurisprudence), 303.

S

Salles d'Asile, 141.
Sapeurs-Pompiers, 66.
Secours-Mutuels (Société de), 76, 266.
Séminaires, 108.
Séries de renouvellement du Conseil général, 31.
— des Conseils d'arrondissement, 38.
Service de la navigation, 180.
— des aliénés, 44, 263.
— des enfants assistés, 45, 263.
— des épidémies, 53.
— des épizooties, 56.
— des haras, 189.
— des mines, 177.
— des ponts et chauss., 178.
— des ports maritimes et phares, 180.
— des postes, 172.
— des prisons, 46.
— médical gratuit, 48.
— télégraphique, 150.
— vicinal, 43
Servitudes militaires (jurisp.), 306.
Société académ. de Boulogne, 145.
— des Antiquaires de la Morinies, 144
Sociétés artistiques, 149.
— d'agriculture, 189.
— de charité maternelle, 72, 265
— de secours mutuels, 76, 266
— humaines, 176.
— savantes, 43, 365.
Sourds-muets, 46
Sous-arrondissement marit., 175.
Sous-Préfectures 35
Statistique (2 partie), 229.
— (Commissions cantonales, 58.
Subdivision militaire, 99.
Subventions industrielles (jurisp.), 301.
Surveillance des bâteaux à vapeur, 181.
Syndicats de dessèchement, 184.

T

Tabacs (Culture), 271.
— (Personnel), 171.
Tableau des communes, 203.
— des plus grandes marées, 18.
Télégraphie (Personnel), 150.
— (Statistique), 260.
Travail des enfants dans les manufactures, 61.
Travaux publics (Jurisprud.), 302.
Trésorerie générale, 152.
Tribunaux de commerce, 88,
— de 1re instance, 83.
— de simple police, 90.
Troisième division militaire, 99.

U

Usines métallurgiques, 275.

V

Variétés (4e partie), 275.
Vérificateurs des poids et mesures, 61.
Vétérinaires brevetés, 201.
— du service des épizooties, 56
Villes principales, 251.
Voies navigables, 257.
Voirie (Grande) : Jurispr., 258.
Voirie maritime (Jurispr.), 305.

W

Wattringues (Personnel), 181.

Arras. — Typ. A. Planque et Em. Frechon.